



La

Revue Socialiste

SYNDICALISTE & COOPÉRATIVE

TOME LII

La Revue Socialiste

SYNDICALISTE ET COOPÉRATIVE

FONDÉE
en 1885
PAR
Benoît MALON



DIRECTEUR :
Eugène FOURNIÈRE

RÉDACTEUR EN CHEF :
Albert THOMAS

TOME LII
(Juillet-Décembre 1910)

PARIS
LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES
MARCEL RIVIÈRE & Cie
31, RUE JACOB ET 1, RUE SAINT-BENOIT

Déclaration du Parti Socialiste au Parlement

Nos lecteurs ont déjà eu connaissance des lignes suivantes lues à la tribune de la Chambre par notre rédacteur en chef, Albert Thomas, député de la Seine. Nous les leur remettons cependant sous les yeux, persuadés qu'elles doivent prendre place et date dans la collection de la *Revue Socialiste*. Elles acquièrent, de plus, une singulière valeur en face de l'absence de déclarations gouvernementales et de la majorité réactionnaire qui s'y est ralliée.

« La Chambre reconnaît que seule la transformation de la propriété capitaliste en propriété sociale affranchira les travailleurs et mettra un terme à l'exploitation, au gaspillage des forces productives, et au désordre.

« Elle est résolue à écarter toutes les dispositions législatives qui tendraient à limiter la liberté d'action collective de la classe ouvrière, à affaiblir son organisation et à disperser ses forces.

« Elle est bien décidée, au contraire, à aborder sans délai et à poursuivre méthodiquement le vote de toutes les lois qui, en diminuant la misère, l'ignorance, la dépendance et l'insécurité des travailleurs, ajouteront à leurs forces d'organisation et permettront d'aller d'un pas plus ferme et plus rapide à l'émancipation intégrale.

« Elle affirme notamment sa volonté de développer l'éducation rationnelle et laïque du peuple, en étendant et fortifiant la scolarité, en dédoublant les classes trop nombreuses, en organisant l'enseignement de telle sorte qu'il soit accessible à tous, à tous ses degrés, en associant au contrôle et à l'impul-

sion des citoyens dont les enfants fréquentent l'école et des associations d'instituteurs admis à se constituer syndicalement et à délibérer librement dans leurs Congrès.

« Elle veut procéder à une grande réforme fiscale par l'impôt général et progressif sur le revenu déclaré, par l'accentuation des tarifs successoraux progressifs, par l'institution et l'extension de services nationaux et communaux, industriellement gérés avec le concours des organisations ouvrières et sous le contrôle des consommateurs groupés ; et elle se propose d'affecter le produit de la réforme fiscale non seulement à soulager les petits commerçants et les cultivateurs, mais à doter l'assurance sociale ouvrière et paysanne, et à abolir les impôts de consommation, les plus onéreux au peuple.

« Elle invite le gouvernement à ouvrir des négociations internationales pour préparer la réduction progressive et concertée des tarifs douaniers ; elle décide en outre qu'il y a lieu d'aider les travailleurs à lutter contre la cherté croissante de la vie, en donnant aux communes une liberté plus étendue dans l'ordre économique, et en les autorisant notamment à créer des services d'alimentation et à développer largement, dans l'intérêt des moyens producteurs comme des prolétaires, les logements communaux, sains et à bon marché, qui puissent servir de régulateurs pour les loyers.

« Elle est résolue à combattre vigoureusement l'intoxication de la race en prohibant les liqueurs nocives et en faisant du monopole complet de l'alcool moins un expédient fiscal qu'un moyen décisif de contrôle hygiénique pour protéger la force vitale et l'équilibre nerveux de la nation.

« Elle défendra contre le surmenage et l'exploitation intensive la force de travail des ouvriers et ouvrières, en étendant au travail dit à domicile la protection des lois sociales, en instituant pour le travail à domicile le salaire minimum, en fortifiant l'inspection du travail par l'adjonction de délégués élus des organisations ouvrières, en réduisant la journée de travail à huit heures avec un minimum légal de salaire.

« Elle étendra l'assurance sociale à la maladie, à l'invalidité

et au chômage ; elle protégera les survivants contre les conséquences de la disparition du chef de famille ; elle revisera sans délai la loi des retraites ouvrières et paysannes dans un sens plus favorable aux travailleurs.

« Elle déclare qu'il y a intérêt pour la nation comme pour les prolétaires à transformer d'urgence en services sociaux, démocratiquement gérés, les monopolse capitalistes les plus accablants ; et elle affirme solennellement sa volonté de défendre, contre toutes les convoitises, le domaine public non encore accaparé, d'organiser l'exploitation nationale des nouveaux gisements miniers et des forces hydrauliques, et de ne plus permettre l'aliénation de la moindre parcelle de la richesse sociale.

« Elle profitera de l'heure prochaine où le privilège de la Banque de France peut être dénoncé pour rendre à la nation le gouvernement de son propre crédit ; et elle instituera un contrôle efficace sur cette oligarchie financière qui dispose de l'épargne centralisée et qui, trop souvent, pour courir après des commissions et des pourboires, la détourne des entreprises fécondes où la France trouverait un surcroît de richesse et les travailleurs un emploi mieux assuré.

« Elle veut étendre aux prolétaires des champs le bénéfice de la protection des lois sociales, notamment pour les conditions du travail, la prud'homie, l'assurance sociale, intervenir par la loi pour exclure des contrats de métayage et de fermage les clauses léonines, assurer aux travailleurs du sol la plus-value créée par eux, aider par le crédit les associations mutuelles et les coopératives de cultivateurs associés, et supprimer les droits de mutation qui pèsent sur les paysans.

« La Chambre a la volonté d'assurer aux travailleurs de la mer les conditions protectrices du travail, de l'hygiène et de la sécurité. Elle favorisera toute organisation coopérative et communale qui mettra directement en rapport les petits pêcheurs et les consommateurs, débarrassant ainsi les uns et les autres de l'usure des intermédiaires.

« La Chambre est résolue en outre à accroître tout ensem-

ble la puissance défensive de la France et les chances de paix, en transformant l'institution militaire selon le type des milices et en proposant à toutes les nations au nom de la France l'arbitrage pour tous les conflits, prélude de désarmement progressif et simultané. Elle condamne toutes les expéditions coloniales ; elle reconnaît le devoir supérieur de protéger les indigènes contre toutes les pratiques d'extorsion et d'oppression, et dans les vieilles colonies, qui ne sont qu'un fragment de la patrie, d'assurer à tous le droit commun des lois politiques, civiles et sociales ; et elle proclame que le respect de toutes les races et de toutes les nationalités, même extra-européennes, est la condition d'une libre et juste expansion des forces économiques de l'Europe à travers le monde, sans violences sauvages, sans compétitions frauduleuses et sans conflits sanglants.

« Mais la Chambre est convaincue que les lois les meilleures perdront toute efficacité morale et sociale, tant que le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire traiteront les travailleurs en ennemis et en suspects ; tant que l'organisation générale de la classe ouvrière sera menacée directement ou indirectement ; tant que le droit syndical sera refusé aux salariés et fonctionnaires de l'Etat, des départements et des communes ; tant que le patronat pourra, sans encourir une sanction pénale, refuser de reconnaître les syndicats ouvriers et paysans et frapper d'exclusion les organisateurs ; tant que, par l'emploi de la force armée et par la substitution de la main-d'œuvre militaire le droit de grève sera mutilé ; tant que des délits ou prétendus délits d'opinion et de simples articles de presse seront frappés de peines monstrueuses par l'application de lois formidables que dénoncèrent la plupart des républicains ; tant que la police, continuant les traditions impériales, considérera toute manifestation, même la plus pacifique, comme un scandale et tout manifestant comme un coupable.

« La Chambre est convaincue que l'acclimatation de mœurs démocratiques et sociales nouvelles dans la République est la

condition absolue du progrès social et de l'évolution progressive du prolétariat dans la démocratie.

« Elle est convaincue aussi que le progrès républicain suppose la réorganisation politique de la démocratie et la réforme des méthodes de travail du Parlement lui-même. Elle veut compléter l'organisation du suffrage universel, l'étendre aux femmes et le protéger vigoureusement contre toute violence et toute fraude. Elle a le ferme propos de faire aboutir sans délai la réforme électorale par le scrutin de liste avec représentation proportionnelle conçue de manière à créer des partis forts et à assurer à tous les citoyens de tous les partis la garantie d'une administration équitable.

« Elle affirme que les pratiques d'obstruction opposées à la législation issue du suffrage universel ne pourraient continuer sans mettre en péril la légalité républicaine condamnée à l'impuissance ou à de misérables lenteurs.

« Elle est résolue enfin à discipliner elle-même son travail, à ne pas disperser son effort, à résoudre chaque question par une application soutenue, avant de passer à une autre, et elle estime qu'un mode de nomination des commissions qui permettrait à tous les partis, dans la mesure de leurs forces respectives, de coopérer directement à la préparation des lois et d'exercer un contrôle permanent sur le fonctionnement administratif assurerait devant la Chambre une discussion plus cohérente des lois et dispenserait les représentants d'interventions individuelles multipliées qui retirent au Parlement le temps nécessaire à l'élaboration et au vote des lois de réforme.

« La Chambre affirme enfin qu'en procédant à une réorganisation du mécanisme politique et parlementaire, elle a pour objet essentiel d'aider les travailleurs, par une action législative plus féconde, à conquérir leur affranchissement, et à réaliser par la transformation de la propriété la République sociale, convaincue d'ailleurs qu'aucune activité parlementaire ne saurait dispenser les travailleurs d'un effort propre et permanent d'éducation, d'organisation et de revendication. »

Humanités inhumaines

Un ami m'a communiqué, ces temps derniers, un article publié dans la *Revue politique et parlementaire.* Le titre : *Humanités anciennes — Humanités nouvelles,* me séduisit, car l'éducation est à mon avis le plus grave des problèmes posés à nos sociétés contemporaines. Le nom de l'auteur, M. René Acollas, était un attrait de plus pour moi, parce qu'il évoquait le souvenir d'un ami, disparu depuis longtemps, dont l'intelligence et la conscience n'ont jamais cessé de provoquer mon admiration. Emile Acollas est, je crois, le seul homme qui ait entrepris de donner une base vraiment scientifique à l'étude du droit et d'y faire pénétrer l'idée de justice.

Faut-il avouer que j'ai éprouvé une désillusion ? Le travail de M. René Acollas m'a déçu, non point parce que j'y trouve des idées en contradiction avec les miennes sur presque tous les points, mais parce que ces idées n'apparaissent pas aisément, qu'il faut pour ainsi dire les deviner comme derrière un voile. Assurément, ce n'est pas qu'il y ait chez l'auteur un défaut de sincérité ; mais il semble en quelque sorte se chercher lui-même ; il tombe à chaque pas dans des contradictions manifestes ; et c'est précisément le résultat de sa sincérité.

Obéissant à des aspirations généreuses qui le poussent vers l'avenir, mais lié au passé par des idées traditionnelles évidentes, prononçant, sans aigreur, le mot « démocratie », mais bourgeois dans l'âme et persuadé que son intellectualité diffère de l'intellectualité populaire, il ne peut même pas soupçonner la nature du problème.

A l'heure où la question se pose de savoir quelle éducation permettra d'édifier demain la société qui remplacera celle d'aujourd'hui, il est encore à opposer le *primaire* au *secondaire,* les lettres aux sciences, les humanités à l'utilitarisme.

Il tenterait volontiers d'infuser un peu de modernisme dans le vieux fatras universitaire, sans nous montrer bien clairement comment il s'y prendrait. Il proclame avec raison que les programmes ne sont « presque rien », et, sept lignes plus loin, il écrit : « Les programmes ne doivent pas suivre l'esprit public, ils doivent en être les éducateurs. »

En somme, l'étude de M. René Acollas est un travail consciencieux sur l'instruction des riches; et à ce point de vue, elle m'intéresse peu ; qu'on replonge un petit peu plus nos petits bourgeois dans le grec et le latin ; qu'on y ajoute l'Inde et l'Egypte, ce qui semblerait plus rationnel, cela n'a pas une grande importance.

La société pourrie qui correspond à la toute-puissance de la bourgeoisie, c'est-à-dire de l'argent, avec ses hypocrisies, ses mensonges, avec l'esclavage moderne qui assure le régime, cette société-là est destinée à périr. Et l'éducation de demain, s'appliquant *à tous,* sera une éducation *d'humanité* (au singulier) parce que le but est de préparer des hommes ; ce sera aussi une éducation *utilitaire*, car cette préparation des hommes est ce qu'il y a de plus utile au monde. Dans cette humanité, on s'étonnera que des êtres, ne semblant pas dépourvus de raison, aient pu classer les enfants en deux catégories, les primaires et les secondaires, et opposer les lettres et les sciences, à une époque où l'ensemble des connaissances se réduisait à si peu de chose.

M. René Acollas fait avec raison la critique de l'homme de science qui « possède l'intime conviction de tout connaître », qui « parle avec l'assurance du dédain de ce qu'il ignore ». — « Immense peut être son savoir, bien petit est son esprit. »

C'est simplement le croquis très juste d'un pédant et d'un imbécile. Mais s'imagine-t-on, par hasard, qu'il n'y ait pas de pédants imbéciles dans l'ordre des lettres aussi bien que dans les sciences?

« Les humanités seules forment le goût — dit-il encore — ; en même temps qu'elles donnent de la finesse, de la délicatesse, elles apprennent à sentir et à penser ».

La vérité, c'est que l'ensemble des études désignées par antiphrase sous le nom d'*humanités* est un enseignement conventionnel, dogmatique, issu du moyen âge, fondé sur l'étendue de deux langues mortes, et reposant sur l'histoire, non moins arbitraire, et plus démoralisante peut-être que tout le reste, sous la forme où elle nous est présentée.

« L'histoire — a dit un auteur contemporain — est une comptabilité d'abattoir tenue par des bedeaux. »

« L'histoire — déclare un écrivain presque inconnu, qui demain sera célèbre, car chez lui la perfection de la forme égale la puissance de la pensée (1) — l'histoire est pleine d'injustices, de violences, de pillages, de superstitions, de persécutions. Allez-vous en conclure que nous n'éviterons point ces maux dans l'avenir ? C'est un raisonnement d'enfant. D'abord, il faudrait lire l'histoire un peu mieux. Les chroniques ne racontent guère que des coups de force ; mais il y a des semailles, des moissons, des marchés.... Quant aux maux passés, rien ne prouve qu'ils soient nécessaires.... Quelle idée vous feriez-vous d'un physicien qui invoquerait, contre la télégraphie sans fil et les aéroplanes, les leçons de l'histoire ? »

« Quand j'avais dix ans, j'apprenais les belles-lettres et l'histoire dans un petit collège de curés. Nous avions six leçons de mémoire à apprendre pour la classe du matin ; autant pour la classe du soir. Et quelles leçons !... Nos maîtres étaient d'épaisses brutes....

« Dans la suite, lorsque j'eus attrapé une bourse au lycée, j'eus à choisir, comme Hercule, entre le vice et la vertu, je veux dire entre la paresse et le travail, d'un côté, l'enseignement dit littéraire qui me rappelait par son objet le système des curés, mais avec deux leçons au lieu de douze ; de l'autre, l'enseignement scientifique, objets nouveaux, méthode connue ; leçons à toute vitesse ; gros cahiers de cours ; toute la science humaine mise en pilules et avalée en trois ans. Je choisis prudemment la paresse ; cela m'a permis d'apprendre

(1) Alain, « Propos d'un Normand » (*Dépêche de Rouen et de Normandie*).

les sciences tout doucement, comme on cueille des fleurs dans la campagne ».

Il n'est que trop vrai. L'enseignement officiel secondaire se propose de former une aristocratie bourgeoise, et n'aboutit en moyenne qu'à déformer les cerveaux.

Les « humanités », particulièrement, sont bien ce qu'on peut imaginer de plus inhumain, de plus contraire à la nature et à la vie. On ose les opposer à l'utilitarisme ! Et en fait, ceux qui s'y jettent, ou qui y précipitent leurs enfants, ne le font que sous une inspiration exclusivement utilitaire. On espère ainsi devenir « quelque chose », faire son trou dans le monde. A force de « finesse » et de « délicatesse », on peut prétendre à tout, devenir magistrat, ministre, académicien ou politicien. Maïs si d'aventure on devient un homme, ce sera *malgré* cet enseignement dogmatique et théologique, cet enseignement de mort et de mensonge.

La bourgeoisie oppressive qui dirige le monde actuel a fait la plus colossale sottise en se séparant de la puissance catholique, et en laissant instituer l'enseignement primaire. Elle devait maintenir ses esclaves dans l'abrutissement, ne pas permettre que le moindre rayon de lumière pût pénétrer dans le cerveau des pauvres. Le mal est fait ; il n'y a plus à revenir en arrière. Et, par une sorte d'ironique revanche, c'est sur les différents modes d'abrutissement de ses propres enfants qu'elle en est réduite à discuter aujourd'hui.

Il n'est pas nécessaire de posséder un don divinatoire supérieur pour comprendre qu'un jour les cloisons seront nécessairement brisées, que les enseignements primaire et secondaire, réformés l'un et l'autre, se pénétreront et se confondront, en vue d'une culture commune, intégrale, applicable à tous, imprégnée d'humanité, celle-là, et par suite bien éloignée des « humanités ».

De ces dernières, alors, on aura peut-être oublié jusqu'au titre, de même qu'aujourd'hui nous ne saurions plus dire les noms de certains instruments de torture du moyen âge.

C.-A. LAISANT.

Une nouvelle menace pour le Prolétariat allemand

A la dernière Exposition universelle de Paris, le Gouvernement allemand a pris part, lui aussi, en exposant différents tableaux statistiques de l'assurance ouvrière en Allemagne. A cette occasion, le gouvernement et ses flatteurs professionnels vantaient sans mesure et sans fin la « grande » œuvre de la législation ouvrière allemande, entreprise en faveur des ouvriers qui cependant sont ingrats au point d'adhérer au Parti social-démocrate et aux syndicats également décriés pour leurs tendances social-démocrates. En fait, les résultats de l'assurance ouvrière allemande paraissent grandioses si l'on se borne à envisager la *somme globale* des secours versés pendant une certaine période. Mais l'impression change du tout au tout, lorsqu'on considère le grand nombre des assurés entre lesquels cette somme globale est répartie : la quote-part de chacun en est réduite à peu de chose.

D'autre part, on ne pourra pas louer tant que cela l'assurance ouvrière allemande si l'on se rappelle les raisons qui en ont amené la création. Pour les gouvernants, elle ne fut, en effet, rien d'autre qu'un moyen de combat contre la social-démocratie, l'abominable loi d'exception étant apparue, à la longue, comme inefficace pour enrayer les progrès du Parti. On déclarait, à l'époque, ouvertement, qu'on espérait par l'assurance, lui « couper l'herbe sous les pieds ». Le discours du trône du 15 février 1881 qui, à la séance d'ouverture du Reichstag, annonça le dépôt d'un projet de loi de l'assurance contre

les accidents du travail, en parle dans les termes suivants :

« L'Empereur espère que le projet trouvera l'adhésion de principe des gouvernements confédérés et sera le bienvenu pour le Reichstag, *à titre de complément des lois protectrices contre les aspirations social-démocrates.* Ce qu'on a fait jusqu'ici pour protéger les travailleurs contre les risques qu'entraîne pour eux l'invalidité, consécutive aux accidents ou à la veillesse, est apparu insuffisant, et cette insuffisance n'a pas peu contribué à pousser les travaileurs à y remédier *en prenant part aux aspirations social-démocrates* ».

Les conséquences néfastes du capitalisme s'étaient fait jour alors par une augmentation de la misère telle que les gouvernants de l'époque, avec le serviteur de la classe capitaliste, Bismarck, en tête, se sentaient tout de même mal à l'aise. En 1885, il n'y eut pas moins de 1,592,386 personnes, c'est-à-dire 3,4 p. 100 de la population de l'Empire obligées de recourir à l'assistance publique. Elles en reçurent, au total, 87.531.880 marks. Parmi les assistés, le nombre des seules victimes des accidents atteignit 49.652 personnes. Nous nous bornons à cet exemple qui en dit long. Dans les centres industriels la population avait augmenté énormément. Beaucoup d'ouvriers qui avaient espéré y trouver de bons salaires, n'y trouvèrent que des accidents, des maladies et la ruine de leur santé. Et puis, les crises industrielles y ajoutant des périodes de chômage assez longues, les secours de l'assistance publique étaient réclamés dans ces régions dans une très large mesure. Or, ces secours n'étaient souvent alloués qu'aux miséreux ayant résidé dans la commune pendant un temps assez long. Ce qui, pour beaucoup de familles ouvrières, n'était pas le cas. Ces dernières tombaient donc dans la misère la plus noire.

D'autre part, le gouvernement impérial avait besoin de nouveaux impôts pour augmenter les dépenses militaristes. Il songea, dès lors, à réduire les charges de l'assistance publique, ce qui pour lui était un des moyens pour gagner le Reichstag à sa politique fiscale. Ainsi, nous lisons dans le discours du trône du 17 novembre 1881 :

« La réalisation progressive de la réforme fiscale commencée depuis quelques années demande, elle aussi, de nouvelles et abondantes ressources sous la forme d'impôts *indirects*, ce qui permettrait au gouvernement de supprimer, en revanche, de lourds impôts *directs* et de *dégrever* les charges *d'assistance publique* et scolaires des communes, leurs taxes additionnelles à l'impôt foncier et personnel et d'autres taxes directes qui les surchargent. »

Déjà quelques mois plus tôt, le 2 avril 1881, Bismarck s'était exprimé au Reichstag de façon encore plus explicite :

« Il ne s'agit pas ici de créer des charges nouvelles, mais de *reporter les charges locales d'assistance publique sur l'Etat.* Je ne conteste point que la charge de celui qui paie ou l'avantage que l'ouvrier en aura à tirer, en général, augmentera ; *mais il ne s'agit que de la différence entre ce que l'assistance publique locale alloue à l'ouvrier, victime d'un accident, jusqu'ici, et ce qui devra lui être alloué dans l'avenir.* »

Il faut aussi tenir compte du fait que les impôts directs retombent dans une large mesure sur les possédants, tandis que les impôts indirects ne sont d'un rendement *avantageux* qu'à condition de frapper des objets de consommation populaire, donc, à condition de grever surtout les non-possédants. Cependant, tous ces véritables motifs de la « réforme sociale » prusso-allemande sont passés sous silence dans les livres, les articles de journaux, etc., qui chantent la gloire de ladite réforme. Toute l'évolution de l'assurance ouvrière allemande abonde en détails extrêmement intéressants, mais sur lesquels je regrette de ne pouvoir insister ici.

Les projets de loi sur l'assurance-accidents, l'assurance-maladie, l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse déposés par le gouvernement au cours des années suivantes, furent très défectueux. Le groupe social-démocrate du Reichstag proposa nombre d'amendements, mais ils furent presque tous rejetés par la majorité. Si bien que dans les votes sur l'ensemble il a été toujours impossible aux social-démocrates de voter ces lois. Mais, avec le temps, la législation ouvrière fut

améliorée, et cela, pour une grande partie, par le vote des propositions qui, au début, avaient été formulées par les social-démocrates sans succès. Ces réelles améliorations trouvèrent, bien entendu, l'adhésion du groupe social-démocrate, quoi qu'elles fussent fort au-dessous des justes revendications de la classe ouvrière.

Pendant les premières années après leur mise en vigueur, les lois qui, dans la pensée des gouvernants, devaient « couper l'herbe sous les pieds » de la social-démocratie, n'éveillèrent dans le prolétariat que colère et moqueries. Ce fut le cas notamment en 1891, lors de la mise en vigueur de la loi sur l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse, loi que le langage populaire baptisa : la loi sur les rentes de 33 pfennigs. Toutefois, la tactique de l'indifférence à l'égard de l'assurance ouvrière dut être rejetée. Les lois étaient là, quoi qu'on fit, et l'on trouva que, malgré leur insuffisance et sans renoncer aux efforts pour les améliorer, il était utile d'en tirer le plus grand avantage possible, au lieu de laisser à la bureaucratie et au patronat seuls le soin d'en contrôler l'application. Cette nouvelle attitude s'imposa surtout à l'égard de l'assurance-accidents, dont l'administration avait été confiée exclusivement aux patrons.

Dans cet ordre d'idées, on ne saurait assez insister sur les grands services rendus au prolétariat par la création des *secrétariats ouvriers*. Les lois sur l'assurance et surtout les réglements d'administration publique qui en fixaient les détails d'application étaient si compliqués qu'il était totalement impossible à la très grande majorité des travailleurs de s'y orienter et d'en tirer quelque avantage. D'autre part, l'instruction défectueuse de la plupart des travailleurs les empêchait le plus souvent de rédiger les actes nécessaires pour faire aboutir leurs revendications. Déjà en 1891, une réunion des ouvriers métallurgistes, à Nuremberg, se prononça pour la création d'un secrétariat ouvrier. Mais cette pensée est apparue, pour le moment, tellement neuve qu'il ne se passa pas moins de trois années avant que les travailleurs, pourtant re-

lativement si éveillés, de Nuremberg fussent eux-mêmes arrivés à réaliser le projet. Aujourd'hui, il y a en Allemagne 112 secrétariats ouvriers dont un grand nombre emploient plusieurs secrétaires. Ils assistent de leurs conseils non seulement les travailleurs des régions pour lesquelles ils ont été créés, mais aussi très souvent des habitants lointains d'ailleurs. Les secrétariats ouvriers coûtent cher aux syndicats, mais ils rendent aux travailleurs d'importants services, malgré l'insuffisance des lois sur l'assurance. On comprend donc que les patrons et les autorités les regardent, en partie, d'un mauvais œil.

Le développement de l'assurance-maladie présente, lui aussi, un très grand intérêt, bien que certaines catégories d'ouvriers en soient encore exclues. Les cotisations de cette assurance sont payées pour deux tiers par les travailleurs, pour un tiers par les patrons, pour chaque salarié employé. Les caisses de l'assurance-maladie jouissent dans leur administration d'une autonomie assez large. Ainsi, les comités de gestion sont composés pour deux tiers de représentants ouvriers, pour un tiers de représentants patronaux. Lorsque les travailleurs eurent reconnu qu'ils pouvaient, dans beaucoup de caisses, exercer une grande influence sur la bonne gestion de celles-ci, ils n'hésitèrent pas à le faire, et beaucoup de caisses sont devenues des institutions extrêmement bienfaisantes, — au grand mécontentement du patronat. Il va sans dire que les primes servies par les caisses au delà du minimum légal coûtent de l'argent, et bien que les patrons soient tenus de payer la moitié seulement des versements ouvriers, ils la trouvent tout de même mauvaise. Mais le principal argument des patrons de combat contre le système en vigueur consiste à affirmer que les emplois administratifs rétribués des caisses de maladie dites locales (caisses générales pour toute une localité ou toute une branche d'industrie dont les entreprises individuelles sont trop petites ou bien renoncent à créer une caisse de maladie particulière) ne serviraient qu'à procurer aux agitateurs social-démocrates des postes avantageux, et que

dans la nomination à ces postes les travailleurs, qui en majorité sont social-démocrates, regarderaient moins aux capacités des candidats qu'à leurs opinions social-démocrates. La presse antiouvrière publie très volontiers des histoires scandaleuses sur la « mauvaise gestion de caisses de maladie par les social-démocrates », et le fait que, habituellement, ces histoires sont vite dévoilées comme autant de mensonges n'empêche point qu'elles continuent à être répandues.

Mais si ces défauts de gestion n'existent que dans l'imagination des patrons de combat, beaucoup d'autres défauts, réels ceux-là, sont apparus peu à peu dans l'assurance ouvrière allemande et que la bureaucratie prusso-allemande elle-même désire faire disparaître. Tel, par exemple, le défaut d'homogénéité en ce qui concerne les organes de surveillance dont les pouvoirs et la sphère d'action varient avec les différentes catégories de l'assurance. On s'est rendu compte aussi de la nécessité de l'assurance des veuves et des orphelins. Une proposition dans ce sens fut faite, en 1902, par le centre, lors de la discussion du nouveau tarif douanier au Reichstag. Cette proposition, dictée d'ailleurs par le désir du centre de jeter un voile sur son attitude contraire aux intérêts du peuple dans la question du tarif, — demandait la création de l'assurance des veuves et des orphelins au 1er janvier 1910 en spécifiant que les frais en devront être couverts en partie par une partie des recettes en surplus du nouveau tarif. La proposition fut adoptée au Reichstag et ratifiée par le Conseil fédéral.

Enfin, le gouvernement se décida à unifier les différentes lois sur l'assurance ouvrière par une loi d'ensemble dite *Code impérial de l'assurance.* Il n'y a, certes, rien à redire contre la pensée même de ce projet. Mais il importe d'en regarder de près le mode réalisation, pour voir si, sous le couvert de l'unification, on n'essaie pas de faire passer des modifications qui aggraveraient le *statu quo.* Or, cela est, malheureusement, le cas dans une large mesure. On s'en est déjà aperçu, lors de la publication du projet de loi en question, au prin-

temps de l'année dernière. Ce projet formait un livre de 437 pages. Le Conseil fédéral, qui l'a discuté le premier, l'a remanié et l'a fait publier, il y a quelques semaines, sous forme d'un livre de 1.085 pages. Maintenant, c'est le tour du Reichstag. Ce dernier avait déjà ajourné, par une loi de force majeure, l'entrée en vigueur de l'assurance des veuves et des orphelins jusqu'au 1er avril 1911; mais il est très douteux que le nouveau code impérial de l'assurance soit mis en vigueur à cette date-là. Les modifications des lois sur l'assurance contenues dans les deux projets sont vraiment un très grave danger pour le prolétariat allemand. Ces projets conservent non seulement beaucoup de défauts anciens, mais ils en ajoutent encore de nouveaux. Par contre, le nombre d'améliorations réelles est très minime. On n'a point songé à proposer la modification la plus urgente, à savoir, l'unification des différentes branches de l'assurance dans une assurance ouvrière homogène. Tout ce qu'on a fait sous ce rapport se réduit à ceci : on a introduit dans la loi sur l'assurance-invalidité la nouvelle assurance des survivants. Mais cette dernière n'est que la caricature d'une assurance véritable. Avant la publication du projet de loi, tout le monde s'attendait que chaque veuve d'un assuré aurait droit, sans plus, du fait de la mort de l'époux, à une rente, si minime qu'elle soit. Et le centre lui-même, ce parti-traître aux intérêts populaires, ne fut pas le dernier à répandre cette opinion. Or, d'après ce projet du gouvernement, seule, une veuve invalide touchera une rente, c'est-à-dire une personne qui n'est plus capable de gagner le tiers de ce que gagnent ses pareilles ayant une même instruction professionnelle et une même situation. Quant au niveau des rentes des veuves et des orphelins, il est beaucoup trop bas; quiconque connaît le gouvernement prusso-allemand l'admettra sans plus. Mais ce qui est le plus monstrueux, c'est le fait de subordonner la concession d'une rente de veuve à une « procédure de constatation » spéciale. Déjà maint homme invalide n'arrive que très difficilement à se frayer un chemin à travers le maquis des paragraphes jusqu'à

sa rente. Que sera-ce donc pour les veuves, surtout si l'on songe que mainte femme d'ouvrier sait à peine écrire son nom ? Comment veut-on qu'elle se tire de toutes les chicanes de procédure !

Pour ne prendre qu'un seul exemple, le défaut d'unité ressort déjà dans la détermination des autorités qui auront à fixer les rentes. Cela rentre dans la compétence de l'*Office de l'Assurance,* qui comprend aussi des représentants ouvriers. Mais il en est autrement pour l'assurance-accidents. Ici, c'est l'*association corporative,* où les travailleurs n'exercent aucune influence, qui fixera les rentes, en première instance. L'Office de l'Assurance n'intervient que sur l'appel du blessé. De même, on a laissé subsister les grandes inégalités entre les différentes institutions de l'assurance. On ne s'est toujours pas décidé à fixer les limites des assurés de manière uniforme. D'après le projet, il restera toujours des catégories d'ouvriers qui ne seront pas assurés contre la maladie et l'invalidité, et d'autres catégories qui sont assurées contre la maladie et l'invalidité, mais non pas contre les accidents, et ainsi de suite. On laisse subsister aussi l'éparpillement insensé de l'assurance-maladie au point de vue de l'organisation ; il y aura toujours des caisses de maladies locales, des caisses particulières de chaque établissement et des caisses des jurandes, pour les ouvriers industriels, et des caisses spéciales pour les mineurs. Bien plus, on y ajoute encore une nouvelle espèce de caisses, les caisses de maladie rurales, qui engloberont les travailleurs agricoles, les domestiques, les salariés des métiers nomades, les artisans des industries à domicile et leurs salariés, en tant que ces derniers travaillent également à domicile.

Il m'est naturellement impossible de critiquer comme il faudrait toutes les modifications projetées qui aggravent le *statu quo.* Même dans un article spécial, on ne pourrait le faire qu'à grands traits. Je ne relèverai donc plus qu'une seule modification, et cela, en raison du fait que les flatteurs professionnels du patronat ne manqueront pas, sans doute, de

s'en servir pour glorifier les exploiteurs allemands à l'étranger (il est peu probable qu'ils le fassent en Allemagne, puisqu'ici tout le monde connaît le bluff). Les cotisations pour les caisses de maladie sont versées jusqu'ici, nous l'avons dit, pour deux tiers par les ouvriers et pour un tiers par les patrons. Le nouveau projet répartit les versements entre ouvriers et patrons par moitié. Cette modification aurait du bon si elle n'entraînait pas les conséquences que voici. Les membres du comité des caisses de maladie (l'organe qui administre les caisses) devront, à l'avenir, se composer aussi par moitié de représentants patronaux et ouvriers. Ensuite, le président du comité devra être élu par chaque groupe des représentants séparément, et son élection ne sera valable qu'à condition d'avoir obtenu la majorité dans chaque groupe, ce qui dans la pratique sera, sans doute, un cas très rare. Enfin, si le deuxième tour n'a pas donné le résultat prescrit, c'est l'Office de l'Assurance qui nomme un président, lequel reste en fonction jusqu'à ce qu'une élection légalement valable ait eu lieu. Pour peu que les travailleurs ne soient pas des instruments aveugles du patronat, ils ne voteront que pour un président qui possède leur confiance à eux. Mais les patrons ne voudront souvent pas d'un tel président, et le président envoyé par l'Office de l'Assurance votera au sein du comité dans la plupart des cas avec les représentants patronaux. Ainsi, non seulement les travailleurs sont dépouillés de leur prépondérance bienfaisante dans les caisses de maladie, mais l'autonomie des caisses elle-même est gravement atteinte. Par contre, l'autonomie des associations corporatives (pour l'assurance-accidents) qui se trouvent entièrement aux mains des patrons, reste intangible. C'est que les travailleurs n'y ont point voix au chapitre ! Ce n'est pas tout. On est autorisé à croire que même le payement des cotisations par moitié ne grèvera point les patrons plus lourdement que leur cotisation ancienne d'un tiers. En effet, les allocations des caisses de maladies vont, aujourd'hui, souvent au delà des sommes imposées par la loi. A l'avenir, cela arrivera beaucoup plus rarement. Or, si

les caisses se tiennent strictement au minimum légal des allocations, les versements patronaux monteront à peine, sous le nouveau régime.

La répartition des versements par moitié avait trouvé l'approbation du Congrès de l'Union Centrale des industriels allemands, dès le 2 octobre 1907. C'est une organisation antiouvrière s'il en fut, dirigée par son malfameux secrétaire général, M. Bueck, un homme qui, malgré son grand âge, combat le mouvement ouvrier avec une haine aussi bornée que fanatique. De manière générale, une comparaison entre le projet de loi et les décisions du Congrès de l'Union patronale démontre que tous les deux s'inspirent également et presque au même degré des tendances antiouvrières. Des vœux ouvriers n'ont jamais trouvé chez le gouvernement le même accueil tendre. Le gouvernement s'est montré une fois de plus le défenseur des intérêts patronaux.

Il va sans dire que le prolétariat organisé se défend aussi énergiquement que possible contre cette attitude partiale et antipopulaire du gouvernement. Il l'a fait, entre autres, au Congrès syndical extraordinaire, tenu à Berlin le 25 et le 26 avril, et qui avait pour seul objet de protester contre le projet du Code impérial de l'assurance et d'élaborer des contre-propositions. Des orateurs d'une compétence incontestable y ont commenté les défauts du projet et dans une résolution détaillée furent résumées les revendications du prolétariat au sujet du développement de l'assurance ouvrière. Inutile d'ajouter que ce Congrès ne fait que commencer la campagne contre le projet abominable. Il sera suivi d'autres manifestations plus efficaces. C'est pour le prolétariat organisé de l'Allemagne un devoir impérieux de ne pas ménager ses efforts dans cette lutte.

Mais cette campagne aura-t-elle pour résultat d'imposer une amélioration essentielle du Code de l'assurance ? C'est ce qui est, malheureusement, douteux, du moins aussi longtemps qu'à la tête de l'Empire allemand se trouve un bureaucrate aussi borné que le chancelier d'aujourd'hui.

Stuttgart, le 13 mai 1910. A. QUIST.

Le Conseil municipal de Paris et la R. P.

La leçon d'un scrutin

Pourquoi les nationalistes sont les maîtres de l'hôtel de ville de Paris (1)

Pour la deuxième fois, en deux ans, le conseil municipal de Paris vient d'élire un bureau réactionnaire. La direction de cette assemblée échappe ainsi complètement au parti républicain, bien que celui-ci, d'après les résultats du renouvellement des 3 et 10 mai 1908, compte deux fois plus d'électeurs que le parti conservateur et nationaliste, même en comprenant dans ce dernier les électeurs des candidats dits républicains progressistes.

Cette mésaventure servira-t-elle enfin de leçon aux socialistes et radicaux, qui s'obstinent à vouloir conserver le régime électoral d'exception dont Paris jouit encore trente ans après la réforme de la loi municipale et qui maintient la capitale au-dessous de la plus petite commune de France ? Nous voudrions le croire, sans trop oser l'espérer ; car une expérience déjà ancienne a suffisamment démontré qu'à l'hôtel de ville de Paris, à la veille de la réélection, les meilleures résolutions et les principes sont sacrifiés aux intérêts particuliers.

Socialistes et radicaux savent que les circonscriptions sont d'une inégalité choquante; qu'un candidat peut être élu par 700 voix dans le quartier Gaillon (3e arrondissement), alors que

(1) Le problème urgent demeure, bien évidemment, d'ailleurs, celui des élections législatives. — *Note de la Rédaction.*

la majorité absolue est de 13.000 votants à Clignancourt (18e arrondissement) ; ils savent que les arrondissements du centre, acquis aux idées de réaction, se dépeuplent de plus en plus, tout en conservant le même nombre de représentants; ils savent que ce déplacement de population s'opère au détriment de l'idée républicaine et augmente sans cesse les chances électorales de leurs adversaires ; ils le déplorent très sincèrement : mais, quand vient le moment de conclure, d'abandonner chacun sa « petite mare stagnante » et d'instituer un mode de scrutin plus juste qui rétablisse enfin l'égalité entre tous les électeurs parisiens et puisse leur épargner la honte de voir la maison commune entre les mains des pires ennemis du progrès social..., ce moment venu, tout le monde se dérobe et l'iniquité subsiste.

C'est parce que les républicains de l'ancien conseil n'ont pas eu le courage de faire leur devoir, n'ont pas voulu demander la suppression du scrutin de quartier, le droit commun pour Paris et l'établissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle, c'est pour cette unique raison qu'ils ont perdu la majorité et sont retombés plus bas qu'au plus fort de la tourmente nationaliste. L'examen du scrutin de 1908 va le démontrer avec évidence.

* * *

Au lendemain des élections de 1908, les républicains semblaient disposer de la majorité — 44 contre 36. Voici, en effet, comment se répartissaient les membres du conseil municipal de Paris, d'après les indications données par la plupart des journaux :

Socialistes unifiés : MM. Ranvier, Chausse, Colly, Deslandres, Brunet, Turot, Dherbécourt, Paris, Berthaux, Landrin.

Socialistes indépendants : MM. Fleurot, Lefèvre, Faillet, Gelez, Marsoulan, Morel, Navarre, E. Moreau, Poiry, Heppenheimer, Lajarrige.

Radicaux-socialistes : MM. Rébeillard, Tantet, Achille,

Peuch, Lemarchand, Sauton, Lampué, Bécret, Miniot, Salmon, H. Rousselle, Behr, Hénaffe, Pannelier, Chérioux, Guibert, Desvaux, Virot, Patenne.

Radicaux : Bellan, Félix Roussel, Mossot, Gent.

Progressistes : Caron, Escudier, Gay.

Nationalistes : Le Menuet, Maurice Quentin, Levée, Bertrou, Dausset, Le Corbeiller, Badini-Jourdain, Galli, Ménard, Caire, Oudin, Méry, Barillier, Rousset, Girou, Poirier de Narçay, Evain, d'Andigné, d'Aulan, Jousselin, Massard, Denais, Grébauval.

Réactionnaires : Billard, Alpy, Deville, Duval-Arnould, Rendu, Lambelin, Mithouard, Quentin-Bauchart, Chassaigne-Goyon, Froment-Meurice.

Récapitulons :

Socialistes unifiés............	10
Socialistes indépendants......	11
Radicaux socialistes	19
Radicaux	4
Progressistes	3
Nationalistes	23
Réactionnaires	10
	80

Plusieurs décès ont donné lieu à des élections partielles depuis le renouvellement total. Mais cette circonstance ne saurait modifier le sens des observations qui suivent et qui s'appuient exclusivement sur les chiffres de 1908.

Il importe toutefois de noter que trois des conseillers classés sous l'étiquette radicale, MM. Félix Roussel, Mossot et Gent, ont d'abord été élus comme nationalistes, et que le quatrième, M. Bellan, ancien radical-socialiste, a fait défection. Le conseil municipal de Paris est donc actuellement partagé en deux fractions égales, 40 d'un côté, 40 de l'autre. Les 40 voix réactionnaires se sont portées, sans une seule défaillance, sur le nom de M. Bellan, ce qui explique son élection à la présidence,

alors qu'il manquait à M. Rébeillard, candidat des républicains, la voix d'un malade, celle d'un retardataire, enfin celle d'un indiscipliné.

Mais, si M. Bellan et quelques autres ont jugé à propos de se classer à droite après avoir été élus comme républicains, leurs électeurs doivent être considérés, jusqu'à nouvel ordre, comme faisant partie de la majorité républicaine. Il en résulte qu'aux élections de 1908, la situation des partis était la suivante (1) :

	Suffrages exprimés	Élus	Moyenne par élu
Socialistes unifiés.........	105.753	10	10.575
Socialistes indépendants...	48.122	11	4.374
Radicaux socialistes......	95.636	19	5.033
Radicaux	32.585	4	8.146
Progressistes	21.877	3	7.292
Nationalistes	102.383	23	4.451
Réactionnaires	23.917	10	2.391
	430.273	80	

La colonne des moyennes fait ressortir les plus grandes inégalités. Si l'on envisage l'ensemble, en groupant les électeurs suivant leurs affinités et les élus suivant l'œuvre qu'ils sont chargés d'accomplir à l'Hôtel-de-Ville, on obtient deux moyennes encore très différentes, desquelles il ressort que la prépondérance acquise par les réactionnaires dans l'assemblée communale ne correspond nullement à l'opinion dominante des électeurs parisiens.

	Électeurs	Élus	Moyenne
Parti républicain.........	282.096	44	6.411
Parti réactionnaire	148.177	36	2.391

Que l'on considère le détail ou l'ensemble, les réactionnaires disposent donc de plus de sièges que ne le comporte leur force numérique dans le corps électoral ; par suite, les républicains

(1) Les chiffres qui ont servi de base aux calculs faisant l'objet de ce travail ont été empruntés à la *Petite République* du 4 mai 1908. (Voir le tableau ci-après.)

n'en ont pas assez, et cela fausse depuis quarante ans toutes les élections municipales de Paris.

Avec une représentation strictement proportionnelle de l'ensemble du corps électoral, la position de chaque parti serait la suivante (1) :

Socialistes unifiés...........	20	53
Socialistes indépendants.....	9	
Radicaux socialistes.........	18	
Radicaux	6	
Progressistes	4	27
Nationalistes	19	
Réactionnaires	4	

La répartition des 80 sièges en plusieurs groupes et, dans chaque groupe, l'application du scrutin de liste avec représentation proportionnelle auraient donné les mêmes résultats, c'est-à-dire, 53 républicains contre 27 réactionnaires.

Supposons Paris divisé en trois grandes circonscriptions, deux sur la rive droite comprenant chacune sept arrondissements, la troisième réunissant les six arrondissements de la rive gauche, et les sièges répartis suivant le nombre des électeurs inscrits de chaque circonscription (recensement de 1908), soit :

I. —	Arrond.:	1, 2, 8, 9, 16, 17, 18.	198.343 élect.	27 sièges
II. —	—	3, 4, 10, 11, 12, 19, 20.	223.008 —	30 —
III. —	—	5, 6, 7, 13, 14, 15....	168.122 —	23 —
			589.473	80

On pourrait faire quatre ou cinq circonscriptions, ou prendre pour base le chiffre de la population au lieu du chiffre des élec-

(1) J'ai obtenu ces chiffres en divisant le total des suffrages exprimés par 80, nombre de sièges à pourvoir, puis chaque masse électorale par 5.378, quotient de cette première division, en tenant compte enfin des plus forts excédents.

teurs inscrits, sans que les résultats totaux fussent sensiblement différents.

Voyons maintenant comment vont se répartir les sièges de chaque circonscription, d'après les renseignements fournis par le scrutin de 1908.

	1re circonscription		2e circonscription		3e circonscription		Total des Sièges
	Suffrages	Sièges	Suffrages	Sièges	Suffrages	Sièges	
S. U..	26.317	5	57.136	10	22.300	4	19
S. I...	8.273	2	20.947	4	18.902	4	10
R. S..	15.677	3	44.161	8	35.798	7	18
Rad...	13.946	3	9.872	2	8.767	1	6
Prog..	14.835	3	1.864	»	5.178	1	4
Nat...	54.861	10	28.802	5	18.720	3	18
Réact.	6.853	1	2.201	1	14.863	3	5
	140.762	27	164.983	30	124.528	23	80

53 sièges pour les républicains, 27 sièges pour les réactionnaires ; et, d'autre part, chaque parti aurait eu un nombre de représentants en rapport avec le nombre de ses électeurs, soit :

	Avec la R. P.	Avec le scrutin de quartier	Différence avec la R. P.
Socialistes unifiés........	19	10	+ 9
Socialistes indépendants..	10	11	— 1
Radicaux socialistes......	18	19	— 1
Radicaux	6	4	+ 2
Progressistes	4	3	+ 1
Nationalistes	18	23	— 5
Réactionnaires	5	10	— 5
	80	80	

Il faut ajouter que la composition du conseil municipal, au point de vue des tendances politiques, n'aurait pu subir aucun changement, du fait des vacances survenues depuis 1908 (décès, démissions, etc.), car les sièges à pourvoir auraient été attribués, sans nouvelles élections, automatiquement,

aux candidats ayant obtenu le plus de suffrages après les élus ; et Paris, malgré une ou deux défections, n'aurait couru à aucun moment le risque d'être administré par une minorité hostile à toutes les aspirations de la majorité électorale (1).

Au scrutin de liste pur et simple, les suffrages se seraient groupés de la manière suivante :

I. —	64.213	républicains,	76.549	réactionnaires.
II. —	132.116	—	32.867	—
III. —	85.767	—	38.761	—
	282.096	républicains,	148.177	réactionnaires.

Les réactionnaires auraient obtenu les 27 sièges de la 1re circonscription, et les républicains les 53 sièges des deux autres. Par conséquent, même résultat d'ensemble qu'avec la représentation proportionnelle. Mais qui ne voit l'énorme inconvénient de sacrifier des minorités importantes, qui peuvent parfois égaler les majorités ? Inconvénient inévitable, quel que soit le nombre des circonscriptions ; avec le système majoritaire pur, il est impossible que de nombreux électeurs ne soient pas tenus en dehors de la vie politique ; ils se comptent à Paris par centaines de mille, qui, avec l'application de la représentation proportionnelle, auraient tous, au contraire, leur part d'influence et de contrôle sur les affaires de la cité.

***

Il dépend, en somme, plus des électeurs que des élus de mettre les faits d'accord avec le droit. Les élus de la majorité, *qui n'ont pas voulu*, en 1904 et en 1908, dans la crainte de perdre leur siège, supprimer le scrutin de quartier, ont une grande part de responsabilité dans le petit coup d'état municipal qui vient de s'accomplir à l'hôtel de ville. Comme il n'y

(1) J'ai fait les mêmes calculs avec les chiffres des élections législatives dernières : il en ressort qu'en proportion absolue pour l'ensemble des suffrages exprimés, 320.285 électeurs républicains de toutes nuances auraient droit à 54 représentants à l'hôtel-de-ville et 153.505 électeurs réactionnaires à 26 représentants. La situation s'est donc aggravée depuis deux ans ; elle sera pire au renouvellement de 1912.

a aucune raison de croire qu'ils fassent désormais preuve de plus de perspicacité ou de désintéressement, c'est aux électeurs à prendre la parole et à signifier clairement leur volonté.

Quant aux socialistes, s'ils ont tant soit peu le désir de mettre un terme au système désastreux des concessions communales, qui diminuent sans cesse la propriété collective, alors qu'il faudrait l'agrandir, — s'ils veulent organiser, au mieux de l'intérêt des travailleurs, les services publics, qui n'ont jamais fonctionné qu'au bénéfice de quelques privilégiés, ils seront les premiers à comprendre la nécessité de la R. P. et ils feront le nécessaire pour l'obtenir.

Maurice CHARNAY.

Scrutin du 3 mars 1908 (suffrages exprimés)

ARROND.	S. U.	S. I.	R.S.	RAD.	PROGR.	NAT.	RÉACT.	TOTAUX
1er	981	70	640	500	176	5.799	1.338	9.504
2e	542	38	3.146	2.377	1.185	3.531	84	10.723
3e	1.962	»	8.822	»	80	4.328	»	15.192
4e	2.610	626	5.162	430	83	7.859	»	16.770
5e	2.622	5.524	4.857	1.241	»	6.167	»	20.411
6e	1.682	142	»	2.209	2.426	»	8.281	14.740
7e	516	»	2.305	2.586	»	3.807	5.289	14.503
8e	203	251	»	1.553	1.010	3.613	5.431	12.061
9e	339	987	1.964	2.424	3.826	6.606	»	16.146
10e	3.655	5.145	4.547	1.863	»	5.932	2.201	23.343
11e	16.481	4.176	7.939	4.893	»	2.167	»	35.656
12e	8.922	6.712	5.228	»	1.308	1.927	»	24.097
13e	5.232	5.526	7.035	238	2.377	2.099	»	22.507
14e	5.186	5	11.416	2.493	»	5.575	1.293	25.968
15e	7.062	7.705	10.185	»	375	1.072	»	26.399
16e	549	1.760	»	321	3.982	11.218	»	17.830
17e	6.478	72	3.085	4.492	1.861	16.653	»	32.641
18e	17.225	5.095	6.842	2.459	2.795	7.441	»	41.857
19e	8.752	4.288	4.310	16	»	6.589	»	23.955
20e	14.754	»	8.153	2.670	393	»	»	25.970
TOTAUX	105.753	48.122	95.636	32.585	21.877	102.383	23.917	430.273

Opinions féminines sur la Recherche de la Paternité

Dès la rentrée de Pâques, le Sénat a abordé la discussion d'une loi en faveur de la Recherche de la Paternité. Depuis trente ans et plus, les femmes importunent les dieux (en l'espèce, les sénateurs et les députés) pour qu'ils dotent le pays de France d'une semblable loi. Le Sénat a mis cette loi au jour et les femmes ne font entendre que des actions de grâces mesurées.

Les femmes sont des êtres bizarres; on leur donne ce qu'elles demandent et elles réclament encore ! Mais les dieux-sénateurs ont-ils donné aux femmes la loi après laquelle elles soupiraient ? Toute la question est là. Nous allons l'examiner.

Qu'on nous pardonne de l'examiner en femme et non pas en juriste. Juriste, nous ne le sommes, hélas ! Sous les termes ardus d'un texte de loi, nous n'apercevons que des faits vivants. Nous ne parlerons qu'au nom des sentiments de justice que la vie a froissés. Si ce sont là des raisons suffisantes, qu'on nous permette d'élever la voix.

Que demandaient les femmes ? Une loi empêchant le scandale de ces unions libres où la naissance des enfants ne comporte point de responsabilité, où le père, le jour qui lui convient, plante là maîtresse et marmots et s'en va sans qu'il lui en coûte un centime fonder ailleurs un foyer du même genre ; une loi capable de prévenir le malheur de ces quasi-fiancées trop confiantes, qui, lâchées dès qu'elles sont enceintes, se résignent ou se vengent ou deviennent infanticides ; une loi, enfin, empêchant cet autre scandale, le plus

fréquent de tous, de la servante de la ville ou des champs, de l'ouvrière, prise par le maître ou le valet, et chassée dès que la nature dévoile sa faiblesse.

Tels sont, en gros, les trois cas (sans parler de ceux du viol et du rapt exceptionnels et déjà poursuivis), auxquels nous espérions que la loi sur la Recherche de la Paternité apporterait un remède. Reconnaissons immédiatement que sur le premier cas satisfaction nous est accordée. La recherche de la paternité pourra être intentée, au nom de l'enfant, par sa mère, même mineure, si au moment de la naissance de l'enfant il y avait état de concubinage notoire de la mère et du père prétendu. La recherche pourra encore être intentée si le père a fourni des aliments à l'enfant, et s'il cesse de les lui fournir..

Ceci est bien.

Reste le second et le troisième cas. Pour ceux-là, une action judiciaire ne pourra être intentée au père que s'il reste ou des promesses de mariage ou des rapports des amants un commencement de *preuve par écrit,* autorisant la preuve testimoniale.

La preuve par écrit, telle était la disposition de la loi que les féministes redoutaient surtout, comme capables d'en restreindre, d'en annuler, dirions-nous volontiers, les effets, dans tous les cas où il n'y aurait ni concubinage notoire, ni possession d'état.

En effet, nul n'ignore que les séducteurs et les amants insincères ou égoïstes écrivent peu. Maintenant qu'un seul petit billet tendre pourra les mener en justice, ils écriront encore moins. Croit-on, d'ailleurs, que le fermier qui séduit sa servante, que le valet de ferme qui compte sur elle pour égayer son année de louage soient grands épistoliers ? Et le camarade d'atelier, le patron qui distribue parcimonieusement l'ouvrage... avec ses faveurs écrivent-ils beaucoup plus ? Poser la question c'est y répondre. Si, autrefois, un reste de littérature acquise à l'école primaire mettait parfois à ces hommes la plume à la main, ils se garderont bien de la saisir aujour-

d'hui, cette plume révélatrice et vengeresse. Un des résultats les plus certains de la loi sera d'affermir tous ceux-là dans l'opinion qu'il ne faut jamais écrire... et la preuve par écrit requise par la loi deviendra un de ces mythes d'un autre âge, dont la survivance sera un événement rarissime. Seuls les sincères emploieront encore la plume. La preuve par écrit ne se trouvera plus qu'entre les mains de celles qui n'auront pas besoin de s'en servir.

Ainsi, entre les mailles de la loi, passeront en nombre considérable les abandons d'enfants.

Les objections que nous venons d'élever sont si évidentes qu'il est impossible que les sénateurs ne se les soient point faites. S'ils ont passé outre, c'est parce qu'ils ont été hantés d'une crainte : celle du chantage. Il faut être très sévère contre le chantage ; nous ne protestons nullement contre la disposition de la loi qui veut que la femme reconnue coupable d'avoir exercé une telle action, soit aussitôt poursuivie par le tribunal même devant lequel elle serait venue apporter sa plainte mensongère. Les femmes sont plus que tout autre membre de la société intéressées à ce que les calomniatrices, capables de soustraire les mères méritantes à la sympathie du public, soient rigoureusement poursuivies.

Il est cependant une autre raison qui a motivé l'introduction de la preuve par écrit. Les auteurs du projet de loi ont voulu que l'enfant naturel judiciairement reconnu, possédât sur son père tóus les droits d'un enfant naturel volontairement reconnu, qu'il pût porter le nom de son père et hériter. C'est aller plus loin que d'autres législations étrangères (l'anglaise et l'allemande), qui n'ont admis pour l'enfant judiciairement reconnu d'autre droit sur son père que celui d'en exiger une pension alimentaire. Il semble que la France, honteuse de s'être laissée distancer par ses voisines dans cette mesure de justice, ait voulu racheter son retard par une mesure plus généreuse, plus conforme aussi à notre besoin de logique. Mais pour octroyer à l'enfant naturel judiciairemment reconnu la totalité de ses droits, on a voulu de sa filiation une preuve

matérielle et on a exigé la preuve par écrit, quitte à laisser échapper à la sanction de la loi le nombre considérable des pères destitués du sentiment de responsabilité paternelle. Remarquons, en effet, que la loi frappera presque exclusivement les hommes qui auront déjà donné quelques preuves de sincérité ou d'attachement à leur enfant : ce seront ceux qui auront cohabité avec la mère ou qui lui auront fourni des aliments durant un temps plus ou moins long. Ceux-là qui auront éprouvé, à un trop faible degré il est vrai, un sentiment de paternité seront obligés, par la loi, à remplir leurs devoirs jusqu'au bout. Mais quant aux autres pères, à la fois plus lâches ou plus malins, ils seront ignorés ; la loi étendra sur leur forfait le manteau protecteur du silence. Je ne sais point si cela est juridique, mais je sais, à n'en point douter, que cela est injuste et immoral.

Immorale aussi l'ignorance de la loi vis-à-vis de l'enfant incestueux ou adultérin. L'homme marié pourra en toute sécurité introduire en ce monde un nombre illimité de petits bâtards, tandis que le célibataire qui, lui, du moins, n'aura point trahi la parole légalement jurée, sera poursuivi, surtout s'il a eu soin d'avouer sa paternité par des lettres ou des soins antérieurs donnés à son enfant.

On jugera peut-être, après ce trop rapide exposé que les femmes qui n'éclatent point en cris d'allégresse devant la naissance de la loi nouvelle, n'ont point, après tout, l'esprit si mal fait.

Y aurait-il cependant un moyen de donner satisfaction à leurs plaintes ? Il y en aurait deux que voici et que nous soumettons aux dieux-députés qui vont avoir à leur tour à examiner, puis à voter la loi.

Le premier serait de faire disparaître de la loi la nécessité de la preuve par écrit. Le second serait d'introduire dans la loi un ou deux petits articles qui diraient à peu près ceci :

Lorsqu'on ne se trouverait dans aucun des cas prévus par l'article 2 (celui qui exige un commencement de preuves par écrit), la mère de l'enfant ou son représentant pourrait néan-

moins réclamer pour lui une pension alimentaire qui cesserait lorsqu'il serait en état de gagner sa vie, et au plus tard à vingt-et-un ans. Les magistrats pourraient alors admettre comme suffisantes des preuves testimoniales précises et concordantes. Cette action n'aurait point pour effet d'établir de lien de filiation. Tous les enfants, même adultérins, seraient admis à l'exercer.

Je ne suis point certaine que ce texte serait admis à la Chambre et je reconnais qu'il aurait l'inconvénient de créer deux catégories d'enfants naturels. Le mieux serait évidemment de supprimer la nécessité de la preuve écrite lorsqu'on se trouverait en présence de preuves testimoniales précises et concordantes. Qu'on ne dise pas qu'elles sont illusoires. Dans combien de campagnes ne désigne-t-on pas le père naturel d'un enfant non reconnu avec autant de précision qu'un père légitime ?

Malheureusement si les députés faisaient un effort pour supprimer l'obligation de la preuve par écrit (ce qui permettrait peut-être de ne pas la faire disparaître complètement des mœurs) il n'est pas certain que les sénateurs accepteraient l'amendement, et la question qui se posera devant nos défenseurs à la Chambre (car j'aime à penser que nos en trouverons, au moins parmi les soixante-quinze députés socialistes) sera peut-être celle-ci : Vaut-il mieux voter une loi incomplète et défectueuse qui consacre un principe d'équité, quitte à l'amender plus tard, ou attendre les progrès de l'opinion pour la voter dans sa justice intégrale ?

Nous n'avons pas à donner la réponse. Ce sera sur une autre réflexion que nous conclurons. Croit-on que si les femmes avaient voix au chapitre, des lois aussi bâtardes pourraient être votées, croit-on que le sort des enfants, le sort de la race, ne seraient pas mieux protégés si elles avaient le pouvoir de le faire ? Et la conclusion qui s'impose est celle-ci : Qu'on nous donne au plus tôt l'électorat et l'éligibilité afin que des lois plus justes et plus morales régissent les Français.

L.-M. Compain.

La Poussée socialiste en France

d'après les Elections générales de 1910

I

Aux élections de mai 1906, trente-trois membres du Parti socialiste unifié furent élus au premier tour de scrutin, où plus de 900.000 voix socialistes s'affirmèrent ; c'était environ 10 p. 100 du total des votants. Au second tour, vingt-et-un membres du Parti s'ajoutèrent à ceux du premier tour. La doctrine collectiviste se trouva donc représentée au Parlement par 54 députés, nombre un peu inférieur au prorata des voix exprimées par le Parti socialiste unifié au premier tour de scrutin.

Au cours de la neuvième législature, les élections partielles grossirent le groupe socialiste de 8 sièges ; l'effectif du Parti socialiste unifié aurait donc dû être de 62 députés à la veille des élections de 1910 ; mais deux décès, les désertions de deux députés des rangs socialistes, et les exclusions par le Parti de quatre autres pour refus de verser la cotisation de 3.000 francs des parlementaires avaient ramené l'effectif du groupe parlementaire socialiste au nombre de 54 députés qui était celui de 1906.

II

Les exclusions des membres élus du Parti socialiste unifié qui enfreignent ses règlements intérieurs ou les décisions de

ses fédérations et de ses Congrès, quelque étonnantes qu'elles paraissent à ceux qui ne sont pas familiarisés avec son organisation intérieure sont nécessaires pour la sauvegarde de l'unité de vues d'un Parti qui prétend progresser. Sa force réside dans la sage fermeté de ses décisions et de sa discipline et c'est, aux yeux de ses adversaires mêmes, la preuve de sa vitalité et de sa valeur morale. Les membres élus du Parti peuvent différer d'opinions sur des détails de la doctrine socialiste, mais les principes mêmes du but poursuivi, ni ce but, ne peuvent être à la merci des controverses et des opinions personnelles. Il est, en effet, inadmissible que le Parti socialiste prête l'appui de sa propagande à quiconque se prétend socialiste mais adversaire de la socialisation des moyens de production et d'échange qui est le point essentiel et la base de la doctrine socialiste.

L'opinion confond d'ailleurs assez fréquemment avec les socialistes, d'ardents réformateurs et des sociologues émus des souffrances prolétariennes et des injustices sociales qui portent dans les partis actuellement au pouvoir les étiquettes de *radicaux-socialistes* ou de *socialistes indépendants*. Il en est parmi ceux-ci qui se prononcent nettement en faveur de la solution pacifique des conflits internationaux et pour la réduction des armements, ce qui les rapproche, en effet, des socialistes ; d'autres sont d'ardents partisans des réformes fiscales destinées à alléger les classes travailleuses et même de certains monopoles d'Etat. Un précipice infranchissable les sépare cependant des socialistes. La plupart des radicaux-socialistes et des socialistes indépendants ont à la base de leurs programmes des réformes séduisantes pour le prolétariat et certes appréciables, quoique parfois contradictoires dans l'exécution, mais ils sont les partisans résolus et irréductibles des principes de lutte et de propriété individuelles qui ne peuvent aboutir, selon les collectivistes, qu'à la domination du faible par le fort, à la soumission du vaincu par le vainqueur, à l'exploitation du Travail par le Capital. Les collectivistes ou socialistes unifiés soutenant que le régime actuel

fait peser tout le fardeau des charges publiques sur le prolétaire, quiconque se fait le champion de ce régime ne peut être avec eux.

Le Parti socialiste ne pouvant, sans se suicider, concourir à la sauvegarde du régime capitaliste par sa contribution au moyen des lois actuelles à la direction du pouvoir, n'a pas à composer avec les hommes et il lui est loisible de leur imposer ses règles de conduite ; rejetant de son sein ceux de ses militants qui se sont écartés de ces règles pour participer à la direction des affaires, il ne saurait admettre indistinctement tous les humanitaires qui se proclament socialistes. Il a assez à compter d'ailleurs avec des politiciens arrivistes; mais il les enserre nécessairement dans un réseau disciplinaire constant. De moins en moins, le Parti unifié pourra utilement servir de tremplin aux politiciens visant au pouvoir, car ses effectifs électoraux s'éclairent de plus en plus. Son unité de vues, comme leur valeur morale, et la netteté du but qu'il poursuit en s'inspirant des sciences économiques et statistiques que possèdent admirablement la plupart de ses militants, font du parti unifié, non un parti politique, au sens strict du mot, mais un *parti économique,* ne se recrutant qu'avec sûreté et sans fausses illusions. Sa propagande ne s'étend plus seulement au prolétariat urbain, elle pénètre rapidement le prolétariat rural, et même les petits propriétaires paysans de certaines régions.

Ses Fédérations, vrais centres d'études sociologiques, ont une certaine autonomie, mais elles se réunissent en Congrès nationaux. Elles y discutent les modifications de tactique et d'ordre intérieur ; elles tranchent les questions litigieuses ; elles tracent la ligne de conduite à adopter dans les grands débats parlementaires et elles se soumettent aux décisions de ces assises sous le contrôle du Conseil national et sous la direction de la Commission administrative permanente du Parti socialiste unifié ; elles y soumettent *a priori* leurs candidats ou leurs élus.

III

Ainsi organisé, le Parti socialiste doit pouvoir facilement faire le dénombrement de ses effectifs au premier tour de scrutin de chaque élection. Il n'échappe pas sans doute aux abstentions et aux défections des électeurs, mais son unité les classe mieux que ceux des autres partis.

L'accroissement significatif des voix socialistes au premier tour de scrutin de chacune des élections législatives de 1902 et de 1906 ; les résultats de quelques élections partielles, là même où les candidats socialistes furent vaincus, ainsi que la montée parallèle et formidable du nombre des socialistes dans les dernières élections générales politiques allemandes, anglaises, autrichiennes, belges, italiennes et scandinaves, ne pouvaient laisser de doute sur les résultats du premier tour de scrutin de 1910. N'étant pas un parti de combat occasionnel, mais de lutte de classe permanente, le socialisme devait logiquement réunir en 1910 une proportion mathématiquement croissante d'adeptes.

Aux élections de 1910, les Fédérations du Parti socialiste français ont présenté des candidats dans toutes les circonscriptions de la Seine et dans 315 circonscriptions s'étendant sur 80 départements métropolitains, un département algérien et une colonie.

Elles ont entamé la lutte au premier tour indistinctement partout où existe un noyau socialiste et quelque faible valeur numérique qu'il comporte. Dans les seuls départements des Côtes-du-Nord, de la Manche, de la Meuse, de la Mayenne, du Doubs et de la Vendée, elles se sont abstenues. Dans les départements de faible contingent numérique, les Fédérations socialistes se sont quelquefois trouvées en face de candidatures « socialistes indépendantes » qui ont porté la division dans leurs rangs. Comme ces Fédérations n'avaient pas à espérer la conquête de sièges, qu'elles ne poursuivaient pas d'ailleurs, cette division a incontestablement été pour elles un bien mo-

ral ; elle les a séparées d'éléments dominés par les ambitions personnelles, pour lesquels le socialisme n'est qu'une étiquette de « gens mécontents » et non la poursuite désintéressée d'une amélioration générale. Cette sortie des socialistes indépendants a permis de mieux dénombrer les collectivistes dans les milieux les plus réfractaires à leur propagande. Les deux cartes ci-après de ces dénombrements sont curieuses à cet égard.

Quant aux Fédérations qui présentaient aux suffrages des députés sortants et celles où la poussée socialiste permet d'escompter la prochaine conquête des sièges, elles ont réellement souffert de la division jetée dans leurs rangs par les candidatures indépendantes.

Mais ni la perte de quelques sièges, ni la disparition de la vie publique de plusieurs socialistes éminents et qui honoraient le Parlement où ils siégeaient, ne sauraient faire regretter au Parti socialiste sa séparation des éléments de discorde et d'indiscipline qui ne lui ont causé ce mal que parce qu'ils ne sont pas encore mûrs pour l'émancipation sociale qu'il poursuit.

IV

Les candidats du Parti socialiste unifié ont obtenu 1.125.877 voix au premier tour de scrutin du 24 avril 1910, soit plus de 13 p. 100 des votants. Ils dépassent cette proportion dans vingt-six départements ; ils atteignent plus de 42 p. 100 des votants dans le Var ; ils descendent à moins de 1 p. 100 dans 7 départements ; 6 départements n'ont eu ni candidats, ni voix socialistes.

Les résultats définitifs du deuxième tour, le 8 mai 1910, donnent 76 sièges au Parti socialiste unifié dans la nouvelle législature. Avec la R. P. il en eût occupé 80 au moins, d'après les résultats du premier tour.

Parmi les candidatures indépendantes, il s'en trouve qui ont détourné sinon les trois quarts, au moins la moitié des voix que le Parti unifié aurait groupées sous son drapeau dans

certaines circonscriptions et qui sont réellement celles de socialistes qu'une question de personnes a détournées. Les voix des électeurs de M. Coutant (d'Ivry), par exemple, sont en grande majorité collectivistes ; on ne saurait néanmoins, cette fois, les compter parmi les suffrages obtenus par le Parti socialiste unifié. Quant à celles que MM. Briand, Millerand, Viviani, Augagneur, etc., ont recueillies, elles doivent plus rigoureusement encore être exclues des résultats obtenus par le Parti. Celui-ci ne les réclame pas, mais elles lui ont fait perdre au moins 125.000 suffrages en 1910.

V

Reportés par départements sur la carte de France, les résultats numériques du premier tour de scrutin révèlent huit groupes compacts ou régions des forces socialistes (voir carte n° 1). Ce sont ceux de la région du nord (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne et Ardennes), du département de la Seine, de Bretagne, du Centre-Touraine-Limousin, de l'Est, du Sud-Ouest, du Midi-Garonnais et du Midi-Méditerranéen.

Reportés par circonscriptions, les résultats numériques ressortent avec le même aspect, mais tandis que la carte par départements classe ces groupes par ordre d'importance proportionnellement aux votants (carte n° 1), les forces numériques effectives se montrent nettement dans la carte des circonscriptions (carte n° 2).

Il ressort de ces constatations que le groupe de la région du Nord est le plus formidable, puisque ses quatre départements réunissent près de 250.000 voix socialistes; celui de la Seine et des départements circonvoisins vient ensuite avec près de 225.000 voix socialistes; ces forces sont en rapport logique avec l'intensité des populations.

Les caractères sociaux de ces deux groupes diffèrent essentiellement de ceux des groupes Centre-Touraine-Limousin, également très forts numériquement et intellectuellement. Un quotidien régional du Parti unifié publié à Limoges, *Le Popu-*

laire du Centre, fait pénétrer la doctrine socialiste dans ces régions en n'employant que la forme modérée et sans heurts, mais avec une grande énergie et beaucoup de science écono-

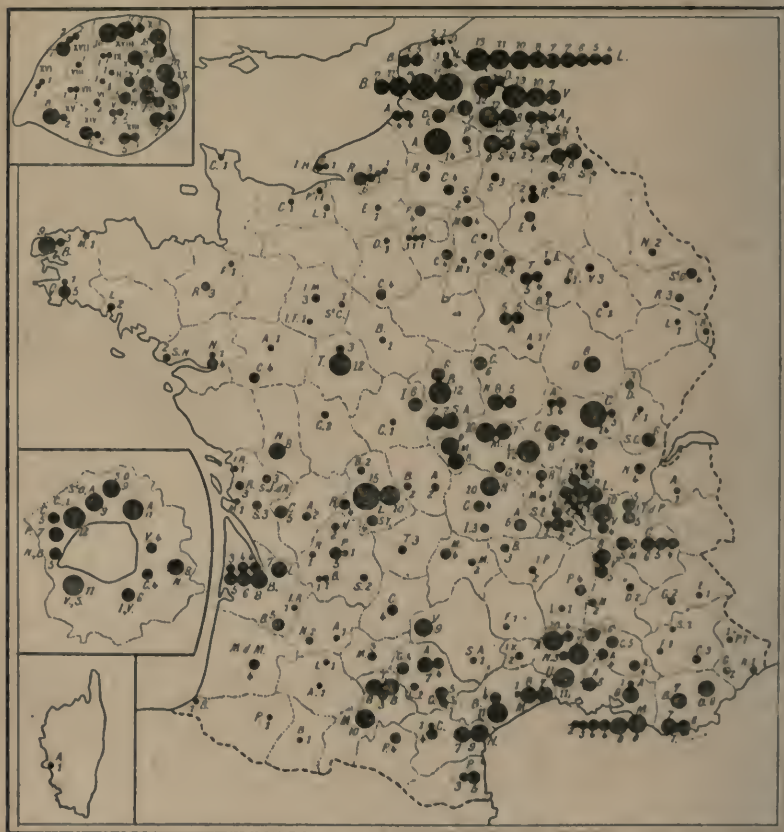


Carte n° 1. — *Suffrages collectivistes du 1er tour de scrutin par départements*

Le premier nombre indique les suffrages obtenus par les candidats collectivistes du P. S. U.; le second, la proportion, à partir de 3 p. 100, de voix socialistes sur les suffrages émis.

mique. Le Nord socialiste lit moins ; il n'a que des journaux fédératifs et hebdomadaires, mais pas un quotidien du Parti comparable au *Populaire du Centre,* de Limoges, au *Droit du Peuple,* de Grenoble, au *Socialiste du Midi,* de Toulouse, ou à

La Vérité, de Marseille, qui éclairent l'opinion socialiste dans les bassins de la Loire, du Rhône et de la Garonne. Quant aux socialistes du département de la Seine, il est bien remarquable que détournés par la lecture des grands journaux d'information parisiens, ils ne soutiennent pas entièrement les efforts de *l'Humanité*, qu'un tiers à peine d'entre eux lisent.



CARTE N° 2. — *Suffrages collectivistes du 1er tour de scrutin par circonscriptions*

Les lettres majuscules sont l'initiale de l'arrondissement dans les départements, des localités dans le département de la Seine. Les chiffres indiquent les suffrages : (1) moins de 1.000 suffrages ; (2) 1.000 à 1.500 ; (3) 1.500 à 2.000 ; (4) 2.000 à 3.000 ; (5) 3.000 à 4.000 ; (6) 5.000 à 6.000 ; (7) 6.000 à 7.000 ; (8) 7.000 à 8.000 ; (9) 8.000 à 9.000 ; (10) 9.000 à 10.000 ; (11) 10.000 à 11.000 ; (12) 11.000 à 12.000 ; (13) 12.000 à 13.000 ; (14) 13.000 à 14.000 ; (15) au-dessus de 14.000.

La région du Midi méditerranéen a, proportionnellement à ses votants et à sa population, un contingent socialiste plus élevé que les régions du Nord et de la Seine (voir les cartes 1 et 2). Numériquement elle est plus faible. Le Var, avec 21.918 voix socialistes, vient en tête des départements socialistes, puisqu'elles constituent 42,16 p. 100 des votants de ce département. Le Nord, avec 130.869 voix socialistes n'en a qu'une proportion de 31,28 p. 100, et la Seine, avec 190.328 voix, 26,96 p. 100 seulement.

Une constatation s'impose à l'égard des régions collectivistes du Midi : le socialisme agraire y fait en ce moment une rapide croissance. Des organisations de production socialiste et paysanne, comme celles des vignerons-propriétaires de Maraussan, de Bessan, de Puysserguier, etc., dans l'Hérault, ne peuvent être considérées avec indifférence. Elles sont l'indice de la possibilité d'une production collectiviste en dehors des méthodes capitalistes. Nous sommes loin ici de la fameuse et puérile, et quand même capitaliste, « mine aux mineurs ». L'adaptation des coopératives socialistes de production viticole paysannes au régime capitaliste n'est qu'apparente ; ce sont, quand on les étudie de près, des organisations réellement collectivistes. Elles ont montré leur supériorité sur le régime de la production et de la propriété individuelles pendant la grande crise viticole et je crois en avoir dégagé les causes économiques, politiques et sociales dans mon roman *Jousselin,* qu'ont publié et reproduit les quotidiens des milieux socialistes.

VI

De l'examen géographique du Socialisme en France ressortent les causes et les origines de son recrutement. Ce sont généralement moins, ainsi qu'on le croit à tort, des mécontents qui viennent à lui que des intellectuels conscients et les jeunes électeurs prolétaires qu'émancipe l'école laïque, puis, peu à peu le syndicalisme, et dont chaque année une génération nou-

velle remplace les vieux éléments réacteurs, conservateurs ou modérés que la mort fait disparaître. L'industrialisation d'une région en fait un foyer de revendications prolétariennes par le Syndicalisme et, comme conséquence, de Socialisme. L'exode campagnard vers les villes et les centres industriels y accroît les misères et les besoins en y avilissant le taux des salaires ; il devient ainsi une des causes de l'accroissement rapide des socialistes ; le passage à la caserne des jeunes paysans qui retournent dans leurs campagnes est de son côté une cause indiscutable des progrès du syndicalisme prolétarien des paysans dans lequel se recrute et se forme, comme dans les villes, le socialisme agraire. Les promoteurs du mouvement syndicaliste des résiniers landais sont d'anciens sous-officiers passés par les casernes de Bordeaux ; ils sont tous jeunes.

Ce sont des faits sociaux que les doctrines socialistes n'ont pas créés et que le capitalisme ne pouvait pas prévoir, ni empêcher, les eût-il prévus.

La poussée socialiste du Sud-Ouest en est le frappant exemple. Les 33.392 voix socialistes du département de la Gironde et les 27.902 voix des sept départements circonvoisins eussent paru fabuleuses si on les avait prédites il y a 20 ans.

Le socialisme n'existait pas en fait à Bordeaux il y a 20 ans. Il était embryonnaire il y a 15 ans. Mais l'extension des grandes industries dans Queyries-La-Bastide, les Terres-de-Borde, et Bègles, pour la 3e circonscription de Bordeaux, le développement de celles de Bacalan et l'accroissement des cultures maraîchères du Bouscat et de Bruges pour la 1re ; la création du vaste dépôt des tramways électriques sur le boulevard du Tondu à Saint-Augustin ont amené du même coup de compacts peuplements prolétariens dans ces quartiers. L'immense majorité des ouvriers et manœuvres des usines bordelaises, des entrepôts privés et des quais, des employés des tramways électriques, des cheminots du chemin de fer du Midi, etc., est originaire de la terre landaise, du pays basque et de la Gascogne. Elle est le produit d'une immigration venue à Bordeaux depuis 25 à 30 ans et qui continue. Sans doute, les

origines conservatrices et même réactrices de ces émigrants de la terre sont certaines ; ils en ont vite oublié les traditions en s'enrôlant, sans esprit de retour, dans le prolétariat urbain, généralement après leur passage à la caserne. Des grèves malheureuses leur ont fait connaître et apprécier la force du syndicalisme en vue des grèves ultérieures ; ils y ont appris à leurs dépens la lutte de classe. C'est un courant qu'on ne remontera pas et qui ne sera que plus impétueux dans l'avenir. Ce sont ces néo-socialistes, naguère croyants et soumis, qui ont fourni l'appoint des voix socialistes bordelaises et assuré l'élection d'un unifié dans la 3e circonscription de Bordeaux, en attendant la conquête certaine des deux autres circonscriptions urbaines et de deux ou trois circonscriptions rurales dans une ou deux législatures. En effet, dans la première circonscription de Libourne, 5.821 voix (plus de 40 p. 100 des votants du premier tour) se sont affirmées sur le candidat collectiviste unifié ; 3.866 voix dans celle de Bazas, peuplée d'un prolétariat paysan, et 6.830 voix dans les quatrième, cinquième et sixième réunies.

VII

Faute de faire de l'histoire impartiale en vue des combats électoraux futurs, les désillusions de nombreux comités de républicains modérés ou radicaux ont été vives partout. A la constatation dans le Sud-Ouest des succès du socialisme unifié au premier tour de scrutin, un grand journal bordelais (1) écrivait, le lendemain 25 avril, *qu'en décomposant dans un très grand nombre de circonscriptions les résultats obtenus par les candidats du Parti socialiste, on peut démontrer d'une façon mathématique que ceux-ci ont réuni sur leurs noms la quasi-totatité des suffrages réactionnaires.*

Rien n'est plus erroné qu'une pareille insinuation qui a été reproduite par une foule de journaux républicains modérés. C'est méconnaître l'histoire ou l'ignorer.

(1) La *Gironde* (de Bordeaux), 25 avril 1910.

Il n'est pas admissible pour un électeur de bonne foi ou un peu habitué aux probabilités électorales d'admettre aujourd'hui des affirmations aussi paradoxales comme choses possibles. L'amoindrissement de l'effectif réacteur constaté par la comparaison des scrutins passés avec les scrutins présents est un fait physique. C'est le temps inexorable qui agit ; les champions des régimes monarchiques de la première décade de notre République ont disparu ou à peu près; leurs fils, déjà clairsemés, en les admettant tous pour dévoués aux traditions de leurs pères, sont la génération déjà mûre. Ce sont des petits-fils qui forment l'appoint traditionnaliste du vieux régime : « Camelots du Roy », « Sillonnistes » ou « Socialistes chrétiens » ; combien sont-ils ? On peut les dénombrer ; on peut être certain, en tout cas, qu'ils n'apportent pas l'appoint de leurs rares voix réactrices aux candidats athées du Parti socialiste unifié. Ce serait un bien mauvais tour que les bourgeois conservateurs ou réacteurs se joueraient à eux-mêmes en prétendant embarrasser le gouvernement de la bourgeoisie libérale modérée et radicale, qui est tout autant que la bourgeoisie réactionnaire adversaire de la socialisation des moyens de production et d'échange, conservatrice du militarisme et des morales ou des croyances religieuses.

D'ailleurs, rien que pour la Gironde, puisque ce département est en cause dans cet exemple, il est facile de constater que le candidat réactionnaire de la première circonscription (les Chartrons) a réuni 3.199 voix, *soit plus du double qu'en 1902* ; que le candidat conservateur de la deuxième a sensiblement les mêmes en 1910 (7.221) qu'en 1902 (7.302) et que la réaction, si elle existe encore numériquement dans la troisième circonscription, ce dont je doute, a incontestablement plus d'avantages que d'inconvénients à confier un mandat au candidat républicain très modéré, très estimable qui y sollicite les suffrages, ou à l'ardent militariste qu'est l'ancien boulangiste et antidreyfusard, le candidat « socialiste indépendant ». Mais on ne comprendrait pas qu'elle allât à l'athée et révolutionnaire Camelle, adversaire irréductible de la propriété privée et du régime capitaliste qui a été élu au second tour.

Est-il possible aussi d'affirmer que ce sont des voix réactionnaires qui se sont portées sur les candidats unifiés des centres ruraux de la Gironde et des départements de la Charente, de la Charente-Inférieure, de la Dordogne et des Landes qui environnent le noyau socialiste bordelais et où de vrais réacteurs les sollicitaient ? C'est ne tenir aucun compte des faits historiques, des profondes modifications apportées dans les relations entre le Capital et le Travail ruraux dans le Sud-Ouest, au cours des dernières années. Ce sont les mêmes tensions de relations qui ont amené au socialisme nombre de métayers du Bourbonnais, des feuillardiers du Limousin, de bûcherons du Nivernais, d'ouvriers agricoles de la Somme, de l'Oise, de l'Aisne, de Seine-et-Marne, gagné les vignerons du Midi et de plusieurs centres viticoles des Charentes qui ont étendu le mouvement depuis 1905 aux métayers-résiniers des forêts landaises.

C'est un mouvement syndicaliste et de revendications prolétariennes qui explique toute une évolution sociale. Sous l'inspiration de Ducamin, libéré comme sous-officier du service militaire et fils de petits propriétaires du Marensin, près de 50 syndicats de métayers-résiniers dans les 120 communes des forêts landaises se sont fondés en 1906 et en 1907. Réunis par Ducamin, Darrigade, Duclos et plusieurs autres en une Fédération de syndicats, ils ont lutté par des grèves retentissantes pour l'augmentation des salaires ou partages de la résine et pour la substitution du fermage à un système de métayage et d'usages qui les asservissait, sans espoir de relèvement ou de progrès, comme sous l'ancien régime.

Leur réussite a été complète mais douloureuse. Les fonctionnaires, la justice et les néo-possesseurs de richesses forestières qui n'existaient généralement que depuis la loi de 1857 et ne sont exploitables que depuis 20 à 30 ans, ligués contre le syndicalisme, essayèrent de le réduire en le mutilant de ses éléments conducteurs. Dénis de justice, condamnations injustifiées, abus de pouvoirs, rien ne leur fut épargné, mais sans réussir à les abattre. Poursuivi pour excitation au meurtre

et au pillage et pour complicité de séquestration, Ducamin fut condamné à un an de prison sans qu'une preuve ait été produite contre lui, et en 1909, Etienne Darrigade, secrétaire de la Fédération, fut condamné à 5 ans de réclusion pour une complicité d'incendie volontaire dont la preuve n'a pas été apportée au jury, qui l'a condamné malgré un vaste mouvement favorable d'opinion. Des boycottages savants ont obligé la plupart des militants de l'émancipation landaise à émigrer avec leurs familles.

Certes, les résiniers landais, presque tous petits propriétaires, fils de réactionnaires, ou tout au moins de conservateurs, inféodés à des traditions séculaires, ne sont pas encore tous socialistes unifiés : il n'en est que quelques-uns, mais ils ne tarderont pas à le devenir, pour peu que la grande propriété, en continuant de les déposséder, ne les y pousse. Les directeurs du mouvement comme Ducamin et Marbat n'ont pas adhéré au parti unifié, mais ils vont vers lui à grands pas en passant par la transition d'un humanitarisme où, se déclarant « socialistes indépendants » et partisans de la propriété individuelle, ils se dressent âprement contre les grands possesseurs du sol. Ce sont des socialistes de demain, et les 3.327 voix des socialistes unifiés landais se grossiront, par la force des choses, de la plus grosse partie des voix indépendantes conquises à l'idée de propriété et de production collective. Dans une œuvre d'imagination, le *Flot qui monte* (1), j'ai décrit cet immense et violent mouvement de la soumission landaise vers la révolte et la conquête de plus de bien-être, auquel on ne s'attendait pas chez les grands propriétaires landais, il y a cinq ans à peine.

C'est d'ailleurs le même fait brutal qui se produit dans la plupart des départements qui entourent les centres favorables au recrutement socialiste. Il est même constaté que la poussée socialiste est proportionnellement plus rapide dans les milieux favorables ruraux que dans les foyers de socialisme urbains. Un socialiste agraire, propriétaire-pépiniériste, M. Com-

(1) Que publie l'*Humanité* depuis le 19 juin 1910.

père-Morel, sociologue et économiste de grand talent, éminemment éclairé sur les questions paysannes et qui ne s'appuie que sur la science et la statistique, avait été élu vers la fin de la précédente législature. Il a été réélu au premier tour dans la même circonscription agraire d'Uzès.

Un autre unifié, M. Pierre Brizon, professeur de grand savoir, a été élu au premier tour dans la circonscription rurale de Moulins-Ouest. Il a dans ses écrits traduit les aspirations de la démocratie rurale, surtout des métayers et des petits fermiers, notamment dans le *Blé rouge*. C'est encore l'élu des paysans socialistes.

La propagande agraire étudiée au Congrès de Saint-Etienne, recommandée définitivement au Congrès de Nîmes, n'a pas encore fixé toute sa tactique ; elle se précisera dans les Congrès ultérieurs. Avec des hommes d'origine paysanne comme M. Compère-Morel pour la diriger, elle ne peut manquer de séduire les petits propriétaires que ruine ou absorbe la grande propriété, ainsi que les fermiers, métayers et ouvriers agricoles, plus instruits que jadis, et qui commencent à bien se persuader que le socialisme, loin de prétendre détruire la richesse, comme on le leur a affirmé jusqu'à ce jour, poursuit au contraire son accroissement par une plus grande production, plus de bien-être et moins d'efforts humains, grâce aux progrès du machinisme et des sciences. En se plaçant sur un terrain pratique, évolutif et de réalisations progressives, les socialistes se préparent à faire la précieuse conquête, pour leurs doctrines, du calme prolétariat paysan : tout annonce qu'ils y réussiront plus solidement encore qu'avec le prolétariat des villes.

(*A suivre.*) CHARLES DUFFART.

Le Socialisme
et la Concentration industrielle

(*Suite*)

II

Nous avons embrassé l'ensemble de la théorie, avec ses tenants et aboutissants, sans nous préoccuper jusqu'ici de discuter la valeur logique ou la valeur positive de ses éléments. Avant d'aborder l'examen de fait, considérons d'un peu plus près les termes du problème.

Pour la doctrine socialiste, la concentration industrielle est l'effet du désordre économique, et elle prépare l'ordre socialiste. Nous avons admis l'affirmation socialiste du désordre économique et le sens général qu'elle donne à la description et à l'interprétation de ses effets : quelle définition implique-t-elle ou suppose-t-elle de la notion elle-même ? Qu'est-ce que ce désordre ou ce dérèglement ? Indépendamment des impressions subjectives, des estimations sentimentales, des préférences personnelles, à quoi le reconnait-on ? Quels en sont les caractères objectifs ? Si, notion négative, il ne peut être défini que par rapport à une notion positive d'ordre ou de règle, comment cette seconde notion, à son tour, doit-elle être définie ? Est-ce une notion de fait, ou une notion de représentation idéale, de combinaison correctrice, d'art social ?

Il y a là une duplicité de concepts à analyser. La doctrine socialiste n'a pas nettement distingué, jusqu'à présent, les deux aspects de l'anomie qu'elle dénonce. Elle les a confusé-

ment superposés. D'une part, elle a présenté l'économie bourgeoise ou capitaliste, et en particulier les modes de production de cette économie, comme des monstruosités ; d'autre part, avant même de définir ces monstruosités d'une manière qui satisfasse l'esprit, elle les a imputées au défaut d'organisation des rapports entre les individus dans le domaine de l'économie, et en particulier dans celui de la production. Ou plutôt, à vrai dire, sans dissocier les effets et les causes, elle a rassemblé dans une même critique les faits de perturbation, crises, maladies chroniques ou accès brusques, qui peuvent relever de la pathologie sociale, et les faits d'inorganisation ou de désorganisation, les lacunes d'administration, de juridiction, de réglementation, qui relèvent du droit et de la morale. Dans la critique de la libre concurrence et du monopole, du laissez-faire économique et du privilège « capitaliste » ou « bourgeois », depuis Saint-Simon et Fourier jusqu'à Marx et aux doctrinaires contemporains, cet objet en réalité double s'est généralement confondu. Il serait de première importance pour la doctrine et pour ses applications sociales d'élucider ces concepts, dont la complexité ou la confusion même ne doivent ni scandaliser ni surprendre, puisque le socialisme n'a pu devancer les premières précisions des sciences sociales.

Sans doute, quand ils parlent du désordre économique, les théoriciens socialistes ont constamment en vue le défaut d'organisation, l'absence d'un droit social qui règle les rapports d'ordre économique : mais néanmoins plusieurs séries de faits par lesquels leur critique atteint le vice administratif et juridique sont des faits qui n'intéressent point la morale ni le droit et qui sont allégués pour leur valeur propre de faits économiques. Tels sont les faits relatifs à la productivité, à la surproduction, au machinisme et à ses effets, à la productivité relative des établissements de formes et de grandeurs différentes, aux frais de production et au rendement, à l'organisation et au fonctionnement du marché. La question est de savoir si la notion d'ordre doit être définie relativement à ces faits

ou si cette définition doit être réservée à la série des faits qui concernent le règlement des relations juridiques, l'observation de la morale sociale, et conséquemment les programmes de réformes.

Si la notion d'ordre doit être considérée seulement comme une notion d'art social, elle relève de la discussion des principes et des postulats de cet art. C'est alors la valabilité morale du socialisme qui est mise en question ; et là-dessus la doctrine peut répondre. Si au contraire c'est une notion de fait et d'expérience, indépendante de nos postulats et de nos conventions, elle doit accepter de la réalité ses caractères déterminants. Or, il ne semble pas, d'après les observations de la science économique, que cette notion d'ordre objectif, en admettant ce terme sans discussion, puisse être en aucun cas la notion d'un équilibre universel, d'une stabilité permanente, ni même d'une direction uniforme. Appliquée aux faits, où la science recherche l'explicabilité, elle doit admettre les variations, les différences, les distinctions d'espèces que les faits impliquent. Elle doit admettre les oppositions et les contraires, les inégalités et les diversités, la succession des phénomènes positifs et négatifs, ou, si l'on veut, des phénomènes de vie et de mort que comporte tout développement naturel.

Mais si la notion d'ordre, en ce qui concerne les faits de l'économie, indépendamment des règles et des activités normatives, doit se subordonner ou se réduire à la notion de développement naturel, qui suppose celles des transformations et des phases, que sera donc le désordre, sinon le défaut ou le fléchissement des conditions du développement défini ? Pourra-t-il être reconnu et mesuré avant que les conditions normales aient été déterminées et les lois du développement économique découvertes et formulées ? Sur tous ces points, l'examen précis des questions nous convie instamment à l'œuvre de science qui, sans suspendre les tâches politiques, ne peut que les fortifier.

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, des notions d'ordre et de règle, de loi et d'anomalie, le fait est qu'elles sont, plus ou moins

implicitement, installées au centre de la doctrine avec la théorie de la concentration, dont nous avons pu dire qu'elle en était une des pièces maîtresses. Tandis que le dérèglement est présenté comme le caractère universel en même temps que comme la tare essentielle des sociétés non socialistes, la concentration industrielle est exposée et décrite comme un phénomène, sinon universel, du moins général et inéluctable, qui se développe progressivement, avec les caractères de la nécessité et de la loi. Plus explicitement, la critique socialiste le rattache aux conditions actuelles de l'économie, de la production, dont il est donné pour un effet inévitable et caractéristique. C'est-à-dire, sans discuter les détails de la démonstration, que, par un progrès nécessaire qui a les apparences de la loi, la concentration passe pour s'exercer et se développer dans une société et à partir d'une société dont on a dénoncé soit l'incohérence et la monstruosité soit le dérèglement juridique. Mais alors, si cette loi est réellement une loi, elle fait fléchir, au moins sur un point, l'incohérence économique, en l'admettant elle-même démontrée ; et il y a lieu de se demander pourquoi. D'autre part, si le dérèglement juridique est démontré, ou il n'empêche pas l'exercice de cette loi de fait, ou il en est la condition ; la solution de cette alternative dépend, elle aussi, de la démonstration de la loi.

Toutes ces questions introduisent des problèmes importants de théorie et de pratique. Aucun n'est indifférent à la doctrine socialiste. Aucun non plus n'est sans doute insoluble, à condition d'être pris par le bon bout et abordé par le côté le plus positif, par les données de fait les plus accessibles et les plus précises. Au fond, tous ces problèmes, tels qu'ils sont posés ou impliqués dans la doctrine socialiste, mettent en question la loi ou la théorie de la concentration industrielle, et, par la recherche de ses conditions et de ses causes, intéressent toute l'interprétation de l'évolution économique, de l'anomie contemporaine, de l'avènement socialiste.



Nous sommes ainsi ramenés à la question que nous avons prise pour sujet de cette étude : nous pouvons estimer par là, de plus près encore et plus exactement, la place que nous lui avons reconnue d'abord dans la doctrine. Nous y sommes ramenés pour la traiter en elle-même, sans préjuger des conséquences doctrinales que son étude peut comporter. Mais en elle-même, elle n'est pas simple : elle implique une pluralité de questions qui ont été généralement confondues jusqu'à présent. Essayons, par des définitions positives, d'éviter des confusions auxquelles les économistes conservateurs ou indépendants n'ont pas mieux échappé que les théoriciens et les observateurs socialistes.

Le phénomène de la concentration a deux aspects, l'un plus superficiel et l'autre plus intime. Il intéresse soit les rapports de forme, soit les rapports de régime entre les agents de l'économie ; il intéresse leurs relations morphologiques ou leurs relations juridiques, leur distribution dans les établissements de l'économie ou leur indépendance comme porteurs de droits. Le remplacement de plusieurs établissements d'une grandeur donnée par un établissement de grandeur supérieure est un phénomène de concentration morphologique ; la fusion de plusieurs entreprises indépendantes en une société ou leur subordination à une administration unique ou à une entente sont des phénomènes de concentration juridique (1).

Les phénomènes morphologiques eux-mêmes, les phénomènes relatifs à la distribution des individus et de leurs instru-

(1) La distinction a été faite exactement et utilement par Vandervelde, *Le collectivisme et l'évolution industrielle*, pp. 93-94 : « Cette concentration se manifeste sous deux aspects distincts, bien que généralement corrélatifs et réagissant l'un sur l'autre : concentration des ateliers, concentration des entreprises. D'une part, dans nombre d'industries, les ateliers individuels, par suite de leur infériorité technique, disparaissent ou ne jouent plus qu'un rôle local et accessoire... D'autre part, les entreprises individuelles, élargissant toujours le cercle de leur action, finissent par céder la place à des

ments de travail dans les établissements industriels, peuvent être considérés sous divers rapports.

D'abord, la distribution dépend de la structure des établissements. Cette structure est tantôt continue et tantôt discontinue. L'établissement se présente tantôt sous la forme de l'atelier indépendant ou de la fabrique indivise (1), tantôt sous la forme des ateliers à domicile, dans lesquels sont disséminés, en proportions variables, les agents producteurs et même les éléments matériels, machines et moteurs, d'un même centre d'établissement. Ces deux types de structure, d'ailleurs, comportent des modalités intermédiaires, où prévaut soit la dispersion des éléments soit leur concentration (2). La structure des établissements fournit donc une première série de caractères, qui permettent d'estimer le degré de la concentration.

En second lieu, les établissements de structure homogène diffèrent par leur grandeur, qui se mesure soit par la dimension de leurs locaux, soit par le nombre, la dimension et la puissance de leurs appareils et de leurs machines, soit par le nombre de leurs ouvriers et de leurs employés. Ces différences, observées à mesure qu'elles se réalisent dans le temps, peuvent servir à mesurer l'intensité et la rapidité de la concentration industrielle. Aux diverses mesures servent les nombres qui font connaître la grandeur absolue des établissements, et surtout ceux qui font connaître leur grandeur relative, la grandeur maxima et la grandeur minima des établissements de même espèce, le nombre relatif des établissements de différentes grandeurs, la répartition des ouvriers ou des machines dans les établissements de ces différentes catégories. Les variations de ces moyennes et de ces nombres relatifs sont les

sociétés, anonymes ou coopératives, indispensables pour réunir les capitaux exigés par la production sur une grande échelle. Puis viennent les coalitions, les cartels, et enfin le trust, le monopole complet, l'organisation unitaire plus ou moins stable de la production et de l'échange. »

(1) La fabrique peut être, d'ailleurs, très complexe et rassembler des espèces différentes d'industrie.

(2) Sans préjudice des différences de régime que comportent ces différences morphologiques.

indices des phénomènes par lesquels la concentration se manifeste. Pour tous ces calculs, le nombre des établissements entre en ligne de compte avec leur grandeur. Il est lui-même une donnée indispensable pour distinguer des phénomènes de concentration ou des phénomènes inverses les phénomènes de multiplication et de raréfaction, de croissance ou de régression, qui souvent présentent des aspects analogues.

Enfin la concentration industrielle comporte des manifestations ou des symptômes locaux. La distribution territoriale des établissements, comme leur nombre, intéresse, sinon la morphologie élémentaire, du moins la morphologie générale de l'industrie. Ou bien, en effet, la concentration s'accomplit par des transformations analogues sur toutes les parties du territoire, ou bien elle se réalise inégalement : chacun de ces deux cas mérite considération ; le dernier présente une grande diversité de phénomènes, qui réclament estimation quantitative et classement.

Ces différentes séries de faits peuvent servir à estimer, dans les variations morphologiques de l'industrie, le degré et le mode de la concentration. Elles servent à la définir et à la déterminer comme le phénomène morphologique par lequel les éléments constitutifs des établissements industriels passent d'un état de densité moindre à un état de plus grande densité, d'un état de dispersion et de dissolution à un état de rassemblement et d'intégration. A la structure disséminée se substitue la structure concentrée de la fabrique ; ou bien les éléments séparés en ateliers indépendants ou en fabriques se rapprochent et se juxtaposent dans des établissements plus vastes. Le nombre des établissements diminue tandis que leur grandeur moyenne augmente, ou bien leur grandeur moyenne augmente sans que leur nombre diminue ; dans tous les cas on constate l'accroissement du nombre relatif des plus grands établissements et du nombre relatif des individus qui y sont occupés. Les petits établissements dispersés sur une portion déterminée du territoire y sont remplacés par un établissement unique, ou bien les établissements compris sur l'ensemble du territoire

se rassemblent dans une ou plusieurs régions, à l'exclusion des autres régions précédemment pourvues d'établissements. Ces divers phénomènes de concentration ne sont pas équivalents, mais ils sont de même ordre : ils se rapportent à la morphologie de l'industrie.

Les phénomènes relatifs au régime ne se laissent pas toujours aisément percevoir. Les rapports juridiques d'où ils dépendent ne sont pas toujours découverts ni explicites ; ils ne sont pas toujours précis et définis. Il en résulte de grandes difficultés pour l'observation et des erreurs inévitables. Mais ces erreurs se produisent presque toujours dans le même sens : des établissements passent pour absolument indépendants, parce qu'ils le sont pour la morphologie, tandis que des contrats, des liens juridiques, une organisation administrative déterminée établissent entre eux l'unité de régime.

Le fermage ou la gérance, le contrat de société, les divers modes de l'association ou de l'entente sont ici les moyens de la concentration, c'est-à-dire de l'assujettissement d'une pluralité d'établissements morphologiquement indépendants sous une même dépendance administrative et juridique. L'assujettissement diffère par la forme et le procédé, sinon par le principe, selon que des établissements indépendants sont rassemblés par le fermage, par la société, par les formes contemporaines du syndicat, du cartel ou du trust, ou qu'une entreprise ou une société, juridiquement une, dissémine, sous des titres divers, une pluralité d'établissements, succursales ou filiales, qui peuvent se confondre dans la morphologie industrielle avec les établissements juridiquement indépendants.

Les phénomènes ou les caractères juridiques et administratifs de la concentration intéressent les éléments et les institutions de la répartition, la constitution et la composition des classes économiques. Ils ouvrent des perspectives sur plusieurs séries de problèmes qui sont pour le socialisme d'importance capitale et dont les données convergent sur la question générale des voies et moyens, des éléments et des facteurs du régime socialiste. Mais les phénomènes juridiques eux-mêmes

ont pour conditions (1) les institutions de la morphologie et le fonctionnement des agents économiques qui y exercent leur activité. De quel ordre sont ces conditions ? quelle est leur valeur ? comment se détermine ici la causalité ?

Pour y voir clair dans l'interprétation de phénomènes souvent confondus, il importe de les distinguer aussi rigoureusement que le permettent nos moyens de connaissance. Il faut que nous nous proposions de comprendre ce qu'ils signifient de part et d'autre, quelles tendances ils manifestent, quel développement ils marquent, pour comprendre ensuite les buts qu'ils assignent aux prévisions du socialisme et les obligations qu'ils imposent à ses programmes.

Jusqu'à présent, ce qui sur ce point a prévalu dans les programmes, ce sont des incertitudes et des équivoques manifestes, auxquelles se mêlent des erreurs probables. Les unes et les autres étaient inévitables, sans doute : elles ont exprimé, elles expriment encore les insuffisances de la connaissance au moment même où la nécessité politique demande de prendre parti. Mais pour l'avenir, pour le présent mieux connu, ne faut-il pas aviser ? Par exemple, si le régime du patronat, sous une apparente homogénéité morphologique, laisse discerner des catégories d'établissements très différents, d'une force de résistance ou de développement très inégale, ne convient-il pas d'admettre les distinctions de la politique et de la tactique ? Avant de condamner à mort le petit commerce, n'est-il pas opportun de chercher à savoir exactement si ses formes fléchissent ou si son régime est défaillant ? La classe moyenne qui résiste au socialisme, et dont le socialisme a plus d'une fois proclamé la disparition, tient à la société contemporaine par les cadres de la morphologie industrielle et par les liens juridiques de sa domination ou de son asservissement : quelle est aujourd'hui la vigueur des uns et des autres ? Si on interroge le socialisme sur sa politique à l'égard de l'artisanerie, il ne faut pas qu'il réponde par des conclusions qui s'appli-

(1) Nous ne disons pas conditions *déterminantes :* nous n'avons pas à préjuger de leur valeur comme telles.

quent seulement aux formes par lesquelles l'artisanerie se confond avec la succursalisation. La politique socialiste à l'égard des trusts ne dépend pas nécessairement des observations faites sur la grande industrie où peut dominer le régime de l'entreprise. Inversement, la politique coopérative du socialisme doit tenir compte des conditions morphologiques auxquelles le régime de la coopération peut et doit s'adapter.

*
* *

En attendant, ou plutôt pour préparer le traitement et la solution de ces problèmes, nous croyons utile d'aborder l'étude de la concentration industrielle par l'analyse de la morphologie. Il se peut que pour le socialisme l'intérêt majeur soit en définitive celui qui s'attache à l'intelligence des régimes, de leurs éléments, de leurs institutions : mais cet intérêt ne saurait être satisfait scientifiquement sans l'intelligence des formes, dont l'étude nous paraît présenter un caractère préalable.

D'ailleurs, considérons la société contemporaine. Pour le petit nombre de régimes économiques que nous y voyons coexister, nous y observons une multiplicité de formes qui correspondent à des structures très différentes ou qui, pour une même structure, se répartissent en échantillons nombreux et distants. Un même régime s'accommode généralement de cette multiplicité : tel le régime de l'entreprise, qui s'applique aux formes les plus diverses. Dans les régimes économiques réside une extrême faculté d'adaptation aux formes variées et variables de l'économie ; et c'est un caractère qu'il ne faut pas oublier quand on réfléchit aux conditions et aux possibilités d'application du régime socialiste. La perspective en paraît illimitée.

D'autre part, en raison même de leur faculté d'adaptation, les régimes économiques résistent généralement aux plus grandes variations morphologiques. L'entreprise les a traversées depuis plusieurs siècles ; l'artisanerie a survécu à

des transformations qui semblaient rendre impossible sa permanence. Le régime du syndicat de producteurs est antérieur aux grandes révolutions industrielles du XIXe siècle, dont pourtant il paraît préparer et attendre jusqu'à l'infini les conséquences dans l'évolution de la grande industrie. Mais toutes ces variations ont eu des effets sur les régimes coexistants ou successifs : c'est en elles qu'il faut chercher les conditions de leur résistance, de leurs modifications, de leur développement (1).

La variabilité très apparente des états morphologiques nous offre une multiplicité et une continuité de données qui, pour l'étude à entreprendre, sont un avantage évident, un gage d'utilité, sinon de succès, en tout cas une invitation au travail. Puisque ce doit être là, en somme, la base de toute étude ultérieure, nous pouvons nous mettre à l'œuvre avec confiance, sans méconnaître les difficultés, mais sans douter par avance des résultats.

Le présent travail, tout préparatoire, a pour objet d'exposer ou d'indiquer quelques-uns de ceux qu'on peut obtenir.

(*A suivre.*) HUBERT BOURGIN.

(1) Cette recherche ne préjuge pas des *causes* des régimes, qu'il faut analyser eux-mêmes pour la détermination causale.

Revue sociale du mois

MOUVEMENT POLITIQUE

L'Organisation de la Démocratie

C'est une expression devenue courante et que tout le monde emploie. Des amis de M. Paul Deschanel ont réuni ses discours sous ce vaste titre. M. Paul Adam, parlant de ce volume dans la *Revue Hebdomadaire,* l'utilise à son tour. D'autres noms pourraient suivre, celui de M. Henry Bérenger, ou celui de M. Léon Bourgeois qui, depuis longtemps, se plaît à discourir sur la matière, d'un peu loin; je n'ai pas besoin de rappeler M. Charles Benoist, ni même M. Piou. Il n'est pas jusqu'aux miquelets de *l'Action française* qui ne veuillent organiser, eux aussi, la démocratie, — par la royauté absolue. « L'organisation de la Démocratie » est de mise dans les articles, dans les discours, officiels ou extra-officiels, dans les conversations. Terme excellent, d'ailleurs, encore que la plupart en abusent, ou, du moins, l'entendent exclusivement à leur avantage, tant sa générosité un peu vague s'adapte aux conceptions les plus diverses. M. Carnot et Jaurès, M. Aynard et les syndicalistes le font leur; Paul Louis également, contre l'Etat quant à lui, parce qu'il voit encore l'Etat républicain sur le modèle des monarchies, peut-être, qu'il nous permette de le lui dire en passant, après lecture de son récent volume, de si parfaite composition schématique (1), parce qu'il n'a pas étudié sans un certain parti-pris les véritables rouages de la République et les véritables tendances qu'elle poursuit d'elle-même, de par son recrutement et son but, en dépit de ceux qui la détournent encore et qui, malgré quelques apparences, ne la conduisent pas, ni, surtout, où ils pensent.

Nous ne saurions avoir la prétention de faire nôtre l'expression courante. Nous voudrions, plus modestement, tout en répondant rapidement aux conceptions des auteurs que nous venons de nommer, nous efforcer de la comprendre, dégager ses tendances, ses

(1) *Le syndicalisme contre l'Etat,* Alcan, 1910.

possibilités, — sa route réellement démocratique et sociale, assez obscurcie, au surplus, par l'affirmation des nombreuses bonnes volontés réformatrices dont notre réformisme révolutionnaire s'étonne et s'inquiète, en même temps qu'il s'en réjouit.

Nous n'avons pas lu sans tristesse l'article brutal et souvent faux de Paul Adam, dont le talent est hors de discussion, dont la personnalité nous est amie. Comme lui, je sais tout ce que l'on peut dire des « multitudes » et de leur « simplicité » ; comme lui, je reconnais souvent que leur défiance n'est pas assez aiguisée pour s'orienter avec exactitude; mais en conclure à leur ignorance, à leur sottise foncière, mais négliger tout ce qu'elles contiennent d'énergie, de sagesse même, à certaines heures, de dévouement surtout, et ne pas se souvenir que la société repose sur leur travail, oublier enfin les conditions de leur existence, cet ensemble-là, en plus, même, de la dangereuse sécheresse qu'il met au jour, montre ce qui empêche tant d'hommes de talent, au strict point de vue intellectuel, de pouvoir non seulement parvenir aux postes politiques qu'ils désirent et auxquels, par plusieurs côtés, ils ont droit, mais encore développer toute leur intellectualité. Paul Adam se trouve ainsi amené à invoquer Henry Maret, — Henry Maret ! Il se choque, d'autre part, qu'il y ait des « gens » pour faire campagne contre Maurice Barrès; et, si j'admire le styliste de tant de contes précieux, je combattrais, avec beaucoup d'intérêt même, l'influence politique qui, sur ce terrain politique, a fait le plus grand mal à la jeunesse — je l'ai vérifié moi-même — en l'aiguillant vers les chemins les plus artificiels, les plus puérils. Et lorsque Adam écrit : « Il semble entendu que l'élite intellectuelle de ce pays n'a point ce droit de régir l'état que possèdent toutes espèces de boutiquiers, vétérinaires, commis et tâcherons... », je lui répondrai que le fait d'être un grand littérateur — ce qui reste toujours discutable, d'autant que les générations futures ne confirment pas toujours les décisions rapides des contemporains — ne consacre pas, nécessairement, homme politique d'envergure semblable, ni même plus modeste. Ces commis, ces tâcherons, ces boutiquiers, ces vétérinaires n'ont ni l'orgueil, ni la morgue que leur suppose le père glorieux de Bernard Héricourt et ceux que je connais — car j'en fréquente, en appréciant fort leur amitié — font preuve, au contraire, d'une grande modestie jointe, souvent, à plus d'abnégation qu'il ne le semble au psychologue pressé; ils ont, comme tout le monde, un cerveau et un cœur, ils pensent et ils sentent, et ils raisonnent d'autant mieux que leurs occupations quotidiennes les empêchent de réfléchir dans le vide, car leurs compétences professionnelles, toutes modestes qu'elles soient, ont une importance

indéniable, précieuse dans son genre, et qui a le droit de s'exprimer. Erroné aussi de prétendre que le « peuple se détourne des professeurs, des écrivains ». Il s'écarte de ceux qu'il ne comprend pas, et qui, n'écrivant pas pour lui, n'ont point à s'étonner de ne pas conquérir ses suffrages. Ces écrivains affinent le plus noblement du monde, je le reconnais, mais peut-être inutilement au point de vue de l'art lui-même, « l'art pur », à une époque où la civilisation capitaliste la première l'a rendu à peu près impossible, à moins de fortes rentes — et encore. Le peuple ne peut comprendre — et cela n'est-il pas heureux ? — certaines subtilités exagérées, destructives, ni l'existence de ceux qui ne travaillent jamais, mais il va, non sans une spontanéité touchante, vers l'écrivain qui exprime l'époque d'aujourd'hui dans ce qu'elle a de vrai, vers l'historien qui lui explique l'histoire vivante, vers le professeur qui enseigne réellement, car il y a dans le peuple un besoin de réalité continue qui, quelquefois, l'empêche de distinguer d'admirables horizons, mais, d'autres fois aussi, malgré notre sens de la mesure, en dépit de notre culture et de nos acquisitions compliquées, le rend supérieur. Enfin, si le peuple n'a pas le temps de lire suffisamment et de donner, lui aussi, à son tour, toute cette culture, à qui la faute, en général, sinon à ceux qui ont relégué la classe ouvrière dans des conditions matérielles inadmissibles ? Et puisque Paul Adam paraît désireux de se classer parmi les aristocrates, qu'il se dise que l'aristocrate véritable — et il n'y a plus qu'une aristocratie, celle de l'intelligence renseignée — se trouve bien partout, spécialement quand il se sent exprimer avec exactitude la nécessité collective. Plus, il reconnaîtra qu'il a besoin, sur certains points, de quelque indulgence, et qu'il apprend beaucoup, chaque jour, au contact de ceux qui ont déjà cette générosité de ne pas lui en vouloir d'être plus heureux sans avoir autant travaillé.

Sur cette voie glissante — je reconnais qu'elles le sont toutes, la mienne en sens inverse de la sienne — Paul Adam finit par écrire sérieusement, après avoir invoqué l'insupportable et médiocre jeu critique de M. Faguet : « Cette exclusion des capacités sera la coutume des foules mises en défiance par les apôtres socialistes contre l'homme d'habitudes spirituelles non plébéiennes. De plus en plus, la théorie de M. Allemane prévaudra. Le peuple dirigera ses affaires lui-même par l'entremise de ses pairs. Déjà l'influence de tels élus compromet l'avenir du pays. Soucieux de l'histoire et de la sociologie générale, ils ont contraint le Parlement à supprimer notre pouvoir maritime et à négliger la défense nationale. Douze cent mille électeurs viennent, en avril et en mai, de se prononcer pour la thèse des socialistes unifiés, celle même dont

j'indiquais les périls, celle qui renonce, en somme, à la nationalité française et préconise le gouvernement direct par l'ignorance de la masse. L'avènement de la véritable démocratie, non celle des anciens discours, est signifiée par ces douze cent mille hommes, ennemis ardents des élites compétentes. » Voilà comment s'écrit l'histoire, même — et surtout — contemporaine. Signaler ce passage à nos amis et à nos lecteurs — qui feront bien de le méditer — suffit à montrer, serait-ce au moins renseigné sur le Parti socialiste, l'ignorance incroyable des meilleurs hommes de lettres de ce temps. Si ceux-ci n'ont pas la place à laquelle ils assurent, de leur propre chef, avoir droit, et que le prolétariat serait peut-être heureux de leur faire, à condition qu'ils soient ce qu'ils devraient être, — n'est-ce pas manifestement de leur faute ?

Voilà aussi avec quels préjugés, à la suite de quels sentiments inexacts, faussés et mauvais, on entend « organiser la Démocratie ». S'il est juste et bon de vouloir « tracer une voie propice à ce torrent d'âmes avides » et de lui « creuser un lit qui les accueille, qui les empêche de déborder, puis de ravager et de saccager leur propre domaine et d'aller s'épandre, se dissiper, se perdre au loin, sans forces », rien ne serait aussi funeste que d'ignorer ces âmes soi-disant avides et de les mépriser. Afin d'éviter pareils excès, il faut vivre de la vie quotidienne, et ne pas agir que par la plume. Je me persuade que si Paul Adam avait suivi l'existence du militant socialiste, il penserait différemment. Ou bien y aurait-il certains efforts dont l'homme de lettres, resté uniquement cela, n'est plus susceptible ?... Quel dommage.

***

Paul Deschanel, adversaire du socialisme, reconnaît, comme tout homme qui ne se refuse pas d'avance à l'observation, l'iniquité sociale et il l'explique ainsi que beaucoup d'autres l'avaient expliquée avant lui, Considérant, pour ne citer que celui-là. Il récuse l'exclusivisme bourgeois, puis remarque que le matérialisme marxiste dérive du matérialisme des économistes. Les opposant l'un à l'autre, il les condamne également, et, quoique en déniant toute éventualité admissible à la socialisation des moyens d'échange et de production, il entend que l'Etat intervienne discrètement pour aider l'association ou l'individu quand ils sont trop faibles. Il n'y a guère possibilité d'intervention sérieuse et agissante d'un état sans socialisme, à moins qu'il ne fasse servir sa façade républicaine à la conservation de la société. C'est bien ainsi que M. Deschanel le conçoit. Il entend que la lutte continue, quoique adoucie, de

manière à ce que les syndicats patronaux et ouvriers se heurtent les uns les autres, car il distingue, plus ou moins subtilement, entre le syndicalisme légal et le syndicalisme révolutionnaire.

Nous sommes de ceux qui croyons à l'avenir croissant de la légalité, à condition que cette légalité soit conçue de manière à favoriser la possibilité d'émancipation des travailleurs, et les amis progressistes de M. Deschanel n'admettront pas une loi qui puisse cesser de s'arrêter à la limite au delà de laquelle elle risquerait de changer le flottement anarchique de la société capitaliste. Mais comment veut-on que la classe ouvrière s'y résigne ou s'y intéresse ? Seul le socialisme, par suite de son orientation, peut valoir aux lois en question la flamme qui, sans lui, leur ferait défaut, et y allumer l'étoile susceptible de rallier la classe ouvrière. Si M. Deschanel demeure surpris devant l'incompréhension des conservateurs, épouvantés par une forte organisation professionnelle, je reste étonné devant M. Deschanel désireux de détruire ou de diminuer l'avenir vers lequel ces organisations de plus en plus perfectionnées, et au fur et à mesure de cette perfection, conduisent, — comme certains de nos amis d'extrême-gauche ont raison de suspecter les socialistes qui se refusent à envisager la transformation totale vers laquelle mèneront un jour, nécessairement, tous ces efforts additionnés. Et, à ce sujet, la Confédération Générale du Travail peut mesurer le tort qu'elle se cause, et celui, plus grand, qu'elle fait à la classe ouvrière, en jouant trop souvent un simple rôle d'épouvantail.

Encore que tant d'hommes politiques et toutes les forces diverses de la conservation sociale se groupent à cette fin, on ne pourra plus, quoi qu'on entreprenne, quelque ruse que l'on y apporte, éluder le socialisme dont toute la société moderne démontre la nécessité. On le retardera — ce retard est certain, déjà visible, — en diminuant la France, une fois de plus, ainsi qu'en 1849, mais on ne le tuera pas. Que de naïvetés, au surplus, parmi les arguments apportés contre lui ! « Il n'est plus à la mode », me disait-on gravement l'autre jour... Fassent le destin et la rare force vitale de notre pays que la France survive à ces blessures successives par lesquelles la bourgeoisie devenue antirévolutionnaire risque de la tuer tout à fait, car l'histoire du XIXe siècle démontre clairement que nous nous sommes affaiblis chaque fois que nous avons cessé d'exprimer la Révolution en étouffant ses indications sans cesse jaillissantes. Nous ne devons, ni ne pouvons, être une nation conservatrice. Y consentir un peu longuement équivaudrait à signer notre arrêt de mort. Je n'arrive même pas à comprendre par suite de quelles sophistications prolongées des hommes, qui ont gouverné quelque temps la France, n'aient pas abouti à une constatation

aussi nécessaire, dont l'évidence se précise depuis plus de cinquante ans. Renan lui-même dut y consentir.

On aura beau faire aussi, ce n'est pas à une simple lutte pour l'obtention d'un meilleur salaire que sera réduit l'effort syndical. A côté de cette tendance bien légitime et féconde, que la cherté de la vie rend chaque jour plus urgente, le socialisme et le syndicalisme, unis de plus en plus, sauront dégager les données les meilleures, favorables à l'avènement prolétarien et, par lui, à la suppression des classes. La tactique n'est pas nouvelle; elle a toujours été utilisée — malheureusement non sans succès — chaque fois que les complications de la vie économique resserraient dangereusement les rouages, et la résignation sottement gouailleuse du prolétariat, habilement entretenue par les intéressés qui la retournaient, en la flattant, contre le prolétariat même, aidait merveilleusement ses ennemis.

L'organisation de la Démocratie sur les tracés timides de M. Deschanel serait-elle même réellement évolutive ? Elle ne vient ni du peuple, ni d'une aristocratie née du peuple, qui le connaisse, l'aime et s'y dévoue ; elle ne vient pas davantage de la science, ni de la foi sociale, ni de la classe moyenne qui travaille ou a travaillé; elle paraît bien découler de cette aristocratie d'argent à l'abri des besoins, qui, malgré ses qualités pratiques, n'a suffisamment cultivé ni son intelligence, ni son sentiment, ni même exploré assez profondément son époque, pour régulariser et faire rendre leur maximum aux forces encore confuses appelées à réaliser la société prochaine. C'est ainsi qu'un fossé se creuse entre deux catégories d'êtres humains, qui rend vaines bien des dissertations.

Nous vivons à une époque où tout ce qui ne s'appuie pas sur la réalité la plus étendue ne signifie rien, même si beaucoup de talent le fait valoir, aussi bien sur la réalité matérielle que sur la réalité intellectuelle.

***

Dans l'avant-propos d'un ouvrage (1) au cours duquel il poursuit ses études sociologiques, M. Fouillée reconnaît, lui aussi, la nécessité de l'organisation démocratique et que nous souffrons non du régime parlementaire, mais de ne l'avoir ni en sa vérité, ni en sa sincérité; il veut chercher à son tour « comment et *jusqu'à quel point* la démocratie politique doit devenir sociale ».

La démocratie ayant pour but l'organisation de la cité idéale, il faut de prime abord ne pas reculer devant les conséquences de

(1) *La Démocratie politique et sociale*, Alcan, 1910.

cette affirmation et ne pas restreindre cet idéal même dans la foi de ceux qui prennent à sa construction la part la plus active. Il nous la faut bien « très organisée » et « très libre », mais à condition que cette organisation aide au développement des facultés et que cette liberté ne soit pas seulement affirmative. M. Fouillée écrit curieusement, abondant souvent dans le sens de M. Paul Adam, mais sur un tout autre ton et d'un tout autre point de vue, les dépassant d'autre part : « La juste part de l'organisme social n'est pas respectée, celle du contrat social n'est pas assurée. Nous oscillons entre un faux individualisme et un faux socialisme, comme aussi entre un nationalisme étroit et un internationalisme mal entendu qui méconnaissent également la vraie nature et les vrais besoins des organismes nationaux. » Et le philosophe remarque : « Un gouvernement vaut ce que valent les gouvernants et les gouvernés. Sous une monarchie, sous une aristocratie, cette vérité est déjà très visible. A plus forte raison, la démocratie dépend-elle de la qualité des gouvernés, appelés à faire un choix et à imprimer une direction. Etant donnée l'incapacité morale et intellectuelle des masses, nos démocraties présentes ne subsistent que grâce aux éléments d'aristocratie intellectuelle et morale qu'elles renferment encore; livrez-les du jour au lendemain aux volontés de la foule, syndiquée ou non syndiquée, sans le contrepoids des élites naturelles et mêmes artificielles, et vous verrez dans quelle anarchie, d'abord, puis dans quelle tyrannie elles seront précipitées. »

Les vérités éparses que contiennent ces lignes sont abîmées par l'exagération et presque détruites par les erreurs qui les accompagnent, ici comme précédemment. La noblesse, avant 89, parlait de même de « la foule », alors le tiers-état. Il ne s'agit pas de la foule, qui se compose de tout, mais du prolétariat qui, à côté de certaines ignorances intellectuelles et morales, fait preuve de qualités indéniables et est en droit de vous demander si, pour une grande part, ces ignorances intellectuelles et morales ne viennent pas des conditions économiques qui lui ont été trop longtemps infligées. M. Deschanel, encore qu'autrement, le reconnaissait. M. Fouillée, quand il dit que la politique est une science, avoue qu'il sera difficile de l'appliquer, sinon impossible, tant que les démocraties seront livrées à certains politiciens, aux démagogues et aux hommes d'affaires; et, désireux de bien démontrer la difficulté, en même temps que la lenteur, du chemin parcouru en face du chemin encore à parcourir, il rappelle la belle prophétie de Gambetta : « Il viendra un jour où, ramenée à son véritable rôle, ayant cessé d'être la ressource des habiles et des intrigants, renonçant aux manœuvres déloyales et perfides, à l'esprit de corruption, à toute cette stratégie de dissimu-

lations et de subterfuges, la politique deviendra ce qu'elle doit être, une science morale, expression de tous les rapports des intérêts, des faits et des mœurs, où elle s'imposera aussi bien aux consciences qu'aux esprits, et dictera les règles du droit aux sociétés humaines. » Si cette éventualité paraît encore impossible, malgré tant d'efforts, et si ce sont justement ceux qui furent les plus désintéressés qui ont été le moins suivis de succès, en dépit de leur nombre, car il en existe plus qu'on ne croit, n'est-on pas en droit de conclure qu'il existe à la base de la société quelque chose qui la vicie et fait avorter les meilleurs ouvrages ? Le socialisme, en transformant la société, peut parvenir à soulever ces pierres d'assise gangrenées, croyons-nous, mieux que toute autre doctrine, et sa nécessité tire sa démonstration du fait que, malgré plusieurs conquêtes, quelques-unes même importantes, tout a continué à peu près comme auparavant. La société reste faite, en effet, de manière à ce que l'honnête homme, totalement honnête, finit par être le moins fort, et, d'autre part, à ce que bien peu puissent rester cet honnête homme-là, dans son intégrité totale, absolue. — N'est-il pas significatif de voir aujourd'hui les partis de droite, notamment des journalistes cléricaux, se réclamer de Gambetta ?

Si la loi, base de la société, expression et formule du contrat social qui réunit, cesse d'être l'expression réelle des besoins généraux, comment protester qu'elle apparaisse insuffisante et que ceux qui en souffrent, au lieu d'être protégés par elle, se lèvent contre afin de l'améliorer ? M. Fouillée, en admettant que les citoyens agissent au nom de cette justice sociale, doit alors reconnaitre que, dans cette action en quelque sorte collective, qui vient de l'instinct et de la réflexion à la fois, et que l'avenir ratifie, en général, existe la preuve des qualités qui circulent à travers la masse, latentes, peut-être, endormies, quelquefois, mais toujours susceptibles d'être réveillées, exprimées, condensées puis amenées au plus grand bénéfice d'une civilisation meilleure sur la scène de l'histoire. M. Fouillée le constate sans le spécifier quand il rappelle la mesure française entre le naturalisme individualiste anglais et le naturalisme collectiviste allemand, l'union qu'elle réalise entre les deux en clarifiant ces deux tendances dans une forme supérieure d'équilibre, vers un socialisme idéaliste et matérialiste à la fois, édifié de manière à libérer toujours davantage la collectivité en même temps que l'individu. Or, ce ne sont pas seulement les penseurs, des chefs, une élite, enfin, qui ont conduit seuls et progressivement perfectionné, à travers les âges, la donnée française, dans les mille et mille détours des tourments, des fautes et des dangers; c'est aussi toute cette foule dont M. Fouillée parle un peu légère-

ment, toute cette masse constamment productrice de matériaux, d'êtres humains et de pensées renouvelées, nourries sans cesse par le même instinct sûr. Seules, l'union étroite de cette foule et de l'*élite qu'elle enfantait dans ses propres flancs afin de rajeunir sans cesse, en la changeant, l'élite existante,* et leur pénétration réciproque, ont rendu possible ce chef-d'œuvre de sagesse audacieuse.

Il y a donc bien eu là collaboration collective, une sorte de collectivisme idéal, car c'est par une entente inexacte du collectivisme et de ce que ce mot signifie que l'on s'exerce aujourd'hui à combattre le socialisme. M. Fouillée, comme M. Deschanel, paraît croire que le collectivisme signifie « l'anéantissement de l'individu dans l'organisme collectif ». Après toutes les explications déjà fournies à ce sujet par nos prédécesseurs, on s'étonne que M. Fouillée se refuse à comprendre que le collectivisme constitue au contraire l'effort fait pour rendre l'individu libre dans l'industrialisme collectif de la civilisation contemporaine qui l'asservit de plus en plus. Le collectivisme réformiste et révolutionnaire vient même d'une révolte de l'individu qui ne veut plus se sentir continuellement restreint, et entend, pour cela, organiser à l'avantage de l'individu le collectivisme général qui se retourne contre l'amélioration matérielle et morale de l'humanité, au lieu de l'aider, comme il le pourrait. M. Fouillée gâche à plaisir son existence de savant quand il avance : « Le collectivisme égalitaire veut payer les mêmes salaires au travailleur et au paresseux, à l'homme intelligent et à l'inintelligent, à l'ignorant et au savant, au citoyen dévoué et à l'égoïste... » N'est-il pas trop averti pour ne pas savoir que des absurdités semblables ne sauraient suffire à faire vivre une grande idée, un grand parti ? Je m'étonne plus encore de voir repousser le socialisme par celui qui écrit : « Peut-on demander de longs desseins politiques et les vastes pensées à des individus que presse la nécessité de vivre ? » On ne saurait mieux admettre, sans s'en rendre compte, les bienfaits d'une organisation économique qui fasse une juste part à l'activité intellectuelle nécessaire afin que le citoyen soit tout à fait un homme et puisse collaborer aux affaires publiques avec l'intelligence requise, susceptible d'être développée sans restriction.

Qu'est-ce que cela, sinon du socialisme, et puisque tout le prouve indispensable, pourquoi s'y refuser ? Il est exact qu'il faille songer à l'avenir et que les démocraties n'y réfléchissent pas toujours assez, mais, encore une fois, puisque les conditions économiques de leur existence ne le leur permettent guère, fort peu ou insuffisamment, pourquoi vous obstinez-vous à ne les point changer ? Enfin, cette instabilité, dénoncée comme un fléau, non sans quelque

exagération, ne tendrait-elle pas à diminuer dans un régime plus exact, plus logique, qui n'amènerait au pouvoir que des hommes qualifiés, épurés, en quelque sorte, au double point de vue intellectuel et moral ? — L'irresponsabilité se trouverait, elle aussi, modifiée.

Je suis certain qu'une connaissance plus exacte des conditions économiques vitales de la majorité, et des complications qu'elles comportent, changerait, à moins de mauvaise foi, l'horizon de beaucoup. Ils comprendraient à quel point il est urgent de dégager la démocratie contemporaine des abus qui la rendent méconnaissable et que le socialisme, justement, placerait « les électeurs dans des conditions où l'intérêt universel leur apparaîtrait prédominant ». A cause de cela, le socialisme se précisera plus utile encore au lendemain de la Représentation proportionnelle, même incomplètement équilibrée par suite du principe majoritaire, ou, du moins, équilibrée par lui; la R. P. le mettra même, face aux autres partis plus ou moins conservateurs, en pleine lumière. Il aiderait, selon une donnée croissante d'avenir, à représenter à la fois les intérêts particuliers des individus et des groupes, et l'intérêt général, qui n'est pas seulement le simple total des intérêts d'individus ou de groupes, mais encore autre chose qui comprend la nationalité et l'humanité, la première exprimant une partie de la seconde, la seconde une partie de la première réunie au grand mouvement d'émancipation collective.

Le socialisme peut permettre de véritables dirigeants, une réelle et démocratique aristocratie, perpétuellement renouvelée, répétons-le, d'une manière trop constante pour qu'elle implante sa domination Tant qu'il y aura des « classes dirigeantes » représentées, comme aujourd'hui, par ceux qui occupent une situation financière prépondérante, et le plus souvent du seul fait de leur fortune, le mal invétéré, profond, qui mine la société, à moins d'une hauteur morale supérieure dont elle ne se prouve qu'à moitié soucieuse, demeurera. M. Fouillée a raison de dire : « Le vrai progrès de la démocratie doit consister dans la montée universelle de la nation à la suite de son élite intellectuelle et morale » ; mais faut-il encore que cette « élite intellectuelle et morale » le soit réellement. A cette heure, on voit surtout celle qui se croit et qui s'étiquette telle; on distingue avec moins de netteté la réalité du titre qu'elle s'attribue. Ailleurs, au contraire, semblent se dégager les éléments d'un groupe de bonnes volontés averties, qui ne pensent pas à se qualifier, venues de plusieurs points, réunissant des hommes convaincus qui sentent la nécessité de reconstruire un monde à bout. Ainsi se préparait, de 1750 à 1789, une « élite » nouvelle, inconnue de la majorité nobiliaire, et qui prouva ses capacités dès les premiers

craquements de 89. Il est inexact de soutenir que la masse écarte délibérément les hommes de valeur; elle ne va pas les chercher, ce qui n'est pas la même chose. Elle désire même, secrètement, qu'ils viennent à elle, mais méfiante, et payée afin de l'être, elle attend, pour se prêter, cette marque de confiance, cet effort moral de patience, de sacrifice, quelquefois, qui fait aller à elle et y rester ; elle a besoin de cette preuve de sollicitude. Dans une société établie sur des bases logiques, il en ira tout autrement, parce que diverses trahisons et plusieurs calculs, devenus inutiles, ne pourront même que de moins en moins exister. Les foules, éduquées, pourront alors choisir. De nos jours, elles ne sont pas à même de le faire sans avoir reçu certaines garanties. Encore que d'une manière différente, opposée même, je serais assez de l'avis du philosophe quand il avance que ce ne sont pas les hommes qui manquent aux institutions, mais les institutions aux hommes, — tant il est vrai que l'on tend sans cesse des armes au socialisme en croyant en forger contre lui. Lorsque M. Fouillée observe, notamment, qu'on n'est pas émancipé contre la société, mais dans son cadre et par elle, il souscrit, en ne s'en doutant pas, au socialisme; pour que son observation, en effet, trop absolue, d'ailleurs, demeure exacte, ne faut-il pas que la société soit imprégnée déjà de socialisme ? C'est si elle se refusait à celui-ci, — et chaque fois qu'elle s'est refusée au progrès nécessaire, — que l'émancipation se ferait, — et s'est faite, — contre elle.

M. Fouillée craint que la société, à force de s'occuper des intérêts matériels, ne puisse pas philosopher. Elle « philosophera » au contraire, d'autant plus, redisons-le, que les intérêts matériels seront assurés, et, comme nous l'indiquions précédemment, les élites, dont s'inquiète tant M. Fouillée, se recruteront d'autant mieux que leur recrutement pourra s'effectuer avec plus de justice, parce que ceux qui ont une valeur seront à même d'y participer. De cette possibilité — nous n'écrivons pas certitude — de culture intellectuelle généralisée, résultera une plus grande possibilité de compréhension des œuvres d'art et des œuvres littéraires, un plus grand besoin des deux. Si la littérature, de nos jours, baisse progressivement, ne serait-ce pas, en partie, parce qu'elle n'a pas de public, en partie parce qu'elle demeure l'apanage d'une classe ? Plus les intellectuels auront souci de faire l'éducation des masses, moins ils auront à craindre pour leur sort, puisqu'il en est qui s'en inquiètent ! Mais il y a intellectuels et intellectuels. Un jour viendra où la production littéraire contemporaine apparaîtra stupéfiante. Un changement social qui en délivrerait, en créant la possibilité d'une valeur nouvelle et supérieure, rendrait un véritable service.

La réorganisation spirituelle semble à l'auteur « plus nécessaire encore que la réorganisation politique ou même sociale ». Admettons-le pour mieux répondre; mais, même en l'admettant à la rigueur, quoique le point de vue soit incomplet et, en partie, faux, comment M. Fouillée ne voit-il pas, — le vide des spéculations fumeuses dont il fait suivre cette pensée aurait dû le lui montrer, — que les trois sont liées entre elles à l'heure importante que nous vivons, et dépendent les unes des autres ? Il faut le répéter sans cesse, l'ignorance des conditions matérielles de la vie des travailleurs est à la base de toutes les idéologies, la méconnaissance de la résignation, dont ils font preuve, souvent, et dont M. Fouillée, tout le premier, ne serait peut-être pas capable. On parle vraiment de trop haut à la démocratie, sans connaître ses besoins, sans avoir pris la peine de la comprendre, de mesurer ses difficultés quotidiennes, serait-ce en y participant, car ce n'est pas par une grâce supérieure qu'on se place du premier coup au sommet de la pyramide, mais en montant successivement les échelons qui la composent.

Dans un dernier chapitre, qui n'est pas le moins curieux, l'écrivain, tout en reconnaissant que les capitaux ne peuvent agir, comme les hommes qu'ils expriment plus ou moins, qu'associés, après avoir touché la question même et s'être, en quelque sorte, laissé entraîner par elle, malgré lui, se reprend, puis, allant de nouveau plus loin qu'il ne le voulait précédemment, consent à la démocratie socialiste. — Que d'aveux définitifs à travers toutes ces contradictions !



Ce n'est ni dans cet esprit, ni avec cette méfiance, ni par cette vaine sécheresse poussiéreuse et sans foi, ni par l'hostilité, à mon sens malhabile, de Paul-Louis contre l'Etat, que sera résolu, dans l'action constante à travers la vie, le problème de la démocratie sociale, « et même socialiste », comme dit M. Fouillée.

Le foyer socialiste, entretenu par les matériaux de démolition que la société accumule sans cesse, d'elle-même, dans son sein ou sur ses barricades, aura raison de toutes ces velléités attardées, — de toutes ces cendres grises, depuis trop longtemps froides, et près desquelles ne s'attriste aucune sagesse vivante. L'effort, sous peine d'être stérile, doit comporter à la fois plus de joie et plus de douleur, plus de confiance aussi et plus de vigueur, d'autre part, et il comprend tout cela, et il le comprendra de plus en plus, parce que la nécessité, tout compte fait, surtout quand elle réapparait, brutale,

dans des périodes flottantes, comme celle qui s'annonce, est une déesse salutaire qui force les hommes à se défendre et, pour mieux vaincre pendant la défense, à marcher de l'avant. Cette action continue nous permettrait de faire notre profit des critiques justes formulées par nos adversaires, et grâce à la manière dont nous saurions les utiliser, de rendre notre parti d'autant plus audacieux qu'il sera plus averti, dépourvu des enfantillages grandiloquents auxquels les paresseux de l'action quotidienne excellent. Nous le rendrons aussi invulnérable aux attaques, qui ne comporteront désormais rien de justifié ni de vrai. Cette attitude lui vaudra en même temps de nouvelles recrues réfléchies. Mais il faut nous y prendre dès maintenant, afin de ne pas nous laisser devancer par les questions, toujours plus vite posées que chacun ne s'y attend, et au sujet desquelles nous devons mieux être renseignés que quiconque, car si de partout on s'achemine vers l'organisation de la Démocratie, c'est par nous, ou, quand nous ne le pourrons pas encore, par notre action ou notre influence, qu'elle doit être réalisée. Elle n'offrirait rien de sûr, rien de complet sans cela et les diminutions successives de l'idéal attendu abaisseraient le niveau moral déjà entamé, alanguirait les meilleures troupes. Préparons-nous donc au grand rôle qui est le nôtre et n'y manquons pas. Trêve aux discordes, à toutes celles de nos querelles intestines, surtout, qui se retournent contre notre intérêt général. Le Destin frappe à notre porte. Il est urgent de lui répondre. Il est nécessaire que les divers réformateurs ne puissent plus jamais dire, ainsi qu'ils ne s'en font pas faute, trop souvent avec vérité, que le prolétariat n'a pas de plus grand ennemi que lui-même. On devine aisément, en effet, dans quel sens conservateur et de domination mauvaise, les réformes venues d'un semblable mécontentement seraient exécutées.

Opposons-leur, au plus vite, non seulement notre programme socialiste, mais tout notre Parti qui en est le moyen. Ce sera la meilleure réponse et qui fixera sur nous, peu à peu définitivement, la confiance déjà dévouée des travailleurs.

André Lebey.

MOUVEMENT SYNDICAL

Le Mouvement dans les Chemins de fer

L'agitation entretenue depuis plusieurs mois parmi les travailleurs de la voie ferrée aboutira-t-elle à une grève ? Et si la grève est engagée, quelles seraient ses chances de succès ? Je vais essayer de répondre à ces questions.

Le Syndicat National des travailleurs des chemins de fer a pris, pendant ces dernières années, une extension considérable; la confiance qu'il inspire aujourd'hui à la corporation est la conséquence naturelle des résultats moraux et matériels que sa cohésion, sa fermeté et son habileté lui ont fait obtenir. La réintégration de plusieurs ouvriers révoqués sur le réseau de l'Ouest, celle d'un mécanicien que la compagnie de l'Est avait injustement rétrogradé, produisirent notamment une profonde impression sur tous les réseaux. Ces réintégrations, on s'en souvient, furent consécutives à des menaces de grève. Il est difficile de supputer dans quelle mesure ces menaces et l'intervention gouvernementale qui s'ensuivit pesèrent dans la détermination des compagnies intéressées; cependant les employés des chemins de fer l'attribuèrent uniquement à la peur que la grève avait inspirée aux dirigeants. Dès lors, rien de surprenant à ce que les « cheminots » envisagent l'arrêt du travail comme un excellent moyen de faire rapidement capituler les compagnies.

Lorsque le Parlement écarta les employés de chemins de fer du bénéfice de la loi sur le repos hebdomadaire, une agitation menaçante fut aussitôt organisée dans toute la France par le Syndicat National; elle eut pour résultat immédiat une démarche collective des directeurs des compagnies auprès du gouvernement auquel ils firent connaître leur intention d'accorder 52 jours de repos à tout leur personnel. Les employés de chemins de fer ne songèrent point, cette fois encore, à rechercher dans quelle mesure l'intervention de M. Barthou, ministre des Travaux publics, avait aidé le Syndicat; ils constatèrent simplement le résultat acquis et ils eurent l'impression que le Syndicat National avait pu, par sa puissance, obliger les compagnies à accorder ce que le Parlement leur refusait. Aussi vinrent-ils en grand nombre s'inscrire au syndicat, avec la conviction qu'il suffisait de menacer pour obtenir et aussi avec un certain scepticisme à l'égard de l'action parlementaire sur laquelle ils s'étaient reposés jusqu'alors.

Plus tard, après bien des atermoiements qui avaient contribué à accentuer chez les cheminots la méfiance des parlementaires, le

Sénat se prononçait sur le projet de retraites élaboré par le Syndicat National et présenté à la Chambre par MM. Berteaux, Rabier et Jaurès. Le texte du Sénat, ratifié par la Chambre, s'écartait sensiblement de celui du syndicat. Les employés de chemins de fer ne se rendirent pas suffisamment compte des difficultés financières auxquelles le projet syndical se heurtait; ils se croyaient fondés, dans la circonstance, à accuser le Sénat de mauvaise volonté; celui-ci ne leur avait-il pas refusé antérieurement le repos hebdomadaire que les compagnies, peu après, accordaient sans difficulté apparente ? Ils ne surent pas apprécier la somme d'efforts accomplis par le rapporteur, M. Strauss, et le dévouement inlassable avec lequel, joignant ses efforts à ceux du syndicat, il parvint à convaincre successivement ses collègues de la commission sénatoriale, puis le Sénat lui-même. Quand on se rappelle l'intransigeance du début, le refus absolu de légiférer sur les retraites des employés de chemins de fer, on éprouve quelque surprise de voir, neuf années plus tard, le Sénat changer d'opinion du tout au tout et s'engager aussi loin dans la voie où M. Strauss sut habilement le conduire. La nouvelle réglementation des retraites constitue, pour l'avenir, un progrès considérable; non seulement le droit à la pension est étendu désormais à tout le personnel sans exception, mais les conditions de retraite sont plus avantageuses qu'autrefois.

Le projet Berteaux avait fait naître chez les ouvriers et employés ayant déjà parcouru une partie de leur carrière, des espérances qui ont été déçues; ils s'imaginaient que la loi leur serait applicable pour toutes leurs années de service, alors qu'elle ne leur attribue une retraite ou ne l'améliore que pour les années à venir. Pouvait-il en être autrement ? Les mécontents ne se préoccupent pas des possibilités; ils font grief au Sénat de n'avoir pas donné à la loi un effet rétroactif; désireux d'obtenir cette rétroactivité, ils ne comptent plus sur le Parlement qui les a déçus — qui les a leurrés, disent-ils — et ils n'ont désormais confiance qu'en l'action syndicale; ils ont la certitude que les compagnies de chemins de fer accorderont, par la contrainte, cette rétroactivité repoussée par les législateurs, de même qu'elles ont concédé les 52 jours de repos que le Parlement leur refusait.

Après l'obtention du repos hebdomadaire, ou des repos équivalents, après la réforme des retraites et leur extension à tout le personnel, le Syndicat national a engagé depuis peu une campagne pour l'augmentation des salaires. Ses militants, en partie du moins, affectent maintenant de ne plus vouloir s'adresser au Parlement, en raison de l'hostilité qu'ils lui supposent. Au surplus, le législateur ne se reconnaît pas le droit d'intervenir entre le travail et le capital

en matière de salaires ; de sorte que c'est seulement sur l'action syndicale — et son aboutissant, la grève — que les employés peuvent compter. La grève des chemins de fer semble donc inévitable.

*
* *

Le Syndicat National des chemins de fer est-il aujourd'hui assez fort pour envisager la grève de sang-froid ?

Ses succès lui ont amené de nombreux adhérents et jamais son effectif n'a été aussi élevé : il représente plus de 20 pour cent du personnel d'exécution.

Dans ses récents congrès, le Syndicat National a appelé la grève de tous ses vœux; déjà, au congrès de 1909, au moment de la deuxième grève des postiers, il était disposé à la voter sur-le-champ; la fraction réfléchie du congrès s'interposa et la grève fut, non pas repoussée, mais subordonnée au résultat d'un referendum; celui-ci, malheureusement, ne donna aucune indication, parce que l'élément qui s'intitule « révolutionnaire » fit tous ses efforts pour amener l'abstention ; il y parvint en partie. Il subsiste donc un point d'interrogation obscur et inquiétant, car si l'on connait mal l'opinion des militants, on ne connait pas du tout celle de l'ensemble des syndiqués.

Pourquoi la minorité violente du syndicat, s'insurgeant contre une décision du congrès, recommanda-t-elle l'abstention ? Avait-elle l'intuition que la majorité s'opposerait à la grève ? Mais alors, quelle imprudence de préconiser un mouvement dont, par avance, on prévoit l'échec ! A quelles considérations ont obéi les abstentionnistes ? Ont-ils suivi les conseils des violents ? Il est très probable qu'ils ont tout simplement hésité à prendre une responsabilité. Quoi qu'il en soit, l'insuffisance des réponses au referendum laisse dans l'esprit un doute angoissant et si le syndicat veut, cette fois, sérieusement engager la lutte, il doit s'assurer toutes les chances de succès et consulter à nouveau ses adhérents.

Au moment où fut lancé le referendum, les journaux bourgeois se montraient pleinement rassurés par cette constatation que le Syndicat National était presque exclusivement composé d'ouvriers des ateliers, lesquels pouvaient cesser leur travail sans compromettre le mouvement des trains.

Il est exact que les ateliers de chemins de fer fournissent au syndicat un fort contingent, particulièrement actif et qui pèse largement sur ses décisions. Il est exact aussi que les ouvriers pourraient pendant un certain temps cesser leur besogne sans que le trafic des chemins de fer souffrît de leur abandon. Mais si l'on con-

sidère que, partout, le matériel est à peine suffisant, que, sur plusieurs réseaux, il est en mauvais état , on peut affirmer qu'une grève des ateliers de réparation des machines et des véhicules aurait à bref délai une répercussion sur la marche des trains.

Au moment où parut dans la presse l'article auquel je fais allusion, je fis, pour mon édification personnelle, le dénombrement des syndiqués par service et j'aboutis à cette constatation, rassurante pour le succès d'une grève générale des chemins de fer, que, sur les 55.000 adhérents que comptait alors le syndicat, il y avait tout juste 17.300 ouvriers des ateliers et 37.700 employés des autres services, voie, traction, exploitation.

Mais les mécaniciens ne sont pas affiliés au Syndicat National, diront encore ceux qui escomptent l'échec d'une grève des chemins de fer. Ce n'est pas absolument exact. Non seulement les mécaniciens et chauffeurs de l'Est — sauf 253, je crois — sont membres du Syndicat National, mais celui-ci compte en outre un nombre appréciable de mécaniciens des autres réseaux et particulièrement du Nord.

Cependant il s'est constitué, en dehors du Syndicat National, une importante organisation syndicale, la Fédération des mécaniciens et chauffeurs, qui a groupé la grosse majorité du personnel de cette catégorie. Cette fédération, qui était depuis un certain temps en pourparlers avec le Syndicat National pour jeter les bases d'une union, vient de consacrer avec lui une entente qui donne aux deux organisations réunies une puissance particulièrement redoutable et qui est de nature à encourager les syndiqués partisans de la grève.

Que la grève soit imminente ou que, maîtrisant une impatience légitime, mais qui demande à être réfléchie, les deux organisations syndicales décident d'engager la lutte un peu plus tard, il faut bien se convaincre que, cette fois, la menace ne suffira pas et que la grève deviendra inéluctable.

La menace d'ailleurs a été faite avec éclat et les compagnies n'ont pas paru s'en émouvoir. L'enjeu de la bataille est trop considérable pour que l'adversaire s'exécute de bonne grâce et il est infiniment probable que, lorsque les deux organisations syndicales, choisissant leur heure, seront prêtes à la lutte, les compagnies et le gouvernement accepteront le combat.

E. Guérard.

MOUVEMENT ÉTRANGER

Angleterre

Il y a actuellement, pour tout homme de race anglaise, un problème capital : c'est le problème douanier. L'Angleterre persévérera-t-elle dans la politique libre échangiste qui a fait sa prospérité pendant plus d'un demi-siècle, ou bien, les conditions étant changées, le marché envahi par les produits américains et allemands, l'industrie nationale perdant du terrain, abandonnera-t-elle une doctrine économique qui était devenue pour elle comme un dogme sacré ? A la formule du *Free Trade*, que le parti libéral continue à inscrire sur ses drapeaux, les unionistes opposent, avec un succès toujours croissant, la revendication de la *Tariff Reform*. Au sein du parti conservateur, les hésitants et les timides ont été définitivement vaincus : Balfour est resté leader, mais c'est l'esprit de Chamberlain agonisant qui anime les unionistes et que les conduit à une victoire que beaucoup estiment prochaine. Le problème douanier, qui est posé au monde anglo-saxon tout entier, l'est aussi au socialisme anglais.

Et ce problème se manifeste inséparable de ce que l'on peut appeler le problème du Parti, qui est vraiment vital pour le socialisme d'Outre-Manche. C'est de lui que les journaux et les revues socialistes nous apportent sans cesse l'écho. On sait qu'aux dernières élections générales, le Parti Indépendant du Travail avait fait cause commune avec le ministère et le Parti Libéral dans leur lutte pour le budget de M. Lloyd-George et contre le veto des Lords. On sait aussi que cette alliance n'a été profitable ni à l'un ni à l'autre parti. Les libéraux ont vu leur formidable majorité de 1906 tellement réduite que, les deux grands partis historiques restant en présence, il suffirait du déplacement d'une voix pour faire tomber le ministère ; les Irlandais règnent à Westminster, commandant impérieusement, exigeant et menaçant. Le Parti Indépendant du Travail a perdu des sièges dans la lutte; quelques-uns de ses meilleurs champions ont été battus; au Parlement, il a fait modeste figure depuis la rentrée, soutenant envers et contre tous, sans protestation sérieuse et presque sans murmurer, un ministère débile et impuissant.

Les causes de l'échec du Parti Indépendant du Travail sont multiples, et il en est quelques-unes de purement contingentes, qui tiennent à l'organisation défectueuse de la machine électorale. Un tiers seulement de la population adulte a le droit de vote, et 600.000 des votants possèdent en moyenne deux votes; mais c'est

surtout la répartition arbitraire des sièges au Parlement entre les circonscriptions qui fausse les résultats de chaque consultation nationale. Fred Knee, dans une série d'articles de *Justice,* organe du Parti Social-Démocrate, a cité à cet égard des exemples particulièrement significatifs : le Lincolnshire et le Nottinghamshire ont une majorité de votes libérale et une majorité de sièges conservatrice; les libéraux ont, à Nottingham même, une majorité de 1.769 votes, et pourtant la ville envoie au Parlement deux tories contre un libéral. En 1906, les libéraux obtinrent, dans le pays, 56,8 p. 100 des votes, et au Parlement 75 p. 100 des sièges. En 1895, le résultat fut encore plus choquant : les Home-Rulers obtinrent, avec 2.103.954 votes, 283 sièges, tandis que les unionistes, avec 2.049.132 voix seulement, emportèrent 387 sièges : en minorité dans le pays, ils étaient en majorité au Parlement. On comprend qu'il n'y ait qu'un seul cri parmi les socialistes anglais pour réclamer la réforme ou la suppression d'un système aussi absurde, l'abolition du scrutin d'arrondissement, c'est-à-dire des circonscriptions qui n'élisent qu'un député, et l'institution de la représentation proportionnelle. Le *Socialdemocrat* de mai reproduit l'article de P.-G. La Chesnais, paru dans la *Revue Socialiste,* sur les avantages matériels et moraux de la représentation proportionnelle pour les socialistes. En Angleterre comme en France, on espère de ce nouveau système électoral, non seulement l'adéquation mathématique des résultats du scrutin à l'opinion nationale, mais aussi et surtout la réforme des mœurs électorales et de la morale politique du pays. *Machine politics, like machine industry, have destroyed all high ability.* (*Justice,* 21 mai 1910.)

II

Pourtant, il faudrait avoir une bien courte vue pour expliquer par des causes de ce genre l'échec matériel et moral de l'*Indépendent Labour Party.* L'iniquité d'un mode d'élection peut rendre compte de la perte de plusieurs sièges, mais non pas du désarroi d'un parti. Ce qui a douloureusement ému beaucoup de socialistes en Angleterre et sur le continent, ce n'est pas tant telle ou telle circonscription perdue que l'attitude même et la tactique de l'*Independent Labour Party* pendant la campagne électorale et dans le Parlement nouveau. Ce parti avait tellement lié sa fortune à celle du libéralisme, il avait fait siens avec tant de ferveur les mots d'ordre même les plus contestables des libéraux, il avait inspiré à ses membres un tel amour pour le ministère, il avait si diplomatiquement borné son effort aux circonscriptions que ne revendiquait pas

le Parti Libéral, en un mot, il était devenu, malgré son nom, si peu indépendant, que beaucoup de ses membres préférèrent décidément voter pour le libéral plutôt que de mettre en danger par leur vote le « budget socialiste » de M. Lloyd-George. Des candidats du Parti du Travail crièrent aux électeurs : « C'est au libre échange que vous devez les retraites pour la vieillesse ! » Le résultat de cette collaboration fut ce que l'on pense et ce que H. Quelch a si bien dit (« Les Leçons de l'élection », dans le *Socialdemocrat* du 15 février 1910) : « Ce n'est pas parce que la classe ouvrière est opposée au socialisme qu'elle a refusé d'élire nos candidats, mais parce qu'on lui a persuadé qu'elle pouvait arriver au socialisme en votant pour les libéraux. » Parce qu'on lui a dit que tout était préférable à l'élection du tory détesté : « La conséquence fut que le libéral, dans bien des cas, fut élu par une majorité consistant principalement en votes socialistes. »

Il s'en faut, d'ailleurs, que cet échec — d'aucuns disent cette faillite — soit quelque chose d'absolument inattendu. Du côté du Parti Social-démocrate, on le prévoyait depuis quelque temps déjà. Lors du remarquable succès de l'*Independent Labour Party* aux élections de 1906, le tort de beaucoup de socialistes du continent, mal informés, fut de croire que trente ou quarante *socialistes* venaient d'entrer au Parlement. Il y a des socialistes parmi les membres du Parti du Travail, mais ce parti comme tel n'est pas socialiste; il voulait être indépendant, et il ne fut au vrai, pour employer l'expression anglaise, que « la queue » du Parti Libéral. L'objet, l'idéal d'hommes comme Hyndman et comme Quelch, d'une revue comme le *Socialdemocrat*, d'un journal comme *Justice*, c'est « la formation d'un parti social-démocrate comme expression politique du prolétariat inévitablement engagé dans la lutte de classes et comme instrument de son émancipation ». Le *Labour Party* a seulement pour objet d'assurer la représentation du travail, en dehors de tout idéal propre et avec une méfiance expresse contre tout principe; il s'intègre à la Chambre des Communes comme une partie de l'ordre de choses établi : « Il est statique, non dynamique, conservateur plutôt que révolutionnaire. » Il est devenu un appendice du parti libéral qu'il a constamment soutenu pendant quatre ans, négligeant la question des sans-travail, soutenant avec enthousiasme le budget bourgeois du Chancelier de l'Echiquier et le *Licensing Bill* « pernicieux, puritain et antilibéral ». Plus d'une fois, *Justice* s'étonne des trésors d'indulgence que les socialiste du continent ont prodigués au Parti du Travail, et à sa tactique vraiment indigne d'un parti indépendant » (*Justice*, 21 mai); et Hyndman proteste contre les jugements injustes et incompétents qu'ont portés sur lui

et ses amis des socialistes éminents trompés sur le véritable caractère du Parti du Travail: de loin, il est difficile de juger sainement des problèmes aussi complexes : ni le *Peuple* de Bruxelles, ni le *Vorwärts* de Berlin, ni Vandervelde, ni Adler n'ont bien compris la nature du problème du parti en Angleterre : Hyndman voit ses prévisions confirmées par l'échec du *Labour Party*, auquel on s'attendait si peu à l'étranger qu'Adler prévoyait au contraire un gain de cent sièges (Hyndman, les socialistes étrangers et le Parti du Travail anglais, *Justice*, 5 février).

On comprend, étant donné cet état de choses, le retentissement considérable qu'a eu le petit livre de Cécil Chesterton, *Party and people : a criticism of the recent Elections and their consequences.* « Jamais, écrit-on dans *Justice* (21 mai), jamais on n'a si bien exposé les drawbacks et les hypocrisies de notre système de partis, où le peuple est berné sous couleur de liberté de la personne, de la parole, du commerce et de la presse. » Le travail, dit un collaborateur du *Clarion* (29 avril 1910), est trahi par ses propres politiciens comme il l'avait été par les politiciens libéraux et tories. Grayson a cité ces paroles de Masterman, libéral : « Dans la première session, le *Labour Party* domina pratiquement la situation et dicta la législation libérale; dans la seconde session, le *Labour*, en tant que parti organisé, n'a pratiquement pas compté. Il a souffert, sans protestations, que le *Trades Disputes Act*, épine dans le flanc de la ploutocratie libérale et tory, fût interprété par les juges de telle manière que la grève devînt une limitation illégale de la liberté de l'employeur. Comme le mouvement chartiste fut étouffé par les libéraux, il y a soixante ans, comme le vigoureux radicalisme des années soixante-dix fut étouffé par eux, de même ils ont annihilé le mouvement du travail, dans la mesure tout au moins où ce mouvement est représenté par le groupe du travail au Parlement. Les organisations du Parti du Travail au pays de Galles, complètement subjuguées par le libéralisme, finirent par inscrire sur leur programme électoral des projets diamétralement opposés aux principes du socialisme, comme la multiplication des « tenures franches » privées, contraire à la nationalisation du sol réclamée par la conférence annuelle des mineurs du Pays de Galles. Bref l'action électorale du Parti du Travail a été confuse et ambiguë, et sur bien des points a marqué un abandon regrettable de la cause même du travail.

A vrai dire, une circonstance extérieure va peut-être mettre fin à ce chaos et introduire la clarté et la netteté dans le monde du travail : c'est le jugement, tout récent, et déjà célèbre sous le nom de décision d'Osborne, qui dénie aux organisations du Parti du Travail le droit d'imposer à leurs membres une cotisation pour la rétri-

bution des députés du parti au Parlement. En soi, cette décision est loin d'être inattaquable : elle se fonde sur cette raison que les organisations ouvrières ne peuvent demander de subsides à leurs membres que pour des fins économiques; or, il est bien certain que ce sont des fins économiques qu'un parti ouvrier poursuit lorsqu'il s'efforce de faire entrer ses hommes de confiance dans un Parlement : il veut que dans la discussion des problèmes économiques des voix autorisées puissent faire entendre les revendications des masses laborieuses, opposer aux arguments des avocats de la bourgeoisie les raisons de la classe ouvrière, indiquer aux gouvernements sincèrement démocratiques les réformes à accomplir, les prévenir aussi des répercussions fâcheuses que peut avoir pour le monde du travail une mesure en principe équitable. Il est donc évident que la décision d'Osborne manifeste une étroitesse de vues incontestable, et une singulière inintelligence du rôle économique que peut jouer un parti ouvrier. Quoi qu'il en soit, cette décision atteint gravement le *Labour Party :* désormais, quiconque, pour une raison ou une autre, ne s'intéresse pas à son action parlementaire, pourra, en lui refusant de contribuer à l'*Election Fund,* compromettre sérieusement cette action. On prétend que le Labour Party demandera au Parlement de détruire par une loi spéciale les effets de la décision d'Osborne : mais il est bien probable que l'intérêt de classe qui a inspiré la décision au juge d'Osborne, n'inspirera aux députés tories et libéraux une répugnance bien naturelle à forger des armes contre eux-mêmes. On peut donc dire que pratiquement l'*Independent Labour Party* est désarmé. Il faut voir, dans la satisfaction non déguisée avec laquelle les social-démocrates anglais ont enregistré cette décision, autre chose que l'effet d'une rancune mesquine : bien malgré lui, le magistrat a mis en liberté l'esprit socialiste dans les organisations ouvrières, l'*Independent Labour Party* ne pourra plus forcer l'ouvrier socialiste à subventionner une action électorale ambiguë que souvent il désapprouve; l'ouvrier socialiste ne sera plus contraint d'apporter son obole modeste au candidat vraiment socialiste dont il est partisan pour verser ensuite une forte cotisation au *Lib-Lab,* dont il blâme la tactique et réprouve les idées. Et voilà comment la décision d'Osborne introduit l'ordre dans le chaos. Elle sépare, ne disons pas l'ivraie du bon grain, mais les éléments hétérogènes qu'il n'y avait aucun intérêt à mêler et à confondre. Elle sépare, au sein même du Parti du Travail, les socialistes, comme Barnes ou Thorne, des ouvriers libéraux. Elle crée le classement rationnel sans lequel il n'y a, en tout pays, que masses amorphes, partis sans vie, alliances hétéroclites, marchandages et incohérence.

III

Ce ne sont pas des querelles passagères qui séparent les Social-démocrates anglais des Libéraux et de ceux des membres du Parti du Travail qui ne sont que des Libéraux. Ils estiment que l'intime collaboration des ouvriers avec les Libéraux n'a pu provenir chez les premiers que de l'absence de pensée et de sentiment socialistes. Ils croient que la classe ouvrière ne doit rien attendre ni des Libéraux ni des Tories, rien, pas même la réforme de la Chambre-Haute ! « Les Libéraux doivent depuis trente ans une trop excellente plateforme à l'existence de la Chambre des Lords pour désirer réellement autre chose qu'une bataille pour rire, *a sham fight,* autour du Veto des Lords » (*Justice,* 21 mai). D'autre part, depuis que les landlords et les capitalistes ont renoncé à leur traditionnel antagonisme, on ne peut plus espérer du parti Tory le sursaut de révolte contre l'esclavage blanc qui le poussa, il y a deux générations, à voter les *Factory Acts.* Le collaborateur de *Justice* résume la psychologie des partis actuels en une phrase que je préfère ne pas traduire, mais que je ne peux pas ne pas citer : « *the imbecility and servility of Labourists, the petty tyranny and corrupt self-righteousness of the Whigs and Non-Conformist Consciencers, the cowardice and treachery of the Tories* ».

Pour des raisons faciles à comprendre, c'est surtout contre le parti libéral que se porte la critique des socialistes anglais : c'est tout le programme libéral qui est passé au crible (*Justice,* 26 février). Le libre échange est fini; il n'est plus qu'un monopole libéral; sous ce régime des villes comme Manchester, Salford, Oldham, Leeds, Bradford sont devenues des citadelles d'esclavage. La politique agraire des Libéraux consiste à piller les grands landlords au profit des petits propriétaires qui forment leur clientèle électorale, à faire de l'Angleterre un pays de paysans moyens propriétaires : c'est ce qu'un des collaborateurs de *Justice* appelle fortement la « nationalisation de la tyrannie et de l'injustice ». De même en ce qui concerne les moyens de production, l'idéal rêvé des Libéraux, c'est le règne des petits capitalistes et des petits manufacturiers, plus tyranniques encore et moins généreux que les grands. L'idéal du libéralisme radical, c'est l'Etat esclave, au spirituel et au temporel, du petit capitalisme puritain. Telle serait, si on le laissait faire, la terre promise de *Peace, Retrenchment and Reform.* La conclusion des écrivains socialistes, c'est que la mort du parti libéral ne serait pas une perte pour la démocratie; que les difficultés actuelles du Libéralisme sont une occasion propice à l'éclosion d'un socialisme

véritable; et que la destruction du parti Libéral serait la préface nécessaire à l'avènement du socialisme et de la justice.

L'antagonisme avec le parti Libéral a certainement contribué à ouvrir les yeux aux socialistes d'Angleterre sur la question douanière. Mais plus que les controverses politiques c'est la détresse économique, c'est la plaie des sans-travail, qui a mis ce problème à l'ordre du jour. C'est la blessure ouverte, le cancer au cœur de l'Angleterre, *the canker at the heart.* Depuis quatre ou cinq ans, le chômage est permanent et affecte des masses considérables de travailleurs. D'après une statistique citée dans *Justice*, le 26 février, et qui portait seulement sur 416 Trade-Unions, sur les 694.456 membres de ces Unions, 47.259 chômaient, c'est-à-dire 6,8 pour cent. « Ni le gouvernement, ni le Parlement, ni le groupe du Travail au Parlement ne se préoccupent de cette situation critique; le budget et le Veto absorbent tout le temps et toutes les énergies de nos législateurs, les *Unemployed* peuvent attendre. » Tandis que les Unionistes inscrivent le problème du chômage au premier rang de leurs préoccupations, et prétendent à tort ou à raison le résoudre par la *Tariff Reform*, le ministère libéral n'a trouvé d'autre palliatif au mal que l'ouverture, à la veille des élections générales, de quelques *Labour Exchanges* qui sont plutôt des bureaux de placement publics et gratuits que des Bourses du Travail, comme leur nom pourrait le faire croire. En fait, les *Labour Exchanges* n'ont procuré que peu d'ouvrage : à en croire du moins les journaux et les revues socialistes, ce n'auraient été que des machines à faire bien voter, destinées au surplus à abaisser les salaires, à procurer aux employeurs de l'ouvrage à bon marché (voir le *Socialdemocrat* du 15 février, pp. 78 sqq.). « Les libéraux ont prétendu que créer des bureaux d'enregistrement où les sans-travail pourraient inscrire leurs noms, c'était donner du travail aux sans-travail et résoudre le problème du chômage. On promet encore une autre « réforme sociale » qui consisterait en une assurance contre le chômage (*Insurance against unemployement*). » Mais, comme le remarque le *Socialdemocrat*, ce ne serait pas plus une assurance réelle contre le manque d'emploi qu'une assurance sur la vie n'est une assurance contre la mort ; il s'agirait simplement de procurer au chômeur, moyennant le paiement d'une certaine prime, une certaine somme pendant chaque semaine de chômage. Or, c'est ce que font déjà la plupart des trade-unions de travailleurs « qualifiés ». D'ailleurs, le projet d'assurances du gouvernement ne comprend que trois industries : le bâtiment, la construction des navires et des machines. Ce ne sont pas des mesures partielles et timides comme celle-là qui pourront mettre fin à la tragédie quotidienne du chô-

mage (voir dans le *Socialdemocrat* du 15 février l'émouvant récit de F. J. Maynard, *Unemployment : a tragedy in little*). Ici encore la question est pendante, non pas entre les demi-mesures opportunistes du Parti libéral et les revendications du socialisme, mais entre la solution que les Unionistes veulent apporter au problème et la conviction des socialistes que le socialisme seul pourra mettre fin au chômage comme aux autres maux de la société actuelle.

La belle campagne unioniste pour la réforme douanière a donc éveillé l'attention de tous les partis sur la question théorique de la protection. Les réponses les plus diverses y ont été apportées par les différents groupes et les différentes personnalités socialistes. Jamais encore le problème n'a été traité en lui-même d'une manière systématique, du point de vue socialiste. La question est donc libre, pour employer le langage des théologiens catholiques, en ce sens qu'il n'y a pas de principe socialiste d'où l'on puisse tirer avec nécessité la solution libre échangiste ou la solution protectionniste du problème. Pour quelques-uns, le problème est même sans intérêt. « Que le Libre Echange continue à fleurir, dit Quelch, ou que règne la Protection douanière, le travailleur continuera à suer et à souffrir, condamné à se vendre tous les jours pour vivre, trop heureux encore s'il peut trouver un employeur ». (*Socialdemocrat*, 15 février, p. 51). Pourtant, la question se pose au socialiste, qu'il le veuille ou non; car il ne dépend pas de lui de s'abstraire des conditions de la société où il vit, si défectueuses soient-elles; il ne dépend pas de lui de passer brusquement au régime qu'il prévoit, et il ne peut empêcher que l'établissement ou l'abolition d'un tarif douanier fasse monter le prix du pain ou plonge le travailleur dans la détresse du chômage. La question se pose si invinciblement que Quelch lui-même n'y peut pas rester indifférent: « Sans souscrire aucunement à toutes les inepties des Libre Echangistes, nous sommes opposés à la Protection ». Hyndman et Quelch dénoncent « la misérable parodie de libre échange qui règne dans l'île depuis 1847 »; mais pour eux, l'alternative du Libre Echange, ce n'est pas la Protection; et l'alternative de la Protection, ce n'est pas le Libre Echange; mais l'alternative de l'un et de l'autre, c'est le socialisme. « Contre l'opinion habituelle qu'il faudrait attendre, pour établir le socialisme dans un pays, que toutes les nations l'adoptassent, nous soutenons que la première grande nation qui adoptera le socialisme et organisera son industrie sur base coopérative sera capable de vaincre sur tous les marchés du monde toutes les autres nations, du moins en ce qui concerne les denrées que son sol et son climat peuvent produire ». (Justice, 21 mai.)

Mais d'aussi vastes projets de réorganisation ne sauraient aboutir

dans un tout prochain avenir, et nul socialiste ne songera à les opposer immédiatement au projet de *Tariff Reform* que présentera le Parti Unioniste et au maintien du *statu quo* que préconiseront les *Libéraux*. C'est entre ces deux mesures qu'il faudra choisir demain, et les Socialistes sont divisés. Tandis que le *Labour Leader* par exemple soutient avec énergie la cause libre échangiste, ni *Justice*, ni le *Clarion* ne voient d'un mauvais œil la protection douanière. Le *Clarion* sent des forces puissantes derrière l'agitation pour la *Tariff Reform ;* il pense que le mouvement protectionniste ne peut que favoriser, fortifier le mouvement socialiste, « il faut être stupide pour s'imaginer que la Tariff Reform est l'autre alternative du socialisme » ; *le protectionnisme doit être la politique des socialistes;* il est impossible d'arriver au socialisme sans le protectionnisme; la *Tariff Reform* n'est qu'une partie du programme socialiste de protection générale. (*Clarion*, 29 avril.)

Sans doute le *Clarion* représente dans le Socialisme anglais une nuance tout-à-fait spéciale; son socialisme est impérialiste et presque *jingo;* la personnalité de son directeur Blatchford est une des plus étranges qui soient, débordánte de vie, indisciplinée, primesautière : *Blatchford is an enigma,* écrivait l'un des correspondants de *Justice* après l'intervention de Blatchford dans la campagne électorale en faveur du programme naval des Unionistes; Blatchford, ancien soldat, est partisan du service militaire obligatoire; et le mot d'Empire fait battre son cœur d'Anglais aussi fort que le cœur de Lord Roberts. Lord Roberts a donné son cordial assentiment aux articles d'ailleurs remarquables d'Alex. Thompson parus dans le *Clarion* sous le titre d'*Empire, Patriotism and Peace :* c'est un hymne soutenu à la gloire de la *pax britannica :* ni Disraeli, ni Chamberlain n'en chantèrent de plus harmonieux. Le maintien de l'Empire britannique est la condition essentielle du progrès humain; comme l'a dit lady Warwick « un impérialisme qui représente un monde unifié, c'est le socialisme ».La paix et la fraternité humaines, continue M. Thompson, ne sont pas possibles avant que tous les pays de la terre soient unis sous un pouvoir central. Voilà pourquoi il faut maintenir cette fédération de peuples qui s'appelle l'Empire britannique. Le capitaine et les officiers du navire allemand qui portait M. Thompson au Japon parlaient anglais; les mandarins chinois parlaient anglais; c'est le devoir des internationalistes comme des hommes d'Etat anglais d'aider à la propagation du langage anglais (c'est, comme on voit, un internationalisme spécifiquement britannique !). Il faut avoir vu l'Empire pour y croire; Londres est pourrie, mais l'Empire est sain et grandiose. M. Thompson n'est pas très loin d'un impérialisme comme

Lord Milner, l'ancien proconsul de l'Afrique du Sud, lequel, de son côté, a préparé par ses articles de la *Pall Mall Gazette* l'adoption du socialisme municipal par le county Council de Londres, et qui voit aussi dans la *Tariff Reform* le premier pas dans la voie d'un socialisme d'Etat bismarckien. (Voir dans l'*Américan Review of Reviews* de février 1910 l'article de W. T. Stead sur les *Elections générales en Grande-Bretagne.*)

M. Hyndman serait sans doute moins optimiste que M. Thompson quant aux vertus pacificatrices de l'Empire britannique. Volontiers l'inlassable avocat des Hindous dirait de la paix que l'Angleterre fait régner en Egypte et dans l'Inde ce que Tacite fait dire précisément à un Briton d'Ecosse de la paix romaine : *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.* Dans la *Justice* du 12 février, Hyndman signale l'orage qui s'amoncelle dans l'Hindoustan : « Nous avons enlevé à l'Inde ses richesses pendant des générations, nous avons détruit ses manufactures, ruiné son art, nous l'avons privée d'éducation, nous avons ruiné ses organisations indigènes. *Sous notre domination les horreurs de la paix sont pire que les horreurs de la guerre.* La situation s'est aggravée avec les brutales mesures de gouvernement du libéral Lord Morley. On prépare délibérément une catastrophe qui remplira d'horreur le monde entier. »

Pourtant l'esprit impérialiste qui anime certains collaborateurs du *Clarion* est bien loin d'ôter toute valeur aux remarquables études qui y furent publiées précisément sur le problème douanier. Il faut citer la série des articles de M. Suthers sur *le Socialisme, la Protection et le Libre Echange;* les arguments libre échangistes y sont passés au crible d'une critique souvent pénétrante. Un pays riche comme l'Angleterre a vingt millions de miséreux, trente-neuf millions de pauvres. C'est que le libre échange est incompatible avec le socialisme. « On verse à l'étranger sous forme de placements un surplus de richesses, 3.500 millions de livres sterling : or, il y a si peu excédent de richesses en ce pays qu'il n'y a même pas assez de richesse pour assurer à tous une existence décente. Nous avons chez nous un million de sans-travail et nous employons à l'étranger plus de sept millions d'ouvriers. Est-ce du socialisme ? Est-ce du bon sens ? Est-ce humain ? Est-ce rationnel ? Est-ce patriotique ? » — Suthers s'attache ensuite à dénoncer l'illusion d'après laquelle le libre échange serait un facteur de paix internationale. Il montre d'abord au fond de toute la doctrine libre échangiste l'illusion d'après laquelle ce qui est bon pour l'individu l'est aussi pour la nation; on semble croire que c'est la nation qui achète, la nation qui vend, la nation qui retire les bénéfices du commerce extérieur et profite du bon marché des importations

étrangères. La nation ne fait pas le commerce en tant que nation; c'est l'individu qui fait le commerce, et ses gains peuvent parfaitement être réalisés aux dépens d'individus de même nation. Si tous les pays adoptaient le libre échange, le libre échange universel produirait plus de rivalités et de guerres que l'universel protectionnisme. Les effets de la concurrence seraient universalisés et multipliés : une nation finirait par détruire toute concurrence, de sorte que la concurrence libre échangiste se détruit, se nie elle-même. C'était d'ailleurs l'objet poursuivi par les libre échangistes de 1840; ils voulaient réaliser le monopole anglais; ils voulaient faire de l'Angleterre le magasin du monde the *workshop of the world.* Le libre échange universel, la concurrence universelle, ce serait la mêlée féroce des ambitions rivales, le chaos, aboutissant à l'anéantissement des plus faibles par les plus forts.

Sans aller si loin, Wirnwood Higgins nie que du point de vue démocratique et socialiste il y ait lieu de donner au libre échange la préférence sur la protection. « Nous, socialdémocrates, écrit V. Knee, nous avons trop insisté sur les erreurs du Protectionnisme sans bien reconnaître les tendances révolutionnaires qui en résultent. Toute tentative de l'Etat pour systématiser l'industrie et le commerce va dans le sens d'un état économique organisé, substitue au moins partiellement l'ordre à l'anarchie dans le domaine économique. Que si l'on objecte au protectionnisme qu'il produit le monopole, le *trust,* le plus tôt sera le mieux, le trust étant incontestablement la forme actuelle du développement industrie. »

Ainsi, quand le moment sera venu pour le parti Unioniste de proposer son projet de *Tariff Reform;* quand les tories une fois de plus, suivant la tradition que leur légua Benjamin Disraeli, « effectueront par des moyens pacifiques et constitutionnels tout ce que ferait une révolution par des moyens violents »; quand bien même leur projet s'élargirait jusqu'à la construction d'une fédération panbritannique », les socialistes pourront bien apporter au projet telle correction que leur inspirera leur dévouement à la classe ouvrière et leur connaissance de ses besoins; ils pourront bien veiller à ce que l'Angleterre couronne le monde britannique sans trop l'exploiter; mais il est bien probable que ce n'est pas d'eux que viendront les répugnances invincibles et les objections de principes.

IV

Et de même, lorsque beaucoup d'Anglais auront senti la nécessité d'une armée nationale, de la conscription et du service obliga-

toire, c'est l'aristocratie et la bourgeoisie qui regimberont. « L'aristocratie sait pertinemment, par l'exemple de la France et de l'Allemagne, que le service obligatoire a pour inséparable compagnon le suffrage universel. Or, à eux deux, ces grands niveleurs auraient tôt fait de bouleverser la vieille Angleterre et les vieilles institutions, et tout ce qui reste de la bâtisse féodale où nichent encore tant de privilèges et tant de prétendus droits légaux. L'égalité des charges militaires entraîne les autres égalités. Adieu, franchises, *estates* inaliénables, droit d'aînesse, sièges héréditaires à la Chambre haute! Finis le respect populaire et tous les petits et gros profits qu'on en tire! La caserne découronne lord et baronet sous la tondeuse égalitaire (1). »

L'armée anglaise actuelle est doublement une armée de classe, ses chefs se recrutent dans la classe noble et riche, son contingent parmi les malheureux que la plus extrême misère pousse à s'enrôler : « Le service militaire est un métier de lord ou de voyou ! » Viennent les milices, vienne la nation armée, les socialistes anglais les salueront de leurs acclamations. Ils y verront un gage de paix, non seulement en vertu de l'antique axiome, *si vis pacem...*, mais parce que les classes régnantes, quand leurs fils seront exposés aux dangers des batailles, seront moins pressées de déchaîner la guerre. « Bien que ce soit un mal de beaucoup dépenser pour l'armée, c'est un moindre mal que d'avoir la guerre. » (*Justice*, 22 janvier.) Ou bien l'armée sera le monopole d'une classe, ou elle appartiendra à la communauté tout entière. Le monopole de la force militaire comme le monopole des moyens de production assure le pouvoir tyrannique d'une classe. Il faut choisir entre une armée de classe et la démocratie militaire, la nation armée. (*Justice*, 26 février.)

Il est encore d'autres questions générales que la presse socialiste discute passionnément : la question du suffrage des femmes est de celles-là. Sans prétendre la résoudre en elle-même et pour l'éternité, il semble que beaucoup de socialistes voient les dangers prochains qu'aurait le suffrage des femmes pour le mouvement prolétarien. Dans les pays où règne le suffrage universel, on craint que les femmes, dominées surtout par les influences religieuses, ne jettent dans la balance un poids qui la ferait pencher du côté de la réaction. Mais dans un pays de suffrage restreint par des « qualifications de propriété » comme est encore l'Angleterre, le suffrage des femmes serait en réalité le privilège des grandes dames de la *Primrose League*. « Le succès du mouvement des suffragettes, qui est un mouvement

(1) V. Bérard, *L'Angleterre et l'Impérialisme*, Paris. Colin, 4e éd., pp. 252-253.

de dames conservatrices, serait un grand malheur pour la cause ouvrière », dit une féministe aussi ardente que Mrs. Dora Montefiore. Et certes il ne faut pas qu'un acte de justice crée un instrument d'injustice, et serve seulement à multiplier la force des classes dominantes. (*The Call* de New-York, 12 mai).

En dehors de son application pratique, le régime militaire, le problème national se pose aux socialistes anglais en lui-même; tous semblent d'accord pour le résoudre de la manière suivante: il vaut mieux qu'un peuple se gouverne lui-même plutôt que d'être soumis à une domination étrangère : si douce et sage qu'elle soit, cette dernière retarde nécessairement le développement social, obscurcit la conscience de classe prolétarienne, substitue à la solidarité de classe la solidarité nationale en tendant toutes ses énergies vers la lutte pour la liberté nationale; l'expérience montre que le socialisme est au plus bas dans tous les pays soumis à une domination étrangère. « Nous, socialistes, nous sommes des Home-Rulers, non des impérialistes; nous sommes des internationalistes et non pas des antinationalistes. » (*Justice*, 28 mai 1910.)

Enfin, les préoccupations théologiques si puissantes chez la plupart des Anglais, la grande influence qu'exercent les ministres des diverses confessions, et notamment les pasteurs des diverses sectes Non-Conformistes, mettent sans cesse les socialistes en mesure de prendre position en face de la religion chrétienne. Les ministres *dissenters* de la Galle du Sud, bien qu'ils soient souvent sortis de la classe ouvrière, que beaucoup d'entre eux aient eux-mêmes pendant leur jeunesse travaillé de leurs mains dans les mines, combattent généralement avec ardeur le socialisme. C'est qu'une Eglise peut être un guide excellent en matière de morale personnelle, de vie religieuse intime; mais jamais une Eglise comme telle n'a été conseillère de réorganisation sociale et de réformes politiques. L'Eglise anglicane a fait siens les intérêts de l'aristocratie terrienne; les Non-Conformistes ont adopté les intérêts de la classe moyenne, des petits propriétaires et des petits commerçants qui représentent le pouvoir véritable dans les chapelles de campagne. Les socialistes essaient de faire comprendre aux pasteurs qu'ils se fourvoient gravement en faisant intervenir la Bible là où elle n'a que faire. « Le socialisme étant un système économique, la Bible ne peut pas plus jeter la lumière sur ses problèmes que sur ceux de la zoologie ou de la chimie. La Bible n'est pas un manuel d'économie politique. Les Eglises chrétiennes n'ont récolté que ridicule et mépris en voulant appliquer l'autorité des écritures aux problèmes scientifiques (*Justice*, 28 mai). Mais si la Bible n'implique aucune réponse à la question sociale, inversement le socia-

lisme ne contient aucune solution, positive ou négative, au problème religieux. Dans son numéro du 21 mai *Justice* proteste contre les paroles de Keir Hardie et de William Ward disant à Lille que les socialistes anglais rattachent leur action à l'enseignement de Jésus, que les organisations socialistes sont chrétiennes sans adhérer à aucune Eglise. « Ni Ward ni Keir Hardie n'avait le droit de parler ainsi des organisations socialistes de ce pays, de défigurer et d'exploiter ainsi le socialisme. Le mouvement socialiste n'est pas plus chrétien qu'il n'est athée; il n'a pas plus à promouvoir le Non-Conformisme que la propagande antichrétienne d'une société d'athées. Le mouvement socialiste international est strictement impartial en matière de religion; il regarde la religion comme une chose privée; on n'a pas plus le droit de le dire essentiellement chrétien que de le représenter comme essentiellement athée. »

V

En dehors de ces questions que chaque jour pose au socialiste et qu'il lui faut examiner, il ne manque pas dans les journaux et les revues anglaises de bonnes et consciencieuses études d'un intérêt général. C'est ainsi que dans *Justice* du 5 et du 12 février Veals analyse avec une brièveté pleine de choses les rapports du socialisme avec la doctrine d'Henry George, et conclut que l'application du système prolongerait seulement l'existence du capitalisme, que la *Single-Tax*, bien loin de profiter aux travailleurs en tant que classe augmenterait encore, et de l'aveu même de George, les revenus du capital.

Justice, du 16 avril, contient de justes remarques sur le *Socialisme et la Contrainte.* De ce qu'aujourd'hui les socialistes veulent introduire l'obligation et la contrainte dans plusieurs ordres de relations sociales faut-il conclure que le socialisme est essentiellement coercitif, que le socialisme universel signifierait la contrainte universelle dans tous les domaines de la vie, et la plus effroyable tyrannie que le monde ait jamais vue ? Tout d'abord les adversaires du Socialisme doivent choisir leur terrain et s'y tenir; il est contradictoire d'identifier le socialisme à la fois avec l'anarchie et avec la tyrannie. D'ailleurs, si les socialismes réclament présentement l'introduction de l'obligation en bien des matières, c'est que les conditions présentes rendent l'obligation, la cœrcition nécessaires. Autres conditions, autres méthodes. Les conditions disparaissant, la coercition cesserait de s'imposer. La plupart des lois ont rapport à la propriété, soit pour protéger la propriété contre ceux qui

n'en ont pas, soit pour protéger ces derniers contre les abus des possesseurs de la propriété privée. Du premier type sont les lois contre le vol, l'escroquerie, l'incendie par malveillance et, dans une certaine mesure, les lois concernant le mariage. Du second type sont le *Factory Act*, l'*Adulterations Act*, le *Food and Drugs Act*, les *Mines Regulations Acts* et aussi, dans une certaine mesure, les lois réglant la matière du mariage. La nécessité de la plupart de ces lois disparaîtrait avec l'abolition de la propriété privée des moyens de production. Il n'y a que le pauvre, dit le Northern Farmer, de Tennyson, *as breaks into houses and steals*. La mère de famille qui fait elle-même son pain, sa bière, n'a pas besoin d'un *Adulterations Act* qui l'empêche d'empoisonner ses enfants : il en serait de même d'une communauté produisant les choses pour sa consommation propre.

Dans le *Socialdemocrat* qui est et reste la première revue socialiste d'Angleterre, Rhind étudie le rôle de l'*Inventeur*, montre, d'une part qu'il n'est pas une invention qui appartienne en propre à un homme, d'autre part que l'inventeur n'est pas animé par le désir du lucre et que par conséquent l'abolition de la propriété privée ne nuirait en rien à la fécondité inventive de l'esprit humain. *Matthew Boyd*, dans un court essai sur l'*Impérialisme dans l'Egypte ancienne* dénonce l'analogie des méthodes civilisatrices des Pharaons et des proconsuls anglais.

La *Fabian Society* publie son 149[e] *tract : The Endowment of Motherhood* («La Dotation de la Maternité »), par H.-D. Harben. Il réclame des pensions pour les mères, une assurance contre les dépenses initiales de la maternité. L'auteur se place dans les conditions présentes : « Il nous faut partir d'où nous sommes et nous occuper du monde tel qu'il est ». En fait, c'est dans les premières années du mariage que les salaires sont les moins élevés et les dépenses les plus fortes, la pauvreté plus pénible. Tandis que la mortalité des enfants de cinq à dix ans a été réduite de 7,8 sur 1.000 en 1857 à 3,4 pour 1.000 en 1907; la mortalité des enfants de moins de cinq ans a été réduite durant la même période seulement de 67,8 à 40,9 sur 1.000. Et *la mortalité des enfants de moins d'un an a augmenté* de 145 sur 1.000 en 1845-1854 à 154 en 1891-1900. La mortalité est particulièrement élevée dans les districts miniers et industriels, là surtout où les femmes sont employées dans l'industrie : en 1907, dans le comité de Lancashire, la mortalité de ces enfants est de 161 sur 1.000; la proportion est plus forte pour les enfants illégitimes. Les causes de cette mort sont, dans les trois premiers mois, les fatigues des mères, la mauvaise nutrition, directement liées à la condition économique; dans les trois mois qui suivent, les

maladies de la digestion (provenant de l'irrégularité des repas, des aliments viciés); dans les trois autres mois, les maladies de la respiration provenant surtout de l'insalubrité du logement. — L'auteur montre ensuite ce que fait l'Etat pour remédier à cet état de choses et ce que fait la charité privée. Ces efforts sont partiels, beaucoup d'argent est gaspillé. Les deux principes qui doivent déterminer et guider l'intervention sociale sont : 1° qu'il vaut mieux prévenir que guérir ; 2° ce principe financier, qu'il est plus économique de dépenser de l'argent au début qu'à la fin de la vie. — La vie de famille a été détruite par le système industriel: remplacerons-nous le *home* par des établissements d'Etat ou tenterons-nous de créer à nouveau le *home* détruit ? Il y a beaucoup à dire en faveur de l'une et l'autre alternative : pourtant, c'est un fait d'expérience qu'on meurt moins dans les maisons les plus pauvres que dans les établissements publics les mieux tenus; puis il y a des objections sentimentales multiples, celles notamment qui ont fait préférer tout récemment en Angleterre les pensions pour la vieillesse à des asiles de vieillards : on a préféré secourir les vieillards *at home*. On exposera moins le socialisme au reproche de détruire le *home*, la famille comme unité sociale.

Harben estime qu'il faut établir un système de secours publics pour toutes les dépenses extraordinaires résultant de la maternité : soins médicaux compétents et gratuits, obligatoires même comme la vaccination, lait pur et frais dont le besoin a fait naître la revendication de la municipalisation du lait. (Cf. *Fabian Tract* n° 122 : *Municipal Milk and Public Health*); un système de pensions à la maternité, non pas calculées comme en Allemagne et en Autriche comme compensation pour les salaires de la mère : dans le système allemand, la femme est considérée comme ouvrière et non comme mère, et elle reçoit d'autant moins qu'elle aurait plus besoin. Harben réclame une subvention de 10 shillings par semaine pendant huit semaines environ (voir le détail des projets pp. 15 et suivantes; et l'élévation des dépenses, dont il fixe le total à 5.400.000 livres qui amèneraient une réduction considérable dans les taxes, les dépenses des institutions charitables, des sociétés amicales, pp. 19-20; la réfutation des objections vraiment peu sérieuses qu'on oppose au projet). Deux fois, et deux fois seulement dans l'histoire moderne, la mortalité des enfants des classes laborieuses a été sensiblement réduite : la première fois, durant la famine cotonnière du Lancashire; la seconde, durant le siège de Paris; dans les deux cas, la pauvreté et les privations qui augmentaient la proportion générale des morts, diminuèrent la mortalité infantile de 40 p. 100; la paralysie de l'industrie faisait vivre la race, les parents

restant à la maison. « Notre richesse industrielle, nous l'obtenons au prix de la santé nationale. »

L'effort théorique et pratique des socialistes anglais est, comme on le voit, considérable. Mais aussi les obstacles sont grands qu'ils ont à surmonter. « La principale difficulté est dans le conservatisme inné des gens. En ce pays, nous avons, d'une part, la classe gouvernante la plus astucieuse et la plus diplomate; d'autre part, la classe de sujets la plus conservatrice, la plus servile, la moins consciente. La classe ouvrière anglaise n'est ni moins intelligente, ni moins capable, ni plus ignorante, ni plus stupide que la classe ouvrière d'aucun autre pays d'Europe; mais elle est certainement la plus complètement imbue d'idées bourgeoises, la moins consciente de sa propre sujétion, la moins consciente de l'antagonisme de classe essentiel à l'ordre social capitaliste, la plus respectueuse de la classe régnante. Combien de fois Hyndman n'a-t-il pas répété que la classe ouvrière anglaise est *une classe bourgeoise ?* » (Quelch, *Socialdemocrat* du 15 mars, « La Position actuelle du Mouvement socialiste en Angleterre ».)

Mais si la propagande a encore beaucoup à faire, elle a déjà beaucoup fait. Nous suivrons ici avec l'attention et la sympathie qu'il mérite l'effort de la classe ouvrière anglaise pour se réaliser et de la pensée socialiste pour se créer un corps digne d'elle.

E. Laskine.

Le Gérant : Rodolphe Simon.

L'Union Typographique, imp.coop. ouvr., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.)



Le Congrès Socialiste de Paris

Les 15 et 16 juillet dernier, le Parti socialiste a tenu un Congrès à Paris. Le Congrès national annuel de 1910 avait eu lieu à Nîmes, en février, avant les élections. Mais le problème des retraites ouvrières en avait occupé presque toutes les séances ; et l'on n'avait pu aborder la discussion des diverses questions placées à l'ordre du jour du Congrès international, qui aura lieu ce mois-ci à Copenhague.

Avant que la section française ne rencontrât les autres sections de l'Internationale, il importait cependant que, selon l'usage, elle définît sa pensée propre. C'est ainsi qu'en 1907, sur le chemin de Stuttgart, elle avait tenu son Congrès annuel à Nancy, et l'on se souvient des rudes débats qui s'étaient élevés alors entre les tendances antagonistes sur le sujet de l'attitude de Parti en cas de conflit international, ou sur ses relations avec les syndicats.

Le Congrès de Paris a remis en présence les forces qui s'étaient heurtées en 1907. C'est dans le même esprit que majorité et minorité, à peu près identiques de composition, se sont comptées. Et je comprends un peu la parole pessimiste et railleuse d'un camarade qui me disait en sortant : « Dans cinquante ans, la Révolution sociale ne sera pas faite; mais nous continuerons encore à discuter de la même manière, sur les mêmes questions, à l'aide des mêmes arguments. »

Ce camarade n'aime pas la monotonie ; et, en fait, il a dû paraître à beaucoup que les débats de ce Congrès rappelaient

trop des choses déjà entendues, connues. Ils n'avaient même pas, sauf à quelques instants, cette allure passionnée, qui donna une vraie grandeur à certains Congrès antérieurs.

A tout prendre cependant, la besogne faite en ces deux jours a été sérieuse. Si la logique même des doctrines particulières devait fatalement ressusciter sur une question aussi générale que celle de la coopération, le classement accoutumé des « tendances », les décisions prises sur les autres problèmes révélèrent chez tous un souci d'action pratique et une volonté de réalisation, qui sont les fondements les plus solides de l'unité. Nous avons toujours pensé que l'unité du Parti serait assurée, serait définitive, le jour où une pensée commune, née de l'action commune, s'imposerait à nous tous, en dépit de nos fonctions passées, de nos préjugés particuliers, de nos tempéraments si divers. En fait, cette pensée commune s'élabore.

*
* *

Le Congrès a pu, en effet, sans que de longues discussions surgissent sur leur composition, nommer des commissions chargées de rédiger des résolutions communes. Et la plupart de ces résolutions qui rappellent d'une part la doctrine générale et absolue du socialisme, et marquent d'autre part la valeur relative, mais certaine, des réformes immédiates possibles, ont pu être prises presque unanimement.

En ce qui concerne le chômage, le Congrès a rappelé qu'il est la conséquence fatale du mode de production capitaliste, et qu'il ne disparaîtra qu'avec le régime capitaliste. Mais il a estimé que la classe ouvrière devait entreprendre ou poursuivre la lutte directe contre ce fléau ; et il a indiqué le prix qu'il attachait aux efforts actuellement tentés en ce sens : enquêtes menées par les organisations syndicales et les administrations publiques pour dresser les statistiques indispensables ; — meilleur ordonnancement des travaux publics de l'Etat ou des communes ; — lutte pour la réduction des heures de travail et la suppression du travail aux pièces.

De même, en ce qui concerne la législation ouvrière et ses résultats internationaux, le Congrès a reconnu que la misère ouvrière et paysanne ne pourrait être complètement abolie et le travail complètement affranchi que dans la société socialiste ; mais il a reconnu aussi la nécessité de la législation du travail ; et, après avoir noté la gravité de l'obstacle opposé par le militarisme et les armements modernes au développement de cette législation, il a bien indiqué : 1° que la législation ouvrière devrait être internationale, pour avoir son maximum d'efficacité ; 2° qu'elle devait être universelle, c'est-à-dire s'appliquer dans chaque nation aux ouvriers de toutes nationalités ; 3° enfin qu'elle ne pouvait avoir de sérieux résultats que par l'organisation politique et économique de la classe ouvrière. Peut-être la motion ainsi conçue ne répond-elle pas bien aux préoccupations du Bureau socialiste international qui, en inscrivant la question à l'ordre du jour, désirait permettre de comparer et juger les différents systèmes législatifs. Mais les vœux complémentaires, formulés sur ce point par le Congrès — vœu d'un rapport détaillé du groupe parlementaire ; — vœu d'un rapport international élaboré par le Bureau ; — vœu tendant à l'organisation de conférences de techniciens ; — prouvent que la section française ne demeure pas étrangère à ces préoccupations.

A vrai dire, des motions comme celles que nous venons d'analyser ne répondent pas entièrement à nos idées. En opposant, comme elles le font, l'organisation socialiste de demain et les palliatifs d'aujourd'hui, elles réduisent à une valeur inférieure les réformes qui sont immédiatement possibles, et elles risquent d'en détourner la classe ouvrière, qui seule peut les faire aboutir. Ce ne sont pas des motions « réformistes ». Les « révolutionnaires » peuvent les voter en toute tranquillité. Elles ne marquent en rien que les réformes dénommées « palliatifs » portent en elles les éléments de la société nouvelle et qu'elles atteignent souvent les principes mêmes de la société capitaliste. Mais, au moins, c'est quelque chose de considérable qu'elles puissent être votées par tous, et que tous re-

connaissent la nécessité de la législation ouvrière ou des remèdes partiels au chômage. L'action socialiste quotidienne établira plus clairement que des résolutions de Congrès à quel point ces modestes réformes ébranlent la société actuelle.

*
* *

Les résolutions du Parti, en ce qui concerne l'action internationale, ne prêtent en rien aux mêmes critiques. Les camarades de telle ou telle tendance peuvent faire des réserves sur plusieurs points ; mais les réserves ici se traduisent en conseils pratiques. Et, tout compte fait, il est peu de partis, à l'étranger, qui montrent un souci aussi vif, aussi constant d'établir des relations définitivement pacifiques entre les peuples, de fortifier l'organisation de l'Internationale et de lui permettre une action effective. C'est là un sentiment unanime pour notre Parti ; il serait cependant injuste de ne pas rendre hommage à l'effort méthodique et tenace qu'a poursuivi dans ce sens, avec une passion admirable, notre camarade Vaillant.

La Section française de l'Internationale avait joué un rôle capital dans l'élaboration de la motion de Stuttgart, qui indiquait la conduite à tenir et les moyens à employer, dans le cas de conflits internationaux. Elle tiendra à compléter son œuvre.

Tout d'abord, la motion de Stuttgart fait un devoir aux socialistes des pays entre lesquels surgit une menace de conflit, de faire pression par tous les moyens possibles sur les gouvernements pour prévenir une guerre sanglante. Mais qu'arrivera-t-il s'il y a hésitation ou retard de décision des partis nationaux intéressés ? Quels moyens d'action aura-t-on sur eux ? A la fin de 1908, par exemple, certains camarades ont reproché au Parti autrichien de s'être montré assez tiède dans l'application de la motion de Stuttgart. N'y-a-il pas quelque moyen pour l'Internationale entière de rappeler à leur devoir les partis oublieux ou affolés ?

Vaillant, dans une motion incluse dans le rapport qu'il lut au Congrès de Nîmes sur sa délégation au Bureau socialiste inter-

national, avait fait accepter par le Congrès qu'en pareil cas, le secrétaire de ce Bureau, organe de l'Internationale, convoquerait immédiatement les membres du Bureau et la commission socialiste interparlementaire, qui aviseraient. L'Internationale, pourvue en quelque manière d'un pouvoir supérieur, interviendrait dans le conflt. Mais Guesde fit remarquer au Congrès de Paris que cette intervention pourrait heurter des sentiments nationaux réels ; il signala le danger d'une pareille procédure. Fallait-il pour cela renoncer à toute action ? L'Internationale devait-elle avouer son impuissance ? J'ai dit le haut souci qui anime les socialistes français de faire de l'Internationale une organisation réelle, c'est-à-dire capable d'action. Le Congrès, tenant compte du scrupule de Guesde, a précisé simplement les cas où cette action pourrait intervenir, en fixant qu'elle serait provoquée « *sur la demande d'au moins un des prolétariats intéressés* ».

Reste à envisager d'autre part les différents cas où cette action anti-guerrière des Partis socialistes, — qu'elle soit spontanée ou provoquée par l'Internationale, — pourra utilement être employée, et les efforts voisins et parallèles auxquels ils pourront utilement participer. Les socialistes se contenteront-ils d'entrer en lutte, lors des menaces de conflits, avec le gouvernement belliqueux? Ou bien apporteront-ils l'appoint dès maintenant décisif de leurs forces pour faire triompher certaines tentatives, certains mouvements qui ne sont pas spécifiquement socialistes ? Lors des polémiques qui suivirent le Congrès de Stuttgart, Jaurès avait déjà examiné le cas où les socialistes devraient imposer à leur gouvernement le recours à l'arbitrage. La pratique de l'arbitrage, par exemple, ne devrait-elle pas être imposée à tous les gouvernements par la volonté socialiste ? Les « insurrectionnels » représentant 34 mandats ont soutenu que les socialistes devaient s'en tenir à une action révolutionnaire en cas de conflit. Par 292 voix, la majorité du Congrès, après avoir, sur la demande de Guesde, « affirmé une fois de plus que la guerre ne saurait prendre fin qu'avec l'ordre capitaliste », après avoir déclaré également que c'est par la force

et la cohésion grandissante du prolétariat qu'on peut seulement maintenir la paix, a déclaré « que l'Internationale ne saurait se désintéresser même des tentatives faites en dehors d'elle pour garantir cette même paix ». Elle a en particulier décidé d'agir : 1° pour obliger les gouvernements à pratiquer sérieusement l'arbitrage ; 2° pour favoriser le développement de l'enseignement pacifiste ; 3° pour obtenir le désarmement simultané des nations et la substitution aux armées permanentes des milices nationales. Ainsi s'élargira, se complètera et s'assurera l'action inaugurée à Nancy et à Stuttgart (1).

* * *

C'est enfin le délicat problème des relations entre le Parti socialiste et les coopératives qui a, comme nous l'avons dit, fait l'objet du débat essentiel du Congrès. C'est sur ce sujet que les « tendances » se sont retrouvées et heurtées.

La position de la majorité et de la minorité a été de tous points comparable à celle de 1907. Vaillant l'a fortement montré. En 1907, la majorité déclarait reconnaître au syndicalisme, logiquement développé, une valeur intrinsèque de transformation sociale, et réclamait pour lui la pleine autonomie ; de même aujourd'hui elle déclare reconnaître à la coopération une valeur socialiste et réclame pour elle l'entière autonomie. En 1907 également, la minorité s'appliquait à rappeler l'insuffisance du syndicalisme et prétendait que seule une étroite entente avec l'action socialiste politique pouvait lui donner quelque valeur ; de même, aujourd'hui, elle déclare nettement par l'organe de Guesde, que la coopération peut être catholique, radicale ou socialiste, et qu'elle n'est socialiste que si elle devient un instrument au service du socialisme.

Deux motions antagonistes symbolisaient les deux tendances.

(1) Ajoutons, pour être complet, que le Congrès a décidé l'organisation de la solidarité internationale en cas de grève. C'est toujours le même dessein qui se révèle de donner à l'Internationale une organisation solide et des moyens d'action efficaces.

Ni l'une ni l'autre n'exprimaient cependant, en pleine clarté et en pleine logique, la conclusion pratique des deux théories. La motion de la Haute-Vienne (motion de la minorité) n'osait dire qu'une coopérative ne pouvait être considérée comme ayant une valeur socialiste, que si elle versait des subventions à la caisse du Parti ; et la motion de la Seine (motion de la majorité) qui a été votée, en indiquant « que le Parti ne s'interdirait pas des subsides librement offerts » ne servira pas l'unité coopérative comme une motion catégorique de neutralité l'aurait servi. A dire vrai, c'est surtout aux coopératives elles-mêmes qu'il appartiendra de bien définir à quelles conditions elles rempliront leur rôle propre ; et il n'est guère douteux qu'elles ne discernent rapidement que la condition essentielle du développement coopératif est de pouvoir grouper tous les consommateurs. Mais le Parti socialiste aurait fait preuve d'un grand courage d'esprit en le proclamant.

Au fond, ce qui a dominé tout le débat, c'est le besoin plus ou moins clairement éprouvé dans le monde ouvrier français d'un plus fort mouvement coopératif. Si la minorité n'osait pas carrément demander comme Sanson le retour à la pratique et aux formules de 1899, si elle n'insistait pour le versement au Parti, c'est que cette thèse apparaissait désormais anachronique à beaucoup, et démentie en tous cas par la pratique de la Bourse et par la résolution de Monthermé. C'est surtout qu'elle était contraire aux nécessités coopératives et que son triomphe risquait de créer au sein des sociétés des divisions, des scissions entre coopérateurs socialistes et coopérateurs non socialistes. En fait, Héliès l'a bien démontré, malgré la force de certaines de ses organisations, la Fédération des coopératives socialistes du Nord a vu dans les dernières années, des sociétés lui échapper.

Ce n'est pas ici le lieu de parler du mouvement qui se manifeste depuis quelque temps en faveur de l'unité coopérative. Mütschler, dans la *Revue Syndicaliste,* Fournière, dans un de nos précédents numéros, ont dit à quelles raisons profondes elle répondait. Certains coopérateurs socialistes craignent de

voir sombrer dans l'unité tout ce qui faisait la raison d'être de la Bourse et s'y opposent. Mais le mouvement est irrésistible : les nécessités du développement du Magasin de gros l'accélèrent. Dans les sociétés adhérentes à la Bourse ou dans celles qui sont demeurées fidèles à l'Union de la rue Christine, beaucoup de sociétaires travaillent à la réalisation de l'unité. Les uns sont des libertaires, des révolutionnaires légèrement pénétrés d'antiparlementarisme ; les autres sont des partisans de la neutralité coopérative. La majorité du Congrès a senti qu'une préoccupation politique ne pourrait avoir raison de cette force. Aller à l'encontre, c'eût été donner à l'unité coopérative le caractère de l'unité syndicale réalisée en 1894, contre le Parti ouvrier. Il importe de faire l'économie de dix ans de querelles qui du côté syndical ont retardé, sinon arrêté le progrès socialiste.

Mais, dira-t-on, quelle garantie avons nous que le mouvement coopératif tende au même but que le socialisme ? — Aucun orateur n'a exposé, faute de temps, la démonstration faite de cette vérité par les théoriciens socialistes de la coopération, comme Staudinger et reprise avec force par Mutschler dans les articles que je citais plus haut ; aucun n'a montré comment les théoriciens de la coopération pure comme M. Charles Gide aboutissent logiquement à la conception d'une société socialiste ; aucun enfin n'a montré comment, en fait, par les nécessités de son développement, le mouvement coopératif élimine tout ce qui en lui n'est pas socialiste et se trouve par là même anti-coopératif : sa pratique à l'égard des coopératives de production l'atteste. Cette triple démonstration n'a pas été faite. Mais, du moins, Héliès a établi d'une manière saisissante tout l'actif socialiste qu'il faut mettre au compte de la coopération française pendant les dernières années ; il a montré, par une série de faits probants, comment les sociétés qui ne versaient pas au Parti aidaient d'une manière indirecte peut-être, mais singulièrement efficace, à la prospérité et à la puissance du Parti, par les secours de grève, par l'action municipale, par leur contribution au journal l'*Humanité*, etc., etc.

Et sa démonstration a fortement impressionné le Congrès.

L'unité coopérative se fera donc en pleine autonomie, et sous l'œil bienveillant du Parti socialiste qui reconnaîtra dans la coopération une part essentielle de sa pensée et qui verra dans le groupement des consommateurs un des organes primordiaux de la société socialiste. Elle ne peut se faire, en effet, qu'à l'exemple de l'unité syndicale, en groupant toutes les sociétés qui, en dehors de toute idée de parti ou d'école, et en pleine autonomie, poursuivent le mieux-être des consommateurs groupés et tendent à substituer à l'état de concurrence et de désordre actuel, un régime où la production organisée répondra rationnellement aux besoins du consommateur. Les formules d'union sont à fixer. Elles sont déjà au bord de toutes les lèvres.

En adoptant la motion proposée par la majorité du Congrès de Paris, l'Internationale résoudra le problème coopératif, selon la vérité des faits. Et, du même coup, elle soutiendra, au Congrès coopératif international de Hambourg, l'effort de tous les socialistes qui, à l'intérieur même des sociétés de consommation, travaillent à rendre le mouvement coopératif tout-à-fait conscient de ses fins socialistes.

Albert Thomas.

La Décadence de la Peine

(A propos de l'affaire Rochette)

Un plaignant qui est un ennemi puissant, politique et financier, dissimulé derrière un escroc, cet escroc cuisiné par la police, cet escroc indicateur conduisant « l'œil de la police » chez une victime de circonstance.

La justice utilisée pour faire et défaire la cote de la Bourse ; la politique dans la justice, la finance dans la politique, la justice dans la finance et la police dans la coulisse ; après cela on parlera des garanties de l'instruction contradictoire ou de la nécessité de rendre plus aisé l'exercice de l'action directe (de l'action directe du particulier mettant en mouvement l'action publique).

Je préfère examiner cela comme un incident de l'histoire de la peine. L'affaire Rochette est comme elle est parce qu'elle ne peut pas être autrement. Rochette fonde des sociétés ; il émet des titres ; des gens les prennent ; il y a des gens comme cela ; faut-il défendre aux Rochette de fonder des sociétés ? il y a Rochette et Rochette ; le bon est celui où l'on gagne. Laissons les remèdes à prendre avant : le mieux est de savoir ; mais le gogo ne sait pas et le gogo ne veut pas savoir ; le gogo veut le mirage ; foin de l'esprit critique ; si nous n'avions la bosse religieuse, ne ferions-nous pas nos affaires nous-mêmes ?

Reste le remède après, prison, bagne. La peine ne répare pas mais elle venge. Soit ; mais en mettant mon homme en prison, c'est son crédit que vous tuez, et son crédit c'est mon espoir ;

la prison pour lui c'est pour moi la ruine, sa liberté c'est ma fortune — en Espagne ; et s'il me plaît de rêver ! Et maintenant la formule : dans le régime des valeurs, la peine n'est pas une sanction pour la dupe ; la dupe, le créancier est un associé ; s'il sait, il veut d'autres dupes (affaire Humbert), il devient complice ; la peine dans le régime des valeurs est une arme pour l'adversaire ; la menace d'une poursuite peut faire réfléchir celui qui m'a pris mon bien et l'amener à restituer ; mais quand Rochette réfléchirait ?

Voilà que se vérifie une fois de plus la phrase d'Ihering : « L'histoire de la peine est une abolition constante. » L'histoire de la peine et l'histoire de la sanction : pas de sanction civile contre Rochette : si un papier ne vaut rien, l'huissier peut bien pratiquer saisie : il saisira du papier ; et quant à l'action pénale au profit de la partie lésée, c'est un fusil qui tue très bien celui qui s'en sert ; le plaignant sera un héros ou un ennemi ou un maître chanteur.

Notre société capitaliste ne peut ici, par ses remèdes, qu'aggraver les maux qu'elle crée.

La sanction capitaliste s'en va. Mais c'est l'histoire même de la peine que de se détruire. Durkheim a formulé cette loi :

« L'intensité de la peine est d'autant plus grande que les sociétés appartiennent à un type moins élevé et que le pouvoir central a un caractère plus absolu. » Je crois qu'on peut dire aussi que la disparition de la peine a sa cause dans la peine elle-même. Voici le nègre qui viole une blanche (je dis le nègre comme je dirais le blanc ou vous) ; les blancs pendent le nègre : non, car le policeman a arrêté le noir et l'a enfermé dans une prison bien solide ; la prison protège le coupable. Puis Mᵉ Henri Robert plaide et démontre l'innocence ; c'est mieux que d'être pendu. Ou le nègre défendu par moi est condamné. Mais avait-on la preuve ? Mais ce nègre est-il responsable? Mais a-t-on le droit de punir? Oui, le crime était démontré, car le jury a dit : oui ; et le nègre était responsable : la preuve c'est qu'il est puni. Tout de même on se pose ces questions ; on ne se les poserait pas si bonnement on

avait pendu le nègre. Le voici en prison ; pour toujours : autant la mort ; pour cinq ans : ça ne corrige pas, ça avilit, ça déclasse. Alors ? Alors c'est la libération conditonnelle, c'est la loi de sursis, c'est, mais c'est par exemple l'individu sans feu ni lieu, nourri en prison comme vagabond par le Code pénal, assisté comme vieillard ou infirme ou incurable par la loi de 1905.

Donc : la peine, qui ne répare pas, satisfait en le dupant et supprime l'instinct de vengeance; la procédure criminelle, par l'idéal de justice, par les garanties qu'elle prétend offrir et ne peut donner, éveille — contre l'autorité — la conscience sociale. L'Etat remplit ainsi la fonction politique qui substitue à des passions des croyances. Et s'il y a erreur judiciaire, injustice de la justice, alors c'est l'Affaire — une affaire qui date de vingt siècles et plus, avec les remises d'audiences.

J'aurais à formuler d'autres lois; mais Thomas les déposera à la rentrée.

EMMANUEL LÉVY.

Une expérience intéressante

La R. P. appliquée dans une Coopérative

Il est des hommes d'Etat, des sociologues qui ont voulu voir dans l'hypothèse que l'organisation coopérative puisse devenir un jour un Etat dans l'Etat, un danger public parce que, disaient-ils, l'on ne saurait jamais tolérer que la souveraineté de l'Etat puisse être menacée ou tenue en échec par une autre puissance intérieure ou extérieure comme c'est ou c'était le cas, par exemple, à propos de la lutte du pouvoir civil contre les prétentions du pouvoir spirituel du clergé. Et cependant cet état de choses existe et s'affirme même de plus en plus sans que personne ne songe à invoquer ce danger — nous voulons parler de la situation tout-à-fait unique en son genre qui existe à Bâle. Le fait que cette ville est en même temps un canton, c'est-à-dire un Etat ayant son gouvernement et son Parlement à lui, que la coopérative y englobe huit dixièmes de toute la population (plus de 30.000 membres ou familles sur une population de 125.000 habitants) veut que cette dernière constitue, en effet, un véritable Etat dans l'Etat — à tel point qu'il n'y a plus de parti qui puisse espérer entreprendre quoi que ce soit contre elle.

Comment se fait-il que personne, à part le parti du petit commerce, ne proteste contre un tel état de choses ? Est-ce que ces hommes d'Etat se seraient trompés ? L'on pourrait répondre péremptoirement : puisque la majorité souveraine des citoyens de cet Etat s'en trouve bien, on n'a qu'à s'incliner, d'autant plus qu'il n'y a rien au-dessus de cette souverainté. Mais une telle réponse ne saurait nous satisfaire. Il faut cher-

cher à expliquer le problème. D'ailleurs, il en vaut la peine. Les faits précisément que nous observons à Bâle et dont nous allons parler, outre qu'ils contiennent en eux-mêmes une excellente leçon de choses, vont en même temps nous en fournir la clef. Car il faut dire que tout concourt pour faire de ce petit Etat le plus admirable champ d'expériences sociales qu'on puisse rêver : d'abord cette quasi-souveraineté circonscrite sur une population relativement petite qui se connaît, qui se coudoie, et qui est, par conséquent, allégée de bien des entraves qui contrarient tant la liberté de mouvement et de progrès chez les autres ; la souplesse de mouvement et d'adaptation qui en résulte ; le niveau plus élevé de l'éducation de sa population (vu qu'il n'y a pas d'Etat au monde qui, proportionnellement, dépense autant pour l'instruction publique) ; ensuite, le fait que cette ville est le centre et la haute école de l'organisation coopérative en Suisse; que le mouvement ouvrier et syndicaliste, par la responsabilité croissante qu'il prend dans les affaires publiques, y devient un facteur de plus en plus sérieux, — toutes conditions on ne peut plus favorables pour tenter avec succès des réformes comme celle dont nous voulons parler, à savoir l'application de la représentation proportionnelle au sein même de l'organisme économique de cette ville, « la Société générale de consommation ».

L'on pourra se faire une idée de l'importance de cette société, si nous disons qu'elle fait actuellement pour plus de 20 millions de francs d'affaires par an, laissant un excédent brut de 1.762.000 francs (chiffres de l'année dernière). Elle possède un service de laiterie tel qu'une municipalité ne pourrait guère mieux faire (cinq millions et demi de francs de débit en 1909), un service de boucherie qui est un modèle en son genre et qui fait un chiffre d'affaires égal au précédent. La répartition se fait en 95 dépôts disséminés sur toute la ville, dont 64 pour l'épicerie, 25 pour la boucherie, 5 pour les chaussures et 1 pour les articles de ménage. Le boni réparti aux membres (puisqu'il est défendu, sous peine d'amende, de *vendre* à des non-membres, c'est-à-dire de faire du commerce !) est en

moyenne de 8 p. 100, ce qui n'empêche pas cette société de faire à son personnel (922 personnes en janvier 1910) des conditions de travail au-dessus de celles usitées dans le commerce ou les industries locales concurrentes — l'amélioration de ces conditions n'allant pas au détriment du consommateur, mais étant rendue possible par la réduction des frais généraux qui résulte, à son tour, de l'organisation de plus en plus rationnelle des services. Bref, jamais preuve plus victorieuse ne fut fournie de la supériorité du système coopératif sur le système mercantile. Inutile de dire qu'une telle situation n'est guère encourageante pour le petit commerce local !

Vu l'importance de cette Société, l'on comprendra maintenant aussi la difficulté grandissante qu'il y avait pour elle de réunir en assemblée générale non pas les 25 ou 30.000 membres, mais seulement le quorum nécessaire pour la validité de ses délibérations. A cette difficulté venait s'ajouter cette autre qui réside dans le danger qu'il y avait à remettre à ces assemblées le soin de décider sur les intérêts les plus graves et les plus gros de conséquences — ces coopérateurs estimant, dans leur gros bon sens, que le principe démocratique n'exige pas nécessairement que les droits des compétences soient sacrifiés.

Dans ces conditions, on se vit dans l'obligation, il y a onze ans déjà, d'avoir recours au système représentatif, mais qui ne fonctionnait, jusqu'à présent, que sous la forme simple du suffrage majoritaire. Or, comme la R. P. fut instituée et fonctionnait déjà depuis cinq ans pour les élections au « Grand-Conseil » (Parlement cantonal) comme elle est également réclamée pour le « Bürger-Rat » (Seconde Chambre) et même pour le gouvernement exécutif, l'on comprendra aussi que la coopérative ne pouvait guère se soustraire plus longtemps à ce courant. C'est ainsi qu'elle fut amenée, cette année, à remplacer le système simplement majoritaire par la R. P.

Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de ce système ; qu'il suffise de dire qu'il se rapproche, dans ses grandes lignes, de celui propagé actuellement en France, avec cette différence

cependant que le droit de vote revenant au livret de membre peut aussi bien être exercé *par la femme* que par le chef de famille.

Ce qui frappe d'abord, c'est que sur 31.000 membres inscrits, il n'y en a que 8.165 qui ont exercé leur droit de vote. L'organe de l'Union Coopérative suisse, d'après lequel nous rapportons ces faits, croit devoir attribuer cette participation relativement faible à la complication du système qui a pu déterminer maint membre à s'abstenir, malgré tous les efforts qui furent faits pour le rendre intelligible à tous.

Mais ce qu'il y a de particulièrement curieux, au point de vue démocratique, c'est l'alternance du pouvoir qui, dans ce parlement coopératif, passe tantôt aux mains du parti « bourgeois », tantôt à celles du parti ouvrier (1).

Ainsi, depuis onze ans, il était six fois aux mains des premiers et cinq fois aux mains des seconds. Il est curieux aussi de noter que nous observons là le phénomène analogue à celui qui était, jusque dans les temps récents, la caractéristique du Parlement anglais et qui s'exprime dans un ménagement de plus en plus scrupuleux du droit et de la liberté de la minorité — qui peut être majorité demain, — ménagement qui n'est autre chose que le produit naturel du respect mutuel que les deux forces en présence s'inspirent ou, si l'on veut, de la crainte des représailles que ceux qui en abuseraient ont à attendre de l'opinion publique (2) plus encore que du parti adverse, pour le cas où celui-ci reviendrait au pouvoir. En un mot, c'est l'éducation de la liberté qui se fait. La démocratie ici est à la fois moyen et but, elle est un moyen de réalisation

(1) Nous mettons cet adjectif bourgeois entre guillemets parce qu'il serait inexact de le prendre dans le sens courant de la lutte de classe ; le mot non-ouvrier ne serait pas plus exact, car ce parti comprend aussi bien des chrétiens sociaux, que des fonctionnaires, que des membres des professions libérales, que des bourgeois philanthropes, etc., tandis qu'il va de soi, qu'il ne comprend pas des bourgeois proprement dits en tant que leurs intérêts s'opposent à ceux de la coopérative et en tant qu'ils sont par conséquent ses ennemis.

(2) Ce mot « opinion publique », il ne faudrait pas non plus le prendre dans le sens courant. D'abord parce que les adversaires de la coopérative

du socialisme en même temps que *la forme* de sa réalisation.

Aussi, s'il est vrai que la lutte électorale y est une lutte pour le pouvoir, il n'est pas moins vrai, ainsi que le fait remarquer avec satisfaction le « Schweizerischer Konsumverein », que la lutte devient de plus en plus une lutte pour des idées plutôt qu'une lutte pour ou autour de personnes. La campagne la plus récente en fournit une confirmation éclatante.

C'est le groupe « Union Ouvrière », rapporte ledit organe, qui ouvrit la campagne par une feuille volante (Flugblatt) qui fut distribuée dans toutes les maisons de la ville. Tout y était, l'attitude de la classe ouvrière en ce qui concerne la coopération en général, ensuite son programme et l'explication de toutes les mesures et réformes que ses représentants se proposent de faire prévaloir dans l'administration de la coopérative. Le parti « bourgeois », de son côté, avait à sa disposition quatre journaux quotidiens auxquels il ajoutait, avant le vote, un supplément ou feuille volante pour chaque abonné ou lecteur.

Vint ensuite le parti *des abstinents,* c'est-à-dire des antialcoolistes dont le programme était dirigé surtout contre la consommation « trop grande » de boissons alcooliques (vin et bière) qu'ils reprochaient à la coopérative de trop favoriser en les vendant meilleur marché que le commerce, en même temps qu'ils se faisaient forts de recupérer les pertes qui pourraient résulter pour la société, soit d'une augmentation des prix, soit de la réduction du débit ou même de sa disparition, par la fabrication et la vente des boissons hygiéniques non fermentées.

n'ont plus guère d'influence pour la frelater ni par la presse ou leur argent, ni par des intrigues et, le voudraient ou l'essayeraient-ils, « ça ne prendrait plus », car ils en ont tellement abusé que tout le monde sait à quoi s'en tenir. D'ailleurs, la coopérative elle-même dispose d'un organe hebdomadaire, qu'elle alimente de son budget et qu'elle fait distribuer gratis à tous ses membres, organe qui est à la fois organe d'information, d'*éducation* et de combat. D'autre part, le fait que les journaux bourgeois de l'endroit ont été obligés d'insérer les appels aux électeurs-coopérateurs *contre les protestations des commerçants* et leurs menaces de leur retirer les annonces, prouve bien qu'on ne la mène plus comme on veut.

A ces trois partis ou listes vint s'ajouter cette année un quatrième groupe qui s'intitulait « coopérateurs libéraux », et un autre qui prit le nom d' « indépendants ».

De sorte que pour les 100 sièges à pourvoir, il y eut 212 candidats, répartis sur 5 listes.

Voici maintenant les résultats :

Sur 8.165 votants, 7.438 ont déposé dans l'urne des listes pures (listes de parti), 532 des listes cumulées et 195 des listes panachées, c'est-à-dire que 91,1 p. 100 ont voté selon la discipline de leur parti. Ces résultats se répartissent comme suit :

LISTES DES GROUPES	ADDITIONS des VOIX	(A) Sur les listes pures	(B) Listes cumulées	(C) Listes panachées	RÉSULTAT OBTENU par la DIVISION PAR CENT	ÉLUS
I. Union ouvrière ..	411.460	3.934	145	33	4.112	51
II. Union bourgeoise	337.876	2.933	304	76	3.373	42
III. Abstinents.......	21.357	185	13	20	218	2
IV. Libéraux.........	34.204	252	45	50	347	4
V. Indépendants	11.587	74	25	16	115	1

Conformément à ce résultat, ce sera donc à l'Union ouvrière que revient la responsabilité de gouverner la coopérative — « gouverner » c'est une façon de parler, car la raison d'être de ce parlement étant de faire de la bonne coopération, la politique qui s'y fait consiste précisément à ne pas en faire, du moins pas dans le sens courant de ce mot. Cela peut paraître paradoxal, et cependant rien de plus juste. Voyons, voilà une collectivité de citoyens, ou, comme on dit en langage de droit, *une Union personnelle*, qui déjà dispose, pour exercer sa volonté politique et législative, de tous les organes nécessaires *ad hoc*, y compris le droit d'initiative et le referendum ; quel besoin éprouverait-elle, par conséquent, d'en créer un autre pour faire la même chose, pour défaire peut-être de sa main

gauche ce qu'elle aurait construit de sa main droite ? Ce serait absurde, n'est-ce pas ? Aussi si nous devions caractériser ce parlement, nous le comparerions volontiers à un moulin dont la fonction consiste à moudre, avec le minimum d'efforts et dans le temps le plus court, la plus grande quantité possible de blé — tandis que les autres semblent exister avant tout pour faire du bruit, beaucoup de bruit, et ensuite pour donner avec le maximum d'effort le minimum de rendement. En effet, la lutte des partis — si l'on peut encore employer ce mot — ici ne tourne plus autour de l'assiette au beurre ou autour des fantômes et des abstractions, mais rien qu'autour des choses concrètes. Le succès est à celui qui réalisera le plus d'améliorations, le plus de progrès positifs ; car l'on peut être certain, la masse des coopérateurs et coopératirces ne s'y trompe pas, une amélioration pour elle est une amélioration, un progrès est un progrès et *une faute est une faute* parce qu'éprouvés comme tels par chaque membre, qu'il soit socialiste ou chrétien ou simplement démocrate ou même indifférent en politique ; ce qui compte, c'est les résultats en fin d'exercice ; là, devant les faits et les chiffres, il n'y a plus d'argutie qui tienne. C'est comme si cette collectivité disait aux candidats : allez, faites voir ce que vous êtes capables de faire, nous vous jugerons ensuite.

Que demande, que veut-elle, en somme, cette collectivité ? Faire ses affaires elle-même, n'est-ce pas ? Eh bien, quoi de plus naturel qu'à côté de ses organes politiques elle se soit créé son organe économique et social comme par ailleurs elle crée et gère le service des tramways, du gaz, etc., comme demain peut-être elle construira des maisons ou exploitera des forces hydrauliques? Une fois sa volonté exprimée et la direction donnée, ces organes n'ont qu'à remplir leur fonction qu'elle leur a tracée ou qui leur est tracée par les nécessités sociales et techniques. Si en cette ville de Bâle elle a préféré créer un service de lait et de boucherie au sein de la coopérative, elle aurait tout aussi bien pu les créer comme services municipaux — en fait, cela revient à peu près au même ; —

si elle ne l'a pas fait, c'était sans doute parce qu'elle ne voulait pas *sans nécessité* obliger ceux qui, peut-être avaient des raisons de s'abstenir, d'y participer malgré eux ; c'est sans doute aussi qu'elle a jugé qu'un service était d'autant mieux et d'autant plus économiquement fait qu'il était fait et géré par ceux qui, les premiers, y ont intérêt — quitte à laisser aux autres la liberté d'y venir si bon leur semble. L'on avouera qu'on ne saurait être plus soucieux de la liberté et qu'il n'est point besoin, une fois la voie pour son exercice ouverte, d'employer la coercition ou de faire la révolution pour pouvoir entreprendre la transformation sociale ; en tout cas, s'il y a empêchement, ce n'est plus du dedans qu'il vient, mais du dehors.

L'on comprendra maintenant comment le problème de « l'Etat dans l'Etat », posé au début de cet article, ne se posait même pas à ces citoyens coopérateurs ou, s'il se posait, il se résolvait tout naturellement dans cette union personnelle dont nous parlions tout à l'heure. En effet, souveraineté politique et souveraineté coopérative ou économique, c'est comme la tête de Janus avec ses deux faces, l'intérêt de producteur et l'intérêt de consommateur réunis en la même personne, l'opposition de ces intérêts se résolvant en la même conscience souveraine.

L'erreur de ces sociologues, c'était qu'ils partaient d'une fausse conception de l'intérêt général, comme si celui-ci pouvait ou devait s'opposer à l'intérêt des consommateurs. L'Etat prussien n'a-t-il pas été amené déjà, pour défendre son autorité, qui se confondait en l'occurrence avec l'intérêt des consommateurs, à prendre position contre le tout-puissant syndicat des houillères, et n'a-t-il pas dû envisager aussi l'éventualité d'un monopole d'Etat pour résister à la toute-puissance de la Standart-Oil Cie.

En fait, certes, cette opposition peut se produire (entre producteurs agricoles et population industrielle, par exemple), mais alors ce n'est et ne sera que pour en appeler de l'intérêt général mal compris ou mal interprété à l'intérêt général

mieux compris. Et là c'est encore cette union personnelle ou conscience sociale qui décide qui des deux a raison.

En somme, ces faits nous démontrent que cette opposition entre souveraineté politique et souveraineté économique ou coopérative que ces idéologues ont voulu y voir, n'existe pas ou plutôt qu'elle n'était qu'apparente, qu'elle n'était éprouvée comme telle que par le capitaliste qui raisonnait encore sur le vieux fonds de la liberté abstraite de la Déclaration des Droits de l'Homme. Pour l'immense majorité des salariés, ce n'est que la disparition graduelle de la contradiction qui existe en fait entre leur situation de salariés et celle de citoyens politiquement souverains et égaux en droit au capitaliste, leur maître, ou, en d'autres termes, c'est la véritable liberté du citoyen qui, des nuages, descend sur la terre ferme et qui, en refoulant le droit de propriété individualiste, qui, jusqu'à présent, l'empêchait de descendre, prend peu à peu possession des moyens de production afin de se servir de ces moyens pour aménager la vie sur cette terre à sa convenance — voilà tout.

C. MUTSCHLER.

P.-S. — Lors de la discussion qui eut lieu au dernier Congrès du Parti socialiste, au sujet de la coopération, certains ora-

(1) Ces deux exemples, précisément, montrent que s'il y a opposition, elle n'est pas entre l'Etat et l'intérêt des consommateurs, mais entre ces deux intérêts réunis et confondus et le monopole capitaliste. Ainsi, lorsque, au moment de la grande grève des mineurs du bassin de la Ruhr, il y a cinq ou six ans, qui entraînait derrière elle une véritable calamité nationale, le gouvernement prussien, sous la poussée de l'opinion publique, voulait intervenir pour défendre « le pain de l'industrie », autant que pour défendre sa propre consommation que *son autorité,* les magnats de ce trust l'ont tout simplement envoyé promener, et ce qui plus est, il ne pouvait rien faire contre cet affront parce que s'attaquer de face au trust, ç'aurait été renverser tout le système juridique de la propriété. Voilà donc l'Etat souverain, l'intérêt vital de la nation, source et critérium du droit, tenus en échec — par qui ou par quoi ? — par une poignée de potentats ? non, mais par sa propre loi, la souveraineté prisonnière de son propre système ! En le brisant, elle ne fait donc pas autre chose que rétablir *le droit.*

teurs ont fait grand cas de l'exemple de Bâle qui devait prouver, d'après eux, qu'à mesure que la vie devient moins chère, grâce à l'action de la coopérative, les salaires ont une tendance à en subir le contre-coup dans le sens d'une dépression générale.

Ces camarades ne se doutaient peut-être pas qu'ils ne faisaient là que répéter une légende qui fut inventée par les adversaires de ladite coopérative, afin de prouver que ce n'était vraiment pas la peine de ruiner tant de petits boutiquiers pour en arriver là.

Cette légende, d'ailleurs, fut rapportée en France par un de nos camarades à qui elle fut communiquée par un syndicaliste de Bâle, il y a de cela déjà quelques années. Aussi lorsque, quelque temps après, l'occasion nous avait permis de nous renseigner sur place sur ce qui en était de cette allégation, des camarades bien au courant de la situation, nous ont répondu qu'une telle opinion n'était nullement fondée, que c'était là une appréciation d'un homme qui ayant eu maille à partir avec la coopérative (au sujet de certaines revendications du personnel de cette coopérative), était plutôt intéressé à présenter les choses sous ce jour ; l'on nous citait même des professions où les salaires sont plutôt supérieurs à ceux payés dans d'autres villes où la vie était plutôt plus chère que moins. Et ils mirent l'auteur de cette allégation au défi de l'étayer par des faits et des statistiques. Il ne l'a jamais fait depuis. Du reste, l'on ne pourrait guère comprendre qu'un tel phénomène puisse se produire dans une ville avec une organisation syndicale aussi développée qu'est celle de Bâle en particulier.

Mais, à part cela, il serait certainement à souhaiter qu'une telle statistique fût faite parce qu'elle serait d'un haut intérêt scientifique.

C. M.

L'Impôt sur le Capital

Dans l'exposé des motifs de son projet de budget pour 1910, M. Caillaux a indiqué que l'impôt sur le revenu appelait comme complément logique un impôt sur le capital.

Logique serait en effet cet impôt puisque, d'une part, il ferait participer aux charges budgétaires les richesses improductives qui échappent à l'impôt sur le revenu et qui, en raison même de leur improductivité, sont beaucoup moins intéressantes que les autres au point de vue social et national; et que, d'autre part, l'impôt sur le capital assurerait le fonctionnement normal du contrôle de l'impôt sur le revenu.

Ce dernier est loin, en effet, de présenter un caractère satisfaisant de justice fiscale.

Est-il juste, par exemple, qu'un capitaliste possédant 125.000 francs — qui à 4 p. 100 rapportent 5.000 francs par an — soit placé sur un pied d'égalité, au point de vue de l'impôt, avec un salarié qui touche 5.000 francs d'appointements annuels ? Le premier peut même, dans certains cas défavorables, payer moins d'impôt que le second.

Est-il défendable, d'ailleurs, qu'un gros capitaliste puisse se soustraire presque totalement à l'impôt sur le revenu et ne payer que sur une faible partie de ses biens ?

Ce serait pourtant le cas du possesseur de 100 millions qui diviserait sa fortune de la manière suivante :

Dix millions d'objets d'art, tableaux, ne rapportant aucun revenu, ne payeraient aucun impôt ;

Trente millions placés en terrains à bâtir payeraient très

peu à l'impôt cédulaire, rien à l'impôt complémentaire, puisqu'ils ne produisent aucun revenu annuel ;

Trente autres millions placés en valeurs mobilières encore improductives n'auront aucun impôt à payer. Pourtant, ces titres de sociétés nouvelles, le capitaliste les a achetés à bon compte et pourra les revendre avec une sensible plus-value, avant même qu'ils aient commencé à produire un revenu, rien que sur le rapport favorable d'ingénieurs ou d'experts.

Enfin, les trente derniers millions, bien que placés en valeurs mobilières à revenus fixes ou variables, françaises ou étrangères, pourront aussi échapper à l'impôt sur le revenu. A l'approche également des échéances de coupons, le capitaliste vendra ses titres, quitte à les racheter dès que le coupon en aura été détaché. Il n'aura alors payé en fait que l'impôt cédulaire 4 p. 100, mais il pourra dire qu'il n'a pas touché de revenus et, par conséquent, ne rien déclarer pour l'impôt complémentaire, le revenu effectif étant cependant entré dans sa caisse par la différence entre un prix de vente et un prix d'achat.

Ces exemples, exposés à la Chambre par M. Jean Javal, député radical de l'Yonne, dans un discours sur l'impôt sur le capital (1) montrent combien l'impôt sur le revenu tel qu'il est conçu dans le projet voté par la Chambre permet encore au capital d'échapper à l'impôt.

Or il n'est pas indispensable d'être socialiste pour estimer que le capital est par excellence la matière imposable. Il y a vingt-cinq ans que M. Yves Guyot a proposé l'impôt sur le capital, et la Chambre a déjà reçu une douzaine de propositions plus ou moins sérieuses dans le même sens. Si aucune d'elles n'a abouti jusqu'ici, c'est qu'elles n'étaient pas d'une réalisation pratique ; celle de M. Javal, au contraire, semble bien ne pas présenter ce défaut.

« Il est clair, écrit-il dans l'exposé des motifs de son projet de loi, que le Parlement a été arrêté dans son effort, non

(1) Séance du 10 novembre 1909.

par des objections de principe, mais parce qu'il ne s'est pas trouvé en présence de solutions autres que l'illusoire taxation ou la vexatoire déclaration contrôlée (1). »

*
* *

En matière d'impôt sur le capital, deux méthodes sont en présence. Par l'une, l'Etat ne charge le capital que lorsqu'il change de propriétaire par héritage : il a alors le caractère d'une taxe successorale et non d'un impôt proprement dit. Par l'autre, au contraire, l'Etat établit une contribution directe ayant tous les caractères ordinaires de l'impôt, et en particulier la périodicité.

Le projet de M. Javal laisse à l'imposable le choix entre ces deux méthodes, tout en favorisant en fait la seconde.

Le projet envisage le capital à deux moments différents de son existence et le frappe d'un impôt calculé d'après des taux différents, suivant qu'il doit être envisagé comme une fortune acquise ou comme un enrichissement, une augmentation de cette fortune.

Lors de l'entrée en vigueur de la loi, tous les citoyens français seront appelés à déclarer leur fortune et, cette année-là, on n'appliquera que le premier tarif, l'impôt sur la fortune acquise. Les années suivantes, les capitalistes pourront, ou bien faire une déclaration qui sera d'un chiffre supérieur à la précédente, et alors on appliquera à l'augmentation le second tarif, l'impôt sur l'enrichissement, superposé au premier tarif portant sur le tout ; ou bien ne faire aucune déclaration, et alors on les taxera comme l'année précédente, suivant le tarif de l'impôt sur le capital ; ou bien faire une déclaration inférieure à celle de l'année précédente, et alors on leur appliquera encore le tarif de l'impôt sur le capital, mais suivant un taux inférieur si leur fortune est passée des limites d'une tranche dans les limites d'une autre.

Aucune de ces déclarations ne sera contrôlée. L'administra-

(1) Proposition de loi ayant pour objet l'établissement *d'une contribution personnelle sur les capitaux et sur l'enrichissement.* (Séance du 9 juin 1910.)

tion des finances les enregistrera sans les discuter. Donc aucune inquisition, aucune vexation, et point de frais. Mais les faux déclarants seront cependant rattrapés au moment où leur succession sera ouverte. Par le jeu naturel du système, l'impôt d'enrichissement, cinquante fois plus élevé que l'impôt sur le capital lui-même, sera prélevé sur la différence existant entre le capital trouvé au décès et le capital taxé au 31 décembre de l'année précédente. Ainsi, sans être soumis à aucune inquisition, le capitaliste tombe quand même sous le coup de la loi. Par l'action convergente de l'impôt sur le capital et des taxes successorales, pour l'application desquelles les déclarations des héritiers sont, sous le régime actuel, contrôlées, son capital ne peut manquer tôt ou tard d'être connu. Et si le capitaliste n'est pas guidé par un sentiment d'avarice personnel, s'il entend bien l'intérêt de son patrimoine, il déclarera aussi fréquemment qu'il le jugera utile les augmentations successives de sa fortune, et à sa mort la différence entre le capital déclaré antérieurement et le montant de l'héritage ne représentera que l'augmentation de sa richesse au cours des derniers mois de son existence.

Le système est ingénieux, puisqu'il évite l'éternel reproche que l'on adresse toujours à des impôts nouveaux sur le capital ou sur le revenu : l'inquisition, la vexation. Il n'y a même pas de pénalités pour les fausses déclarations (1).

*
* *

L'impôt sur le capital doit-il être proportionnel ou progressif ? Il doit certainement être progressif, car la richesse s'accroît suivant une progression beaucoup plus rapide pour les grosses fortunes que pour les moyennes ou surtout les petites.

(1) La pénalité pour fausse déclaration consiste exclusivement dans ce fait que, le tarif étant progressif, un capital formé en plusieurs années, qui n'aura jamais été déclaré, sera, à la mort de son propriétaire, chargé d'un impôt calculé sur la somme totale à un taux plus élevé que s'il avait été déclaré au fur et à mesure des augmentations partielles.

Tel est bien l'avis de M. Javal, qui repousse l'impôt proportionnel comme insuffisant. Mais il ajoute cependant que son système « pourrait s'accommoder d'un base proportionnelle telle qu'un ou un demi pour mille, taux admis déjà dans certains pays ». Pourquoi faire cette concession avant même qu'on la demande ? Puisque le député de l'Yonne « tient beaucoup au principe de la progressivité », pourquoi indiquer dès le premier discours qu'on peut, somme toute, l'abandonner si facilement ?

Voici les deux échelles des taux proposés pour les deux sortes d'impôt sur le capital :

	Sur la richesse acquise	Sur l'enrichissement
	—	—
Tranche de 0 à 10.000.		0,5 p. cent.
— 10.000 à 125.000.	0,2 p. mille	1 —
— 125.000 à 250.000.	0,4 —	2 —
— 250.000 à 375.000.	0,8 —	4 —
— 375.000 à 500.000.	1,2 —	6 —
— 500.000 à 625.000.	1,6 —	8 —
Au-dessus de...... 625.000.	2 —	10 —

« La taxe progressive appliquée à la fortune déclarée est modelée sur l'impôt complémentaire prévu par l'article 66 du projet de loi d'impôt sur le revenu (voté par la Chambre le 9 mars 1910) en supposant un taux de capitalisation de 4 p. 100.

« Toute facilité est ainsi réservée au législateur pour faire servir ultérieurement la contribution sur le capital au contrôle de l'impôt futur sur le revenu et pour éviter plus tard, s'il le juge convenable, de superposer la contribution sur le capital à l'impôt sur le revenu, en ce qui concerne les capitaux *productifs*.

« Les déclarations subséquentes du redevable fourniront, par différence, la somme dont il s'est enrichi entre deux déclarations. »

Le principe de l'ingénieux système proposé par M. Javal une fois admis, ce seront les taux des deux échelles ci-dessus qui seront l'objet des discussions au Parlement, car c'est sur eux que reposera toute l'efficacité de ces nouvelles contributions.

Telles qu'elles sont présentées, elles nous paraissent très discutables.

Voici un capitaliste possédant un million qu'il a reçu de son père, et qu'il a placé en valeurs de père de famille. Il vit oisivement du revenu de son million et versera toute sa vie, à supposer que son capital n'augmente pas, une contribution sur le capital, établie d'après les tranches du tableau ci-dessus et se montant à 1.275 francs.

Voilà par contre un négociant qui réussit à gagner un million dans une année. S'il le déclare en une fois, il devra payer 63.700 francs. Ce capital qu'il a acquis grâce à des efforts que n'a pas faits le millionnaire ci-dessus est taxé d'une somme 50 fois supérieure. Ce qui revient à dire que le capital de l'héritier ou du rentier est cinquante fois plus respectable que le capital créé par l'homme d'affaires.

Il y a là une disproportion des taux de contribution qui nous paraît difficilement justifiable. M. Javal estime que l'impôt sur la plus value, sur l'augmentation de la richesse, ne peut pas être impopulaire parmi tous ceux qui gagnent de l'argent, car il frappe ce que l'homme d'affaires, ce que l'industriel, le commerçant ne possèdent pas encore. Cet impôt doit être considéré par eux comme faisant partie de leurs frais généraux d'exploitation et non pas comme un impôt prélevé sur une propriété déjà acquise.

Il posait la question à la Chambre sous une forme humoristique qui désarma les discussions : « Je demande à tous les Français : « Voulez-vous gagner un million à la condition que « vous consentiez à me payer sur ce million une commission « que je fixerai à 50.000 francs, 5 p. 100 (1) ? Tout le monde « ici a répondu oui, même ceux qui n'en auraient peut-être pas

(1) L'auteur a modifié ce taux dans sa proposition de loi.

« trop besoin. J'aurais répondu oui aussi et tous nos conci-
« toyens répondraient de même. »

Cette amusante boutade ne satisfera peut-être pas tous nos législateurs, lorsqu'ils examineront le projet Javal, car il contient deux points qui heurtent les idées courantes de justice fiscale.

D'une part la disproportion si considérable entre les taux de l'impôt sur le capital et les taux de l'impôt sur l'enrichissement.

D'autre part, ce fait que l'on frappera d'un impôt établi suivant la même échelle de progression l'homme d'affaires qui déclare l'argent qu'il a gagné en travaillant et le fraudeur, l'insoumis de la loi fiscale dont la fortune réelle ne sera connue que par les opérations successorales.

Il y aura lieu pour nos amis, lorsque le projet viendra en discussion, de chercher à majorer le plus possible la progression des taux de l'impôt sur le capital, sur la fortune acquise.

Avec les taux prévus par M. Javal, une personne possédant 125.000 francs paiera 25 francs, soit 1/2 p. 100 de son revenu à 4 p. 100. Une personne possédant 500.000 francs paiera 325 francs, soit 1,6 p. 100 de son revenu à 4 p. 100. Un millionnaire paiera 1.275 francs, soit 3,19 p. 100 de son revenu à 4 p. 100.

Supposez que l'on double ces taux ? Seront-ils moins justes, moins acceptables que les taxes sur l'enrichissement ?

N'y a-t-il pas d'ailleurs une distinction un peu subtile entre les deux « moments » du capital ?

L'année où l'on fait une déclaration nouvelle, la différence avec la déclaration précédente est taxée comme enrichissement. L'année suivante, cet enrichissement est devenu de la fortune acquise. C'est donc parce qu'elle vient s'incorporer à la fortune du propriétaire que la plus-value peut être taxée à un taux élevé. Dès qu'elle fait partie intégrante d'un avoir, elle change de caractère et mérite un traitement tout différent : le capital constitué, la fortune acquise doivent être trai-

tés avec plus d'égards que le résultat du travail et de l'intelligence du bénéficiaire.

Sans doute, il ne peut y avoir, dans cet ordre d'études, ni vrai, ni faux, ni juste, ni injuste. Comme le dit très bien M. Javal lui-même, nous sommes ici dans le domaine de l'arbitraire législatif. Ce n'est pourtant pas une simple question de sentiment qui nous pousse à demander un traitement moins différentiel pour les deux sortes de capitaux.

Les résultats d'un passé, parfois très lointain, d'activité, paraissent en général moins intéressants au point de vue de la vie nationale que ceux d'un effort actuel, d'un travail contemporain. Les charges dont on frappera les seconds atteindront la vie économique du pays plus sensiblement que celles dont on frappera les premiers.

On peut assurément raisonner à l'inverse et dire que le capital vivant, à peine créé par l'homme d'affaires, a bien la force de supporter quelques charges que le capital inactif, ankylosé, du rentier, qui ne fait pas fructifier son avoir lui-même, mais se borne à le placer dans des affaires plus ou moins rémunératrices, ne peut pas supporter.

C'est une question d'appréciation. Il est un point, en tout cas, sur lequel l'accord paraît pouvoir se faire : c'est de ne pas arrêter l'échelle de progression à 650.000 francs, comme le fait M. Javal. Le capitaliste de 10 millions peut naturellement payer une proportion beaucoup plus élevée que le capitaliste de 1 million, sans s'en trouver aucunement gêné. Qu'un capitaliste de 50 millions, dont le revenu est, au bas mot, de 2 millions 1/2 par an, paie, comme impôt pour le capital, dans le tarif Javal, 99.275 francs, soit moins de 4 p. 100 de son revenu, cela paraîtra insuffisant, en raison même de l'importance de ce revenu (1).

(1) Nous avons signalé ci-dessus les raisons pour lesquelles M. Javal avait adopté la progression même de l'impôt complémentaire prévu par l'article 66 du projet voté par la Chambre. Il ajoute lui-même : « Il convient de faire remarquer en passant que, si ces importantes considérations étaient laissées de côté, des taux *plus rationnels et prolongeant plus loin la progression* pourraient être établis. »

*
* *

M. Javal prévoit dans son projet que les déclarations d'augmentation de la richesse pourront être faites par les intéressés deux fois par an.

Cette latitude aura pour conséquence d'ôter à la loi une partie de son efficacité fiscale, de détruire dans une certaine mesure la progression qui apparaît au premier examen de l'échelle de l'impôt sur l'enrichissement.

Voici en effet un capitaliste qui a gagné un million en un an. S'il déclarait d'un coup cette augmentation de richesse, il aurait à payer 63.700 francs. Au lieu de cela, il divisera son augmentation en deux parts de 500.000 francs chacune, qu'il déclarera par exemple à six mois d'intervalle. Il ne paiera sur chaque déclaration partielle que 16.200 francs, soit en tout 32.400 francs au lieu de 63.700 francs, soit près de la moitié.

A se déranger ainsi deux fois au lieu d'une, il gagnera 31.300 francs.

En deux déclarations de 100.000 francs, une plus-value de 200.000 francs ne paiera que 1 p. 100 au lieu de 2 p. 100.

Le système des déclarations partielles modifie donc les taux progressifs prévus pour l'impôt sur la plus-value. Pour maintenir l'échelle telle qu'elle est présentée, il faudrait que le taux fût réellement appliqué au total des déclarations faites dans l'année.

Mais alors les déclarations partielles n'auraient plus de raison d'être. L'auteur du projet paraît avoir eu l'intention d'adoucir lui-même en quelque sorte sa propre loi par le système des déclarations partielles. Il est vrai que ce système répond dans une large mesure à l'objection que nous formulions plus haut au sujet du même traitement appliqué au fraudeur et au bénéficiaire d'un enrichissement subit.

*
* *

Ce que M. Javal impose, ce ne sont pas les capitaux, ce sont les capitalistes, et voici dans quel sens ceci doit être compris.

Voici le cas d'un capitaliste français, dont toutes les affaires sont à l'étranger : à la République Argentine, en Russie. La loi demandera à ce Français de déclarer sa fortune étrangère. Les héritiers français hériteront de lui selon la loi française, et l'actif de sa fortune placée à l'étranger sera estimé comme si elle était placée en France même. La fraude ici sera, sans aucun doute, plus facile qu'en France, dans l'estimation après décès, par l'intermédiaire d'officiers ministériels étrangers, de la valeur de l'héritage. Si ces officiers ministériels ne présentent pas des garanties de moralité suffisantes, l'Etat pourra se trouver frustré. La loi devra réserver à l'administration française la possibilité d'un contrôle pour les héritages à l'étranger.

On n'a pas manqué d'objecter à M. Javal que les capitalistes français placeraient leur argent à l'étranger.

Peu lui importe, puisque ce ne sont pas les capitaux, mais le capitaliste qu'il vise. Pour échapper à la loi, c'est le capitaliste qui devrait s'expatrier, ou plutôt changer de nationalité, et devenir citoyen de petits pays neutres, où l'impôt sur le revenu et le capital n'existe pas encore.

A supposer même que cette éventualité se réalise, le député de l'Yonne y voit un remède : c'est l'entente internationale des divers Etats contre ce qu'on pourrait appeler la désertion fiscale. Cette entente n'est peut-être pas aussi loin de se réaliser qu'on pourrait le supposer.

*
* *

L'impôt sur la plus-value, sur l'augmentation de la richesse privée ne peut pas, selon M. Javal, être compris dans les recettes ordinaires du budget, dans les prévisions annuelles, car cet impôt sera nécessairement très irrégulier. Subordonné par son assiette même à la marche générale des affaires industrielles, commerciales et financières du pays, cet impôt rapportera pendant les bonnes années, pourra être d'un rendement absolument nul pendant les mauvaises. Il ne se prêtera

donc à aucune prévision. M. Javal propose, en conséquence, qu'il soit affecté à une branche particulière de nos finances : à l'amortissement de la Dette Publique.

Dans un pays où la Dette Publique pèse aussi lourdement que dans le nôtre sur tous les contribuables, n'est-il pas de bonne politique financière de chercher à la diminuer ?

Peut-être objectera-t-on qu'amortir une dette aussi importante par des annuités de 100 ou 200 millions, c'est simplement faire un geste sans efficacité réelle, alors que ces 100 ou 200 millions seraient, sans aucun doute, extrêmement utiles pour boucler le budget, toujours plus gonflé.

Je crois avec peine que le Parlement ne se laissera pas tenter d'utiliser immédiatement cet argent lorsque il en aura la libre disposition.

*
* *

Telles sont les grandes lignes du projet Javal.

Qu'on ne se méprenne pas sur sa portée réelle. Il n'a pour objet que de compléter et de rectifier l'impôt sur le revenu voté par la Chambre.

Les adversaires du projet crieront quand même à la spoliation, à la socialisation des fortunes. Rien n'est plus éloigné de la pensée de M. Javal, qui n'est en aucune manière socialiste ou collectiviste et qui désire simplement réaliser une mesure de justice fiscale, conformément à l'esprit des Congrès radicaux, de celui de Nancy en particulier.

Pour nous, socialistes, l'impôt sur le capital présente un intérêt indiscutable, puisqu'il est la seule forme d'impôt qui épargne ceux qui ne possèdent rien que leur salaire.

A ce point de vue, il est le type de l'impôt socialiste.

Les efforts de nos amis au Parlement, lorsque ce projet sera discuté, consisteront naturellement à augmenter la part de l'impôt sur le capital et à diminuer d'autant celle de l'impôt sur les petits revenus, sur les salaires, tout en maintenant l'équilibre général de l'impôt et du budget.



Pour éviter que les élus du Parti n'aillent trop loin dans cette voie, M. Javal propose de consacrer le produit de l'impôt sur le capital, qu'il évalue de 125 à 150 millions par an, aux retraites ouvrières.

« D'après l'article 27 de la loi des retraites, lisons-nous dans l'exposé des motifs de sa proposition, la loi de finances de 1911 doit comprendre les ressources générales nécessaires à son fonctionnement. Or, il n'est pas douteux que les ressources procurées, pour 1911, par la loi de finances du 8 avril 1910, seront absorbées par les nécessités de l'équilibre du prochain budget, et cela malgré la progression constante du rendement des impôts. Quelle que soit la date d'application de la loi des retraites, il est donc permis de dire que les ressources correspondantes restent encore à voter intégralement. »

Il y aurait, aux yeux du député de l'Yonne, « un avantage social considérable à faire coïncider la date d'application de la loi des retraites avec l'innovation d'une contribution sur le capital », les bénéficiaires de la loi ne se trouvant ainsi appelés à contribuer en aucune manière par l'impôt général à la création des sommes que l'Etat doit fournir, ainsi que cela se produirait au cas où les ressources nécessaires seraient demandées à l'impôt indirect ou à l'impôt direct ordinaire, par exemple. « La contribution demandée à la fortune acquise paraît seule pouvoir réaliser les conditions indispensables pour la popularité même de la grande loi des retraites. »

Lier le sort de l'impôt sur le capital à celui des retraites ouvrières est d'une tactique qui paraîtra à la fois habile et dangereuse. Elle est habile, car le Parlement, pressé d'argent et dans la nécessité de tenir les promesses faites aux ouvriers, acceptera probablement le nouveau mode de contribution qu'on lui propose. Elle est dangereuse au point de vue même de l'avenir de l'impôt sur le capital, car cette ap-

plication restreinte et mesquine de la nouvelle taxe une fois introduite dans le budget avec une affectation spéciale, il sera sans aucun doute difficile et long d'en obtenir ultérieurement l'extension dans la mesure des besoins et dans les limites du possible.

Ne perdons d'ailleurs pas de vue que l'impôt sur le capital se confond *en fait* pour le contribuable avec l'impôt sur le revenu et revient toujours pour lui à prélever sur son revenu un supplément d'impôt. Ainsi un impôt moyen de 4 p. 100 sur le capital équivaudrait à un impôt moyen de 100 p. 100 sur le revenu, si l'on admet que le capital rapporte en moyenne 4 p. 100.

Impôt sur le revenu et impôt sur le capital se confondent donc en pratique. Pour les capitaux improductifs, l'impôt sur le capital n'est autre chose que l'impôt sur le revenu qu'ils produiraient normalement s'ils étaient placés en valeurs ordinaires.

Ce serait en vain que, dans le régime actuel, les socialistes chercheraient à majorer de beaucoup les taux des échelles d'impôts proposées.

L'impôt, tel que le présente M. Javal, correspond bien aux dispositions actuelles de la majorité de la Chambre, respectueuse de la fortune acquise et uniquement disposée à l'atteindre dans ses revenus réels (pour les capitaux productifs) ou dans ses revenus possibles ou vraisemblables (pour les capitaux improductifs). Il est bien certain que le Parlement ne votera qu'un impôt très modéré sur le capital. Les efforts de nos amis pour en majorer les taux ne pourront donc aboutir que dans une très faible mesure.

ETIENNE BUISSON.

Les Assurances mutuelles agricoles contre l'incendie

La nécessité pour l'Etat de se procurer des ressources nouvelles, l'utilité de mettre l'assurance à l'abri des spéculations capitalistes, le besoin d'affirmer les théories étatistes ont suscité autour des projets de monopolisation des assurances, des polémiques qui ont fixé l'attention du public sur les conditions désavantageuses dans lesquelles se pratiquent en France certaines assurances. On aurait tort, cependant, de croire qu'aucun effort n'ait été tenté contre cette fâcheuse situation. Bien au contraire, il s'est créé un mouvement qui affranchit graduellement des Compagnies d'assurances un grand nombre d'assurés, mais il est peu connu parce qu'il se développe dans les milieux agricoles. Il est cependant si puissant que M. Eugène Fournière a pu écrire dans la *Revue Socialiste* (numéro de janvier 1910) qu'on « pourrait en finir avec elles (les Compagnies d'assurances) par leurs propres moyens, par les moyens de lutte et de concurrence, si la classe ouvrière et aussi la classe moyenne avaient un sens aussi éveillé de la mutualité que la classe rurale, réputée si arriérée ».

Le but de cet article est d'exposer brièvement la technique des assurances mutuelles contre l'incendie les plus généralement pratiquées par les agriculteurs, et les résultats atteints à ce jour.

A l'heure présente, l'assurance contre l'incendie est pratiquée par des sociétés diverses qui peuvent être groupées en

deux grandes catégories : les Compagnies à primes fixes et les Sociétés mutuelles.

Les Compagnies à prime fixe apparurent vers 1819. Grâce à leurs capitaux, à la fixité de la prime, à leur active propagande, elles ont largement étendu le chiffre de leurs opérations. — Avant elles des Caisses de secours avaient été fondées, dont quelques-unes subsistent encore de nos jours, mais leur fonctionnement tenait plus à l'assistance qu'à l'assurance proprement dite. Les Compagnies à primes fixes ont réalisé sur cette organisation patriarcale un progrès incontestable. Mais elles eurent le tort de conduire leur exploitation en ne considérant que les bénéfices à en retirer et sans paraître se rendre compte de l'exagération des primes demandées aux assurés. Que la disproportion entre les primes encaissées et le risque couvert ne soit pas apparue aux fondateurs des Compagnies à primes fixes il n'y a là rien d'étonnant ; aucune statistique n'existait à l'époque où débutèrent leurs opérations, aussi les premiers contrats d'assurances dûrent se faire au petit bonheur. Ce qui est moins compréhensible, c'est que, par la suite, alors que les statistiques permirent de dégager des indications suffisantes, les administrateurs aient continué à concentrer leur attention du côté du capital en se désintéressant de régulariser le prix de l'assurance. Bien mieux, les Compagnies s'efforcèrent de se constituer un monopole de fait. « Pour éviter toute concurrence, tout abaissement de tarif que certaines Compagnies auraient pu consentir devant les justes réclamations des intéressés », ont écrit MM. Pelud et A. des Essarts (dans leur ouvrage si intéressant et si complet sur *L'Assurance mutuelle agricole contre l'incendie,* qui fait autorité en la matière), « les Compagnies se sont constituées en 1875 en un syndicat dont tous les membres adoptèrent un tarif uniforme. Le syndicat a seul qualité pour fixer le taux des primes et empêcher ainsi toute action isolée, toute dissidence, qui porterait atteinte au monopole. C'est un véritable trust comprenant des *Commissions* diverses pour chaque branche des opérations : tarifs, sinistres, arbitrages, dépenses.

Les Compagnies ont leur banquier spécial et même leur libraire spécial qui publie deux *Revues* et a édité 260 ouvrages, véritable arsenal au service des Compagnies et qui a pour but de maintenir le privilège qu'elles ont tenté de s'arroger ».

Le principal inconvénient des Compagnies à primes fixes est de vendre l'assurance à un prix trop élevé. Les statistiques montrent que les dix-neuf Compagnies syndiquées ont encaissé, de 1889 à 1907 inclus : 2.086.798.894 francs de primes, dont seulement 1.101.112.315 francs ont servi à payer des sinistres. Durant la même période, les commissions aux agents ont été de 513.166.169 francs, les frais généraux de 209.545.383 francs et le bénéfice industriel de 262.205.027 francs. Le bénéfice total, y compris les intérêts et divers, et report des soldes précédents a été de 461.862.855 francs, ce qui a permis de distribuer aux actionnaires 313.890.231 francs.

En d'autres termes, sur 100 francs de primes perçues, les Compagnies ont prélevé 52 fr. 80 pour couvrir les sinistres ; 24 fr. 59 pour commissions aux agents ; 10 fr. 04 pour frais généraux, et il est resté 12 fr. 56 de bénéfice industriel.

On se doute d'après ces chiffres de l'extraordinaire fortune des Compagnies à primes fixes. Dès leur réunion en syndicat leurs actions ont eu un cours prodigieux. A la séance du 14 décembre 1906 à la Chambre des députés, le rapporteur général du budget constatait que : « les actions de 1.000 francs d'une Compagnie furent en 1875 immédiatement cotées 23.000 francs et distribuèrent 1.600 francs de dividende, soit plus d'une fois et demie le capital. Vingt ans après, ces actions valaient 35.250 francs » !

Les Sociétés mutuelles n'ont pas d'actionnaires, elles suppriment donc les dividendes. Les bénéfices sont répartis entre les assurés eux-mêmes. Toutefois, pour réussir, il leur fallait compter dès leur début sur un gros capital de garantie ou sur un grand nombre d'assurés ; seules ont survécu les Sociétés qui remplissaient ces conditions ou dont un sort heureux protégea les commencements. Quand ces mutuelles se fondèrent le terrain de l'assurance était connu et défriché,

elles profitèrent de l'expérience des Compagnies par actions et se contentèrent, n'ayant pas de dividendes à payer, de diminuer les primes de 20 p. 100. Mais il leur reste encore à faire face à des frais généraux considérables et à rétribuer de nombreux agents : directeurs, inspecteurs, agents, sous-agents, etc.

En outre, dans les Compagnies et dans les Sociétés mutuelles à grand rayon, la responsabilité repose sur une collectivité anonyme. L'intérêt personnel à éviter un sinistre ne joue pas. On s'en aperçoit bien lorsqu'un incendie éclate. Aux sollicitations adressées à des citoyens pour aider au sauvetage, combien de fois n'a-t-on pas entendu répondre: « A quoi bon, la Compagnie est assez riche, elle paiera! » — Et, dans la rédaction des contrats d'assurances, il y a tant de clauses de déchéance, tant de nids à procès, et lors des sinistres tant de difficultés surgissent, que nombreux sont ceux qui se croient assurés et qui, en réalité, le sont très imparfaitement.

En présence de cette situation, les syndicats agricoles se sont préoccupés de trouver pour leurs adhérents un moyen de s'assurer dans de meilleures conditions. Ils y ont réussi en utilisant la loi du 4 juillet 1900 ainsi conçue :

« Article unique. — Les Sociétés ou Caisses d'assurances mutuelles agricoles qui sont gérées et administrées gratuitement, qui n'ont en vue et qui, en fait, ne réalisent aucun bénéfice, sont affranchies des formalités prescrites par la loi du 24 juillet 1867 et le décret du 28 janvier 1868, relatifs aux Sociétés d'assurances.

« Elles pourront se constituer en se soumettant aux prescriptions de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels.

« Les Sociétés ou Caisses d'assurances mutuelles agricoles ainsi créées seront exemptes de tous droits de timbre et d'enregistrement autres que le droit de timbre de 10 centimes prévu par le paragraphe premier de l'article 18 de la loi des 23 et 25 août 1871. »

Certes, lorsque le législateur vota cette loi, il ne prévoyait guère (pas plus que le législateur de 1884 lors du vote de la loi sur les syndicats professionnels) la diversité et le nombre des sociétés que les agriculteurs sauraient en faire sortir. Elle fut adoptée pour régulariser simplement la situation des caisses mutuelles d'assurances contre la mortalité du bétail, qui avaient été fondées illégalement sous le couvert de la loi du 21 mars 1884. Le Parlement s'était borné à sanctionner des faits existants.

Les heureux résultats obtenus par les caisses agricoles contre la mortalité du bétail incitèrent bientôt les grandes Unions de syndicats à rechercher s'il ne serait pas possible d'agir de même pour protéger les syndiqués contre le risque de l'incendie. Et, après avoir étudié la technique de l'assurance, compulsé les bilans et les statistiques, le système suivant fut adopté : *fonder, entre agriculteurs d'une commune, une mutuelle dont l'administration sera gratuite, fédérer les mutuelles d'une même contrée en une caisse régionale et grouper les caisses régionales dans une caisse centrale.* De la sorte, la loi des grands nombres, ou loi de Bernouilli, principe fondamental de l'assurance, et les prescriptions législatives sont respectées. Car, bien entendu, les caisses régionales et la caisse centrale devaient être régies par la loi du 4 juillet 1900, c'est-à-dire qu'elles seraient mutuelles, exclusivement agricoles, seraient gérées gratuitement et s'interdiraient les bénéfices (ce qui n'exclue pas la constitution des réserves).

Une campagne méthodique et persévérante s'est organisée sur ce plan. Des brochures de propagande ont été éditées, des conférenciers ont répondu à l'appel des promoteurs locaux dans les plus petites communes rurales, des statuts-types ont été rédigés, parfois même des subventions syndicales ont aidé à la fondation des caisses communales.

Dans la pratique, l'assuré n'a de rapport qu'avec la caisse locale. C'est à elle qu'il contracte sa police. Le tarif qui est appliqué est celui des Compagnies à primes fixes avec une réduction de 20 p. 100. Et à cette réduction s'ajoute la dis-

pense d'impôts accordée par la loi. Ceci représente une économie sérieuse, car on sait que les Compagnies ajoutent les droits fiscaux au total de la prime accusée par la police ; c'est à-dire qu'elles se font les collecteurs de l'impôt pour l'Etat en demandant d'une main à l'assuré ce qu'elles versent de l'autre au Trésor. Le pourcentage de l'impôt par rapport aux primes encaissées était de 18 p. 100 en 1906, il est passé à 20 p. 100 en 1907. L'économie moyenne réalisée par les agriculteurs est donc au total de 20 p. 100 (réduction de prime), plus 20 p. 100 (dispense d'impôt), soit 40 p. 100 sur les polices contractées aux Compagnies à primes fixes et de 20 p. 100 (économie des impôts) sur celles aux sociétés mutuelles.

La petite mutuelle locale est, elle aussi, dans une bonne situation financière. En reprenant la statistique citée plus haut, on voit, en effet, que dans la répartition de 100 francs de primes, 52 fr. 80 seulement servent à payer des sinistres, et qu'il reste 47 fr. 20 pour frais divers. Or, les mutuelles agricoles abandonnant 20 francs aux mutualistes gardent donc 27 fr. 20 pour payer leurs menus frais et se constituer une réserve. [A cela, si nous faisons le décompte exact des ressources de la mutuelle locale, nous devrions ajouter les ristournes qui lui viendront des réassureurs et dont nous parlerons plus loin. Pour le moment, bornons-nous à constater qu'elle peut aisément se créer une réserve, que celle-ci restera la propriété des mutualistes et demeurera dans la commune au lieu d'être drainée vers les villes ; ainsi se formera, année par année, un capital qui permettra dans l'avenir d'abaisser progressivement le taux de l'assurance.]

Voilà donc une mutuelle communale constituée (entre sept ou huit agriculteurs par exemple) ; nous connaissons ses tarifs, nous constatons qu'elle est, théoriquement, en excellente posture pour remplir ses engagements, que peu à peu elle recrutera de nouveaux membres, que les polices s'ajouteront les unes aux autres, mais des objections surgissent : pourquoi limiter ses opérations à une commune ? comment (alors que peut-être elle n'aura qu'une seule police, c'est-à-dire

que quelques francs en caisse) pourra-t-elle faire face à ses engagements ? Plus tard, lorsque ses adhérents seront nombreux, comment pourra-t-elle payer un gros sinistre ; n'est-elle pas à la merci d'une mauvaise année ou n'est-elle pas exposée à sombrer si par un mauvais coup du sort deux ou trois années successives lui font éprouver des incendies anormaux ? Toutes ces questions se sont naturellement posées aux promoteurs du mouvement, et c'est dans les solutions apportées que se trouve l'ingéniosité du système.

La mutuelle est à circonscription communale parce qu'ainsi l'assuré peut s'intéresser personnellement à l'administration de la société, que tous les adhérents se connaissent, que chacun se rend compte de l'utilité de prendre des mesures de prévoyance contre le feu et, en cas d'incendie, de la nécessité de l'éteindre au plus tôt, que les frais sont réduits au minimum, pas d'indemnités de déplacements, pas d'installation coûteuse. Et comme tous les membres de la mutuelle se sentent solidaires les uns des autres, ils s'appliquent à confier leurs intérêts aux plus dignes d'entre eux sans se préoccuper de leurs opinions politiques ou confessionnelles et n'hésitent pas à refuser l'entrée de la société à ceux dont l'inconduite est notoire. Cette décision est prudente, car les sinistres de spéculation ou volontaires sont une lourde charge dans les Compagnies à primes fixes. Ils sont évalués de 30 à 40 p. 100 des sinistres. — Bref, sélection des risques, moralisation de l'assurance ; des sinistres plus rares et mieux combattus, tels sont les principaux avantages de la petite circonscription des caisses agricoles. Ajoutons qu'elle explique comment on a pu recruter si facilement des administrateurs non rémunérés. Le travail est, en effet, peu important au cours d'une année, et les agriculteurs sont moins portés à refuser leur concours à une société qui groupe leurs voisins, qu'à une société où les membres leur seraient étrangers.

Les objections tirées de la faiblesse de la mutuelle à ses débuts ou de sa fragilité devant les coups réputés du sort paraissent plus graves. Elles ont été heureusement résolues

en appliquant aux sociétés locales le même principe qui avait servi à vaincre l'impuissance de l'individu isolé. Pour se mettre à l'abri du fléau les agriculteurs se réunissent entre eux ; de même, pour mettre les caisses locales à l'abri des années désastreuses, il fallait qu'elles s'associent entre elles. C'est ce qui a été fait par la création de caisses régionales dont les membres sont exclusivement des mutuelles communales et dont l'étendue est suffisamment vaste (plusieurs départements, en moyenne 4 à 5) pour faire une dissémination dans l'espace permettant de réaliser dans leur circonscription une compensation approximative des risques. Et, pour placer ces caisses régionales dans les meilleures conditions de sécurité possible il fut décidé, plus tard, qu'elles se grouperaient à leur tour dans une Caisse Centrale qui établirait par là même la division des risques sur toute la France. Cet ensemble forme ce qu'on appelle la réassurance. Par mesure de prudence, les caisses régionales et la caisse centrale se constituèrent en outre un capital de garantie par souscription, qui ne doit être appelé qu'en cas de liquidation, et s'adjoignirent des réassureurs externes représentés par de grandes sociétés mutuelles auxquelles elles passent une fraction variable des risques, suivant l'importance de ces derniers.

Dans la pratique, le mécanisme est le suivant : la police est dressée par le secrétaire de la mutuelle locale, qui l'adresse aussitôt à la caisse régionale où elle est tarifée, elle revient ensuite à la locale qui reste chargée de la perception de la prime ou cotisation. Sur cette cotisation, la locale ne garde qu'une part proportionnelle à l'indemnité qu'elle désire avoir à verser en cas de sinistre. Par exemple, elle en gardera les 2/10 si elle veut n'avoir à payer que les 2/10 des dégâts qu'occasionnerait un sinistre; et elle adresse aux réassureurs, représentés par la caisse régionale, les 8/10 complémentaires. Par conséquent, le jour d'un sinistre, la locale n'aurait à fournir, dans le cas considéré, que les 2/10 de l'indemnité fixée par des experts nommés par les mutualistes eux-mêmes, les huit autres dixièmes lui viendraient des réassureurs. Puis,

avec les années, ses forces personnelles augmentant, elle pourra garder non plus 2/10, mais 3/10, 4/10, etc.

La Caisse centrale a été fondée en avril 1906. Elle est placée sous le contrôle de l'Union centrale des syndicats agricoles, dont le siège est à Paris, 8, rue d'Athènes. Pour avoir droit à ses services les mutuelles doivent lui être présentées par un syndicat affilié à l'Union. Aucun droit d'entrée n'est exigé.

Dans les contrées où il n'existe pas encore de caisse régionale, les mutuelles locales peuvent s'adresser à l'Union centrale pour bénéficier d'une réassurance directe. Elle leur est donnée sous condition de former une régionale dès que le nombre des locales dans un rayon déterminé le permettra.

Ce système d'assurances à la fois très simple et très avantageux a été inauguré par l'Union du Sud-Est des syndicats agricoles, à Lyon, en mars 1903, et s'est étendu peu à peu aux autres régions, sous l'impulsion de l'Union Centrale. Actuellement, les caisses régionales groupées dans la caisse centrale sont au nombre de 15, dont une en Algérie ; elles comptent 1919 caisses communales réparties sur 70 départements français.

Au 31 décembre 1909, le portefeuille d'ensemble atteignait le chiffre déjà considérable de 234.326.751 francs, dont 120.043.624 fr. 20 placés dans les organes de mutualité pure et 114.283.126 fr. 80 à la réassurance externe. Le chiffre global des cotisations annuelles était d'environ 243.000 francs, tandis que les sinistres et frais de règlement n'atteignaient que 57.369 fr. 99. La situation est si florissante qu'elle a permis à la caisse centrale de ristourner aux caisses régionales (après versement d'une somme importante à sa propre réserve) une fraction de son encaisse représentant un pourcentage de 29 p. 100 sur les cotisations.

Voici donc apparaître la nouvelle source de recettes pour les caisses mutualistes à laquelle nous avions fait allusion au début de cette étude : les disponibilités de l'exercice sont réparties par la caisse centrale entre les caisses régionales, et celles-ci, à leur tour, procèdent de même envers les caisses

locales de leur circonscription, pour les aider à accroître leurs réserves. — La caisse régionale du Sud-Est a ainsi ristourné à ses caisses locales d'abord 15 p. 100 des cotisations versées par celles-ci, puis 16 p. 100 (en 1907), 18 p. 100 (en 1908), et enfin 20 p. 100 (en 1909). Pour se rendre compte des conséquences de cette opération, prenons un exemple. Supposons un risque de 10.000 francs taxé à 1 p. 1.000. La locale garde 1/10 du risque, donc un dixième de la prime, soit un franc. Elle cède 9/10 du risque et 9/10 de la prime, soit 9 francs à la C. R. Une répartition de 16 p. 100 sur 9 francs lui donne 1 fr. 44 qui, joint à un franc qu'elle avait gardé, porte sa recette à 2 fr. 44, soit 24,40 p. 100 de la prime, alors qu'elle n'est responsable que de 10 p. 100 du risque. Dans le cas de la ristourne de 18 p. 100, la caisse locale, dans l'exemple choisi, a touché 1,62 p. 100, soit au total 2,62 ou 26,20 p. 100 pour garantir toujours 10 p. 100 seulement.

Tel est dans ses lignes générales le fonctionnement des assurances mutuelles agricoles. Il est impossible dans le cadre restreint de cet article d'entrer dans les modalités de détail apportées suivant les lieux, de faire ressortir la souplesse des statuts, l'action des syndicats, la valeur éducative de ces petites mutuelles au point de vue social et leur rôle dans l'organisation professionnelle ; peut-être, d'ailleurs, serons-nous amenés à revenir plus tard sur ces divers points ; mais il est utile de signaler dès maintenant deux questions que j'ai tenu volontairement dans l'ombre au cours de cet exposé d'ensemble. En premier lieu, la part que l'Etat a prise dans le développement des mutuelles. Il y a contribué, en effet, d'abord par les exemptions fiscales prévues dans la loi du 4 juillet 1900, ensuite par des subventions qu'il accorde avec une impartialité à peu près générale. Mais ces subventions faites à titre de *don*, représentent un appoint étranger à la mutualité qui fausse un peu son mécanisme ; il serait préférable (le ministère des Finances n'y contredirait sans doute pas) qu'elles fussent données sous forme *d'avances remboursables*. De plus, elles ont occasionné un certain malaise dans les milieux mu-

tualistes depuis que le ministère de l'Agriculture a pris l'initiative d'envoyer dans les mutuelles subventionnées des agents dénommés par le ministre à la tribune de la Chambre, le 13 décembre dernier, « des missionnaires spéciaux », « des *missi dominici* » (sic) qui, sous le couvert de se rensigner sur l'emploi des subventions, procèdent trop souvent à une véritable inspection. Si la subvention doit ouvrir la porte à l'ingérence administrative, les mutuelles la refuseront et préféreront leur liberté.

En second lieu, quand on examine de près les bilans de la caisse centrale et des caisses régionales et qu'on les compare à ceux des Compagnies, on est frappé de la différence qui existe dans la proportion des réserves aux risques assurés. Dans les institutions mutualistes cette proportion est si réduite qu'à premièré vue on serait tenté d'accuser les réassureurs mutualistes de folle imprudence. Il n'en est rien, car les réserves des Compagnies sont excessives. En veut-on une preuve péremptoire ? La voici : jamais, en aucune année, le syndicat des Compagnies n'a eu à faire appel aux réserves. [Et c'est bien le syndicat qu'il faut considérer, c'est-à-dire le groupe des 19 Compagnies syndiquées, puisque les Compagnies se réassurent entre elles.] L'exercice le plus durement éprouvé, dans les vingt dernières années, fut celui de 1893 ; cependant les sinistres n'absorbèrent, cette année-là, que 60,53 p. 100 des primes. Donc, étant donné le prix de l'assurance-incendie en France, chaque année se suffit largement à elle-même par ses primes. A quoi bon dès lors immobiliser en réserve des centaines de millions ?

La prodigieuse rapidité avec laquelle se sont multipliées les mutuelles-incendies entre agriculteurs démontre combien est fausse la réputation faite au paysan français de manquer d'initiative. Avant d'atteindre les résultats admirés aujourd'hui, que d'efforts ont été nécessaires ! On a vu des paysans, au retour des champs, étudier les brochures envoyées par les syndicats, devenir des secrétaires rompus à la technique de l'assurance, soutenir la controverse avec leurs amis et les

agents d'assurances, faire des visites de ferme en ferme pour recruter des adhérents, s'enquérir des échéances des polices de la commune, afin de les faire résilier à temps aux Compagnies, puis, rédiger des propositions d'assurances, évaluer les biens, expertiser les sinistres, etc... Que de laborieux et superbes travaux ont été accomplis ! Quel milieu social peut mettre en parallèle une œuvre aussi vaste, aussi difficile, aussi contraire aux habitudes acquises, aussi brillamment accomplie et aussi féconde en résultats ? Car il faut tenir compte des conditions dans lesquelles elle a été réalisée. Il a fallu renverser les conceptions habituelles des assurés : ils croyaient que la meilleure Compagnie est celle qui est la plus riche, et on leur proposait d'entrer dans une Société ne possédant aucune réserve, dont souvent même la caisse était à peu près vide ! Il a fallu leur faire sentir que la solidarité, surtout la solidarité professionnelle, était le capital le plus puissant, le plus sûr, pour assurer l'avenir. Et pour y parvenir, que de luttes il a fallu soutenir ! Les agents et leurs Compagnies étaient en bataille. Des circulaires, des tracts, des journaux, étaient répandus à profusion dans les campagnes, on les distribuait à domicile ; des articles de journaux, des conférences, signalaient les soi-disant périls auxquels s'exposaient les agriculteurs mutualistes et parfois même allaient jusqu'à insinuer je ne sais quels mobiles personnels aux promoteurs du mouvement. Rien n'y a fait : malgré toutes les attaques qu'elle a subies, la mutualité paysanne appuyée par l'esprit syndicaliste est restée triomphante.

Une menace redoutable est venue cependant troubler la confiance des mutualistes. Ils ont entendu parler de l'hypothèse d'un monopole d'Etat des assurances et se demandent avec inquiétude ce que deviendraient leurs organisations si l'Etat se faisait assureur. Au VII[e] Congrès national des syndicats agricoles, tenu à Nancy en juin 1909 (1), ils s'en sont préoccupés et se sont déclarés opposés à tout projet de monopoli-

(1) Voir à ce sujet la *Revue Syndicaliste*, n° d'octobre-novembre 1909.

sation. Il faut donc sur ce terrain s'attendre de leur part à une vive opposition justifiée par des arguments et des faits des plus sérieux. Est-ce à dire que les hommes désireux d'améliorer le fonctionnement de l'assurance en France par la voie législative rencontreront les mutualistes en travers de tous leurs projets ? Non, mais à condition que les mutuelles professionnelles ne soient pas accaparées ou gênées par des mesures administratives.

Ceux qui s'efforcent de réaliser par le syndicalisme et la mutualité une organisation professionnelle revendiquent la possibilité de poursuivre librement leur idéal. Serait-ce les aider que de substituer l'Etat aux Compagnies d'assurances ? Nullement. Si l'Etat se fait assureur, tous les bénéfices de l'entreprise sont pour lui, ils passent dans le budget tandis que si on laisse les citoyens libres de faire des assurances mutuelles ils trouveront là, non seulement le moyen de réaliser des économies, mais encore de procurer des ressources aux syndicats et aux œuvres professionnelles annexes. J'estime donc que c'est faire fausse route que de charger l'Etat du service des assurances ; ce serait une entrave apportée à l'organisation syndicaliste et un recul sur les institutions paysannes existantes ; car je trouve préférable que l'argent de l'assurance aille dans les caisses des institutions professionnelles plutôt que de se perdre dans les coffres de l'Etat. Quelques partisans du monopole expliquent, il est vrai, que leur but n'est pas de faire de l'Etat un assureur à perpétuité, qu'après une période de transition plus ou moins longue les travailleurs organisés seraient appelés à faire leurs affaires eux-mêmes. Mais cette transition est-elle utile ? C'est très douteux, et bien des socialistes le contestent. On a pu lire à ce sujet l'opinion de Jules Guesde parue dans le *Matin*, et il est possible que nombreux soient ceux qui partagent les idées qu'exposait Paul Constans à la tribune de la Chambre le 31 mars dernier, à l'occasion de la discussion de la loi des retraites ouvrières et paysannes, lorsqu'il disait :

« La majorité républicaine a promis de rendre monopoles

nationaux, monopoles d'Etat, tous les monopoles de fait. Ce ne sont pas là des articles du programme socialiste.

« Notre but ne consiste pas à transformer en services d'Etat tous les services publics ; nous ne sommes pas des socialistes étatistes, *nous poursuivons la remise de tous les moyens de production aux travailleurs* ».

Eh bien, si on considère la thèse sociale des partisans du monopole, il y a lieu de remarquer qu'en ce qui concerne les assurances notamment, il y a un moyen plus rapide que le monopole pour permettre aux travailleurs de s'affranchir des organisations capitalistes. C'est celui qu'indiquait M. E. Fournière dans la phrase rappelée au début de cet article, c'est de mettre tous les travailleurs à même de créer des institutions analogues aux mutuelles agricoles. Mais, dira-t-on, si les caisses mutuelles entre agriculteurs se sont si rapidement multipliées, c'est en partie parce qu'elles jouissent d'une législation particulièrement favorable. Elles sont exonérées des charges fiscales qui frappent les autres sociétés, et les formalités de leur constitution sont des plus simples et sans frais. Soit ; mais *qu'est-ce qui empêche de demander l'extension de la législation du 4 juillet 1900 ? Pourquoi n'en ferait-on pas bénéficier tous les citoyens français qui auraient recours à la mutualité professionnelle ?* Ce faisant, le législateur resterait dans la tradition inaugurée par la loi du 21 mars 1884 et conserverait aux travailleurs les ressources que procurent les assurances. Souhaitons donc qu'un député se lève au Parlement pour le demander. Pour y parvenir il ne serait pas nécessaire d'un texte législatif compliqué. Il suffirait simplement de demander la suppression du mot « *Agricole* » dans la loi du 4 juillet 1900. Ainsi cette dernière deviendrait aussi générale que la loi sur les syndicats, sur laquelle elle repose déjà en partie ; l'intervention administrative de l'Etat serait rendue inutile, dès le vote de la loi les travailleurs pourraient s'organiser sans attendre la fin hypothétique d'un monopole étatiste, et les mutualistes agricoles, tranquillisés sur l'avenir de leurs institutions, aideraient d'abord au vote de la loi, et donneraient

ensuite leur concours à ceux qui voudraient s'inspirer de leurs méthodes dans les milieux industriels et commerciaux. Le ministère des Finances s'y opposerait, probablement, en faisant valoir la diminution des recettes qui en résulterait pour le Trésor, mais des considérations pourraient lui être présentées qui nous laisseraient bon espoir sur l'issue de la controverse.

J.-H. Ricard.

La Poussée socialiste en France

d'après les Elections générales de 1910

(Suite et fin)

VIII

Le second tour de scrutin du 8 mai 1910 a accordé 76 sièges aux socialistes unifiés, soit 22 de plus que dans la précédente législature. C'est 12,89 p. 100 des sièges totaux de la Chambre, soit une proportion un peu inférieure à celle des voix socialistes dans le scrutin du 24 avril (13,10 des votants). Sur les bases de la R. P., les socialistes unifiés eussent eu 80 sièges ; ils ne sont donc guère représentés au-dessous de leur nombre en France, mais, ainsi qu'à tous les partis, cette réforme leur aurait donné une représentation plus exactement distribuée à travers le pays. Il est incontestable que des mandats de « discipline républicaine », obtenus par les alliances du second scrutin, n'ont pas l'autorité morale des mandats « de parti » du premier tour ; l'équilibre global des nombres est obtenu au détriment de l'expresse volonté populaire des divers partis. Les candidatures de « discipline républicaine » prouvent le commun idéal républicain des radicaux, radicaux-socialistes et socialistes ; la forme républicaine des gouvernements français n'est plus désormais en discussion, et le socialisme sera *avant tout* républicain. Mais cet idéal sacré et indispensable à la poursuite même des conquêtes socialistes (puisque les socialistes étrangers devront, *avant tout,* renverser leurs monar-

chies, ce qui est besogne faite en France) pourra être réalisé chez nous à l'avenir, sans alliances ni compromissions des seconds tours, grâce à la réforme urgente, indispensable, de la R. P., qui sera l'œuvre de la prochaine législature.

IX

La constatation de la poussée socialiste, la certitude que le *Flot qui monte* ne s'arrêtera pas et que dans quelques législatures les partisans de la *Socialisation des moyens de production et d'échange* seront au moins une immense minorité, ne crée-t-elle pas à la moyenne et à la petite bourgeoisie l'obligation de faire désormais l'éducation de son adaptation aux volontés populaires qui, demain, seront les volontés du « plus grand nombre » ? La bourgeoisie qui a, jusqu'à ce jour, dédaigné le socialisme sans le connaître ou vouloir l'étudier, ou qui, si elle l'a étudié, l'a systématiquement méconnu ou dénigré, ne doit-elle pas essayer de s'en accommoder et de pactiser avec lui dès maintenant ?

Il ne s'agit pas, bien entendu, de tenter d'arrêter sa marche, ni même de la ralentir ; la conquête du bien-être par le prolétariat socialiste étant une montée morale et intellectuelle comme celle qui a caractérisé la conquête de la richesse, des places et du pouvoir par les diverses classes bourgeoises depuis 150 ans, ni la coercition, ni la réaction n'en viendraient à bout, et les concessions accordées pas davantage.

Le meilleur pour les classes bourgeoises sera de s'arranger pour souffrir le moins possible de cette poussée invincible, et quoiqu'il en coûte à leur orgueil.

Et d'ailleurs, souffriraient-elles du flot qui monte ? Point du tout, ou bien peu.

On s'explique l'impression de profonde tristesse qui étreint les rares triomphateurs de la génération actuelle, tant éprise de lutte individuelle et d'initiatives privées, devant le flot envahisseur des revendications, de l'entente pour la vie, de la lutte collective et du nivellement des classes qui aboutira

infailliblement à l'expropriation du capital privé et à son exploitation collective ; on comprend moins les appréhensions et les résistances des « classes moyennes ». La petite et la moyenne bourgeoisie qui y gagneraient peut-être (car le dernier Congrès des classes moyennes a prouvé qu'elles souffrent du régime capitaliste), ne perdraient rien, en tout cas, à passer du règne capitaliste au régime socialiste. Elles s'en effraient pourtant autant que la haute Bourgeoisie, que les grands possesseurs de la Richesse, qui eux, y perdraient incontestablement ; ces derniers, véritable élite intellectuelle et directrice, sont très éclairés en général sur leur petit nombre, mais très conscients des forces collaboratrices privées et publiques dont ils disposent. Ils ont pour eux et avec eux l'Armée, la Police, la Justice, tout l'arsenal du Pouvoir exécutif, qui émanent d'eux, et, pour longtemps encore une invincible influence dans le Parlement et dans le Gouvernement. Il est difficile de prévoir comment ils se laisseront — non peut-être dépouiller au sens strict du mot —, mais *déposséder*. On a l'impression que ce ne sera ni facile, ni pacifique, et que la prise des Pouvoirs par le Socialisme, même après une longue évolution où nombre de richesses privées seront devenues collectives, sera forcément une Révolution. Sera-t-elle répressive envers le capital vaincu ? Personne ne pourrait le prédire, ou se porter garant du contraire ; cela dépendra des résistances faites par lui aux forces nouvelles et il ne faut ni s'illusionner, ni se méprendre. Si la haute Bourgoisie, celle qui détient le capital, est fixée sur ses forces numériques comme sur celles que donne la possession de l'argent, un facteur essentiel de l'orientation sociale nouvelle échappe à la moyenne et à la petite bourgeoisie : c'est que la possession des quatre cinquièmes du capital privé exploitable est entre les mains d'un quatre-vingtième seulement de la population en France, d'un centième dans le reste de l'Europe, et de moins encore en Amérique. Cette élite d'un quatre-vingtième détient le gros de la richesse et administre le reste qui est possédé par la moyenne et la petite bourgeoisie. Celles-ci dirigent le Travail

qui ne possède rien et font corps avec lui, sous le rigoureux contrôle d'un maître aussi tyrannique pour elles qu'elles peuvent l'être elles-mêmes pour le Travail : le Capitalisme qui est représenté par une minorité puissante tenant dans quelques mains seulement toutes les grandes affaires qui ont partie liée (banques, mines, métallurgies, transports terrestres et maritimes). Un personnel de quelques centaines d'administrateurs organise, décrète et discute, puis dirige la presque totalité de la richesse : plus de 200 milliards en France. C'est une élite que le Socialisme devra s'appliquer à remplacer un jour pour la parfaite exploitation de toutes ces richesses socialisées. Ce serait une période pénible autant que dangereuse pour le Socialisme s'il ne pouvait, au jour de son instauration, se passer du concours de cette élite du capitalisme et, dès maintenant, il devra s'appliquer à ne jamais être exposé à pareille extrémité.

En réalité, le Socialisme sur les doctrines duquel 1,125,877 électeurs se sont prononcés favorablement au scrutin du 24 avril n'est pas si effrayant que se l'imaginent les « bourgeois » et les « prolétaires » qui, faute d'initiations suffisantes, ne l'ont pas compris ou n'ont pas voulu l'étudier. « Le grand soir » sera peut-être un « beau jour ».

Si le Socialisme poursuit la socialisation des moyens de production et d'échange pour l'exploitation collective des richesses, c'est dans des conditions telles que la plupart de nos habitudes n'en seraient pas modifiées, que la vie intime et de famille en serait plutôt élargie, et que, pour longtemps, les petits possesseurs de la richesse ne sauraient être expropriés.

Il serait en effet bien indifférent à la masse prolétarienne et aux « classes moyennes » que les mines, les grandes usines, les grands magasins, les transports, la grande propriété terrienne fussent dirigés par de hauts fonctionnaires émanant du Pouvoir central, au lieu de l'être comme aujourd'hui par les directeurs et les sous-ordres des conseils d'administration des grandes sociétés financières qui exploitent ces entreprises. Etat collectiviste ou Etat capitaliste, le sens matériel du Tra-

vail n'en serait pas moins le Travail. Cette transformation aurait cependant pour rapide résultat de diminuer les heures quotidiennes de labeur ; d'utiliser les forces actives qui chôment involontairement ; de ne plus exploiter l'enfance ni la femme ; d'élargir les repos périodiques ou vacances ; d'assurer le repos au déclin de la vie et d'augmenter néanmoins l'intensité productrice, grâce à une application incessante des progrès scientifiques et mécaniques à la production collective, à la plus grande concentration des activités sur des points moins nombreux, et à la suppression des concurrences ruineuses d'aujourd'hui.

Ce ne sont pas là des rêves théoriques ; ce sont des faits scientifiquement démontrés par ce qui se passe avec la grande concentration capitaliste de nos jours et, de bonne foi, on ne saurait dénier au Socialisme la possibilité de les réaliser.

Un autre point important pour les traditionnalistes qui s'affligent de la « poussée socialiste » est l'utilisation des produits du travail. La crainte d'un « communisme » où la pitance, le logis seraient communs et la famille abolie, les hante. Le communisme, comme l'anarchisme, est peut-être une des formes possibles de la « Cité future » dans des temps lointains. Il n'est pas question de cela quand on parle de « communisme » pour indiquer la production collective. Les doctrines collectivistes du Parti unifié entendent bien laisser à chacun la libre disposition des produits du travail à la condition de ne les faire servir qu'aux satisfactions individuelles, familiales ou collectives. Comme en outre, « l'adoption des enfants par la Nation » s'imposerait, la nombreuse famille, loin d'être une tare comme aujourd'hui, serait une joie avec plus d'aisance apportée par chaque enfant dont la famille serait indemnisée des frais d'éducation et d'instruction. Plus de bien-être serait à espérer dans une société où l'hygiène, le repos, l'intellectualité, l'instruction seraient choses réalisables malgré la réduction du Travail au minimum d'effort et de temps pour une plus grande production et, par conséquent, de jouissances matérielles. Plus de raffinement, plus

de propreté, plus de santé, plus de politesse, plus d'art et de moralité qu'aujourd'hui résulteraient d'une organisation sociale dont tous les membres, sous peine de coercition, devraient concourir, selon leurs facultés, à une production qui laisserait à l'humanité assez de loisirs pour lui permettre de vivre, non dans un paradis sans doute, mais de moins en moins dans un enfer.

X

Cette ère meilleure, si les scrutins dénombrant les effectifs du Socialisme européen semblent annoncer qu'elle se prépare, ne viendra pas de suite néanmoins et il est malheureusement à craindre, qu'ainsi que tous les enfantements, ce ne soit pas sans douleurs.

Les administrations étatistes actuelles dont on donne l'exemple pour critiquer celles que souhaitent les théoriciens de la « Cité future », devront évidemment être renversées comme autant de Bastilles. Il est d'ailleurs inouï que le Capitalisme n'ait pas encore fait lui-même cette œuvre de salubrité sociale et de sauvegarde privée. Est-il rien de plus archaïque, de plus mesquin, de plus inutile à la fois que l'organisation intérieure de nos ministères et de la plupart de nos administrations officielles ? Que de temps perdu par de grandiloquentes hiérarchies au cerveau étroit et hanté de préjugés et de routines, s'ignorant entre elles, au sein d'un protocole rempli de formes et grotesque ! Que de paresse et de nullité trop rétribuées, de favoritisme coûteux pour la Nation ! Ces organisations de l'Etatisme actuel sont le passé égaré au milieu de nous ; ce sont les fossiles d'une couche géologique que des sédiments nouveaux de progrès ensevelissent. A côté de ces « antiques » se dressent, actuellement dirigées par le capitalisme, d'admirables ruches de travail et de pensée, bien imparfaites encore mais où l'activité réconforte : grands magasins, grandes usines, grandes banques. Il suffira de peu modifier ces grands organismes du régime capitaliste dont on mé-

connaît trop les merveilleux agencements et la haute valeur sociale pour les adapter aux besoins de l'Etat socialiste. Les banques y sombreront, mais non l'exemple de leurs formidables rouages ni de ceux qui les ont conçus. Quant aux grands Magasins de nouveautés, ils donnent bien, les uns et les autres, en se les figurant quintuplés d'importance après la disparition fatale du petit commerce, l'idée approximative d'un des rouages de la société collective : celui des *Magasins de vente*. Seulement, des équipes de commis, de chefs et de sous-chefs de rayons s'y succéderaient de quatre ou cinq heures en quatre ou cinq heures et peut-être moins, au lieu de s'y anémier, comme aujourd'hui, de dix à douze heures consécutives.

Le travail en vastes communautés existe généralement aujourd'hui avec des graduations d'emploi qui passent du petit commis ou de l'apprenti au sous-chef, au chef, aux directions. La sélection hiérarchique ne se ferait pas plus mal qu'aujourd'hui sous le régime socialiste.

Si quelque employé du Bon Marché, du Louvre ou du Printemps, a pu s'effrayer de la poussée socialiste et songer avec amertume à « l'embrigadement » des travailleurs de la Cité future, il a eu tort. Transporté, grâce à une baguette magique, de l'an 1910 à l'an 1950, ou plus loin, où les grands magasins seront socialisés, il n'aurait à fournir que quelques heures (quatre ou cinq au maximum) de présence et de travail. Son salaire serait suffisant pour lui permettre le double ou le triple de bien-être et de jouissances, lui et les siens, avec moins de soucis qu'aujourd'hui.

XI

Les résultats des élections de 1910 permettent de présumer que les voix socialistes dépasseront ou atteindront bien près du million et demi en 1914 et que l'élément « indépendant » ayant à peu près disparu à la suite de l'échec qu'il vient d'essuyer au second tour, le 8 mai 1910, les représentants du Parti socialiste unifié seront près de 110, grâce à la R. P.

Le Parti est entré dans la phase de l'histoire agissante ; rien ne saurait arrêter son influence désormais, ni ses progrès. Certains de ses adversaires conseillent de réagir contre lui pour l'enrayer par des mesures législatives envers le syndicalisme et des restrictions à la liberté ; d'autres pensent qu'on calmerait les aspirations populaires par des concessions, des réformes et des améliorations sociales.

Les élus du Parti, suivant une tactique employée au cours de la dernière législature, donneront leur appui à toutes ces réformes, à ces améliorations sociales ; mais ni eux, ni leurs électeurs ne se considéreront pour cela désarmés ni satisfaits ; ils poursuivront quand même sans arrêt l'œuvre de socialisation des moyens de production et d'échange ; ils s'opposeront fermement à tout octroi nouveau des richesses publiques à des initiatives privées ; ils poursuivront dans les masses la même intensive propagande par la plume et par la parole. Une ère de réaction n'aboutirait qu'à la formation de remous dangereux de révolte, à des ressacs destructeurs. Les concessions faites au peuple n'arrêteront pas la poussée socialiste; le militarisme pourra reculer, la folie des armements navals se calmer, la répartition des charges fiscales être mieux faite : il en découlera plus de bien-être pour tous, une évolution moins fiévreuse, mais certainement pas un arrêt dans les progrès numériques du socialisme ou de la pénétration de ses doctrines dans les masses prolétariennes, pas une entrave à l'éducation socialiste du peuple avide d'émancipation.

Charles Duffart.

9 mai 1910.

Le Socialisme et la Concentration industrielle [1]

(*Suite*)

III

Des faits nombreux et caractéristiques nous permettent de conclure à la réalité du phénomène de la concentration industrielle dans les sociétés du type de la nôtre, dans celles qui présentent un développement économique très généralement comparable. Quant aux sociétés qui ne satisfont pas aux mêmes conditions, le phénomène y apparaît dans les domaines industriels où l'économie a atteint le même état de développement.

En Allemagne, d'après les recensements de 1882, 1895 et 1907 (2), le nombre des exploitations industrielles et commerciales (3) s'est successivement élevé de 3.609.801 à 3.685.088

(1) Cours de l'*Ecole socialiste* (1909-1910).

(2) *Statistik des Deutschen Reiches, N. F.*, B. VI, 1 et 2, VII, 1 et 2, Berlin, 1885-1886 : *Gewerbestatistik des Deutschen Reiches und der Grossstädte nach der allgemeinen Berufszählung vom* 5. VI. 1882 ; *Statistik des Deutschen Reiches*, N. F., B. 113-119, Berlin, 1898-1899 : *Berufs-und Gewerbezählung vom* 14, VI, 1895 ; *Statistik des Deutschen Reiches*, B. 213, 1 ; 214, 1 ; 217, 1 : *Gewerbliche Betriebstatistik nach der Berufs-und Betriebszählung vom* 12. VI. 1907.

(3) Ce nombre comprend, outre les exploitations proprement industrielles, d'une part, les exploitations de jardinage d'art ou de commerce, d'élevage,

et à 4.025.591. L'augmentation est continue, et elle est considérable de 1895 à 1907. Mais si on calcule le rapport de chacun de ces trois nombres au total respectif de la population, on constate que pour 10.000 habitants le nombre des exploitations est tombé de 782,2 en 1882 à 711,8 en 1895 et à 652,2 en 1907.

Ces observations ne nous livrent point la preuve directe d'une concentration absolue dans l'industrie et le commerce ; elles nous en permettent du moins la présomption. En tout cas, elles nous donnent la preuve d'une concentration relative. Si, proportionnellement au nombre des habitants, le nombre des habitants a diminué, c'est qu'un nombre relativement moindre d'établissements a pu suffire aux fonctions précédemment remplies par un nombre plus grand ; et, par conséquent, comme rien n'indique, dans l'ensemble, un affaiblissement quelconque des fonctions productives, cette diminution numérique représente une augmentation des capacités fonctionnelles, c'est-à-dire qu'elle est un indice de concentration.

Ces conclusions, qui s'appliquent au total des exploitations industrielles et commerciales, valent à plus forte raison pour les exploitations proprement industrielles, dont le nombre absolu, au lieu d'augmenter, a décru. De 1882 à 1895 et à 1907, il est passé de 2.603.536 à 2.509.020 et 2.355.568 (1).

Mais les documents nous permettent l'observation directe du phénomène. En premier lieu, il se manifeste par la diminution du nombre relatif des petites exploitations. Le nombre absolu de ces exploitations, à partir de celles qui ne comprennent aucun ouvrier jusqu'à celles qui occupent 5 personnes, présente les variations suivantes :

de pêche; d'autre part, les exploitations commerciales, les exploitations d'assurances, de transports, les hôtels et restaurants, et, depuis 1907, les établissements de musique et de théâtre.

(1) On a obtenu ces nombres en soustrayant des nombres totaux ceux des catégories suivantes : Handelsgewerbe, Versicherungsgewerbe, Verkehrsgewerbe, Gast-und Schankwirtschaft, Musik —, Theater —, Schaustgewerbe (cette dernière catégorie pour 1907 seulement).

1882............	2.882.768
1895............	2.934.723
1907............	2.856.134

soit une augmentation de 51.955 unités de 1882 à 1895, une diminution de 78.589 unités de 1895 à 1907, et, au total, de 1882 à 1907, une diminution de 26.634 unités. Relativement au nombre total des exploitations, ces variations numériques se traduisent par une diminution continue, de 95,9 à 93,3 p. 100 en 1895 et à 91,2 p. 100 en 1907.

Parmi les exploitations auxquelles ils donnent ce nom de petites exploitations (1), les recensements allemands distinguent plusieurs catégories : 1° exploitations de petits patrons travaillant seuls, sans moteurs (2) ; 2° autres exploitations sans employés (3) ; 3° exploitations occupant de 2 à 5 personnes (4). De toutes les catégories de la statistique (5), la première (A) et la troisième (B) qui viennent d'être définies comprennent de beaucoup le plus grand nombre d'exploitations ; or, ce nombre a subi respectivement les variations suivantes :

	A	B
1882........	1.877.872	897.060
1895........	1.714.351	1.053.892
1907........	1.463.518	1.355.204

Ainsi, le nombre des petits patrons isolés et des exploitations sans moteur n'a cessé de diminuer, tandis que le nombre des exploitations de 2 à 5 personnes n'a cessé de croître. Relativement au nombre total des exploitations, le premier nombre accuse une diminution de 62,5 à 54,5 et 42,4 p. 100, le second une augmentation de 29,8 à 33,5 et 39,3 p. 100.

(1) Kleinbetriebe.
(2) Alleinbetriebe ohne Motoren.
(3) Sonstige gehilfenlose Betriebe.
(4) Betriebe mit 2-5 Personen.
(5) Les autres seront examinées plus loin.

Ni la dernière de ces variations ni même la première ne fournissent, absolument, isolément, des preuves de concentration : rapprochées l'une de l'autre, et considérées ensemble, elles sont l'indice d'un phénomène dont l'observation contribuera à nous faire comprendre les variations morphologiques par lesquelles la concentration s'accomplit. Elles montrent, dans une société où le nombre total des exploitations augmente, que cette augmentation n'a lieu qu'à partir d'une certaine grandeur d'établissements, au-dessous de laquelle s'opère une réduction numérique. Pour l'Allemagne, entre 1882 et 1907, les exploitations de petits patrons travaillant seuls sont au-dessous des conditions de multiplication ; au contraire, les exploitations de 2 à 5 personnes y satisfont.

De ce phénomène double résulte une modification de la densité industrielle : le centre de gravité de l'industrie se déplace dans le sens des plus grandes exploitations. C'est l'indice et la préparation d'un mouvement de concentration. Nous allons voir que cette variation s'accorde avec l'ensemble des variations morphologiques de même ordre.

Pendant que le nombre relatif des petites exploitations tombait de 95,9 p. 100 en 1882 à 91,2 p. 100 en 1907, le nombre des exploitations, dites moyennes, occupant de 6 à 50 personnes (1) s'élevait de 3,8 p. 100 en 1882 à 6,1 p. 100 en 1895 et à 7,8 p. 100 en 1907 ; et le nombre des grandes exploitations occupant plus de 50 personnes (2) s'élevait de 0,3 p. 100 en 1882 à 0,6 p. 100 en 1895 et à 1 p. 100 en 1907.

Ces variations fortes, affectant des nombres de beaucoup inférieurs à ceux des petites exploitations, dénotent dans la morphologie des transformations considérables.

Examinons les nombres absolus. Ils présentent les variations suivantes pour les exploitations moyennes (A) et grandes (B) :

(1) Mittelbetriebe.

(2) Grossbetriebe. — Nous considérons ces termes comme n'ayant aucune valeur objective, mais comme servant seulement à désigner des groupes du classement statistique.

	A	B
1882	112.715	9.974
1895	191.301	18.953
1905	270.142	32.122

Soit une augmentation de 140 p. 100 pour les exploitations occupant de 6 à 50 personnes, et une augmentation de 222,1 p. 100 pour les exploitations occupant plus de 50 personnes. L'augmentation était seulement de 51,1 p. 100 pour les exploitations occupant de 2 à 5 personnes. A en juger par les résultats de ces calculs, l'augmentation du nombre relatif des établissements de différentes grandeurs varie proportionnellement à la grandeur. Les diverses catégories d'établissements s'accroissent relativement d'autant plus que les établissements qui les composent sont plus grands.

Nous allons éprouver cette formule sur les nombres des cinq catégories entre lesquelles se subdivisent les moyennes et grandes exploitations. Nous constatons les variations suivantes dans le nombre des exploitations occupant de 6 à 10 personnes (A), de 11 à 50 (B), de 51 à 200 (C), de 201 à 1.000 (D), plus de 1.000 (E) :

	A	B	C	D	E
1882	68.763	43.952	8.095	1.752	127
1895	113.549	77.752	15.622	3.076	255
1907	149.259	120.883	26.279	5.337	506

Soit, de 1882 à 1907, une augmentation respective de

117,1 p. 100	200,5 p. 100
175 —	298,4 —
224,6 —	

Exception faite pour les exploitations occupant de 201 à 1.000 personnes, les variations du nombre relatif des exploita-

tions de différentes grandeurs vérifient donc notre formule de la concentration (1).

Les phénomènes qui se manifestent et se mesurent par ces variations présentent d'autres aspects intéressants et instructifs. Examinons ceux qui se rapportent aux variations de la grandeur moyenne des établissements.

Pour le total des exploitations, où celles de 1 à 5 personnes comptent, comme on l'a vu, respectivement pour 95,9, — 93,3, — 91,2 p. 100 en 1882, 1895 et 1907, la grandeur moyenne, mesurée par le nombre de personnes par exploitation principale (Hauptbetriebe), s'est élevé de 2,4 en 1882 à 3,2 en 1895 et à 4,2 en 1907.

Par catégories, les variations de la grandeur moyenne sont présentées au tableau suivant :

Exploitations occupant	1882	1895	1907
	—	—	—
1. de 1 à 5 personnes.........	1,5	1,6	1,9
2. — (moins les *Alleinbetriebe*)	2,4	2,5	2,8
3. de 6 à 50 personnes.........	12,3	12,8	13,7
4. de 51 à 200 —	91,7	92,2	92
5. de 201 à 1.000 —	375,2	375,8	373,1
6. plus de 1.000 —	1.678,4	1.759,7	1.886,6

Ce tableau appelle trois observations.

1° L'augmentation continue et considérable de la grandeur moyenne dans les exploitations occupant plus de 1.000 personnes est un phénomène typique de concentration. En 25 ans, la grandeur moyenne des exploitations de cette catégorie a augmenté de 12,4 p. 100.

2° La grandeur moyenne des exploitations de 51 à 200 personnes est à peu près constante, et la grandeur moyenne des exploitations de 201 à 1.000 personnes oscille faiblement au-

(1) L'exception reconnue pour les exploitations de 201 à 1.000 personnes demande une interprétation qui sera reportée après l'examen des faits de même ordre.

tour d'un niveau qu'elle dépasse en 1895 pour retomber au-dessous en 1907. Les variations morphologiques et, en particulier, les phénomènes de concentration laissent donc subsister en nombre à peu près constant les établissements de ce type, où se consolident les effets de l'agrandissement progressif qui élève la moyenne générale et la grandeur maxima. Entre les limites déterminées par la grandeur moyenne de ces établissements, le développement morphologique qui conduit à la concentration semble subir un arrêt : en réalité, les effets de l'agrandissement continu se propagent au-dessus du niveau à peu près invariable ici fixé, et déterminent la concentration décisive et caractéristique dans les exploitations de plus de 1.000 personnes. Cette interprétation paraît pouvoir s'appliquer à l'exception que nous avons signalée, relativement à l'augmentation du nombre des exploitations, pour les exploitations de 200 à 1.000 personnes.

3° La grandeur moyenne des exploitations petites et moyennes s'élève continuellement ; elle s'élève plus de 1895 à 1907 que de 1882 à 1895. En lui-même, ce fait n'est pas un fait de concentration, et nous aurons à en tenir compte comme tel ; mais il est une des conditions et un des facteurs de la concentration, et, rapproché des faits précédemment observés, il nous permet de mieux la comprendre dans sa préparation et dans sa genèse.

Voyons comment la population active se répartit dans les exploitations des différentes catégories de grandeur. Les variations de cette répartition, de 1882 à 1907, sont présentées au tableau suivant :

Exploitations	1882	1895	1907
—	—	—	—
A. de petits patrons travaillant seuls et sans moteur.	1.877.872	1.714.351	1.463.518
B. sans ouvriers..........	107.836	166.480	327.412
C. de 2 à 5 personnes.	2.350.114	2.889.838	3.592.303
D. de 6 à 10 —	500.097	833.418	1.104.599

E. de 11 à 50 personnes.	891.623	1.620.915	2.584.575
F. de 51 à 200 —	742.688	1.439.700	2.418.150
G. de 201 à 1000 —	657.639	1.155.836	1.991.056
H. plus de 1.000 —	213.160	448.731	954.645

Dans toutes les catégories, la population active a augmenté, sauf dans la première, dans la catégorie des exploitations de petits travailleurs isolés. Ces exploitations sont au-dessous du niveau des conditions de développement. Dans les autres catégories, les variations numériques sont très inégales; mais le sens de ces inégalités sera mis en lumière par le tableau suivant, qui représente les variations du rapport de la population active de chaque catégorie à la population active totale (p. 100).

	1882	1895	1907
	—	—	—
A.	25,6	16,7	10,1
B.	1,4	1,6	2,2
C.	18,7	28,2	24,8
D.	6,8	8,1	7,7
E.	12,2	15,8	18
F.	10,1	14	16,8
G.	9	11,2	13,8
H.	2,9	4,4	6,6

Sur ce tableau nous faisons les constatations suivantes :

1° Le rapport est tombé de 25,6 à 10,1 p. 100 pour les exploitation de petits patrons isolés et dépourvus de moteurs ; à cet égard, l'importance de ces exploitations est tombée de 1/4 à 1/10. Il s'est élevé de 1,4 à 2,2 pour les petites exploitations sans ouvriers. Pour les exploitations de 2 à 5 personnes, il s'est élevé de 18,7 à 28,2 p. 100 de 1882 à 1895 ; mais il est tombé de 28,2 à 24,8 p. 100 de 1895 à 1907. Au total, pour ces trois catégoriees, le rapport, après s'être élevé de 45,7 à 46,5 p. 100, est tombé de 46,5 à 37,1 p. 100.

2° Les exploitations de 6 à 10 personnes ont éprouvé le

même sort que celles de 2 à 5 et celles de 1 à 5 : le rapport est pour elles passé de 6, 8 à 8,1, puis à 7,7 p. 100.

3° Les exploitations de 11 à 50 et de 51 à 200 personnes ont acquis une part considérable de la population active. Pour les deux catégories, cette part s'est élevée de 22,2 en 1882 à 29,8 en 1895 et à 34,8 p. 100 en 1907. Il s'en faut de peu, en 1907, qu'elle ne balance, avec 147.162 établissements, la population des 2.856.134 exploitations de 1 à 5 personnes.

4° De toutes les exploitations, ce sont celles de 200 à 1.000 personnes et celles de plus de 1.000 personnes qui présentent l'accroissement le plus considérable. Pour les deux catégories, cet accroissement est tel que leur population, qui ne comprenait qu'un peu plus de 1/10 de la population totale, en comprend 1/4 en 1907. A cet égard, elles occupent en 1907 la situation occupée en 1882 par les exploitations des petits patrons isolés. En 1907, parmi leurs 5.843 exploitations, qui ne représentent pas même 0,2 p. 100 du nombre total des exploitations, il y en a 506, portion infime de ce nombre total, qui rassemblent près d'un million de personnes, soit près de 7 p. 100 de la population active totale, et près de 2.000 ouvriers et employés par exploitation.

(*A suivre.*) Hubert BOURGIN.

Revue sociale du mois

MOUVEMENT POLITIQUE

Les radicaux à la Chambre et devant le pays

Les élections législatives avaient été dures pour le parti radical et il ne semble pas que les élections cantonales lui aient été plus favorables. Il a fallu plusieurs jours au ministère pour triturer les statistiques de manière à faire apparaître quelques gains. D'abord on a bloqué les « républicains de gauche » avec les radicaux et les socialistes indépendants. L'ensemble bénéficiant des avantages de chacun, le total des sièges conquis, sans être merveilleux, était sortable.

Mais, pourquoi ce bloc plutôt qu'un autre. Si le groupement des partis était fait d'après leur vote en faveur du ministère, les progressistes avaient leur droit d'entrée ; mais ils ne pouvaient apporter au tas commun que 20 sièges perdus. On finit donc par se décider à donner à chacun son compte et les radicaux ne brillent guère, avec leurs 18 gains du premier tour sur 580 sièges occupés, alors que les républicains de gauche gagnent 25 sièges et les socialistes « unifiés » en conquièrent 16 nouveaux sur 43. En admettant même que les gains radicaux soient des gains réels et non le changement d'étiquette de quelques modérés conquis au radicalisme par la nouvelle manière de s'en servir, on peut dire que le parti radical est de tous celui qui a le moins bénéficié de la poussée à gauche du corps électoral.

Mais le débat parlementaire sur la politique générale lui avait été plus funeste encore que les deux consultations électorales. Le parti radical a laissé dans cette bataille tout ce qui lui restait de prestige et de dignité.

Nous ne nous donnerons pas le ridicule de prononcer à notre tour le mot de faillite dont le sens est usé par l'abus qu'on en a fait. Il est certain pourtant qu'au regard des nombreux républicains pour qui le parti radical représentait la phalange de l'anticléricalisme, ce parti a perdu sa raison d'être en contresignant de son vote le discours de Périgueux contenu dans la déclaration écrite du gouvernement et plus encore dans sa déclaration orale.

Que peut-être le parti radical apaisé ou — ce qui revient au même — retenu par la poigne du chef « qui lui interdit l'achèvement des blessés et la poursuite des fuyards » ?

En vérité, le parti radical ne sut jamais être qu'anticlérical.

De méthode d'action, de doctrine sociale point. Ses hommes, politiciens parlementaires avant tout, dédaignèrent toujours l'étude des faits économiques. C'est à cette ignorance qu'il faut attribuer son incohérence de pensée et d'organisation.

Depuis un certain nombre d'années, l'effort prolétarien ayant mis à l'ordre du jour de l'attention publique certaines grandes revendications, le parti radical a embarqué ces revendications dans son programme. Il les y a jetées pêle mêle, sans ordre, au petit bonheur, prenant celles qui lui paraissaient les plus faciles à réaliser et rejetant les autres sans savoir pourquoi. Et pendant que son programme subissait ainsi la pénétration socialiste, pendant que le mot lui-même s'ajoutait à son titre, le radicalisme continuait à se poser en défenseur de la conception sociale opposée. Ses orateurs continuaient à pourfendre le collectivisme et à défendre la propriété individuelle tout en réclamant des réformes dont la réalisation entraîne intévitablement une diminution des privilèges de la propriété.

En sorte que nous pouvons considérer les radicaux comme des conservateurs, au moment même où les organes de l'opportunisme les confondent avec les « chambardeurs » que nous avons l'honneur d'être.

C'est dans cette contradiction qu'à chaque pas trébuche le radicalisme.

Veut-il exécuter son programme ? « Attention, lui crie-t-on, vous êtes chez les socialistes, vous préparez ses voies à la Révolution sociale ».

Et nos radicaux d'en rester là, d'abandonner l'impôt sur le revenu, la réforme des conseils de guerre ou toute autre réforme en chantier et d'enjamber la barricade, pour voler au secours de l'ordre et de la propriété. A ce moment, ils ne sont plus chez les socialistes... ils sont chez Méline. Chez eux, jamais. Ils n'ont pas de chez eux.

Pourtant, en dépit de cette incohérence et de ces contradictions, le parti radical se distinguait des autres par son caractère anti-clérical. Ce caractère lui appartenait en propre et incontestablement, bien qu'il eût confié le rapport de sa plus chère réforme « la séparation » à un homme d'à côté. Que lui reste-t-il de ce caractère après son vote de renoncement ?



Certes, le mot d'apaisement est doux à l'oreille autant que le rameau d'olivier est doux à la vue. En temps de guerre, il marque la fin des hostilités et soulève d'un soupir de délivrance les poitrines de ceux qui s'entretuaient et qui se hâtent vers des besognes plus fécondes et plus dignes d'eux.

Si par apaisement on entendait la cessation des querelles politiques secondaires pour se consacrer davantage à l'examen et à la solution des grands problèmes sociaux, les socialistes seraient aux premiers rangs des apaiseurs. S'ils poussent au développement de la laïcité et s'ils s'opposent au retour de l'influence religieuse, les socialistes n'entendent persécuter personne. Ce ne sont pas eux qui suivent l'armée en déroute pour « détrousser les fuyards et saccager les villes conquises ». L'anticléricalisme n'est pas leur seule raison d'être et ils ont d'autres titres à la confiance ouvrière.

Et d'ailleurs n'est-ce pas favoriser la libération intellectuelle que de réaliser les réformes attendues par la classe ouvrière ? Rien ne peut davantage contribuer au recul de l'influence cléricale que la réalisation de mesures capables d'apporter au prolétariat un peu plus de bien-être et de sécurité.

Ce que la société ne fait pas, la congrégation le fait. Ses patronages attirent l'enfant en dehors des heures scolaires en lui procurant des plaisirs qu'il ne trouve pas à l'école ni dans sa famille. Ses dispensaires accueillent et traitent les malades pauvres avec plus d'égards et de bienveillance que les établissements officiels. Ces œuvres, évidemment, sont loin d'être désintéressées. Les orphelinats sont trop souvent des bagnes d'enfants. Qu'importe, la légende court et fait des adeptes au cléricalisme jusque dans les milieux les plus réfractaires. La congrégation hospitalière est la grande recruteuse de l'église et de la réaction. Elle est plus dangereuse à ce point de vue que la congrégation enseignante. Mais on n'ose la dissoudre, parce qu'elle remplit une fonction et qu'on ne peut la supprimer qu'en la remplaçant.

Si c'était pour cela que, se résignant à la formule ministérielle, le parti radical renonçait au « pillage et à l'incendie », il ne ferait que changer d'arme pour poursuivre le même combat.

On pourrait même dire qu'il délaisse une arme insuffisante pour en prendre une meilleure.

Tout le monde, en effet — excepté quelques amateurs de savants paradoxes, — s'accorde pour considérer que chaque progrès dans le sens socialiste entraîne un progrès correspondant dans le sens républicain en même temps qu'il marque un recul de l'esprit

religieux. A ce titre, des tentatives comme celle de l'archevêque Amette soutenant la grève des mitrons sont des erreurs de l'Eglise. Elles inquiètent les intérêts capitalistes sans rien gagner du côté ouvrier.

Mais rien dans le langage radical, rien non plus dans le langage ministériel n'indique que c'est pour une œuvre de réalisation de réformes profondes que nos guerriers d'hier raccrochent l'escopette encore fumante.

Alors pourquoi ? Pour une œuvre de réaction ?

Il est bien certain que le refus de l'amnistie pour les condamnés politiques montre suffisamment que l'apaisement n'a lieu qu'à droite. D'autres symptômes, comme la dictature de la police, imposant l'exécution de Liabeuf et défendue jusque dans sa complicité avec la haute finance, indiquent l'intention de recourir à la manière forte. En outre, les projets déposés ou annoncés ont vilaine tournure.

Le projet de statut des fonctionnaires s'inspire plus du principe monarchique d'autorité que des conceptions modernes de l'organisation administrative. Les projets concernant la classe ouvrière tendent plus à lui imposer ce qu'elle refuse qu'à lui accorder ce qu'elle réclame.

Nous verrons bien.

N'étant pas des partisans du pire et ne croyant pas que la compression politique et la stagnation économique puissent servir le prolétariat et accroître la force socialiste, nous ne saurions nous réjouir d'un mouvement de réaction. De même, nous déplorons la déchéance du parti radical parce que cette déchéance — contribuant à rejeter dans la résignation et la passivité une partie de ceux dont ainsi les espoirs ont été déçus — rend plus difficile encore notre propagande qui doit éveiller les hommes à l'espérance avant de les entraîner à l'action.

Mais il ne dépend pas de nous que les forces de gouvernement s'orientent à droite ou à gauche.

Nous savons, et ce nous est un réconfort, que quoi qu'on fasse, la marche triomphante du socialisme se poursuit sans que rien ne puisse l'arrêter. L'oppression peut la rendre plus pénible, moins régulière ; elle peut semer la route de douleurs et de victimes ! elle ne peut rien de plus. En Russie même, malgré la cruauté d'un gouvernement qui défie la civilisation, la poussée prolétarienne et socialiste se poursuit.

Ici, en France, la classe ouvrière est prête pour l'œuvre de réalisation ou pour la résistance, selon qu'on l'appellera à l'une ou qu'on la contraindra à l'autre. Son organisation syndicale croît

en force, en cohésion et aussi en méthode, en dépit d'échauffourées récentes qu'on ne saurait attribuer à la volonté des syndicats. Ses institutions corporatives se développent avec une rapidité qui fait l'admiration du monde entier.

Quant au parti socialiste, ses récentes victoires l'ont encore renforcé. Par la discipline qu'il a su s'imposer et par l'influence qu'il exerce sur la population elle-même, il a conquis le droit de manifestation. Des milliers et des milliers d'hommes ont été mobilisés par lui, soit pour protester contre le meurtre de Ferrer, soit pour honorer les morts de la Commune.

Au Parlement, son groupe s'est grossi de 25 unités. Il a presque doublé son nombre de représentants dans les assemblées départementales. Et, de même que la puissance d'organisation que révélaient nos grandes manifestations dans la rue a stupéfait la presse bourgeoise, de même la Chambre a été impressionnée par l'unité, l'ardeur et la valeur du groupe de 75 membres qui combattait seulement par ses nouveaux et les jetait victorieusement contre les vétérans parlementaires. Combien ces « jeunes » planèrent au-dessus des misérables querelles de ménage des radicaux. Que ce soit Thomas, porte-parole du groupe, dressant en face de la littérature gouvernementale le substantiel programme d'action du socialisme ; Brizon et Mauger réclamant pour les paysans, Fourment et Colly défendant les cheminots, ou Lauche dressant son réquisitoire contre le sabotage des réformes, on pouvait suivre la même pensée inspirant tous les discours, la même volonté animant tous les orateurs.

Eh bien, cette même pensée, cette même volonté n'unissent pas seulement nos orateurs au Parlement. Elles les unissent eux-mêmes au parti et au prolétariat tout entier.

C'est toute la classe ouvrière consciente et socialiste qui, avec ses moyens d'action chaque jour plus puissants, est prête pour l'œuvre de réalisation et de transformation sociale comme elle est prête et forte pour la résistance. La sagesse, même conservatrice, commanderait qu'on ne l'attaquât pas.

Albert Tanger.

Réflexions à bâtons rompus sur M. Briand

Donc, M. Briand a définitivement montré son vrai visage, qui est celui de la conservation sociale la moins discutable, au point que la loi Falloux, dont on a tant parlé, et depuis si longtemps, hier encore décimée par la critique et bonne à pulvériser, prend aujourd'hui une allure nouvelle, si singulière que des amis méfiants de

l'enseignement public finissent par se demander s'il ne s'agit pas de l'adapter, elle aussi, au monde moderne afin de lui valoir des résultats plus étendus. Et cet exemple suffirait à légitimer — au cas où elle en aurait besoin — l'angoisse que nous inspire le gouvernement.

Ayant ignoré un certain temps la bourgeoisie réactionnaire ou, du moins, ce qui se dénomme ainsi, et qui n'a rien à voir avec la bourgeoisie laborieuse du passé, sérieusement, instinctivement réformatrice et révolutionnaire, du moment qu'il le fallait, au moins dans ses éléments actifs, M. Briand aurait-il été séduit quand elle s'ouvrit à sa fortune ? Sans doute n'en a-t-il retenu que l'aspect, le papillotement de vie heureuse et d'élégance — de médiocre et fausse élégance, souvent, — oublieux de ce qui permet ce luxe et des luttes féroces, la plupart du temps mesquines, qu'il dissimule et pare aux non initiés. S'il la connaissait, j'imagine, avec optimisme, qu'il changerait d'avis, au besoin malgré sa modération. On ne peut juger une classe, une réunion d'individus par quelques salons, surtout quand ils se disent littéraires — tout le monde sait, sauf M. Briand, qu'il n'y en a plus, et heureusement, — par des dîners, par des conservations échangées sans liberté, sans sincérité, dans ces milieux composites, tout de surface; la pratique est nécessaire ; alors apparaissent la fausse culture, les mensonges plaqués, les tares profondes, et ce que cache la tenue parfaite de ceux qui souffrent sans rien dire de tout ce qu'ils dissimulent, par scepticisme, dégoût, indifférence, ou encore par mépris rancuneux. M. Briand, de ce que la vie lui est devenue, à ce premier contact, relativement facile, plus facile, en tout cas, que dans le passé, aurait-il conclu, avec trop de hâte, qu'elle devait l'être aussi aux autres et que le point de vue moral, que l'honneur même, l'honneur véritable, n'importaient que dans une certaine mesure bien malheureusement, en politique ?... Il commet une faute, serait-ce à son seul point de vue, en oubliant ou en récusant ce qui lui a permis de parvenir; il détruit ainsi tout le premier, au fur et à mesure qu'il lui profite, le piédestal de sa propre statue. Il n'intéresse et ne vaut pour beaucoup que comme ancien révolutionnaire; une fois qu'il aura tout à fait effacé son passé, il ne comptera plus. Qu'il se rappelle Barras, chassant, mélancolique et las, les yeux lointains, (voir Stendhal), dans la campagne romaine, ou encore Marmont, auquel le verbe raguser rendait si lourd son titre ducal, conquis pourtant dans l'honneur, à la pointe du glaive. — Waldeck-Rousseau, venu de la bourgeoisie, a marché — un peu par nécessité, reconnaissons-le, — vers la gauche. M. Combes y a été tout naturellement, par honnêté et simplicité profondes, et de

faux honnêtes gens — il y en a pas mal — ou des ignorants de l'action politique ont seuls pu voir là de la démagogie. M. Briand, orienté au début par le prolétariat et son intérêt personnel, se hâte vers la droite. Cette constatation, qui n'apporte d'ailleurs rien de concluant ni même d'instructif, car le cas qui la suscite est spécial, doit cependant être faite.

Sur la conscience ondoyante, occasionnelle et multiple qui est la sienne, perpétuellement flottante sur l'opinion publique — qu'est-elle devenue de nos jours ! — qu'elle attend et écoute, surtout d'un certain côté, le plus facile, au lieu de l'entendre de partout, de la précéder, pour la servir au mieux des intérêts généraux — la politique, c'est l'opportunisme, a jeté, en un jour heureux, M. Joseph Reinach, — au lieu, même, d'aider à sa régénération, quand il le faut, de toute évidence, M. Briand superpose une ignorance de l'histoire dangereuse chez un chef de gouvernement, et qui n'est pas sans inquiéter ceux qui ont le souci de la France. Par d'autres procédés que M. Thiers, avec plus d'aventure, plus et moins d'allure, à la fois, et moins d'expérience, le président du Conseil renouvelle, autrement, en sourdine et bien mieux, la manœuvre de la rue de Poitiers. Comme le grand parti de l'ordre, au lendemain de 1848 et au lendemain de la guerre, il rejette de la nouvelle armée républicaine « pacifique et neutre » dont il s'improvise le général impérieux, mais souple, les radicaux-socialistes restés fidèles — on les décrète, ridicules, vieux jeu, — et les socialistes. Et il est inutile, car nous ne parlons pas ici au nom d'un sentiment, de rappeler que M. Briand fit ses premières armes, non sans violence, dans le parti qu'il voudrait détruire ou rejeter de la République — de sa République — et contre lequel il dresse une partie de ceux qui devraient, à cette heure trouble plus encore que dans le passé, être heureux de la main qu'il leur tend encore. Couper en deux l'armée républicaine afin d'opposer la gauche à l'extrême-gauche était déjà bien, mais cette première opération une fois consommée, achever de perdre la gauche en la subordonnant — non sans injures — au centre renforcé de la droite, là se révèle le grand art auquel le Président du Conseil s'est affirmé de première force. Puissante manœuvre de conservation, la plus hardie qui ait encore été réalisée sous la Troisième République. Il fallait sans doute un ancien révolutionnaire afin de l'exécuter pleinement, d'accentuer l'équivoque et d'aider ainsi, sans le vouloir, bien entendu, à cet abaissement des caractères qui est un signe, sans doute sans importance, du temps actuel. Renseigné sur la majorité de la Chambre par les rapports de ses préfets et vraisemblablement aussi ceux de ses agents plus personnels, sachant qu'il pouvait oser sur une majorité faite d'incer-

titudes, il a prononcé une fois de plus un de ces discours merveilleux dans l'ombre propice et grisante desquels les hommes sont amenés, involontairement, à voter de la même manière.

Maître de cette jungle soumise, M. Briand s'apprête à « gouverner ». Comme les radicaux auxquels il l'a reproché, il a, lui aussi, à son tour, le monopole de la République. Contrairement à ceux qui sur le terrain laïque, au moins, entendaient que la République fût républicaine, il est le berger pacificateur et beaucoup des moutons qui s'honoraient, non sans bruit, de leur anticléricalisme, décrètent desormais, avec leur nouveau maître, que l'anticléricalisme, ballon dégonflé, est devenu inutile, présente même des exigences abominables depuis que les prêtres ont si visiblement — sauf pour les sectaires ! — désarmé. Plusieurs feuilles de droite ont imprimé, avec une émotion contenue, que le nouveau consul dont l'astre étoilait l'horizon, venait de permettre, enfin, un début de possibilité républicaine. Les injures suivaient, à l'allégresse féroce, imaginairement, au surplus, contre les « bas-jacobins ». M. Briand paraît, cependant, emprunter au jacobinisme, en le renforçant jusqu'à lui valoir la métamorphose et la plus contradictoire contrefaçon, sa théorie, chez lui momentanée, de l'autorité, et alors que la plupart de ceux qu'on a étiquetés jacobins ne consentaient à l'autorité que par nécessité, dans l'intérêt de la Révolution, afin d'agrandir, en libérant davantage, l'humanité, M. Briand utilise l'autorité au bénéfice des conservateurs. Aucun moyen ne saurait être aussi efficace pour rendre « la religion » nécessaire en la faisant apparaître la médiatrice indispensable. Il est possible que plusieurs anticléricaux de parade s'en réjouissent, ce retard prolongé devant rendre un jour, fatalement, la lutte anticléricale moins usée et plus évidemment pressante; gribouilles avisés, ils se persuadent sans effort que M. Briand peut se déclarer « homme de réalisation ».

Le parti de la conservation sociale, après avoir vu grandir, avec une fureur assaisonnée d'ironique attente, les personnalités d'avant-garde, ne chicane pas, en général, sur les éloges qui contredisent ses injures une fois que le désir du pouvoir ou l'évolution la moins douteuse, les deux, même, moins souvent, ont amené jusqu'à lui d'anciens adversaires. Alors, il n'est plus question de conseiller « au peuple » de « se guérir des individus »; l'individu supérieur, au contraire, promu grand gendarme, est encensé. Renforcé par l'appoint peut-être inattendu — en si grand nombre, en tout cas, — des radicaux socialistes, le parti conservateur n'y a pas manqué cette fois plus que les précédentes. L'encens fume sur tous les autels, les prières montent dans tous les cœurs, les illusions gonflent leurs voiles les plus azurées dans les cerveaux vers « le nouveau

Fouché », car c'est avec les plumes d'oie et les cartons verts de l'ancien ministre de la police que les admirateurs mondains de M. Briand lui tressent le vert laurier — ce laurier que d'autres — *mea culpa !* — qui sont à leur indignation et à leur tristesse, voyaient d'une possibilité si verdoyante au début. — Décadence rapide, qui n'aura pas eu besoin de toute une année. M. Briand, consacré homme d'Etat par la majorité, a signé le 27 juin son testament politique. En dépit du nombre de ses admirateurs et des nigauds extasiés — « comme il est fort », murmurent-ils, — il s'est perdu, atteindrait-il par la suite, à un succès plus honorifique, sinon dans le présent, dans la vie passagère, du moins dans l'avenir et dans l'histoire. A son tour, comme Guizot, comme Odilon Barrot — d'une autre manière, toutefois, et avec d'autres qualités. — il devient une belle apparence. N'y aurait-il pas chez lui plus d'adresse que de force, que de politique véritable ? A certains moments, il apparaîtrait même, s'il ne fallait pas redouter un jugement trop rapide, partant injuste, une immense adresse mise au service, en dépit de tant d'adaptation, d'une certaine ignorance, d'ailleurs toute de bonne volonté, au flair constant. Tout cela semble admirable, extraordinaire, fantastique; ce n'est ni sain, ni robuste, ni national, ni vrai; je ne sais quoi de factice le gâte et suscite le sentiment de la fragilité. Dans ce triomphe n'entreraient-ils pas, pour une part assez forte, la diminution du sens de l'idéal — dont on rit niaisement — la lassitude, l'aveulissement des consciences, la superficialité politique et économique de beaucoup, une sorte de crainte, une vaste indécision ? L'ensemble a été favorisé par des élections bizarres, quelquefois abominables. M. Briand, à moins de cécité volontaire, peut-être obligatoire, entretenue — qui sait ! — par les préfets, a-t-il réellement pu croire qu'elles aient été comme il l'a dit, pleines de dignité. Mon innocence s'offre à lui apporter, à ce sujet, plusieurs exemples qu'il pourra contrôler.

On comprend trop bien, désormais, effectivement, non seulement Saint-Chamond et Périgueux, mais la tactique électorale du ministère. Les amis de M. Briand disaient avant le mois d'avril à ceux qui depuis janvier et février, déjà, s'étonnaient un peu et demandaient des explications : « Il ne veut rien dire, mais vous verrez après le scrutin... Rappelez-vous qu'il s'est récusé au sujet de son passé dans son discours d'inauguration. » Et pour cause. Maintenant, nous avons vu. Le doute n'est plus permis.

*
* *

Je voudrais, sans parti-pris, — et j'assurerais que je n'en ai pas, si ce n'était, par le temps qui court, me décerner un brevet, — abandonnant exprès, momentanément, le point de vue socialiste afin de doubler un effort de compréhension jusqu'ici sans récompense, essayer de saisir ce qui a pu amener le Président du Conseil à une vire-volte aussi totale. Je me refuse tout à fait à croire que son souci principal soit de durer, ni qu'il ait été incité par intérêt à envisager que même une vie longue ne le conduirait pas à l'aube socialiste. On n'est pas homme d'Etat quand un calcul aussi vil entre en ligne de compte; on ne mérite pas de servir ses semblables, et une nation, à moins de consentir à demeurer diminuée, ne pourrait tolérer à sa tête un simple joueur, capable de tels sentiments. Non, les métamorphoses successives de M. Briand sont sincères. La plus récente est le résultat d'une expérience attentive, non d'un désir maniaque, quelque peu puéril, de sembler le premier. Il est venu du sentiment des responsabilités qui sont les siennes; il s'est imposé comme une constatation, et c'est le langage de cette constatation qu'il a imposé, à son tour, avec une puissance de mimique dont aucun acteur n'aurait été susceptible, parce qu'il y a des choses très graves que l'on ne joue pas, le 27 juin, à la tribune de la Chambre. Il convient donc de s'en prendre à cette constatation, afin de l'infirmer ou, du moins et surtout, de démontrer fausses les conclusions trop rapides qui en ont été tirées. Nous posséderons ainsi le secret d'une abdication progressive, nuancée, mais éclatante.

Je sais combien il est facile de critiquer lorsqu'on ne partage pas les responsabilités innombrables de l'autorité. Je sais qu'il est également assez aisé, quand on domine un peu le combat, de juger la tactique employée et que ceux qui peinent dans la lutte directe sont, jusqu'à un certain point, en droit de reprocher ses exigences à celui qui, tout en militant, le fait sur un terrain voisin, mais un peu différent, et j'exagère même cette différence, afin de me donner tort. Je n'oublie pas, non plus, que l'au jour le jour à maintenir ne permet pas de conserver autant qu'on le voudrait une ligne de conduite idéale. Je ferai cependant observer que cette ligne aurait été nécessaire à indiquer au moins une fois, que ce pouvoir entraîne des responsabilités dont on a accepté les conséquences, et, enfin, que, tout en luttant, le chef qui ne saurait pas dominer suffisamment toute l'étendue du territoire d'action pour comprendre celui-ci ferait, en dépit de ses efforts, un mauvais directeur de combat. Il ne s'agit pas, principalement, d'assurer le

lendemain immédiat afin d'y établir la pile de son pont personnel pour être assuré, en cas de crue, de se tirer d'affaire; il faut voir plus loin et atteindre l'avenir par l'expérience du passé. M. Briand, après tout, ne saurait-il pas exactement ce qu'il veut ? Je préférerais presque cette éventualité négative, qui serait une excuse. Ou bien serait-il doué, avant tout, pour se tirer des difficultés et cet acte, d'ailleurs si précieux, accompli, estimerait-il que le rôle d'un président du conseil est terminé ?

Il est évident que la classe ouvrière ne possède pas toutes les qualités et qu'elle ne peut encore assumer le lourd héritage de la société capitaliste qui n'est elle-même pas, principalement en France, au point voulu; et nul n'oublie que notre rôle de banquier de l'univers nous place dans une situation difficile, quelque peu paradoxale. M. Briand, à s'en convaincre, a enregistré une certitude avouée, plus d'une fois, par la classe ouvrière elle-même, mais il en a tiré cette conclusion brutale que le capitalisme étant encore nécessaire pour assez longtemps, il fallait se rallier à lui avec le moins de restrictions possible, ou y consentir dans son sens, à son profit même, le servir, le défendre, au besoin, faute de compromettre la prospérité nationale, afin de ne pas engager ou restreindre le pays au milieu des multiples compétitions européennes. Sachant, mieux que personne, que ce mot de capitalisme est, d'ailleurs, bien général et couvre, quelquefois, ce qui n'en dépend que par incidence, par fatalité ou, même, au fond, n'en relève guère, pour renforcer — dans son plan — la République, il a voulu la débarrasser de l'opposition qu'un certain nombre de jeunes bourgeois, insuffisamment renseignés, maintenaient encore contre elle, et il a sacrifié à ces fils de famille, aimés des sacristies, le parti radical-socialiste. Reconnaissant la force de l'Eglise, la place qu'elle tient dans le monde, séduit, peut-être aussi par elle, là encore par un aspect, parce qu'il la connaît mal et n'a étudié qu'une partie de sa réalité, entraîné plus loin qu'il ne le veut même et poussé à cela par une pensée anarchique, sans besoins constructifs, sans le tourment de la régularité constructive, il a voulu la paix avec elle, nous sans méfiance d'abord, ensuite tout près de l'abandon. Rome, toujours hospitalière, ne demandait pas davantage pour commencer. L'Eglise est un engrenage où, quand on a mis le petit doigt, on passe tout entier, comme le disait Louis-Philippe et ainsi qu'il s'en persuada mieux encore à la lueur de février. Charmée de son nouvel ami, elle a promis, — cela n'engage à rien — de toutes petites concessions insignifiantes. Et M. Briand, tout à sa bonne foi, s'est persuadé qu'à la faveur de cette paix qu'il croyait réelle, il allait aider la France

à se valoir un essor nouveau, dans l'industrie et le commerce, notamment, afin que le prolétariat, satisfait, après tout, par des salaires accrus, lassé de lutter toujours en vain, abandonnant quelque peu le Parti — ce « parti d'où vient tout le mal », le mot aurait été dit, — d'ailleurs battu par les tempêtes, sans répit, et fatigant à la longue, se contente d'une action corporative et syndicale simple, moyenne, sans conséquences importantes. Partant, plus de guerre civile, plus de discussions politiques épuisantes, et prospérité sur toute la ligne.

A part les intentions au sujet de l'Eglise, à part la restriction corporative et syndicale, à part l'injure au Parti, qui en a vu et pardonné bien d'autres, qui méconnaîtrait la séduction un peu facile que ce mirage peut exercer, soit sur un esprit neuf, jugeant du fond de son cabinet de travail, soit, à la rigueur, sur un esprit prévenu, las ou devenu méprisant ? Mais, dans l'intérêt de la grandeur même du pays, comment peut-on reléguer sa base, la supprimer presque, car c'est bien la réduire que de confiner dans un rôle qui touche souvent à l'esclavage le travail de la plus grande partie de la population; en second lieu, par quel oubli, à la faveur de quel orgueil réussit-on à se croire assez fort pour annihiler l'espérance qui allège ce travail, qui le permet, qui l'ennoblit, qui autorise à en faire l'espoir du monde, surtout quand on sait que repose sur lui, principalement, le genre de gouvernement dont on a la charge ? Dans quel étrange sentiment moral en découvre-t-on le droit ? Au long de quel labyrinthe arrive-t-on à ne plus se souvenir que la France a rayonné sur le monde surtout parce qu'elle condensait les rayons épars sur celui-ci dans un ardent prisme d'avenir révolutionnaire ? Et si on ne l'a pas oublié, — faute quelque peu honteuse dont nul ne pourrait convenir sans se perdre, — pourquoi, sans doute pour mieux servir cet idéal, a-t-on rejeté en bloc principalement la plupart de ceux qui le permettaient et le défendaient en ne gardant ses approbations — ou presque — que pour leurs adversaires, en leur faisant la meilleure part, en tout cas ? Comme ils se furent ralliés quand même, et sans cela, aux formes du régime, et, au moins verbalement et d'apparence, à la République, le procédé demeure assez peu explicable. — Comprendra qui pourra ce mystère politique.

Le prolétariat, encore qu'il ne soit pas prêt, se prépare. Que ses efforts aient besoin d'être conduits ou, plus justement aidés, ne permet pas de dire que ses efforts sont insuffisants, médiocres ou dangereux; d'ailleurs, partout où il y a action effective, il y a risque et danger. Ce n'est pas par des statues, la plupart du temps ordinaires, dans lesquelles une république de convention

tient sous ses mains protectrices des prolétaires, que le prolétariat sentira le dévouement de la République; et c'est justement à une heure où ce que j'appellerais volontiers la maternité républicaine devient urgente, que le président du Conseil écarte — ou prétend écarter — la République du prolétariat. Vilaine manœuvre, qui risque de désaffectionner les masses du régime, d'entretenir leur colère, de la rendre farouche et, en préparant de déplorables événements, de les enfermer dans un opposition intransigeante, diminuant ainsi d'avance, au bénéfice d'une réaction croissante, l'outil le plus armé de leur émancipation. Oublieux des enseignements des ministères précédents, M. Briand les renouvelle, avec une sérénité qui devient de plus en plus inexplicable pour les profanes.

On l'a fort bien dit, à la Chambre : le développement économique du pays appelle, de toute nécessité, à côté de lui, parallèlement, dans son intérêt même, afin qu'il puisse durer, une progression socialiste. Le méconnaître, s'y refuser — comme la Chambre et M. Briand — c'est l'empêcher et, par conséquent, détruire dans l'œuf cette possibilité de grandeur française dont M. Briand s'est dit le serviteur et le premier champion. Il sera difficile d'expliquer que les socialistes doivent être rejetés, flétris même, — on les représente trop souvent, avec une mauvaise foi qui serait réjouissante si elle ne risquait d'avoir des conséquences graves, les alliés de la réaction, même après que les radicaux ont fait échouer Pressensé en votant pour un réactionnaire clérical, — comme irréductibles et chimériques; ils se laissèrent, au contraire, séduire quelquefois trop vite ; M. Briand, guide inavoué du parti progressiste, M. Millerand, son guide probable de demain, qui semble, en tout cas, rêver de mettre à son service ses fortes qualités de travail, l'ont vérifié par eux-mêmes. Nous savons, à travers notre intransigeance, qu'au pouvoir on n'a pas toutes ses coudées; portés à l'indulgence, nous ne sommes pas si terribles; mais il y a manière de gouverner; il y a aussi le but vers lequel on gouverne et même, quand il peut être opportun de le dissimuler encore, il subsiste, au tamis de tous les discours, des paroles possibles, des velléités d'indications; or, je cherche vainement un indice ou un mot dans tout ce qu'a dit ou fait M. Briand, depuis qu'il est au pouvoir.

Supposons, — et cela est tout à fait vraisemblable, — que le nouveau bloc conservateur, qui rappelle impérieusement en face de lui et contre lui le souvenir de l'ancien, réussisse pendant un temps assez prolongé, il ne pourra durer qu'à travers des répressions nécessairement répétées, comme les attaques mêmes, en gouvernant contre les forces les plus vivantes du pays, par conséquent contre l'avenir. Sous une apparence — ce mot s'impose sans cesse

à mon esprit — prospère, la France cachera une étrange et initiale faiblesse, un divorce détestable, comme sous Napoléon III, pour la même raison, sans atteindre à l'éclat factice d'alors, à ce mirage enchanté, désuet et de panoplie que les contemporains, conduits par un magicien subtil et dangereux, ne voyaient pas, tout à la constatation du progrès industriel ou commercial, et à celle-là seule, à un degré tel que les questions de justice, de droit et de probité étaient traitées de vieilles rengaines sans importance. Nous nous hâtons vers ces conceptions étranges (1) qui avaient, en dépit d'une assez importante façade, décomposé les cœurs, les cervelles et la nation. Comme alors, celle-ci ne sera plus complète ; elle aura diminué, une fois encore, ses forces les plus vives, sa donnée, sa foi, et c'est précisément à une sorte de second empire républicain que semble aboutir la conception politique de M. Briand. Comment se guider ainsi, et de cette manière, vers la droite, après

(1) Voir à ce sujet, la seconde partie de l'article très curieux et symptômatique de M. Hertz dans la *Démocratie Sociale* du 16 juillet 1910.

« Une loi particulière, mystérieuse et OMNIPOTENTE les (les financiers) guide : la loi de l'argent. Devant cette loi, toutes les lois réglant l'estimation ordinaire des hommes et des choses disparaissent. » Et dans une acceptation non dépourvue d'enthousiasme à ces nécessités modernes : « Nos organismes moraux naviguent de longs jours entre deux eaux... » Devant cette allégresse en face d'une décadence morale que rien d'autre n'équilibre, sinon le socialisme, que M. Hertz rejette naturellement, en face surtout — il s'agit de l'affaire Rochette — de tant d'autres citoyens ruinés et de ceux qui seront ruinés demain par des luttes similaires entre bandes diverses et opposées dont ils sont l'enjeu vivant, devant cette férocité juvénile en l'honneur de l'argent, c'est-à-dire d'une force encore non maîtrisée qui, tant qu'elle restera l'*unique* loi de différentiation sociale, condamnera la société aux révolutions et aux contre-révolutions éternelles, on demeure un peu surpris. M. H. Hertz a néanmoins beau dire, l'honneur est quelque chose. Il ne navigue pas entre deux eaux, quand il s'agit d'argent surtout. Si c'est se classer mandarin que de le défendre et de le conserver, comme un patrimoine précieux, je reste et resterai toujours mandarin. Ce n'est pas parce que Rochette rit dans sa barbe de ceux qui, parfaitement indifférents à son égard, et pour cause, sans le défendre, lui, d'aucune façon, défendent le droit, qu'il faut accorder à son rire une valeur au point de s'en inspirer. Je sais, d'ailleurs, que défendre le droit a toujours paru stupide à certains... — J'opposerai à l'article de M. Hertz celui de M. Pelletan, dans la *Dépêche* du 18 juillet. Au risque de faire sourire encore M. Hertz, je lui avouerai que je préfère cet accent-là, tout brutal qu'il soit. Et je souhaite à M. Hertz que la vie ne lui apprenne pas un jour, par une catastrophe personnelle, à quel point M. Pelletan a raison contre son scepticisme insuffisamment averti et peut-être — je l'espère, du moins, pour lui — alourdi de quelque effort...

l'enseignement limpide de 1848-1852, de 1868-1875 ? Pourquoi vouloir créer un nouvel équivoque bonapartiste — qui n'aurait rien de napoléonien — à une heure où la nécessité des partis, en dépit même de leurs dangers, apparaît de plus en plus et où leur régularisation plus claire, plus délimitée, atténuera, probablement, une partie de ces dangers mêmes, sinon leur totalité, en moralisant un suffrage universel qui, sans cette moralisation, étant données l'éducation incomplète des masses et surtout les puissances d'argent, infatigables et de plus en plus actives dans leur œuvre systématique de corruption profonde, se révèle à peu près à bout ? S'il m'était opposé la République une et indivisible, je répliquerais que : 1° nous ne sommes pas en période révolutionnaire; 2° nous n'avons pas nos frontières attaquées de toute part ; 3° les partis se meuvent et se mouveront nécessairement dans la République si une fois de plus, la République une et indivisible, tout en se faisant partout et en englobant naturellement la nation entière, ne s'appuie pas sur la droite, mais sur toute la gauche.

Albert Thomas et moi, au lendemain de l'avènement de M. Briand place Beauvau, nous lui disions, chacun à notre manière, en résumé : « Vous pouvez tout le bien ou tout le mal : tout le mal si vous suivez l'exemple de Louis Bonaparte qui servit la conservation sociale contre la révolution, au lieu d'être, ainsi que l'y poussait Proudhon, dans des pages magnifiques, le nouveau Constantin du nouveau monde; tout le bien si vous servez coûte que coûte la Révolution, en entraînant contre leur gré, les éternels suiveurs que sont les réactionnaires; si vous les écoutez, vous êtes perdu et vous diminuez la République parce que vous leur fournirez alors une importance, une place, un éveil à l'initiation politique qu'ils ne possèdent point et auxquels leur turbulente paresse actuelle, sans audace continue, se refusera tant qu'elle ne sera pas aidée. » Notre ancien camarade a suivi la mauvaise route. Un jour où l'autre il s'en apercevra et, malheureusement, si c'est trop tard, le pays avec lui. Malgré l'insuccès précédent, qu'il me permette de lui conseiller de relire la *Révolution démontrée par le coup d'Etat* ainsi que l'appel à la bourgeoisie révolutionnaire écrit à la Conciergerie en 1851. Que nos lecteurs les reprennent aussi. A travers des différences importantes, fatales, et même quelques oppositions, la similitude leur apparaîtra poignante, d'autant plus que nos erreurs et nos discordes, causées par l'égoïsme et l'ignorance conservatrices, entraînèrent la perte de deux provinces.

Ce n'est pas tout.

Nous aspirons à devenir conservateurs, à nous classer parmi les nations conservatrices alors qu'un grand mouvement travaille le

monde, à côté de nous, l'Angleterre où le socialisme progresse, l'Espagne où des paroles comme on n'en avait encore pas entendues ont été prononcées coup sur coup, à plusieurs reprises, aux Cortès, l'Allemagne où le prolétariat s'organise de plus en plus tandis que la bourgeoisie accentue son offensive contre les hobereaux prussiens. Nous devenons les amis, encore timides, du Vatican à une heure où cette Allemagne et cette Espagne sont aux prises avec lui, alors que c'est cette amitié même qui, en 1870, empêcha l'Italie de nous aider. Pendant que le socialisme pénètre dans la péninsule jusqu'au trône, comme en Belgique, les socialistes, chez nous, arrivés au pouvoir, oublient ce pourquoi ils l'ont conquis. Funeste évolution. La France a toujours été d'autant plus grande qu'elle s'est montrée plus audacieuse sur la large voie internationale de l'émancipation politique; elle s'est d'autant plus, mieux et plus surement diminuée, qu'elle a repoussé son passé et son avenir révolutionnaires aux applaudissements de ses ennemis pour donner des gages de modération aux despotes dont elle semblait ainsi accepter les réprimandes. Qu'on se rappelle, là-dessus, puisque nous en sommes aux citations, Quinet, Michelet et Mickiewicz.

M. Briand ne se doute pas des fossés renforcés de pièges vers lesquels il nous conduit, et si cet article passe sous ses yeux, il nous donnera certainement tort. Je souhaite d'avoir tort, surtout si M. Briand dure. Dans son intérêt même, j'aurais préféré voir au siège du char de l'Etat nouveau style, en forme d'écrevisse, qui nous aide à reculer si vite, le visage satisfait, solennellement frappé de certitude, de l'honorable M. Poincaré.

Suis-je trop sévère ? Il en va tout autrement à mon sens. Certains ne trouveront pas que je le sois assez, qui auront raison. Mais, en ce mois de vacances, j'habite un pays charmant, qui porte à la complaisance. J'y médite, à peu près en paix, au bord d'un affluent de la Seine aux eaux tour à tour vives ou ralenties, selon l'écluse ou le paysage. Encore que ma maison — dont je ne suis que locataire — y soit modeste et son jardin petit, mais ombragé de grands arbres qui portent haut leur feuillage aérien, j'y invite M. Briand, sans haine contre les particuliers, menés par les circonstances plus qu'ils ne les dominent. C'est à trente kilomètres environ du Neubourg, où il risqua de vagues — toujours — promesses corporatives. Je le conduirai le long de rives verdoyantes bordées de longs peupliers fins près desquels les jeunes femmes de Normandie, aux cheveux blonds, présentent une souplesse élancée qui m'a paru particulière. Ma barque de pêche, un peu lourde, glissera lentement, sans bruit, jusqu'à mes fiches bien plantées, solides. M. Briand, en préparant sa canne et sa ligne, regardera le soleil

monter sur les prairies humides, parées de brume. Il connaîtra — ou je les lui ferai connaître s'il ne sait pas les prendre — les brêmes de l'Eure dont les larges écailles, plus patinées d'or que celles des carpes centenaires, semblent avoir recueilli les reflets de plusieurs milliers de soleils couchants, dans des automnes fabuleux et barbares. Il oubliera les gens chamarrés et officiels qui tissent autour de l'être le mieux trempé des réseaux d'autant plus perfides que les mailles de leurs idées s'épaississent et se resserrent chaque jour sans même que l'on en prenne conscience. Il verra quelques ouvriers, pêcheurs aussi, songer à leur prochain dimanche en longeant le bord de l'eau pour gagner l'usine; il entendra même un des anciens chanter un vieil air de Pierre Dupont, demeuré d'actualité, bien qu'il date de 1848 :

« Nous nous plairions au grand soleil,
« Et sous les rameaux verts des chênes... »

Cette voix lointaine, qui vient du passé, lui remettra peut-être enfin le sien en mémoire, avec les devoirs qu'il comporte, et il lui apparaitra petit à petit qu'il doit à la République française, qui est la plus belle des femmes, de ne pas l'énerver indéfiniment dans et par un songe.

ANDRÉ LEBEY.

MOUVEMENT LÉGISLATIF

La prudhomie agricole. — L'assurance sociale. — Assurances agricoles. — Assurance contre les accidents. — Coopératives agricoles. — Le marchandage. — Travail de nuit des enfants. — La journée de travail des garçons de banque et des employés d'octrois. — Minimum de salaires dans les mines et dans le travail à domicile.

Parmi les réformes que le Parti socialiste propose en faveur des travailleurs des champs, une des plus importantes les ferait bénéficier des avantages de la juridiction des prud'hommes. Dans la précédente législature, notre camarade Groussier avait, au nom de la *Commission du Travail*, présenté, le 22 octobre 1909 et 18 février 1910 (1), deux rapports que le renouvellement de la

(1) Voir les *Documents parlementaires* de la Chambre des députés annexés au *Journal Officiel* du 3 mai 1910.

Chambre devait frapper de caducité. Pour éviter cette caducité, et conformément au règlement, tous les membres du groupe socialiste au Parlement ont déclaré reprendre ces rapports et en ont demandé le renvoi devant la Commission du Travail (1).

Nous espérons que la Chambre votera bientôt le texte présenté par Groussier et qui a reçu l'adhésion unanime des commissions et des ministres compétents.

« Les ouvriers des champs attendent cette réforme. Pourquoi resteraient-ils privés de la juridiction prud'homale, alors que tous les autres travailleurs en bénéficient ? Les contrats de louage de travail entre les agriculteurs et leurs ouvriers donnent parfois lieu, dans leur exécution, à des difficultés d'ordre professionnel bien caractérisées et qui ne peuvent être jugées que par des représentants des parties. Par exemple, les différents qui peuvent s'élever entre un berger et son patron exigent, pour être bien appréciées, des connaissances spéciales et une expérience locale que seuls peuvent avoir ceux qui vivent dans le pays et de la vie même des deux intéressés. Les contrats de binage et d'arrachage des betteraves, les engagements entre les patrons et les bouviers, charretiers, hommes de cour, à une époque où la division du travail s'établit de plus en plus dans les grandes fermes, donneraient lieu aux mêmes observations. Personne ne saurait donc contester l'opportunité de la création des conseils de prud'hommes agricoles et de la nécessité de les constituer le plus tôt possible. »

Pour étendre à l'agriculture le bénéfice de la loi du 27 mars 1907, il faut modifier huit articles de cette loi sur les soixante-quatorze qu'elle compte. Comme elle ne visait que le commerce et l'industrie, il suffit d'insérer dans cette énumération le mot agriculture. L'article premier serait ainsi modifié :

« Les conseils de prud'hommes sont institués pour terminer par voie de conciliation, les différents qui peuvent s'élever à l'occasion du contrat de louage d'ouvrage, dans le commerce, l'industrie et l'agriculture entre les patrons employés ouvriers et apprentis de l'un et de l'autre sexe qu'ils emploient. »

La création d'un conseil de prud'hommes sera de droit lorsqu'elle est demandée par le conseil municipal de la commune où il doit être établi, avec avis favorable du conseil général, du conseil d'arrondissement et de la majorité des conseils municipaux devant composer la circonscription projetée (art. 2).

Les ouvriers industriels, les ouvriers agricoles et les employés sont classés dans des catégories distinctes (art. 3).

Sont les électeurs ouvriers agricoles, les ouvriers à la journée ou

(2) Chambre. Annexe à la séance du 9 juin 1910, n° 20.

à la tâche, les domestiques de ferme et les contremaîtres prenant part à l'exécution matérielle des travaux agricoles d'intérieur ou d'extérieur de fermes ou d'autres exploitations agricoles.

Electeurs employés : les employés de commerce, d'industrie ou d'agriculture; les chefs de culture et les contremaîtres ne remplissant que des fonctions de surveillance ou de direction.

Electeurs patrons : les propriétaires et entrepreneurs agricoles ainsi que les fermiers et métayers occupant pour leur compte un ou plusieurs ouvriers ou employés, les associés en nom collectif; ceux qui gèrent pour le compte d'autrui... une exploitation rurale... et généralement une entreprise... agricole quelconque; les chefs de service et les régisseurs.

On n'a pas voulu avec raison créer pour l'agriculture des conseils distincts.

Il ne peut exister dans chaque localité qu'un seul conseil de prud'hommes.

Le conseil peut être divisé en sections. Les catégories d'ouvriers industriels, les catégories d'ouvriers agricoles et d'employés sont classées dans des sections distinctes. Chaque section est autonome (art. 7).

Les chefs d'entreprise... agricole peuvent toujours se faire représenter par le directeur-gérant ou un employé de leur exploitation (art. 8).

La compétence des conseils de prud'hommes est fixée, pour le travail dans un établissement ou une exploitation, par la situation de cet établissement ou de cette exploitation, et pour le travail effectué en dehors de l'établissement ou de l'exploitation du patron, par le lieu où l'engagement a été contracté. Lorsque le conseil est divisé en sections, la section compétente est déterminée par le genre de travail quelle que soit la nature de l'établissement ou de l'exploitation.

On a vu que les conseils de prud'hommes agricoles n'ont été institués que pour trancher les différends entre les exploitants du sol et les salariés. Une proposition Dubouchet, du 16 février 1899, tendait à leur confier, en outre, le jugement des difficultés s'élevant entre propriétaires et fermiers ou métayers à l'occasion du contrat de bail à ferme, à colonat ou métayage. Cette extension a été repoussée par la Commission comme modifiant le principe sur lequel repose l'organisation de la juridiction prud'homale qui doit être restreinte au louage d'ouvrage.

Il est cependant à souhaiter qu'on établisse pour les différends de cette nature une juridiction analogue. Dans une réorganisation de la justice que je rêve, on pourrait ainsi créer tout un système de

tribunaux électifs, s'appliquant aux divers intérêts économiques.
Je ferai une dernière observation. Puisqu'on refond la loi de 1907, ne pourrait-on, en modifiant son article 33, couper court à l'abominable manœuvre des demandes reconventionnelles par laquelle le patron est arrivé à se soustraire à la juridiction prud'homale ?

*
* *

Le Groupe socialiste au Parlement a repris, de même, la proposition déposée, en 1902, par le citoyen Vaillant pour l'institution d'une *assurance sociale* (1). Son auteur se propose de la reprendre ultérieurement, d'en compléter l'exposé des motifs pour y indiquer les progrès, en ces dernières années, de l'assurance ouvrière en Allemagne où le Reichstag discute en ce moment le Code de l'Assurance, et pour préciser davantage, parmi les éléments de l'Assurance sociale, ce qui concerne l'assurance contre le chômage, et l'assurance contre l'invalidité qui est le correctif nécessaire et urgent des insuffisances de toute loi d'assurance de la vieillesse.

*
* *

On a de même sauvé de la caducité, à la demande de Marietton, et de plusieurs autres de nos camarades le rapport de M. Ory sur la création d'une *assurance mutuelle nationale obligatoire, sous le contrôle de l'Etat contre les saisies des animaux de boucherie* (2). Les taxes d'assurance seraient perçues au moyen de timbres-assurances vendus dans les bureaux de tabac. L'indemnité serait calculée au taux de 90 0/0 de la valeur estimative de la viande saisie, et payée au dernier possesseur de l'animal par le receveur municipal sur le vu d'un bon estimatif délivré par l'abattoir.

*
* *

M. Dumont, député du Jura, a déposé une proposition de création d'une *assurance nationale obligatoire contre la grêle* (3).

(1) N° 80, Annexe à la séance du 13 juin 1910. *Doc. parlem., J. Off.*, p. 483.
(2) N° 88. Ann. à la séance du 13 juin 1910.
(3) N° 44. Ann. à la séance du 10 juin 1910. *Doc. parlem.*, p. 476.



Cette dernière proposition avait été provoquée par les graves dégâts causés à l'agriculture par les orages survenus pendant le premier semestre de cette année. Ces dégâts avaient donné lieu à des demandes de subvention déposées par un grand nombre de députés et au vote d'un crédit extraordinaire de 1.500.000 francs.

Ils m'ont suggéré une proposition tendant à la création d'une *Caisse nationale de garantie contre les sinistres agricoles* (1).

Il nous a semblé qu'il serait bien préférable d'assurer la réparation de ces sinistres au moyen d'une « Caisse nationale de garantie » pourvue de ressources régulières suffisantes et sur laquelle les victimes auront un droit déterminé légalement, tandis qu'à l'heure actuelle ils se présentent devant les Chambres en solliciteurs.

A cette caisse on affecterait la première année une subvention égale à la moyenne des subventions votées pendant les cinq années précédentes.

Les autres années la Caisse serait alimentée au moyen de centimes additionnels à l'impôt sur le revenu en tant qu'il frappe les sinistrés éventuels, c'est-à-dire sur deux des catégories de l'impôt sur le revenu tel qu'il a été voté par la Chambre dans la précédente législature, c'est-à-dire la deuxième (revenus des propriétés bâties) et la cinquième (revenus des exploitations agricoles).

Les agriculteurs se garantiront ainsi mutuellement des pertes qu'ils pourront éprouver en proportion non pas du risque qu'ils courent en raison de la nature de l'exploitation et de la situation topographique, comme il en serait dans des assurances mutuelles spécialisées (grêle, mortalité du bétail), mais en proportion de leurs revenus, les plus riches aidant les plus pauvres.

La Caisse devra indemniser les victimes directes des sinistres, propriétaires, fermiers, métayers, ouvriers agricoles.

L'indemnité devra être intégrale pour tous les sinistres sauf pour la mortalité des bestiaux, et les dommages causés par les insectes. Il faut que les cultivateurs conservent un intérêt sérieux à soigner leurs animaux et plantations.

Quant à l'évaluation des indemnités nous proposons de la confier, non pas à des commissions administratives mais à des organisations ayant un caractère plutôt judiciaire, à des commissions arbitrales présidées par le juge de paix. Les membres de ces commissions seraient pour moitié désignés par le préfet qui les choi-

(1) N° 289. Ann. à la séance du 8 juillet 1910. Elle a été signée par tous les membres du groupe socialiste.

sirait parmi les fonctionnaires compétents : professeurs d'agriculture, agents des contributions, etc.

L'autre moitié serait élue par les sinistrés.

Enfin la Caisse nationale devrait être dotée de l'autonomie.

*
* *

En matière d'assurance contre les accidents, signalons la reprise par notre groupe du grand rapport de Breton sur l'extension aux *maladies professionnelles de la loi sur les accidents du travail* (1) et celle du rapport Chauvin sur *l'extension aux exploitations agricoles de cette même loi* (2) et la proposition de MM. Defontaine et Pascal d'après laquelle la victime d'un accident du travail aurait de droit *l'assistance judiciaire pour la procédure d'appel* (3).

*
* *

Notre camarade Octave Vigne propose d'exempter de l'impôt du timbre et du droit de transmission les sociétés coopératives de production, de transformation, de conservation et de vente des produits agricoles constituées conformément à la loi du 29 décembre 1906 (4).

*
* *

Le Gouvernement présente au Sénat le projet de loi adopté par la Chambre le 1er mars 1910 interdisant le marchandage (5).

« Le marchandage est une convention de sous-entreprise dans laquelle le sous-entrepreneur ayant passé, avec l'entrepreneur principal, un contrat portant sur la main-d'œuvre de travaux à accomplir, fait exécuter ces travaux par des ouvriers payés par lui au temps ou aux pièces avec ou sans garantie de l'entrepreneur.

« Toutefois, il n'y a pas marchandage quand la convention ci-dessus définie intervient entre une entreprise principale et une association ouvrière de production ou une équipe d'ouvriers. (Art. 1er).

« Quiconque, avec ou sans intention de nuire, se livrera au

(1) N° 19. Ann. à la séance du 9 juin 1910. Voir *Doc. parlem.* Ann. au *Journ. Off.* du 28 sept. 1909.

(2) N° 23. Ann. à la séance du 9 juin 1910. V. *Doc. parlem.* ann. au *Jour. Off.* du 24 avril 1910.

(3) N° 13. Ann. à la séance du 9 juin 1910. *Doc. parlem., J. Off.*, p. 463.

(4) N° 268. Ann. à la séance du 5 juillet 1910.

(5) Sénat. N° 303. Ann. à la séance du 7 juin 1910.

marchandage, sera passible d'une amende de 100 à 200 francs pour la première fois, de 200 à 500 francs en cas de récidive.

* * *

On sait que la loi du 5 novembre 1892 sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures autorisait le travail de nuit des enfants dans les usines à feu continu (les verreries, par exemple). L'abbé Lemire demande que cet article soit abrogé (1).

* * *

L'association professionnelle des garçons de Banque a saisi le Conseil général du Nord des conditions de travail des garçons de recette qui font quatorze ou seize heures de travail sans compter la garde des bureaux pendant la nuit. Ghesquière et Delory, avec l'appui de tous nos camarades, demandent qu'en attendant la journée de dix heures on leur applique le décret loi de 1848 limitant le travail à 12 heures (2). Les mêmes camarades demandent la journée de dix heures pour le personnel des Octrois (3).

* * *

La grave question du salaire minimum a été abordée. Basly propose de l'établir pour tous les ouvriers employés dans les mines et minières (1).

« Ce salaire est fixé, dans chaque arrondissement minéralogique par des commissions mixtes composées, pour un tiers de délégués des exploitants et pour les deux autres tiers de représentants désignés en assemblée générale, dans le sein des syndicats ouvriers.

L'article 4 punit d'une amende de 50 à 500 francs chaque contravention relevée par les inspecteurs des mines, contrôleurs ou délégués à la sécurité.

Art. 5. — Tout chef d'exploitation, agent ou contremaître qui, par fraude, violence, menaces de perte d'emploi ou de privation de travail, refus d'embauchage, aura contraint un ou plusieurs ouvriers à travailler à un salaire inférieur au minimum légal, sera

(1) N° 25. Ann. à la séance du 9 juin 1910. *Doc. parlem., J. Off.*, p. 472.
(2) N° 267. Ann. à la séance du 5 juillet 1910.
(3) N° 266. Ann. à la même séance.
(4) N° 149. Ann. à la séance du 21 juin 1910, avec la signature de tous les députés socialistes.

puni d'un emprisonnement de trois mois à trois ans et d'une amende de 500 à 5.000 francs.

* * *

Emu des horribles abus du *sweating system* dans les industries à domicile, M. le comte de Mun a déposé, en s'inspirant de la législation de l'Etat de Victoria en Australie et d'une loi anglaise de 1909, une proposition relative à *l'institution de comités professionnels chargés d'établir des salaires minima pour les travailleurs à domicile* (1).

Le ministre du Travail pourra établir pour toute industrie occupant des ouvriers et ouvrières à domicile, des comités professionnels (art. 1).

Les membres en seront élus moitié par les employés des deux sexes, moitié par les employeurs. Sont électeurs et éligibles les anciens employés et employeurs ayant appartenu à la profession pendant au moins dix ans (art. 4).

C'est l'inspection du travail qui dresse les listes électorales sur la déclaration des employeurs, ou des entrepreneurs ou intermédiaires (art. 6, 7, 8 et 9).

Le Comité se réunit au moins une fois par an (art. 10).

Art. 11. — Toute décision d'un Comité de salaires peut être prise par la majorité des membres présents pourvu que le nombre de ces membres atteigne le quorum fixé par le Ministre du Travail... Le chiffre nécessaire du quorum ne sera pas supérieur à la moitié du nombre total des membres du Comité et la formation de ce quorum ne dépendra pas du nombre proportionnel des patrons ou employés présents.

La demande d'établissement de salaires minima est faite au Comité par l'un de ses membres, par l'inspecteur du travail ou par tous syndicats ou personnes intéressées.

Art. 13.— Le Comité déterminera le salaire minimum que doit recevoir par heure l'ouvrier de capacité moyenne. Ce salaire peut varier suivant la nature des travaux ou les différentes parties de la circonscription soumise à la juridiction du Comité.

Le Comité devra, toutes les fois que ce sera possible, établir des séries de prix minima pour les diverses opérations que comporte la profession.

Pour les opérations non visées aux séries de prix, l'employeur doit prouver, dans chaque cas particulier dont le tribunal serait saisi, que les conditions faites à l'ouvrier sont telles qu'elles per-

(1) N° 42. Ann. à la séance du 10 juin 1910. *Doc. parlem.*, *J. Off.*, p. 474.

mettent au travailleur de capacité moyenne, d'obtenir le salaire minimum fixé à l'heure.

Tout employeur aura le droit de soumettre à l'homologation du Comité de salaires le tarif minimum adopté par lui pour le travail aux pièces.

Les salaires minima, ainsi déterminés, devront être intégralement payés à l'ouvrier et sans aucune déduction pour la rétribution des entrepreneurs ou sous-entrepreneurs. Le commerçant qui offre au public l'objet confectionné à domicile est civilement responsable de l'insuffisance des salaires payés par l'entrepreneur ou le sous-entrepreneur sauf recours contre ce dernier.

Ces décisions sont publiées. Elles ont force de loi dans la circonscription, à l'expiration des trente jours qui suivent cette publication, à moins qu'un appel ne soit formé (art. 15).

Un Comité central composé de délégués des Comités de salaires régionaux et représentant l'ensemble de la profession pourra être chargé de reviser et de coordonner les tarifs établis par les divers comités de la profession intéressée (art. 19).

C'est devant le Comité central que l'appel peut, dans les trente jours de la publication être intenté par le Ministre du Travail, par tous syndicats et personnes intéressées.

L'employeur ou intermédiaire doit tenir un registre des noms et adresses des ouvriers et ouvrières employés de la nature et quantité de travail effectué par chacun et du salaire payé. Ces indications seront reportées sur un livret individuel qui doit leur être remis (art. 17 et 18).

Le fait de payer ou d'offrir une rémunération du travail inférieure au minimum fixé sera passible d'une amende de 16 à 300 francs, doublée en cas de récidive et appliquée autant de fois qu'il y aura de personnes employées contrairement à la loi (art. 19 et 20).

En cas d'inaction du ministère public le tribunal peut être directement saisi par l'inspecteur du travail (art. 21).

L'employé lésé par un paiement fait à un taux inférieur au minimum fixé par le Comité des salaires peut toujours demander aux employeurs le complément de son salaire, sans préjudice de plus amples dommages-intérêts. S'il y a lieu, cette action se prescrit par trois ans à compter pour chaque paiement du jour où il est effectué (art. 22).

Ernest Tarbouriech.

Revue des Livres

AUGUSTE PAWLOWSKI. — **La Confédération Générale du Travail.** Paris, Alcan, 1910. 2 fr. 50.

Nous avons signalé, ici-même, et nous avons loué, comme ils le méritent, les petits volumes rouges de l'éditeur Rivière, où Griffuelhes, Pouget, Berth et quelques autres ont fait connaître avec précision et enthousiasme le mécanisme de la C. G. T. et les idées du syndicalisme révolutionnaire.

C'est sur le même objet que porte cette étude; mais M. Pawlowski, rédacteur au *Journal des Débats*, est de l'autre côté de la barricade. Il n'y paraît point trop; et lorsqu'il décrit clairement, à gros traits, les origines, l'organisation intérieure, la situation juridique et les moyens d'action de la C. G. T., ou lorsqu'il nous présente sans optimisme les meneurs et les résultats du syndicalisme révolutionnaire, il fait un très louable effort pour être impartial.

Je suis cependant obligé de noter au passage quelques erreurs ou négligences qui trahissent au moins une rédaction rapide.

Je ne parle pas des lapsus. Par exemple (p. 14) : nul doute que si elle était dissoute la C. G. T. renaîtrait de ses cendres, « comme la salamandre de la légende ». C'est ordinairement au Phénix qu'on attribue cette spécialité miraculeuse; mais passons....

Page 91, une citation. Berth qualifierait « d'étatisme absolu, de napoléonisme ouvrier » le présyndicalisme d'Allemane. D'un esprit aussi informé que Berth, cette définition m'avait surpris; je me suis reporté à l'original (*Nouveaux aspects du socialisme*, p. 3) ; or, c'est le guesdisme que Berth y vise expressément; la phrase alors reste jolie sans être inexacte.

L'index bibliographique est un peu court. On n'y voit pas le *syndicalisme révolutionnaire et le syndicalisme réformiste* de Challaye, pas même l'*Avenir politique des syndicats*, de Sorel; des syndicalistes réformateurs, aucun ouvrage.

Page 118 et suivantes, M. Pawlowski rapporte cette opinion de Pouget que « l'expansion de la doctrine révolutionnaire (de la C. G. T.) a contribué (dans les grèves) à l'augmentation des solutions favorables aux travailleurs » et il ajoute : « Il est PERMIS d'en douter ». Certes oui, mais il fallait le démontrer. Et c'est ce qu'a fait

ici même, dans la *Revue Socialiste*, par l'analyse minutieuse des chiffres de Pouget, un de ces réformistes que M. P. néglige avec désinvolture, notre camarade Etienne Buisson.

Page 83 et suivantes, M. P. confond *antimilitarisme* et *antipatriotisme*, que nos syndicalistes ont bien soin de distinguer. Antimilitaristes, ils le sont tous, aussi bien les réformistes que les révolutionnaires; tous protestent *contre* l'emploi de l'armée dans les grèves. Mais seuls les révolutionnaires sont antipatriotes, seuls ils nient la patrie et prêchent l'insurrection devant l'ennemi; les réformistes au contraire excluent l'antipatriotisme de leurs préoccupations syndicales.

Autre confusion p. 128, entre la propriété *collectiviste* et la propriété *communiste*, ce qui amène M. P. à imputer aux jésuites du Paraguay, contre toute vérité historique, l'idée d'une société collectiviste étatisée.

C'est par un abus de mots analogue qu'il en arrive à identifier au régime hindou des castes (p. 93) le syndicalisme moderne, issu du capitalisme et égalitaire.

Voici un plus grave reproche. Sous prétexte qu'au bureau confédéral les révolutionnaires sont en majorité à l'heure actuelle, M. P. considère le sabotage, l'action directe et la grève générale comme la doctrine officielle de la C. G. T. Cette équivoque pèse sur tout son livre. Il faut cependant distinguer : la C. G. T. est une chose et le syndicalisme révolutionnaire en est une autre. Une simple preuve, c'est qu'à la C. G. T. adhèrent des syndiqués réformistes, ils sont même la majorité dans le pays. Or de ce syndicalisme réformateur qui est une doctrine aussi, — cohérente et solide, — M. Pawlowski ne parle pas ou si peu ! Lorsqu'en un endroit (p. 55) il apporte quelque précision, c'est, involontairement, pour la défigurer: « les réformistes, écrit-il, prétendent associer les efforts patronaux et ouvriers aux fins d'obtenir des avantages communs ». Telle est peut-être l'idée des propriétistes à la Biétry, mais telle n'est pas du tout l'ambition des syndicalistes réformateurs. Comme les révolutionnaires, ils se proposent au terme la suppression du patronat; seulement ils veulent la réaliser peu à peu, par des voies légales, et c'est toute la différence.

Je ne chicanerai point M. P. sur ses hypothèses personnelles. Il écrit, p. 130, que « jamais le peuple n'a eu l'estomac aussi rassasié »; c'est son droit de le prétendre; c'est son droit également de croire que les succès de la C. G. T. sont dus à la faiblesse de l'autorité; que pour venir à bout des « chimères confédérales », il suffit de « sauvegarder la liberté du travail », de « donner l'impression qu'il y a une force et d'appliquer énergiquement la loi ». Mais quelle

misère et quelle chimère d'opposer la force et la loi à une classe qui est le nombre et qui étant le nombre peut être la force et faire la loi ! Combien je préfère la solution de M. Bourdeau qui, dans la préface de ce livre, souhaite en face des syndicats ouvriers une organisation parallèle des forces patronales. « Une paix relative, dit-il, ne peut résulter que de l'équilibre des forces antagonistes ». Et, du point de vue de M. P., telle est la vérité même.

E. Héberlin-Darcy. — **Esquisse d'une société collectiviste** ; préface d'Anatole France. Paris, Marcel Rivière.

En principe, ne condamnons pas cette littérature. On rencontre par le monde des adolescents à qui notre cité socialiste paraît une chimère; il n'est pas mauvais de leur montrer qu'au contraire elle est habitable.

Mais lorsqu'on se livre à ces constructions prophétiques, il ne faut pas s'imaginer qu'on bâtit réellement et sur le roc : j'aime qu'en dressant son échafaudage l'architecte, de temps en temps, esquisse un sourire.

C'est le sourire qui manque le plus à cet ouvrage. MM. Héberlin-Darcy ne croient pas seulement que c'est arrivé, ils ont l'air de croire que ça arrivera comme ils le disent.

Ce sont des jeunes gens idéalistes. La pensée ne leur vient pas qu'aux institutions sociales, les choses collaborent autant que les hommes. Fièrement, ils professent l'hégémonie de la volonté humaine : c'est leur philosophie de l'histoire.

> Nous sommes arrivés à un tournant de l'histoire : la critique est épuisée, la démolition est en bonne voie ; il ne peut plus être question que de construire. Dès lors, toutes les propositions ont leur utilité. Dans un concours de façades, c'est de la multiplicité des projets que dépend le succès de la consultation, et c'est par la variété des idées exposées que se trouve façonnée l'opinion du jury. (Pp. xii et xiii.)

MM. Héberlin-Darcy y sont donc allés de leur plan. Peut-être passera-t-il au concours; ainsi ils auront contribué pour leur part « à éclairer la route du progrès ».

Vous verrez dans ce livre le mécanisme de la cité future : comment on y produira et consommera les richesses, comment on y cotera les articles, confectionnera les habits, entretiendra les ménages et décorera les intérieurs. Ce sera très bien.

MM. Héberlin-Darcy sont des jeunes gens optimistes. Par la vertu du socialisme, le gorille indolent et féroce deviendra innocent. Plus d'armée, vous le pensez bien; mais pas de police non plus, ni d'appareil judiciaire, plus d'état ni de gouvernement, plus de contremaîtres ni d'autorité : l'Harmonie !

Ce qui ne laissera point de vous plaire, c'est que les postes, les télégraphes, les téléphones, on aura tout ça pour rien. Au théâtre, billets de faveur tous les jours pour tous. Le tramway, l'autobus, l'aéroplane, à l'œil. Car, disent nos Lycurges, « le total des parcours effectué par chaque citoyen durant l'année et pendant sa vie dans le service de transport, sera sensiblement le même que celui de son voisin. (p. 74). Conclusion : Egalité dans la gratuité.

J'oubliais : la mode n'existera plus, car elle dépend de l'inégalité des richesses et non pas du tout de la frivolité des femmes.

MM. Héberlin-Darey suppriment l'héritage. Mais sur les souvenirs personnels du mort, ils laissent aux enfants un droit de priorité pour le rachat. En ce temps-là, si Dieu me prête vie, j'aurai l'honneur de faire une autre proposition : je demanderai que les souvenirs personnels soient vendus à l'encan...... Car, dans la Cité de MM. Héberlin-Darey, on pourra encore discuter, combattre, lutter. C'est même pourquoi je l'appelle de mes vœux : l'existence y sera supportable.

G. Demartial. — **Le dépeuplement de la France et les Fonctionnaires.** Paris, Grande Revue, 1910.

M. Demartial n'est pas seulement un esprit généreux; il écrit avec clarté et précision.

Il a fait l'an dernier au mois de décembre, à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales, une conférence qu'il donne à présent en brochure.

Vous y verrez, démontré par des statistiques certaines, que les petits fonctionnaires se marient un peu plus, mais ont moins d'enfants que la moyenne des individus, en France.

A cela, quel remède ?

« Personne n'est tenu d'avoir des enfants, dit M. Demartial; mais il faut que ceux qui en ont puissent les élever ». Et il propose qu'au traitement fixe des petits fonctionnaires, augmenté d'une indemnité variable de résidence, la loi ajoute des allocations proportionnelles au nombre des enfants. Par exemple, jusqu'à 4 ans : 75 francs par an et par enfant; de 5 à 8 ans, 100 francs; de 9 à 12 ans, 150 francs; de 13 à 16 ans, 225 francs ; jusqu'à ce que le total du traitement et des allocations atteigne 2.000 francs.

Nous attendons — maintenant — qu'un de nos amis socialistes présente à la Chambre ce projet utile. — *Henri Guernut.*

Le Gérant : Rodolphe Simon.

L'Union Typographique, imp.coop. ouvr., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.)



Action positive — Pensée réformiste

Un Discours du Camarade Borgbjerg

Lorsque le dernier Congrès international aborda en séance plénière la question de la coopération, un camarade danois, Borgbjerg, qui s'était fait remarquer déjà à la sous-commission de rédaction par quelques remarques très pénétrantes, monta à la tribune et lut en français, avec une conviction émouvante, une déclaration expliquant pour quelles raisons les délégués scandinaves voteraient la motion proposée.

J'aurais peine à exprimer l'impression produite par ce discours sur la majorité de la délégation française. Depuis plusieurs jours, les congressistes de tous pays, unanimement, admiraient la formidable organisation des ouvriers danois ; tous se donnaient mutuellement comme modèle ce parti, où le nombre des cotisants équivaut à peu près au nombre des électeurs socialistes et ces syndicats qui groupent parfois 80, 90 p. 100 de la corporation. Et voilà qu'un représentant de ce parti, de ces Scandinaves si pratiques, si méthodiques, si puissants, venait soutenir des thèses qui étaient les nôtres, à nous, les inorganisés par excellence ! Cette adhésion donnée à nos idées par des hommes d'expérience, comme les socialistes danois, nous apportait un singulier réconfort. J'ai demandé à Borgbjerg, pour les lecteurs de la Revue Socialiste, *le texte de sa déclaration. Il a bien voulu me la donner. Nous la publions, sans changer un mot, dans sa forme un peu rude, mais vigoureuse.* — A. T.

Au nom de la délégation scandinave, je puis déclarer que nous appuyons unanimement la proposition de la commission. Nous le faisons avec joie et fierté, parce que c'est une ville

scandinave qui donnera son nom à la résolution par laquelle la socialdémocratie internationale prend position en cette question tant au point de vue des principes que de la pratique. Les délégués Suédois avaient une préférence pour la résolution allemande non amendée. Les délégués Norvégiens auraient préféré la résolution belge. Mais comme les Allemands et les Belges ont accepté la proposition actuelle, les Suédois ne se croient pas autorisés à être plus Allemands que les Allemands; et les Norvégiens ne veulent pas être plus Belges que les Belges. Nous, Danois, nous sommes très satisfaits de cette proposition intermédiaire. Les relations proposées entre les coopératives et le parti sont justement celles qui existent ici au Danemark, entre le Parti socialiste et les syndicats qui, les uns comme les autres, sont autonomes mais marchent vers la victoire bras dessus bras dessous, unis par un lien personnel et surtout animés d'un même esprit, l'esprit du socialisme.

La résolution proposée n'est qu'un développement de celle qui a été acceptée à l'unanimité par le Congrès des ouvriers Scandinaves en 1907 à Christiania, Congrès représentant 300.000 ouvriers de la Suède, de la Norvège et du Danemark, organisés politiquement et syndicalement.

On a dit que les socialdémocrates des pays scandinaves sont très opportunistes. C'est exact. Mais l'opportunisme n'est pas la même chose que le modérantisme. Nous sommes d'avis que plus la socialdémocratie sera opportuniste, plus elle s'intéressera aux réalités actuelles, plus elle cherchera à acquérir de l'influence dans la vie sociale et politique — et plus elle sera radicale. Le socialisme est pour nous plus qu'une théorie : il est une force vivifiante. Aussitôt que la classe ouvrière est pénétrée de l'esprit socialiste et qu'elle entrevoit le jour de sa libération totale, nous pouvons sans péril utiliser tous les moyens existant dans la lutte pour l'émancipation.

Les anciens marxistes français ont enseigné aux ouvriers à transformer le suffrage universel, qui n'était qu'une duperie au service de la bourgeoisie en une arme pour la lutte

des classes. Et à partir de ce moment, la bourgeoisie a abandonné le suffrage universel! De même nous avons transformé les syndicats en un chaînon du mouvement général des ouvriers, mouvement conduisant à une société nouvelle et supérieure. Par là, la crainte de voir les syndicats devenir conservateurs disparaît. Nous voulons de même faire de la coopération un instrument dans la main de toute la classe ouvrière. Chapeau bas donc devant les anciens, qui ont lutté et souffert pour infuser à la classe ouvrière l'esprit du socialisme international ! Cet esprit a maintenant pénétré dix millions d'ouvriers et nous sommes assez forts pour utiliser et le suffrage universel, et les syndicats, et la coopération. Nous nuirions aux intérêts ouvriers si nous n'utilisions pas *tous* les moyens disponibles.

La théorie socialiste ne doit pas conduire à la stérilité. Nous ne sommes pas fatalistes. Marx ne l'était pas non plus. C'est lui qui a dit que la libération des ouvriers doit être *leur propre œuvre*. Plus la classe ouvrière se fortifie et s'élève, et plus nous nous rapprochons de notre but final. Les réformes ne font pas des ouvriers des modérés, mais elles les rendent plus radicaux, plus exigeants. L'appétit vient en mangeant. Les syndicats danois ont traversé la crise économique dernière sans perdre de membres, sans aggravation des conditions de travail. Au contraire, ils ont toujours augmenté en nombre et en force. La loi d'airain est heureusement inexistante. Si la classe ouvrière descendait de plus en plus l'échelle de la vie sociale, nous ne pourrions pas renverser la société actuelle. Mais si une révolution accidentelle survenait, nous ne pourrions organiser et administrer la société nouvelle. Le prolétariat doit devenir une classe ouvrière éclairée, bien organisée et consciente du but à atteindre. Cette transformation est l'œuvre de la démocratie socialiste. Nous voulons désarmer la bourgeoisie et lui prendre toutes ses armes. Nous mettons aux mains de la classe ouvrière le suffrage universel, la liberté de coalition, la coopération, l'émancipation intellectuelle. Mais, la bourgeoisie s'apeure, et elle cherche à anéantir ses propres

libertés, sa propre civilisation. La légalité la tue. Les libertés la ruinent.

Notre devise doit donc être : toujours en avant par tous les moyens, animés de notre grande idée.

La coopération ne doit donc pas être bourgeoise. Moi-même je trouve plus de résistance dans ma circonscription comme coopérateur que comme socialiste. En ce moment, le socialisme ne nuit encore à personne dans ce milieu. Mais la coopération gêne les intérêts de la bourgeoisie. Notre lutte syndicale et coopérative rassemble bien plus en un seul bloc réactionnaire les éléments de la bourgeoisie que notre lutte politique.

Si je n'étais pas coopérateur socialiste, la situation serait différente. Même si je disais aux ouvriers : « Il suffit de former des coopératives, d'abandonner la lutte syndicale et politique », alors on me louerait. Au contraire, si nous recommandons aux ouvriers les trois moyens, la bourgeoisie s'émeut, la petite comme la grande. Nous pourrions peut-être obtenir plus de voix aux élections en proclamant un radicalisme qui condamne ou méprise la coopération. Mais alors nous nous condamnerions nous-mêmes.

Votre défunt Benoît Malon disait : « Soyons toujours réformateurs, mais toujours révolutionnaires, quand les circonstances l'exigent. »

Oui, justement dans notre œuvre pratique et au milieu de notre lutte quotidienne nous sommes révolutionnaires. Les réformes préparent la révolution.

La classe ouvrière se fortifie et s'arme au point de vue du mouvement syndical, coopératif et politique à la conquête de tous les pouvoirs publics dans le but d'exproprier les expropriateurs et de fonder une société nouvelle sur la base de la propriété collective, de la solidarité du peuple et des peuples.

La Civilisation socialiste [1]

Conférence de clôture faite à l'*École Socialiste* le 3 juin 1910

Camarades,

En me proposant de vous parler, ce soir, de la civilisation socialiste, je sens toute la difficulté de mon sujet. Je vois que je ne vais pouvoir ni l'approfondir scientifiquement, ni philosophiquement le construire. Mais, après que vous avez entendu, durant toute une année, tant d'études critiques, tant d'analyses et d'enquêtes documentées, il m'a paru possible de vous apporter, pour une fois et pour finir, une affirmation. Il faudrait, pour justifier cette affirmation, un livre, que je voudrais écrire un jour, mais beaucoup plus tard. Il y faudrait toute une philosophie, et ce genre de philosophie serait, je crois, tout à fait dans la tradition française. Les Français modernes ont toujours pensé qu'il faut abandonner à la science

(1) *Bibliographie sommaire :* Henri VAN DE VELDE, *Renaissance im Kunstgewerbe*, 1900. — *Id., Kunstgewerbliche Laienpredigten*, 1902. — Elie FAURE, *Formes et Forces*, 1904. — *Id., Histoire de l'Art*, t. I, 1910. Préface. — *Id.*, CÉZANNE, 1910. — David KOIGEN, *Die Kulturauschauung des Sozialismus*, préface d'Ed. BERNSTEIN, 1903. — *Id., Ideen zur Philosophie der Kultur*, t. I, p. 1910. — Gustave F. STEFFEN, *Lebensbedingungen moderner Kultur*, traduit du suédois par Margarethe LANGFELDT, 1909. — Kurt BREYSIG, *Der Stufenbau und die Gesetze der Weltgeschichte*, 1905. — G. LANDAUER, *Die Revolution*, 1910.

le soin de déterminer ce qu'il nous est donné de savoir sur la constitution des choses, et s'abstenir de spéculer sur l'inconnaissable. Mais, à la place de ce que les Allemands appelaient une « conception de l'univers » (*Weltanschauung*), qu'ils voulaient prématurément construire sans un soubassement scientifique suffisant, les Français ont toujours été préoccupés, depuis Voltaire, d'édifier une théorie des destinées de la civilisation, une *Kulturanschauung*. Leur rôle philosophique dans le monde est justement celui-là. Mais l'héritage véritable des « philosophes » du XVIIIe siècle a été recueilli au XIXe par les systèmes socialistes (1). Le socialisme du XXe siècle devra ne pas négliger cette préoccupation de coordonner et de légitimer tous les efforts qu'il tente en vue d'améliorer le sort de la classe ouvrière et les relations entre tous les hommes par une philosophie qui définisse les conditions générales sous lesquelles peut naître une civilisation supérieure.

L'enseignement d'une telle philosophie a sa place à l'*Ecole socialiste*. Une théorie de la civilisation se composerait d'abord d'une partie purement critique et historique, qui aurait à nous décrire les faits généraux qui constituent une civilisation et les forces qui la meuvent. Après qu'une telle étude serait parachevée, on pourrait esquisser une conclusion pratique. On pourrait essayer de donner des directions d'ensemble et de formuler des impératifs individuels. Nous ne pouvons pas créer les forces vivantes qui constituent l'existence sociale, non plus que l'horticulteur ne crée les forces germinatives des semences et la poussée des sèves. Mais nous pouvons sans doute diriger les efforts désordonnés de la poussée naturelle.

(1) G. SOREL, dans ses *Illusions du Progrès*, cherche un système de prophylaxie pour protéger la pureté de la classe ouvrière contre la contagion infectieuse du voltairianisme et de la philosophie du XVIIIe siècle. Mais cette corruption, si c'en est une, a eu lieu depuis longtemps ; et, sans elle, il n'y aurait pas eu de socialisme utopique. Pareillement, le socialisme de Marx, par l'intermédiaire de Feuerbach, avait recueilli la pensée essentielle de Bayle et de Voltaire. Pourquoi G. Sorel parle-t-il ce langage de curé ou de pasteur protestant, effrayé du danger que court, par de mauvaises lectures, la candeur de ses ouailles.

Nous pouvons choisir les semences que nous voulons faire éclore. Nous pouvons émonder, dessiner, coordonner. Ce serait là ce que les Allemands appellent une *Kulturpolitik*, une technique de l'éducation sociale la plus compréhensive, une pratique destinée à venir en aide à toutes les virtualités cachées de civilisation matérielle ou morale que la société présente recèle, et par l'épanouissement desquelles elle se transformera en une humanité socialiste.

Je ne peux pas décrire ce soir les conditions d'une telle pratique, mais je fais appel en vous au sentiment dont cette pratique sera accompagnée, si vous vous décidez à y collaborer. Je dis que vous avez en vous, à défaut d'une connaissance réfléchie, des raisons qui rendent possible et nécessaire la civilisation nouvelle, un critère intérieur, un sentiment vague, mais non erroné de cette vie nouvelle. Car cette vie est déjà existante en vous, du moins si vous êtes socialistes. Si vous avez cette volonté nouvelle de socialisme, vous devez vous rendre compte que cette volonté comporte une mentalité différente de toute autre mentalité. Etre socialiste, c'est avoir passé par une régénération intérieure totale, et par une reconstruction de tout l'esprit.

Il faudrait pour traduire cette mentalité nouvelle, un langage nouveau. Je ne me sens pas capable de le créer. Un grand artiste seul le pourrait. Mais je voudrais du moins éviter les langages anciens et usés. Je voudrais vous épargner pour ce soir le mauvais langage des clubs et des congrès socialistes, la tristesse hargneuse des journaux socialistes. Le socialisme doit être pour tous une affirmation d'espérance. Il n'est pas une haineuse utopie. Nous devons nous expliquer cette hargneuse tristesse de la plupart des orateurs et des écrivains du socialisme. Nous dirons tout à l'heure d'où elle vient. Mais elle est, en elle-même, un résidu d'un état d'esprit ancien, d'un état de lutte, et de lutte non victorieuse. Elle est une protestation nécessaire, mais négative. Elle ne saurait servir à formuler l'affirmation socialiste. Cette affirmation, chacun de vous la formulerait plus aisément dans un langage emprunté à son acti-

vité de tous les jours ; emprunté à tout ce qui lui est familier et cher ; et à son espérance la plus secrète. Pour ma part, je veux me souvenir que je suis professeur, et je vous parlerai un langage emprunté à mon métier. Je dirai que la République sociale est pour moi un *style nouveau* de la pensée et de toute la conduite de l'homme ; un *style* nouveau des relations entre les hommes et de toute la vie humaine.

Je vous demande de vous placer devant une réalité quelconque, la plus banale, la plus quotidienne, et de vous poser cette question : « Sommes-nous dans la République sociale ? et que nous manque-t-il pour que nous y soyons ? » Du point où vous êtes placés, ouvrez votre regard sur les choses, et demandez-vous si vous êtes satisfait, dans votre sentiment intime de la vie et dans votre sentiment social. Appliquez ce critère. Il vous fournira une réponse provisoire et pratiquement forte.

Interrogez ce milieu qui est sous vos yeux, cette humilité, cette tristesse dans laquelle nous sommes, signes de notre présente pauvreté, et notre présent écrasement (1). N'est-il pas vrai que toute cette ambiance est maussade, est de la plus pénible indigence dans les matériaux et dans la forme ? Cette laideur et cette misère résument à eux seuls le capitalisme. Manifestement, l'Ecole socialiste vraie, celle de l'avenir, ne sera plus dans un sous-sol comme celui-ci. Il lui faudra, pour lui donner une installation digne d'elle, un palais plus grand que le Trocadéro, et qu'elle étreindrait la cité entière de l'étreinte de ses colonnades. Mais ce n'est pas cette insuffisance matérielle qui me préoccupe en ce moment. Je dis que, même si nous pouvions, avec un peu plus de richesse, nous installer dans une de ces salles qui sont au-dessus de nous et qui furent les salons autrefois célèbres d'une grande bourgeoise de la fin du XVIII[e] siècle et du commencement du XIX[e], Mme Pankoucke, nous serions choqués de la même hideur et

(1) L'*Ecole socialiste* avait pour uniques locaux, en 1909-1910, deux salles de l'hôtel des Sociétés Savantes, dont aucune n'avait de fenêtres ; l'une était située dans la cave. Ceci à titre de document historique pour l'avenir.

de la même vulgarité du goût bourgeois, et ces restes d'un luxe insolent et criard nous causeraient la même et profonde blessure.

Elie Faure vous a parlé hier de *l'Art social,* et de la part qu'il faut faire au sentiment social dans la genèse des arts supérieurs. Dites-vous qu'il est présent aussi dans les arts mineurs. Un sentiment social nouveau est une transformation absolue de toutes choses. Analysez le mécontentement qui s'empare de vous au spectacle de nos demeures actuelles et de la plupart des objets usuels que nous fournit l'industrie contemporaine. Aucune époque n'a connu une pareille insolence de l'esprit de lucre. Presque tout ce qui nous entoure est de mauvais style ; fait de matériaux déloyaux et de forme hideuse. Nous sommes submergés de faux luxe et de camelote grossière. Notre architecture, comme notre art décoratif, réalise des lignes stupéfiantes de forme, dans des matériaux de mensonge. Laissons de côté les arts de grande décoration, qui seront un jour au service de la collectivité. L'irrespect avec lequel les industriels d'à présent traitent les besoins privés de l'homme est sans égal. Les objets usuels les plus simples, et de la plus simple matière, un vase d'argile, un meuble de bois blanc, ont leur beauté, s'ils revêtent une matière honnête d'une forme qui accuse et aide avec franchise leur usage. Aujourd'hui, il n'y a pas de matière anciennement usitée qui ne trouve sa contrefaçon mensongère. On ne découvre pas une matière nouvelle qu'il ne se trouve aussitôt un capitaliste ingénieux pour la truquer. Ainsi tous les bois sont plaqués. Le marbre est remplacé par le stuck et le linoléum ; l'os et l'ivoire, par le celluloïd. Il n'y a pas de pierre qu'on n'ait simulée par des conglomérats artificiels. On a détruit en nous jusqu'au sens qui sait estimer la grâce naturelle des matériaux ; l'éclat et la veinure d'un bois que ne recouvre aucune peinture ; le grain d'une pierre rustique que ne dissimule aucun crépi ; l'honnêteté d'un métal ou d'un cuir, qui ne se farde d'aucun émail, d'aucun enduit, d'aucune couleur artificielle.

Non seulement on a falsifié les matériaux, mais toutes les formes sont viciées. Il va de soi que, nous servant de matières truquées, nous leur imposons des formes pour lesquelles elles ne sont pas faites. Or, des formes naturelles, que le besoin dégagera, dorment dans la matière ; et toute matière contient virtuellement certaines de ces formes, mais ne les contient pas toutes, comme aussi l'usage n'appelle que des formes en nombre restreint, qu'il commande, et qui aussitôt, étant rationnelles, déterminent aussi notre approbation esthétique. Ainsi le style ionien, si sobre, n'a guère été dépassé, et est beaucoup plus pur que le corinthien ; et le gothique primitif est plus pur et plus beau que le gothique flamboyant qui demande à la pierre des courbes qu'elle ne peut pas donner.

On peut parler, sans paradoxe, de la beauté d'une locomotive, d'une ferme de hall en fer ; d'une arche de pont. Les ingénieurs ne le savaient pas. Zola et Huysmans ont dû venir pour leur apprendre qu'ils avaient créé instinctivement des formes d'une beauté neuve.

C'est que non seulement la matière recèle de certaines lignes pour lesquelles elle est faite, mais l'outillage dont on dispose lui donnera des contours prédéterminés par sa propre forme et son jeu nécessaire, tandis qu'il ne produira pas d'autres contours. Notre outillage nouveau en acier, mû par des puissances prodigieuses de masse et de vitesse, peut produire des lignes d'une précision et d'un dessin que ne comporte aucun autre outillage. Il sera rationnel de lui faire produire toutes ces lignes. Par surcroît, cet outillage permet de produire en grand, et presque avec une égale perfection pour toutes les quantités qu'il produit. Il permet de produire sans déchets, loyalement, des objets usuels d'une forme rationnellement belle. Il s'agit de découvrir et de mettre en évidence toutes ces formes, que l'outillage le plus parfait est en mesure de faire surgir de matières elles-mêmes respectées dans leur nature et appropriées à l'usage social auquel on les destine ; de faire voir intimement mariées ces formes et ces matières ; de réaliser un accord évident de ces matériaux et de leurs

contours ; du but et des moyens, sans quoi l'ouvrage se disjoint dans la laideur et dans l'absurdité.

Remarquez le résultat social et moral où nous sommes arrivés par ces considérations en apparence toutes technologiques. L'objet usuel de tous les jours, si humble qu'il soit, mais rationnellement construit, enferme, par la satisfaction qu'il nous donne, la révélation des sentiments que nous voulons apporter dans toute la vie sociale. Nous nous réjouissons de matériaux loyaux et honnêtement travaillés : c'est qu'au fond de nous-mêmes nous voulons la même loyauté, la même pureté, la même nécessité intérieure pour notre propre caractère. Nous voulons que les formes accusent avec clarté l'usage qui les a appelées et qu'elles soient comme offertes à notre mainmise. C'est que, pareillement, nous voulons être ouverts à tous nos semblables pour une mise en commun de nos qualités utiles. Il y a comme une moralité de la chose créée qui atteste celle du créateur et réagit ensuite sur lui ; une moralité du producteur naît du travail lui-même, par une éducation du goût qui s'épure et devient plus rigoureux à mesure que la méthode de travail est devenue elle-même plus précise. De cette moralité, issue du travail de plus en plus qualifié et qui transforme toutes choses autour d'elle, comme par rayonnement, nous dirons qu'elle est la moralité de la République sociale.

Nous croyons fortement à la diffusion d'une telle moralité, dont notre vie sociale sera embellie. Mais il faut travailler à cette diffusion. Le moyen le plus sûr pour l'assurer, c'est de ne choisir provisoirement pour le travail le plus qualifié, que des hommes et des femmes capables de cette moralité ; capables de comprendre l'esprit d'un style nouveau, d'y travailler avec foi, et capables de créer eux-mêmes des modèles. Il faut les attacher à leur travail par l'intérêt même de l'inventivité créatrice, par la passion de produire avec la dernière perfection que les moyens d'aujourd'hui permettent, par la passion de collaborer eux-mêmes à la transformation immédiate, et à l'embellissement de la vie de tous. Ne croyez pas que cette

moralité soit rare ; et la renaissance des arts décoratifs en tous pays en montre la force croissante et tous les jours généralisée. Rien n'est plus capable de niveler les classes sociales que cette moralité nouvelle et créatrice. Rien n'a plus fait pour accroître la dignité de l'ouvrier, que le métier a ainsi rapproché de l'artiste; rien n'a contribué davantage à rendre aux classes cultivées le goût du travail manuel.

Laissez-moi vous citer une anecdote. Quand on visite la manufacture, dite royale, de Copenhague, où se fabriquent de si admirables porcelaines, tandis qu'on observe les ouvriers et les ouvrières au travail, il se peut qu'une conversation s'engage. Vous serez présenté, très cérémonieusement, à ces ouvrières, et vous serez disposé d'abord à admirer le respect avec lequel les chefs de l'établissement traitent leur personnel. L'instant d'après, votre admiration diminue, mais vous aurez une joie nouvelle. Vous apprendrez que ces ouvrières sont la femme et la fille du directeur de la manufacture ; — une autre est femme du directeur des postes ; — une quatrième, femme du président de la Cour d'Appel; — une cinquième, fille du ministre de la Guerre. Nous dirons, quant à nous, qu'un atelier ainsi composé ferait très bien partie de la République sociale. Il nous semble que ces hommes et ces femmes, pour retourner une expression fameuse, ne sont plus seulement des hommes « adaptés », mais déjà des hommes nouveaux. Il y aura quelque chose de changé en France, quand les femmes et les filles de nos ministres entreront ainsi comme ouvrières à la manufacture de Sèvres ou des Gobelins. Ces ateliers, d'un confort exceptionnel, sont fleuris de plantes et inondés de lumière. Y aurait-il à se plaindre qu'on les imitât? Quelques théoriciens grincheux se plaignent déjà de ce goût, de ce qu'ils appellent « l'atelier-salon ». Personne de nous, assurément, ne se figure qu'on construira jamais des locomotives dans un boudoir, et des chantiers de construction de navires seront toujours dénués de luxe. Mais ce n'est pas le décor qui importe, c'est l'installation hygiénique, l'espace, qui permette la juxtaposition d'ouvriers en grand

nombre sans entassement nuisible, les installations mécaniques qui épargnent à la main-d'œuvre le gaspillage ou l'épuisement des forces humaines. Il nous vient d'Amérique des descriptions d'usines ainsi munies des derniers perfectionnements que suggère un esprit industriel capable d'organiser, de ménager l'énergie des hommes et de stimuler leur joie au travail. Ces enquêtes nous montrent la puissance de rendement humain inhérente à ces méthodes de production en apparence dispendieuses. En réalité, ces méthodes permettent de forts salaires et des installations d'un grand confort parce qu'elles sont très productives. Elles le sont doublement par un outillage parfait et par la densité du travail qu'elles permettent, dès l'instant que les ouvriers réparent largement, chaque jour, la force de travail dépensée la veille. Nous déclarons conforme à notre sentiment social l'existence d'ateliers de cette sorte. Nous ne croyons pas faire en cela preuve d'idéalisme vague et de sentimentalité. Car ces ouvriers américains eux-mêmes n'ont pas d'idéalisme vague. Ils sont tout à fait résolus à défendre leur situation et leurs salaires. Mais qu'il y ait des hommes vigoureux, qui travaillent exactement et volontiers, selon un règlement d'atelier arrêté par eux ou approuvé d'eux, cela nous paraît excellent : ces hommes sont de bons matériaux dans une bonne forme de discipline consentie. Nous pouvons garder cela dans la République sociale.

Appliquez ce critère à tout ce qui vous entoure. Votre sentiment direct suffira à vous avertir de ce qui est dans la direction de l'avenir et de ce qui est dès maintenant périmé et de ce qui ne l'est pas. Il s'agit de savoir le rapport qui existe entre les éléments et leurs synthèses : de quelle qualité, de quelle résistance sont les matériaux ? de quelle résistance, de quelle valeur est la structure qui les joint et qui en compose une forme sociale, un mode de travail, une institution. Tout est œuvre d'art social, même les formes politiques.

II

Prenez maintenant, pour entrer dans des questions plus graves, ces formes politiques. La première de ces formes, c'est la monarchie. Les premiers architectes sociaux, ce sont les monarques. Il y a, bien entendu, infiniment de choses qui préexistent à la monarchie. Le monarque non plus ne crée pas la vie qu'il organise. Il y a, avant lui, une vie de famille ou de tribu, des coutumes, des croyances, une vie économique, d'abord rudimentaire. Il y a tout ce qu'il faut aux hommes pour vivre et mourir... Mais c'est tout cela justement que le monarque pétrit et met en forme. Une société peut vivre très longtemps, indéfiniment, avec une vie économique suffisante à la faire durer, et sous un simple régime de chefs de clans. Mais sa vie reste primitive et lente, tant qu'elle n'a pas d'organisation politique. L'institution d'un pouvoir politique est infiniment plus importante que toute organisation économique. Ce pouvoir déplace bientôt, non pas la production économique, qui peut être indéfiniment la même, mais, ce qui importe davantage, les relations sociales entre les hommes qui vivent de cette production.

Le premier soin de la monarchie est de créer une féodalité. Ne m'objectez pas tels exemples que je sens venir, surtout si vous êtes partisans de l'interprétation marxiste de l'histoire. Je connais ces objections. Mais Marx ne savait, en fait d'histoire, qu'un peu d'Allemagne, un peu d'histoire de France, et une quantité plus notable d'histoire d'Angleterre. Il m'est d'ailleurs tout à fait indifférent qu'on dise, en termes plus mystérieux, que ce n'est pas le monarque qui organise la société, mais la société qui, par un stratagème secret et inconnu d'elle-même, mais dont les inconscientes visées sont économiques, use de la monarchie pour s'organiser économiquement. Ce qui nous intéresse, c'est le fait général de la monarchie. Une histoire comparée des formes politiques, qui étudierait la

formation de la féodalité non seulement en Europe, mais en Egypte, en Assyrie, au Pérou, au Japon, arriverait au résultat que je dis : en tous pays, la féodalité est créée toujours et nécessairement par les monarques (1).

Une civilisation supérieure ne s'est jamais constituée que par un étatisme vigoureux et cohérent, par une forme politique plus stricte qui joignait l'ensemble ; et cette forme de pouvoir a toujours été militaire. Toujours la monarchie a brisé militairement les grands chefs de clan, qui avaient été primitivement les égaux du monarque. Surtout elle a créé, pour lui confier la gestion subalterne des services de l'Etat nouveau, une classe de *ministeriales,* une classe distinguée et compétente d'administrateurs militaires et civils, qui furent la vraie noblesse. En même temps se créent les suites d'hommes d'armes de métier, les armées mercenaires. Chez les Assyriens de la haute antiquité, aussi bien que chez les Français du moyen âge, les paysans libres qui avaient d'abord été l'armée, préfèrent rester à leur champ. Pour s'exempter du service des armes, ils paient des redevances qui permettent d'entretenir des soldats de métier. Mais du même coup, et ces redevances pesant de poids de plus en plus lourd, ils sont écrasés de plus en plus par la noblesse armée. Ils deviennent serfs. L'étatisme a été, en tout pays d'abord, cette organisation monarchique et féodale du pouvoir militaire. L'Etat moderne ne s'est pas établi autrement. Il ne diffère des Etats anciens que par une vigueur plus grande.

Il faut dire sans crainte que cette monarchie militaire a été

(1) Cette histoire synthétique, qui dégage les faits généraux de l'histoire, est la vraie sociologie. Je citerai comme exemple de cette sociologie l'enseignement de Ch. Seignobos en France et de Kurt Breysig en Allemagne. Les constructions des sociologues du métier sont des métaphysiques ordinairement dénuées d'importance et sans originalité. Toutefois, nous respectons, chez MM. Durkheim, Lévy-Brühl et leurs élèves, le travail historique et psychologique qui a réussi à donner la formule générale de plus d'un phénomène religieux et de plus d'une coutume. Mais s'ils nous apportent des *résultats* nouveaux, ils ne nous apportent pas une *science* nouvelle.

la grande éducatrice des nations européennes. Ces nations ont avquis par elle la qualité qui fait le propre des civilisations supérieures : *la prévision à longue échéance.*

Cette prévision rend seule possibles les entreprises de guerre, et notamment les expéditions maritimes. L'Etat primitif n'est capable d'abord que de conquêtes à portée de ses frontières. Une nation a certainement atteint une maturité plus grande quand elle est devenue capable de conquêtes outre-mer. La maturité certaine de la population athénienne, comparée à celle de Sparte, tient à ce que la République d'Athènes était de longue date habituée aux entreprises maritimes. Les Russes d'aujourd'hui, qui ont été très audacieux et heureux dans leurs conquêtes, quand il s'agissait d'élargir leurs frontières les plus voisines, sont pourtant très en retard sur tous les autres pays d'Europe, parce qu'ils n'ont pas passé par cette grande éducation de l'expédition maritime lointaine. Il est visible qu'ils en sont restés à une phase très arriérée de la monarchie ancienne. La décadence maritime des Allemands, qui a duré des siècles, a certainement contribué à la lenteur de leur développement d'esprit.

Une armée, une flotte, c'est une cité en marche, ou qui cingle. Pour elles, il faut tout prévoir, la subsistance, le campement, les ambulances ; une direction qui combine les efforts individuels pour un maximum de rendement. La cité sédentaire prévoit peu de chose. Elle repose tout entière sur l'antique assise de la famille. Elle règle seulement les rapports juridiques des familles. C'est par l'antique artisanerie, par l'antique agriculture de famille que les cités sédentaires subsistent. La famille subvient aux malades, aux invalides et aux vieillards. Plus tard, des communautés religieuses se chargent, peut-être, pour une part de cette prévision des destinées de l'individu, quand la famille n'y suffit pas. Aujourd'hui encore, notre Etatisme civil laisse volontiers le soin de cette prévision aux mutualités ou aux compagnies d'assurance. L'étatisme militaire est d'emblée un socialisme d'Etat. Pour le soldat ou le marin, qu'on a enlevé à l'artisanerie ou à l'agri-

culture, l'Etat doit tout prévoir. C'est ainsi que l'inscription maritime de Louis XIV prévoit pour ses marins un système d'assurances complet, pour le cas de maladie, d'invalidité, de vieillesse. C'est ce système de la triple assurance que Bismarck n'a eu qu'à copier et à généraliser pour en faire le type le plus complet de socialisme d'Etat qui ait existé en Occident. Mais il a existé des monarchies de type antique ou médiéval en Egypte, en Asie ou en Amérique, qui ont étendu le socialisme d'Etat aux occupations civiles ; et nous ne devons pas regretter qu'il n'ait pas reçu chez nous une pareille extension. L'étatisme, d'origine militaire, n'a pas en effet souci de la liberté de l'individu. Il n'a souci que des services immédiatement rendus à la collectivité par les individus qu'il engage. Par la pension d'invalidité ou de vieillesse, cependant, la vie entière du soldat ou du fonctionnaire est affaire d'Etat. Ce qui nous intéresse, c'est cette prévision lointaine, qui a passé de la famille à l'Etat, et qui est devenue fonction et vertu sociale.

Maintenant, à l'intérieur de cet Etat militaire (et qui a centralisé, par surcroît, tous les pouvoirs judiciaires des anciennes familles et des anciennes cités), la vie économique a continué à se développer, indépendamment ou sous le couvert de ses expéditions militaires. Prenons-la au degré de développement où, en Occident, à l'aube de la Renaissance, elle a produit le capitalisme. Il apparaît tout de suite que le grand capitalisme a pris modèle sur l'Etat. Ce n'est pas l'inverse. Il faut contredire formellement sur ce point les affirmations des glossateurs de Marx. L'Etat n'est pas du tout, à l'origine, une délégation des classes capitalistes, et une gestion élargie du capitalisme. C'est le capitalisme au contraire qui imite les procédés de l'Etat ; et il est conquérant, comme lui, sur les domaines que l'Etat ne s'est pas réservés. Les premières grandes compagnies de commerce, les compagnies des Indes qui surgirent en France ou en Angleterre, ou plus anciennement la Ligue Hanséatique allemande, furent de véritables républiques conquérantes. Tout de suite le capitalisme a les procédés d'administration de l'Etat ; il en a les procédés

de commandement. Il a des subalternes militarisés dont il exige l'obéissance que l'Etat impose à ses officiers et à ses soldats. Ce qu'on appelle le « libéralisme bourgeois », c'est, à l'origine, un droit de conquête laissé ouvert par l'Etat, non monopolisé par lui. Le « libéralisme » capitaliste est donc avant tout une organisation d'attaque, une organisation faite pour rançonner le monde; un droit offensif. La grande bourgeoisie s'est réservé le domaine commercial, et plus tard industriel, comme l'aristocratie militaire était maîtresse de la grande propriété foncière. Il a dû arriver dans cette nouvelle organisation qui grandit avec des procédés imités de la monarchie féodale, ce qui était arrivé sous la féodalité aux paysans. Les petits artisans, les petits commerçants ont été absorbés peu à peu, comme les paysans ont été asservis peu à peu par la propriété féodale. Dans cette guerre économique nouvelle, qui supposait des moyens d'action étendus, de lointaines prévisions, et l'attaque des marchés très éloignés, les petits commerçants et artisans n'ont pu lutter. Ils sont restés chez eux. Ils ont été pressurés, écrasés; — ils ont dû entrer dans l'organisation capitaliste. Leur servage juridiquement différent de l'ancien, s'est appelé *salariat.*

Une conclusion s'imposait : Le grand capitalisme, puisqu'il imite l'Etat, puisqu'il détruit d'ailleurs l'assise familiale de l'ancienne artisanerie, devrait aussi prendre le souci des invalides, des malades, des vieux, comme avait fait l'Etat militaire. Il le fait pour une part, tardivement, mais il résiste à outrance. Il est intéressant de connaître quelle sera l'extrême limite de cette résistance.

La bourgeoisie capitaliste n'obéit qu'à deux contraintes : 1° d'une part, quand le régime du grand commerce extérieur s'est complété par le système de la grande production manufacturière, le capitalisme use trop vite la classe ouvrière qui travaille pour lui. Il la mine par une journée de travail excessive, par un salaire trop bas qui ne permet ni une vie assez hygiénique, ni une reconstitution suffisante des forces musculaires. La baisse du rendement ouvrier est une première me-

nace grave. L'industrie anglaise, la plus prévoyante de toutes, s'est la première inclinée devant cette menace. Elle s'est mise la première à relever les salaires, à changer les conditions de durée et les conditions hygiénique du travail, à régénérer la race ; 2° il s'est trouvé que l'industrie anglaise et américaine en créant un outillage très productif, qui permettait les forts salaires, et en conservant ainsi une race très virile, s'est assuré la prépondérance. Cette concurrence victorieuse a été une menace pour les autres nations. Elles se sont inclinées devant cette seconde menace, alors qu'elles avaient longtemps oublié d'écouter la première.

La bourgeoisie a cédé, quand elle a été poussée à bout, pour des raisons d'expérience très douloureuse. En cédant, elle a réussi à survivre. Mais au fond elle a abandonné, par là, son principe. Car, dans son principe, le capitalisme n'est pas fait pour céder, mais pour conquérir. Et l'esprit capitaliste n'est pas une tournure d'esprit expérimentale, mais une tournure d'esprit rationaliste. Il a créé la science physique et mécanique nouvelle, qui sont rationnelles. C'est de la sorte qu'il a été révolutionnaire. Tout son droit lui-même, sa notion des relations entre les hommes, est une conception mécaniste, celle d'un commandement pur, d'un agencement utilitaire où tout est prévu pour le rendement maximum. Sa morale est utilitaire et rationnelle. Cet esprit a été un instrument de combat merveilleux contre les croyances anciennes, et le droit d'ancien régime. Il a procédé par l'irrespect absolu. La bourgeoisie en est venue ainsi à considérer ses relations avec l'Etat lui-même comme purement rationnelles. Elle n'a pas cru, comme l'aristocratie ancienne, à l'autorité de l'Etat. Le capitalisme a imité l'Etat, s'est considéré comme l'égal de l'Etat, et finalement a considéré l'Etat comme son salarié. La bourgeoisie salariait l'Etat pour de certains services qu'elle attendait de lui : services de police, de sécurité intérieure ou extérieure, expéditions militaires qui servaient à ouvrir des débouchés nouveaux. L'Etat qu'elle imitait, elle a essayé d'en faire en outre son instrument : voilà ce que le marxisme a vu avec netteté.

Or, c'était là un renversement absolu des termes, une désagrégation de la forme politique, ce qu'on appelle une révolution. Ainsi s'est constituée la démocratie. Mais cette révolution, bourgeoise d'origine, dépasse infiniment les intentions de la bourgeoisie. Dans cette longue lutte entre l'Etat et la bourgeoisie, l'Etat est victorieux à partir du moment où il se fait démocratique. C'est à ce moment que la bourgeoisie est obligée de consentir des lois de protection ouvrière et d'assurance sociale. Si le capitalisme est fait selon le modèle de l'étatisme ancien, on devine que la démocratie évidera et usera le capitalisme selon le procédé même qui a permis à la bourgeoisie d'user et d'évider l'ancien Etat monarchique.

(*A suivre.*) CHARLES ANDLER.

Impressions sur le Congrès de Copenhague

Il est émouvant, n'en déplaise aux rieurs ou aux blasés, de partir pour un Congrès socialiste international. Dans les mesures du possible, il semble qu'une partie du rêve suscité par les indications du monde moderne doive s'esquisser, qu'un essai momentané de la nouvelle et meilleure réalité possible se laissera toucher ou entrevoir par delà tout ce qui sépare encore. Dans la curiosité qui nous pousse, à travers le plaisir du pays à connaître par un voyage avec quelques bons amis sûrs, une sorte de foi ajoute à l'existence plus légère, loin des mesquineries malheureusement inhérentes à la lutte quotidienne et qui se dissipent avec le paysage habituel, s'abolissent même tout à fait passée la frontière. De vieux routiers me suggérèrent en vain qu'une foi semblable, à ce point ingénue, trouve surtout son aliment au premier et au dernier jour de la semaine congressiste ; il me paraissait bien que leur scepticisme avait tort. Il me le paraît à peu près autant au retour, et je ne puis m'empêcher de penser que ce scepticisme même, chez eux, venait d'un crainte amicale et paternelle que je ne fusse déçu. Je ne le suis point, malgré mes réserves, malgré mes critiques et, en dépit de ses flottements, victorieuse quand même de ce qui lui manque toujours, l'Internationale est le groupe le plus curieux, le plus vivant, qui permet le mieux de se renseigner sur l'orientation du mouvement politique contemporain. L'Internationale est même l'embryon d'un centre de renseignements et d'activité qui peut devenir incomparable et de la plus efficace puissance. Elle est déjà, vrai-

semblablement, le meilleur outil de la paix. Je regrette que nos députés socialistes soient venus en si petit nombre et qu'entre les camarades qui représentaient le pays il n'y ait pas eu plus de travail, plus de pénétration — plus d'attention soutenue.

Elle fut belle, d'ailleurs, l'ouverture du Congrès, dans le vieux palais des « Old Fellow », à Copenhague, et ceux qui ont vécu tout au long cette première journée en conserveront certainement le souvenir. La cantate initiale, qui réunissait les chants révolutionnaires de plusieurs nations, fut chantée par nos amis danois avec une force de conviction sérieuse et confiante qui impressionna tous les délégués. De l'estrade en pente où les deux hémisphères, unis par la devise de l'Internationale : « L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes », étaient dominés par les faisceaux, la hache et le bonnet phrygien, piqué de la cocarde tricolore, bleu, blanc, rouge, les voix montaient dans la salle vers les étendards qui réunissaient dans la couleur souveraine les drapeaux des pays les plus opposés — le nôtre et celui de l'Allemagne, notamment. Il y a dans le caractère français un penchant à l'ironie — et quand il se discute, quand il est exact, juste, légitime, il faut s'en féliciter, — à la méfiance, qui ne trouvait pas de quoi se justifier ici. Avourai-je que je ne fis rien pour le restreindre ? Mon plaisir en fut plus complet, ensuite, parce qu'il m'apparaissait permis et je le vécus, tout à la forte sensation de délivrance qu'il me dispensait. J'admirais une fois de plus le sérieux des races du Nord, leur simplicité robuste sûre d'elle-même, leur foi raisonnée, d'autant mieux dépourvue des réticences qui déciment et, trop nombreuses, appauvrissent.

Tout le monde du travail — classe ouvrière et, m'a-t-il semblé, un peu de la bourgeoisie renseignée, en éveil, déjà prolétarisée, — salua les délégués, l'après-midi, dans leur promenade — le programme portait « procession » — à travers la ville. A toutes les fenêtres, pendant ce défilé qui dura plusieurs heures, parmi les palmes et les drapeaux — le drapeau

danois dominait, — ce furent des milliers de têtes charmantes : têtes d'ouvriers, têtes de femmes blondes au teint éclatant sous les cheveux blond-doré, têtes de grand'-mères et de petits enfants, et sur toutes une expression de bonheur, une visible joie de vivre que l'on ne constate que rarement dans la classe ouvrière française. Jaurès ne parlera pas en vain, et seulement par image, d'une forêt verdoyante. Nous n'avons pas rencontré même de misère, et les maisons, propres, confortables, riantes, expliquaient, en partie, l'allégresse, la santé, la tenue de tous. Voilà où peut atteindre le prolétariat quand il est puissamment syndiqué.

Dans le grand parc qui sert de Bois de Boulogne à Copenhague, l'impression se faisait peut-être plus complète encore. Contre les massifs, au fond des tribunes de bois, les bannières corporatives dressées les unes à côté des autres avec leurs insignes et leurs images évoquaient je ne sais quel décor du moyen âge. Une sorte de sentiment religieux épuré, nouveau, montait de l'ensemble et faisait souvenir de l'ouverture du Congrès comme d'une sorte de messe solennelle simplifiée, à allures protestantes. L'assistance, innombrable, restait calme, quoique enthousiaste. Aucun désordre ; pas un cri discordant. Nulle part, ce sourire malveillant et niaisement malin qui abîme si souvent l'expression de l'ouvrier en France, et se retourne contre lui, de toutes les manières. Nous sentions qu'une pareille manifestation serait impossible chez nous ; nous ne pouvions même pas l'imaginer au Bois de Boulogne; tout conspirerait contre elle, l'autorité, les conservateurs, plusieurs révolutionnaires, les loustics, les gens naturellement mal intentionnés — tout, jusqu'aux cochers de fiacre. Une refonte profonde de notre mentalité présente serait nécessaire, afin d'en arriver là ; c'est l'œuvre, justement, du socialisme. — Nous fûmes un peuple poli et spirituel ; notre politesse s'est envolée ; notre esprit s'est tellement aigri qu'il a tourné au vinaigre le plus corrodant et qu'il nous ronge. Méditons l'exemple de Copenhague.

N'oublions pas davantage la leçon que nous valut la ville,

ville si propre, si bien ordonnée — comme les villes allemandes — si pleine de liberté et de dignité, de vie et de tenue. Il est difficile d'évoquer en face, sans honte, la saleté et l'aspect de chantier languissant du Paris actuel. Copenhague pénètre d'un charme particulier. Le nord et le midi s'y mélangent ; le long des quais l'eau coule vers une évocation de la Hollande ; sur plusieurs places, sur la plus grande notamment, dont le nom m'échappe, sur laquelle s'ouvre l'Ostergade, le souvenir déroule des vues de villes italiennes ; il ouvre même des livres de Stendhal. Contre le port, au bout de la ville, à côté d'une église anglicane et, j'imagine, afin de protester contre une architecture revêche, une divinité païenne, une déesse locale de la terre, je suppose, surprend agréablement sur cette terre chrétienne où le pasteur, me dit-on, joue un rôle considérable ; en même temps que les anciennes barques audacieuses, à tête d'hippocampe, bosselées de boucliers, elle évoque la persistance des Eddas. — Le français, loin de se sentir dépaysé, rencontre ici de nombreuses affinités. Sans insister, en me défiant même, je signalerai la fréquence du svastika, comme motif de décoration dans plusieurs objets usuels et sur plusieurs édifices, sur les constructions des frères Jacobsen, entre autres ; ce signes du feu ou du soleil, que l'on voit aussi au Japon, se retrouve sur les monuments druidiques, sur les poteries gauloises.



Nos lecteurs, qui sont en même temps ceux de l'*Humanité*, ont suivi le Congrès en détail ; il est inutile de le leur raconter à nouveau, en entier. — Je ne me permets de noter ici, au surplus, que des impressions personnelles, et rapides, — fugitives.

Deux questions dominaient : la Coopération et le Désarmement. La première apparaissait même la principale. Je me demande si la plus essentielle n'était pas le désarmement et si, au bout du compte, ce n'est pas elle, malgré tout, qui a dominé le Congrès, qui, tout au moins, petit à petit, s'est imposée à lui. Elle est celle, en tout cas, à laquelle on réfléchissait le plus en

partant. — Il y en eut plusieurs, parmi nous, à déplorer l'absence de Hervé.

La résolution votée par le Congrès sur la coopération montre bien l'unité de tendances qui anime le mouvement socialiste en même temps que sa sagesse et sa prudence. Il entend ne rien perdre de la préparation prolétarienne, mais en même temps laisser à celle-ci toutes ses aises. Au Congrès de Hambourg, où j'ai constaté combien le mouvement coopératif avait besoin d'être unifié par le socialisme, je me rappellerai les paroles coupantes de Guesde, sa dure logique, et je me féliciterai que Thomas rappelle à certains coopérateurs attardés leur devoir socialiste, mais à Copenhague et depuis, et au souvenir de la réalité coopérative, il me fut bien évident que la résolution du Congrès était parfaite. Elle prépare l'unité coopérative, si nécessaire qu'elle ne peut pas ne pas être. Rappelons les passages essentiels : « Considérant que les sociétés coopératives de consommation ne procurent pas seulement des avantages matériels immédiats à leurs membres, mais sont destinées à augmenter la puissance du prolétariat, à améliorer les conditions de la vie ouvrière et à éduquer les travailleurs ; —considérant que la coopération à elle seule serait impuissante à réaliser le but poursuivi par le socialisme, qui est la conquête des pouvoirs publics, pour l'appropriation collective des moyens de travail ; — le Congrès, tout en mettant en garde les travailleurs contre ceux qui soutiennent que la coopération se suffit à elle-même, déclare que la classe ouvrière a le plus puissant intérêt à utiliser dans sa lutte de classe la coopérative ; il engage donc tous les socialistes et tous les membres des syndicats à participer activement au mouvement coopératif afin d'y développer l'esprit du socialisme et d'empêcher que les coopératives dévient de leur rôle. Les coopérateurs socialistes ont pour devoir de lutter pour que les trop perçus ne soient pas exclusivement restitués aux membres, pour que les conditions de salaire et de travail dans les coopératives soient réglées d'accord avec les syndicats, pour que l'organisation du travail y soit exemplaire. — Il appartient aux diverses coopératives dans chaque

pays de décider si, et dans quelles mesures, elles aideront directement de leurs ressources le mouvement coopératif et syndical. Les coopératives de chaque pays qui sont constituées sur la base de la présente résolution doivent former une seule fédération. Le Congrès déclare, en outre, que la classe ouvrière, dans la lutte contre le capitalisme, a le plus grand intérêt à ce que les syndicats, les coopératives et le Parti socialiste, tout en conservant leur autonomie et leur unité propres, soient unis par des relations tous les jours plus intimes. »

Ainsi le mouvement socialiste, appuyé sur le syndicalisme et la coopération, avance en combattant sur le terrain le plus actif d'un idéalisme positif, soucieux des responsabilités, qui permet, au fur et à mesure de ses efforts, de mesurer ses résultats. Du fait même que le syndicalisme et la coopération grandissent, préparant les cellules de la société future, le socialisme se précise de plus en plus le point central qui rallie, le guide qui tire la moralité du mouvement ouvrier et lui rappelle son but. Une fois de plus, on sent à quel point réformistes et révolutionnaires sont alliés, en dépit de leurs discussions, pourquoi Guesde et Jaurès sont tous deux nécessaires. Les vieilles querelles se démontrent périmées. Un esprit nouveau, dépourvu de haine et de petitesse, s'impose et, plus on lui permettra de se manifester par une discussion loyale, dépourvue de calculs sournois et de cette roublardise normande, faussement rusée, qui passe aux yeux de certains esprits personnels pour de l'habileté, plus l'unité socialiste sera belle, plus elle se vérifiera inébranlable, plus elle se pénétrera d'une moralité supérieure, point essentiel, à mon avis, car nous ne devons pas nous gâcher comme les autres partis. La moralité vaut à un parti une force intérieure partout et sans cesse agissante ; elle le rend inattaquable. Elle lui confère, surtout au milieu du désarroi des autres groupements, une autorité souveraine. Le socialisme n'est-il pas lui-même une moralité, la moralité contemporaine véritable, la moralité supérieure qui domine progressivement l'anarchie hésitante des sociétés contemporaines. Dépourvu de cette

moralité, le Parti se préparerait des désillusions, et dans l'avenir, une irrémédiable défaite, terrible par ses conséquences.

C'est à cause de cette moralité politique, par suite de son droit, grâce au sentiment du devoir accompli, que la France a recommencé à lutter, à Copenhague, pour le désarmement, et avec succès, en dépit de la lenteur, des réticences et du manque d'audace de nos camarades allemands. Nous savons que leur attitude comporte une part d'excuses. Ils n'évoluent pas dans les mêmes conditions que nous, avec la même liberté; mais peut-être aussi, justement à cause de cela, seraient-ils tenus à davantage ; et nos adversaires en France, qui nous mènent la vie dure, nous reprocheront d'être des dupes en ne nous pardonnant pas de défendre et d'aimer ceux qu'ils nomment « l'ennemi héréditaire ». Si l'on veut réfréner l'exécrable nationalisme — caricature de la nationalité, du sentiment national, — qui, particulièrement en septembre, bourgeonne chaque année des deux côtés de la frontière, il est cependant utile de s'y prendre de manière à en venir à bout. « Puisque nous voulons empêcher la guerre, il faut faire le nécessaire afin d'y parvenir », comme a fort bien dit Vaillant. Victoire oblige, et du fait même de leur victoire, les Allemands peuvent plus que nous. C'est nous, pourtant, qui avons donné les premiers l'exemple, alors que, logiquement, ce rôle était le leur ; on ne saurait donc comprendre plus longtemps pourquoi ils ne nous suivent point. Ils se doivent de nous aider, de fournir, au besoin, un exemple décisif de leur bonne volonté. Ils savent — ils ne peuvent en aucune manière en douter — notre action résolument pacifique ; tout leur en a démontré la vérité. Et sans insister davantage sur notre propagande, faut-il donc leur rappeler que cela est tellement dans le sentiment, dans l'instinct du pays régénéré par la Révolution, que ce fut la France elle-même qui s'écarta de Napoléon et que, depuis 1815, elle ne cessa de donner des gages de paix à l'Europe, à plusieurs reprises même contre son intérêt. C'est elle-même qui a introduit les alliés à Paris, qui

rêva sans arrêt l'entente européenne, qui fit tout pour y parvenir, au point de ne pouvoir croire, en 70-71, à la perfidie bismarckienne ; sa générosité spontanée, profonde, irrésistible était telle qu'à la veille de la guerre elle n'était pas contre l'unité allemande. Cette unité avait-elle réellement besoin du fer et du feu, et de toutes les duplicités qui la précédèrent ? Personne ne peut ni n'oserait le penser, et encore moins en constatant les difficultés amassées entre deux peuples qui auraient tant à acquérir chacun de leur entente réciproque. Enfin, depuis 1871, est-ce que notre volonté pacifique ne s'est pas affirmée d'une façon croissante, et n'y avait-elle pas, en vérité, quelque mérite ?

Il serait temps que tant de graines successivement jetées par plusieurs générations françaises vers l'avenir fussent cultivées d'un peu près par ceux-là mêmes qui auraient intérêt à les voir éclore puis à les moissonner. L'Allemagne, malgré son prodigieux développement économique et industriel, reste rivée, en effet, comme l'a dit Jaurès, à un gantelet de fer qui ne lui permet pas de s'exprimer entièrement. Elle retient, elle est forcée de retenir en elle des puissances de pensée et de vie politique qui, sous les cadres actuels qu'elle subit, n'arrivent pas à se dégager. L'heure est venue pour elle de se libérer, sans quoi sa victoire, qui s'est déjà, sur quelques points, retournée contre elle, et qui n'a pas été sans la meurtrir dans plusieurs de ces originalités foncières, risquerait à la longue de l'endormir ou même de l'étouffer. Si elle n'exprimait pas toutes les beautés qui sont en elle, si elle ne reprenait pas la tradition oubliée de sa vie intellectuelle, jadis si belle, si grande, si prodigieuse, elle mentirait à son destin, et un peuple qui manque à son destin est toujours un peuple qui se diminue, tant il est vrai qu'en politique aussi, quoi qu'on en dise, il n'y a de vrai, de fécond et d'à longue portée que la ligne droite. Elle deviendrait synonyme de réaction. La question est d'autant plus pressante qu'il peut se faire que le capitalisme aux abois, ainsi que le suggéra si bien notre cher citoyen Vaillant dans une des séances de la com-

mission du désarmement, ait recours à une guerre afin de briser ou, tout au moins, de dissocier le mouvement socialiste. Il y a eu déjà un peu de cette manœuvre en 1870, à travers toutes les autres combinaisons néfastes, abominables, qui se sont réunies là, comme pour faire reculer la civilisation européenne. Jaurès l'a parfaitement dit dans le discours de clôture du Congrès, avec son autorité et sa sagacité particulières, qui savent toujours si bien situer et expliquer les faits, la guerre de 1870 est venue de ce que les deux bourgeoisies de France et d'Allemagne ont manqué, en 1848, à leur mandat, car on ne peut pas arrêter impunément, sans qu'il en résulte des catastrophes, le mouvement d'émancipation de l'humanité ; la bourgeoisie française s'est jetée dans les bras d'un sauveur ; la bourgeoisie allemande a refusé et détourné, elle aussi au profit d'un prince, l'élan vers le progrès et l'entente européenne que fut la caractéristique de la Révolution de février. Maintenant que le socialisme mène les démocraties à la bataille, sa tâche première est d'empêcher à tout prix la possibilité de surprises aussi funestes.

Afin d'y réussir, il faut qu'à Vienne, dans trois ans, la socialdémocratie germanique soit encore plus nette, catégorique et audacieuse que le Parti socialiste de France ; il faut que tous deux soient d'accord et unis d'une manière unanime. Ne pas y consentir équivaudrait à vouloir affaiblir l'Internationale, le mouvement ouvrier, tout l'essor socialiste — ce à quoi nos camarades allemands, qui ont à un si haut point le génie de l'organisation, ne consentiront jamais. Il est bien évident que le jour où les prolétariats anglais, français et allemand seront tout à fait d'accord pour refuser la guerre, la guerre sera devenue impossible en Europe. Ledebour, qui a porté la parole au nom de la socialdémocratie — un peu en désarroi, nous a-t-il paru, privée qu'elle était de son chef vénéré Bebel, — a dû sentir que sur cette question le Congrès était unanime, et l'attitude de la section anglaise y a beaucoup aidé. Aussi, cet hiver, en décembre, viendra-t-il à Londres avec Jaurès, pour, aux côtés de Keir Hardie, reven-

diquer hautement et puissamment le droit des peuples contre la guerre qui repose, après tout, sur la volonté qu'ils ont de l'admettre ou de la refuser. L'Allemagne, jusqu'à présent dépourvue de tradition révolutionnaire, doit s'en créer une, et ce sera le meilleur des moyens pour prouver aux plus prévenus de chez nous son active sympathie ; et tandis que nous lui apprendrons l'évolution révolutionnaire tout en respectant, bien entendu, scrupuleusement, toutes ses tendances spéciales afin d'augmenter sa liberté là où elle le reconnaîtra nécessaire, elle nous apprendra l'organisation, cette organisation ouvrière que nous avons tant admirée à Hambourg, dans tous ses détails, à la Maison des Syndicats.

Je ne puis résister au plaisir de citer le principal, ou du moins ce qui m'a paru tel et dont je me souviens le mieux, dans le discours du citoyen Vaillant : « Je veux répondre tout d'abord au reproche formulé d'avoir outrepassé le programme du Congrès, par ma proposition, puisqu'il ne s'agit que d'arbitrage et de désarmement ; mais qu'on le veuille ou non, la question de l'antimilitarisme se pose et se posera toujours, car le militarisme est un mal pressant auquel il fait mettre fin... Je m'étonne qu'après Stuttgart on vienne dire qu'il ne faut pas voter la motion qui risquerait d'attirer des poursuites contre des militants de certaines nationalités. Cette motion fait simplement suite à la décision de Stuttgart en donnant les moyens de l'appliquer. Ledebour et la commission ont bien indiqué les moyens parlementaires d'arrêter la guerre, mais les moyens ne valent que s'ils sont appuyés sur la force populaire et sur la force ouvrière organisées. Il faut que toutes les nations étudient cette question, qu'on ne puisse plus dire que certaines nations seulement parlent de grève générale en cas de guerre, argument qui empêche singulièrement la propagande. »

Ledebour de son côté a fort bien remarqué : « Le jour anniversaire de Sedan, il y a de cela quarante ans, les fils de France et d'Allemagne ont été conduits les uns contre les autres à la bataille et à la mort dans l'intérêt des classes do-

minantes, et c'est dans ce jour d'anniversaire que le prolétariat international manifeste contre la guerre par tous les moyens... »

Mais pour réaliser la paix universelle par la victoire du prolétariat, l'action est urgente. En ce moment, à Hambourg, à Cologne, — je ne parle que de ce que j'ai vérifié — les statues de Bismarck, cravatées de couronnes et de rubans, disent non pas tant le souvenir qu'une véritable recrudescence nationaliste. Je vois encore l'une d'elles, de date récente, abîmer à Brême l'église près de laquelle elle se dresse, avec la prétention maladroite et tout à fait insuffisamment artistique, de rappeler le Gattamelata de Padoue. Et même si je me dis que la lutte de Hambourg et de Brême, à propos d'un canal projeté, est pour beaucoup dans ces avances au pouvoir impérial, n'ai-je pas raison, au nom de notre idéal socialiste, de m'inquiéter, de regretter que, pour plaire, les avances de la municipalité n'aient pas pu prendre une autre forme ?

L'équivoque cessera en 1913, à Vienne. Il ne saurait durer. La motion Vaillant-Keir-Hardie m'en procure la quasi-certitude. Si, par extraordinaire et par malheur, il durait, la France, et surtout la France révolutionnaire, devrait se souvenir du passé, et au nom de la Révolution qu'elle n'a cessé de représenter, et qui a son autel le mieux enraciné dans son sol, un suprême appel de sa part n'étant pas entendu, s'arranger de manière à être victorieuse au cas où une abominable lutte fratricide lui serait imposée. Elle le doit au nom de la civilisation européenne dont elle est une des garanties. J'ajoute que cette éventualité me paraît tout à fait invraisemblable, de par sa monstruosité même.

Dans un bref mais intéressant article du *Midi socialiste*, G.-E. Prévot a très heureusement noté de quelle manière cette motion avait été une victoire : « Le renvoi, à cette minute de la vie du Congrès, dans l'atmosphère spéciale où l'on était depuis quelques heures, a équivalu exactement à une adoption indirecte, à une sorte d'adoption à terme. Et chacun a eu l'impression qu'un coup décisif venait d'être porté à toute pro-

cédure d'atermoiement ou de dérobade. Vienne, là-dessus, éclairera Copenhague et dira que le problème de la guerre est à l'heure où nous sommes le problème primordial... »

Un débat total, où chacun exprimera toute sa pensée, permettra d'agir, de préparer les meilleurs moyens d'action. Le prolétariat a besoin de ne plus hésiter sur son devoir à ce sujet. D'une part, il est temps qu'il se persuade qu'une guerre d'agression injustifiée contre une nationalité, destinée à détruire celle-ci, réclame de lui une défense énergique ; de l'autre, il faut qu'il soit certain dans sa totalité qu'une guerre déchaînée par des gouvernements aux abois, doit, de part et d'autre, et simultanément, être empêchée, au besoin par les moyens les plus extrêmes.

***

C'est une curiosité toute sympathique envers l'Allemagne qui m'incite à parler avec franchise. J'ai ressenti ce penchant plusieurs fois, à Cologne, à Brême, à Hambourg. Nous ne voyageons pas assez, trop enclins à piétiner chez nous, sur de vieux clichés, venus d'impressions anciennes, et qui ont été celles d'une autre génération. Il m'a semblé voir aussi dans la vie allemande un sens de la sociabilité dont nous aurions bien besoin. Je me suis laissé dire que plusieurs industriels français étaient revenus transformés de leur voyage dans les villes du bassin westphalien. Leurs ouvriers, à y venir étudier à leur tour, éprouveraient vraisemblablement un état d'esprit similaire, quoique différent. La petite et la moyenne bourgeoisie des deux pays, à se connaître, apprendraient sans doute avec moins de mauvaise volonté à quel point leur chauvinisme dessert leurs intérêts. On ne visite pas impunément certaines usines, certains champs d'activité, comme le port de Hambourg. On ne revient pas ensuite impunément à une gare française, si sale près des gares allemandes, et où on est forcé de se disputer avec un douanier grincheux — d'ailleurs seul, le malheureux, en face de soixante voyageurs pressés. On ne

compare pas impunément non plus les premières françaises et les troisièmes allemandes.

Par une fréquentation de plus en plus accentuée, par un échange de leurs qualités, par une action socialiste nationale et internationale à la fois, les peuples, las de se séparer au bénéfice des fausses aristocraties féodales, militaires et financières, qui les fourvoient, s'entendront. Il ne s'agit pas, en effet, de tout brouiller par un cosmopolitisme inconséquent. Le socialisme, au contraire, vaut une vigueur nouvelle aux énergies nationales, une renaissance en les délivrant des surcharges réactionnaires qui les métamorphosent, les égarent ou même quelquefois, les détruisent. Une de ses raisons les plus péremptoires, c'est que lui seul peut faire rendre leur maximum aux démocraties librement organisées.

Il est vivant. Il se révèle partout, à chaque pas du voyageur qui consent à comprendre et à ouvrir les yeux. Il plane sur la vieille Europe tourmentée, en mal d'un avenir prochain, sur le monde qui va vers sa lumière. Malheur à tout ce qui viendra lui barrer la route; tôt ou tard, quels que soient les moyens accumulés, ils seront jetés bas. Je plains celui qui en refuse le réconfort ; et plus j'avance, plus j'observe, plus je suis à même de me convaincre que la sagesse au nom de laquelle plusieurs croient bon ou raisonnable de se réfréner est stérile. Je plains même celui qui veut s'y opposer; il sera brisé, car c'est lui le rêveur, alors qu'il s'imagine nous atteindre — par suite d'ignorance, de naïveté, ou de parti pris — avec ce qualificatif même. Notre position comporterait-elle quelques défauts d'exactitude, ce qui est possible, nous restons néanmoins le vrai parti, le meilleur. Nos adversaires sont déjà le passé. A peu près seul, de nos jours, le socialisme donne un sens à la vie et l'oriente.

Mais il doit étreindre de plus en plus la réalité, afin même d'en exprimer mieux les tendances. Il doit prendre garde de s'éloigner du prolétariat qui est sa base, de la revendication totale qui l'auréole. Il perdrait pied ou bâtirait sur du sable mouvant sans ce monde du travail auquel il doit un dévoue-

ment attentif. A cette condition, il ne serrera pas dans ses bras un simple fantôme ; à cette condition, il ne cessera pas de revendiquer la réalité vraie, la plus haute.

*
* *

Un jour de vent et de ciel gris, — le Congrès avait vacances, — je suis allé à Elseneur. C'était pour moi une sorte de pèlerinage dont l'apparence romantique s'accompagnait d'une profonde réalité.

J'ai vu ce que l'imagination ou la supercherie, ou encore la piété, indiquent comme le tombeau d'Hamlet et il m'a semblé que le nombre des pierres entassées demeurait insuffisant a retenir l'inquiétude qui s'était endormie là. J'ai déploré aussi de ne pas connaître l'histoire de ce tertre singulier. J'ai vu le grand château vert que l'on assure être celui de l'ancien prince de Danemark et que ma foi shakaesparienne a accepté comme tel, tant une longue tradition, peut-être sagace d'ailleurs, nous vaut de satisfaction et même de jouissance à matérialiser les reliques de l'esprit. Seul, Hamlet à la plume noire, dominateur de la scène tragique, vaut à ce décor, est-il besoin de le dire, toute sa beauté; pourtant, j'aurais aimé connaître son ombre humaine, la vie plus humble qui le suscita en partie, d'où il renaquit, immortel, et je regrettai mon ignorance... Le château vert, peu à peu, dissipait ce regret, sans doute inutile. Il ne détruit rien ; il répond ä tout ce qui s'évoque naturellement ici ; il y aide ; son architecture imprévue, shakespearienne dirai-je même, s'élève hors du temps, comme pour attester dans la réalité et sur elle la domination de l'intelligence et du génie.

J'ai rêvé dans la vaste cour du château, d'un uniforme gris-vert ou des soldats, vêtus de vert aussi, faisaient l'exercice. L'ensemble était d'une tristesse monotone qui se définissait éternelle, comme si le prince mystérieux était toujours présent, comme si chaque jour il fallait présenter les armes à son cercueil invisible, à son ombre, à son tour irritée, qui passe et

repasse le long de cette côte mélancolique, contre ces pierres mornes, imprégnées du sel de la mer.

Un convoi passait, du moins, en moi-même, et s'éloignait de moi, celui de tout le passé d'indécision, de recherches et de désespoir qui a été le lot de tous les hommes un peu sincères et attentifs de ma génération, — cette génération qui n'a que trop rêvé du côté du passé, vers les terrains où le passé réapparaissait sans cesse en s'efforçant de nous associer à des conceptions surannées, à des vengeances devenues inutiles. Ce n'est pas par la vengeance, par une action obscure, que nous rénoverons le royaume humain où il y a quelque chose de pourri, c'est en chassant les fantômes funèbres au grand soleil de la réalité.

Je sais, peut-être mieux que quiconque, tout ce que l'on peut opposer à cet optimisme. Les routes de scepticisme douloureux, souvent torturé, qui m'y ont mené me sont un garant de prudence ; et je n'oublie rien. Mais je crois qu'il convient de conduire de plus en plus la jeunesse française qui hésite vers notre travail socialiste.

Non, je n'oublie rien, bien au contraire.

J'ai pris le bateau qui traverse le Sund pour contempler sous toutes ses faces le château d'Hamlet, du large et de loin. Je l'ai vu s'éloigner de moi, ses minces tours dentelées de plus en plus fines sur le ciel sans crépuscule imbibé peu à peu par la nuit. Et, tandis qu'une étoile solitaire, lente à percer, cherchait à se refléter dans les flots, j'ai gardé en moi la vision du château légendaire sur lequel, là-bas, les ailes de plus en plus effacées de deux moulins, en tournant comme de grands bras en croix, semblaient dire l'éternel effort de l'homme et moudre jusqu'à la cendre de ses rêves.

CANDIDE.

Le Congrès de la Fédération du Livre

Le Congrès de la Fédération du Livre, qui vient de se tenir à Bordeaux, du 18 au 23 juillet, présentait un intérêt tout particulier en raison du conflit aigu qui divisait le Comité Central de le Fédération et le Comité Syndical de la 21e section, la section parisienne.

Ces dissentiments qui ont été longuement expliqués, commentés et discutés au Congrès (ils ont occupé presque deux journées et plus de vingt heures de discussion) ne sont pas seulement des luttes internes de comité à comité. Ils vont plus haut et plus loin. Ils embrassent toute la question de la tactique syndicale, et par delà même encore, pourrait-on dire, tout le problème de la lutte de classes.

La Fédération du Livre fut fondée voici presque trente ans, dans le Congrès de Paris de 1881. Grâce à une vigoureuse volonté d'organisation, la jeune Fédération se trouva placée en tête du mouvement ouvrier. Elle fut représentée à tous les Congrès, donna un ferme appui à toutes les organisations ouvrières. Ce fut elle qui, lors des grèves de Carmaux, prit l'initiative « de réunir les organisations parisiennes pour envoyer des délégués ouvriers combattre à côté des grévistes et partager leur sort dans la répression, voulant ainsi montrer la solidarité de tous les travailleurs, même dans le sang, si c'était nécessaire » (Rapport Hamelin au Congrès, sur les Questions générales). C'était l'idée première de la C. G. T. Puis le mouvement syndical prend une activité de plus en plus grande dans le sens des Unions de syndicats. Enfin, les

Fédérations se réunissent en Congrès et forment la Confédération Générale du Travail. La Fédération du Livre en fait partie.

Mais dès ce moment, la Fédération est dépassée par ce mouvement qu'elle a cependant puissamment contribué à développer. Les rapports ont toujours été tendus entre le Comité Confédéral et le Comité Central, ainsi que le constatait le secrétaire général de la Fédération au Congrès de Lyon. C'est que les deux méthodes d'action diffèrent profondément. Et au Congrès de Lyon, plusieurs orateurs posaient déjà le débat en opposant l'action réformiste du Comité Central à l'action directe de la C. G. T.

Ce fut précisément à la suite du Congrès de 1905 que l'hostilité entre le C. C. et la 21ᵉ section se fit jour. Le Congrès avait adopté les conclusions du rapport Hamelin tendant à la réduction des heures de travail et à l'établissement de la journée de neuf heures, cela sans diminution de salaire, naturellement. La campagne fut préparée. La 21ᵉ section, elle aussi, fit ses préparatifs. Mais il y eut des froissements de part et d'autre. La 21ᵉ sections se libérait des avis et conseils du Comité Central. Celui-ci faisait des remontrances. Des négociations étaient engagées avec les patrons au moyen de commissions mixtes. Les propositions patronales, qui agréaient au C. C., ne satisfaisaient pas le Comité Syndical de la 21ᵉ section. La grève en définitive éclatait, et après encore de nouveaux tiraillements, n'aboutissait qu'à des demi-satisfactions. C'est ainsi que les bonnes relations entre le C. C. et le Comité de la 21ᵉ section reçurent un coup profond dont les marques devaient encore s'accentuer.

En 1908 se produisirent les événements sanglants de Draveil. Le prolétariat soulevé d'une unanime indignation décidait une grève générale de vingt-quatre heures. La 21ᵉ section suivait le mouvement. Le C. C. votait un ordre du jour qui pouvait être compris comme une approbation de la grève. Puis, un peu plus tard, pour établir nettement ses intentions, il communiquait à la presse une note où il déclarait que : « s'il

a été partisan d'une suspension facultative du travail le jour des funérailles des victimes de Draveil, il est nettement opposé à une grève générale de 24 ou 48 heures, et que si le Comité de la 21ᵉ section, ainsi que ses adhérents, en vertu de leur autonomie, décident de faire la grève générale, ils la feront sous leur seule responsabilité ». Cette note, le C. C. commit la grosse imprudence de la communiquer, comme nous le disions plus haut, à la presse. L'effet produit sur le monde ouvrier fut désastreux. La 21ᵉ section fit cependant grève, mais les relations n'en devinrent que plus mauvaises.

Enfin, un dernier conflit se produisit en 1909, à propos de la grève des linotypistes. La 21ᵉ section décida de demander une augmentation de salaire des linotypistes. Le Comité Central, la décision ayant été prise sans son approbation et sans qu'il en fût informé, se retrancha derrière les statuts, et refusa de reconnaître le caractère fédéral à la grève, qui échoua.

Tels furent les trois principaux conflits entre le C. C. et la 21ᵉ section pendant les années 1905 à 1910. Ils furent rappelés tout au long dans le rapport de Keufer, secrétaire de la Fédération du Livre. C'est sur ces faits que se sont engagées les discussions que l'on pourrait appeler de principes ; Keufer, Burgard, Hamelin défendent le Central et son œuvre ; Sergent, secrétaire de la 21ᵉ section, Marie, Boudet, s'efforcent de faire triompher les idées opposées.

Le problème, en somme, était celui-ci : la Fédération du Livre continuera-t-elle à suivre la tactique, la méthode d'action suivies jusqu'ici ? Ou, au contraire, changera-t-elle son orientation en employant la méthode de l'action directe préconisée par la 21ᵉ section. Nous essayerons de dégager les indications fournies par le Congrès et d'en tirer une réponse à la question que nous venons de formuler.

Quelle est la tactique suivie jusqu'ici depuis ses origines par la Fédération ? Sa méthode d'action repose essentiellement sur la conciliation. Ne pouvant arriver d'emblée au but poursuivi, elle procède par améliorations successives prudentes, forcément lentes, mais assez sûres. La Fédération a

ainsi admis le principe des commissions mixtes de patrons et d'ouvriers. Elle estime que c'est un excellent moyen d'arriver à des résultats souvent très appréciables sans vaine déperdition de forces. D'ailleurs, l'entente par commissions mixtes ne doit se faire qu'autant que la dignité de l'ouvrier est entièrement sauvegardée, et que toute compromission est soigneusement évitée.

Au cas où la commission mixte ne donne pas le résultat attendu, la Fédération ne doit pas hésiter à recourir à l'action directe, à savoir la grève, le boycottage, la pression sur les patrons. Mais Keufer repousse le sabotage, la violence, l'émeute, la grève générale. Ce sont là de mauvais moyens qui éloignent par la crainte les travailleurs des groupements syndicaux.

Enfin, d'une façon générale, les fédérations doivent travailler à une rénovation sociale, mais en montrant un large esprit de tolérance.

C'est l'action réformiste, préconisée par Keufer, employée par lui et par l'application de laquelle il a su faire de la Fédération le groupement puissant qu'elle est actuellement.

La 21e section se range aux méthodes préconisées par Griffuelhes, et que suit la C. G. T. Méthode d'action directe, d'aucuns disent : révolutionnaire.

Se plaçant en dehors de toute influence extérieure, politique ou autre, la 21e section n'admet que l'action « autonome », repoussant l'intervention de tout pouvoir autre que la force ouvrière, refusant donc le secours de l'Etat, comme l'entente avec le patronat. Par là se trouve délibérément écarté le système des commissions mixtes, si employé par Keufer.

De plus, le but poursuivi est la suppression totale du patronat (but que ne poursuit nullement Keufer). Pour cela, la lutte doit être continuelle, de manière à tenir en éveil l'énergie ouvrière. Nous aboutissons ainsi à l'idée de grève pour la grève, n'eut-elle comme seule utilité que d'entretenir l'esprit de lutte. Enfin le sabotage, la violence, la grève générale doivent être employés sans hésitation dès qu'il y a utilité. La

formule est celle-ci : lutte sans trêve et sans merci contre le patronat.

Donc : reproches contre le Comité Central de manque d'énergie, de conciliation avec le patronat et aussi de ne faire la grève que mûrement réfléchie et non spontanée.

Quel est le résultat du débat qui eut lieu, passionné sans doute, mais courtois ; s'appuyant sur des faits particuliers mais s'élevant aux grands principes généraux ? Disons de suite que le rapport de Keufer fut adopté par 137 voix contre 19 et 2 abstentions. C'est donc une majorité écrasante en faveur du Central. Doit-on s'en tenir là pour l'appréciation des tendances de la Fédération ? Je ne le pense pas. Il nous faut opposer quelques autres votes qui nous aideront à dégager la véritable signification du Congrès.

Un rapprochement s'impose : le vote du Congrès de Lyon en 1905. L'ordre du jour approuvant le rapport du Comité Central était, au Congrès de Lyon, scindé en deux parties : la première approuvait la conduite du Comité Central dans le passé. Elle fut votée à l'unanimité. La seconde lui donnait mission de continuer la même tactique. Elle fut votée à l'unanimité moins deux voix. Au Congrès de Bordeaux, nous sommes loin de cette unanimité.

Un autre vote est assez significatif. Par suite de la mauvaise entente, que nous signalions plus haut entre le Comité Central et la C. G. T., le Comité Central n'avait pas jugé bon d'inviter un représentant de la Confédération au Congrès. Un ordre du jour ayant été déposé, tendant à faire appel au Congrès de Bordeaux à un membre de la G. G. T., fut voté, malgré l'opposition formelle du Comité par 73 voix contre 56 et 38 abstentions. Le Congrès affirmait par là sa volonté de continuer à être partie intégrante et agissante du mouvement syndical et fédératif.

Sur le principe de décentralisation par la création de délégués permanents dans les groupes, la 21e Section qui soutenait ce principe, n'est battue que par 20 voix contre 65.

Il y a donc là une série d'indications dont nous pensons

pouvoir déduire la formule suivante : Malgré des divergences d'opinion sur certains points, le Comité Central est encore approuvé par l'immense majorité de la Fédération. Mais une opposition très nette s'est formée, qui sans avoir conquis la majorité du Congrès a su se faire écouter et laisse entrevoir un probable changement d'orientation dans la tactique de la Fédération, et ce, à échéance plus ou moins éloignée selon les circonstances.

Ce n'est d'ailleurs là qu'un phénomène conforme à l'évolution normale du mouvement syndical, et qui n'est apparu dans la Fédération du Livre que tardivement, par suite de conditions spéciales au milieu typographique.

*
* *

Quelles vont être les conséquences du Congrès au point de vue des relations entre le Comité Central et le Comité de la 21e Section ? A ce point de vue, on ne peut que se féliciter des résultats acquis. Il semble bien que les rapports vont pouvoir se rétablir sur un pied de cordialité depuis longtemps délaissé, entre le Comité Central et la plus grande Section de la Fédération.

En effet, le Central a consenti des concessions sur un point très discuté : la grève spontanée. Il a admis « que dans des cas déterminés, quand la grève est nécessaire à la défense de la situation ouvrière ou syndicale, elle puisse être déclarée sans avis préalable du Conseil ; mais cependant avec avis préalable du Comité de Section ».

C'est là un grand pas vers l'apaisement et la détente. D'ailleurs, n'avait-on pas voté un ordre du jour portant que l'action du Livre ne doit être enfermée dans aucune formule, soit réformiste, soit révolutionnaire, et affirmant l'étroite solidarité de ses membres dans l'action et la propagande.

*
* *

Un second point d'importance capitale, et intéressant le prolétariat tout entier, a été longuement discuté, puis solu-

tionné : c'est la question du travail de la femme dans l'industrie et son admission dans les syndicats. Burgard a présenté au nom du Central un rapport fort harmonieusement établi et très net, concluant à l'admission de la femme dans les syndicats. Depuis de longues années cette question du travail de la femme a préoccupé la Fédération. Au Congrès de Lyon la question avait été posée. A l'unanimité moins trois voix, on avait conservé les textes anciens ainsi conçus : « 8° D'écarter par tous les moyens légaux la femme de l'atelier de composition, où elle n'entre point comme auxiliaire, mais bien comme concurrente, sa présence y constitutant un danger permanent d'avilissement des prix de main-d'œuvre ».

C'est que, comme partout, dans la typographie, la femme, implacable adversaire économique, n'apportant à la maison qu'un salaire d'appoint, ou même si elle est seule, ayant beaucoup moins de besoins que l'homme, se contente d'un salaire inférieur, concurrencie impitoyablement et amène une baisse fatale des salaires.

Mais, constate Burgard, le mal est implanté profondément et maintenant indéracinable. La femme est entrée dans l'atelier de composition, elle s'est installée même derrière le clavier de la monotype, elle est employée au service de la linotype : l'apparition de la machine à composer ne l'a pas fait reculer comme on l'avait espéré. Désormais, remonter le courant serait fou. Les typos auraient contre eux et les patrons et les typotes et le public. Mais, puisque l'on ne peut éliminer le travail féminin, du moins faut-il arriver à diminuer sa nocivité : pour cela, le seul moyen est de combattre pour obtenir en faveur de la femme un salaire égal à celui de l'homme. Au lieu de lui laisser attribuer un salaire inférieur de 40 à 50 p. 100 au salaire masculin, il faut arriver à obtenir l'application de la règle : « A travail égal, salaire égal ». Ceci obtenu on travaillera à l'élimination progressive de la femme, dont le rôle est au foyer et pas ailleurs.

Les plus vives objections sont élevées. Une autre est celle-ci : la femme n'a ni le sentiment ni la volonté syndicaliste.

Elle manque de discipline et de fermeté. Bien mieux, elle a presque intérêt à ce que son salaire ne monte pas : elle est ainsi plus sûre de concurrencer l'homme avantageusement. Question d'éducation peut-être ? Quoi qu'il en soit, le Congrès a adopté les conclusions du rapport par 74 voix contre 63 et 22 abstentions. Voici ces conclusions :

« I. — Seront soutenues moralement et matériellement les Sections qui, après examen de la situation et d'accord avec le Comité Central, voudront réagir contre l'exploitation de la femme par l'obtention en leur faveur du tarif minimum syndical.

« II. — Pendant une période transitoire à déterminer par le Congrès, les femmes actuellement employées en qualité de compositrices ou linotypistes, sans distinction d'âge ou de situation de famille, pourront être admises dans la Fédération du Livre aux mêmes conditions que l'homme.

« A l'issue de la période transitoire, seront seules admises au syndicat les femmes payées au tarif syndical. »

Ce sera là en tous cas un essai intéressant et sans doute profitable.

***

Comme dans les autres corporations, le machinisme sévit dans la typographie. Ses effets désastreux y sont heureusement atténués par une lutte vigoureuse de la Fédération. Le Congrès s'en est occupé. Déjà à Lyon, la question avait été débattue. On était arrivé aux conclusions suivantes :

1° Recrutement des opérateurs parmi les ouvriers de l'imprimerie où pénétrait la machine et rétribution au taux local minimum ;

2° Obligation pour l'opérateur de justifier d'un apprentissage régulier de typographe ;

3° Fixation de la durée du travail à sept heures la nuit, à huit heures pour le labeur ;

4° Limitation autant que possible de la production à la linotype à 4.500.

Ces mesures préconisées, le rapport Burgard le montre, ne furent pas sérieusement appliquées. Le Congrès a donc eu à revenir sur cette question. Il s'y est arrêté longuement et a adopté très sensiblement les conclusions du rapport Burgard, qui elles-mêmes se rapprochent des résolutions précédemment adoptées.

Pour parer à l'introduction de la machine, se substituant à la main, interdiction est portée de prendre des apprentis opérateurs ailleurs que dans la maison où est introduite la machine. De plus, pour éviter la création d'opérateurs non pourvus de machines, interdiction aux fédérés d'aller apprendre à pianoter, la journée terminée, chez un patron voisin. Ainsi, il n'y aura toujours dans une région que le strict minimum d'opérateurs et les salaires, ainsi que le choix des opérateurs dans la maison où est introduite la machine, demeureront intacts.

La fixation des heures de travail est la même qu'au Congrès de Lyon.

Limitation de la production à 4.500 pour la linotype, 4.200 pour la typographe et 6.000 pour la monotype.

Enfin, interdiction rigoureuse et absolue du travail aux pièces.

Il est une autre question sur laquelle le Congrès n'a fait en somme que confirmer les décisions de l'année dernière : c'est sur la question de l'unification des salaires. Les salaires de ville à ville, de région à région (parfois même très rapprochées) varient énormément. C'est ainsi que certaines villes voient des salaires minima de 3 francs contre 5 ou 6 francs dans d'autres villes peu éloignées.

Le résultat est celui-ci : c'est que les ouvriers émigrent en masse vers les grands centres où l'on paye mieux, mais où il y a pléthore et chômage. Les centres secondaires sont délaissés et les patrons s'y voient contraints à former sans relâche de nouveaux apprentis, qui les abandonnent à leur tour. Ainsi s'accroît hors de proportion le nombre de typos dans les grandes villes au détriment des autres.

De plus, les différents tarifs favorisent la concurrence acharnée que se font entre eux les maîtres imprimeurs. Pour enlever la clientèle d'un concurrent, ils baissent leurs prix grâce à la différence des salaires payés aux typos par son adversaire et par lui-même. Lorsque, ensuite, on vient lui demander une augmentation, il répond par cet argument irrécusable que s'il est forcé d'augmenter sa main-d'œuvre il perd sa clientèle et ruine sa maison.

Si l'unification des salaires aboutit, l'équilibre se rétablissant entre les conditions de production des diverses maisons, la clientèle se répartira plus également de façon à assurer l'existence de chaque imprimerie.

Cependant, les conditions de vie étant différentes d'une ville à l'autre, il y aurait lieu de fixer un tarif minimum majoré selon les conditions diverses d'existence, de 10 p. 100 ou 15 p. 100, etc.

Le Congrès, comme en 1905, a adopté cette manière de voir en invitant le Central à une active propagande en faveur de l'unification du salaire par région.

R. Pélatan.

Le Mouvement ouvrier en Suisse

I

Ce serait commettre une grave erreur que de se représenter encore la Suisse comme un pays essentiellement agricole, dans lequel l'industrie jouerait un rôle secondaire. C'est le contraire qui est la vérité. Depuis un demi-siècle environ, une évolution s'est produite, qui a transformé progressivement, et plus ou moins rapidement, suivant les régions, la Suisse en un Etat industriel. Et à mesure que cette transformation gagnait en profondeur, la classe ouvrière prenait une conscience plus nette et plus précise de sa situation économique et politique, s'organisait, dans des syndicats d'abord, dans de grandes Fédérations industrielles ensuite, pour se concentrer enfin dans une *Union Suisse des Fédérations syndicales*. Elle s'organisait également sur le terrain politique par le moyen du *Parti socialiste Suisse*.

Mais avant d'examiner ce double mouvement de la classe ouvrière suisse, il est nécessaire de posséder une image aussi précise que possible du milieu dans lequel elle est appelée à se mouvoir, à lutter pour son mieux-être, et quelles sont les forces capitalistes qui se dressent sur sa route et qu'il lui faudra renverser.

Le sol de la Suisse n'est pas des plus fertiles. Sur une étendue de 41.400 kilomètres carrés, on ne compte que 30.900 kilomètres carrés de sol arable. Et encore, de ce chiffre, faut-il déduire un quart de la surface qui est couverte de forêts. En général les récoltes sont maigres et les condi-

tions climatériques telles, que leurs irrégularités menacent continuellement de les réduire à rien presque. En outre, les procédés de culture sont primitifs encore, par suite de la division du sol en petites parcelles, des vallées et des montagnes qui ne permettent que dans une mesure très faible l'emploi des machines agricoles. Cela explique que les populations des campagnes, les jeunes générations surtout, cherchent un gagne-pain plus assuré dans les villes, des besognes plus régulières, un salaire plus rémunérateur. Les « Villes tentaculaires » du poète Verhaeren, exercent en Suisse, elles aussi, leur attirance invincible.

C'est ainsi que de 1880 à 1890, la population de 40 districts de campagne a passé de 476.965 habitants à 431.417, soit une diminution de plus de 45.000. Alors qu'en 1850 ces 40 districts comptaient à eux seuls 19 p. 100 de la population totale de la Suisse, ils n'en forment plus que 13 p. 100 en 1900. Les villes, au contraire, qui comptaient 152.819 habitants en 1850, en accusaient 742.205 en 1900. Ainsi donc, la population de la campagne qui, en moyenne, possède le plus grand nombre d'enfants, a abandonné aux centres industriels non seulement toute sa descendance mais encore 45.000 personnes en plus. Et cet exode vers les villes a pris une très haute intensité dans certaines régions, en particulier dans celles de la Suisse orientale où prédomine l'industrie textile, ensuite de la disparition assez rapide de l'industrie à domicile, qui permettait au petit paysan de vivre, grâce au salaire d'appoint qu'il pouvait ainsi se procurer. Alors qu'en 1881 nous trouvons, rien que dans l'industrie de la soie du canton de Zurich, 30.398 tisseurs à la main et 1.576 tisseurs au métier mécanique, plus 10.451 autres ouvrjers, nous ne trouvons plus en 1906 que 11.430 tisseurs à la main. Par contre, le nombre des métiers mécaniques a atteint le beau chiffre de 7.578, plus 13.342 ouvriers. Quand ce salaire d'appoint disparut, la petite exploitation agricole commença à chanceler sur ses bases, et cela juste au moment où l'exploitation capitaliste faisait son apparition dans l'agriculture. Nom-

breuses furent les petites exploitations qui disparurent et dont les propriétaires allèrent renforcer les phalanges prolétariennes des cités. Cet exode des petits paysans jeta en quelques années à peine une foule de travailleurs nouveaux sur les marchés. Il y eut une forte augmentation des offres de main-d'œuvre, et comme conséquence de nombreuses crises de salaires. La division du travail permit l'emploi, toujours sur une plus vaste échelle, d'ouvriers non qualifiés, s'offrant à travailler à bas prix, et acceptant des salaires de famine.

Mais dans l'agriculture elle-même, cette transformation conduisit à une intense spécialisation dans la culture du sol. Tous les efforts portèrent sur l'élevage du bétail et la production du lait. Quelques grands paysans seuls profitèrent de cette situation nouvelle. Depuis quelques années, la Suisse doit importer chaque année une quantité considérable de vivres, pour 400 millions de francs en moyenne. Ajoutons encore que, grâce aux tarifs douaniers, nous assistons à un notable renchérissement du prix de la vie et à une diminution de la qualité des aliments. En un mot, la situation est de plus en plus mauvaise pour la classe ouvrière dans son ensemble.

Dans ce passage de la Suisse agricole à la Suisse industrielle, un élément a joué un rôle de premier plan et dont l'importance ira tous les jours grandissant. Nous voulons parler de la « houille blanche ». Si la Suisse se trouve complètement séparée des mers, en revanche elle est riche en lacs, en fleuves, en courants d'eau, dont le régime irrégulier peut être corrigé par de grands réservoirs. Les progrès rapides de l'électro-technique permettent de penser que les forces non encore exploitées le seront avant qu'il soit longtemps. Il ne se passe presque pas de jour que les journaux ne nous apprennent la création d'une « Centrale d'énergie électrique » dans telle région montagneuse, ou sur telle rivière, et dont les eaux vont porter au loin la force, la lumière, la chaleur. A prendre les statistiques officielles, les forces motrices aujourd'hui exploitées en Suisse, peuvent être évaluées à 270.000 H P (Horse power), et il en reste en réserve encore 550.000 en-

viron. L'énergie électrique dont on dispose actuellement est consommée de la façon suivante : 18 p. 100 par les chemins de fer électriques, 23 p. 100 par les industries électro-chimiques, enfin le 64 p. 100 est employé comme force motrice ordinaire ou comme lumière. Cet élément révolutionnaire par excellence, et qui est à l'industrie d'aujourd'hui ce que la vapeur d'eau fut à celle du commencement du XIXe siècle, explique la très grande concentration, qui est de plus en plus la caractéristique de l'industrie suisse. Alors que la *Statistique suisse des fabriques* nous donnait, en 1882, 134.862 ouvriers soumis à la loi fédérale sur les fabriques de 1877 et 59.505 H P, nous trouvons, en 1901, 242.584 ouvriers et 320.433 H P (eau, gaz, électricité, etc.) Les ouvriers ont donc augmenté de 80 p. 100 et les forces motrices de 438,5 p. 100. Dans un ouvrage intitulé : *En pleine évolution,* le Secrétariat ouvrier suisse a établi, par une série de calculs et de considérations techniques, le tableau suggestif que nous reproduisons p. 242.

On ne saurait mieux montrer, que par ces quelques chiffres, combien nous sommes loin de l'Etat agricole d'il y a un demi-siècle. Rien ne fait mieux ressortir le caractère capitaliste d'un pays donné que le degré de sa concentration industrielle. Sans doute, cette concentration n'a pas marché aussi rapidement en Suisse que ce ne fut le cas dans quelques autres pays. Il n'en reste pas moins, qu'en le court espace de dix-neuf années, le capital constant a de beaucoup augmenté par rapport au capital variable. Chaque année voit croître le nombre des industries dans lesquelles les ouvriers diminuent, alors que les chevaux de force augmentent. Cette évolution est frappante dans la brasserie par exemple, où en 1884, 423 brasseries fabriquaient 1.080.000 hectolitres de bière, alors qu'en 1905 elles ne sont plus que 186, avec une production de 2.264.652 hectolitres. Et en même temps que se transformait leur mode de production, elles devenaient simultanément des Sociétés par actions au nombre de 46, sur 109 grandes et moyennes (soit le 42,2 p. 100).

INDUSTRIES	1882			1901 (2)		
	OUVRIERS (1)	HP transformés en forces humaines	TOTAL des forces productives	OUVRIERS	HP transformés en forces humaines	TOTAL des forces productives
Industrie du coton	54.115	249.617	303.732	49.023	397.614	446.637
Industrie de la soie	25.866	58.750	84.616	33.506	126.798	160.304
Industrie de la laine, du lin, etc.	5.722	23.920	29.642	14.664	80.764	95.428
Industrie des peaux, cuirs, etc.	3.753	3.595	7.348	9.273	23.696	32.969
Aliments et boissons	6.636	11.231	17.867	18.393	290.312	308.705
Industries chimiques et physiques	2.749	14.860	17.609	7.016	1.069.051	1.076.067
Fabrication du papier et industries polygraphiques	4.950	39.446	44.396	13.781	127.008	140.789
Préparation du bois	2.913	15.649	18.562	14.474	130.066	144.540
Métaux et Machines	16.430	59.128	75.558	45.378	248.951	294.329
Horlogerie et Bijouterie	8.558	5.578	14.136	24.858	31.391	56.249
Salines, terres, etc.	3.170	17.699	20.869	12.168	165.984	178.152
TOTAL	134.862	499.473	634.335	242.534	2.691.635	2.934.169

(1) Les « ouvriers » sont ceux qui sont soumis aux dispositions protectrices de la loi fédérale sur les fabriques de 1877.
(2) 1901 est la date du dernier recensement industriel fédéral.

Il serait facile de montrer encore par d'autres chiffres empruntés à la métallurgie, l'horlogerie, la minoterie, les industries textiles, que de plus en plus la Suisse s'industrialise. Un seul document encore. Les sociétés anonymes qui possédaient un capital social de 92,9 millions en 1850 ont vu ce capital monter à fr. 2.270,5 millions en 1900, et à fr. 2.599.466.279 à la fin de 1908.

En face de cette révolution économique, la classe ouvrière a compris que l'organisation sur le terrain syndical s'imposait à elle, chaque jour, avec une plus impérieuse nécessité. Pendant nombre d'années, quelques fédérations industrielles seulement purent prendre pied dans la typographie, l'horlogerie, la métallurgie. Mais nombreux étaient les syndicats qui vivaient impuissants, dans un « splendide isolement ». Puis bientôt le besoin de se grouper plus étroitement se fit sentir. Du mouvement qui, en 1873, avait donné naissance à la *Fédération ouvrière suisse* (Arbeiterbund) sortit, au Congrès d'Olten, en 1880, une double organisation : la *Fédération Suisse des syndicats professionnels* et le *Parti Socialiste suisse.* Le journal commun à ces deux mouvements — syndical et politique — fut l'*Arbeiterstimme,* que rédigea pendant de nombreuses années, et avec beaucoup de talent, un ancien ouvrier tisseur de Crimmistchau, en Silésie, actuellement professeur de pédagogie à l'Université de Zurich, notre camarade Robert Seidel. Il n'est pas possible, dans le cadre de cet article, de faire l'histoire de la Fédération des Syndicats qui passa par bien des vicissitudes, traversa des périodes de trouble et même de confusion, se transforma nombre de fois, pour s'adapter chaque jour un peu mieux au milieu économique dans lequel évoluait la classe ouvrière, jusqu'au moment où, il y a deux ans, ne répondant plus du tout à ce qu'on attendait d'une grande organisation centralisée, ayant à côté d'elle, dans les principales industries, des fédérations industrielles dont quelques-unes fort puissantes, elle se vit contrainte de disparaître, pour faire place à l'organisation actuelle: l'*Union Suisse des Fédérations syndicales.*

Quelle est la tâche principale qui incombe à cette Union. C'est tout d'abord d'apporter plus d'unité dans le mouvement syndical suisse en général. L'autonomie des grandes fédérations industrielles est devenue un principe fondamental. Et cela s'explique quand on sait que le développement économique de la Suisse ne se meut pas du tout sur une seule ligne. Et ce n'est pas la moindre des tâches que celle de créer une harmonie durable et féconde entre de vieilles organisations, presque traditionalistes, comme celle des typographes, et de jeunes groupements, aux audaces révolutionnaires, comme ceux du bâtiment. Dans ce but, il existe, dès maintenant, des rapports réguliers, étroits, bien coordonnés, entre l'Union centrale et les Fédérations de syndicats.

Mais cette *Union Suisse* a d'autres besognes encore à accomplir. Les fédérations autonomes doivent prendre des mesures pour que, financièrement, elles puissent marcher seules au moment d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre mouvement. L'autonomie sans la capacité financière n'est qu'un vain mot. Mais il peut se présenter des circonstances extraordinaires dans lesquelles il faut un effort de toute la classe ouvrière organisée. Il est même à prévoir, qu'au fur et à mesure que le patronat sera mieux organisé, qu'il se sentira plus fort, qu'il sera plus sûr de l'appui du gouvernement, de la police, de la magistrature et même de l'armée, les batailles qu'il livrera ne seront plus de simples combats, mais bien des luttes décisives pour l'une ou l'autre des parties. Et c'est ici que l'Union Suisse des Fédérations syndicales sera appelée à jouer un rôle de premier plan.

Là n'est pas tout. Elle fait encore une propagande continue, méthodique, en faveur des lois de protection ouvrière. Elle prend une part très active à la révision de la loi fédérale sur les fabriques de 1877, actuellement en cours, à la confection aussi d'une loi sur la protection des ouvriers et ouvrières qui travaillent dans les petites industries, d'une législation complète sur le travail à domicile, etc. Pour cela, elle travaille à établir une très soigneuse statistique syndicale,

qui pourra renseigner non seulement les ouvriers qui appartiennent à une grande organisation professionnelle sur le mouvement économique général, mais encore les indifférents, trop nombreux, et le grand public, qui ne sait que peu de chose de la situation réelle du travailleur suisse.

Un autre point important aussi, c'est la création d'une entente étroite entre les syndicats, les Unions ouvrières locales (dans les villes et les cantons) ou cartels, le Parti socialiste et le mouvement coopératif ouvrier. Jusqu'à présent, il y a eu entente, c'est vrai, mais partielle seulement, et temporaire. De plus en plus, il faut travailler à l'interdépendance de ces quatre formes de l'activité ouvrière, sans qu'aucune ne perde rien de sa liberté de mouvement. L'Union Suisse devra établir les rapports des fédérations entre elles, à propos des services de secours mutuels, apporter des solutions aux problèmes qui naissent de la limitation du domaine d'action de chacune d'elles, travailler à la fusion des petites fédérations corporatives dans les grandes fédérations industrielles existantes : ainsi la chaussure, la ganterie, dans la Fédération des cuirs ; la bijouterie, la joaillerie, la chaîne d'or ou d'argent dans la Fédération métallurgique ou dans la Fédération horlogère, etc.

Enfin, l'Union Suisse est chargée d'une propagande méthodique et continue pour amener à l'organisme central de nouvelles fédérations et pour renforcer celles qui sont trop faibles encore. Enfin, elle subventionne les secrétariats régionaux et organise des cours d'instruction pour les militants. Ce programme, dont je n'ai donné que les traits les plus essentiels, ne manque pas d'ampleur. L'Union Suisse des fédérations syndicales est placée au centre du mouvement économique de la classe ouvrière suisse. C'en est, pour ainsi dire, le cerveau.

Quelle est la situation actuelle des organisations syndicales, des fédérations industrielles, qui constituent le corps proprement dit de l'Union Suisse des fédérations syndicales ? Les dernières statistiques que nous possédions datent du 31 décembre 1908.

Etat des Membres des Fédérations affiliées à l'Union suisse

FÉDÉRATION	31 DÉCEMBRE 1908			31 DÉCEMBRE 1907			31 DÉCEMBRE 1906		
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Relieurs	628	»	628	630	»	630	538	»	538
Coiffeurs	260	»	260	250	»	250	260	»	260
Ouvriers de l'Etat et des communes	1.755	58	1.813	1.643	58	1.701	1.591	58	1.649
Auxiliaires aux arts graphiques	745	338	1.083	800	426	1.226	350	302	652
Ouvriers sur bois	6.876	3	6.879	7.858	5	7.863	7.745	»	7.745
Chapeliers	200	20	220	200	50	250	254	»	254
Alimentation	3.808	350	4.158	3.900	400	4.300	3.434	300	3.734
Ouvriers du cuir	1.132	72	1.204	1.463	178	1.641	1.122	103	1.225
Lithographes	632	»	632	571	»	571	522	»	522
Peintres et plâtriers	2.849	»	2.849	3.238	»	3.238	2.597	»	2.597
Maçons et manœuvres	2.541	»	2.541	6.086	»	6.086	4.000	»	4.000
Ouvriers sur métaux	13.781	40	13.821	14.379	191	14.571	11.961	39	12.000
Tailleurs et couturières	1.823	150	1.973	1.819	131	1.950	1.793	»	1.793
Travailleurs de la pierre	1.774	»	1.774	2.226	»	2.226	2.420	»	2.420
Ouvriers du textile	4.578	3.385	7.863	6.548	3.646	10.194	5.827	2.925	8.752
Ouvriers du transport	1.124	»	1.124	1.050	»	1.050	500	»	500
Typographes	3.045	»	3.045	2.859	»	2.859	2.666	»	2.666
Ouvriers horlogers	12.212	1.456	13.668	12.694	1.130	13.824	12.812	1.228	14.040
Ouvriers charpentiers	1.330	»	1.330	1.485	»	1.485	1.515	»	1.515
TOTAL	61.093	5.772	66.865	69.699	6.216	75.915	61.907	4.955	66.862

Si on constate quelques diminutions dans certaines fédérations — ainsi des travailleurs du cuir, des ouvriers sur bois, des chapeliers, des maçons (36 p. 100), — il faut en faire remonter la cause à la crise qui a frappé quelques-unes de ces industries au cours des années 1906 et 1907. Mais il est encore un autre élément dont il faut tenir compte, surtout dans l'industrie du bâtiment, et plus particulièrement dans la Suisse romande. L'influence des théories syndicalistes libertaires de la Confédération générale du travail de France s'est fait sentir, et dans nombre de localités on ne rencontre que des sections « fédéralistes » qui ne veulent à aucun prix entendre parler d'une affiliation à une grande fédération industrielle. Cependant, aujourd'hui déjà, en face des expériences faites, un grand nombre de ces organisations « localistes » reviennent au groupement général.

Ce qu'il est intéressant de connaître, c'est la proportion qui existe entre le nombre des ouvriers syndiqués et celui des non-syndiqués. Le tableau de la page 248 nous renseigne éloquemment.

Pour avoir une image exacte de la situation, il faut tenir compte aussi du fait qu'il y a en Suisse 54.463 ouvriers travaillant dans des industries où n'existe aucune organisation, 22.203 employés de commerce, 2.195 ouvriers de branches diverses et 200.000 ouvriers de campagne, en chiffres ronds.

L'examen du tableau ci-après nous permet quelques observations intéressantes. Dans les arts graphiques, les typographes sont syndiqués à proportion de 90 p. 100. Les ouvriers et employés de l'Etat et des communes sont mieux organisés que ceux des établissements privés — et c'est là un encouragement à travailler à de nombreuses municipalisations. Ensuite on remarquera que les ouvriers des arts graphiques, ceux du transport et les tailleurs sont les seuls groupes qui accusent un accroissement continu du nombre des ouvriers syndiqués.

La conclusion générale qu'il est permis de tirer de ce tableau

PROFESSION ou INDUSTRIE	OUVRIERS OCCUPÉS			1908 SYNDIQUÉS			1907 SYNDIQUÉS			1906 SYNDIQUÉS			SONT SYNDIQUÉS sur 100 ouvriers occupés		
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	1908	1907	1906
Coiffeurs	1.828	500	2.328	260	»	260	250	»	250	260	»	260	11,1	10,8	11,1
Cheminots	36.930	2.722	39.652	32.678	»	32.678	29.987	»	29.987	28.701	»	28.701	82,4	75,6	72,4
Arts graphiques	14.383	4.747	19.130	5.761	338	6.199	5.659	426	6.085	4.886	302	5.188	32,4	31,7	27,1
Chauffeurs et machinistes	3.000	»	3.000	2.261	»	2.261	2.180	»	2.180	2.019	»	2.019	75,3	72,6	67,3
Ouvriers sur bois	23.203	457	23.660	6.876	3	6.879	7.858	5	7.863	7.745	»	7.745	29,0	33,2	32,7
Chapeliers	422	553	975	200	20	220	200	50	250	254	»	254	22,5	25,6	26,0
Alimentation	25.991	22.675	48.666	3.808	350	4.158	3.900	400	4.300	3.434	300	3.734	8,5	9,9	7,6
Ouvriers sur cuirs	14.166	7.367	21.533	1.132	72	1.204	1.463	178	1.641	1.122	103	1.225	5,5	7,6	5,2
Peintres et plâtriers	9.177	»	9.177	2.849	»	2.849	3.238	»	3.238	2.597	»	2.597	31,0	36,3	28,2
Maçons et manœuvres	71.822	»	71.822	2.541	»	2.541	6.086	»	6.086	4.000	»	4.000	3,2	8,4	5,5
Métallurgistes	72.387	3.085	75.472	13.781	40	13.821	14.379	192	14.571	11.961	39	12.000	18,3	19,3	15,9
Postiers et douaniers	10.614	3.986	14.600	8.500	»	8.500	8.376	»	8.376	7.194	»	7.194	58,2	57,3	49,2
Tailleurs	5.200	16.000	21.200	1.823	150	1.973	1.819	131	1.950	1.793	»	1.793	9,3	9,1	8,4
Ouvriers de l'État et des communes	4.597	400	4.997	1.755	58	1.813	1.643	58	1.701	1.591	58	1.649	36,4	34,1	33,1
Travailleurs de la pierre	11.295	400	11.695	1.774	»	1.774	2.226	»	2.226	2.420	»	2.420	15,1	19,0	20,7
Employés de tramways	2.990	26	3.016	1.700	»	1.700	1.626	»	1.626	1.250	»	1.250	56,3	53,9	41,4
Téléphones et télégraphes	1.000	»	1.000	500	»	500	385	»	385	285	»	285	50,0	38,5	28,5
Ouvriers du textile	56.242	120.685	176.927	4.578	3.285	7.863	6.548	3.646	10.194	5.827	2.925	8.752	4,4	5,8	4,9
Ouvriers des transports	7.203	672	7.875	1.124	»	1.124	1.050	»	1.050	500	»	500	14,2	13,3	6,3
Horlogers et bijoutiers	26.331	19.284	45.615	12.212	1.456	13.668	12.694	1.130	13.824	12.812	1.228	14.040	29,9	30,3	30,7
Charpentiers	9.090	»	9.090	1.330	»	1.330	1.485	»	1.485	1.515	»	1.515	14,6	16,3	16,6
TOTAL	407.871	203.559	611.430	107.443	5.772	113.315	113.052	6.216	119.268	102.166	4.955	107.121	18,5	19,5	17,5

d'ensemble, c'est que l'organisation syndicale ouvrière en Suisse est restée solide, malgré les chocs violents et les nombreuses épreuves par lesquelles elle a dû passer durant l'année 1908. Et c'est aussi que les organisations capables de protéger leurs membres contre les funestes effets des crises, entre autres, ont traversé toute une période de dépression économique profonde sans subir aucun dommage, sans accuser aucun recul, sans faiblir jamais. Cette constatation générale faite, examinons d'un peu plus près ce qu'a été cette activité des fédérations syndicales dans le domaine administratif, dans celui des secours et enfin sur le terrain même des luttes économiques.

Nous avons dit plus haut qu'il existait des différences considérables dans le développement industriel des diverses régions de la Suisse. Il existe aussi des différences de langue et de degré dans l'instruction des ouvriers. C'est ce qui explique que l'appareil d'administration soit parfois coûteux et compliqué. Les recettes des fédérations affiliées à l'Union Suisse des fédérations syndicales pour 1908 ont été de fr. 5.697 de finances d'entrée, de fr. 1.232.184 de cotisations ordinaires. de fr. 52.264 de cotisations extraordinaires, de souscriptions diverses, de fr. 153.713, enfin d'autres recettes, soit un total de fr. 1.443.860.

Si nous ajoutons à la somme totale de ces recettes les recettes des fédérations non affiliées, on arrive, pour l'ensemble des organisations syndicales en Suisse, à fr. 1.700.000, en chiffres ronds. Si nous comptons 112.000 travailleurs syndiqués, cela fait une recette annuelle de fr. 15,10 par membre et par année. Si on ne tient compte que des fédérations affiliées à l'Union syndicale, la recette moyenne par membre et par année est de fr. 21,50 pour 1908. Cette comparaison montre que les membres des fédérations affiliées font plus de sacrifices d'argent pour le mouvement ouvrier que ceux qui restent en dehors de ces fédérations. Seuls les typographes de la Suisse romande font exception puisqu'ils versent en moyenne fr. 80 — par membre et par année. Mais cette

somme de fr. 1.700.000 ne représente qu'une partie de ce que les travailleurs syndiqués abandonnent annuellement au mouvement. Si on tient compte encore des cotisations aux sections locales, aux Unions ouvrières (cartels dans les villes) qui ascendent à fr. 600.000 environ, il n'est pas exagéré de dire que chaque année les ouvriers syndiqués versent fr. 2.500.000 pour la lutte sur le terrain économique seulement. C'est un beau chiffre, quand on songe, qu'il y a dix ans à peine, cette même somme ne dépassait pas un quart de million.

Ce qui est réjouissant à constater, c'est que depuis trois ans le taux des cotisations payées chaque semaine a sérieusement augmenté. Sans doute, il faut tenir compte des différences de salaires et surtout des services que rendent les institutions de secours. Quelques chiffres montreront que ce mouvement est en bonne voie. Fait réjouissant à constater : les fédérations qui sont encore en arrière font tous leurs efforts pour rattraper les autres. Si les lithographes paient fr. 1,80 par semaine, les relieurs fr. 1, les ouvriers sur bois 0,50, de même que les métallurgistes, il est encourageant de voir les ouvriers misérables de l'industrie textile payer 25 et 30 centimes par semaine et abandonner ainsi chaque mois une journée de travail pour la bataille économique. Quand on constate pareil esprit de sacrifice, on a le droit d'espérer beaucoup.

En 1908, les fédérations syndicales ont dépensé 1.324.834 francs. Les plus fortes sommes sont allées aux grèves, aux lock-outs et à des mouvements divers. Pour tous les secours, elles ont dépensé fr. 895.065, ce qui fait le 67,5 p. 100 du total des dépenses de l'année. L'administration absorbe le 14,5 p. 100 et les journaux le 9,7 p. 100 des dépenses totales. Ce sont les métallurgistes, les ouvriers sur bois et les typographes qui nous donnent les plus forts chiffres : fr. 385.723, 180.674 et 236.297. Les métallurgistes ont distribué à eux seuls, en 1908, fr. 126.088, pour frais de maladie, et les typographes fr. 109.949. Pour les grèves et lock-outs, les métallurgistes viennent en tête avec fr. 189.829, puis les

ouvriers du textile avec fr. 87.790, et ceux du bois avec fr. 8.124.

Quant aux mouvements de grèves, aux lock-outs et autres luttes prolétariennes, on en a compté 450 en 1908, auxquels 30.000 travailleurs environ ont pris part, et dont 88 p. 100 étaient syndiqués. Les ouvrières, au nombre de 719, ont participé, elles aussi, à quelques-unes de ces batailles. Ce ne sont-là, il est vrai, que des chiffres approximatifs, car il nous manque les conflits dans l'industrie horlogère et les renseignements fournis par quelques fédérations ne sont pas tous des modèles de précision.

Etablir une statistique sérieuse des mouvements qui agitent la classe ouvrière suisse, telle sera, pour l'Union Suisse, la plus pressante besogne de l'année qui vient de commencer.

Il nous restera à examiner, dans une deuxième étude, l'organisation des prolétaires de la Suisse sur le terrain politique. Mais, d'ores et déjà, il est possible d'affirmer que sur le terrain syndical, la concentration des ouvriers des fabriques et de la moyenne et petite industrie fait chaque jour de rapides progrès. Ceux qu'il faut amener encore à l'organisation, ce sont les ouvriers des tout petits métiers et les 130.000 ouvriers et ouvrières de l'industrie à domicile. Et ce ne sera pas une mince besogne, quand on songe qu'ils sont dispersés dans plusieurs centaines de petites bourgades, où le travail d'organisation se heurte à des difficultés que l'on ne rencontre pas ou presque pas dans les grands centres industriels.

JEAN SIGG.

Les Naissances en France

En même temps que le sénateur Lannelongue présentait devant le Parlement et l'opinion une proposition tendant à remédier à la dépopulation, M. Raoul de Félice publiait le manuscrit « Les Naissances en France », que l'*Académie des sciences morales et politiques* avait cru devoir couronner (1).

M. de Félice fait immédiatement appel aux chiffres. En 1907, la France a compté 793.537 décès et seulement 773.645 naissances d'enfants vivants. Les décès l'ont donc emporté de 19.892 sur les naissances. En 1801, il y avait eu 903.688 naissances qui donnaient une proportion de 33 p. 1.000. Le taux diminue constamment, à dater de cette époque : 1830, 31; 1860, 27; 1890, 24; 1900, 22; 1907, 19,7.

Le nombre des ménages sans enfants croît sans cesse. Dans certaines communes rurales de la Haute-Garonne, il a passé de 3,75 à 5,27 p. 100; dans deux rues de Toulouse, choisies parmi les plus riches, il est monté de 13,42 p. 100 à 16,30 p. 100. Parmi les causes pathologiques de la stérilité, les maladies vénériennes semblent tenir la première place. Sur 20.399 enfants nés à la clinique Baudelocque pendant une période de dix ans, du 1er janvier 1890 au 31 décembre 1899, 617 avaient succombé pendant la grossesse : la syphilis a été reconnue comme cause de la mort dans 264 cas. D'autre part, si une nourriture insuffisante augmente la fécondité, une nourriture abondante la restreint. « Si le paysan, a dit Delaunay, a moins d'enfants, c'est qu'il mange de la viande presque tous les jours. » « Sur 100 ménages, écrit le Dr Maurel,

(1) Hachette.

pour lesquels je trouvais l'hérédo-arthritisme, soit des deux côtés, soit d'un seul, j'en ai trouvé 52 inféconds, 16 n'ayant que des filles et 4 ayant des enfants mal formés, soit une proportion de 72 p. 100 de faible fécondation. »

Le surmenage nerveux ou physique abrège la durée de la vie intra-utérine. Les enfants provenant d'ouvrières qui travaillent jusqu'au moment de l'accouchement sont fréquemment des débiles et même des infirmes. Ajoutons les ravages de la tuberculose et de l'alcool et l'on verra qu'il ne faut pas trop s'étonner de la diminution de notre force génératrice.

On se marie tard. Il y a quelques années, un statisticien calcula que, sur 9.585.514 êtres du sexe féminin en âge de fécondité, auxquels la loi permet le mariage, 5.281.354 étaient mariés, 4.305.160 ne l'étaient pas. Sur 8.446.282 habitants du sexe masculin ayant de 18 à 49 ans, 4.582.524 étaient mariés et 3.863.758 ne l'étaient pas. Il y avait donc 44,9 p. 100 de mariables non mariées du sexe féminin, et cette proportion s'élevait à 55,1 p. 100 pour le sexe masculin. Des obstacles matériels semblent s'opposer aux unions prématurées : attente d'une situation, d'une dot ; service militaire, émigration vers les villes. Les femmes tardivement mariées présentent une natalité qui décroît rapidement avec l'âge. Un sociologue norvégien a nettement démontré que « le retard apporté à la conclusion des mariages est une cause importante de stérilité ». Ne sait-on pas, d'ailleurs, que le mariage paraît plus favorable à la santé que le célibat ? De 21 à 25 ans, les jeunes époux ne donnent que 100 décès annuels, tandis qu'un nombre égal de célibataires en fournit 150.

La femme redoute de plus en plus les servitudes de la maternité. L'homme désire éviter les soucis que donne une nombreuse famille. Aux yeux de M. Paul Leroy-Beaulieu, une des grandes causes de la faible natalité en France est ce fait que « les enfants ne sont plus rémunérateurs ». Suivant Le Play, l'institution de l'héritage s'oppose à l'accroissement de la population.

M. Neymark a cherché une relation entre l'abaissement

du revenu des capitaux et la diminution de la natalité en France. Il serait plus équitable et d'une psychologie plus observatrice de soutenir que la médiocrité de certains salaires encourage fort peu les ouvriers à accroître le nombre de leurs enfants. N'est-ce pas une infériorité économique que la femme et les petits soient obligés d'aller chercher eux-mêmes du travail ?

M. de Félice aborde maintenant l'étude des modes de restriction volontaire. Le néo-malthusianisme reproche à Malthus d'avoir proposé aux hommes, déjà mourants de faim, de mourir d'amour. Le néo-malthusianisme entend ne pas renoncer aux droits de l'amour et, en même temps, affirmer que le moment est venu où les besoins de la population excèdent la somme des subsistances disponibles. Si l'homme doit régler sa consommation, il doit régler aussi sa reproduction. Les moyens préventifs, voilà la base scientifique des arguments néo-malthusiens. Après la liberté de l'amour, la liberté de la maternité, le souci du bonheur de l'enfant à naître. M. Raoul de Félice retrace à grands traits l'histoire du néo-malthusianisme français, puis entame la discussion de la doctrine. Il la fait surtout porter sur les points suivants : déficit alimentaire, santé de l'individu, vigueur de la race.

Il faut être reconnaissant à l'auteur de ne pas avoir essayé un plaidoyer ou un réquisitoire. Il a rassemblé des faits qu'il a disposés d'une façon fort habilement systématique. Il offre au public les documents les plus suggestifs et les plus vivants sur un problème si ouvertement économique et social.

En tête de son livre, sont inscrites ces paroles de Bodin : « Il ne faut jamais craindre qu'il y ait trop de sujets, trop de citoyens ; vu qu'il n'y a richesse, ni force que d'hommes. » Raisonnement fort discutable, si la richesse d'une nation n'est faite que d'un prolétariat réduit au dénuement. Et les nations modernes, l'esprit moderne, l'idéal moderne veulent — c'est là le grand problème — enrichir le peuple ouvrier à la mesure de son travail.

Albert Sauzède.

Le Socialisme et la Franc-Maçonnerie

Les divers partis conservateurs qui constatent et subissent la poussée socialiste, décidés à se défendre, utiliseront de plus en plus tous les moyens susceptibles de retarder la transformation de la société contemporaine, puis sa chute ; ils y parviendront d'autant plus aisément que le prolétariat sera plus lent à créer et à savoir gérer au mieux ses organismes propres ; ils y réussiront peut-être si la classe ouvrière, refusant d'utiliser les instruments de transformations utiles et sûrs, ainsi que tout l'enseignement dont ils pénètrent, s'adapte peu à peu à la société en se contentant de la réformer seulement sur des points immédiats. L'intelligence très orgueilleuse, quoique réelle, mais insuffisamment renseignée, de plusieurs révolutionnaires verbaux de par delà l'extrême-gauche, facilite beaucoup les manœuvres obliques qui se révèlent déjà et dont les deux principales consistent, soit à pousser vers la surenchère, de manière à ce que l'on puisse aboutir à une révolte, puis à une répression, soit à séparer en les opposant, de façon à ce qu'ils se nuisent jusqu'à se détruire, laissant en même temps la majorité parlementaire à un centre conservateur, l'effort économique et l'effort politique, c'est-à-dire l'effort syndical-coopératif et l'effort socialiste.

La bourgeoisie, de plus en plus oublieuse, ignorante et diminuée, toute à la minute qu'elle vit, sauf dans ses éléments restés révolutionnaires, réduits à une petite poignée, n'a rien retenu ni rien appris. 1848 ne lui a pas fait comprendre la Commune ; la Commune ne l'empêcherait pas de recommencer

le crime funeste de juin 1848. Si, dans une pareille lutte, le prolétariat devait, cette fois, trouver sa revanche ou, du moins, son salut, car ce n'est pas dans un sentiment de revanche qu'il est révolutionnaire, si la victoire socialiste, à peu près certaine, pouvait prétendre à un lendemain, il vaudrait mieux, un dernier effort de conciliation ayant été tenté, laisser à la Révolution le soin de dénouer une situation en apparence inextricable, mais il semble bien, avec évidence, qu'il en irait tout autrement. Et la défaite serait d'autant plus douloureuse, d'autant plus grave et lourde de conséquences, que la victoire se démontre plus nécessaire pour la France, pour l'Europe, pour l'univers industrialisé.

Seul parti véritablement républicain et actif en face des divers partis conservateurs, du conservateur qui s'avoue au radical qui finit d'oublier que cet adjectif ne signifie plus rien, le Parti socialiste, insuffisamment pourvu encore de troupes cohérentes et toutes armées contre des partis nombreux, soutenus, quant à eux, par une majorité dont un même dogme religieux domine les divisions, d'ailleurs peu profondes, et les réunit, a intérêt à ne négliger aucun moyen d'action. De même qu'il s'appuie sur le syndicalisme et la coopération et qu'il en exprime l'idéal comme les revendications, à son avantage comme pour le leur, de même il devrait utiliser la franc-maçonnerie. La franc-maçonnerie unie au parti socialiste réaliserait enfin la destruction définitive des cléricalismes dont elle n'a pu venir à bout avec aucun autre groupe, et toute réforme, même sérieuse, toute révolution, même plus profonde que celle de 1789, avorteront tant que se perpétuera l'équivoque dans laquelle se débat l'humanité. La franc-maçonnerie, dont on médit parce qu'on ne la connaît pas ou, si on la connaît, parce qu'on n'a pas su la comprendre, soit par manque de générosité, soit par défaut d'intelligence psychologique, aide mieux qu'aucune autre à l'union des réformateurs révolutionnaires éclairés et décidés sur ces deux points, à cette unité constamment agissante vers l'avenir, audacieusement et prudemment à la fois, sans laquelle l'Humanité

n'avancerait plus que par secousses, d'une manière incertaine, tour à tour ralentie et brutale, à travers les larmes et le sang — et l'on touche ici l'opposition avec le christianisme — vers la destinée meilleure qui est la sienne et qu'elle se doit de conquérir.

*
* *

Rien ne s'oppose à l'entente du Parti socialiste et de la Franc-maçonnerie, et cette entente semble devoir être si féconde qu'elle existe quelque peu déjà. Deux préjugés s'interposent, l'un qui représente la franc-maçonnerie comme une organisation radicale, tendant, par conséquent, dans une certaine mesure, à la conservation de la société, l'autre qui veut la faire apparaître comme une réunion de personnes intéressées. Il serait superflu d'énumérer les autres mensonges dont ses adversaires entourent une institution qui les gêne parce qu'elle a survécu à tous les partis, face à l'Eglise qui les avait tous successivement désarmés et fait détruire, parce qu'elle maintient les droits de la pensée libre depuis qu'elle existe, apprenant aux bonnes volontés encore indécises à se réaliser dans leur totalité sans le secours d'aucune supercherie ni d'aucun culte.

Elle contient peut-être encore une majorité radicale, comme elle demeurait, en partie, opportuniste lorsque le radicalisme commençait d'occuper l'horizon politique. Elle est, déjà, socialiste de tendance et de sentiment, et le sera demain tout à fait. Ne l'a-t-elle d'ailleurs pas toujours été ? Ceux qui la pratiquent n'en doutent guère. Du jour même où elle se constitua d'une manière spéculative, au dix-huitième siècle, elle voulut la transformation totale de la société de manière à édifier celle-ci sur ses bases rationnelles, au plus grand bénéfice de tous, sous le niveau de l'égalité, dans la liberté, en substituant à la lutte sauvage la conciliation fraternelle. Attentive, en même temps, à maintenir l'équilibre, elle n'a entendu, cependant, exprimer au dehors que ce que le monde, tel qu'il

restait momentanément constitué, rendait possible, au fur et à mesure de cette possibilité, tout en la précédant et en l'aidant, tout en la créant, au besoin, après l'avoir préparée.

L'autre accusation, absurde, tombe d'elle-même devant l'évidence, pourvu que l'on ait un peu étudié la vie politique. Tout y est amnistié plus ou moins, en effet, même le révolutionnarisme le plus démagogique, sauf la qualité de franc-maçon, et ceux qui dénigrent la franc-maçonnerie sans entretenir contre elle d'autre animosité que celle de l'ignorance qu'ils en ont, — et qu'il ne tient qu'à eux de faire cesser, — devraient se demander, avant de mener leur combat, pourquoi la franc-maçonnerie a toujours été le point de mire central sur lequel se sont acharnés les réactionnaires. Il est puéril, — et pourtant bon, tant un mensonge constant et souvent habile, a tout brouillé, — de faire observer que s'ils avaient dû y trouver un appui, quel qu'il fût, ils auraient agi différemment. Ils agissent ainsi, comme dans le passé, parce qu'ils savent que, la maçonnerie une fois détruite, la République, l'œuvre de la Révolution française et le socialisme tomberaient vraisemblablement du même coup ; les trois sont liées et toute tactique tendant à les diviser, tant soit peu, profite à la Réaction. La favoriser, si imperceptiblement soit-il, dans le parti républicain, dans le parti socialiste ou dans les autres groupes divers qui se réclament de la Révolution, compromet l'œuvre nécessaire, en retarde l'heure. Le jour où la franc-maçonnerie aura aidé à mettre d'accord tous les bons ouvriers de la Cité éternelle, la révolution sociale pourra se réaliser ; le monde sera prêt à la recevoir parce qu'il sera prêt à gérer l'héritage de la société capitaliste abattue.

La pénétration de la maçonnerie par le parti socialiste est excellente, nécessaire pour elle-même, car ses cadres toujours jeunes, parfaits, prêts à répondre aux conditions du monde moderne, réclament des troupes nouvelles ; ils en ont besoin. Incomparable outil de rénovation morale et économique, le plus parfait qui soit encore, il risquerait de se rouiller peu à peu, tout en se perpétuant, de se fausser même à être manié

par des mains trop timides, par des intelligences insuffisamment renseignées sur le mouvement économique ou butées sur un seul point. Le Parti socialiste, en y étudiant à son tour, en bénéficierait nécessairement comme le Tiers-Etat avant la Révolution et ensuite. L'organisation intérieure de la franc-maçonnerie est suceptible d'aider à l'organisation socialiste, de même que, de 1820 à 1830, elle soutint le vaste réseau des sociétés charbonniques qui minèrent le trône de la Restauration. Les reproches suceptibles d'être adressés, sinon à la franc-maçonnerie, du moins à plusieurs de ses pontifes, dont elle n'est pas responsable, trop enclins à supposer qu'ils agissent parce qu'ils se sont réunis dans des conciliabules plus ou moins secrets, sont connus, et personne n'oublie qu'en dehors même de ces grands chefs, des hommes réunis à huis-clos ont tendance trop facile à s'imaginer qu'ils dirigent les affaires politiques pour en avoir discuté ou du moment qu'un blâme a été émis. Il est évident que des erreurs ont pu et dû être commises. Il est admissible que dans les fluctuations diverses qu'elle a dû subir, ou paraître tolérer, plus ou moins, afin de durer, la vieille association n'ait pas toujours pu suivre aussi droit qu'elle le voulait, en apparence tout au moins, la route qui était la sienne et, enfin, il y a peu de choses qui soient constamment et partout parfaites. Pourtant, en dépit de ses défauts, qui, répétons-le, viennnent des hommes, telle qu'elle est, la franc-maçonnerie demeure, aujourd'hui comme hier, et sans doute comme demain, l'organisation la mieux conçue, la plus solide et la plus avancée de par son organisation, sa tolérance et son but, essentiellement et constamment en vue, qui ait été construite en face de l'Eglise. Au fond même, si quelque abstracteur absolu voulait résumer la situation et si la maçonnerie était mieux recrutée, — ce qu'elle ne pourra manquer de devenir, — il concluerait que deux forces opposées luttent l'une contre l'autre, elle et l'Eglise ; et comme le socialisme va directement contre l'Eglise en voulant empêcher l'exploitation de l'au-delà par une réalisation terrestre, le Parti socialiste gagnerait un élan spécial, et éten-

drait le champ de son influence, en s'appuyant sur ce qui a été plusieurs fois, aux heures utiles, le champ d'expérience préparatoire des révolutions.

Il ne suffit pas d'être libéré matériellement afin d'entreprendre une œuvre révolutionnaire viable, il faut l'être aussi moralement. Le citoyen libéré matériellement sans l'être moralement redescend petit à petit d'échelon en échelon vers la servitude, la décadence et la mort. Plus que celui que la faim ou des sentiments désintéressés poussent à la révolte, il consent, une fois son appétit et son désir satisfaits, à une tyrannie dont il ne prend pas toujours conscience, contre laquelle aucun sursaut d'honneur, aucune noblesse morale, bientôt, ne protestent plus.

Ne sommes-nous pas socialistes, en effet, sur un double terrain matériel et moral, pour deux raisons, l'une parce que le monde moderne s'est fait singulièrement inhabitable au travailleur, l'autre parce que nous voyons dans son changement, en même temps que la possibilité de mieux vivre et, même du bonheur, la promesse, — condition de ce bonheur, — d'une nouvelle valeur morale ?

Enfin, par delà les luttes de parti, et tout en reconnaissant leur nécessité sur le terrain politique, tout en se classant parmi les plus tenaces à les conduire, certains n'ont-ils pas souhaité, entre ceux que des nuances divisent, une possiblité de discussion nécessairement courtoise et qui fut telle parce que tous ceux qui s'y livreraient, sans exception, auraient donné et fait, — autant que possible, mais le plus possible, — les preuves de leur sincérité, de leur dévouement, de leur foi ? A la suite de discussions ainsi menées, par hasard, les rares fois où elles étaient possibles, n'ont-ils pas désiré en avoir de plus fréquentes ? Et, en dernier lieu, n'ont-ils pas constaté que ces discussions, peu à peu, entretenaient souvent une sorte de réconfort, une ardeur nouvelle dans la tâche sur laquelle, quelquefois, un nuage de lassitude désespérée maintenait son ombre lourde? Placez ces discussions élargies dans de grandes salles, entre des hommes qu'un lien plus fraternel

réunit sans même qu'ils se connaissent, puis étendez-les à toute une région, à tout un pays, à l'Europe et au monde entier, réunissant ainsi l'armée de ceux qui se sont dévoués partout au meilleur avenir par l'amélioration incessante des humains et de la société, condensant au même foyer, pour le filtrer au même prisme, d'où le répartir partout, la source la plus claire de l'expérience universelle, vous aurez un aperçu général de ce qu'est la franc-maçonnerie.

N'est pas un schéma du socialisme et de l'Internationale ?

* * *

Une objection se fait jour : « Soit, mais, en ce cas, pourquoi du mystère ? »

Le mystère est plutôt restreint. Proudhon notait déjà, en 1847, qu'il n'existait plus, ou à peine, tout au moins quant à ses décors et à ses signes, le reste, qui s'acquiert par la vie maçonnique, résultant de l'étude intérieure et d'un perfectionnement progressif. Il y a bien moins mystère que réserve, afin de se défendre des intrus et des sots, en même temps que conservation d'une tradition protectrice qui a réalisé ses preuves et les continue avec la même force. Il serait peut-être bien d'ajouter encore, à l'usage du contradicteur sincère, le seul à convaincre :

« Votre objection me fait douter que vous ayez beaucoup vécu ou avec l'attention requise ; ou bien, plutôt, afin de m'embarrasser, oublieriez-vous ce que sont malheureusement encore les hommes, dans leur majorité, tout au moins, et pris ensemble ? Et vous voudriez livrer à leur foule incertaine, souvent pire que le hasard, sans même la grouper, sans même l'ordonner, la tentative, déjà folle en elle-même, peut-être audacieuse, en tout cas, quoique indispensable, de leur transformation en êtres complètement conscients, dévoués les uns envers les autres, et tout à fait libres ? Vous esquissez déjà de larges signes de dénégation qui prouvent votre consentement à une ordonnance régulière, qui comporte, au besoin,

réduite à son minimum, sa discipline, et, puisque vous admettez celle-ci, pourquoi lui refuseriez-vous d'être parfaite ou, du moins, la meilleure possible, la mieux régularisée de manière à fournir le maximum de résultats ? Et quand vous vous souvenez du sourire dissimulé qui a toujours accompagné sur le visage de votre prochain, et surtout sur celui de votre ami, toute confidence sérieuse, toute explication de scrupule grave, vous vous étonnez de la discrétion maçonnique ? Est-ce que vous racontez ouvertement, partout, ce que vous avez le plus à cœur ? En vous confiant à un intime, souvent éprouvé, ne prenez-vous pas, si vous êtes de sang-froid, certaines précautions afin qu'un autre ne vous entende point? Et même dans ce cas, la confidence achevée, n'avez-vous pas ressenti en vous je ne sais quel vague soupçon qui vous portait à penser que, là encore, vous auriez mieux fait de vous taire ? Eh bien, supposez une conception si sublime, à sa base initiale, qu'à défaut de cette grande expérience des hommes qui apprend à connaître ce qui voudrait percer de noble chez beaucoup, même sous des aspects déconcertants, la majorité ne puisse y croire ou, sa première surprise passée, ne sache qu'en rire, — ce qui pourrait subsister de doute en vous tombera peut-être définitivement. Puis, si vous venez un jour jusqu'à ce temple perpétuel et toujours nouveau qui vous intrigue, lorsque vous aurez constaté que le curieux trop pressé, dépourvu de cette vertu vigoureuse qui déchire les voiles, anime les symboles et sait vouloir le sublime, nous quitte, doit nous quitter, tout naturellement, sans pouvoir même se retourner contre nous, sinon pour voir son injure impuissante, vous serez étonné que ce fameux secret soit si vaste et si simple, si fort, et vous vous enrôlerez vraisemblablement parmi ceux qui veulent le maintenir hors d'atteinte.

— Qu'est-ce donc ? me demanderez-vous.

— Imaginez une réunion d'hommes choisis en dehors des questions de fortune, de situation, de frontières, simplement d'après leurs qualités morales de sincérité, venus de tous les horizons sociaux et, partant unis, mieux qu'ailleurs, de ma-

nière à juxtaposer sur la société actuelle, incohérente, un embryon de la société collective de demain, destiné à pénétrer peu à peu la première des cellules que la seconde y superpose déjà invisiblement, et agglomérez ces cellules les unes aux autres de manière à ce qu'elles bénéficient du travail commun. Rêvez entre ces petits groupes une entente parfaite, situez-les dans une pièce simple, régularisée elle aussi, le long de lignes géométriques qui disent la rectitude dans un milieu qui évoque l'univers. De ce décor, des divers ornements qu'il comporte, réduits à leur minimum, de la tenue générale des assistants comme de leur confiance et, aussi, de la manière dont le travail se trouve réparti, supposez que tombe une sorte de sérénité particulière qui fait évaporer le souvenir de la vie quotidienne dans ce qu'elle comporte de brutal ; vous pourrez croire alors que vous avez franchi le seuil aux dalles noires et blanches afin de communier, par la pensée et le sentiment, avec tout ce que l'humanité passée, présente et future a contenu, ou contiendra, de meilleur, du plus obscur, du plus humble, au plus illustre, au plus éclatant. En admettant que j'exagère, je ne le fais qu'en partie, par suite de la faiblesse des hommes et de la force des superstitions enracinées, car on exploite la pensée tout autant que le travail manuel. »

Et si l'interrogation porte en dernier lieu sur l'origine même de cette société tout à la fois philosophique et constructive, avec laquelle le lecteur commence à se réconcilier, un conte apparaît nécessaire, car il faudrait avoir connu quelques loges « justes et parfaites » pour faire crédit à sa véracité.

Vers le début du dix-huitième siècle, des chercheurs hostiles aux formules toutes faites qui tendent à immobiliser le monde, alors que celui-ci est mouvement, revenus des doctrines et des religions artificielles, d'accord pour reconnaître que le monde allait au hasard, sans direction véritable, et ne pouvait plus continuer d'avancer ainsi, se réunirent afin de chercher en commun les bases de l'ordre nouveau. La belle association des constructeurs de cathédrales fournissait des cadres préparés ; elle se rattachait elle-même, sans doute, à

d'autres collèges, à un vaste passé d'architectures diverses, plusieurs fois, déjà, spéculatives et, le long de cette chaîne vénérable, à l'antiquité traditionnelle, des suites de rêves et de tentatives, des sages et des apôtres inconnus s'étaient abrités contre les colonnes mystérieuses, sous les portiques triangulaires. Des savants, des philosophes, des docteurs en théologie, des mathématiciens, des légistes, des hommes d'état, un astronome y revenaient à leur tour. Puis ce fut, bientôt, ceux qui savaient voir et comprendre, ceux qui souffraient et ceux que le bonheur avait menés vers l'étude d'autrui, ceux dans le cœur et dans le cerveau desquels la vie était entrée tout entière, en imposant à leur conscience courageuse les multiples points d'interrogation qu'elle suscite. Remontant à la source initiale des religions, les nouveaux fondateurs, tout en combattant celles-ci, désireux de ne rien perdre du patrimoine d'efforts collectifs de l'humanité, voulurent conserver le principe même de ces religions, contradictoires pour l'avoir oublié, méconnu ou détruit, ce premier sentiment d'inquiétude, d'amour ou de recherche, dévié peu à peu de sa vérité, qui les avait fait éclore, en élaguant tout ce par quoi elles avaient dévié ensuite. Ayant ainsi conservé, de manière à ce qu'il ne gênât pas, le premier soupir de l'homme vers l'inconnu afin de pouvoir le faire servir, lui aussi, si cela redevenait nécessaire, en une heure favorable, à une recherche nouvelle, en permettant même d'aiguiser par lui, au besoin, la lutte scientifique, ils abordèrent hardiment la reconstruction politique sociale d'une civilisation périmée, artificielle au point de fausser la nature en menaçant même de la détruire, et qui, après avoir abrité longtemps les hommes, menaçait ruine sur eux. Traditionnalistes et révolutionnaires, tels ils furent de suite — traditionnalistes afin de ne rien perdre et d'avoir toujours un sol éprouvé sous leurs pas, prêts d'ailleurs à le remanier ou à le détruire, s'il n'était plus utilisable, dès que les éléments du suivant se trouveraient réunis, — révolutionnaires parce que rien n'existe de vrai sans une recherche hardie, et qu'à certaines heures, lorsque les réfor-

mes ont été retardées, la révolution est devenue la vie. Ainsi, dans le creuset du grand œuvre, se mêlèrent au dix-huitième siècle les éléments de l'avenir. Une foi plus forte que nulle part ailleurs, plus grande que celle des prêtres divers, — et l'adhésion de certains le prouvait, — venue du profond et du meilleur d'eux-mêmes, animait ces hommes, vivait en eux, était devenu le rythme de leur pensée et de leur sentiment. Plus équilibrés que les premiers chrétiens, parce que l'exagération, loin de leur être nécessaire, se fût retournée contre leur foi, agissant dans un horizon moins circonscrit que celui des héros antiques, mais porteurs du même flambeau ravi par Prométhée, architectes du nouvel Acropole unversalisé, ouvert à tous les rayonnements, expression de l'humanité consciente, enfin maîtresse de ses destins, éducateurs de l'homme, qui doit être son seul et propre officiant sur l'autel de sa conscience, en réalisant au mieux l'idéal de perfection que des exploiteurs lui avaient rendu savamment inaccessible, ils préparèrent partout la Révolution.

*
* *

En même temps que l'Egalité, la franc-maçonnerie a proclamé les droits du travail, sur lequel elle fait tout reposer, et, par là encore, se vérifie sa base profondément socialiste, tant il est exact que de tout temps elle ait été identique à son objet, masquant son but parce qu'elle y était contrainte afin de mieux, et plus sûrement, réserver l'avenir à ceux qu'elle enseignait par ses symboles, silencieux aux inattentifs et aux timides, progressivement clairs aux autres.

Proudhon fut de ceux-ci. Il a écrit sur elle de fortes pages heureusement pensées. Le 8 janvier 1847, en se présentant à la loge de Besançon, il dit de suite que l'homme doit « justice à tous les hommes et guerre à Dieu, c'est-à-dire à l'absolu ». Puis, il expliqua : « L'antithéisme n'est pas l'athéisme :

le temps viendra, j'espère, où la connaissance des lois de l'âme humaine, des principes de la Justice et de la Raison justifiera cette distinction aussi profonde qu'elle paraît puérile ». Le Grand Architecte de l'Univers n'indiquait pas le Dieu des religions mais la Raison maçonnique définissant son principe sous l'expression d'équilibre. « C'est ce qu'indique à qui veut l'entendre le triple emblême devenu celui de la Révolution : Aplomb, Niveau, Equerre. » Il ajoutait : « Le Dieu des Maçons n'est ni Substance, ni Cause, ni Ame, ni Monade, ni Créateur, ni Père, ni Verbe, ni Amour, ni Paraclet, ni Rédempteur, ni Satan, ni rien de ce qui correspond à un concept transcendental ; toute métaphysique est ici écartée. C'est la personnification de l'Equilibre universel : Dieu est l'architecte, il tient le compas, le niveau, l'équerre, le marteau, tous les instruments de travail et de mesure. Dans l'ordre moral, il est la Justice. Voilà toute la théologie maçonnique. Du reste, point d'autel, point de simulacres, point de sacrements, point de grâce, point de mystères, point de sacerdoce, point de profession de foi, point de culte. La société franc-maçonne n'est pas une Eglise : elle ne repose pas sur un dogme et une adoration; elle n'affirme rien que la raison ne puisse clairement comprendre et ne respecte que l'humanité. Est capable, en conséquence, d'être reçu franc-maçon, de quelque religion qu'il soit, quiconque aime la vérité, pratique la justice et sert ses semblables, de quelque religion qu'ils soient eux-mêmes. Il faudrait être étrangement pauvre d'esprit, ce me semble, pour ne pas voir que ce rationalisme tolérant, fondé sur le dédain de toute théologie et sur la substitution au concept métaphysique de l'idée positive, réelle et formelle, est la négation même de l'élément religieux, remplacé dans la conscience du franc-maçon par la justice. La théologie de la loge, en un mot, est le contrepied de la théologie. C'est ce qu'indique l'opposition de la devise maçonnique: *A la Gloire du Grand Architecte de l'Univers*, à celle des jésuites : *Ad majorem Dei gloriam*, pour la plus grande gloire de Dieu, c'est-à-dire de l'absolu, de l'absolutisme. » — L'idée souveraine et régulatrice des âges futurs

reposera — et elle y repose déjà un peu — sur le rapport, sur l'équilibre, sur le droit.

Suivons Proudhon, qui nous prend par la main le long des symboles maçonniques. C'est un bon maître souvent, qu'a excommunié Rappoport, mais auquel je me permettrai, néanmoins, d'accorder plus d'une fois ma confiance.

L'activité apparaît la cause première de l'excitation des idées, comme le verbe primitif qui éclaire tout à coup la conscience humaine. Elle précède la spéculation, et la spéculation ne peut exister si elle ne s'appuie sur elle. Il y a donc dans les archives de l'esprit humain quelque chose d'antérieur à tous les signes qui depuis un temps immémorial servent de véhicules et d'instruments au savoir, quelque chose dont ces signes ont été imités, si même ils n'en sont pas la simple copie, quelque chose, par conséquent, qui, produit de l'instinct, servit de premier thème à l'intelligence et en détermina le mouvement. Ce sont les premiers engins de l'industrie, que nous pouvons appeler indifféremment *éléments du savoir* et *éléments du travail*. L'homme, l'être le plus élevé de la série animale, est aussi celui qui, par sa substance, doit demander le plus à la nature. Comment va-t-il l'attaquer ? Tout est pour lui dans ce comment. Selon qu'il pourra s'y prendre, sa peine sera plus forte ou plus légère, il triomphera de la fatalité du travail, ou il y succombera. Que lui enseigne cette lumière organique, l'instinct, qui éclaire tout animal venant au monde, comme la raison doit éclairer un jour tout homme venu à l'intelligence... La vision intense à laquelle obéit l'homme primitif dans les actes de sa spontanéité, le rêve qui le mène, comme dit Cuvier, avant qu'il ait appris à jouir, par l'abstraction et l'analyse, de la plénitude de son intelligence, n'est aucune de ces conceptions métaphysiques qui feront un jour le martyre de son entendement, c'est — la franc-maçonnerie nous le rappelle sans cesse — l'idée du rapport, l'idée d'équilibre. « Ainsi la pensée première de l'homme, celle qui précède en lui toute réflexion et toute analyse, est la même, mais à l'état d'image, que celle à laquelle se ramène l'élaboration

philosophique: il ne se pouvait autrement. Le principe de l'être ordonne immédiatement la fin : *Ego sum alpha et omega, primus et novissimus, principium et finis.* »

La franc-maçonnerie a comme emblèmes les instruments du travail et, notamment, le plus élémentaire, le plus universel, par conséquent celui auquel se ramènent tous les autres, le levier, la barre. « C'est le bâton dont se sert pour s'appuyer et se défendre l'orang-outang, mais avec cette différence de lui à l'homme que l'orang-outang ne verra jamais dans son bâton autre chose qu'un bâton, tandis que l'homme, par la puissance évolutive de son instinct, y découvrira l'infini. » Tout peut se ramener à une production ou à une destruction de l'équilibre. Le principe qui régit l'industrie est un et identique, également, c'est le principe sensible et intelligible de la mécanique de l'univers. « Or, étant donnée cette idée universelle de l'équilibre et le rêve de la pensée et les opérations du travail n'en étant que l'application, nous voyons par là même comment l'homme a passé de l'opération synthétique et spontanée à l'idée réfléchie et abstraite, comment il a décomposé le produit de son industrie, inventé les signes de la parole et du calcul, créé les mathématiques pures, dégagé, en les nommant, les catégories de son entendement. »

Mère de l'Egalité, la franc-maçonnerie, qui veut faire de l'homme le maître de la nature, et qui est l'interprétation de la science de la nature maîtrisée par l'homme, entend que tous profitent du patrimoine commun. Elle ne hiérarchise que d'après la valeur, sachant, toutefois, maintenir l'égalité vers laquelle elle progresse constamment en réglant sa marche d'après celle de l'humanité, tout en la précédant. « La puissance qui dirige la main de l'ouvrier est la même que celle qui fait réfléchir le cerveau du philosope et l'intelligence, ne pouvant s'éveiller à la vie, à l'idée, que sur un signe de l'intelligence, il fallait, de toute nécessité, pour que l'homme entrât dans cette carrière intellectuelle, qu'il y fut porté par une suite d'opérations émanées de lui et qui, analysée par la multiplicité des termes, synthèse par leur ensemble, fut pour

lui comme une manifestation de l'intelligence même. L'homme, en deux mots, ne pouvait avoir d'autre révélateur, d'autre verbe que lui-même. Il ne pouvait recevoir les idées de la nature, en qui l'esprit dort et ne se fait apercevoir du philosophe seulement que par ses effets, non par ses signes ; il fallait à l'homme, à son intelligence rêveuse, l'excitation d'une intelligence en éveil : difficulté infranchissable pour l'ancienne psychologie, dont la religion triomphe au moyen de sa révélation, mais que la seule inspection de l'alphabet industriel, aux caractères à la fois spontanés et significatifs, lève à l'instant. »

En résumé, l'intelligence humaine fait son début dans la spontanéité de son industrie et elle se trouve en se contemplant dans son œuvre. — Là encore, ne sentons-nous pas concordance entre la franc-maçonnerie et le socialisme ?

Continuons.

Proudhon notait que dans la lutte qu'ils menaient afin d'améliorer leur sort et de transformer la société, les ouvriers avaient une tendance trop exclusive à s'imaginer que tout pourrait être réparé au moyen d'une augmentation de salaire et d'une réduction des heures de travail. Montrant ensuite combien la grève, l'association, l'augmentation de salaire et la réduction des heures de travail, malgré leurs bons côtés, demeurent insuffisants, incomplets, et ayant aussi constaté combien étaient absurdes les conditions actuelles de travail, au point qu'elles semblaient avoir été combinées pour l'asservissement à perpétuité de l'ouvrier, il écrivait: « Il faut donc changer de tactique ; il faut, pour relever la condition de l'ouvrier, commencer par relever sa valeur : hors de là, point de salut, que les travailleurs se le tiennent pour dit. Or, indépendamment des conditions de justice commutative en ce qui touche les personnes, les biens, la puissance publique et l'éducation, il est encore pour le travailleur deux garanties à réaliser : de sa personne, une connaissance raisonnée et encyclopédique de l'industrie ; dans l'atelier, une organisation de fonctions sur le principe de la graduation maçonnique. » La cellule

initiale de la vie maçonnique est un atelier, l'atelier calqué sur l'ancien atelier des maçons architectes, expression d'une réunion d'ouvriers organisés, qui détient en lui le modèle — modifiable, mais singulièrement parfait, — de l'atelier ordonnateur de la société nouvelle, à la fois laboratoire de faits et d'idées. Ainsi tout se pénètre, se garde, se réserve, puis apparaît à l'heure propice. Ainsi, au milieu du hasard et du chaos, un point central se maintient, retient et ordonne, régularise et défriche. Ainsi l'humanité pensante et agissante crée une sorte de colonne vertébrale, à laquelle tout se rattache, qui lui permet de se tenir de plus en plus debout, d'être de plus en plus consciente et forte.

(*A suivre.*) ANDRÉ LEBEY.

Le Socialisme et la Concentration industrielle

(*Suite*)

En Prusse, de 1895 à 1907, le nombre des exploitations industrielles et commerciales (1) a diminué de 1.172.145 à 1.125.873, soit 3,95 p. 100 de moins. Mais cette diminution est imputable aux petites exploitations de patrons isolés, dont le nombre a décru de 674.042 à 518.574, soit 23,07 p. 100. Pour les autres catégories d'exploitations, les variations sont présentées au tableau suivant :

Nombre de personnes occupées par exploitation	Exploitations 1895	Exploitations 1907	Augmentation 0/0	Rapport °/₀ au nombre total des exploitations 1895	Rapport °/₀ au nombre total des exploitations 1907
—	—	—	—	—	—
1	33.607	50.608	50,59	4,49	9,05
2	189.591	228.994	20,77	17,55	22,97
3	186.134	122.552	9,86	16,52	17,5
4-5		81.935			
6-10	43.999	55.282	25,64	3,72	6,65
11-20	34.628	28.443	48,68	2,52	3,63
21-50		23.042			

(1) Non compris celles de jardinage, élevage et pêche. — Tous les nombres utilisés pour la Prusse sont tirés de l'article *Fabrik*, de Stieda, dans la 3ᵉ éd. du *Handwörterbuch der Staatswssenschaften*, Iena, Fischer, 1909, gr. in-8.

Nombre de personnes occupées par exploitation	Exploitations		Augmentation 0/0	Rapport °/° au nombre total des exploitations	
	1895	1907		1895	1907
—	—	—	—	—	—
51-100 / 101-200	8.235	8.897 / 4.417	61,60	0,50	0,79
201-500 / 501-1.000	1.720	2.217 / 580	62,62	0,10	0,16
Plus de 1.000	189	358	89,42	0,01	0,02

Quant à la répartition des personnes employées dans les exploitations de différentes grandeurs, elle présente les variations suivantes, à partir des exploitations occupant 3 personnes :

Nombre de personnes occupées par exploitation	Nombre de personnes occupées		Augmentation 0/0	Rapport 0/0 au nombre total	
	1895	1907		1895	1907
—	—	—	—	—	—
3 / 4-5	665.607	367.656 / 358.513	9,10	17,47	14,01
6-10	323.281	409.657	26,72	8,10	7,59
11-20 / 21-50	747.146	413.811 / 732.352	53,41	15,57	17,72
51-100 / 101-200	757.357	622.293 / 614.064	63,25	13,60	16,53
201-501 / 501-1.000	657.642	669.436 / 411.406	64,35	11,56	13,71
Plus de 1.000	334.261	682.121	104,06	5,76	8,52

Les observations que permettent ces tableaux confirment, en les précisant, nos précédentes observations. Toutefois, elles ne révèlent pas des phénomènes absolument identiques; et nous aurons à tenir compte des indices de diversité et de particularité qu'elles nous offrent (1).

Si nous bornons notre examen, provisoirement, à ce que les

(1) On ferait des observations analogues sur les statistiques du royaume de Saxe exposées dans l'article du *Handwörterbuch* dont nous nous sommes servis ; et on pourrait en tirer les mêmes conclusions.

statistiques allemandes contiennent et font connaître de général, nous en trouvons confirmation dans les statistiques des autres pays, en tant qu'elles sont comparables.

Nous en trouvons confirmation sur quelques points dans le recensement belge de 1896 (1) et dans le recensement autrichien de 1902 (2). Leurs données sont relatives, non à des variations, mais à des états ; mais ces états peuvent être rapportés à ceux que des données comparables nous permettent de reconstituer dans les séries de variations constatées précédemment.

En Belgique, en 1896, le nombre des exploitations industrielles occupant de 1 à 4 personnes (3), 211.700, représente 93,53 p. 100 du nombre total des exploitations, 226.350 ; le nombre des exploitations occupant de 5 à 50 personnes, 13.000, 5,74 p. 100 ; le nombre des exploitations occupant plus de 50 personnes, 1.650, 0,73 p. 100. Les nombres de personnes occupées dans les exploitations de ces trois catégories sont respectivement 350.971, ou 36,22 p. 100 du nombre total, 968.874, pour la première catégorie ; 192.300, ou 19,85 p. 100, pour la deuxième ; 425.603, ou 43,93 p. 100, pour la troisième. On compte 41 exploitations occupant plus de 1.000 personnes.

En Autriche, en 1902, le nombre des exploitations (4) occupant de 1 à 5 personnes, 912.966, représente 94,32 p. 100 du nombre total des exploitations, 967.833 ; le nombre des exploitations de 6 à 100 personnes, 51.786, 5,37 p. 100 ; le nombre des exploitations de plus de 100 personnes, 3.081, 0,31 p. 100. Les nombres de personnes occupées dans les exploitations de ces trois catégories sont respectivement 1.490.665, ou 46,53 p. 100 du nombre total, 3.203.812, pour la première ; 822.276,

(1) *Recensement général des industries et des métiers* (31 octobre 1896). Bruxelles, 1901-1902, 18 vol. in-4.

(2) *Oesterreichische Statistik*, B. LXXV, H. 1-11, *Ergebnisse der gewerblichen Betriebszählung vom* 3. VI. 1902, Wien, 1905-1908, in-8.

(3) Y compris les exploitations n'occupant pas de salariés, à l'exclusion de l'industrie à domicile.

(4) Exploitations principales, Hauptbetriebe, y compris celles de l'industrie à domicile.

ou 25,66 p. 100, pour la deuxième ; 890.871, ou 27,81 p. 100, pour la troisième.

Ces rapports sont de même ordre que ceux qui ont été constatés ou qui, d'après le mouvement observé, peuvent être supposés dans l'industrie allemande aux mêmes dates et dans les mêmes conditions d'observation. La concentration de la population ouvrière se manifeste de la même manière dans sa généralité.

* * *

Aux Etats-Unis, le nombre moyen de salariés par établissement, d'après les *Census* de 1850 à 1890 (1), présente les variations suivantes :

Années	Etablissements	Salariés	Nombre de salariés par établissement
1850..........	123.025	957.059	7
1860..........	140.433	1.311.246	9
1870..........	252.148	2.053.996	8
1880..........	253.852	2.732.595	10
1890..........	355.415	4.712.622	13
1900..........	512.339	5.713.976	11

Soit une augmentation considérable, mais d'ailleurs discontinue, du nombre moyen. La régression de 1890 à 1900 n'est qu'apparente : elle résulte, ainsi que l'explique M. Bourguin (2), de la différence des méthodes employées dans les *Census* pour le recensement des métiers à la main ; « ainsi le recensement de 1900 doit comprendre un grand nombre de petits établissements qui avaient échappé aux recensements antérieurs ». Quant à la discontinuité de l'accroissement, elle demande une interprétation que nous indiquerons plus loin.

La progression de la grandeur moyenne est surtout remarquable dans plusieurs groupes industriels, où le nombre de salariés par établissement varie comme il suit :

(1) Dans Bourguin, *Les systèmes socialistes*, pp. 395-396.
(2) *Ibid.*

Industries	1850	1880	1890	1900
—	—	—	—	—
Chaussures (fabrication mécanique)		57	64	89
Cuirs	4	7	24	40
Tapis	53	104	166	214
Soie et soieries	26	82	105	135
Machines agricoles	5	20	43	65
Fer et acier	53	197	250	333

Ces exemples, tirés de groupes industriels très différents, accusent des modalités et des proportions différentes sur lesquelles il y aura lieu de revenir ; mais toutes les variations se produisent dans le sens de la concentration.

Il en est de même en Angleterre, toutes réserves faites sur les espèces et sur les particularités observées. Pour les établissements de fabrication du coton, dont on sait l'importance, les variations, de 1850 à 1903, sont les suivantes (1) :

Années	Etablissements	Ouvriers	Nombre d'ouvriers par établissement
—	—	—	—
1850	1932	330.924	171,3
1856	2210	379.213	171,6
1861	2887	451.569	156,4
1870	2483	450.087	181,3
1881	2690	488.677	181,7
1885	2635	504.069	191,3
1890	2363	528.795	223,8
1903	2476	523.030	211,2

La grandeur moyenne des établissements, mesurée par le nombre des ouvriers, s'est donc élevée par degrés, d'ailleurs inégaux et discontinus. Et ces observations confirment les précédentes.

(1) D'après les statistiques utilisées par l'article *Baumwollindustrie* (*Geschichte und Statistik*, de von Juraschek, dans la 3e éd. du *Handwörterbuch der Staatswissenschaften*, t. II, 1909, pp. 682-683.

Dans son étude sur la concentration industrielle en Angleterre (1), M. Brodnitz montre les progrès généraux qu'elle y a réalisés. Elle y présente les modalités que nous avons discernées ailleurs, les distinctions que nous avons constatées, les degrés que nous avons marqués, et, au total, les caractères que nous avons définis. Parmi les industries où elle se manifeste, M. Brodnitz distingue deux groupes : les industries anciennes dont elle a transformé la morphologie, et les industries de constitution récente qui se sont adaptées d'emblée aux formes de la grande industrie concentrée. Le maximum de la concentration est atteint dans l'industrie du jute, où, pour le tissage, les grands établissements rassemblent 98,09 p. 100 de la population ouvrière, et, pour la filature, 99,6 p. 100 (2).

*
* *

Nous n'avons pas l'intention, dans cette étude des faits généraux de la concentration industrielle, de laisser de côté la France, dont l'examen est d'autant plus intéressant que son développement industriel, moins intense que celui de l'Angleterre, des Etats-Unis, de l'Allemagne, peut offrir, s'il s'y produit, des preuves d'autant plus topiques du phénomène. Mais il a pu être utile d'éclairer l'observation de ce phénomène par l'étude des pays où il apparaît avec ses aspects caractéristiques dans plusieurs séries de données précises. Or, nous allons retrouver en France des symptômes et des indices concordants.

D'après les recensements professionnels (3), le nombre moyen de salariés par établissement, de 1896 à 1906, est passé de 6,3

(1) *Betriebskonzentration und Kleinbetrieb in der englischen Industrie*, dans les *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, hgg. v. Conrad. III. Folge, B. 25 u. 36.

(2) *Ibid.*, t. 36, p. 178.

(3) *Résultats statistiques du recensement des industries et professions* (1896), Paris, 1899-1901, 4 vol. in-4; *Résultats statistiques du recensement général de la population* (1901), Paris, 1904-1907, 5 vol. in-4 ; *Résultats statistiques du recensement général de la population* (1906), t. I, 1re partie, et t. II, Paris, 1908-1909, 2 vol. in-4.

à 6,9 dans l'industrie et les transports, de 2,6 à 3 dans le commerce (1). C'est un premier indice (2), en quelque sorte préparatoire, analogue à ceux que nous avons notés au début de cette étude. Il se précise et se renforce si nous considérons, dans l'industrie, des groupes (3) relativement limités et homogènes. En 1901, le nombre de salariés par établissement atteint dans ces groupes les moyennes suivantes, disposées par ordre décroissant :

Métallurgie du fer et de l'acier	689
Mines et minières	477
Etablissements industriels de l'Etat ou des communes (4)	245
Métallurgie de métaux divers	181
Verrerie	140
Fabrication du papier	66
Fabrication de faïence et porcelaine	55
Fabrique de papiers peints, de cartes à jouer	47
Industrie cotonnière Industrie lainière	46
Fabrique de caoutchouc	41
Fabrique d'alcool et de sucre	39
Teinture, apprêt, blanchiment, etc	38
Instruments de musique en métal	37
Fabrique de gaz d'éclairage, de pétrole, d'agglomérés	34

Et ainsi de suite jusqu'au minimum de grandeur, représenté par le nombre 1 (5).

(1) *Résultats statistiques du recensement général de la population* (1901), t. IV, p. 185.

(2) « Un premier indice du mouvement de concentration du personnel des établissements », dit le commentaire de la statistique, *ibid.*

(3) Proprement ce que le recensement appelle des « sous-groupes professionnels ».

(4) Par exemple, manufactures de tabacs, d'allumettes, poudreries, usines à gaz, arsenaux, etc.

(5) *Ibid.*, p. 185.

Dans chacun de ces groupes, on trouve au moins une industrie où la grandeur moyenne des établissements dépasse de beaucoup la grandeur moyenne des établissements du groupe et représente pour le groupe la grandeur moyenne maxima. Cette grandeur s'élève au nombre 953 (fabrique de fer-blanc) pour la métallurgie du fer et de l'acier et au même nombre 953 (mines de houille) pour les usines et minières.

Si l'on considère les industries où le nombre moyen de salariés par établissement, en 1901, est supérieur à 200, on constate les variations suivantes de 1896 à 1901 (1) :

Industries	1896	1901
Mines de houille	857	953
Fer blanc	698	953
Haut-fourneau (1re fusion)	504	701
Aciérie	510	687
Navires en fer	416	524
Glaces sans tain, etc	423	455
Matériel de chemin de fer	296	431
Peignage de laine	331	404
Laminage de cuivre	225	400
Armes de guerre	155	358
Filature de bourre de soie	237	349
Raffinerie de sucre	245	279
Filature de jute	209	261
Bouteilles de verre	219	259
Forges générales	225	252
Gobeleterie	256	251
Plumes métalliques	282	240
Filature de chanvre	78	233
Nouveautés, laines, draps	134	229
Carton laqué	229	228
Soude artificielle	231	225
Vis à bois, en fer ou en cuivre	444	207
Grosse quincaillerie	166	206

(1) *Ibid.*, p. 186. — Les industries sont classées d'après les données de 1901.

Il y a partout augmentation, sauf pour la gobeleterie, les plumes métalliques, la soude artificielle, les vis à bois, c'est-à-dire sauf 4 fois sur 23 (1). Donc, de 1896 à 1901, la grandeur moyenne des grands établissement s'est généralement accrue, et d'une quantité généralement considérable.

Le classement des établissements d'après le nombre de leurs salariés, en 1896 et 1901, donne les résultats suivants pour l'industrie (2).

Nombre de salariés par établissement	Nombre d'établissements		Proportion pour 10.000	
	1896	1901	1896	1901
1	290.828	318.329	4.907	5.167
2	128.970	125.425	2.177	2.037
3	54.519	52.185	920	847
4	29.623	28.795	500	467
5	16.946	16.087	286	261
6	11.757	11.303	198	183
7	7.116	6.855	120	111
8	6.436	6.249	109	101
9	4.101	3.764	69	61
10	5.060	4.999	85	81
11 à 20	18.021	20.335	305	330
21 à 50	11.627	13.029	196	211
51 à 100	3.956	4.541	67	74
201 à 500	1.158	1.342	19	22
101 à 200	2.053	2.375	35	39
501 à 1.000	300	340	5	6
1.001 à 2.000	109	147	2	2
2.001 à 5.000	35	46		
plus de 5.000	13	18		

Soit une faible augmentation de la proportion des établissements qui occupent un seul salarié ; une diminution pour

(1) Dans la liste du recensement, qui comprend les industries où le nombre des salariés par établissement, en 1901, est supérieur à 100, on ne constate de diminution que 8 fois sur 57.

(2) Moins les chemins de fer. — *Ibid.*, p. 187.

toutes les catégories d'établissements, sans exception, qui occupent de 2 à 10 salariés ; une augmentation pour toutes les catégories d'établissements, sans exception, qui occupent plus de 10 salariés.

D'après un résumé du recensement (1), le nombre relatif des établissements occupant de 1 à 4 salariés est resté à très peu près constant (8.503 et 8.516 pour 10.000) ; le nombre relatif des établissements occupant de 5 à 50 salariés a diminué de 1.368 à 1.341 ; les nombres relatifs des établissements occupant 51 à 500 salariés et plus de 500 ont augmenté respectivement de 121 à 134 et de 8 à 9, et ensemble de 129 à 143, ou 1,29 à 1,43 p. 100, nombres qui peuvent être comparés à ceux que les statistiques allemandes fournissent pour les exploitations industrielles et commerciales (2).

Les variations de la répartition du personnel dans les établissements industriels de différentes grandeurs sont présentées au tableau suivant (3) :

Etablissements	Salariés		Rapport 0/0 au nombre total	
	1896	1901	1896	1901
—	—	—	—	—
de 1 à 4 salariés	830.817	840.914	23,5	21
de 5 à 10 —	344.081	330.096	9,5	8
de plus de 10 —	2.374.576	2.861.171	67	71

Ces variations mesurent la concentration de la population ouvrière dans les établissements occupant plus de 10 salariés.

D'après les calculs du recensement (4), la proportion de salariés dans les établissements industriels (5) qui en occupent de 0 à 10, de 11 à 100, plus de 100, est passée respectivement de 36 à 32, de 28 à 20, de 36 à 48 p. 100. Donc, en 1896, un peu plus du tiers des salariés de l'industrie étaient

(1) *Ibid.*

(2) Pour les établissements du commerce occupant plus de 50 salariés, la proportion est seulement passée de 0,18 à 0,21 p. 100.

(3) *Ibid.*, pp. 188-189.

(4) *Ibid.*, pp. 189-191.

(5) Non comprises les entreprises de transport.

rassemblés dans des établissements occupant plus de 100 salariés ; en 1901, cette proportion s'est élevée presque à la moitié du nombre total des salariés. Mais il est à remarquer que, pour les établissements industriels compris dans les recensements français, à la différence des établissements industriels et commerciaux compris dans les recensements allemands, la proportion des salariés dans les établissements occupant de 11 à 100 salariés a décru, de 28 à 20 p. 100. Il semble que dans l'industrie, à l'exclusion du commerce, le degré de grandeur des établissements dans lesquels s'opère la concentration est sensiblement supérieur au degré de grandeur déterminé pour les établissements de l'industrie et du commerce sans distinction.

D'autre part, les calculs du recensement nous permettent de constater que, de 1896 à 1901, le nombre moyen de salariés par établissement est passé :

de 14 à	15	pour les	établissements de	11 à 20	salariés
de 30 à	32	—	—	21 à 500	—
de 70 à	70,5	—	—	51 à 100	—
de 138 à	140	—	—	101 à 200	—
de 300 à	307	—	—	201 à 500	—
de 660 à	694	—	—	501 à 1.000	—
de 1.350 à	1.387	—	—	1.001 à 2.000	—
de 3.000 à	3.055	—	—	2.001 à 5.000	—
de 7.200 à	7.600	—	—	de plus de 5.000	—

Conformément aux observations déjà faites, la grandeur moyenne s'est élevée relativement peu dans les établissements moyens et considérablement dans les grands établissements, ici surtout dans les établissements occupant de 501 à 1.000 salariés et plus de 5.000.

* * *

Nos recensements professionnels nous fournissent de nombreuses données sur un ordre de faits que nous n'avons pas

abordés jusqu'à présent, et qui se rapportent à la concentration locale de l'industrie. Dans chaque groupe industriel, un certain nombre d'industries sont localement concentrées. Si, par exemple, nous examinons la répartition départementale des établissements de l'industrie textile, nous constatons que la proportion du personnel occupé dans le département du Nord, relativement au total du personnel occupé en France, atteint 91 p. 100 pour la filature du lin, 78 pour la filature du jute, 53 pour le tissage de la laine, 89 pour les tissus d'ameublement, 99 pour les fabriques de nouveautés de laine, de draps (1).

Cette concentration locale n'est pas immuable: elle est susceptible d'accroissement. La proportion du nombre des salariés occupés dans les établissements qui en occupent plus de 100, relativement au nombre total des salariés, a varié comme il suit dans les départements où elle était égale ou supérieure à 50 p. 100 en 1901 (2) :

Départements	1896	1901
Aveyron	55	66
Belfort (territoire de)	70	83
Doubs	53	55
Gard	44	52
Isère	50	53
Loire	57	60
Marne (Haute-)	49	52
Meurthe-et-Moselle	64	71
Nord	61	65
Pas-de-Calais	55	63
Saône-et-Loire	48	58
Seine-Inférieure	45	50
Vosges	61	64

Donc, dans tous ces départements sans exception, la concen-

(1) *Ibid.*, pp. 144-145.
(2) *Ibid.*, pp. 191-192.

tration industrielle, mesurée par ces variations numériques, s'est accrue de 1896 à 1901.

Si nous considérons une industrie très concentrée, comme la métallurgie du fer et de l'acier, où 99,96 p. 100 des salariés, en 1901, étaient rassemblés dans les établissements occupant plus de 10 salariés (1), et où, sur 92 établissements recensés, 64, ou 70,43 p. 100, en occupaient plus de 100 (2), nous constatons un maximum de concentration locale. En 1906, sur 45.753 ouvriers occupés à la production de l'acier fondu, 9.774 étaient localisés dans le département de la Loire, 10.417 dans le département de Meurthe-et-Moselle, 6.051 dans le département du Nord, soit, pour ces trois départements, 26.242, ou étaient fabriqués dans le département de Meurthe-et-Moselle, et 427.515 dans le département du Nord, soit, pour ces deux départements, 962.847 tonnes, ou 51,19 p. 100. Sur 14.660 ouvriers occupés à la production de la fonte brute, 7.732 étaient localisés dans le département de Meurthe-et-Moselle ; soit 52,74 p. 100. Des 3.314.162 tonnes de fonte produite, 2.295.174 étaient fabriquées dans le département de Meurthe-et-Moselle, soit 69,25 p. 100 : 20 ans plus tôt, ce département n'en fabriquait pas encore 50 p. 100 (3). L'énorme concentration que ces nombres révèlent s'est accomplie progressivement.

***

Les faits que nous venons d'analyser présentent, dans les conditions d'une grande généralité d'observation, les caractères de la concentration. Résumons-les :

1° Augmentation de la grandeur moyenne des établissements industriels ;

2° Augmentation de la grandeur maxima des établissements;

3° Augmentation du nombre relatif des plus grands éta-

(3) *Ibid.*, p. 199.

(4) *Ibid.*, pp. 546-547.

(3) D'après la *Statistique de l'industrie minérale* pour 1906 et pour 1880.

blissements, tandis que diminue le nombre relatif des plus petits établissements et que, au-dessus d'un niveau constamment relevé, le nombre des établissements de différentes grandeurs s'accroît d'autant plus que la grandeur de ces établissements est supérieure ;

4° Concentration de la population ouvrière dans les plus grands établissements ;

5° Concentration locale.

A ces caractères ajoutons-en un autre, dont nous n'avons point parlé et sur lequel nous n'insisterons pas, parce qu'il implique des phénomènes d'un ordre différent de ceux auxquels nous avons limité notre étude : c'est l'intégration progressive des fonctions diverses, et par conséquent des éléments et des agents industriels dans les grands établissements concentrés (1).

(*A suivre.*) Hubert BOURGIN.

(1) Cf. Bourguin, *Les systèmes socialistes*, pp. 136 sqq.

Revue des Livres

Romain Rolland. — **Beethoven.** — Décoré de douze gravures de Perrichon, d'après Jos van Boehm, J.-P. Lyser, Jean-Paul Laurens, P.-Albert Laurens et Perrichon.

Anatole France. — **Le Génie latin.** — Décoré de quatre compositions de Bellery-Desfontaines, dont un portrait du maître écrivain.

Raphael Cor. — **M. Anatole France et la pensée contemporaine.** — Etude décorée de quatorze compositions, dont huit portraits du maître écrivain, dessinées par Bellery-Desfontaines, Carrière, A. Leroux, Henri Martin et Steinlen. Gravées par Ernest Florian. 3 vol. des Editions d'art, Edouard Pelletan, Paris.

Si j'étais un tyran, je bannirais de mon royaume beaucoup d'artistes, car ils sont trop, mais j'y conserverais M. Edouard Pelletan, merveilleux architecte d'éditions.

Vous reconnaîtrez les volumes marqués de sa firme ; rien n'y est abandonné au hasard : la qualité du papier, l'emplacement des gravures, l'œil, l'intervalle des caractères et l'infiniment petit du détail typographique, tout est choisi et combiné pour produire à la vue une impression qui corrobore, si je puis dire, l'idée même de l'écrivain collaborateur. Ainsi M. Edouard Pelletan accorde en lui le subtil et l'harmonieux : il raffine et en même temps il compose.

A côté du petit chef-d'œuvre de Romain Rolland et de l'allocution sur le génie latin, je veux noter ici, d'une mention particulière, l'étude de M. Cor.

Elle défend Anatole France du reproche de variation ou de métamorphose. Pas de brisure dans sa pensée, dit M. Cor. Et cela est vrai. *Les Noces Corinthiennes* et *Vers les temps meilleurs* sont non seulement du même homme, mais du même esprit.

France est un païen, — un païen de la Renaissance, une sorte d'Erasme égaré parmi nous, écrit M. Cor — mais je dirais volontiers un vrai païen, un survivant de ces grecs que mon maître Brochard a ressuscités dans son livre des sceptiques. Sceptique comme eux, en effet, c'est-à-dire agnostique, il condamne tous les absolus, ceux de la Morale, de la Métaphysique, de la Religion et de la Politique; de là son ironie à l'égard des affirmations tranchantes et son antipathie

pour l'intolérance catholique. — Intellectualiste comme eux, il est persuadé que les idées gouvernent le monde; il réclame contre tous les tyrans la liberté de penser; si dans une vie de sagesse il s'est échauffé une fois, c'est que les droits de l'esprit étaient menacés. — Comme eux il a voué un culte ardent à la Beauté et à la Nature. — Comme eux, enfin, ajoute M. Cor, il croit au progrès. Mais ici je fais une réserve. L'idée du progrès est moderne; l'antiquité ne l'a pas connue. En second lieu, France, qui ne conteste pas l'avancement des sciences, ne croit pas cependant au progrès moral de l'homme, mais au mouvement éternel des mêmes passions et au retour des mêmes phases. En cela encore il ressemble aux grecs.

De sorte qu'en le déclarant païen, M. Cor a raison, beaucoup plus qu'il ne le pense. — *Henri Guernut.*

Dr JACQUES MORNET. — **La protection de la maternité en France.** Etude d'hygiène sociale. (1 vol. in-8, 315 p. Collection *Systèmes et faits sociaux*. Paris, Marcel Rivière, 1910.)

Cet ouvrage débute par la constatation, chaque jour répétée, que notre pays ne se repeuple plus que difficilement; après une préface un peu longue, étant donnée son absence d'originalité, dans laquelle M. M. examine les causes de ce phénomène, au nombre desquelles il met, sans toutefois en apporter la preuve sérieuse, la déchristianisation, après un historique (1), qui, en l'espèce est un hors-d'œuvre, M. M. aborde son véritable sujet. La dépopulation provient surtout du grand nombre des grossesses malheureuses, et de la mortalité infantile pendant la première année des enfants, et ces deux causes sont dues elles-mêmes à l'insuffisance de la protection des femmes enceintes.

Cette protection devrait s'exercer avant l'accouchement, en obligeant la femme à un repos de deux ou trois mois, en la soustrayant pendant toute la durée de la grossesse, aux nombreuses intoxications professionnelles dont les plus graves sont causées par le plomb, le mercure, le tabac. M. M. relate les nombreuses observations médicales portant sur des nouveaux-nés dont la mère a souffert de surmenage ou d'intoxication, et toutes nous font voir la gravité des conséquences qui en résultent pour eux. Il faudrait aussi assurer à toute femme obligée de gagner sa vie, un accouchement gratuit et surtout hygiénique. Après l'accouchement, enfin, le repos absolu pendant 20 jours, et modéré pendant quelques semaines encore est

(1) Qui contient des choses étranges. M. M. parle des « cahiers des charges de 1789 » (p. 40); c'est des cahiers de doléances, sans doute, qu'il est question.

indispensable. Et pourtant, que de femmes ne le prennent pas, soit par impossibilité matérielle, soit parce que leur éducation sur ce point est mal faite.

M. M. décrit longuement les éablissements hospitaliers publics ou privés consacrés à la maternité : hôpitaux spéciaux, refuges, asiles-ouvroirs, leur fonctionnement, les services qu'ils ont rendus depuis leur création. Il nous documente aussi sur les œuvres d'assistance, secours accordés par les administrations d'Etat, ou par les grands magasins à leurs employées, œuvres d'assistance à domicile, etc. Il insiste surtout sur les sociétés de secours mutuels, qui ont ses préférences, à cause de leur rôle moralisateur qui devra croître encore, pense-t-il, et pour lesquelles il demande des subventions publiques. Toutes ces institutions, quoique nombreuses et très actives, sont encore loin de suffire aux besoins de la maternité ouvrière ; espérons que les syndicats féminins, lorsqu'ils seront solidement organisés, y remédieront largement. L'allaitement maternel, qui fait décroître si notablement la mortalité infantile, serait encouragé si l'on multipliait les secours aux mères, les consultations de nourrissons, les cantines maternelles, les crèches.

Le livre de M. M. est une étude descriptive intéressante par le nombre de documents précis qu'elle apporte ; toutefois le côté législatif et économique de la question y est trop sommairement traité. Signalons que depuis son apparition, une loi française du 27 novembre 1909 est venue apporter quelques améliorations à la situation des femmes enceintes de la classe ouvrière.

P. Ribeyre. — **Les Ligues sociales d'acheteurs.** (In-8, 172 p. Grenoble, 1910.)

Pour faire aux ouvriers la situation à laquelle ils ont droit dans la société, il ne suffit pas que les patrons, les syndicats et même l'Etat unissent leurs efforts ; il faut, à cette triple action apporter la collaboration des consommateurs, du public tout entier. Les ligues sociales d'acheteurs, nées aux Etats-Unis en 1890, et acclimatées en Europe, se sont donné cette tâche. Leurs principaux moyens d'action consistent d'abord dans l'établissement de « listes blanches », sur lesquelles figurent les maisons de commerce qui font à leurs salariés des conditions de travail, d'hygiène et de paiement convenables ; les adhérents des Ligues sont invités à s'y fournir exclusivement. Le label a été vulgarisé par ces Ligues, qui l'ont employé surtout pour des réformes spéciales. Leur propagande par les enquêtes, brochures, conférences et congrès, vise surtout à faire l'éducation du consommateur, à lui donner la notion de son devoir

social qui est de s'enquérir des conditions dans lesquelles sont produits les objets qu'il utilise, à lui montrer de quel pouvoir il dispose pour les modifier. Elles paraissent s'adresser principalement aux « gens du monde », qui, sur leurs conseils, règleront leurs commandes de façon à éviter les veillées et par suite le chômage, exigeront des ateliers sains, des chambres de domestiques habitables, etc... Ces Ligues feront certes bonne besogne si elles font pénétrer, dans les milieux généralement indifférents aux questions ouvrières, la notion d'une responsabilité bien définie, mais elles ne doivent pas faire oublier que les consommateurs disposent d'un moyen bien plus efficace pour faire triompher leurs volontés: la coopération, ni surtout que l'amélioration du sort des ouvriers, la stricte observation des lois faites en leur faveur dépend avant tout d'une organisation et d'une action vigoureuses de leurs syndicats. — *Roger Picard.*

Association nationale française pour la protection légale des travailleurs. — Cinquième série, n° 5. — **Collaboration des ouvriers organisés à l'œuvre de l'Inspection du Travail.** Rapport de M. Henri Lorin. Discussion, vœux, adoption. (Paris, Alcan, 1909, prix 3 fr. 50.)

Les vœux tendent au développement de cette collaboration des syndicats ouvriers, à la recevabilité des poursuites intentées en justice par les syndicats ou union de syndicats, contre les infractions aux lois de protection ; au développement des services d'informations juridiques des syndicats.

Id. — **Les Accidents du Travail dans l'Agriculture.** Rapport de M. Henri Capitan. Discussion et vœux adoptés. (Paris, Alcan, 1909, prix 3 fr. 50.)

Vœux en faveur de l'extension du régime de 1898 aux exploitations agricoles et forestières.

Le Gérant : Rodolphe Simon.

L'Union Typographique, imp.coop. ouvr., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.)



La Civilisation socialiste

Conférence de clôture faite à l'*École Socialiste* le 3 juin 1910

(*Suite et fin*)

III

La démocratie est un fait très nouveau : la décomposition de l'ancienne forme de l'Etat autoritaire. De cette forme, il ne reste que les éléments qui le composaient. Rien n'est plus important. Toute la condition morale, civile, juridique et politique des hommes en est changée. Dans l'ancien Etatisme, dans la bourgeoisie, dans le capitalisme, les hommes sont des agents de transmission mécanique, des poulies, des courroies, des roues à engrenage qui obéissent passivement à une impulsion venue d'en haut. Le changement est venu, non d'un seul coup, mais par poussées inégales, qui ont modifié par saccades la vie humaine entière. Cela commença par la religion. Dès qu'il y a eu des hommes qui ont lutté ensemble pour leur foi et ont disputé leur conviction individuelle à une organisation religieuse faite sur le modèle de l'Etat ancien, comme est le papisme, ces hommes n'ont plus été des instruments. Ils ont trouvé plus qu'une religion nouvelle — qui serait secondaire, et n'a pas été très originale : une nouvelle manière de conduire les hommes. On l'a bien vu en Amérique, où cette conduite nouvelle de la vie humaine n'a pas eu à lutter contre l'éta-

tisme ancien (1). Quand il y a eu des homme qui ont dû combattre ensemble pour défendre solidairement leur sol et la notion qu'il avaient du droit, — comme ont fait les Français de 1792, — ces hommes n'ont plus été des instruments. Ils ont retrouvé, inconsciemment ou consciemment, les règles elles-mêmes de la conduite des puritains d'Amérique. Quand des hommes se sont trouvés assemblés en grand nombre dans les usines modernes, ils ne se sont plus laissés diriger comme des rouages des automates géants qu'ils étaient destinés à servir. Ils se sont défendus. Ils ont réclamé eux aussi une autre façon de conduire les hommes.

Il y a donc eu, dans les temps modernes, une quadruple source de démocratie : 1° La vie des ouvriers dans l'usine nouvelle ; 2° plus anciennement la Révolution française et américaine ; 3° plus anciennement encore la réforme protestante ; 4° traversant tout cela, un sourd travail de dissociation que la bourgeoisie capitaliste elle-même accomplit sur l'ancienne monarchie autoritaire.

Ce qui nous intéresse là-dedans, c'est la démocratie qui tend à s'établir dans les usines une fois que les ouvriers sont groupés par grands ateliers. Remarquez que les ouvriers n'ont pas été démocrates avec enthousiasme. La lenteur avec laquelle les ouvriers anglais sont arrivés à la démocratie a été souvent décrite. La démocratie française, que l'on croit d'origine ouvrière, a été l'œuvre des artisans et des petits bourgeois. Les ouvriers industriels ont lâché pied en 1851, lors du Coup d'Etat. L'échec de la Révolution de 1848 est imputable pour une forte part à ce flottement de la conviction démocratique dans l'esprit des ouvriers (2). Pourquoi ? Pour une raison qu'il faut bien comprendre. C'est que les ouvriers ne sont pas démocrates avant tout. Dès l'instant que la vie de l'usine

(1) Il est a remarquer que la libre-pensée, celle d'un Voltaire, par exemple, n'a pas été démocratique, mais autoritaire, bourgeoise.

(2) Il faut ajouter que les ouvriers industriels, jusque vers 1860, ne valaient pas, à beaucoup près, comme culture générale et comme discernement politique, les anciens artisans.

les réunit, un autre principe de reconstruction sociale prend forme dans leur esprit. C'est là un symptôme extrêmement grave, parce qu'il s'ensuit que la démocratie, à peine née, porte déjà en elle un germe de mort. La destinée de la démocratie est tragique en cela ; et nous vivons en ce moment cette tragique histoire de la démocratie. Ce qu'il y a de plus grave, c'est que nous ne pouvons soustraire à ce destin tragique ni la démocratie ni nous-mêmes. Nous ne pouvons pas ne pas être démocrates, alors que déjà nous savons et sentons que la démocratie est condamnée à une infinie stérilité. Il nous faut vivre la démocratie jusqu'au bout, parce que la démocratie a apporté cette grande chose nouvelle, ignorée de l'ancien Etatisme : *l'affirmation de la valeur absolue de l'individu.* Le droit de l'ancien Etat, de l'ancienne aristocratie, de l'ancien capitalisme était un droit d'offensive. Le droit de la démocratie est *défense de l'individu.* Par là, la vie de l'individu est renouvelée entièrement, révolutionnairement. C'est la substance même et la matière coulée dans les anciennes formes sociales qui a subi une transformation totale. La vie d'aucun homme, pas même celle du serf salarié, ne saurait être désormais le résidu d'existence que laisse aux plus humbles le droit du plus fort, rationnellement exploité. La vie d'un chacun est droit et obligation, est échange équitable de services exacts contre des rémunérations justes. Au terme, elle est même le droit strict pour chacun de suivre ce qu'il estime sa distinction naturelle ; droit de se soustraire à toutes les obligations dont le refus ne met pas en péril la communauté.

Cette œuvre de défense de l'individu est indispensable, mais elle est triste. C'est la préoccupation de cette œuvre qui donne leur allure ascétique aux démocrates depuis la première Révolution et fait l'aspect maussade des révolutionnaires d'aujourd'hui. Il ne faut pas s'étonner que cette pensée individuelle donne l'anarchisme pur, le déracinement des sans-patrie, la doctrine de la Révolution en permanence, l'habitude des conciliabules lugubres et, chez les démocrates rigides, une éternelle allure de conspirateurs qu'ils ne quittent pas même

quand la démocratie a triomphé, une manie de déclamation hargneuse, justifiée dans ses revendications, impuissante dans ses méthodes. Comme habitude générale d'esprit, il y a l'analyse, la critique outrancière, le tâtonnement expérimental nécessaire pour vérifier à nouveau les assises incertaines du rationalisme ancien, mais trop souvent aussi la fantaisie individuelle pure, l'impressionnisme absolu, la désintégration de toute pensée. Et ceci est la limite au delà de laquelle on ne saurait aider ; au delà de laquelle il faut reconstruire.

La démocratie signifie donc d'abord l'antagonisme des individus contre l'ancien Etat. Elle évide l'ancien Etat, à commencer par l'ancienne monarchie, là où elle subsiste. A sa place, il a fallu mettre un parlementarisme qui, à son tour, nous répugne. Voilà un fragment douloureux de cette tragique histoire de la démocratie. Car ce parlementarisme, issu du suffrage universel, nos ancêtres ont versé leur sang, en diverses révolutions, pour le créer. En réalité, le parlementarisme fonctionne comme le capitalisme. En réalité, nos parlementaires se font un capital de notre confiance déposée dans nos bulletins de vote et ils le gèrent au mieux de leurs intérêts privés ; ils font du pouvoir accumulé entre leurs mains par nous un usage qui est fait de la dérision de nous ou qui est dirigé contre nous, par une immense manœuvre dont nous sommes les dupes (1).

Il faut éviter surtout l'ancienne autorité du fonctionnarisme. Car ce fonctionnarisme, créé par l'ancien régime monarchique, en a conservé les anciennes habitudes. Et ce travail de dissolution nécessaire est difficile, puisque ce fonctionnarisme est chargé de plus d'une besogne indispensable de

(1) Le développement ci-dessus ne constitue pas une attaque dirigée contre les élus du parti socialiste, mais une critique abstraite du régime parlementaire. Nous savons l'effort laborieux et méritoire que dépensent nos camarades des groupes socialistes parlementaires pour obtenir d'une machine vieillie, le parlementarisme, un rendement socialement utile. Mais il est temps d'étudier une République sans Parlement. C'est une partie essentielle de la reconstruction sociale, si difficile qu'il soit pour les démocrates purs de l'imaginer.

défense, de justice, de finance, de plus d'un service industriel d'Etat. Il faut le détruire à la fois et le régénérer par le redressement des petits fonctionnaires auxquels les grands chefs commandaient jusqu'ici militairement.

Enfin il y a à évider l'autorité patronale ancienne. Et cela est difficile encore plus. Car on ne peut pas remplacer d'un seul coup l'ancienne forme d'autorité, la direction nécessaire à la prospérité industrielle. On parle d'introduire le régime parlementaire à l'usine. Je me défie de cette innovation. Je ne suis pas sûr qu'au moment où les assemblées parlantes sont discréditées en politique pour avoir donné d'abondantes preuves d'incompétence et de conception, il faille confier à des assemblées parlantes la gestion plus importante de nos usines. Mais peut-être aussi le faudra-t-il, parce que l'esprit analytique de la démocratie ne conçoit pas d'autre gestion que le partage de l'autorité. Peut-être faudra-t-il pousser la démocratie à bout et l'introduire même dans la gestion industrielle, pour achever la dissolution, en attendant la refonte totale, et la reconstruction qui se fera avec une matière régénérée.

Si l'aperçu historique que nous avons donné de la genèse des formes politiques et sociales est vrai, et sur leur importance relative, peut-être devrons-nous penser que la refonte de ces formes se fera dans l'ordre même de leur formation qui a été aussi celui de leur dissolution en voie de s'accomplir. Il faudra d'abord régénérer l'Etat et ses fonctions militaires, administratives, judiciaires et productives, après que leur décomposition démocratique sera arrivée à son terme. Il est probable que cette réforme administrative, la substitution à la gestion autorïtaire d'une gestion confiée à des coopératives d'Etat, qui auront pris à charge les services publics, prendra le pas sur la régénération du capitalisme. Mais cette refonte du patronat capitaliste aura lieu à son tour, et rapidement, à mesure que l'Etat lui-même socialisera un plus grand nombre de services d'abord commerciaux, puis de services de production ; et à mesure que, par l'initative privée, un plus grand nombre de gestions capitalistes passeront elles-

mêmes d'associations groupées en fédérations constamment élargies. Toutes ces coopératives publiques et privées seront reliées par un vaste réseau d'assurances, qui sera la défense individuelle de la vie, de la santé, de la sécurité des travailleurs, poussée jusqu'aux limites extrêmes réclamées par la justice.

Et, sans doute, c'est encore là de la démocratie, puisque c'est la défense individuelle ; mais c'est déjà de la démocratie sociale, de la défense individuelle prévue à longue échéance et englobant toute la vie des hommes, jusqu'ici abandonnée aux hasards tragiques des catastrophes économiques.

IV

Ainsi, sous la dissolution démocratique elle-même, et par elle, apparaît l'urgence de la reconstruction sociale. Par la force des choses, et dans l'extrême désintégration, des nécessités vitales, où la destinée même de la race est engagée, obligent l'Etat à se souvenir que sa fonction ancienne, quatre fois séculaire, est de surveiller par une prévision à longue échéance, le complexe des relations humaines, qui crée entre elles, pour le bonheur ou le malheur commun, une invincible solidarité. C'est à cette solidarité qu'il donne une forme. Mais nous voulons, quant à nous, créer une forme nouvelle qui naîtra de la régénération de tous les éléments humains. La démocratie a préparé les voies au socialisme, mais le socialisme n'est pas la démocratie achevée. Il est un fait totalement nouveau, comme la démocratie a été un fait nouveau, par rapport à l'ancien étatisme. La démocratie est dissolution. Le socialisme est reconstruction. La démocratie est défense de l'individu, quelle que soit la qualité de cet individu. Cette défense est essentielle. Mais elle, si elle permet par elle-même un enrichissement des qualités individuelles, elle ne constitue pas cet enrichissement. Le socialisme est la naissance en chacun de nous d'une vie plus riche qui se répand sur les

autres. La démocratie est partage et morcellement égalitaire ; le socialisme est mise en commun de toutes les ressources, de tous les efforts, est sentiment vivant de la solidarité.

La nouvelle structure sociale naîtra ainsi d'une nouvelle mentalité des hommes, d'une nouvelle faculté créatrice qui sera éveillée dans la multitude et reconnaissable en elle, comme elle était autrefois reconnaissable dans cette élite où, aux temps anciens, se recrutaient les rois et les nobles. La civilisation socialiste a cela de commun avec la démocratie qu'elle est l'œuvre anonyme de tous. Mais la démocratie peut vivre indéfiniment dans la défense étriquée des individualités médiocres. Elle peut végéter dans l'éternelle misère de cœur et dans l'éternelle grossièreté, pourvu qu'on ne touche pas au droit individuel. Un peuple de contremaîtres à demi-savants ou de paysans ignares peut réaliser l'idéal démocratique. La civilisation socialiste est plus ambitieuse. Elle n'admet pas de cîmes au-dessus d'elle, mais elle ne reste pas elle-même dans les bas-fonds. Elle mène elle-même les multitudes à l'ascension de toutes les cîmes. Nous avons le choix de rester envasés indéfiniment dans le marécage démocratique ou de réaliser collectivement une marche en avant qui appelle un effort aussi enthousiaste que celui du protestantisme puritain ou celui des soldats de la Révolution.

C'est par là aussi que le socialisme diffère du « solidarisme » bourgeois des dernières années. Le solidarisme nous enseigne ce que nous devons à autrui, à tous ceux qui vivent avec nous ou ont vécu avant nous. Il fait le bilan de notre dette, et nous enseigne à nous en acquitter loyalement par un effort qui compense la dépense que la société a faite pour nous, sous peine de laisser à nos descendants et à la collectivité un héritage amoindri. Nous ne nous reconnaissons pas dans cette solidarité calculatrice; et il suffit qu'elle soit ainsi une solidarité du doit et de l'avoir, une solidarité qui compte et lésine, pour que nous soyons certains qu'elle n'a rien de commun avec le sentiment socialiste.

Le sentiment dominant la civilisation socialiste, le pathé-

tique profond qui la soulève et la dirige est celui de la solidarité dans le travail. Il y a là un sentiment conquérant très analogue à celui des anciennes aristocraties. Il s'agit de conquérir le milieu physique par un effort concerté dont le résultat aussi sera livré à la jouissance commune. Il s'agit d'intégrer puissamment et profondément la vie humaine dans la vie universelle par un labeur social qui puisera les forces humaines au fond des énergies naturelles, par une utilisation maxima de ces énergies, et qui transformera la face même de la terre au gré de notre besoin social.

La civilisation nouvelle est une civilisation du travail social. Le travail est à lui seul, si vous en poursuivez l'évolution dans l'histoire, en raccourci, une civilisation totale. Par lui, la condition de l'homme émerge lentement de la glèbe où tout d'abord elle plonge. Il est issu de l'instinct brut. Il traduit le besoin grossier, sauve de la détresse la bête humaine qui souffre, et peu à peu il s'intellectualise à la fois et s'intensifie. Il crée des engins qui l'aident; et avec les engins nouveaux, il crée des groupements d'hommes qui manient ces engins. La part de vérité profonde que recèle le marxisme est dans cette vue très nette qu'il a de l'influence de la technologie sur le groupement des hommes, c'est-à-dire sur les relations sociales. L'adaptation de plus en plus spécialisée des engins à des besoins de plus en plus parcellaires avait favorisé la démocratie, l'isolement par spécialités. Puis est venue, avec les automates géants, où un seul mécanisme de propulseur met en mouvement une foule de mécanismes spécialisés, la reconstruction. Alors commence à poindre la mentalité socialiste. Mais une fois qu'elle est née, il ne faut pas croire qu'elle grandira d'elle-même sans nous et par je ne sais quelle croissance fatale. Rien n'est jamais nécessaire dans le monde : il y faut notre collaboration consentie et une discipline consciente de nous-mêmes. Ainsi l'état d'esprit, dont nous attendons la civilisation socialiste, ne naîtra pas fatalement. Il faut le produire par une pédagogie consciente.

Rien n'est plus important pour une civilisation que le sen-

timent particulier dans lequel elle accomplit son travail. Songez que le travail est par soi tout à fait contraire à la nature. C'est par lui que l'homme s'élève au-dessus de l'animal et au-dessus de la vie presque instinctive et stagnante des primitifs. Rien n'est plus révolutionnaire que le sentiment qui accepte et consent le travail. Il est le grand affranchissement. Le primitif craint le travail, non parce qu'il est paresseux, comme on le croit: — il a pour le travail une terreur religieuse. Il redoute la configuration nouvelle que prendraient les choses autour de lui; la foule des hasards malencontreux qui surgiraient de leur transformation. Il se résigne à cette transformation avec peine; il use de sortilèges pour conjurer le maléfice de la nouveauté terrifiante dont on va être témoin.

Il y a certainement un état d'esprit nouveau, et qui est plus fort, semble-t-il, chez les peuples occidentaux que chez tous les autres, à consentir avec joie le travail. C'est là la première condition de tout autre progrès possible, la première assise de toute moralité. La grande nouveauté de la civilisation socialiste sera un épanouissement nouveau de cette joie, autrement nuancée, puisée dans d'autres racines. La volonté collective de la civilisation socialiste sera une volonté sociale d'un autre genre que la volonté sociale des civilisations. Ce n'est pas qu'elle soit sans précédent. L'enthousiasme qui a régné dans quelques grandes crises religieuses du passé montre que l'état d'esprit que nous réclamons et pressentons n'est pas étranger à la nature humaine. S'il est vrai, comme vous l'a enseigné Elie Faure, que la construction des cathédrales soit due à une explosion prodigieuse de forces virginales amoncelées dans les anciennes communes, qu'elle soit une œuvre prodigieuse d'ambition collective, de joie et d'amitié entre les bourgeois de nos cités médiévales, on peut dire peut-être que la France du moyen âge a vécu un tel moment de solidarité joyeuse dans le travail. Il semble bien que l'œuvre militaire et législative de la Révolution française, durant quelques années, atteste un pareil enthousiasme de fraternité.

Mais ce sont là de courtes crises, et l'œuvre qu'elles ont réalisée n'a pu le plus souvent être continuée dans la sécheresse d'esprit qui a suivi. On ne peut pas faire durer l'héroïsme. On ne peut pas être perpétuellement dans l'extase. La moralité nouvelle que nous réclamons aura une assise inébranlable dans les nouvelles formes de vie économiques, dans l'intégration nouvelle des formes de commerce et de production, aujourd'hui anarchiques, dans une canalisation des produits du travail qui dirigera sur de larges réceptacles sociaux toutes les sources de revenus aujourd'hui captées par des privilégiés. Mais cette organisation économique nouvelle, qui sera l'ossature elle-même de la nouvelle moralité, sera elle-même créée d'abord et mue par la moralité qu'elle est elle-même chargée ensuite de maintenir vivante et active.

Il y aurait beaucoup à dire sur la naissance et les conditions de croissance de cette nouvelle morale des producteurs. Je procéderai aujourd'hui, je vous en ai prévenus, par affirmations. Nous revendiquons pour cette moralité nouvelle du producteur tout ce que les anciennes moralités aristocratiques ont conçu de plus noble et de plus haut. Nous la voulons conquérante et sûre d'elle-même comme l'aristocratie et irrespectueuse de tout ce qui n'est pas elle, comme la bourgeoisie capitaliste. Nous admettrons que la capacité du travail est un titre de noblesse; et une richesse, un capital vivant. Nous voulons que cette moralité se défende comme la démocratie, et garde ainsi toute la dignité démocratique.

Mais nous dépassons la démocratie, que nous absorbons dans cette moralité nouvelle, en ce que nous ne voulons pas du tout réaliser seulement la *justice*. Réaliser la justice, c'est encore faire de la démocratie hargneuse ; c'est encore calculer, lésiner, être sur la défensive. Notez cela, qui est d'une importance capitale. Vous découvrirez que l'immense majorité des systèmes qui se disent socialistes, se préoccupent de réaliser de la démocratie, et non du socialisme. La majorité des ouvriers aujourd'hui, et surtout des politiciens qui se croient socialistes, ne sont que des démocrates outranciers.

Les anciens systèmes de socialisme se préoccupaient de calculer la rémunération de la journée normale de travail. D'autres fois, ils réclamaient pour le travailleur le produit intégral du travail. Tous ces programmes, s'ils étaient réalisables, seraient de la *justice*, seraient de la défense de l'individu. Ils ne seraient donc pas encore du socialisme. Ils n'émanent pas encore de la moralité nouvelle, et ne seraient pas de nature à la fortifier. Nous ne pouvons plus procéder selon cette inspiration autrefois nécessaire, mais qui a été purement démocratique. Nous ne croyons pas à ces programmes et à ces systèmes, d'abord parce que nous *ne croyons plus qu'il y ait du travail incorporé dans les produits de l'homme*. On l'a cru autrefois. Tout le marxisme est fondé sur cette croyance, qui a rempli l'économie politique durant cent-cinquante ans. Et je ne suis pas qualifié pour reprocher à Marx son erreur, puisque je l'ai moi-même longtemps partagée. Mais aujourd'hui il nous faut, dans l'intérêt de l'action future, abandonner cette erreur qui nous paralysait.

Si, comme je le crois, la doctrine que l'on professe sur la mesure de la valeur importe à l'action, si elle décide d'avance à notre insu notre choix entre la démocratie et le socialisme, nous nous refuserons à mesurer la valeur des objets fabriqués par l'industrie humaine par un travail que ces objets en aucune façon ne contiennent (1). Ce moellon que je touche, ne recèle pas plus le travail qui a servi à lui donner sa forme qu'il ne recèle l'énergie dépensée par l'explosion de la cartouche de dynamite qui a servi à le détacher du roc. Cette énergie et ce travail sont dépensés une fois pour toutes. Ils ne sont emmagasinés nulle part, et évaporés à jamais. Par conséquent, aucun objet matériel ne contient de travail; et il faut abandonner cette nuisible métaphore. Mais il est vrai que de l'énergie musculaire de travailleurs a été dépensée à l'occasion

(1) Par un heureux revirement, beaucoup de théoriciens socialistes aujourd'hui, G. Gentila, Arturo Labriola, Bernstein, etc., sont tout à fait sceptiques au sujet de l'ancienne théorie de la *valeur-travail*. Les ouvriers les avaient déjà devancés.

de la fabrication d'un objet ou de l'extraction d'une matière. Cette énergie doit être restituée très largement. Faute de quoi, par déperdition continue des forces, nous avons ces multitudes malingres, débilitées et hâves qui ont trop souvent, dans le passé, constitué la classe ouvrière.

Mais cette restitution de l'énergie nécessaire à l'ouvrier, pour qu'il puisse continuer son travail, est de la démocratie élémentaire; car cette restitution est le droit strict de l'ouvrier; c'est-à-dire qu'elle est la défense que l'opinion publique et l'Etat démocratique non seulement approuveront l'ouvrier de tenter toutes ces forces individuelles, mais qu'elles oppprimeront de toute leur force sociale.

Une fois que l'ouvrier sera ainsi assuré de toutes les restitutions équitables, nous lui demanderons la nouvelle moralité socialiste. Il pourra s'y refuser. Beaucoup aujourd'hui s'y refusent et ne la conçoivent même pas. Ils sont de purs démocrates. Rien ne prouve que la République sociale surgira jamais. Nous disons seulement que le peuple qui la réalisera sera un peuple plus fort, plus libre, plus heureux que les autres peuples, et qu'il créera le type d'une humanité qui sera tout entière de qualité supérieure à la qualité d'humanité réalisée moyennement par les sociétés d'autrefois.

Comment nous faire une idée de la nature de cette moralité nouvelle, puisque nous ne pouvons plus connaître l'enthousiasme religieux des siècles d'autrefois; et puisque les crises où vécurent nos ancêtres de la Révolution n'ont engendré que des ivresses dans lesquelles put être accompli un immense effort, mais passagères. Il faut se servir d'un autre exemple. Une telle moralité supérieure, à laquelle nous voulons faire participer tous les travailleurs, est une grande et noble valeur nouvelle. Mais toutes les valeurs nouvelles ont été d'abord des objets de luxe, avant d'entrer dans l'usage commun. Ainsi cette moralité dont nous parlons a été dans le passé un luxe de l'humanité, mais elle n'y a pas été inconnue. Elle existe en permanence parmi nous, obscurément, mais toujours. Il n'est pas déraisonnable d'affirmer qu'elle

sera un jour dans la pratique de tous. C'est la moralité des vrais *artistes* et des vrais *savants*. C'est une moralité non seulement de la joie au travail, comme est celle de la démocratie occidentale, mais une moralité de la profusion intérieure, de l'absolue prodigalité de soi; une moralité de la joie de produire, non pour sa subsistance, mais pour embellir la vie de tous les hommes. C'est une moralité de désintéressement, ascétique au besoin en temps de crise, comme est la moralité du savant. Le savant, même quand il travaille à une tâche parcellaire, sent déjà que l'ensemble du travail scientifique le dépasse infiniment. Peut-être n'aperçoit-il pas tous les liens qui rattachent sa besogne humble au travail de la grande République scientifique. Mais il sait qu'il y a de tels liens, et que son travail sera repris par d'autres. Les savants ont inventé des méthodes dont l'usage suppose l'absolu sacrifice de leur personnalité propre; des méthodes adoptées strictement à la nature de l'objet à étudier; mais à cause de cela, toute pensée réellement scientifique repose en quelque sorte sur le granit même des choses et sur les assises les plus profondes de l'univers. Elle travaille encore, longtemps après que le nom de son créateur est oublié, dans la grande pensée sociale qui constitue la science. L'ouvrier de même, à mesure que se spécialise davantage son travail individuel, doit déjà sentir qu'il travaille pour une œuvre collective qui le dépasse infiniment, et il doit sentir que sa personne, prodiguée dans ce labeur, reste vivante dans l'œuvre collective où elle s'absorbe. Cet état d'esprit, aimant et prodigue, comme celui de l'artiste, énergique et ascétique, comme celui du savant, est la moralité nouvelle que nous revendiquons pour le travailleur. Il est l'état d'esprit vraiment révolutionnaire.

Cette joie nouvelle, et créatrice, ne dépend pas essentiellement du bien-être. Mais du bien-être, s'il est acquis, elle tirera seulement des ressources d'énergies nouvelles. Elle ne dérive pas du bien-être; nous le voyons bien, par l'exemple de nos directeurs d'usine, de nos ingénieurs. Le bien-être ne leur manque pas. Mais ce bien-être est compatible avec de l'inertie

et de la torpeur, de la débilité. La moralité nouvelle des producteurs suppose une vitalité rajeunie, une immense confiance en l'avenir. Il semble bien que ce soit de cette croyance à la vie que la bourgeoisie manque le plus; et sa hâte fiévreuse de produire et de jouir ne semble elle-même que le vertige d'une société qui sent le sol se dérober sous ses pas. Mais ce n'est pas seulement la bourgeoisie qui manque de confiance, c'est nous-mêmes qui sommes pour ainsi dire gagnés par sa débilité et par son incertitude.

On a pu dire, non sans raison, que le socialisme jusqu'ici n'a pas d'autre programme que celui d'une démocratie élargie, ouverte et qui prolonge jusque dans sa condition sociale, la défense de l'individu. Le nouvel état d'esprit socialiste serait, au contraire, comme une matrice presque indéfiniment féconde de mesures législatives propres à amener et à attester le renouvellement intégral.

Songeons à ces simples faits, économiquement dominants ou presque : le régime de l'intérêt de l'argent et le régime de l'argent monnayé. Nous alourdissons tout notre mécanisme d'échange de ce poids mort immense, qui est constitué par notre stock d'argent monnayé. Ce stock constitue une pure valeur dormante, inutilisée; une pure garantie fiduciaire, une prodigieuse et onéreuse précaution. Comme s'il y avait une garantie plus sûre et une plus précieuse richesse que le travail de l'homme. Comme s'il n'était pas évident que les nations les plus prospères, les plus vigoureuses, sont celles qui réduisent au minimum cette ruineuse défense! Mais nous n'osons pas nous passer de ce gage matériel d'or et d'argent. Nous n'osons pas nous faire crédit, sans ce gage, les uns aux autres. Et pourtant, il serait dans notre pouvoir, si nous avions cette audace et cette confiance, et si nous pouvions compter sur la moralité générale, de nous affranchir de ce lourd matériel de l'argent monnayé.

Nous vivons sous le régime de capital à intérêt. C'est comme si nous *voulions* installer au-dessus de nous une aristocratie de capitalisme. Nous grevons ainsi d'une charge prodigieuse

et qui ne s'éteindra jamais, qui ne s'amortira jamais, toute la production de l'avenir. Nous assurons ainsi nous-mêmes l'exploitation des travailleurs futurs; et cependant, il serait en notre pouvoir d'assurer demain l'extinction du capitalisme; si nous assurions l'alliance confiante de tous les producteurs syndiqués, s'ils se prêtaient un mutuel appui par une vaste réserve de crédit mutuel et d'assurance contre le risque.

La société de demain est incertaine de naître, parce qu'elle ne trouve pas en nous la foi nécessaire. Elle l'aura exactement, une fois que les moyens scientifiques existeront, de la réaliser, — et ces moyens scientifiques abondent et croissent en nombre tous les jours, — la stabilité qu'elle tiendra de notre fermeté et de notre résolution intérieure. La République future aura une immense confiance, une grande amitié industrieuse et inventive. Elle suppose en chacun de nous cette laborieuse et inventive confiance. Il nous faut d'abord être en nous-mêmes, comme individus, ce que nous voulons que soit en dehors, et comme un lien commun entre nous, la République sociale. La structure de l'Etat nouveau ne peut naître de cet état d'esprit. Il est donc le premier impératif social.

* * *

Je me suis gardé de rien prédire. L'incertitude de toutes choses me paraît le fait par lui-même le mieux acquis. Il n'est de certain que les conditions sous lesquelles les choses peuvent naître, et dont l'absence les empêche d'éclore ou d'être viables. J'ai beaucoup affirmé. Mais ai-je fait des phrases ? Il me semble qu'on pourrait trouver à ce que dis un fondement sociologique.

Essayons de traduire sociologiquement ce que je viens de dire. Il y a dans une société deux choses importantes : 1° les *valeurs sociales ;* 2° les *forces sociales.* Il y a ce qui, dans l'opinion des hommes, assigne un but à leur vie; et il y a les

moyens par lesquels ils assurent cette vie qu'ils comptent utiliser pour les fins qui leur paraissent les plus désirables. Remarquez qu'au fond, Marx pensait ainsi, bien qu'il ait choisi pour exprimer sa pensée un langage très mécaniste, et qu'il ait voulu autant que possible donner l'impression d'une marche automatique du mouvement social. Mais étudiez son livre du *Capital*. Vous trouverez dans les chapitres historiques qui le terminent toute l'histoire de la genèse violente du régime capitaliste, la description des coups de force du capitalisme, de la brutalité capitaliste. En tête du volume, au contraire, vous avez ce chapitre de la valeur, mesurée par le travail, et qui semble affirmer, comme par un fonctionnement mathématique, la réalisation de la justice dans le monde, l'équilibre économiquement de tous les services mesurés par le travail qu'ils contiennent. Ainsi, la *valeur-travail* dirige obscurément, et par une nécessité inéluctable, la société bourgeoise elle-même. Elle pénètre tout le fonctionnement économique, et remarquez alors la prédiction dont cette analyse, en apparence mathématique, est grosse. Puisque la valeur est le travail, la *force de travail*, finalement, gouverne la société, et les ouvriers qui disposent de cette force, disposeront, tôt ou tard, de l'intégralité des forces sociales. Tout le livre du *Capital* est construit de façon à ce qu'il se dégage de lui cette consolation et cette espérance.

Mais nous savons que la théorie marxiste de la valeur n'est pas exacte. La valeur se mesure par le travail. Nous ne pouvons pas accepter de Marx la consolation et l'espérance qu'il nous offre. Les valeurs sont chose immortelle; elles résident dans l'opinion sociale. Ce n'est pas à dire qu'elles soient sans influence. Elles aimantent les puissances matérielles. Elles indiquent le sens où elles doivent être dirigées. Il n'y a aucune utilisation possible d'aucune force, aucun cas, sans une orientation qui lui vient d'une valeur à réaliser. Car la valeur que nous attachons aux choses, l'estimation que nous en faisons, est issue de nos besoins. Une estimation exacte ou inexacte équivaut à une orientation exacte ou fautive dans

le réel. Elle est adaptation heureuse ou désastreuse. Elle décide de la vie ou de la mort.

C'est là une vérité qui est vraie dans tous les organismes et qu'on pourrait traduire en langage biologique. Je dois m'interdire ce langage, qui est réservé à de plus compétents que moi, mais pour faire ressortir, les sociétés sont soumises à des nécessités biologiques très comparables à celles qui gouvernent toute vie; permettez-moi une métaphore médicale. La médecine connaît des hommes vigoureux, musculairement, mais atteint de certaines maladies nerveuses qui font qu'ils se figurent leur corps tout entier comme transformé en verre, ou réduit à une ombre. Ces hommes, quoique pesants et musclés, ne se serviront plus jamais de leur force musculaire. Ils se croient fragiles et impondérables. L'estimation inexacte qu'ils font des choses, et qui a troublé en eux la perception du réel, les a paralysés pour toujours.

Une classe sociale qui ainsi n'évaluerait plus exactement la réalité en face de laquelle elle se trouve serait frappée de décadence. Nous croyons que la bourgeoisie est une telle classe. Voilà pourquoi ses forces diminuent; son instinct d'organisation, si vigoureux autrefois, s'affaiblit. Mais en face d'elle, il y a ceux qui disposent de la force organisatrice nouvelle, de la valeur nouvelle qu'il faut attacher à la vie. Ceux-là, nécessairement, seront vainqueurs. Leur force d'affirmation de l'idéal nouveau atteste déjà leur force d'action rajeunie. Il y a comme une lumière qui émane d'eux, et qui, par radioactivité naturelle, pénétrerait les choses autour d'eux et les transformerait devant eux, comme la matière se pétrit de soi sous le rayonnement de l'idée artiste et s'agence utilement sous l'effort de l'inventivité savante. Avons-nous en nous cette mentalité créatrice et révolutionnaire? Si nous l'avons, nous avons créé en nous, chacun, ce soir, la République sociale.

CHARLES ANDLER.

Le Socialisme

En dehors du problème historique, que l'on peut dire aujourd'hui résolu, des causes qui ont provoqué le mouvement socialiste actuel, tout ce qui touche au socialisme semble se partager en deux questions fondamentales, tout à fait distinctes entre elles, celles de son degré de « probabilité », et de son degré de « supériorité » ou d' « infériorité ». La première regarde le fait en soi de l'avènement futur — nécessaire ou probable ou simplement possible (ou impossible) — du dit régime socialiste ; l'autre qui se divise à son tour en deux nouvelles questions, étroitement unies en dernière analyse, regarde le plus ou moins grand « rendement édonistique » et la plus ou moins grande « équité » du nouveau régime ainsi préconisé en face de celui d'aujourd'hui. Evidemment rien ne saurait être plus différent que les deux questions de la plus ou moins grande probabilité et de la plus ou moins grande supériorité ou infériorité ; et c'est pour les avoir traitées si souvent ensemble, sans la moindre distinction, que les auteurs, socialistes et anti-socialistes, à commencer par les plus grands, ont créé la grande confusion actuelle.

Pour l'une et l'autre question, il est en outre évident que la solution vers laquelle on peut pencher, dépendra du sens que l'on donne à ce mot de « socialisme », vu qu'il n'existe peut-être pas dans toute la science économique et sociologique un autre terme dont la signification soit aussi incertaine et élastique. C'est pourquoi nous nous proposons, dans les pages suivantes, d'examiner à très grands traits l'aspect

que prennent ces deux questions dans les divers « socialismes » les plus en vue; de façon à embrasser d'un regard aussi synthétique que possible et avec toute la sérénité objective dont nous serons capables, la dite « question sociale » dans ses lignes les plus essentielles.

La question sociale, sous la forme typique qu'elle prend aujourd'hui d'une scission de la société en deux principales classes antagonistes, l'une de prolétaires salariés privés des instruments et moyens de production, l'autre de capitalistes, trouve, peut-on dire, son principe dans la disparition graduelle de l'industrie domestique et de la petite industrie — des métiers en général — par suite de l'introduction, dans le champ de la production économique, d'un capital technique dont les proportions grandissent sans cesse par rapport au capital des subsistances qui jusque-là, au contraire, avait joué un rôle presque exclusif, ou au moins prépondérant. La substitution de la dite « machine » au modeste « outil » d'autrefois a fini par provoquer une baisse de plus en plus notable dans la valeur normale du produit de la journée de travail pour le simple artisan, ce qui l'empêche de survivre dans la concurrence économique comme travailleur indépendant, pourvu du seul outillage et capital-subsistances, en l'obligeant, une fois ses dernières réserves épuisées, à s'enrôler comme salarié dans ces usines, même ses concurrentes. Disparition de la plupart des travailleurs indépendants et suppression de classes sociales entières (d'abord la première en date et peut-être aussi en importance celle des tisseurs à la main), ce phénomène, comme on sait, atteignit en Angleterre son point aigu au début du dernier siècle.

C'est justement l'étude du nouveau régime économique tel qu'il s'est développé dans ce pays plus tôt qu'ailleurs, et la vision douloureuse de toutes les misères dont l'avènement de ce régime fut la cause directe, qui ont poussé Marx à essayer de reconnaître l'iniquité foncière dont il semblait tout pénétré.

La théorie de la valeur de Marx n'admet implicitement

comme «équitable» que le régime économique qui garantit au travailleur le produit intégral de son travail. Comme pour la division sociale du travail, personne ne peut consommer tout le produit de son propre travail ni se passer en même temps des divers produits du travail d'autrui, ainsi la formule sera remplacée par cette autre : tous les produits *doivent* s'échanger en proportion des heures de travail « emmagasiné » ou « cristallisé » dans chacun d'eux (en tenant compte toutefois de l'intensité et de la qualité du travail même), et chacun recevra en échange de son propre produit autant de biens de consommation qui représentent dans leur ensemble le même nombre d'heures de travail. C'est en partant de ce régime idéal de répartitions, arbitrairement choisi comme équitable, que Marx se propose de prouver théoriquement l'iniquité du régime capitaliste.

Il faut, en effet, bien mettre en relief qu'au lieu d'une doctrine scientifique qui recherche impartialement les lois régissant les rapports entre des phénomènes économiques donnés, la théorie de la valeur de Marx est plutôt une « évaluation affective » du degré d'équité de deux sytèmes dont l'un est pris comme idéal et l'autre est celui qu'il s'agit de combattre.

On connaît le processus du raisonnement suivi par Marx pour démontrer « l'usurpation » par le capitaliste de son propre « profit ». L'échange des produits ou marchandises, dans le régime de la libre concurrence, se fait, d'après Marx, effectivement en proportion de la quantité respective de travail qui fut nécessaire pour les produire. Une seule marchandise n'est pas soumise à cet échange équitable et c'est justement celle que représente la « force de travail ». Tandis que le travailleur, en effet, donne au capitaliste, tant d'heures de travail — celles-ci emmagasinées dans la marchandise que ce dernier échange ensuite avec d'autres dans la proportion de ce travail, — il ne reçoit en échange un salaire-subsistances que dans la mesure strictement nécessaire pour le faire vivre, c'est-à-dire rigoureusement calculé sur le « coût de produc-

tion » de la force de travail. Mais cette répartition représente une quantité de travail bien inférieure à celle que le travailleur même a fournie. La valeur de la différence constitue ainsi une « plus-value » (Mehrwerth), que le capitaliste s'approprie sans donner en échange aucune compensation à l'ouvrier, et qui constitue le « profit » de son capital.

Cette théorie se fonde donc tout entière sur l'affirmation erronée que les marchandises s'échangent simplement en proportion des quantités respectives de travail qu'elles représentent. Si cela est vrai pour celles que produit uniquement le capital-salaire, parce qu'alors le capital même est proportionnel à la quantité de travail fournie, il n'en est plus de même, comme Ricardo l'avait déjà nettement remarqué, quand le capital technique (machinisme, matières premières, etc.) intervient dans des proportions inégales par rapport aux capitaux-salaires et aux quantités correspondantes de travail des deux marchandises. Dans ce cas, qui est maintenant le plus ordinaire, le profit du capital technique, dont le taux se mesure à celui du capital-salaire, vient, comme on sait, augmenter la valeur d'échange ou prix respectif des marchandises.

Si Marx lui-même a depuis, dans le troisième volume posthume du « Capital », reconnu cette action déformatrice de la valeur d'échange du fait du capital technique, il a tâché de masquer le plus possible cet aveu sous la formule ambiguë d'après laquelle les marchandises qui ont demandé des proportions différentes de capital technique *ne se vendent plus à leur valeur.*

Pourquoi chez Marx cette peur de reconnaître ouvertement la vérité des faits, c'est-à-dire que le profit du capital technique vient contribuer à la valeur d'échange des marchandises? Pourquoi attacher tant d'importance à la négation de tout relèvement des prix causé par le profit du capital technique? Ce n'est pas certes de cela que peut dépendre l'équité ou la non-équité du profit même. Toute la différence consiste en ceci : selon Marx, le profit du capital-salaire, aussi bien

que le profit du capital technique sont enlevés à l'ouvrier en sa qualité de producteur. D'après la théorie contraire, si l'ouvrier, comme producteur, n'est contraint que de céder le profit du capital-salaire, c'est ensuite comme consommateur, à cause de la hausse de prix des marchandises produites par un capital technique, qu'il est amené à payer le profit du capital technique. Comme chaque ouvrier est à la fois producteur et consommateur, ainsi la théorie de la valeur de Marx n'a pas du tout, pour démontrer l'équité ou la non-équité du profit, l'importance que lui accordent les socialistes en général et les collectivistes en particulier.

En l'admettant même comme vraie, la théorie de la valeur de Marx ne fournirait nullement une « démonstration » de l'iniquité du profit, parce qu'un Senior pourrait toujours objecter que la plus-value constituant le profit est justement cette « prime à l'abstinence » qui « en équité » revient au capitaliste pour sa fonction d'épargne et d'accumulation. Peu importe que Marx, pour prévenir cette objection, s'efforce de démontrer que l'origine première du capital, loin de se trouver dans le travail et l'abstinence, remonte à l'usurpation violente de terres qui étaient déjà à la communauté. Cette origine *impure*, en partie authentique, n'empêche que le capital en voie de continuelle transformation et d'accroissement ne provienne aujourd'hui même, d'une façon normale, de l'épargne et de l'accumulation.

L'importance accordée par Marx et son école à la plus rigoureuse proportionnalité entre la valeur d'échange des marchandises et la quantité de travail nécessaire à leur production se justifierait dans l'hypothèse où le fait pour le capital de ne pas contribuer à l'augmentation de la *valeur d'échange* des marchandises signifierait que le capital même n'a aucune *valeur d'utilité sociale*. Mais, évidemment, il n'y a pas de corrélation entre ces deux ordres d'idées. On ne peut nier cependant que ce fut précisément celle-ci la raison intime du semblant de « démonstration » de l'iniquité du profit que la théorie de la valeur de Marx a pris aux yeux de bien des gens.

La question, *au point de vue de l'* « *équité* », ne consiste donc pas à voir si c'est par telle ou telle voie que le capital réussit à prélever son profit sur le montant social de la production sociale. Ceci intéresse le point de vue scientifique de l'analyse du processus de production et de répartition des richesses, mais n'a rien à voir avec le problème qui recherche si le profit, ainsi enlevé d'une manière ou de l'autre au fonds annuel social, est équitable ou non.

Pour résoudre cette dernière question, il aurait fallu examiner avant tout si le capital a ou n'a pas quelque utilité. Deux cas pouvaient ainsi se présenter qui, bien que contraires, auraient toujours pu conduire Marx à la négation de l'équité du profit, indépendamment de toute théorie de la valeur. Après avoir établi en effet la non-utilité, ou, pis encore, la nocivité du capital (comme, par exemple, beaucoup d'économistes n'hésitèrent pas à le soutenir quand sévit la crise douloureuse rappelée plus haut qui précipita dans le prolétariat tous les corps de métiers), il en eût tiré *ipso facto* le corollaire de l'iniquité du profit. Mais même s'il eût explicitement reconnu l'utilité du capital, et par suite « l'équité » d'une certaine « prime à l'abstinence », il aurait toujours pu objecter que cela n'entraînait pas encore comme conséquence nécessaire l'équité du « profit » en général. Car il restait toujours à vérifier si une telle prime, étant donné qu'elle ne vise pas *la personne,* mais *la chose en soi,* tant que celle-ci dure et même si elle vient à se trouver en d'autres mains que celles qui l'ont accumulée à l'origine, si cette prime, disons-nous, ne puisse pas finir par dépasser la mesure strictement nécessaire et suffisante pour donner le maximum d'élan à l'épargne et à l'accumulation, ou pis encore, par dégénérer à la fin en un simple droit de prélèvement sur le produit annuel octroyé à quelques privilégiés, sans qu'il y ait réciprocité de leur part pour aucune contribution de services effective. Mais, comme on sait, Marx satisfait de la « démonstration » de l'iniquité du profit fondée sur sa théorie de la valeur, n'a jamais songé à faire une enquête de ce genre.

De toute façon, après avoir démontré à sa manière l'iniquité du régime capitaliste, Marx ne se met pas, comme ses prédécesseurs, à esquisser des projets fantaisistes de construction sociale, où aurait dû aboutir telle ou telle mesure insignifiante en elle-même, mais possédant des vertus magiques de régénération ; il préfère mener *de plano* son enquête sur la direction que le processus économique lui-même suit *fatalement* par la force des choses, et non par la volonté des hommes.

De là vient la grande distinction que les collectivistes établissent entre le socialisme « utopiste » antérieur à Marx et le socialisme « scientifique » de ce dernier.

Ici donc on abandonne la question d'évaluation touchant la plus ou moins grande équité d'un régime donné par rapport à un autre, et l'on aborde, ou plutôt on devrait aborder celle purement scientifique de l'examen désintéressé des lois naturelles qui régissent la dynamique des rapports économiques.

Mais à ce propos Marx, malgré toutes les apparences qui militent pour lui, ne s'écarte pas au fond du socialisme utopiste qui l'a précédé. Car une fois admise l'équité d'un régime donné, il se flatte de pouvoir contraindre les faits à prouver que le régime actuel, par son seul développement de plus en plus inique, tend au régime idéal. De la thèse sort l'antithèse dont sera faite la synthèse au sens hégélien.

Tout le monde sait en quoi consiste le processus d'accumulation et de concentration capitaliste, au moyen duquel Marx, par la prédominance des entreprises de plus en plus grandes qui survivent aux petites, a transporté dans le domaine économique cette lutte pour la vie et cette sélection naturelle du plus apte, que Darwin vers le même temps appliquait à la biologie. Bien laborieuses, en vérité, ont du être les origines du capitaliste moderne, et bien profonde l'impression que la concurrence acharnée, par laquelle le capitalisme même s'affirmait, a dû faire sur tous les contemporains, si la conception d'une lutte sans merci et d'une hécatombe incessante de vaincus pouvait pénétrer d'elle-même les deux plus grandes théories du milieu du siècle dernier, d'une façon à la fois

simultanée et indépendante — l'une directement, l'autre indirectement grâce à l'ouvrage de Malthus — et cela au point de paraître le pivot de toute l'évolution biologique et économique !

La concentration capitaliste poussée à ses dernières limites conduira, suivant la prophétie de Marx, à la concentration de la totalité de la production dans les mains d'un très petit nombre de *magnati* du capital. Il suffira alors de faire éclater par voie d'expropriation révolutionnaire de la part du prolétariat, la fragile enveloppe capitaliste, pour obtenir déjà «dans sa maturité » et installer le nouveau régime collectiviste.

Bien qu'assurément cette partie, exception faite de la conception catastrophique qui la termine, soit la plus géniale de l'œuvre de Marx, et qu'il y ait eu, comme le démontrent les *trusts* d'aujourd'hui, de vraies divinations, on ne peut dire pourtant que dans l'ensemble sa prédiction résiste à l'examen objectif des faits, tels en particulier qu'ils se sont développés depuis lors jusqu'à nos jours.

Les nombreuses données que les nouveaux systèmes de plus en plus perfectionnés de la statistique économique ont permis de rassembler, l'élaboration qu'en ont faite les deux camps adverses et les polémiques qu'elles provoquèrent chez les dissidents mêmes du camp socialiste, tels que Kautsky et Bernstein permettent maintenant d'affirmer d'abord que si l'on ne peut nier une certaine tendance des grandes entreprises de production à s'accroître encore et à se concentrer en *trusts* de plus en plus gigantesques, elle n'est cependant pas universelle, et qu'au contraire dans beaucoup de domaines la petite et la moyenne industrie résiste encore victorieusement à la grande ; on doit reconnaître en second lieu qu'à cette concentration de «l'entreprise » ne correspond pas toujours parallèlement celle de la « propriété » un certain fractionnement de cette dernière étant compatible avec l'autre, grâce à l'association. De toute façon la concentration tant des entreprises productrices que de la propriété du capital ne se fait certes pas également partout, comme il le faudrait pour qu'au

moment opportun il fût possible de briser *en une seule fois* l'enveloppe capitaliste et d'inaugurer intégralement *tout d'un coup* le régime collectiviste. D'autre part, il n'est pas concevable qu'une expropriation révolutionnaire se fasse *à plusieurs reprises,* tout d'abord par les entreprises plus « concentrées », dans la tranquille attente que les autres aussi parviennent au degré voulu de concentration pour être expropriées à leur tour sans indemnisation aucune. Enfin les rapports de puissance à puissance entre la classe capitaliste qu'il s'agit d'exproprier et le salariat qui devrait l'exproprier ne tendent pas de fait, comme nous le verrons plus loin, à devenir tels qu'ils permettent un acte révolutionnaire de cette nature et d'une telle gravité.

De la théorie collectiviste il ne reste, au point de vue pratique, que la conception et la tendance à confier à la collectivité (état, province, commune) la gestion de certaines industries qui ont à la fois le caractère de monopole et de service public. Mais ce serait une grande illusion de vouloir reconnaître en cela le plus petit commencement de réalisation pour la catastrophe prédite par Marx. Il n'y a pas trace ici d'expropriation révolutionnaire, mais une transformation qui procède graduellement par voie d'expropriation avec indemnité complète. Le montant de laquelle indemnité et du capital nécessaire à la conduite de l'entreprise le pouvoir public ne peut aujourd'hui se procurer qu'au moyen du crédit. C'en est assez pour prouver qu'un tel processus ne peut manquer de rencontrer une grande limitation et qu'il vient à perdre de toute façon et tout à fait son caractère de question technique, touchant à la capacité administrative du pouvoir public et l'avantage économique de toute la communauté, question qui recevrait des solutions différentes dans chaque cas particulier.

Il serait en conséquence inutile de s'attarder à traiter même brièvement la question du « rendement hédonistique » du régime collectiviste, tel qu'il a été présenté dans la classique exposition de Schäffle. Aux arguments adoptés par les

collectivistes pour établir la supériorité d'une organisation unitaire de toute la production, en comparaison de l'anarchie actuelle de la production individualiste et de la libre concurrence (à laquelle, du reste, s'efforcent de remédier en partie les syndicats industriels, *cartels* et *trusts* d'aujourd'hui), les partisans de la liberté répondaient, en particulier par l'organe de Paul Leroy-Beaulieu, en niant d'abord la possibilité même d'un tel régime, et en faisant en tout cas, ressortir les effets bienfaisants de l'initiative privée et de la concurrence qui stimule, au lieu de l'inertie et des lentes démarches qui ont rendu la bureaucratie proverbiale et en général de l'incapacité dont l'Etat et les pouvoirs publics font preuve dans la gestion de la production directe.

Les collectivistes répliquaient que dans la question du « rendement hédonistique » se trouve comprise non seulement celle de la productivité économique au sens absolu, mais l'autre qui regarde une meilleure répartition des richesses, vu qu'à égalité de production économique, le « rendement hédonistique » croît d'autant plus pour l'ensemble de la société que la répartition en est moins inégale. Toutefois les libéraux avaient raison de répondre, avec Paul Leroy-Beaulieu même et surtout avec Spencer, qu'une limitation de chaque liberté individuelle, dont la menace était forcément contenue dans un régime où l'Etat disposait impérieusement de toutes les forces humaines de travail et devenait le producteur de tous les biens de consommation, matériels et intellectuels, une telle limitation devait passer pour une perte hédonistique si grave qu'aucun avantage matériel ne saurait la compenser.

Mais il serait vain, avons-nous dit, de nous arrêter explicitement à ces débats, malgré le grand écho qu'ils ont éveillé dans le passé, pour la bonne raison que le pur et véritable régime collectiviste se trouve lui aussi relégué désormais, par les socialistes eux-mêmes, dans le grand limbe des utopies.

Il sera plus à propos de donner un très rapide aperçu des autres socialismes, antérieurs et postérieurs à Marx, vu que tous peut-on dire — de même que le collectivisme avec

la socialisation des services publics — ont laissé après eux dans leur naufrage quelque résidu vital, et que c'est de tous ces divers résidus que se compose en grande partie le socialisme complexe d'aujourd'hui.

Ainsi, par exemple, du socialisme « coopératif » s'est évanouie bien vite l'illusion de Buchez et de Louis Blanc sur la force irrésistible d'auto-expansion, qu'ils prêtaient à la coopération de production et a été facilement démasquée l'erreur économique de Proudhon et de Lassalle touchant la prétendue capacité attribuée au crédit de créer des capitaux. Mais il en est resté toutefois l'idée vive et féconde de la coopération de production, agricole et industrielle, et des avances de capital par lesquelles l'Etat peut lui venir en aide et lui donner l'impulsion, au moyen de Banques rurales, Banques pour les coopératives, Banques du travail, que les divers Etats tendent déjà effectivement de plus en plus à créer et à soutenir.

Il en est arrivé autant du socialisme « agraire » ou « foncier » de Wallace et de George.

La proposition de Wallace, l'illustre biologiste émule de Darwin, de nationaliser la terre, se basait comme on sait, sur la théorie de Ricardo de la rente foncière. Celle-ci, en effet, permettait à son auteur de proclamer qu'à la communauté seule devraient revenir ces rentes différentielles, produit exclusif de l'inégale générosité avec laquelle la nature avait doté de ses « forces indestructibles » les divers terrains. Mais il fut facile de lui objecter qu'au fond il n'y avait pas de raison pour accorder à la terre une place à part et privilégiée entre tous les autres instruments et moyens de production. Si la terre représente *peut-être* encore la catégorie la plus importante d'instruments de production par rapport à toute autre catégorie prise isolément, elle ne représente désormais, dans les pays économiquement les plus avancés, qu'une fraction bien petite, et qui diminue tous les jours, de la valeur totale de tout l'ensemble des instruments de production et des capitaux en général. S'il est vrai que *l'aire* nue occupée par la terre cultivable n'a été fabriquée par personne, il en est de

même de l'aire où s'élève une usine quelconque ; mais la terre, aussi bien que l'usine, a dû absorber de très notables quantités de travail humain et de capitaux avant d'arriver à sa capacité productive actuelle. Et si les divers terrains présentent des degrés de fertilité différente, ce sont maintenant, comme pour les usines qui dans une même industrie ont une efficacité technique variable, des différences qualitatives « acquises » qui l'emportent de beaucoup sur les différences naturelles primordiales. Mais quand bien même la terre, au contraire des autres instruments de production, devrait toujours sa capacité productive et ses différences qualitatives à la nature plutôt qu'au travail humain, on a eu raison de faire remarquer qu'aujourd'hui les propriétaires du sol, sinon en Angleterre du moins sur le continent, sont devenus tels par suite d'un acquêt ; et que, par conséquent, du point de vue juridique positif aussi bien que de celui d'une équité abstraite, ils ne diffèrent en rien des propriétaires de capitaux. Il ne serait dès lors pas « équitable », pas même d'un point de vue socialiste, de soumettre les premiers au traitement d'une forme quelconque d'expropriation sans indemnité, que l'on ne croirait pas pouvoir employer aussi bien à l'égard des autres.

George au contraire, comme on le sait également, a porté plutôt son attention sur la rente de l'*aire* ou de *situation,* rente différentielle au même titre que celle de Ricardo, mais produite, en fait, indépendamment de tout travail ou concours de la part de son occupant, et qui, par exemple dans les grandes villes en voie de rapide développement, est sujette à un continuel accroissement et atteint souvent des proportions fabuleuses.

Ce que le socialisme de Wallace a surtout laissé de vital, c'est le principe de garder comme propriété collective non seulement toutes les forêts et terres cultivables, déjà domaniales et communales ou suceptibles de devenir telles, sauf à les rétrocéder par simple bail à des entrepreneurs privés ou à des coopératives rurales de production, mais aussi bien toutes les nouvelles mines, toutes les chutes d'eau utilisables

comme forces motrices, en somme toutes les nouvelles « forces naturelles » capables de produire d'une manière quelconque une rente ricardienne, tant différentielle que de monopole. Il est resté du socialisme de George, sans forme atténuée, le principe même de la dévolution à la communauté de tout l' « unearned increment » ultérieur des aires urbaines, celui analogue de la « betterment tax » pour toute plus-value des immeubles urbains de certains quartiers due à des travaux d'édilité faits par les communes, et la tendance à conserver en propriété collective les terrains provenant du percement des vieux quartiers de même que les nouveaux immeubles urbains élevés sur un terrain, de façon à compenser, en somme, d'une ou d'autre manière, au profit de la communauté tout entière, le dommage que chacun de ses membres non propriétaire éprouve individuellement du fait de tous ces accroissements de valeur de l'aire urbaine.

Il ne nous semble pas au contraire qu'on puisse tirer en fait des applications pratiques du socialisme « terrien intégral » que Loria a cru devoir opposer à celui « partiel » de Wallace et de George qu'on vient d'examiner, et qui, d'après lui, réussirait à « éliminer à jamais, outre la rente de la terre, le profit du capital, c'est-à-dire à détruire sans retour tout l'édifice de l'économie capitaliste ».

Loria, dans ses études sur les colonies anglaises de l'Amérique et de l'Australie, a été vivement frappé du fait que les capitalistes émigrés là-bas ne parvenaient pas même par l'offre des plus hauts salaires à retenir près d'eux les travailleurs dont ils avaient besoin, parce que ceux-ci s'en allaient sur les terres encore vierges et inoccupées de ces pays neufs et fertiles, où les attirait la possibilité d'y devenir cultivateurs indépendants. Ce phénomène avait déjà été observé et mis en lumière par les économistes anglais, qui d'ailleurs l'avaient implicitement tenu dans les limites de ce domaine et de ce moment particuliers correspondant au début des colonies modernes. Ce fut le grand et indiscutable mérite de Loria d'en avoir étendu la portée dans l'espace et dans le temps.

Il y a vu, en fait, la principale cause de l'esclavage dans les temps anciens et modernes (avec les nègres dans les colonies américaines et les déportés de la mère patrie dans celles d'Australie), vu qu'existant la terre libre, c'est là l'unique moyen pour le capital d'obtenir un profit. D'autre part, dans la densité croissante de la population et dans la difficulté toujours plus grande qui en résulte pour le travailleur de se transporter sur la terre libre pour y demander au seul travail sa propre subsistance, il a reconnu la cause de l'adoucissement graduel de l'esclavage lui-même remplacé d'abord par le servage, puis par le salariat. Telle est la meilleure partie et vraiment vitale de l'œuvre de Loria.

Mais il a voulu voir dans un retour à la terre libre la solution de la question sociale. Permettez, dit-il, aux capitalistes d'accumuler et de garder leurs capitaux : si vous accordez au travailleur le « droit à la terre » il leur sera impossible de tirer de lui le plus petit profit. Entre le travailleur, en effet, auquel il devient possible de se rendre à son gré sur la terre libre où il travaillera pour son propre compte, et le capitaliste qui apporte tous les capitaux qu'on voudra, il ne pourra s'établir, pour empêcher le travailleur de jouir de son droit à la terre, que l' « association mixte » absolument égalitaire, c'est-à-dire telle que capitaliste et travailleur, *travaillant tous les deux,* se partagent le produit en raison de la quantité de travail qu'ils ont effectivement fournie.

Inutile de s'attarder à prouver « l'iniquité en sens inverse » d'un pareil système, où le capitaliste, même s'il accumulait en fait de nouveaux capitaux, ne pourrait même plus recevoir la plus petite « prime à l'abstinence ». Nous n'insisterons pas davantage sur l'absolue impossibilité où l'on se trouve de concevoir comment l'Etat pourrait, dans nos vieux pays si peuplés, garantir à chacun le « droit imprescriptible à la terre », c'est-à-dire le droit de pouvoir se porter, suivant son bon plaisir et dès qu'il en éprouverait le besoin, sur ce morceau de terre, ou « unité foncière », comme l'appelle notre auteur, *suffisante pour l'entretenir par son propre travail,*

quand même il ne serait pourvu d'aucun capital. Arrêtons-nous plutôt un instant à l'affirmation de Loria d'après laquelle le régime actuel tend *fatalement* à restaurer un tel régime de la terre libre.

Il prévoit en effet que les intérêts antagonistes, en se développant au sein du régime économique actuel, conduiront à un système compliqué de limitation productive réciproque pour les diverses catégories de production des richesses, et par suite, à une dépression économique générale ainsi qu'à une crise foncière permanente qui « lancera sur le marché des quantités toujours nouvelles de terres dépréciées ». De sorte que la « terre libre » finira par reparaître d'elle-même, et l'Etat n'aura qu'à sanctionner, par son « droit imprescriptible à la terre » un état de choses déjà établi de fait et de lui-même *fatal.*

Il en est donc ici comme pour Marx. Séduit par le mirage du régime d'équité qui, d'après lui, doit s'être établi spontanément à l'origine de toute société, quand la plus grande partie de la terre était encore libre et féconde, Loria s'est flatté lui aussi de pouvoir contraindre les faits à démontrer que le régime actuel, par la voie même de ses iniquités, devait nous ramener de nouveau un régime d'équité, pareil à cet état primitif. Mais il faut reconnaître que tandis que pour la catastrophe conçue par Marx toute une série de faits, la tendance à l'accumulation et à la concentration capitaliste, pouvait réellement servir de point d'appui, aucun fait, au contraire, ne semble annoncer même de loin aucun retour vers un régime de terre libre. C'est là, selon nous, la partie la moins heureuse et la plus caduque de toute l'œuvre de Loria.

(*A suivre.*) EUGENIO RIGNANO.

La Crise ouvrière en Angleterre

Londres, le 1er octobre 1910.

Nous sommes habitués, en France, à considérer le peuple anglais comme un modèle de « sagesse » politique et de modération. Depuis plus de deux siècles, son évolution semble s'être accomplie méthodiquement, presque sans aucun heurt. Cela tient, nous dit-on, à ce que la classe dirigeante anglaise a toujours su faire à temps les concessions nécessaires et que le peuple, de son côté, n'a jamais perdu dans la revendication de ses droits le sentiment de l'intérêt général et de la justice. Les mêmes traits caractériseraient aujourd'hui le mouvement social de ce pays : point de lutte violente, point de haine de classes, mais, d'une part, un patronat acceptant l'organisation syndicale, en reconnaissant l'utilité sociale et traitant avec elle sur un pied d'égalité ; et, d'autre part, une classe ouvrière, puissamment organisée, maîtresse d'elle-même, ayant renoncé aux manifestations tapageuses et n'ayant recours à la grève qu'en des cas extrêmes et très rares.

Presque personne, parmi nous, ne contestait l'exactitude de ce tableau ; les divergences n'apparaissaient que dans l'appréciation. Les uns voyaient dans l'attitude des ouvriers anglais une preuve de maturité et de véritable force ; les autres n'avaient que mépris pour leur corporatisme étroit et leur pacifisme social. Quelques-uns d'entre nous, les plus optimistes, se laissaient aller à de belles espérances : enthousiasmés par la formidable organisation syndicale et coopérative de ce pays, par le socialisme municipal florissant, par la croissance foudroyante du parti ouvrier, ils voyaient déjà l'Angle-

terre accomplissant, presque à son insu, la révolution sociale. Déjà, dans beaucoup d'usines, le patron n'était plus qu'un monarque constitutionnel, un personnage décoratif, qui régnait et ne gouvernait pas. Le temps n'était pas loin où la classe possédante anglaise allait se laisser exproprier par persuasion.

C'était un beau rêve ! Mais la réalité semble être beaucoup moins idyllique. Déjà, en 1901, l'affaire du Taff-Vale avait fait naître des doutes très graves sur la puissance effective de l'organisation ouvrière et l'on avait pu, avec raison, parler d'une *crise du trade-unionisme* (1). La crise présente est encore plus intense et plus complexe : elle menace à la fois l'organisation économique et l'organisation politique que le prolétariat anglais s'est données. Pour les socialistes français, cette crise est d'un très grand intérêt : il est pénible, mais utile, de reviser des idées toutes faites, si elles ne correspondent plus à la réalité des faits et, d'ailleurs, il se dégage des événements qui se déroulent en ce moment en Angleterre plus d'un enseignement profitable.

***

Les derniers mois, particulièrement celui qui vient de finir, ont été caractérisés par des conflits industriels extrêmement fréquents et aigus, tels que l'Angleterre n'en avait pas connus depuis longtemps. Le volcan, que l'on croyait définitivement éteint, est de nouveau en pleine éruption. Vers le milieu de septembre et presque le même jour, le public anglais a appris avec stupeur qu'au lock-out des constructeurs de chaudières de la Tyne allaient s'ajouter une grève générale des cheminots du réseau du Nord, une grève générale des mineurs du pays de Galles et un lock-out des filateurs du Lancashire, provoqué naturellement, au dire des patrons, par les prétentions intolérables des ouvriers.

Ces menaces ne se sont pas toutes réalisées. Par suite de

(1) C'est le titre de l'intéressant ouvrage que MM. MANTOUX et ALFASSA ont publié à Paris (Rousseau), en 1903.

l'intervention des dirigeants du syndicat national des cheminots, la grève des chemins de fer a pu être évitée. Dans le bassin minier du Sud du pays de Galles, le syndicat ouvrier a fait procéder à un referendum qui a écarté la grève générale; mais l'agitation, qui est provoquée par l'application de la loi des 8 heures et par des questions de salaires, n'en subsiste pas moins; des grèves partielles se sont produites, et il y a, à l'heure actuelle, dans ce bassin, 20.000 chômeurs. Par contre, le lock-out des chantiers maritimes, après plus de quatre semaines, ne semble pas près de prendre fin : les patrons se prétendent exaspérés par une rupture du contrat collectif dont une petite section des ouvriers se serait rendue coupable et ils ne veulent rouvrir leurs portes que quand le syndicat, maté et humilié, leur donnera des garanties pour l'avenir. Dans le Lancashire, des négociations épineuses, prolongées pendant trois semaines, et l'intervention d'un représentant du ministère du Commerce n'ont pu rétablir la paix : le lock-out vient d'être déclaré et, si un événement miraculeux ne se produit pas à la dernière minute, 150.000 filateurs de coton chômeront à partir de lundi. Pour peu que le conflit se prolonge, il affectera par ricochet les tisseurs, et c'est un demi-million de travailleurs qui se trouveront en grève forcée; je ne parle pas des répercussions plus indirectes que le lock-out aura sur d'autres industries, en particulier sur le trafic des chemins de fer.

La cause de cette guerre industrielle, qui est pour l'Angleterre un véritable désastre national, est bien significative. Un ouvrier filateur, nommé Howe, à qui l'ordre avait été donné de nettoyer une machine, refusa d'obéir, alléguant que cet ordre était contraire aux règles de la profession admises par le syndicat. Celui-ci, en effet, lui donna raison. Howe fut congédié; aussitôt, les ouvriers de l'usine où il travaillait se mirent en grève. C'est alors que l'Association des patrons filateurs, qui contrôle la grande majorité des usines du Lancashire, décida, pour intimider le syndicat, de déclarer le lock-out le 1er octobre si les ouvriers ne reprenaient pas le travail, accep-

tant le renvoi de Howe. A cette menace, le syndicat ouvrier a répondu en acceptant l'arbitrage sur le fond du litige, mais en exigeant la réintégration immédiate de Howe. Les choses en sont là, et la presse anglaise tout entière, depuis le *Times*, conservateur, jusqu'au très radical *Daily News*, s'étonne et se scandalise qu'une pareille vétille puisse donner naissance à un conflit formidable et désastreux. Mais les parties en cause sont meilleurs juges de l'importance du débat : les patrons déclarent qu' « il s'agit de savoir s'ils sont maîtres chez eux, et s'il leur est permis de conduire leur usine à leur guise » ; les ouvriers répondent que s'ils cèdent, « le syndicalisme est réduit à néant » et ils revendiquent le droit « d'intervenir dans l'établissement des conditions du travail dans les usines ». On le voit, ce n'est pas là une simple querelle d'amour-propre, c'est une lutte pour la souveraineté, qui, en fin de compte, ne peut être réglée que par la force (1). Les deux adversaires sont dans leur rôle: mais où est, dans tout cela, la « paix sociale » et qu'est devenu le « régime constitutionnel » ?

Tous ces conflits, même ceux qui n'aboutissent pas à une guerre ouverte, dénotent dans le monde industriel anglais, à l'heure actuelle, une tension aiguë. D'une part, les patrons sont déterminés à maintenir ou à rétablir leur domination et, d'autre part, les ouvriers sont mécontents, irrités, prêts à engager pour la défense de leurs droits des batailles même désespérées. Mais, ce qui donne à l'agitation ouvrière de ces dernières semaines sa vraie signification, c'est que les hostilités, du côté ouvrier, n'ont jamais été engagées sur l'initiative des dirigeants syndicalistes ; ce sont toujours des sections locales qui ont ouvert le feu, généralement contre l'avis de l'organisation centrale et, dans certains cas, en contradiction formelle avec des engagements pris antérieurement par le syndicat. Naturellement, ce fait a été amplement publié et commenté par la presse bourgeoise, c'est-à-dire, pratiquement, par *tous*

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, le lock-out a pris fin peu de jours après sa déclaration. L'opinion publique, très émue, a imposé aux belligérants un compromis : Howe a été réintégré, mais dans une autre usine que celle d'où il avait été renvoyé.

les journaux anglais, puisqu'il n'existe pas de quotidien ouvrier ou socialiste dans ce pays. Une campagne de dénigrement systématique, analogue à celle que le *Times* avait menée en 1901 et 1902, a été entreprise, non sans un certain succès, pour ameuter l'opinion anglaise contre les syndicats. Avec une vertueuse indignation, les rédacteurs des grands journaux ont flétri la mauvaise foi de la classe ouvrière, qui rompt des contrats, solennellement et librement conclus par ses mandataires ; ils oubliaient de faire connaître à leurs lecteurs les conditions dans lesquelles les contrats avaient été signés, en particulier l'histoire de cette « convention nationale » imposée en 1908 par les patrons à tous les constructeurs de navires, sous la menace du lock-out, à un moment où le syndicat était hors d'état de lutter ; et ils ne se demandaient pas si, dans ces conditions, la « déloyauté » des ouvriers n'avait pas — au moins — ses circonstances atténuantes. En même temps, les journaux bourgeois faisaient ressortir la faiblesse du syndicalisme, déchiré par des dissensions intérieures et rongé par l'indiscipline. Les mêmes hommes qui, peu de temps auparavant, vouaient à la réprobation publique les « meneurs » syndicalistes, instigateurs de grèves, ennemis de l'industrie nationale, se retournaient maintenant vers les « meneurs » et les sommaient de rétablir leur autorité méconnue et d'imposer aux ouvriers syndiqués le respect de la parole jurée... et du bon plaisir patronal.

Nous savons ce qu'il faut penser de cette campagne tendancieuse, singulièrement conforme aux intérêts et aux vues du grand patronat. Mais cela ne doit pas nous empêcher de constater la multiplication des grèves locales, sporadiques, impulsives et la difficulté que les *leaders* des syndicats éprouvent à faire observer par leurs membres, non seulement les conditions de travail acceptées par contrat, mais les statuts de l'organisation ouvrière elle-même. Ce sont là des symptômes nouveaux et graves dans l'histoire du trade-unionisme anglais contemporain. Les fonctionnaires des syndicats n'ont pas démérité ; personne ne met en doute leur honnêteté, leur entier

dévouement à l'organisation ouvrière, mais ce qui est en cause, c'est le système dont ils sont les représentants. Il est certain que beaucoup de militants ouvriers souffrent de l'excessive centralisation syndicale et aspirent à plus d'autonomie pour les sections locales ; s'ils ont un grief contre leurs employeurs ou une revendication à faire valoir, il faut qu'ils en réfèrent à l'organe dirigeant de leur syndicat ou de leur fédération ; la mise en mouvement de la lourde machine syndicale implique des délais qui entravent souvent l'action ouvrière. Comment s'étonner, dès lors, que les sections soient parfois tentées de prendre en mains elles-mêmes la défense de leurs intérêts ? Les contrats collectifs ont pris une envergure telle qu'ils lient, souvent pour plusieurs années, les travailleurs de toute une industrie sur toute l'étendue du territoire ; une section quelconque d'un corps de métier englobé dans cette industrie est tenue, sous peine de forfaiture, de respecter religieusement une convention dont elle n'a souvent pas connu les termes ou contre laquelle elle a, dès l'origine, énergiquement protesté.

Mais surtout, les conditions de la lutte ouvrière ont changé dans ces derniers temps. Il y a quelques années, l'organisation ouvrière, au moins dans les corps de métier les mieux organisés, dans l'industrie textile, par exemple, pouvait faire face, sans trop de désavantages, à la puissance des patrons ; c'était le régime de la paix armée; comme il y avait un équilibre relatif entre les deux forces antagonistes, les négociations diplomatiques entre les adversaires n'étaient pas nécessairement une duperie pour l'un d'entre eux. Mais aujourd'hui cet équilibre est rompu au profit des patrons. Les ouvriers le savent ; ils se trouvent maintenant en présence d'une organisation patronale formidable; ils se sentent perpétuellement exposés à la menace du lock-out généralisé; la presse appartient entièrement à leurs adversaires et grossit ou déforme systématiquement les incidents de la vie syndicale; l'opinion publique, jadis sympathique, est maintenant méfiante ou franchement hostile. Si la classe ouvrière n'a plus au même degré qu'autrefois confiance dans les chefs qu'elle s'est donnés, c'est sur-

tout qu'elle a perdu cette confiance joyeuse et orgueilleuse en elle-même qui caractérisait le trade-unionisme il y a quelques années; c'est qu'elle doute de la puissance de son organisation. Mécontents, inquiets, craignant d'être dupés et écrasés par un adversaire supérieur en force, les prolétaires anglais commencent de nouveau à ne plus voir d'autre issue à leur situation que la grève, et ils se laissent aller plus facilement qu'autrefois à des mouvements impulsifs et irréfléchis, à des aventures condamnées sans doute à l'insuccès.

Il semble pourtant que, dans une démocratie aussi industrialisée que l'est l'Angleterre d'aujourd'hui, les ouvriers ont un autre moyen de faire triompher leurs justes revendications que la grève partielle et au moins incertaine. Les prolétaires anglais forment les deux tiers du corps électoral : il dépend d'eux d'améliorer légalement leurs conditions de vie et de travail. N'ont-ils pas fondé, il y a une dizaine d'années, un Parti du Travail qui devait précisément remédier à l'insuffisance de l'action économique ? Mais il faut reconnaître que ce Parti du Travail n'a pas entièrement répondu aux vastes espérances que sa création avait fait naître; et, par surcroît, son existence même et sa légalité ont été mises en question, en décembre dernier, par une décision judiciaire qui a force de loi. La déception causée par l'inefficacité au moins apparente de l'action politique, l'amertume et l'irritation produites par un verdict de classe ne sont certainement pas sans influence sur l'agitation tumultueuse qui se fait sentir en ce moment dans l'ordre économique. Il y a, sans aucun doute, un rapport étroit entre la crise du syndicalisme anglais et la crise du parti ouvrier.

*
* *

Tous ceux qui ont visité l'Angleterre de 1905 à 1907 ont été frappés de la magnifique poussée ouvrière et socialiste qui soulevait alors tout le peuple anglais. Aux élections générales de 1906, les syndicats ouvriers, enfin guéris de leur long absten-

tionnisme politique et alliés aux organisations socialistes, emportaient de haute lutte trente sièges parlementaires. L'entrée en scène, dans la vie politique anglaise, d'un parti du travail, radicalement indépendant des deux grands partis bourgeois traditionnels, était un événement considérable dont le retentissement fut énorme. Les syndicats les plus réfractaires, les plus inféodés au libéralisme, s'affiliaient bientôt au parti ouvrier ; et, même en dehors de la classe ouvrière, le socialisme exerçait une attraction puissante. Une quantité de médecins, de professeurs et d'étudiants, de pasteurs, de littérateurs (tels que le romancier Wells) firent publiquement adhésion aux groupements socialistes, surtout à la *Société Fabienne* et au Parti Ouvrier Indépendant. On avait le sentiment qu'une ère nouvelle s'ouvrait pour la démocratie anglaise, où le Parti du Travail, fortement aimanté vers le socialisme, allait jouer un rôle essentiel et décisif.

Quatre ans ont passé et, à ne voir les choses que du dehors, il semble que le Parti du Travail a continué sa marche ascendante et n'a rien à redouter de l'avenir. Il est vrai qu'aux élections législatives de janvier dernier, quelques sièges ont été perdus; mais si l'on tient compte des circonstances extrêmement défavorables pour les candidats du Travail, le résultat était plutôt encourageant et, d'ailleurs, par suite de la récente adhésion des mineurs, le nombre des élus du Parti se trouvait porté à 40 députés, formant un groupe parlementaire compact. L'affiliation de la puissante Fédération des mineurs avait achevé de donner au Parti du Travail sa véritable signification; il était bien maintenant l'expression authentique de toute la classe ouvrière organisée de ce pays. Les militants peuvent être fiers de leur organisation, le leur million et demi de membres cotisants et de leurs finances prospères : l'avenir semble leur appartenir.

Et pourtant, malgré ces apparences de force et de santé, le Parti du Travail est indiscutablement atteint d'un malaise profond. C'est que dans la lutte des classes et des partis, comme à la guerre, l'organisation, le nombre, l'argent ne sont

pas tout : il faut encore le ressort intérieur, la confiance en soi, l'enthousiasme, l'élan conquérant. Ces éléments impondérables, qui ont assuré les victoires éclatantes du Parti du Travail à ses débuts, la classe ouvrière anglaise ne les possède plus aujourd'hui, au moins au même degré. Déjà, cet état de choses s'était manifesté au Congrès annuel du Parti du Travail, en février dernier ; Keir Hardie, dans son discours présidentiel, tout en enregistrant avec fierté les progrès accomplis, attirait l'attention des délégués sur certains symptômes inquiétants : aux élections dernières, les militants avaient apporté un concours personnel moins actif et dévoué que par le passé ; ils avaient tendance à abandonner à des fonctionnaires salariés la besogne de propagande et de lutte. Il y avait là, ajoutait Keir Hardie, un danger très grave pour le Parti, car le dévouement personnel et l'enthousiasme de ses membres étaient la condition nécessaire du triomphe du Travail. Depuis, dans ces derniers mois, le malaise s'est accentué, en partie sous l'influence déprimante des atermoiements du ministère libéral dans sa lutte contre les Lords et de l'atonie politique dont la mort du roi Edouard a été le prétexte plutôt que la cause. Plusieurs incidents ont manifesté, dans la masse des syndiqués, une sorte d'apathie, d'indifférence ou même de désaffection à l'égard de leur Parti; il est extrêmement difficile d'obtenir le concours volontaire des travailleurs, à un moment où ce concours serait plus que jamais indispensable, puisque l'existence même du Parti est compromise par un jugement des Lords. Chez les socialistes affiliés au Parti du Travail, le malaise prend une forme plus aiguë : dans le Parti Ouvrier Indépendant, une assez importante minorité se plaint amèrement de la stagnation socialiste actuelle et exprime des doutes sur l'efficacité de la politique suivie en ces dernières années. Quatre membres du Conseil national de ce Parti (I. L. P.) ont publié récemment un pamphlet, intitulé: *Réformons le Parti du Travail,* où ils dénoncent avec âpreté les élus parlementaires comme les auteurs responsables du malaise régnant.

Il y a certainement beaucoup d'injustice dans ces attaques. La situation actuelle ne peut pas être entièrement imputée aux erreurs de tactique commises par quelques hommes. Il y a un rythme dans l'évolution sociale, aussi naturel que le flux et le reflux des marées : aux périodes d'enthousiasme et d'expansion succèdent des périodes de tassement et de relâchement. On ne pourrait reprocher qu'une chose aux élus ouvriers, c'est d'avoir pris trop au sérieux et d'avoir rempli trop consciencieusement la tâche parlementaire qui leur avait été confiée. Leurs interventions en matière de législation sociale ont été souvent couronnées de succès (loi sur les conflits industriels, loi des retraites ouvrières, amendements à la loi sur les accidents du travail, etc.). Ce n'est vraiment pas la faute des députés socialistes si la dernière législature a été dominée par des problèmes fiscaux et politiques, les questions proprement sociales étant reléguées au second plan. Et l'on ne peut pas non plus leur faire un grief d'avoir défendu avec chaleur le fameux budget de l'an dernier. Par un singulier chassé-croisé, tandis que nos ministres « socialistes » cherchaient à se faire pardonner leur origine en empruntant aux conservateurs leurs principes et leur vocabulaire, les radicaux anglais, pour se concilier les ouvriers, allaient chercher dans le programme immédiat des socialistes les idées directrices de leur politique et même leur phraséologie : tandis que M. Briand n'a à la bouche que « paix sociale » et « autorité », le bouillant Lloyd George dénonce « le privilège éhonté des propriétaires fonciers », le scandale de la « plus-value imméritée », et parle de la nécessité d'abolir le paupérisme. Le Parti du Travail ne pouvait guère marchander son appui au ministère radical qui avait entrepris une lutte courageuse contre les puissances d'oppression et de privilège, les Lords, les grands propriétaires et les gros monopoleurs de la brasserie ; si toute cette belle bataille ne doit aboutir, comme il se peut, qu'à un misérable compromis, les socialistes n'en seront que plus à leur aise pour dénoncer la trahison des libéraux.

Il n'en est pas moins vrai que l'attitude, que le groupe par-

lementaire a été tenu d'adopter, a causé dans le monde ouvrier beaucoup de déceptions et, parfois, d'irritation. A quoi bon, se sont dit les militants, toutes ces fières déclarations d'indépendance, tous ces déchirements, tant de luttes et de sacrifices, si le résultat essentiel doit être d'offrir l'appoint d'une quarantaine de voix à la majorité radicale ? Peut-être que les nouveaux députés, saisis par l'atmosphère parlementaire, absorbés par une besogne compliquée, ont perdu quelque peu contact avec la masse des militants. Mais la difficulté avec laquelle le Parti du Travail est aux prises n'est pas spéciale à l'Angleterre et n'est pas causée par des erreurs particulières. La vérité est que les conceptions doctrinales et les méthodes d'action, qui permettent seules aux élus socialistes d'accomplir dans un parlement démocratique un travail législatif sérieux, ne coïncident pas toujours exactement avec les conditions nécessaires à la propagande et à l'éducation révolutionnaires. L'expérience française de ces dernières années a prouvé que la constitution d'un grand parti socialiste unifié, sans mettre fin, bien entendu, à un conflit permanent, atténue du moins les heurts et facilite la répartition des tâches entre les tempéraments divers. A cet égard, nous ne pouvons que nous réjouir du puissant courant unitaire qui se dessine en ce moment en Angleterre et dont notre respecté camarade Hyndman est l'un des principaux promoteurs.

Mais le développement d'un large et puissant parti socialiste dans ce pays n'est pas contradictoire, bien au contraire, avec le maintien du Parti du Travail. Il est tout à fait vain d'espérer que la majorité des ouvriers syndiqués, qui forment la masse imposante de ce Parti, donneront jamais leur adhésion formelle au socialisme. L'existence du Parti du Travail, c'est-à-dire de la plus formidable organisation politique que la classe ouvrière se soit jamais donnée en aucun pays, semble bien devoir être, pour de longues années encore, la condition même du progrès socialiste en Angleterre. C'est pourquoi nous comprenons mal la joie à peine dissimulée avec laquelle les socialistes-démocrates orthodoxes annoncent à l'univers que le

Parti du Travail est malade, qu'il agonise, qu'il est mort. Les choses n'en sont pas encore là ; nos camarades exagèrent et prennent sans doute leur désir le plus cher pour une réalité. Ils ne peuvent pas pardonner au Parti du Travail de n'avoir pas explicitement fait une profession de foi marxiste. Mais c'est justement ce qu'il y a d'un peu vague et ambigu dans la constitution et les conceptions initiales du Parti du Travail qui lui a assuré son succès et une place permanente dans les sociétés anglo-saxonnes. L'Anglais répugne aux idées claires et distinctes, aux classifications bien tranchées; la « logique » du Français le fait sourire et lui inspire quelque dédain. On ne peut imaginer Londres sans brouillard ; de même, dans l'ordre intellectuel et social, il faut à l'Anglais un certain brouillard. Demandez à un membre de l'Eglise anglicane s'il est protestant ou catholique ; le plus souvent, il refusera de vous répondre et il en serait incapable. L'ouvrier anglais ne demande pas mieux que de pratiquer la lutte de classe ; mais il n'aime pas qu'on lui en parle, encore moins qu'on l'oblige à déclarer tout haut que la lutte des classes est la règle de tous ses actes. De même, la plupart des syndicalistes anglais ne font plus aujourd'hui d'objection au collectivisme ; mais ils n'éprouvent aucun plaisir à voter une motion en faveur de la socialisation des moyens de production ; s'ils le font, à la fin d'un Congrès, c'est pour eux une manière de jeu qui ne tire pas à conséquence. Aussi la plupart des socialistes anglais, connaissant la tournure d'esprit du prolétariat de leur pays, sont-ils loin de se réjouir de la crise interne qui affaiblit, — passagèrement, espérons-le, — le Parti du Travail ; et surtout ils sont décidés à lutter de toutes leurs forces contre la tentative de suppression violente dont ce Parti est en ce moment l'objet.

ROBERT HERTZ.

(*A suivre.*)

Socialisme, Morale et Science des Mœurs

C'est une question qu'on a souvent posée de savoir si le socialisme scientifique, si le marxisme, implique ou n'implique pas de postulats moraux, si sa position, pour la caractériser d'un mot, est celle d'un moralisme quelconque, de l'amoralisme ou de l'immoralisme. Ainsi posée la question, en raison même de sa généralité, est peu susceptible d'une réponse précise. Mais un autre ordre de questions se posent à propos de l'éthique du socialisme, questions qui s'intègrent à un problème encore plus vaste : « Sur quels points, s'est-on demandé, sur quels points y a-t-il convergence, sur quels points divergence entre les principes de la philosophie marxiste, tels qu'ils ont été posés par Marx et Engels, et les tendances de la sociologie proprement dite, telles qu'on peut les dégager des travaux de sociologues contemporains (1) ? Cette question générale est comme l'aboutissant d'une série de problèmes spéciaux dont l'un, le plus important peut-être, est celui-ci : Quel est, pour le marxisme, le rapport entre ce que nous appelons la morale et la science des mœurs? Et quel est le rapport de la science des mœurs, selon Engels, à l'idée d'une science des mœurs, selon la sociologie contemporaine ?

Pour l'une et l'autre question, en effet, c'est moins chez Marx lui-même que dans les œuvres d'Engels, dans la préface qu'il a mise à la traduction allemande de la *Misère de la Philosophie* (2), dans ses livres sur *Feuerbach* et sur l'*Origine*

(1) A cette question, M. Bouglé a apporté une réponse dans un article paru en 1908 sous ce titre : « Marxisme et Sociologie » (*Revue de métaphysique et de morale*, 1908, p. 724).

(2) Das Elend der Philosophie Antwort auf Proudhons Philosophie des Elends. Deutsch von E. Bernstein und A. Kautsky Mit Vorwort und Noten

de la Famille, et surtout dans les trois chapitres de l'*Anti-dühring,* intitulés : Morale et Droit, qu'il sied de chercher les éléments, maigres, d'ailleurs et dispersés, d'une réponse. Mais, cette réponse engage le marxisme même. C'est devenu aujourd'hui une précaution nécessaire de déclarer que ce qu'Engels a écrit, au cours d'une collaboration de quarante années avec Marx, est aussi l'expression des idées de ce dernier : cela est vrai surtout du livre contre Dühring, qui fut tout entier relu en épreuves par Marx, et dont un chapitre, sur l'histoire de l'économie politique est de la main même de Marx. Nous n'aurons donc pas à tenir compte de la fausse et artificielle opposition que Sombart formule : Engels contre Marx — avec un point d'interrogation — et les théoriciens du syndicalisme: Marx contre Engels ! — avec un point d'exclamation. — Que Marx ait eu, plus qu'Engels, cette qualité essentielle du révotionnaire, la mauvaise humeur (2), cela n'empêche pas, quoi qu'on en dise, que les œuvres d'Engels ne constituent, avec celles de Marx, ce que l'on peut appeler la *somme* du marxisme.

I

Dans quelle mesure le marxisme peut-il être dit moral, dans quelle mesure peut-on lui attribuer des postulats moraux ? Sur ce point, l'attitude des marxistes a varié : le socialisme scientifique, disaient autrefois ses partisans, substitue la science économique à la morale, le déterminisme scientifique au caprice sentimental : et c'étaient ses adversaires, les économistes libéraux, amoralistes par principe, qui attribuaient à Marx des visées éthiques, au mouvement ouvrier, des motifs sentimentaux ; croyant par là même ruiner le socialisme comme science, et mettre à nu son caractère utopique.

von Fr. Engels. — Ludwig Feuerbach und der Ausgang der Klassischen deutschen Philosophie. — Der Ursprung der Familie, des Privateigentums und des Staates. — Herrn E. Dührings Umwälzung der Wissenschaft.

(1) Edouard Berth, *Mouvement socialiste, 1908,* p. 66.

Aujourd'hui le vent a tourné : il n'y a plus guère d'économistes qui croient en avoir fini avec une doctrine économique quand ils y ont découvert des préoccupations morales : les économistes veulent avoir ce souci au plus haut degré, ils veulent être *ethisch*, et le reproche qu'ils adressent au marxisme, est l'inverse de celui qu'ils lui adressaient naguère: c'est par exemple Sombart, qui déclare qu'il n'y a pas un « grain d'éthique » dans le marxisme, que Marx a condamné en bloc toute morale, qu'il est *antiethisch*. — Mais nombre d'écrivains marxistes protestent contre cette accusation : l'idée d'un idéal social s'impose à eux, d'un idéal toujours supérieur au réel et tel que, pour le réaliser progressivement, il faut faire appel à la moralité des individus; le facteur moral leur paraît essentiel à la solution du problème social, la socialisation inséparable de la moralisation : il semble qu'ils reprennent ainsi la tradition du socialisme utopique. Amoral le marxisme! Le *Capital* n'est-il pas, s'écrie M. Vandervelde (1), un âpre et brûlant appel au sentiment de la justice ? Le matérialisme, l'affectation de ne jamais recourir à des arguments de sentiment, furent une réaction nécessaire contre les habitudes de langage et d'esprit dominantes, contre l'idéologie bourgeoise et le socialisme sentimental, contre les chimériques appels des disciples de Fourier et de Saint-Simon au bon vouloir de la bourgeoisie. Marx et Engels ont sous-entendu plutôt que déprécié l'importance des facteurs idéologiques.

Le but final du socialisme, ce n'est pas l'établissement d'une société où la propriété des instruments de production sera collective, c'est l'instauration d'un ordre nouveau, l'avènement de la république des hommes libres. Et ce n'est pas là une pensée étrangère au marxisme, surajoutée par l'idéalisme des générations nouvelles : Engels lui-même définit la société communiste de l'avenir « une société organisée pour la coopération systématique, en vue de garantir à tous les membres de la société les moyens de développer librement et tou-

(1) *Essais socialistes. L'Alcoolisme, la Religion, l'Art,* préface (Paris, Alcan, 1906).

jours plus leurs facultés » (*zu freier Entwicklung ihrer Fähigkeiten, und zwar in stets wachsendem Mass*) (1).

Et la lutte de classes qui est toute la substance de l'histoire est loin d'être moralement indifférente. Après Marx, qui y voyait toujours la lutte de deux principes opposés, et non pas seulement le choc de deux forces brutales, Kautsky en a développé la signification morale (2) : la lutte de classe du prolétariat et la conscience de classe prolétarienne sont des facteurs éthiques de premier ordre : elles impliquent le dévouement absolu de chacun à la cause de sa classe tout entière et développent en lui un sentiment intense de son devoir de sacrifice. De plus, comme le prolétariat est la couche inférieure de la société, il ne saurait s'affranchir sans mettre fin du même coup à toute oppression : partout on l'a vu défendre les intérêts de tous les opprimés sans distinction de classes, de nationalités et de races ; il s'est imposé, ou plutôt son rôle historique lui a imposé des devoirs étrangers à son devoir direct de classe. Cela même n'épuise pas la série de ses devoirs sociaux ; il est la seule classe qui ne se contente pas de poursuivre des intérêts immédiats ; il est la seule classe qui s'efforce vers un but idéal, la seule qui soit, au sens vrai du mot, idéaliste.

Bien aveugle qui ne reconnaît pas chez Marx cet idéalisme moral ! Le *Manifeste communiste* constate la décomposition de l'éthique bourgeoise, et il fait appel, pour l'accomplissement de la tâche socialiste, à la conscience du prolétariat, à son sentiment de solidarité. L'Adresse inaugurale de l'Internationale contient, avant les statuts de l'association nouvelle, une déclaration fondamentale, toute abstraite en un sens et toute idéologique : « Pas de devoirs sans droits, pas de droits sans devoirs. » On a prétendu que Marx s'est toujours abstenu de formuler des règles de conduite, des maximes pour l'action ; cependant, la première règle de l'Adresse n'invoque-t-elle pas

(1) *Herren Dührings Umwälzung*, 6e éd. p. 154.

(2) Dans son livre : *Ethik und materialistische Geschichts auffassung* et dans un article de la *Neue Zeit*, 1901, I, p. 240, *Klassenkampf und Ethik*.

les sentiments d'énergie, de responsabilité et de solidarité de la classe ouvrière ? « L'émancipation de cette classe doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ». La seconde règle ne pose-t-elle pas le principe de l'abolition de toute distinction de classe ? Le socialisme ne poursuit pas une émancipation partielle du prolétariat : « La lutte pour l'émancipation de classe du prolétariat n'est pas une lutte pour des privilèges ou des monopoles de classe, mais pour l'établissement de droits et de *devoirs égaux* et pour l'abolition de tout régime de classe. » Toute l'histoire apparaît ainsi dans le *Capital* comme une lutte pour la justice ; et cette lutte, le déterminisme n'implique pas qu'elle soit inefficace : Marx écrit dans ses remarques sur Feuerbach que « la philosophie n'a pas seulement à expliquer le monde, mais à le transformer ».

Et si cette tâche est urgente, c'est que, comme le dit Engels (1), depuis la disparition de l'ordre primitif et l'apparition des antagonismes de classes, ce sont les passions mauvaises, l'avidité et l'intinct de tyrannie, qui ont été les moteurs de l'évolution historique. Sans doute, il y a dans cette affirmation un jugement de valeur qui est un jugement moral; mais c'est aussi un aspect nouveau de la pensée marxiste qui s'y révèle, ce qu'on peut appeler l'immoralisme de Marx. Ce sont les passions mauvaises, c'est la volonté de puissance, qui ont donné à l'histoire le mouvement et la vie. Le mal, ici comme dans le Faust de Gœthe, est le principe créateur. Et cet immoralisme presque nietzschéen sert de transition de la morale qui juge et qui condamne à la science des mœurs qui constate et qui explique.

II

Le moralisme est au fond, dans la pensée d'Engels, étranger à la vie, ennemi de l'évolution : toute la polémique contre la théorie de la violence d'Eugène Dühring, contre « cette plate morale de prédicant », n'a pas d'autre sens ; et elle ne

(1) Ludwig FEUERBACH, p. 36.

prend toute sa valeur que lorsqu'on mesure toute l'étendue de ce débat. Dühring construit une morale *a priori*, absolue, dont les vérités sont analogues en nature et en valeur aux vérités mathématiques (1). Aussi vrai que deux et deux font quatre pour l'Européen et pour l'Asiatique, et cela en tout lieu et aux siècles des siècles, aussi vraies sont les propositions qu'établit la morale. Ces propositions sont vraies ou elles ne le sont pas ; mais, si elles le sont, elles ont par là même le caractère de l'éternité et de l'universalité ; elles ont toujours été ce qu'elles sont et le seront toujours. Que l'on n'aille pas opposer à la valeur absolue des principes moraux, comme l'ont fait les écrivains du XVIIIe siècle, les mœurs des Papous et la morale de Confucius ; qu'on ne vienne pas nous dire que notre morale n'est peut-être que la morale de l'homme blanc, civilisé et chrétien des temps modernes. La variété et la diversité des mœurs ne prouvent pas plus contre la réalité et la valeur d'une science morale théorique et normative que les erreurs de la raison ne prouvent contre l'existence de cette raison et la possibilité de la science. L'erreur morale est du même ordre que l'erreur scientifique. L'entendement se trompe : une illusion naturelle, nécessaire, lui fait prendre pour une réalité le mouvement apparent du soleil. Qui oserait en conclure qu'il n'y a pas en nous une raison capable d'arriver au vrai et de faire la science? Le crime et l'immoralité ne prouvent pas plus que le bien moral soit illusoire et les règles morales transitoires. Le monde moral comme le monde physique, à côté de ses erreurs et de ses monstres, a des éléments simples et permanents, des principes stables et universels.

Sur ces bases se constitue chez Dühring une science « définitive » et démonstrative de la morale, du type que décrit et que critique M. Lévy-Bruhl dans son livre sur la Morale et la Science des mœurs (2). Cette morale procède dialectiquement par une succession de théorèmes logiquement irréprochable

(1) DÜHRING, *Cursus der Philosophie*, IVe part., chap. I, p. 197.

(2) *La morale et la science des mœurs* (Paris, Alcan) (3e éd., 1907), ch. I, p. 19.

à partir d'un certain nombre de définitions, d'axiomes, de postulats qu'elle prend pour accordés. Les propositions qu'elle établit ne valent pas dans un système social donné, n'ont pas un caractère local et historique ; elles ont le droit de prétendre à l'éternité et à l'universalité des propositions mathématiques. Leur contester ce double caractère qui leur est essentiel, c'est le fait d'un scepticisme dissolvant, de quelque chose de pire que le pur nihilisme ; c'est ouvrir la porte à toutes les fantaisies et à tous les caprices. Pour être obligatoires, pour s'imposer à l'individu et régler sa conduite, les règles de l'action ne peuvent être provisoires, diverses selon les temps et les lieux, toujours sous le coup de devenir caduques : elles doivent être uniformes, permanentes, constantes. Voilà la morale.

III

Et voici la science des mœurs. Les thèses qu'oppose Engels aux affirmations de Dühring sont celles-là mêmes que la sociologie oppose aujourd'hui aux morales théoriques traditionnelles. La morale n'est pas la science des normes : il n'y a pas de science des normes (1). Il n'y a que des faits moraux, et la science de ces faits. Les vérités morales ne sont pas universelles et ne peuvent revendiquer une valeur absolue.

En général, il n'y a pas de vérités absolues. Le relativisme général d'Engels s'applique tout naturellement et se renforce même en morale. De même que le mode de production, les rapports dans lesquels les forces productrices se développent, loin d'être des lois éternelles, correspondent à un développement déterminé (2), de même que Lassalle opposait aux catégories économiques éternelles des physiocrates et des économistes bourgeois des catégories *historiques*, c'est-à-dire relatives et en perpétuel devenir (3), de même Engels montre la

(1) Lévy-Bruhl, *La Morale et la science des mœurs*, p. 12.

(2) Marx, *Misère de la philosophie*, p. 115.

(3) Lassalle, *System der Erworbenen Rechte*, préface p. XVI, LXIX, CCLIX, et *Capital et Travail*, p. 246.

relativité de toutes les connaissances humaines et particulièrement de celles qui portent sur l'homme même (1).

Dans les sciences de la *nature inorganique*, il n'est que bien peu de résultats qu'on puisse appeler des vérités éternelles : l'introduction des quantités variables a fait perdre à la mathématique son état virginal, l'astronomie et la mécanique grouillent d'hypothèses non vérifiées. — La deuxième catégorie de sciences est celle des sciences de la *nature vivante :* ici les actions et les réactions sont si complexes que chaque solution soulève une foule de questions ; le plus petit problème attend sa solution pendant des siècles ; la nécessité de systématiser la science contraint à recouvrir les quelques vérités qu'on peut considérer comme définitives d'une énorme superstructure de théories provisoires, jusqu'à ce qu'une découverte soudaine comme celle de la cellule nous force à une révision totale de la science et à l'élimination de toutes les vérités que l'on croyait incontestables. — Enfin, la relativité augmente encore lorsqu'on aborde les sciences de l'homme, de la société, des formes juridiques et politiques, de la philosophie et de la religion; tandis que dans la nature organique les répétitions de faits identiques sont la règle, dans l'histoire de l'humanité elles sont l'exception : encore ne se produisent-elles jamais au milieu des mêmes circonstances, d'une époque historique à l'autre: cette connaissance est essentiellement relative; elle porte sur les rapports de certaines formes sociales qui n'existent qu'à une époque déterminée et chez des peuples déterminés, et qui sont naturellement passagères. Vainement, l'on chercherait ici des vérités définitives et sans appel.

Si donc l'opposition du vrai et du faux est relative — la dialectique hégélienne a appris à Engels à ne pas hypostasier les contraires — encore bien moins l'opposition du bien et du mal est-elle absolue, car cette opposition appartient exclusivement *au domaine moral, c'est-à-dire à l'histoire de l'humanité* (2). Les idées de bien et de mal ont tellement varié de

(1) ENGELS, *Herren Dührings Umwälzung*, pp. 81 et suiv.
(2) ENGELS, *Herren Dührings Umwälzung*, p. 88.

peuple à peuple et d'un siècle à l'autre que bien souvent les règles morales se contredisent. Si la chose était aussi simple que le pensent les moralistes, on ne disputerait jamais du bien et du mal, chacun saurait immédiatement où est le bien, où le mal. Il pourrait en être ainsi peut-être s'il y avait *une* morale.

Mais aujourd'hui même, nous voyons prêchées une morale chrétienne, féodale, qui nous vient des siècles de foi (encore y devrait-on distinguer la morale catholique de la protestante, et mille nuances depuis celle du janséniste jusqu'à celle du protestant libéral), « la morale bourgeoise d'aujourd'hui et la morale prolétarienne de demain ». Voilà dans notre coin du monde, dans notre Europe, trois types de morale à la fois successifs et coexistants, qui correspondent chacun à l'une des trois grandes classes entre lesquelles se divise la société moderne. Aristocratie féodale, bourgeoisie, classe ouvrière, chacune a sa morale propre. Il en faut conclure que *les hommes puisent, d'une manière consciente ou inconsciente, leurs idées morales dans leur situation économique.* Mais, pourrait-on dire, ces trois morales ont quelque chose de commun, et ce quelque chose n'est-il pas une parcelle de la morale de tous les temps, de ce qu'on pourrait appeler la *perennis ethica ?* Il n'en est rien, et c'est même le contraire qui est vrai. Si ces théories morales ont des éléments communs, c'est qu'elles sont trois degrés différents d'une évolution unique et qu'elles ont, pour ainsi parler, le même substrat historique. D'ailleurs, à des degrés semblables du développement économique correspondent nécessairement des théories morales plus ou moins concordantes. Les idées morales touchant la famille, l'héritage, la propriété sont liées à l'histoire. Une loi morale est commune à toutes les sociétés où règne la propriété privée des objets mobiliers ; cette règle, c'est : « Tu ne déroberas point. » Mais il ne s'ensuit pas que cette loi soit éternelle, intemporelle: dans une société où il n'y aurait point de propriété privée, où il n'y aurait aucune raison de dérober, seuls quelques malades voleraient ; et quel accueil ferait-on

au prédicant de morale qui viendrait proclamer cette vérité soi-disant éternelle, qui ne serait plus qu'un solennel non-sens (1) !

Il n'y a donc pas de dogmatisme moral qui soit légitime parce qu'il n'y a pas de loi morale éternelle, définitive, invariable. Il n'est pas vrai que le monde moral ait des principes permanents, supérieurs à l'histoire et aux diversités ethniques. Toute théorie morale n'est en dernière analyse que le produit de l'état économique de la société : c'est une des conséquences immédiates du matérialisme historique, et c'est cela même qui fonde la *possibilité du progrès moral :* comme jusqu'ici la société a toujours été divisée en classes, jusqu'ici aussi la morale a toujours été une morale de classe, soit qu'elle servît à justifier les intérêts de la classe régnante, soit qu'elle exprimât la révolte de la classe opprimée devenue puissante contre ses oppresseurs ; mais une société qui aura dépassé les antagonismes de classe aura une morale supérieure à ces antagonismes et à leur souvenir, une *morale vraiment humaine.* Et voici qu'un moraliste comme Dühring veut, du milieu de la société, et à la veille de la révolution sociale, imposer à la société de demain, qui ne connaîtra pas les classes, une morale éternelle, indépendante du temps et des changements qui se produisent dans la réalité !

Au fond, l'entreprise de ces moralistes idéologues est non seulement vaine et inefficace, mais contradictoire en soi. Car on a beau porter aux nues la vieille méthode idéologique, on a beau vouloir construire la morale et le droit à partir du concept de société et d'éléments simples de nature également conceptuelle, on ne s'affranchit pas de la réalité sociale encore qu'on la méconnaisse ; l'idéologue n'en peut venir à bout : ce qu'il trouve dans sa conscience — puisque c'est à l'introspection qu'il demande de lui révéler la morale éternelle, — ce sont des idées morales et juridiques qui expriment d'une manière plus ou moins adéquate l'état politique et social du milieu où il vit ; « la réalité qu'il a mise à la porte rentre par la fe-

(1) Engels, *Herren Dührings. Umwälzung*, pp. 89 et suiv.

nêtre » : il croyait construire une morale pour tous les temps et pour tous les mondes, légiférer non seulement pour tous les hommes, mais pour tous les êtres dont l'espèce humaine n'est peut-être qu'une faible fraction, et il ne donne qu'une contrefaçon grossière, éloignée de la réalité et de la vie, des idées conservatrices ou révolutionnaires de son temps.

IV

Là est la raison de l'échec des morales théoriques, et sur ce point Engels est entièrement d'accord avec les partisans actuels de la science des mœurs. Les défauts qu'il a dénoncés sont les mêmes que la sociologie contemporaine signale.

Les morales traditionnelles, celle de Dühring par exemple, savent de l'homme et de la société tout ce qu'il leur sera nécessaire d'en savoir. Elles se donnent un certain nombre de postulats qui leur permettent de spéculer abstraitement sur le concept de l' « homme » (1). Le premier de ces postulats, celui contre lequel Engels a porté, nous l'avons vu, tout son effort, est ainsi formulé par M. Lévy-Bruhl : « *La nature humaine est toujours identique à elle-même, en tout temps et en tout lieu ;* nous n'avons pas besoin, pour la connaître, d'une étude scientifique analogue à celle dont la nature physique est l'objet : tout l'effort de la morale peut se porter d'emblée à la recherche des principes et à la formulation des devoirs. » M. Lévy-Bruhl a montré ce qu'Engels avait indiqué, la nécessité d'élargir l'idée concrète d'humanité, conformément au progrès des sciences historiques, géographiques, anthropologiques. Le sociologue et le socialiste sont d'accord pour noter d'insuffisance la méthode d'analyse psychologique, qui ne saurait atteindre la réalité morale.

Il est de même du second postulat des morales théoriques,

(1) Voir dans le livre déjà cité de M. Lévy-Bruhl tout le chapitre III sur les postulats de la morale théorique, notamment les pages 65 et suiv.

d'après lequel « le contenu de la conscience morale formerait un ensemble harmonieux et organique ». En réalité, « la composition en est aussi hétérogène que possible (1); elle est, pour l'analyse sociologique, une sorte de conglomérat ou du moins une stratification irrégulière de pratiques, de prescriptions, d'observances, dont l'âge et la provenance diffèrent extrêmement ». Et de même qu'Engels nous dépeignait l'homme d'aujourd'hui partagé ou tout au moins ballotté entre plusieurs morales d'âges et de provenances diverses, de même on nous montre, par une analyse sommaire du contenu d'une conscience morale, des éléments d'origine germanique, chrétienne, gréco-latine, se réunir, sans se fondre complètement, pour former les mœurs que nous appelons féodales ou chevaleresques.

Ainsi, loin qu'il y ait une morale naturelle, universelle et éternelle, il faut admettre que les idées morales, comme les institutions juridiques, et plus qu'elles, ne sont que des résultantes et des produits. Ce ne sont pas les idées qui sont génératrices de l'état social, mais c'est l'état social qui est générateur des idées morales, celles-ci ne faisant qu'en exprimer les exigences en langage intellectuel. « Les changements politiques et sociaux, dit Engels, ont leur raison, non dans la tête des hommes prenant peu à peu conscience de la vérité et de la justice éternelles, mais dans le changement du mode de production et d'échange, non dans la philosophie d'une époque, mais dans son économie (2). » Il en résulte qu'il faut en finir avec l' « anthropocentrisme moral » ; il ne faut pas expliquer toutes les évolutions et toutes les révolutions sociales par des conversions de la conscience morale, mais par l'ensemble de la réalité sociale « dont cette conscience fait partie, dont elle est à la fois une expression et une fonction » (3). Quoi de plus proches que la pensée d'Engels lorsqu'il prévoit qu'une morale nouvelle naîtra quand de nouvelles formes de l'union

(1) Lévy-Bruhl, p. 86.
(2) Engels, *Herren Dührings Umwälzung*, p. 285.
(3) Lévy-Bruhl, p. 201.

sexuelle se seront acclimatées (1), et celle de M. Durkheim, lorsqu'il met en rapport les diverses morales qui s'imposent à l'individu avec les groupes sociaux divers dont il fait partie, lorsqu'il explique la crise de la morale par l'organisation défectueuse de la division du travail, et attend le progrès de la moralité, la diminution de la criminalité et du nombre des suicides, de la formation de groupes sociaux tels qu'ils contiennent l'individu et le soutiennent (2).

On peut dire que sur ce point les idées d'Engels sont celles de la sociologie contemporaine, mais enrichies de tout ce que les sciences historiques nous ont appris sur le développement de l'humanité, débarrassées de ce qu'il pouvait y avoir d'exagéré et d'exclusif dans l' « économisme » marxiste, et surtout corrigées ou précisées par une méthode incomparablement plus sûre, plus féconde et plus puissante.

Prenons pour exemple l'idée d'égalité, puisque, par une coïncidence heureuse, elle a fait l'objet d'une analyse particulièrement précise d'Engels (3) et de l'un des plus importants travaux de la science des mœurs (4). L'idée d'égalité, nous dit Engels, a été représentée par une classe, la bourgeoisie. Le grand commerce, le commerce international, exige des échangistes libres, indépendants dans leurs mouvements, possédant les mêmes droits en tant qu'échangistes, négociant sous la protection égale d'un droit qui, au moins dans un lieu déterminé, les couvre tous (5).

Ce qui montre le caractère spécifiquement bourgeois de la proclamation de l'égalité, c'est que la constitution des Etats-Unis, la première qui reconnût les droits de l'homme, reconnaissait du même coup l'esclavage des noirs. Il est donc évident

(1) Engels, *Der Ursprung der Familie*, etc., trad. Ravé.

(2) Durkheim, *De la division du travail social* (2e éd. 1901). — *Le Suicide*, étude sociologique, 1897.

(3) Engels, *Herren Dührings Umwälzung*, p. 100 et suiv.

(4) C. Bouglé, *Les idées égalitaires* (2e éd., 1908).

(5) Cette dérivation des idées égalitaires à partir des conditions économiques de la société bourgeoise se trouve pour la première fois dans le *Capital*, de Marx (Engels, p. 102, note).

que l'argent est, selon le mot d'Ihering, le grand apôtre de l'égalité : c'est que, dans les relations économiques, « ce n'est pas la qualité des hommes que l'on considère, mais l'échange égal de quantités d'argent » (1). La science des mœurs n'a fait que confirmer en l'espèce les vues de Marx : mais que la considération des formes sociales, du volume, de la densité, de la différenciation et de l'unification des sociétés, a apporté de précision à ces vues géniales ! Ne peut-on pas dire que par elle le passage s'est opéré de l'hypothèse à la loi ?

V

Si donc nous admettons comme une vérité certaine que l'idée morale suit partout et traduit le fait social, si, selon le mot tant cité de Hegel, la chouette de Minerve ne prend son vol qu'au crépuscule, il sera absurde de condamner le réel au nom d'une conception morale quelconque.

Voici par exemple que Dühring attribue à la violence un rôle créateur dans la genèse de la propriété privée et de tout le système de distribution des richesses ; il parle des « Rechts- und Unrechts institutionen der Geschichte », il transporte toute la théorie de la répartion du terrain économique à celui de la morale et du droit, c'est-à-dire, remarque Engels, du terrain des faits matériels bien établis au terrain plus ou moins branlant des opinions et des sentiments ; dès lors, il n'y a plus à expliquer et à étudier ; il suffit de déclamer contre la société au nom d'idées subjectives sur le juste et l'injuste. La violence, pour Dühring, c'est le mal absolu : le premier acte de violence est le péché originel qui a contaminé toute l'histoire, faussé toutes les lois de la nature. La violence, répond Engels, joue dans l'histoire un rôle révolutionnaire, elle est l'accoucheuse des sociétés caduques, l'instrument du mouvement social pour briser les formes politiques vieillies et figées ; et il exprime son dégoût pour cette moralité plate, insipide et débile de prédicant (matte, saft-und kraftlose Predigerweise) (1).

(1) Bouglé, *ouv. cité.*
(2) Engels, *Herren Dührings Umwälzung*, p. 193.

La science des mœurs n'a pas de critérium moral pour juger et condamner ; elle explique, elle comprend, donc, en un sens, elle justifie. Engels cherche, pour mettre en relief cette pensée qui est celle même de la science des mœurs, les expressions les plus énergiques et en apparence les plus paradoxales ; il va jusqu'à dire : « La *classe ouvrière n'a pas d'idéal à réaliser,* elle n'a qu'à mettre en liberté les éléments de la société nouvelle qui se sont développés au sein de la société bourgeoise aujourd'hui en décomposition » (1). Portera-t-on contre les capitalistes une condamnation morale, oposera-t-on à leur corruption la vertu des prolétaires ? Marx ne saurait y consentir « Moins que tout autre, écrit-il (2), mon point de vue de l'évolution de la société économique considérée comme un processus naturel ne peut rendre l'individu responsable d'une situation dont il est socialement la créature, encore qu'il puisse subjectivement s'élever au-dessus d'elle. » Les circonstances sont toutes puissantes ; l'homme ne peut rien par lui-même ; le socialisme prétend changer l'homme en changeant les circonstances, et non les circonstances en changeant la nature de l'homme par des prêches ou de bons conseils. Dans la préface qu'il a mise à la traduction de la *Misère de la Philosophie,* Engels rejette comme fausse toute théorie qui impose à l'économie les conceptions arbitraires de la morale ; la plus-value par le travail non payé n'est ni louable ni coupable ; c'est un simple fait. Marx dit aussi (3) que l'exploitation capitaliste, si elle est un bonheur exceptionnel pour l'acheteur de la force de travail, n'est en aucune façon une injustice faite au vendeur de cette force de travail.

Les protestations du sentiment moral contre un fait économique, tel l'esclavage ou le travail servile, n'auraient-elles donc que la valeur de moyens d'agitation utiles ? (4) Lorsqu'elles émanent de la masse, d'une collectivité puissante, elles sont

(1) *Ibid.,* p. 152.
(2) Marx, *Le Capital,* I, 6.
(3) *Capital,* I, p. 182.
(4) Agitationsmittel. Engels prononce le mot, p. 104 de l'*Antidühring.*

quelque chose de plus : elles sont des symptômes qu'il n'est pas permis de méconnaître ; elles signifient que le fait lui-même se survit, que d'autres faits économiques sont survenus, qui le rendent insupportable et impossible. « La contradiction violente entre le mode de production et le mode de propriété capitalistes, voilà le fait matériel évident qui s'impose avec une nécessité inéluctable à l'esprit des prolétaires exploités ; c'est ce fait, et non pas l'idée que se fait du juste et de l'injuste tel ou tel savant en chambre, qui fonde la certitude de victoire du socialisme moderne (1). »

La science se refuse à invoquer les idées morales de liberté, d'égalité, de fraternité ; elle se contente de prouver la nécessité économique du régime collectiviste; l'ordre social de notre temps n'est pas purement accidentel, créé et soutenu par l'égoïsme, susceptible d'être détruit par l'altruisme et l'éducation ; parfaitement légitime, c'est en lui qu'il convient de lire l'avenir.

Le collectivisme est une fatalité économique ; il devient, il est déjà. Les anciens socialistes s'efforçaient de montrer en quoi le communisme est plus juste que le système actuel ; chez Marx, il est dit seulement que le communisme se développe avec la nécessité d'un processus naturel. Marx évite autant qu'il peut les mots de progrès et de perfectionnement, pour ce qu'ils contiennent d'idéologie et impliquent de jugements de valeur. La revendication socialiste se fonde sur la prédiction scientifique de l'avenir proche, non sur l'opposition du présent avec le sentiment moral. Si de la Révolution sociale nous n'avions d'autre certitude que la conscience de l'injustice de la répartition actuelle et la conviction que la justice régnera un jour, nous ne serions pas plus avancés que les mystiques du moyen âge. S'indigner contre l'esclavage, c'est dire, ce que tout le monde sait, que cette institution ne correspond plus aux circonstances actuelles et aux sentiments qui sont nés de ces circonstances ; ce n'est pas expliquer son

(1) Engels. *Antidühring*, p. 162.

origine et exposer son rôle dans l'histoire ; reprocher aux Grecs d'avoir eu des esclaves, c'est leur reprocher de n'avoir pas eu de télégraphes et de machines à vapeur (1). En général, « l'appel à la morale et au droit ne nous fait pas avancer d'un pouce ; la science économique ne peut voir dans l'indignation morale, quelque justifiée qu'elle soit, qu'un symptôme, et non une preuve » (2).

De même, nous ne condamnerons pas les privilèges de classes comme injustes, iniques, immoraux ; nous dirons seulement qu'ils sont inutiles, superflus, qu'ils constituent des obstacles à l'évolution (*Schranken*), des entraves à la production (*Hemmnisse*). Ici encore la position d'Engels est singulièrement proche de la science des mœurs. Lorsque M. Lévy-Bruhl dit que la morale existante peut être un obstacle au progrès moral (3), et que, grâce à un art pratique rationnel, la réalité morale pourrait être améliorée, on lui objecte : « Quel sens peut avoir ce terme dans une doctrine telle que la vôtre ? Vous jugez donc de la valeur des institutions, des lois, des règles d'action, au nom d'un principe qui leur est extérieur et supérieur ? Vous revenez donc au point de vue de ceux qui distinguent ce qui doit être de ce qui est ». Et M. Lévy-Bruhl peut anéantir cette prétendue objection en répondant : « Le sociologue peut constater dans la réalité sociale actuelle telle ou telle imperfection sans recourir pour cela à aucun principe indépendant de l'expérience ; il lui suffit de montrer que telle croyance par exemple ou telle institution sont surannées, hors d'usage, de véritables *impedimenta* pour la vie sociale. M. Durkheim a parfaitement mis ce point en lumière » (4). Une fois de plus on peut constater l'accord entre la science des mœurs selon Engels, et la science des mœurs selon la sociologie contemporaine.

(1) Engels, *Herren Dührings Umwälzung*, p. 191.
(2) *Ibid.*, p. 152.
(3) Lévy-Bruhl, *La morale et la science des mœurs*, p. 277.
(4) *Ibid.*, p. 273.

VI

Mais faut-il voir dans l'amoralisme inhérent à la science des mœurs la moyenne du moralisme et de l'immoralisme, et comme la diagonale entre deux directions divergentes ? Loin d'apaiser les conflits et de dissiper les contradictions, il ne fait, croyons-nous, qu'y ajouter. Il y a peut-être chez Marx un dualisme interne entre la science des mœurs, qui n'est que la science d'une réalité extérieure, et la morale qui préside à l'action morale. Cette contradiction s'explique peut-être, comme le dit Bernstein, par le dualisme entre Marx, savant, théoricien, et Marx agitateur, Marx chef de parti; s'il en était ainsi, c'est l'amoralisme de la science des mœurs qui exprimerait la pensée propre et indépendante de Marx; l'humanitarisme hérité de Feuerbach, l'idée d'égalité et le sentiment de la justice, dont on ne saurait nier qu'elles aient joué et jouent un rôle dans la propagande socialiste, descendraient à la fonction de simples moyens d'agitation.

Et alors on s'expliquerait l'origine de ce besoin d'une morale efficace et normative qui suscita le mouvement de « retour à Kant ». On s'expliquerait encore que les théoriciens du syndicalisme contemporain aient senti la nécessité de superposer au marxisme une philosophie de la volonté et une éthique: de quels éléments ils la composent et de quel esprit ils l'animent, ce n'est pas ici le lieu de le rechercher. Mais il est à présumer que l'on ne ressentirait pas avec cette intensité des besoins purement éthiques si, au sein du marxisme, la morale n'avait été rejetée au second plan. Et il faudrait voir en ce cas dans ce qu'on a appelé la « décomposition du marxisme » la manifestation tardive de virtualités qui n'avaient pu d'abord développer toute leur richesse, et comme la vengeance de la morale étouffée par la science des mœurs.

E. Laskine.

L'Organisation syndicale chez les Employés

Si des employés de toutes catégories sont groupés dans des syndicats à Paris et en province, leurs organisations syndicales n'ont jamais atteint le degré de puissance et de force que nous pouvons constater chez d'autres groupements ouvriers.

Les syndicats d'employés n'ont, pour ainsi dire, jamais attiré l'attention de l'opinion publique par des mouvements importants comme cela s'est produit pour d'autres grandes corporations. Les mineurs ont soutenu des grèves retentissantes; le prolétariat de l'alimentation a fait une ardente campagne pour la suppression des bureaux de placement et lutte en ce moment même pour abolir le travail de nuit dans les boulangeries; le bâtiment a mis sur pied, en quelques années, une organisation formidable et a conclu des contrats collectifs, ce qui est un indice d'une réelle puissance; la Fédération du Livre nous offre le spectacle d'une organisation administrative modèle et constitue un bloc compact d'éléments sérieux capables d'arracher sans efforts apparents des améliorations notables : telle la conquête de la journée de neuf heures; le syndicat national des chemins de fer est devenu l'une de nos plus fortes organisations; les grandes corporations ont toutes, en un mot, une histoire de luttes vraiment digne d'être notée.

Est-ce à dire que les employés syndiqués n'ont encore rien fait, rien tenté ? Certes non. Les syndicats d'employés ont

lutté pour obtenir le vote d'une loi sur le repos hebdomadaire et bataillent encore pour en poursuivre une aplication loyale; ils font la campagne pour la fermeture des magasins à sept heures en attendant de bénéficier, comme tous les travailleurs, d'une limitation légale de la journée de travail. Les employés comptent même à leur actif quelques grèves faites à Paris et dans quelques centres de province.

Mais, je le répète, à aucun moment, les employés n'ont accaparé véritablement l'opinion publique pour l'émouvoir au spectacle de leur réelle situation.

*
* *

Les employés de Paris sont groupés dans diveres organisations. Un grand nombre de nos camarades souhaitent même que ces diverses organisations fusionnent pour n'en former qu'une seule.

Mais nous pensons que cette fusion ne s'opérera pas facilement, si tant est qu'elle puisse même se réaliser !

Il y a d'abord le grand conflit, né dans le sein de la « Chambre syndicale des Employés de la Région parisienne », dont le siège est 15, rue de la Reynie, et qui constitue, à l'heure actuelle, un très gros obstacle.

La Chambre syndicale des Employés, qui comptait bien près d'une dizaine de milliers de membres, il y a quelques années, vient de subir une crise très considérable. A la suite des dissentiments intérieurs, une autre organisation s'est constituée et a fusionné avec un petit syndicat d'employés adhérent à l'Union des Syndicats de la Seine.

Ce conflit est, à l'heure actuelle, pendant devant le Comité confédéral.

Puis d'autres syndicats d'employés d'une même catégorie ne veulent pas disparaître. Ce sont le Syndicat national des Employés de Banque et de Bourse, les Clercs d'huissiers, le Syndicat des Employés des Halles, les Courtiers et Représentants, le Syndicat des Voyageurs de Commerce, les Sténo-

Dactylographes, etc. Les partisans d'une fusion générale promettent bien le sectionnement, c'est-à-dire la constitution d'une vaste organisation avec sections autonomes, pour la partie revendicative, pour chacune des professions que nous venons d'énumérer, mais cette promesse ne semble décider ni les uns, ni les autres.

Ainsi, c'est l'anarchie la plus complète qui règne pour le recrutement parce qu'il manque, à défaut d'entente, une convention entre toutes ces organisations. En effet, pendant que chaque syndicat de « catégorie professionnelle » essaie de faire rallier l'organisation par les non-syndiqués de la profession, les deux autres grands syndicats qui reçoivent toutes les adhésions d'employés de n'importe quelle catégorie s'adressent à tous sans distinction.

C'est donc avec le conflit dont nous venons de parler la question des « syndicats de métier ou d'industrie », si nous pouvons employer ces termes, qui se pose, à l'heure actuelle, à l'attention des employés syndiqués parisiens.

Cette situation si troublée et aussi préjudiciable au recrutement et à l'organisation des employés de la capitale ne peut, à notre avis, s'améliorer, en l'état actuel des choses... et des esprits, que par la constitution d'un groupement intersyndical.

Ce groupement intersyndical aurait pour but de tracer les limites du recrutement de chacune des organisations intéressées, de centraliser et d'unifier la propagande et l'action dans les cas où tous les employés — à quelques exceptions près — ont le plus grand intérêt à mener une lutte commune pour l'obtention de telle ou telle revendication d'un caractère général.

Ainsi l'unité serait réalisée quand il est nécessaire qu'elle le soit et chacun des syndicats conserverait, pour la défense et l'organisation de sa catégorie professionnelle, tel mode de groupement qu'il lui sied et telle forme d'action qui convient à des revendications particulières.

Loin de nous l'idée de vouloir donner des conseils à nos camarades de Paris. Mais qu'il nous soit permis de leur rap-

peler que si, en matière de groupement, l'Unité n'est pas toujours possible à réaliser, l'entente est très facile à pratiquer.

Bref, il faudra bien, coûte que coûte, qu'une solution intervienne pour mettre fin à ce déplorable étail de choses qui ne fait pas seulement le tort le plus grave aux intérêts des employés de Paris, mais, par voie de répercussion, gêne le mouvement fédéral et, partant, toutes les organisations de province d'employés.

*
* *

Deux fédérations groupent nationalement les syndicats d'employés de Paris et des départements.

« La Fédération nationale des Syndicats d'Employés » dont le siège est à la Bourse centrale du Travail, est adhérente à la C. G. T.; sa constitution remonte aux 15-16 juillet 1893.

Grâce au concours des militants de la Chambre syndicale des Employés (rue de la Reynie), cette fédération est devenue une véritable organisation nationale groupant la presque unanimité des syndicats de province d'employés entrés résolument dans le mouvement ouvrier et y participant effectivement par leur entrée dans les Bourses du Travail.

Au début de sa constitution, la première organisation fédérale des employés devait enregistrer une scission. Cette scission aboutit à la création de la « Fédération des Employés de France », dont le siège, depuis 1897, est à Rouen.

Cette fédération groupe, avec quelques syndicats, des associations amicales fraternelles ou philanthropiques qui font peu ou pas du tout d'action syndicale. Mais il faut constater loyalement que la plupart des revendications formulées dans le Congrès de cette fédération concordent parfaitement avec les résolutions de l'autre fédération dont le siège est à Paris.

Ceci est tellement exact que les deux fédérations ont déjà tenu un Congrès interfédéral (Rouen, 1908) qui avait pour but de trouver une rédaction uniforme pour chacune des revendications de la corporation des employés. C'était un premier pas

vers l'entente. Depuis, on ne peut enregistrer aucun progrès dans cette voie. Les rapports entre les deux fédérations sont restés courtois, et c'est tout.

Nous ne citerons que pour mémoire la fédération de Marcouire et de ses deux compères, Mauss et Maujan, fédération constituée dans le but d'empêcher une application loyale du Repos hebdomadaire. Avec deux douzaines d'adhérents, la fédération Marcouire a fait un « bluff » formidable, mais elle vient, on le sait, de s'écrouler misérablement sous le ridicule et le mépris.

La situation de l'organisation fédérale des Employés de notre pays n'est donc pas très brillante. En province, notamment — et si l'on en excepte quelques grands centres comme Lyon, Bordeaux, Marseille, Rouen, Nantes, Amiens, Lille, — quelques petits syndicats végètent et n'arrivent à se maintenir que grâce à l'activité et à l'ardeur d'employés socialistes qui ont à cœur d'organiser leurs collègues comme sont organisés les ouvriers de toutes professions.

* * *

Plus encore que le défaut d'une bonne, solide et unique organisation nationale et que la mésentente qui règne à Paris, la situation sociale de l'employé est un obstacle au groupement des employés.

Il faudrait plus d'un article pour en montrer les causes. Qu'il nous suffise de signaler que dans notre corporation la multiplicité des catégories professionnelles, le système hiérarchique qui sévit aussi bien au bureau que dans le magasin rendent difficile la cohésion entre tous les éléments.

D'autre part, notre corporation est envahie par des retraités, d'anciens ouvriers, des déclassés, etc., qui peuvent remplir un tas d'emplois pour lesquels il n'est pas besoin de connaissances spéciales.

Ces gens-là acceptent un emploi à n'importe quel prix, et dès qu'ils sont casés, n'ont qu'un souci : conserver cette pauvre

situation. Ces malheureux ne viendront jamais au syndicat. Ils font un tort considérable à nos salaires et constituent le poids mort qui empêche l'action syndicale de s'affirmer d'une façon aussi catégorique qu'elle s'affirme chez les travailleurs.

Bref, il n'existe pas de corporations dont l'exercice comporte tant d'aléas que la nôtre, où la concurrence faite par des hommes ayant et devant exercer un autre métier soit plus forte, où la perte de l'emploi entraîne un chômage aussi long et amène généralement un changement total dans la situation.

L'employé est donc plus à plaindre... qu'à blâmer. Il finira bien par comprendre, cependant, que l'action syndicale est l'arme qu'il faut employer, dans toutes les corporations, pour se défendre contre l'arbitraire patronal et les excès du capitalisme.

A.-J. Cleuet.

Le Socialisme et la Franc-Maçonnerie

(*Suite et fin*)

Le travail doit être organisé. Telle est, et a toujours été, l'idée-mère de la franc-maçonnerie. Il doit en être de l'industrie comme de la science elle-même ; son enseignement doit être donné complet, de façon que le choix du métier ou de la spécialité arrive aussi bien pour l'ouvrier que pour le polytechnicien, après l'achèvement du cours de ses études. L'industrie réclame de l'élève plus de temps que la grammaire parce que l'ouvrier n'a pas seulement à exercer son intelligence et à meubler sa mémoire, il lui faut encore exécuter avec la main ce que sa tête a compris. Il est indispensable d'arriver à cette organisation coûte que coûte, car il n'y a pas de milieu : « Ou nous reviendrons au régime des castes, auquel nous pousse un spiritualisme imbécile, ou la Révolution aura gain de cause sur ce point comme sur les autres. *On ne scinde pas l'idée de la Révolution,* on n'en élague pas le système. » Certains syndicalistes méditeront ces paroles lumineuses — et maçonniques.

Aucun ouvrier ne peut, d'ailleurs, être reçu maçon et assister à deux ou trois séances d'une loge régulière sans se sentir chez lui, profondément, dans un organisme fait pour lui, venu des siens et qui les exprime, jusque dans leurs pensées les plus instinctives, les plus troubles, souvent, peu à peu dégagées. Il y saisit de suite la connexion profonde qui existe entre ce monde d'apparence purement spirituelle et le sien, et qu'aucun milieu, peut-être, ne convient autant à la discussion des projets qui amèneront la suprématie du travail. Il voit,

après un peu de pratique, que l'idée maçonnique consiste à « faire jouir le travailleur en pleine civilisation de l'indépendance édénique et des bienfaits du travail par une éducation simultanée de l'intelligence et des organes qui, le dotant de la totalité de l'industrie acquise, lui assurerait, par là même, la plénitude de la liberté ». — Et n'est-ce pas le programme collectiviste ? — « Toutes les spécialités du travail humain sont fonctions les unes des autres: ce qui fait de la totalité industrielle un système régulier et dans toutes les industries divergentes, hétérogènes, sans rapport apparent, de cette multitude de métiers et de professions, une seule industrie, un seul métier, une même profession, un même état. Le travail, un et identique dans son plan, est infini dans ses applications comme la création elle-même. Rien n'empêche donc que l'apprentissage de l'ouvrier ne soit dirigé de telle sorte qu'il embrasse la totalité du système industriel au lieu de n'en saisir qu'un cas particulier. Les conséquences d'une semblable pédagogie seraient incalculables. Abstraction faite du résultat économique, elle modifierait profondément les âmes et changerait la face de l'humanité. Tout vestige de l'antique déchéance s'effacerait, le vampirisme transcendental serait tué, l'esprit prendrait une physionomie nouvelle, la civilisation monterait d'une sphère. Le travail serait divin. *Il serait la religion.* » — Parle-t-on d'une manière différente aux jeunes compagnons ?

L'initiative maçonnique comprend trois degrés : apprenti, compagnon, maître. Tous sont appelés à la maîtrise parce que tous sont frères : il n'existe de privilège pour personne. Au banquet maçonnique, renouvelé de l'antique agape, symbole de la fraternité universelle, règne la plus parfaite égalité. « Transportez ce principe d'égalité progressive des cérémonies de l'initiation maçonnique dans la réalité industrielle, que trouvez-vous ? »

Ce qui est la charte même du travail :

« I. Que l'instruction ouvrière devant être intégralement donnée à tous, tant au point de vue de chaque spécialité in-

dustrielle qu'à celui de la collectivité des industries, tout établissement de grande production où les fonctions sont divisées est, en même temps, pour les individus en cours d'apprentissage ou non encore associés, un atelier de travail et une école de théorie et d'application ;

« II. Qu'ainsi tout citoyen voué à l'industrie a le devoir, comme apprenti et compagnon, indépendamment du service public dont il doit fournir sa part, de payer sa dette au travail en exécutant les unes après les autres, pendant un temps déterminé, et moyennant salaire proportionnel, toutes les opérations qui composent la spécialité de l'établissement ; et, plus tard, le droit, comme associé ou maître, de participer à la direction et aux bénéfices ;

« III. Que, sous le bénéfice de la capacité acquise dans un premier apprentissage et de la rémunération à laquelle elle donne droit, le jeune travailleur a tout intérêt à augmenter ses connaissances et à perfectionner son talent par de nouvelles études dans d'autres genres d'industrie, et qu'il est invité à le faire jusqu'au moment où il pourra se fixer, avec honneur et avantage, dans une position définitive. »

Les révolutions ne s'improvisent pas. Le mouvement économique qui les prépare ne suffit pas et, abandonné à lui-même, risque d'avorter ; il faut donc préparer afin d'être prêt. « Pour convertir une société, faire d'une multitude, asservie de longue main, une nation intelligente, libre et juste, c'est peu que des remaniements politiques ; l'éducation non plus ne suffit point : il faut une régénération de chair et de sang. » La franc-maçonnerie s'efforce à celle-ci sans relâche.

Proudhon parlait ainsi vers 1860. On parlait dans le même sens, sous l'acacia, au XVIIIe siècle, avant la Révolution. Sans vouloir multiplier les citations qu'un aperçu aussi succinct ne permet pas, je crois celle-ci, du moins, encore nécessaire, extraite d'un essai sur la franc-maçonnerie paru en 1788 (1) :

(1) A Latomopolis, chez Xiste Andron, rue du Temple-de-la-Vérité, à l'enseigne du « Soleil », 2 vol., p. 276, t. I. — L'auteur était un conseiller au Parlement de Nancy, M. Beyerlé.

« Les Républiques ordinaires, soit qu'elles soient gouvernées aristocratiquement, soit qu'elles le soient démocratiquement, ont pour but le bonheur et l'avantage général, particulier et mutuel, appuyé sur l'égalité, la liberté, la propriété. Mais la république maçonnique, appuyée sur l'égalité, la fraternité, ne l'est pas sur la propriété. »

Le noble vêtu de soie claire brochée, parallèlement au bourgeois vêtu de noir, tous deux la figure nue, soigneusement rasée sous la perruque blanche, le général et le soldat révolutionnaires, sanglés dans l'uniforme juste lorsque promus comte et grenadier de l'Empire, le marchand, le banquier, l'industriel ou l'artisan au gilet blanc, la tête haussée dans le grand col droit aux deux larges pointes sur la cravate à double tour et l'ouvrier à la blouse lâche, le cou au vent, le cheveu long sous la casquette molle, l'intellectuel et le prolétaire, et tous ceux, à peu près semblables de mise, maintenant, que la vie a heurtés, puis conduits à la recherche nécessaire, puis demain, quand nous n'y serons plus, les autres qui connaîtront le prix de tant d'efforts, se retrouvent, se réunissent — ou se retrouveront — en pensée, dans le même ordre, vers le même but, que ce soit aujourd'hui, à travers nos temples un peu désuets qui appellent de nouveaux architectes, hier par les grandes salles aux longs murs décorés de guirlandes fines, parmi les compas, l'équerre, le niveau, la règle, la truelle et le levier, demain dans les vastes ateliers qui sauront, peut-être enfin, lutter avec les cathédrales, jadis, dans les loges d'où naissent ces cathédrales, même plus loin, plus loin, si j'écoutais mes songes, parmi les lourdes colonnes égyptiennes et sur les quais d'Alexandrie.

Et les uns et les autres souscriraient au tableau d'avenir dans lequel Proudhon tire les conséquences maçonniques de l'immense et continuel effort tenté afin d'organiser le plus équitablement possible le travail, suivant les possibilités successives que savait se conquérir l'humanité.

L'enseignement industriel réformé suivant les principes que nous venons d'établir, la condition du travail change du tout

au tout, la peine et la répugnance inhérentes au labeur dans l'état actuel s'effacent graduellement devant la délectation qui résulte pour l'esprit et le cœur du travail même, sans parler du bénéfice de la production, garanti, d'autre part, par la balance économique et sociale.

Avec une corde grosse comme le petit doigt, un enfant, s'il parvient à l'enrouler seulement une fois autour d'un piquet ou d'un arbuste, arrêtera un taureau ; avec une pierre emmanchée au bout d'un bâton, il l'assommera ; avec une flèche ailée comme sa pensée, il atteindra l'oiseau sur l'arbre d'où celui-ci semble le défier; avec un levier grand comme son corps, il déracinera un rocher et le précipitera du haut en bas de la montagne.

Le premier qui en fit l'essai dut éprouver une joie indicible. C'est l'Apollon vainqueur du serpent : toute fatigue a disparu; le corps du dieu touche à peine la terre, le dédain gonfle ses narines, le génie brille sur son visage. L'univers fuit devant son geste ; mais il le saisit du regard, il le tient au bout de sa flèche ; eut-il perdu ses armes, il les retrouverait dans la paume de sa main.

Le lendemain, le surlendemain, tous les jours, nouvelle invention, nouvelle victoire. Il marche d'enchantement en enchantement, et, plus il multiplie ses œuvres, plus il étend son domaine, plus il ajoute à sa félicité.

Les enfantements de l'industrie sont les fêtes de l'humanité. La plus longue vie, en consacrant une heure à la répétition de chaque découverte, n'en épuiserait pas la nomenclature.

Oh ! si la communion sociale, si la solidarité humaine n'est pas un vain mot, que peut être l'éducation du travailleur, que sera son labeur quotidien, sa vie tout entière, sinon de refaire incessamment en son particulier, en y ajoutant ce qui lui viendra de son inspiration, ce qu'ont fait ses pères ? Ils ont semé dans l'enthousiasme, il recueille dans la félicité.

Je demande donc pourquoi, l'apprentissage devant être la démonstration théorique et pratique du progrès industriel,

depuis les éléments les plus simples jusqu'aux constructions les plus compliquées, et le travail de l'ouvrier, compagnon ou maître, n'ayant qu'à continuer, sur une plus vaste échelle, ce qu'aura commencé l'apprentissage, je demande pourquoi la vie entière du travailleur ne serait pas une réjouissance perpétuelle, une procession triomphale ?

Ce n'est plus ici cet attrait passionnel qui devait, selon Fourier, jaillir comme un feu d'artifice, du milieu de séries de groupes contrastés, des intrigues de la *cabaliste* et des évolutions de la *papillone*.

C'est une volupté intime, à laquelle le recueillement de la solitude n'est pas moins favorable que les excitations de l'atelier et qui résulte, pour l'homme de travail, du plein exercice de ses facultés, forces du corps, adresse des mains, prestesse de l'esprit, puissance de l'idée, orgueil de l'âme par le sentiment de la difficulté vaincue, de la nature asservie, de la science acquise, de l'indépendance assurée ; communion avec le genre humain par le souvenir des anciennes luttes, la solidarité de l'œuvre et la participation égale au bien-être.

Le travailleur, dans ces conditions, quelque lien qui le rattache à la création, quels que soient ses rapports avec ses semblables, jouit de la plus haute prérogative dont un être puisse s'enorgueillir : il existe *par lui-même*. Rien de commun entre lui et la multitude des bêtes, consommant sans produire, *fruges consumere natœ*. Il ne reçoit rien de la nature qu'il ne le métamorphose ; en l'exploitant, il la purge, la féconde, l'embellit; il lui rend plus qu'il ne lui emprunte. Fût-il enlevé du milieu de ses frères, transporté avec sa femme et ses enfants dans la solitude, il retrouverait en soi les éléments de toute richesse et se formerait à l'instant une nouvelle humanité.

Pourquoi, dès lors, le travail développé et entretenu selon les principes de la genèse industrielle, remplissant toutes les conditions de variété, de salubrité, d'intelligence, d'art, de dignité, de passion, de légitime bénéfice, qui sont de son essence, ne deviendrait-il pas, même au point de vue du plaisir, pré-

férable à tous les jeux, escrimes, gymnases, divertissements et autres balançoires que la pauvre Humanité a inventés afin de se remettre par un léger exercice du corps et de l'âme, de la fatigue et de l'ineptie que la servitude du labeur lui cause ? N'aurions-nous pas alors vaincu la fatalité dans le travail, comme nous l'avions vaincue précédemment dans la politique et l'économie ? »

*
* *

Il ne semble guère admissible, ni loyal, à la suite du résumé précédent, d'opposer à la possibilité d'une pénétration réciproque plus complète du socialisme et de la maçonnerie le principe de la lutte de classes. Ce principe, fécond et nécessaire, est d'autant plus revendiqué par la maçonnerie qu'elle est basée sur cette suppression même et que celui qui ne comprendrait pas cette pierre angulaire du système, ou refuserait d'y souscrire, ne pourrait faire un maçon. De même que le Parti recrute ses membres un peu partout, pourvu que la recrue soit réellement socialiste, de même, mais avec une expérience spéciale, la franc-maçonnerie admet à ses travaux, après diverses épreuves destinées à ne laisser passer, autant que possible, que des gens sûrs et éprouvés, impeccables et sincères, des hommes venus de tous les horizons, à condition qu'ils souscrivent à ses principes. On ne vient d'ailleurs pas à elle quand la recherche de l'avenir le meilleur et le plus équitable ne préoccupe pas. Pour beaucoup — qui ne l'ont pas toujours raconté, — la franc-maçonnerie a été l'antichambre du socialisme, la préparation à celui-ci, il y en a même qui, n'ayant pas été maçons, ne seraient pas devenus socialistes. Ne faut-il pas compter avec les timides et les scrupuleux, les égarés ou les prévenus qui, maîtres d'eux-mêmes une fois qu'ils ont été renseignés, comptent parmi les plus actifs et les plus audacieux ? Il y en a d'autres, aussi, il faut le dire, qui ont trouvé dans la maçonnerie, encore qu'elle soit loin d'être ce qu'elle devrait, ce qu'elle a été à plusieurs heu-

res importantes de l'histoire, une sorte de consolation fraternelle à certaines injustices, à certaines surenchères, et qui, grâce à cette détente, ont pu conserver toute leur foi socialiste, ou affiner même leur dévouement au Parti en y apprenant une générosité et une abnégation supérieures. On s'est depuis longtemps demandé, à plusieurs reprises, s'il fallait faire la Révolution « par en bas ou par en haut », et la réponse de la réalité a toujours été l'action incessante de ceux qui avaient intérêt à changer l'ordre social existant. Ils ne furent jamais les seuls, cependant, et qui n'a rêvé de réaliser le mouvement révolutionnaire de partout, petit à petit, en canalisant prudemment, après sérieuses garanties, toutes les bonnes volontés véritables ? La franc-maçonnerie ne s'est pas contentée du rêve et, seule, l'a réalisé, — au moins dans une certaine mesure. Elle le réalise même quand, oublieuse de ses traditions, elle s'oublieparmi les médiocres dans des querelles personnelles mesquines, car l'enseignement constant qu'elle dégage est moins encore, peut-être, dans les hommes qui la composent que dans son ensemble et en elle-même. Il ne faut pas oublier non plus, que les gouvernements divers unis, sur ce point, sans le vouloir, d'ailleurs, et sans aucune alliance, à l'Eglise, tout en s'en servant, quelquefois, d'un côté, crurent avoir intérêt, d'un autre, à ce quelle ne se développât pas sous l'impulsion d'hommes énergiques, décidés, inattaquables, vis-à-vis desquels tout était mis en œuvre afin de leur barrer le chemin. C'est, sans doute, une des raisons qui rendent encore d'actualité les conseils si justes, faits de critiques et de regrets, notés par Mirabeau, avant la Révolution, à l'usage de la franc-maçonnerie et adressés à une loge hollandaise, sous un pseudonyme, afin de n'indisposer personne en France.

La campagne de quelques membres du Parti contre la maçonnerie, vient donc, principalement, d'une mauvaise interprétation qui découle elle-même d'une ignorance, car il n'en est pas, certainement, parmi nous — et il ne peut y en avoir — qui combattent l'affiliation des nôtres au Grand Orient ou à la Grande Loge pour faire mieux pénétrer dans nos rangs les

socialistes chrétiens. Ceux-ci, en effet, — à moins d'une conversion, d'ailleurs toujours possible, peut-être probable, mais qui n'apparaît guère, — ne peuvent qu'affaiblir notre action, de par le principe même, soi-disant supérieur, auquel il subordonnent *toute leur vie,* leur concours, et le socialisme; les autres, au contraire, ne peuvent qu'intensifier notre propagande, de par leur propre volonté comme leur effort personnel en même temps que par la force qu'y ajoute une organisation plusieurs fois séculaire, créée pour faire aboutir la science sociale la plus exacte. Ainsi, lutte fatale, d'un côté, absolument nécessaire parce que l'alliance se retournerait contre les idées que l'on prétend servir, sans quoi, l'un des deux, fatalement, se trouverait dupe ; de l'autre, entente inéluctable, féconde, collaboration étroite, sans qu'il y ait aucun danger d'équivoque ni de duperie, les deux organismes, en partie parallèles, tendant à réaliser sur le terrain matériel et sur le terrain moral le maximum de transformation rendu possible par l'effort de chacun, de tous et les éléments de la société.

Le socialisme, au fur et à mesure qu'il se réalisera, préparera l'inutilité, ou la métamorphose, des loges qui seront d'ailleurs, les premières, l'heure prévue une fois sonnée, à crier tout haut leur victoire, — ardemment, patiemment et obscurément poursuivie par des générations successives. En effet, la franc-maçonnerie universelle, par son plus vieux Vénérable, ou dernier Grand Maître, ferait alors ébranler d'un coup de maillet suprême les colonnes du Temple que l'Humanité aurait su rendre superflu, définitivement affranchie sur toute la surface de la terre.

André Lebey.

Revue sociale du mois

Le Congrès International du Travail à domicile

(Bruxelles, Septembre 1910)

Le problème du travail à domicile vient, pour la première fois, de faire l'objet d'un congrès international. Cette assemblée, qui s'est tenue à Bruxelles, du 15 au 17 septembre, réunissait les délégués de dix nations et de tous les partis; c'est qu'en effet, la misère des travailleurs à domicile est devenue une question pressante pour tous les pays, et elle est de celles sur lesquelles l'accord se fait aisément dans tous les esprits, tant s'impose la nécessité de mesures énergiques et immédiates. Cet accord s'est manifesté aussi complètement que possible au Congrès.

Les nombreux rapports, belges pour la plupart, concernant les diverses industries à domicile ont permis de constater que les bas salaires, le surmenage, l'emploi abusif des enfants, le défaut d'hygiène, se rencontrent dans tous les métiers où subsiste encore ce mode arriéré de production. Une exposition du travail à domicile, très documentée, et surtout une visite aux districts ouvriers qui avoisinent Bruxelles ont complété les rapports et montré dans toute leur tristesse les abus du sweating-system. Par là, le congrès accomplissait la première partie de son ordre du jour : l'étude des abus du travail à domicile et la question d'hygiène.

Il s'était également donné pour tâche d'examiner les tentatives privées ou législatives faites en vue de transformer la situation constatée, et d'arriver à élaborer une sorte de programme d'action. Le congrès ne s'est pas arrêté à la solution simpliste qui consiste à demander la suppression pure et simple du travail à domicile, estimant, avec raison, qu'une telle interdiction risquerait fort d'être inefficace. Il n'a pas ajouté qu'elle serait immorale; il a été nettement reconnu, au cours des débats, que le travail à domicile, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, n'est aucunement un agent de moralisation, de cohésion familiale ou sociale. Il ne peut le devenir que

si le surmenage, la misère systématiques cessent d'en être les corollaires inséparables. La suppression pure et simple, décrétée au nom de l'hygiène, a paru la seule mesure qui convienne pour les trop nombreuses industries insalubres qui se pratiquent encore à domicile.

L'extension des lois de protection ouvrière aux travailleurs à domicile, avec les conséquences qu'elle comporte : obligation scolaire, inspection du travail amplifiée et spécialisée, etc., est le deuxième mode d'action réclamée de l'autorité législative. Enfin, le Congrès s'est prononcé, à l'unanimité, en faveur du minimum de salaire obligatoire, qui fonctionne depuis longtemps en Australie, qu'une loi récente à créé en Angleterre et que les Parlements allemand et français ont eu déjà et auront encore à examiner. Le contrôle de cette obligation (dont le contenu serait déterminé par des comités mixtes de salaires) se ferait au moyen de registres imposés à l'employeur, et sur lesquels seraient reproduites les mentions du livret individuel de l'ouvrier concernant la nature du travail demandé et le salaire payé.

Les modes d'action privée : syndicats, coopératives, ligues d'acheteurs, etc., ont été également examinés. On sait les difficultés qu'ils ont toujours rencontrées et les faibles résultats que leurs efforts ont donnés jusqu'ici, dans le cas que nous étudions. Est-ce à dire qu'on ne puisse en espérer davantage à l'avenir ? Nous ne le croyons pas. Le congrès de Bruxelles a suivi la tendance, générale actuellement, et d'ailleurs heureuse, à voir dans l'intervention législative la suprême chance de salut en matière de travail à domicile. Il est certain que seule une loi aura assez de force pour réglementer ce régime économique et en proscrire les abus, mais loin de rendre inutiles les efforts privés, il nous semble, au contraire, qu'elle les suscitera, les alimentera, leur donnera un but. Quand des lois de protection, de salaire minimum existeront, il sera bien plus aisé de former des syndicats d'ouvriers à domicile, parce que ces organes auront une fonction tout indiquée : défendre la loi, la faire respecter; de même, les coopératives de production qui, elles, appliqueront la loi, lutteront plus victorieusement contre l'intermédiaire et maintiendront plus énergiquement le juste prix et le juste salaire.

Enfin, il est évidemment désirable qu'une telle réglementation et de tels efforts soient faits en même temps dans tous les pays, et tous ceux qui ont pris part aux travaux du Congrès de Bruxelles, où des délégués officiels de plusieurs gouvernements assistaient, estimeront, comme nous, que ce congrès aura très réellement servi la cause de l'abolition du sweating-system.

Roger Picard.

MOUVEMENT AGRAIRE

A propos de la déclaration de la Commission agraire

La déclaration du Parti socialiste au sujet de sa politique agraire, que Tarbouriech a publiée dans le numéro de mars de la *Revue Socialiste* est un très intéressant document qui fait honneur à notre Parti et au rapporteur de la commission.

Si, dans son ensemble, elle constitue une véritable charte agraire, un guide précieux pour les propagandistes du Parti, elle contient quelques points sur lesquels la discussion me paraît s'imposer.

1° Le premier est relatif au caractère que doit avoir la propagande agraire de notre Parti. Cette propagande doit éviter deux écueils qui sont, suivant la motion présentée par la Fédération du Jura : « Ou dégoûter et effrayer les paysans par des formules abstraites ou des déclarations creuses de révolutionnarisme verbal; ou, en vue de gagner leur confiance et de conquérir des mandats parlementaires, dissimuler les principes et le but du socialisme pour accueillir sans examen toutes les revendications des ruraux, susciter chez eux des espoirs irréalisables, prendre des engagements que nous ne pourrions pas tenir, et, en contrariant l'action générale du Parti, compromettre les intérêts du prolétariat. Notre propagande agraire doit, à cet effet, présenter un double caractère : d'une part, être réaliste, s'adresser à l'intérêt; d'autre part, se rattacher étroitement à notre action dans les milieux industriels. »

Les divers points de la citation qui précèdent sont acceptés par tous dans leur forme générale, mais tous ne leur prêtent pas la même signification.

Le citoyen Vaillant, par exemple, a insisté sur la nécessité d'unifier le prolétariat agricole et le prolétariat urbain, et, à cet effet, de renoncer à toute recherche d'un programme agraire spécial. Mais, si l'on expose aux cultivateurs comme aux ouvriers, que le but du socialisme est « la socialisation de tous les moyens de production et d'échange », et cela « sans réticence ni dissimulation », est-on bien sûr de ne pas « effrayer les paysans » ? Sous quelle forme leur présentera-t-on cette « socialisation » de l'agriculture ? Et les propagandistes, quelque bien intentionnés et prudents qu'ils soient, ne risqueront-ils pas de tomber dans des descriptions ou trop vagues ou trop précises du futur régime socialiste ?

Toute la partie critique de la société actuelle pourra sans aucun inconvénient être transportée sans modifications des villes aux

champs ; de même pour tout ce qui touche à la propagande socialiste, syndicaliste et coopérative.

Mais toute la partie positive, future, de notre programme sera infiniment plus embarrassante, car elle est purement théorique, et même, par certains côtés, imaginative. Surtout en s'adressant à une masse encore aussi pénétrée d'idées individualistes que les travailleurs des campagnes, les représentants du socialisme ne peuvent, sans courir des risques sérieux, s'aventurer dans le domaine des descriptions d'avenir. Une organisation nouvelle de la société ne se décrit pas en quelques phrases; et des mots abstraits tels que ceux employés par Vaillant : « La socialisation de tous les moyens de production et d'échange », sont bien plutôt de nature à donner à nos adversaires politiques des moyens de dénaturer nos pensées qu'à éclairer des auditeurs aussi novices sur nos véritables intentions. En bornant l'action de nos propagandistes à la critique de la société actuelle et à l'organisation immédiate du mouvement prolétarien, nous pourrons être aussi sincèrement socialistes qu'en parlant d'un avenir encore assez imprécis pour nous-mêmes.

Il y aurait donc, à mes yeux, plus d'inconvénients que d'avantages à maintenir la première partie de la déclaration rédigée comme suit: « La terre, capital agricole, doit, au même titre que le capital industriel et que le capital commercial, devenir propriété sociale, cette forme de propriété pouvant seule permettre d'extraire du sol le maximum de rendement avec le minimum d'effort. » Cette formule trop théorique, trop abstraite et trop vague, ne pourrait être précisée que par des développements trop longs et trop spéciaux pour le public rural auquel s'adresse le P. S.

2° Le second point, qui me paraît critiquable, est relatif aux caractères que doivent avoir les réformes agraires. Ernest Tarbouriech écrit ce qui suit (page 259) :

« Mais cette action réformatrice ou organisatrice (dans les campagnes) doit être subordonnée à une double condition. Le Parti socialiste ne peut estampiller une réforme législative émanant d'un de ses membres ou proposée par des bourgeois, il ne peut inviter les paysans à participer à une institution économique nouvelle ou fonctionnant déjà, que si une discussion approfondie dans les organismes prolétariens a démontré que cette réforme ou cette institution d'abord n'est pas décevante, qu'elle apportera un soulagement appréciable à la misère des travailleurs de la terre, ensuite qu'elle doit agir dans le sens de l'évolution qui entraîne notre société vers le collectivisme, par son influence sur un des deux facteurs psychologique ou économique du progrès social, je veux dire sur la mentalité des paysans qu'elle contribuera à désindividua-

liser et le milieu qu'elle transformera en y suscitant de nouveaux modes de production et de circulation des richesses, transitions entre l'anarchie capitaliste et l'ordre socialiste. »

Ce sont là des recommandations très sages sans doute, mais qu'il ne me paraît pas possible de traduire réellement dans la pratique. Aucune discussion, quelque approfondie qu'elle soit, ne démontrera avec force qu'une réforme ne peut être « décevante ». Discuter, c'est échanger des paroles, et des paroles n'ont jamais pu prouver aux yeux de tous que des faits s'orienteraient dans telle direction. Sans doute, pour les partisans d'une réforme, les arguments qu'ils présentent en sa faveur ont une valeur absolument probante, convaincante, et ils s'étonnent que leurs contradicteurs ne soient pas pénétrés de la justesse de leur raisonnement.

La discussion sur les retraites ouvrières est bien le type de ces échanges de vues qui n'ont aucune force probante. Les idées les plus fausses, à mon sens, ont été colportées par les adversaires socialistes et syndicalistes de la loi votée. La majorité des socialistes les a repoussées; mais enfin une importante minorité les tient toujours pour très réelles. Peut-on dire, dans ce cas, que la discussion « a démontré que cette réforme n'est pas décevante et qu'elle apportera un soulagement appréciable à la misère des travailleurs » ? Il ne me semble pas. Elle a montré, ce que nous savions, qu'il y a dans le Parti des partisans et des adversaires des retraites ouvrières et que les premiers sont plus nombreux que les seconds. Rien de plus. Et il ne peut pas en être autrement. Dans un parti où règnent des tendances aussi variées que celles des divers groupes socialistes, il n'est pas possible d'arriver à une démonstration réelle — ou plus modestement à une entente générale des divers groupes sur un sujet donné.

Même division sur le point de savoir si une réforme « doit agir dans le sens de l'évolution qui entraîne notre société vers le collectivisme ». Sur ce point encore, il n'y a que des appréciations, des opinions, des tendances. Cette question se pose à propos de la coopération dans l'agriculture. « Deux conceptions se sont fait jour à ce sujet, écrit Tarbouriech (p. 270). Les uns, comme le citoyen Compère-Morel, ne voient dans la coopération agricole qu'un instrument de propagande et d'éducation; d'autres, au contraire, Poisson, Renaudel, et moi-même, la considérons comme un embryon de l'organisation de la production dans la société future. » D'autres encore pourraient, à un moment donné, partager l'opinion de M. Augé Laribé, pour qui « le développement des coopératives pourrait bien avoir comme résultat de révéler l'existence d'un parti intermédiaire que l'on feint d'ignorer, de préparer une

forte organisation des classes moyennes aussi éloignées du capitalisme que du socialisme ».

Les conséquences de la coopération agricole, nul ne peut prétendre les voir avec sûreté. Elles dépendront des circonstances et des hommes. Dans telle région, la coopération socialiste constituera une véritable cellule collectiviste, tandis que dans telle autre, par suite d'erreurs de tactique ou de crise économique, elle évoluera vers une forme tout opposée. Les conditions qui en faisaient une institution socialiste auront disparu en totalité ou en partie et son caractère sera transformé.

En un mot, je veux dire qu'il me semble tout à fait illusoire de subordonner l'action réformatrice ou organisatrice du Parti socialiste dans les campagnes à un certain nombre de conditions spécifiées d'avance, car cette subordination ne sera jamais que partielle et formelle. Bien rares sont les réformes votées de nos jours qui « *doivent* agir dans le sens de l'évolution qui entraîne notre société vers le collectivisme ». Le plus grand nombre d'entre elles *peuvent* agir dans ce sens, mais peuvent aussi agir dans le sens contraire suivant les intentions de ceux qui les appliquent. Les conséquences des réformes dépendent beaucoup moins de leur cadre formel, de leur charpente théorique, que de l'esprit de ceux qui les appliquent. Les lois sur le repos hebdomadaire, sur les accidents du travail, sur la limitation des heures de travail peuvent être des lois véritablement socialistes ou nettement conservatrices, suivant qu'elles seront mises en pratique par des socialistes ou des conservateurs.

Au fond, la vraie question que doit se poser le Parti socialiste pour adopter ou repousser les réformes agraires qui lui sont proposées, est celle-ci : « Pouvons-nous les pénétrer de l'esprit socialiste? Sommes-nous assez forts pour en faire des institutions socialistes? » A cette question, les faits seuls répondront.

3° Mais il est une autre question que le Parti socialiste doit, d'après la commission agraire, se poser avant d'adopter aucune réforme ou organisation nouvelle dans le domaine agraire : « Enfin, et surtout, nous devons, écrit Tarbouriech (p. 259), nous assurer que la prétendue réforme ne peut faire du tort au prolétariat industriel, l'entraver dans ses efforts d'organisation, le paralyser dans la lutte contre le capitalisme. » Et plus loin, le député du Jura écrit encore, à propos des monopolisations (p. 263) : « Il semble qu'une intervention législative soit particulièrement urgente contre ces monopoles capitalistes. Mais pour les mesures que l'on peut proposer contre eux, plus encore que pour toute autre réforme, il importe de vérifier, par avance, si elles répondent aux deux conditions que j'ai précisées : doivent-elles être efficaces et ne risquent-elles pas de nuire

aux intérêts du prolétariat organisé, en rendant plus difficile son organisation, plus dure la lutte contre le capitalisme et plus coûteuse la vie des ouvriers. »

Avant d'adopter une mesure en faveur des ruraux, nous dit-on, le Parti socialiste doit s'assurer qu'elle n'a pas de contre-coup sur la situation des ouvriers de l'industrie.

Cette vue correspond, sans aucun doute, dans l'esprit de Tarbouriech, à une conception spéciale de l'évolution sociale et de la valeur inégale de ses facteurs divers. Pour ma part, elle me paraît contradictoire avec l'idée même d'une propagande socialiste parmi les ruraux.

D'abord, d'une manière tout à fait générale, le triomphe du socialisme n'est possible que par le nombre de ses adhérents. Politiquement et économiquement, les idées socialistes ne pourront être mises en pratique que par une majorité de socialistes. Et comme les travailleurs de l'industrie sont loin de constituer la majorité des citoyens français, le socialisme ne pourra triompher qu'avec l'appui, dans une large mesure, des campagnards. Pour l'objet final des efforts socialistes, donc, l'armée agraire est aussi importante que l'armée industrielle.

Je ne vois pas d'ailleurs comment la préférence marquée pour le prolétariat industriel peut se justifier. De quel droit, par exemple, chercherions-nous à supprimer tout droit de douane sur les denrées alimentaires que produit le sol français, sous prétexte que ces droits de douane ont pour conséquence de majorer les prix de consommation que doivent payer les ouvriers des villes ? Pour que la vie des ouvriers fût moins coûteuse, suivant l'expression même de Tarbouriech, faudrait-il donc que les ruraux fussent submergés par la concurrence sud-américaine ou russe et ne vendissent leurs céréales qu'à un prix inférieur à leur coût de revient ? Il n'est guère de réforme agraire qui n'ait précisément pour conséquence dernière de majorer les prix de vente et par conséquent de nuire aux intérêts du prolétariat industriel envisagé uniquement en tant que consommateur.

N'y a-t-il pas d'ailleurs une solidarité étroite entre les deux prolétariats, agricole et industriel, au point de vue de leur prospérité et de leur vitalité même? Si la vie des ouvriers devient plus coûteuse, par suite de réformes accordées aux ruraux, ces derniers gagnant plus pourront consommer davantage et achèteront une quantité supérieure de produits manufacturés: la vie des ouvriers s'en ressentira donc favorablement soit par une diminution du chômage, soit par une surdemande de main-d'œuvre et une augmentation des salaires.

Cette vérité élémentaire a bien été affirmée par le rapporteur, mais en sens inverse seulement.

« N'est-il pas évident, écrit-il, que les paysans ont un intérêt personnel immédiat à soutenir les ouvriers dans leurs revendications immédiates ? Toute élévation des salaires, la diminution du nombre des chômeurs, accroissent le pouvoir de consommation du prolétariat et, par conséquent, les débouchés de la production agricole. »

Ce qui est vrai pour les uns, l'est aussi pour les autres. Il y a communication et influence réciproques.

D'ailleurs, au point de vue même des salaires, et de la main-d'œuvre ouvrière, si une réforme peut améliorer le sort des ruraux, mais coûter quelque chose aux ouvriers des villes, ces derniers ont souvent un intérêt direct à la voir quand même se réaliser, si elle a pour conséquence de maintenir à la campagne des travailleurs qui, sans cela, viendraient chercher en ville un salaire qui leur permît de vivre et concurrenceraient ainsi la main-d'œuvre proprement industrielle.

Ainsi donc, dans bien des cas, les réformes agraires qui auraient pour effet de « rendre plus coûteuse la vie des ouvriers » présenteront cependant, pour ces ouvriers eux-mêmes, des contre-parties avantageuses. La formule employée par le rapporteur de la commission agraire est donc, à mon sens, beaucoup trop vague et très souvent conduite par les faits eux-mêmes.

D'une manière générale enfin, toute réforme qui a pour conséquence d'élever le niveau économique ou intellectuel d'une catégorie de travailleurs, qui les met en mesure de mieux comprendre et de mieux défendre leur intérêt, ne doit-elle pas être soutenue par le P. S., quelles qu'en puissent être les conséquences momentanées sur telle ou telle autre catégorie de prolétaires ? Toute réforme détruit un équilibre existant d'intérêts et de besoins, mais toute réforme aussi crée un nouvel équilibre. La classe ouvrière organisée des villes, les travailleurs de l'industrie, comme tous les autres intéressés, sauront bien trouver dans quel sens il leur faudra agir pour ne pas souffrir longtemps du nouvel état de choses et s'y adapter. La solidarité, qui doit être la règle dans tous les rapports entre travailleurs, exige en tout cas qu'une réforme avantageant les uns ne soit pas rejetée parce qu'elle gênera momentanément les autres. Je ne vois aucune raison de principe ou de tactique pour que les intérêts des travailleurs industriels soient préférés par le P. S. à ceux des travailleurs agricoles.

Etienne Buisson.

Revue des Livres

AMÉDÉE MONTAGRIN. — **La Psychologie sociale de Gabriel Tarde.** (1 vol. in-8, 352 p. Paris, F. Alcan, 1910).

On sait ce que sont les livres de Tarde : de brillantes causeries, riches en vues étendues et pénétrantes, plutôt que de véritables traités philosophiques ou scientifiques. Le risque à éviter, pour qui voulait systématiser et ordonner méthodiquement les idées de ce penseur un peu brouillon, était de leur ôter leur charme primesautier, en les dépouillant des formes imaginées qu'elles ont revêtues pour n'en conserver que la structure, l'abstraction. Il faut reconnaître que M. M. a su se tirer fort bien d'une tâche difficile et que les idées de Tarde prennent toute leur force, sans presque rien abandonner de leur grâce, sous la plume de leur commentateur. M. M. recherche la filiation du système de Tarde, et par delà Cournot, il le rattache au cartésianisme. Chemin faisant, il souligne les difficultés que font naître les thèses de son auteur et leur oppose des observations discrètes et judicieuses.

Le principe d'imitation, conçu par Tarde comme fondement de la science sociale, appelait l'affirmation que tout rapport social est un rapport d'individu à individu, ce qui est proprement méconnaître l'importance des facteurs sociologiques dans l'explication des faits sociaux. L'école sociologique actuelle pense, au contraire, que les faits sociaux dérivent plus souvent de faits collectifs antérieurs que de faits individuels immédiats. Tarde a fait, en somme, de la psychologie, la principale et presque l'unique science auxiliaire de la sociologie, et parmi les faits mentaux, il accordait la prédominance à l'étude des faits intellectuels ; aussi son œuvre est-elle bien plus une contribution à la science psychologique qu'à la science sociale.

PIERRE PERDRIEUX. — **Les Fraudes dans l'impôt italien sur les revenus de la richesse mobilière.** (1 vol. in-8, 55 pp. Paris. Roustan, 1910).

D'autres voyagent en Italie pour y rechercher des sensations d'art ; M. Perdrieux a été y recueillir de fort intéressants docu-

ments relatifs au fonctionnement de l'impôt sur le revenu mobilier. Le système italien repose tout entier sur la déclaration du contribuable, sauf en ce qui concerne les traitements payés par l'Etat, ou par les sociétés anonymes dont le mouvement de fonds est connu par l'examen de leurs livres. Chaque revenu est frappé plus ou moins fort, selon sa provenance : c'est la discrimination. Il existe un très grand écart entre les règles légales qui concernent cet impôt et la pratique courante ; les fraudes, ou comme on dit en style financier, les *évasions* sont nombreuses. Interdites en fait aux petits employés de l'Etat ou aux salariés des grandes sociétés, elles sont faciles, et presque facilitées, aux commerçants, industriels et « professionnistes » (professions libérales). En effet, l'administration italienne est accommodante ; elle a laissé tomber en désuétude la plupart des moyens de contrôle que la loi lui offrait, et jouit pour l'évaluation des revenus d'un pouvoir discrétionnaire, dont elle use avec douceur. Par ce moyen, le recouvrement de l'impôt se fait sans résistance, ni à-coups, mais l'impôt perd son caractère de contribution assise sur le revenu annuel et déclaré, pour prendre, de plus en plus, celui d'un impôt sur le revenu moyen et présumé.

La statistique exacte des *évasions* n'a jamais été faite, mais si l'on compare le rendement de l'impôt sur les revenus mobiliers à celui des autres contributions, on se rend compte que la fraude est considérable. Comment pourrait-on y remédier ? Divers moyens ont été proposés : réduire le taux de l'impôt, prélever l'impôt avant que le revenu n'arrive aux mains du contribuable, appliquer les sanctions légales avec fermeté ; enfin ordonner la publicité des livres de commerce de toute société en commandite ou au nom collectif, comme cela se pratique déjà pour les sociétés anonymes. Remarquons que ce dernier moyen, le plus efficace, serait très facilement applicable sous un régime de production collectiviste, et qu'il le deviendra de plus en plus à mesure que se développeront les sociétés par actions, les coopératives, etc. La conclusion qui, selon nous, se dégage de la très intéressante étude de M. P., c'est que la déclaration seule n'est pas une base suffisante pour un système d'impôt sur le revenu. — *Roger Picard.*

René Meunier. — **L'origine et la fonction économique des villes** (1).

Ce livre est une forte étude sociologique, dont la méthode, les documents tout ensemble historiques et ethnographiques ont dû

(1) Nous avons déjà publié un compte rendu de cet intéressant volume ; un de nos collaborateurs l'ayant étudié à son point de vue, nous avons pensé bon de revenir sur ce sujet une seconde fois. (*Note de la Rédaction.*)

dérouter quelque peu le jury de la Faculté de droit, devant qui cette thèse était soutenue.

Cherchant à déterminer en quels points des groupements urbains se fixent les fonctions industrielles, M. Meunier a été conduit à étudier l'origine des villes. Il a pris des faits de démonstration dans les sociétés les plus diverses et a pu corriger, grâce à la connaissance des faits ethnographiques, l'étroitesse de certaines théories admises jusqu'ici et fondées sur l'unique documentation fournie par les cités antiques et les bourgs du moyen âge. Les villes de sociétés primitives comme celles des Indiens de l'Amérique du Nord, et des nègres de l'Afrique montrent, en effet, des types d'organisation urbaine très différents de ceux que présente le moyen âge occidental.

Les établissements sociaux se forment partout où se concentre la vie collective, où sont rassemblés les hommes et les « *choses sociales* » (droit, territoire...). Les fonctions économiques tendent vers deux points : les *centres* et les *limites* où la vie collective apparaît le plus intense. Une partie du livre est consacrée à l'étude du centre de la ville et de la manière dont s'y organisent les fonctions industrielles, et à l'étude de la limite de la ville où, par suite d'une déconcentration des industries, les fonctions économiques se sont transférées. Nous n'insisterons pas sur ces chapitres fortement établis, nourris de faits et d'une entière logique.

Nous examinerons surtout les idées de l'auteur relatives aux origines de la ville et à la définition qu'il en donne.

Il combat la théorie assez accréditée qui, considérant seulement les cités du moyen âge, définit la ville par l'existence du *marché*. « Un marché peut, à la condition de réunir une multitude de groupes sociaux, comme les marchés intertribaux, être considéré comme une ville temporaire.... D'autre part, le marché présente souvent des caractères morphologiques analogues à la « *ville* », il est souvent lui-même fortifié. Mais nous ne voulons pas dire par là, avec M. Pirenne, que toutes les villes sont nées de marchés... Le marché n'est qu'une espèce de la ville, caractérisée par la *périodicité* et une certaine *fonction...* » (p. 43, note 1). La ville ne se définit pas davantage par la localisation de telle industrie, car aucune fonction économique n'est un caractère constant et spécifique de la ville; il y a des villes d'industrie et des villes de commerce.

La ville a pour caractère essentiel d'être composée d'un grand nombre de groupes secondaires : la famille, les groupes professionnels..., elle est une société faite d'un assemblage de sociétés plus petites; « elle est ainsi conçue, non pas comme un simple fait géographique, ni même comme un simple phénomène économique, mais comme un fait social » (p. 92). Elle se caractérise par une base

locale définie, car elle est étroitement liée à une portion de territoire, et par le grand nombre de ses habitants relativement à son espace resserré. On peut donc la définir : « *une société complexe dont la base géographique est particulièrement restreinte relativement à son volume,* ou *dont l'élément territorial est en quantité relativement faible par rapport à celle de ses éléments humains* » (p. 44).

Ces principes posés, M. Maunier étudie ensuite les différents types de ville et leurs modes de formation. Il distingue d'abord : *Le type indifférencié,* où la ville est formée de divisions locales, ayant chacune leurs fonctions propres et composant un tout autonome. Telles sont les villes agricoles divisées en *castrum* et *civitas,* en vieille et neuve ville, en bourg et faubourg. Elles se forment de diverses manières; par concentration temporaire, lorsque, comme chez les Omahas, la tribu se concentre régulièrement en un camp où chaque clan a sa place marquée; lorsque, comme chez les Esquimaux elle suit le rythme des saisons. L'hiver la société est rassemblée sur un espace restreint, l'été elle est dispersée. Pour qu'une telle organisation devienne permanente il suffit qu'une des causes de fusion demeure. Cela se produit lorsque l'état de guerre reste persistant; la ville temporaire devient alors une ville définitive.

Le second type, dit *type différencié,* désigne la ville lorsqu'elle devient le siège de fonctions économiques spéciales. « Elle est toujours l'effet d'un même mécanisme d'*attraction,* multiplié et répété à un nombre plus ou moins grand d'exemplaires » (p. 153).

Le travail très substantiel de M. Meunier, qui révèle une documentation énorme, un sens très juste des rapports entre les faits sociaux, une méthode rigoureuse, présente cependant un grave défaut. Malgré l'intérêt du sujet, sa lecture en est un peu pénible, par suite de la forme abstraite dans laquelle l'auteur l'a conçu. C'est une vaste démonstration, logique, documentée, mais où la théorie l'emporte sur les faits, ou plutôt, où la masse des faits n'est pas utilisée de manière à rendre vivant l'exposé. Par une erreur de composition, qui est assez souvent celle de l'Ecole Sociologique trop imbue des méthodes allemandes, les faits, les illustrations précises des idées générales sont reportés à la note où ils se mêlent à la bibliographie. On a ainsi un livre double, mi-partie texte, mi-partie notes, cette dernière dépassant même parfois l'autre, dont la lecture est sans cesse coupée et troublée. Enfin les soucis de méthode sont trop apparents et trop lourdement exposés. Le génie français s'accommode mal de ces données excessives sur la structure d'une étude; pour nous la méthode doit se déduire d'elle-même d'un livre bien fait. Si elle nécessite un chapitre particulier, ce n'est qu'au moment de la

formation d'une science, alors qu'on en pose les bases. C'est le service que M. Durkheim a rendu dans sa forte étude sur *Les Règles de la Méthode Sociologique*. Ses continuateurs n'ont guère été au delà. On est étonné, par exemple, de trouver dans l'excellent travail de M. Mauss sur « la Prière », dont une première partie seule est publiée, un chapitre sur la méthode qui vient alourdir l'étude et qui n'apprend rien de nouveau.

L'empreinte de l'école sociologique est telle qu'il n'est pas jusqu'à son langage que M. Meunier n'ait retenu ; les formules, les tours de phrases, le jargon sociologique, en un mot, gâte les meilleures parties de son livre. Cette œuvre consciencieuse et solide mériterait d'être allégée en certaines parties, illustrée d'exemples, et refondue avec les notes où s'égarent des faits curieux; il deviendrait alors un travail du plus vif intérêt pour les spécialistes comme pour le grand public. — *M. Hollebecque.*

SIGFRIED BLOCH. — **Der Existenz kampf (das prakische Leben).** *Soziale Bilder aus der Gegenwart* (Zurich, Turnus, 1910).

Ce sont des aphorismes sur la vie quotidienne, sur les relations mondaines et de famille, sur la religion, la politique et le commerce. Ils sont d'un homme qui a vécu et qui a su se voir vivre. Quelques-unes de ses observations sont vraiment fines et pénétrantes ; il en est qui sont d'une belle âme ; il en est beaucoup d'autres qui manquent vraiment de nouveauté : « Comme cet homme me serait sympathique, s'il me croyait uniquement des motifs nobles ! — Il n'allait pas dans les rues très fréquentées, craignant de rencontrer des gens à qui il doit de l'argent. — Lorsqu'il remarqua que je pouvais lui rendre service, il recommença à me saluer. » S'il y a là quelque chose d'étonnant, c'est l'étonnement de notre auteur. — *E. B.*

P. ROBIQUET. — **Buonarroti et la Conspiration des Egaux,** d'après des documents inédits. Paris, Hachette, 1910, in-18, VI-330 p.

Ce livre de M. Robiquet est la réunion d'études diverses antérieurement parues ; il s'appuie sur une documentation abondante, mais que l'auteur aurait pu encore développer en utilisant davantage les fonds des Archives nationales et les publications telles que celle de Tamassia qui consacre à Buonarroti tout un livre, ou celui de Schwartz, qui a publié un rapport curieux sur le séjour de Buonarroti à Genève. Agent politique de la Convention en Corse et en Sardaigne, arrêté à la réaction thermidorienne, mis en liberté en vendémiaire an III, Buonarroti prit part à la Conjuration des Egaux, de laquelle il a écrit une histoire qui reste fondamentale.

Le gouvernement fit au demeurant tous ses efforts pour ne pas charger Buonarroti au procès de Vendôme ; néanmoins, il fut enfermé, avec les babouvistes condamnés, au Fort-National. La détention fut assez dure jusqu'au mois de nivôse an VIII, où le ministre de la police décida son transport à Oloron; il y fut, sous la surveillance de la police, maître d'école, ainsi qu'à Sospello, où il vécut de germinal an XI à juin 1806, et qu'il quitta, toujours surveillé par la police, pour Genève. Là, il commença de renouer des liens ténus, mais solides, avec les révolutionnaires italiens, et de jouer un rôle important, passé à peu près sous silence par M. R., qui n'a pas voulu tenter de déchiffrer les lettres italiennes des papiers de Buonarroti, dans l'évolution politique de l'Italie. Ayant quitté Genève pour Bruxelles, où la police internationale était moins gênante, il y publia son fameux livre, et vécut mystérieusement jusqu'en 1830. La révolution de juillet l'incita à revenir en France, où il aurait voulu voir installé le suffrage universel; il habita chez le député Voyer d'Argenson, fut ainsi mis en rapport avec la jeune génération républicaine, à laquelle il transmit la tradition babouviste ; mais cette tradition n'est vraiment visible qu'à partir de 1840 : à cette date, Buonarroti était mort depuis trois ans. A cette rapide biographie, où tant de lacunes, au reste, subsistent, M. R. a ajouté en annexe des textes, trop souvent mal datés, ou insuffisamment analysés, de Buonarroti, ou des textes très connus, tels que la babouviste *Réponse à M. V.* Il aurait pu employer ces pages, un peu inutiles, à une étude de la pensée sociale de Buonarroti, qui manque encore : ce n'est donc qu'une contribution, volontairement très réduite, que M. R. a fournie pour un travail, qui manque encore, sur la tentative babouviste, — travail qui s'impose, si l'on veut comprendre toute l'évolution du socialisme français antérieurement à 1848, et qui, par son intérêt, par ses difficultés mêmes, donnera à qui l'entreprendra des joies nombreuses. — *G. B.*

C. Latreille. — **L'opposition religieuse au Concordat de 1792 à 1803.** Paris, Hachette, 1910, in-18, xx-290 p.

A la thèse de la plupart des historiens, que l'opposition au Concordat des évêques de l'ancien régime est celle de gentilshommes dévoués à la royauté, M. Latreille oppose la sienne, qui consiste à dire que cette opposition est essentiellement religieuse. On ne peut guère l'admettre entièrement, à la fois parce que, *a priori*, il est impossible de penser que les évêques royalistes, théologiens de rencontre, aient écarté toute considération politique en se décidant à repousser l'invitation que leur faisait le Saint-Siège de démis-

sionner, et aussi que M. Latreille, n'ayant utilisé ni les archives romaines, ni les archives anglaises, n'a pas eu entre les mains toutes les données de la question. Ces réserves faites, on accordera à M. Latreille qu'il a su utiliser avec diligence les publications du temps, dont il a nourri un exposé qui n'a jamais cependant l'aspect théologique : sans doute, sur les préliminaires de l'opposition, c'est-à-dire sur la question des serments révolutionnaires imposés aux prêtres, repoussés ou interprétés par la théologie vaticane, sur les négociations du Concordat, il n'apporte rien de nouveau, mais il met toutefois les choses au point. Si Rome n'a pas accepté la thèse des opposants, c'est parce que le pape avait, plus qu'eux, le sens de l'unité catholique et qu'il vit dans le Concordat le meilleur moyen d'assurer à l'Eglise la protection de l'Etat bonapartiste. Au reste, le nombre des opposants a été fort grand : sur 93 évêques ou archevêques titulaires, en 1801, 55 seulement ont consenti à démissionner, parmi lesquels 13 ne le firent qu'avec les plus expresses réserves. M. Latreille étudiera, dans un prochain volume, les procédés employés par les opposants pour résister à la volonté conjuguée du pape et de l'empereur : mais il y aura lieu de rapprocher toute cette histoire de celle du Concile du Vatican de 1870, d'où sortirent aussi des chapelles opposantes, pour illustrer d'exemples frappants l'idée durement autoritaire du gouvernement romain. — *G. B.*

ALFRED MASSÉ. — **Les partis politiques dans la Nièvre, de 1871 à 1906**, dans les *Cahiers nivernais* de P. Cornu, 19 fascicules, avril 1910, in-18, 88 p.

La petite monographie du député Massé sur l'évolution politique dans la Nièvre ne manque pas d'intérêt. On y voit que, jusqu'en 1879, le parti républicain est resté faible, et qu'en elle est apparue l'opposition entre modérés et radicaux ; le socialisme, dont les propagandistes sont à cette date Lavy et Caumeau, se développe jusqu'aux élections de 1889, que marquent les triomphes boulangistes, puis reprend à partir de 1893, grâce aux grèves des bûcherons ; le succès de Massé aux élections de 1898, de 1902 et 1906 s'explique par les voix ouvrières qu'il a alors recueillies ; mais le progrès de ces voix permet d'escompter le succès prochain d'une nouvelle candidature de classe à Nevers. Soyons donc doublement reconnaissant à M. Massé d'abord d'avoir préparé les voies au socialisme intégral, ensuite de nous avoir, dans cette courte brochure, exposé avec sincérité le jeu du suffrage universel dans la Nièvre. — *G. B.*

En feuilletant les catalogues. — M[me] L.-M. Compain est une de ces vaillantes militantes dont la vie se résume en une ardente lutte pour l'amélioration du sort souvent si misérable des ouvriers. Et, certes, il en est peu qui réunissent comme elle les qualités d'intelligence, de critique et de dévouement nécessaires à l'accomplissement de cette tâche.

Depuis longtemps, madame Compain a pu poursuivre une enquête méthodique et persévérante sur la condition des ouvrières à domicile. Ce sont quelques résultats de cette enquête qu'elle nous offre aujourd'hui sous la petite brochure qu'elle vient de publier : *En feuilletant les catalogues.* Dans ces quelques vingt pages joliment écrites, elle donne un tableau douloureux, précis, irréfutable, malheureusement, comme les chiffres qui le composent, du salaire de l'ouvrière en confections.

Relevons quelques chiffres :

La façon d'une paire de draps ($2^m10 \times 3^m50$), entièrement faits à la main, ourlés à jour, est payée 1 fr. 30; pour ourler une douzaine de torchons, lisez bien *une douzaine*, 0 fr. 25; 0 fr. 25 aussi pour broder une de ces grandes initiales que portent les taies d'oreillers; 1 fr. 80 pour 2^m50 de ces festonnages que comportent certaines broderies. Or une bonne ouvrière n'en fait guère que 1 mètre par jour.

Ainsi, si l'on compare ces chiffres, l'on trouve à peu près, pour salaire d'une ouvrière, vingt à vingt-cinq sous pour une journée de dix à douze heures. Et cela pendant que le grand magasin prélève un bénéfice de 40, 50 et 60 pour cent, selon les articles. — La protection des travailleurs à domicile s'impose d'une manière urgente.

En attendant, M[me] Compain nous signale des œuvres où l'ouvrière reçoit un salaire normal : *l'Assistance par le Travail, l'Ouvroir du Cercle Amicitia* et, de façon particulière, *l'Entr'aide,* un nouveau magasin qui veut se développer et se développera si chacun apporte à la propagande l'énergie de M[me] Compain. — *X.*

Gaston Moch. — **La représentation vraiment proportionnelle.** Une brochure in-8 carré de 64 p., chez Cornély, 1 fr.

Cette étude de M. Gaston Moch est le dévelopement d'un article qu'il a publié dans la *Grande Revue*. La conclusion de l'auteur est que le système dit « du quotient et des plus grands restes » donne la solution la plus approchée qu'il soit possible de trouver, d'où il n'est pas difficile de déduire que tout autre système, et, par exemple, le système d'Hondt, donne une solution moins approchée.

Cela est parfaitement exact, et n'est pas nouveau. C'est même pour cette raison que j'ai donné au système du quotient le nom de « système rationnel ». M. Gaston Moch constate d'ailleurs que nous sommes bien d'accord. Je me demande pourquoi, cet accord une fois reconnu, M. Gaston Moch me cherche ensuite querelle au sujet de la forme que j'ai donnée à ma démonstration du système rationnel. Dès lors qu'il s'agit seulement d'une question de forme, la meilleure, il me semble, est celle que la masse des électeurs comprendra le plus aisément, et c'est pourquoi je préfère décidément ma démonstration. Je dois toutefois remercier M. Gaston Moch de ses critiques: sa brochure a signalé une phrase de mon ouvrage où, l'expression dépassant la pensée, j'ai porté une affirmation évidemment inexacte.

Mais l'intérêt véritable, et la nouveauté de l'étude de M. Gaston Moch consiste en ce qu'il a recherché les formules générales qui déterminent le nombre minimum de voix nécessaires pour qu'une liste puisse espérer un, deux, ou trois sièges, ainsi que le nombre minimum de voix nécessaires pour que ces sièges soient assurés à la liste, quelle que soit la distribution des autres voix entre les autres listes. Ce calcul ayant été fait tant pour l'application du système rationnel que du système d'Hondt a montré, comme il était facile de le prévoir, que le minimum exigé par le système d'Hondt pour l'obtention du premier siège est notablement supérieur au minimum correspondant du système rationnel, en sorte que le système d'Hondt est trop défavorable aux partis les plus faibles. Il institue, en quelque sorte, un *quorum* élevé. Le fait était connu, mais M. Gaston Moch a trouvé une manière indirecte, mais nouvelle et intéressante, de le mettre en évidence.

Cependant M. Gaston Moch n'a pas tiré de son idée tout le parti possible, ayant trop principalement insisté sur les conditions pour obtenir un premier siège. Et il n'a pas entièrement échappé aux inconvénients d'une méthode qui consiste à ne considérer que des cas limites.

Et quelle conclusion pratique tirer de son étude ? Mesurer la grandeur possible des erreurs dans chaque circonscription n'est pas, en somme, très important. L'erreur probable totale dans le pays entier serait bien plus intéressante à connaître. De celle-ci, il n'est aucunement question dans la brochure. Et enfin, si nous devons chercher la meilleure R. P. possible, l'erreur du système d'Hondt est-elle si grande que l'on doive consacrer le principal effort d'amélioration à le combattre ? Si désirable qu'il soit d'obtenir plutôt la méthode de calcul rationnelle, je pense qu'il sera bien plus important encore d'obtenir que soit supprimé le panachage. — *P.-G. La Chesnais.*

Henri Bergson. — **Choix de textes avec étude du système philosophique**, par René Gillouin. (*Les grands Philosophes français et étrangers*, Michaud éd., 1 vol. in-12 de 220 pages, 2 fr.).

Ce petit volume fait partie d'une collection dont l'objet louable est de rendre facilement accessibles les plus belles pensées des grands philosophes du passé et de notre temps. Le choix des textes de M. Bergson, tel qu'il a été réalisé par M. Gillouin, est judicieux : il les a rangés sous quatre chefs principaux (*la liberté — la relation de l'esprit au corps — la vie — l'art*); par cette systématisation, il arrive à donner une unité à des extraits et permet une vue synthétique du système. Il s'est acquitté de sa tâche aussi bien qu'il était possible; l'excellente introduction qui précède les textes, et qui en éclaire très suffisamment la signification, est d'un disciple enthousiaste et fervent, qui n'hésite pas à dire toute sa pensée : pour lui, M. Bergson est « le seul philosophe du premier ordre qu'aient eu la France depuis Descartes et l'Europe depuis Kant (8); mais il n'y a rien à reprendre à cette sympathie ardente, puisqu'elle a permis à M. Gillouin d'entrer très avant dans la pensée de son auteur, sans tuer en lui l'indépendance du jugement; c'est ainsi qu'il déclare franchement que la tentative de M. Bergson pour déduire ou plutôt pour engendrer parallèlement l'intelligence et la matière ne lui paraît pas présenter le même caractère d'évidence qui éclate dans les autres parties du livre de l'*Evolution Créatrice*. La seule réserve qu'on pourrait faire au sujet de ce petit livre est une critique de principe. M. Bergson est vivant et, Dieu merci, bien vivant; son œuvre de création n'est pas terminée: ne lui fait-on pas tort en l'immobilisant en quelque sorte dans un moment de sa durée ? Et les disciples ne devraient-ils pas attendre pour la systématiser, comme les adversaires pour la critiquer, que cette œuvre soit achevée, et qu'elle ait cessé d'être un mouvement pour devenir une chose ?

Vladimir Soloviev. — **Introduction et choix de textes,** *traduits pour la première fois* par J.-B. Séverac (*Les grands Philosophes français et étrangers*, Michaud éd., 1 vol. in-12 de 218 pages).

Il faut être très reconnaissant à M. Séverac de faire connaître au public français la pensée et la personnalité si originales de Soloviev. Ceux-là mêmes qui avaient jusqu'ici entendu prononcer son nom savaient seulement que son rêve avait été de réaliser l'Union des Eglises grecque et romaine. Les *Etudes des pères Jésuites* nous l'avaient fait connaître sous le titre de « Newman russe ». Mais le critique du positivisme et des « principes abstraits », le penseur nous est révélé seulement par ces extraits et par les pages vivantes

que M. Séverac a consacrées à Soloviev. Sans doute il n'est pas probable que le nom de Soloviev tienne jamais une très grande place dans nos histoires de la philosophie; depuis plus d'un siècle, un divorce s'est fait chez nous entre la pensée philosophique et la pensée religieuse, et nous ne concevons plus guère qu'un laïc écrive sur « l'Incarnation du Verbe — Les tentations dans le désert — Le rôle de l'Occident et de l'Orient dans la divinisation de l'homme »; ce sont pour nous occupations de théologiens et exercices de séminaires. Et ce ne sont pas seulement les objets sur lesquels s'exerça la pensée de Soloviev qui étonnent, c'est la pensée même. Toute sa réflexion fut dominée par des préoccupations religieuses; il connaissait fort bien la philosophie occidentale, les Français et les Anglais du XVIII[e] siècle, Kant, Hegel, Schopenhauer, Nietzsche même; mais ses problèmes étaient d'autres problèmes : son ambition était de réconcilier la religion et la science dans le « savoir intégral », ce qu'il rêvait, c'était la constitution d'une « libre théosophie ». Apocalypse étrange, baroque, soulevée parfois d'un souffle vraiment puissant et grandiose. Mais on lira avec un très grand intérêt la critique que Soloviev a faite de la peine de mort, « la dernière place forte importante du droit pénal barbare, simple transformation des coutumes sauvages, dans la vie moderne », de « cette vieille idole à demi pourrie qui vacille sur ses deux pieds d'argile, la théorie des représailles et celle de l'intimidation »; on la lira avec admiration pour la force dialectique avec laquelle Soloviev démontre que « matériellement inutile pour le corps social, elle est dangereuse parce qu'elle est un acte social malhonnête, inhumain et honteux »; on la lira avec admiration pour la grandeur d'âme et la bravoure avec laquelle le 21 mars 1881, quelques jours après l'assassinat d'Alexandre II, Soloviev termina sa conférence sur la peine de mort par un appel à la clémence du nouveau tsar pour les meurtriers de son père : « Le peuple russe ne connaît pas deux vérités. La vérité de Dieu dit : Ne tue pas ».

M. Séverac nous dit que les idées de Soloviev, mort il y a dix ans, commencent à tenir une grande place dans le mouvement littéraire et philosophique russe d'aujourd'hui; mais plus que ses idées, il faut souhaiter que soient suivis la haute conception morale qui l'animait et l'exemple de sa vie, l'une des plus nobles et des plus pures qui aient jamais été vécues. — *E. L.*

Le Gérant : RODOLPHE SIMON.

L'Union Typographique, imp. coop. ouvr., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.)



La Grève des Cheminots

Historique de la Grève — Journal de Grève
Les Enseignements de la Grève.

Nous sommes encore trop près des événements, j'en ai trop vécu les phases pour avoir la prétention d'apporter ici, une sorte « d'essai historique ». C'est en témoin, soucieux de fournir au moins tous les documents de la « cause » que j'essayerai de rendre compte du « fait social » : la grève des cheminots.

Les menaces de répression encore existantes, les milliers de révoqués sur le pavé, les militants en prison ou sous mandat d'amener m'obligeront à donner à mon récit un caractère purement impersonnel, par crainte de fournir prétexte aux pourvoyeurs de geôles et des semblants de raison à des procureurs en mal d'arguments. Mais peu importe en ceci, car par sa nature et son existence même, la grève des cheminots est avant tout un grand acte « collectif ».

HISTORIQUE DU MOUVEMENT

Pour trouver l'origine du mouvement, et pour s'en expliquer les causes, il faut remonter de plus d'une année en arrière. Il faut se reporter à l'automne de 1909.

Le syndicat national des employés de chemins de fer venait de remporter une grosse victoire. A la suite d'une campagne

de plusieurs années, grâce à des effectifs grandissant recrutés au cours même de l'action, grâce à la volonté opiniâtre de certains militants, jamais lassés de leurs démarches auprès des pouvoirs publics, dans les commissions et même les antichambres, grâce enfin à une montée croissante dans le pays des organisations politiques et économiques du prolétariat, les cheminots avaient arraché une loi de retraites qui sans être parfaitement efficace, ni complètement heureuse, marquait cependant un large progrès. Elle imposait de 20 nouveaux millions les charges des compagnies.

Le syndicat à qui la campagne avait si bien réussi dans son développement même, devait-il en rester là ? Il ne le pensa point. Le sort des organisations ouvrières n'est-il pas d'agir perpétuellement non pas en broyant le vide mais le grain de chaque saison ? Pour conserver les positions acquises, pour préparer de nouvelles conquêtes, il fallait se remettre à la besogne. Après les retraites, cela allait être le tour des salaires.

Le problème était plus délicat et plus complexe. En premier lieu, il fallait remonter un préjugé courant et enraciné. Les cheminots passent ou passaient pour des privilégiés qui, dans une société de désordre et d'insécurité, sont mieux partagés que les autres. Sans chômage pour la plupart, prémunis contre les accidents ou la maladie, nantis enfin, si modestement soit-il, contre la vieillesse, leur misère relative allait servir de prétexte et d'argument contre leur juste cause.

Ensuite, mettre en mouvement les pouvoirs publics, c'est là, besogne difficile. Difficile surtout d'éviter les lenteurs parlementaires, dues à deux Chambres qui se renvoyent comme à la paume, la balle des réformes ouvrières, mais sous un régime de suffrage universel, il est presque impossible de rejeter les revendications directes de 200.000 travailleurs, répandus ainsi aux quatre coins du pays. Cela était arrivé pour les retraites. Mais tout autre est la question d'augmentation de salaires, surtout en présence de compagnies privées.

C'est d'elles *directement* qu'il faut arracher les concessions.

Or, ces dernières sont puisamment organisées. N'ont-elles pas à leur solde la plus grande partie de la presse, à leur merci, députés et sénateurs solliciteurs d'emplois et de faveurs pour leurs électeurs ; n'ont-elles pas à leur tête les hommes les plus considérables de la finance, du commerce et de l'industrie. Comment atteindre de telles institutions ? Il est impossible de ne point envisager en dernière analyse pour aboutir contre elles, la grève générale. Il est impossible d'éviter d'en fixer une date prochaine sans crainte d'émousser la force de la menace et sa possibilité de réalisation dans les masses prolétariennes.

C'est à réaliser les conditions d'une victoire, obtenue même à ce prix que les militants du syndicat vont travailler pendant une année entière, sans épargner ni leur temps, ni leurs intérêts, ni leurs efforts, bravant tout, avec l'enthousiasme de la foi, pour la cause du relèvement des salaires.

Une Campagne Corporative

Le point de départ. — Le premier acte de propagande est du 16 septembre 1909. Un grand meeting est organisé à la Bourse du Travail par le conseil d'administration du syndicat, avec le concours des camarades Descours, Morin, Communay, Bidamant.

Cette réunion fort nombreuse est clôturée par l'ordre du jour suivant, voté à l'unanimité par les 4.000 cheminots massés dans la grande salle Ferrer.

Les Travailleurs des Chemins de fer de tous les réseaux, réunis à la Bourse du Travail le jeudi 16 septembre, considérant que le relèvement des salaires et appointements est la réforme la plus urgente à faire aboutir, approuvent le Syndicat national d'engager une campagne à cet effet et d'y participer activement, estiment que le résultat poursuivi ne sera obtenu qu'à la condition de renforcer le Syndicat de manière à constituer une puissance capable, par sa fermeté et son énergie, de faire fléchir les résistances intéressées des actionnaires des Compagnies. Décident d'appuyer de toutes leurs forces l'agitation commencée dès maintenant par toute

la France, et sont convaincus que par l'union indispensable de tous, une nouvelle victoire couronnera bientôt les efforts du Syndicat national, organe vigilant, ferme et méthodique des intérêts de la corporation.

Campagne de presse. — A partir du 13 octobre, la *Tribune de la Voie Ferrée* publie presque toutes les semaines un article sur la question. Tous ceux qui veulent connaître, dans les divers services du chemin de fer, les salaires modestes de toutes les catégories du petit personnel n'ont qu'à relire cette campagne de documentation faite avec beaucoup d'exactitude et de conscience.

Mais les cheminots ne devaient point se contenter de leur modeste organe. Pour forcer leurs compagnies et pour obliger le gouvernement à intervenir au besoin, ils essayent de conquérir l'opinion publique. Ils tenaient à faire connaître le but de leur campagne purement corporative, à leurs camarades d'abord, à tout le monde ensuite.

Campagnes de meetings. — Pour cela ils entreprennent à travers tout le pays une vaste tournée de conférences avec l'aide de tous leurs militants. Et en effet pendant 12 mois ceux-ci ne chômeront pas un seul instant. Par eux-mêmes, avec les éléments dont ils disposent, voulant conserver un caractère « cheminot » et syndical à leur action, ils organiseront des conférences dans les plus petites localités où il est possible de recruter quelques adhérents à leur organisation, de réunir quelques travailleurs de leur corporation. Le succès dépasse sans aucun doute l'attente des militants ; aussi, de semaine en semaine, de mois en mois, est-ce avec plus de fièvre et d'ardeur qu'ils travaillent au succès qu'ils croyaient déjà tenir.

Leurs affiches. — A la propagande orale, ils joignent la démonstration par l'image, par l'affiche. L'une restera longtemps gravée dans le souvenir des cheminots. Faite par le dessinateur Grandjouan, elle eut un succès énorme. Elle représentait un train en arrêt dans une gare. A travers les vi-

tres de compartiments de première classe, on apercevait sous une lumière étincelante, des bourgeois cossus. A côté de chacun d'eux, un chiffre indiquait leurs gains, de directeur, d'administrateur ou d'actionnaire, la compagnie à laquelle ils appartenaient. Sur le quai, hâves, exténués, dans leurs habits de travail, faisant un contraste saisissant avec les premiers, les « cheminots » de toutes catégories, avec un chiffre indiquant leurs maigres salaires de 2 fr. 75, 3 francs, 3 fr. 50 et 4 francs.

Les manifestations. — Ils n'hésitent pas, pour attirer l'attention, à recourir, deux fois à Paris et, en province bien plus fréquemment, à des manifestations dans la rue.

Le 12 décembre 1909, à l'issue du congrès extraordinaire qu'ils avaient tenu pour liquider des affaires intérieures, les groupes de Paris organisent une démonstration. Le gouvernement, qui a reconnu par là le caractère corporatif de la même campagne, qu'il devait plus tard traiter de révolutionnaire, autorise la manifestation. Il y fait, il est vrai, des réserves et des conditions, mais elle a lieu cependant. Trois cortèges de 600 cheminots parcourent les boulevards et se rendent devant leurs gares respectives en criant : « Les cent sous, les cent sous » sur l'air des lampions et en chantant : « C'est la thune qu'il nous faut ». Ils sont applaudis par le public. Plus de 4.000 camarades, restés à l'intérieur de la Bourse, y sont retenus par la police qui les empêche de sortir.

Le 20 mars suivant, une nouvelle manifestation avait lieu à la suite d'un meeting tenu la veille où on voit dans l'ordre du jour que les esprits sont décidés à agir et à faire le nécessaire pour aboutir.

Ordre du Jour du Manège Saint-Paul

Les Travailleurs des Chemins de fer, réunis sur convocations du Syndicat national, après avoir entendu les militants de cette organisation, décident d'inviter le Gouvernement à déposer, avant la séparation des Chambres :

1° Un projet de loi modifiant l'échelle des traitements du réseau

de l'Etat et fixant le salaire minimum de début à 1.800 francs par an pour Paris et sa banlieue ;

2° Un projet de loi faisant appliquer immédiatement le R. H. sur tous les réseaux français dans les conditions où il est pratiqué au réseau de l'Etat ;

3° Un projet de loi portant modification de l'art. 9 de la loi sur les retraites des ouvriers et employés des Chemins de fer et admettant le principe de la rétroactivité pour tous les agents inscrits actuellement au service de la Caisse des retraites des Compagnies, et la même application à toutes les Compagnies secondaires ;

4° Un projet fixant la réglementation du travail dans les Chemins de fer de France et des Colonies, et établissant le maximum de la journée de travail à dix heures par vingt-quatre heures, et à employer tous les moyens en leur pouvoir pour faire aboutir les présentes revendications.

Se séparent en s'engageant à réaliser dans le plus bref délai possible l'unité d'organisation et d'action parmi les travailleurs des voies ferrées.

Lèvent la séance aux cris de : « Tous au Syndicat ! Vive l'organisation ouvrière ! Vive la C. G .T. ! »

Le lendemain, pour dérouter la police et empêcher l'emprisonnement forcé du 12 décembre, c'est aux Champs-Elysées, dans ce quartier riche et opulent que les cheminots vont crier leur misère. Ils portent des pancartes et des fanions. Sur l'une on lit : « Nous voulons vivre en travaillant. » Sur l'autre : « A bas les salaires de famine. » Sur une troisième : « Du pain pour nos femmes et nos enfants, nous en avons assez. » Et déjà sur une dernière : « Vive la grève. »

Intervention des représentants. — La patience des ouvriers commence à se lasser. Depuis six mois de campagne, il n'y a pas de résultats. Les Compagnies font la sourde oreille. Comment les forcer à entendre ? Si on faisait agir les représentants ? Déjà, dans les années précédentes, entre autres pour les retraites, on avait opéré de cette façon et on ne s'en était pas mal trouvé. Le 5 avril, il y a donc un grand meeting ; Buisson, Pelletan y prennent la parole ; ils s'engagent à faire leur possible et à presser au moins le Parlement pour le réseau Etat. Willm et Sembat promettent l'appui des

élus socialistes. L'ordre du jour est comminatoire et un tantinet menaçant.

Les travailleurs de tous les réseaux, etc., après avoir entendu les orateurs exposer les raisons alléguées par les dirigeants de toutes les compagnies pour ne pas accorder aux serfs des voies ferrées les salaires ou traitements strictement indispensables pour en travaillant faire vivre eux et leur famille, approuvent entièrement la résolution prise par le Conseil d'administration du Syndicat National de faire parvenir à Messieurs les membres des Conseils d'administration de toutes les compagnies de chemin de fer, le programme de revendications immédiates, contenues dans l'ordre du jour adopté au Manège St-Paul, le 19 mars, décident au cas ou satisfaction ne leur serait pas donnée avant la fin du 21e Congrès, d'inviter les camarades délégués de tous les groupes de France, Corse et Algérie, à prendre toutes les mesures nécessaires et dispositions pour faire aboutir par tous les moyens, y compris la cessation générale du travail, leurs modestes autant que légitimes revendications et font appel à la solidarité de tous les travailleurs unis et groupés dans la C. G. T. pour les aider à triompher.

Répercussion a la Chambre. — Nous sommes à la veille d'élections et cet ordre du jour a naturellement sa répercussion au Parlement huit jours après. Willm, Durre, Allemane, Bedouce interviennent au nom des socialistes, Pelletan et Bertaux se joignent à eux; ces derniers font même voter, après un discours de Millerand, un ordre du jour par lequel la Chambre engage le gouvernement à accorder les plus « larges satisfactions » et une addition engageant à la collaboration du personnel à la direction du réseau Etat. Notons qu'au lendemain du meeting du 2, où la grève était envisagée pour un délai plus proche que celui où elle s'est réalisée, le ministre, appuyé par la Chambre, n'a pas contesté le droit de grève et a considéré l'action pour les revendications formulées comme purement corporatives. Or, celles-ci resteront les mêmes jusqu'au bout.

Mais ceci nous mène au très important Congrès du mois d'avril, des 12, 13, 14, tenu par le Syndicat national, comme tous les ans.

Le Congrès de la Grève

Où EN EST LE SYNDICAT ? — Comme nous l'avons vu, la campagne a eu un écho formidable dans toutes les classes d'employés de chemins de fer, depuis le mécanicien et l'aiguilleur jusqu'à l'employé de bureau et au facteur de gare. C'est au Congrès du Syndicat qu'il est le plus facile de s'en apercevoir aux résultats obtenus.

Toutes les semaines, des centaines d'adhésions parviennent au siège central. Elles se sont élevées à 1.029 du 9 au 16 janvier, pour l'ensemble des réseaux.

La Fédération des Mécaniciens

La Fédération des mécaniciens qui, jusqu'alors, vivait sinon en mésintelligence, au moins sans sympathie avec le Syndicat national, est conquise par l'idée de la campagne. Un rapprochement s'en suit. Il va se manifester à ce Congrès. Le conseil d'administration du syndicat en fait mention dans son rapport. Sur la proposition du camarade Toffin, président du Conseil fédéral des mécaniciens des réunions communes se tinrent et aboutirent à un projet d'union. Nous le publions. A partir du Congrès, la marche des deux organisations sera parallèle, et nous les rencontrerons dans la peine, l'une à côté de l'autre, solidaires dans la lutte comme dans la défaite, confondues dans l'intérêt commun du prolétariat des chemins de fer :

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre toutes les organisations de chemins de fer actuellement existantes, se réclamant de la loi de 1884, une entente fraternelle qui prend le nom d'*Union des Travailleurs des Chemins de Fer.*

ART. 2. — Le but de cette entente est de rechercher, par tous les moyens légaux, à améliorer le sort des travailleurs des chemins de fer ;

D'amener les administrations à donner à tous les agents l'avancement périodique ;

De combattre le favoritisme sous toutes ses formes ;

De demander l'amélioration dans le fonctionnement des signaux, et leur unification sur tous les réseaux ;

De veiller, dans la question du rachat des réseaux, à ce que les intérêts acquis par les travailleurs, soient sauvegardés.

Enfin, faire aboutir toutes les revendications communes aux organisations adhérentes.

Art. 3. — L'Union sera chargée de fixer la représentation proportionnelle des organisations dans les Comités de travail, les Commissions du personnel des caisses de retraites, Conseils de prud'hommes et autres institutions créées ou à créer.

Elle centralisera tous les renseignements statistiques, études de documents relatifs aux chemins de fer, au point de vue jurisprudence ou autre.

Art. 4. — L'Union est administrée par un Comité composé des délégués des organisations représentant tous les services ; le Comité de l'Union se réunira au moins une fois par mois.

Après le Congrès général annuel de chaque organisation, le Comité de l'Union réunira les délégués désignés par ce Congrès.

Une conférence sera faite sur les réclamations à présenter aux administrations et aux Pouvoirs publics. Le Comité devra veiller à la suite qui sera donnée à ces réclamations et en poursuivra l'exécution. Il en sera de même pour tous les projets des lois économiques et sociales devant le Parlement.

Art. 5. — En cas de grève, les organisations formant l'Union resteront solidaires moralement et pécuniairement.

Les Forces syndicales

C'est avec une légitime fierté que le Conseil d'administration des syndicats rend compte de sa gestion de l'année courante : voici les forces syndicales acquises.

En 1909, 22.384 adhésions nouvelles ont été faites. Elles se répartissent comme suit :

Etat	6.491	85	6.576
P.-L.-M.	3.299	27	3.326
Nord.	3.151	86	3.237
Est.	2.759	37	2.796
Midi	2.232	79	2.311
Compagnies secondaires	1.574	62	1.636
Orléans	1.353	15	1.368
Algérie, Tunisie et Corse	1.132	2	1.134
	21.991	393	22.384

Au total, au 31 décembre 1909, 60.355 adhérents, dont 1.110 femmes.

L'augmentation du nombre des cotisants a eu pour conséquence naturelle le développement et l'augmentation du nombre des groupes, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous :

Années	Groupes de plus de						Total	Groupes en formation	Total général
	1.500 membres	1.000 membres	500 membres	200 membres	100 membres	50 membres			
1902.	0	1	3	9	17	27	57	65	**122**
1903.	0	1	4	9	18	32	64	71	**135**
1904.	0	3	5	14	24	40	86	73	**159**
1905.	0	4	6	16	35	40	101	63	**164**
1906.	1	4	8	25	33	51	122	65	**187**
1907.	1	5	15	40	54	70	185	66	**251**
1908.	1	8	11	38	59	78	198	70	**268**
1909.	3	5	16	38	82	103	247	56	**303**

Au point de vue financier, la situation du syndicat est la suivante :

En caisse au 1er janvier 1909..............	71.614 11
A ajouter : Recettes de l'année............	212.908 40
Total..................	284.522 51
A déduire : Dépenses de l'année...........	240.039 52
En caisse au 31 décembre 1909............	44.482 99

L'avoir du Syndicat National, en 1909, a donc diminué d'une somme de 27.131 fr. 12.

La somme de 44.482 fr. 99, représentant le montant en caisse au 31 décembre 1909, se décompose comme suit :

Espèces, mandats et timbres-postes........	420 38
En compte courant à la Société Générale..	603 46
579 francs de rente 3 0/0.................	18.733 85
183 actions de la Verrerie ouvrière........	18.300 »
A reporter.........	38.057 69

Report............	38.057 69
Actions et bons de prêt de diverses sociétés coopératives ouvrières..................	390 »
Caisse de prévoyance......................	6.035 30
TOTAL ÉGAL..............	44.482 99

En réalité, l'actif du Syndicat s'élève à la somme de 74.518 fr. 54, se décomposant comme suit :

En caisse, ainsi qu'il vient d'être dit.......	44.482 99
Valeur du mobilier, suivant inventaire......	13.484 90
Compte « Débiteurs divers ».............	16.550 65
TOTAL DE L'ACTIF DU SYNDICAT...	74.518 54

Nous ne pouvons, pour être complets et justes, passer sur ces chiffres sans présenter quelques observations :

1° Depuis le 1er janvier 1910, les adhésions affluent. Au mois d'octobre, c'est à une armée de 100.000 syndiqués que l'appel de grève devra s'adresser ;

2° Le nombre accru des groupements est une heureuse démonstration de la diffusion de l'esprit syndical, une preuve d'une éducation qui mûrit ;

3° L'encaisse syndicale, pour être assez respectable, est encore bien loin des centaines de millions des caisses anglaises ou allemandes, et il est fâcheusement diminué à la veille de la grève de 27.131 fr. 12. En somme, par rapport à l'encaisse 1909, les conditions de victoire semblent augmenter, mais rien que par ces chiffres, nous voyons qu'elles ne sont pas encore bien suffisantes.

Cependant, le Congrès va s'engager plus résolument sur le chemin de la grève. Des incidents de séance vont l'y conduire, sous la pression de la minorité dite révolutionnaire du syndicat.

Les Séances du Congrès

Le 10 avril, quelques jours avant l'ouverture du Congrès, à l'instar de Paris, l'un des groupes les plus importants du réseau de l'Ouest-Etat, le groupe de Sotteville-lès-Rouen, avait

organisé un meeting pour les salaires. Une manifestation pacifique dans la rue devait suivre. Elle eut lieu, et comme le cortège allait se disperser, une bagarre se produisit : les policiers sabrèrent, plusieurs cheminots furent blessés et conduits à l'hôpital. Deux camarades furent condamnés. Dans un meeting de protestation tenu la veille du Congrès, l'ordre du jour suivant fut voté :

Les camarades du groupe de Sotteville, réunis au nombre de 1.500 en guise de protestation contre les brutalités de la police rouennaise à la manifestation de dimanche 10 courant, et surtout contre la condamnation indigne des camarades Couture et Basse, le premier à un mois de prison sans sursis, le deuxième à six jours de prison avec sursis et 25 francs d'amende sans sursis, et contre les poursuites engagées contre les camarades Torton et Mangin, de la B. du T. de Rouen.

Demandent au Congrès :

1° La nomination d'une délégation allant trouver le Ministre de la Justice demandant l'élargissement immédiat du camarade Couture, ou, ce camarade ayant fait appel, sa comparution immédiate en appel pour obtenir le sursis. Refusent la grâce ;

2° Obtenir du Ministre des Travaux publics ou Directeur des Chemins de fer, que les deux premiers camarades ne seront pas révoqués, quoi qu'il arrive.

Le Congrès ouvert, la minorité révolutionnaire bouleverse l'ordre du jour, et deux grandes séances sont consacrées aux incidents de Sotteville. A la suite du débat, une délégation d'administrateurs et un délégué de Sotteville se rend auprès des divers ministres et se heurte partout à une fin de non-recevoir. En conséquence, Sotteville propose au Congrès l'ordre du jour suivant :

Le Congrès National, après avoir examiné la situation faite à tous les travailleurs des Chemins de fer de tous les Services et de tous les Réseaux, affirme la nécessité d'une grève générale immédiate, et décide de se réunir en séance secrète pour examiner les moyens à employer, la date et son organisation.

Les délégués de l'Est et du Midi lui en opposent un autre, et ils affirment que pour réussir, une grève générale doit être préparée de longue main. Elle devait, disaient-ils, avoir une cause générale comme celle des salaires et ne pas intéresser qu'un réseau. Ils réclament :

Qu'une délégation de quatre membres par réseau soit nommée avec mission de demander au Président du Conseil d'organiser une réunion où assisteraient les directeurs des grandes compagnies et où seraient débattus, en présence du Ministre des Travaux publics, les intérêts des cheminots.

Par 73 voix contre 42, ils obtiennent satisfaction. Mais les partisans de la grève générale immédiate ne se tiennent pas pour battus, et le lendemain ils prennent leur revanche en faisant voter cette motion :

Le Congrès décide la nomination d'une Commission composée de deux délégués par réseau, pour déterminer de l'opportunité de la grève et des moyens à employer pour obtenir l'élargissement des camarades arbitrairement arrêtés lors des manifestations récentes.

Par voie de conséquence, dans une séance ultérieure, la Commission pour le relèvement des salaires rapporte les conclusions suivantes :

Dans le but de hâter la solution que le Syndicat National des Travailleurs des Chemins de Fer poursuit pour le relèvement des salaires,

Le Congrès décide :

1° Qu'une délégation nationale soit nommée à raison de quatre membres par réseau ;

2° Que le Conseil d'administration fasse immédiatement le nécessaire auprès du Président du Conseil des Ministres pour préparer une entrevue entre tous les Directeurs des grandes Compagnies de Chemins de Fer et la délégation nationale.

Cette entervue sera présidée par le Président du Conseil des Ministres et le Ministre des Travaux Publics.

Le Congrès, s'inspirant également de son devoir de solidarité fraternelle à l'égard des camarades, notamment ceux de Rouen, brutalement frappés et emprisonnés au cours de la manifestation pacifique du 10 avril,

Donne mandat au Comité de Grève générale nommé et choisi par le Congrès, si les résultats de l'entrevue ne nous donnent pas satisfaction, d'intensifier les préparatifs nécessaires pour hâter le moment où la cessation du travail sur tous les réseaux français sera jugée utile, afin que justice soit accordée aux Employés et Ouvriers des Chemins de Fer, et que leur dignité soit sauvegardée en toutes circonstances dans leur action syndicaliste, ayant pour but la conquête du bien-être et de la liberté.

Si ce n'est la grève immédiate, c'était au moins la grève certaine à bref délai.

Comment le comité de grève l'organisera-t-il ? Pour quelle date ? Quelles suprêmes démarches précéderont ? C'est ce que nous allons voir, mais le gouvernement et les Compagnies savent maintenant à quoi s'en tenir; ils s'arment et prennent leurs précautions. Ils essayeront tantôt d'énerver le mouvement en prolongeant des pourparlers, en remettant de jour en jour leurs réponses aux lettres envoyées, tantôt ils provoqueront la grève dans le moment même où ils la jugeront moins nuisible à leurs intérêts, moins susceptible de réussir. Quand le gouvernement croira que la répression peut servir sa politique, il n'hésitera pas davantage et tentera de précipiter les événements.

Atermoiements et Provocations

Les atermoiements. — En application de la résolution du Congrès, dès le 25 avril, le Conseil d'administration adresse aux Compagnies et au gouvernement la lettre suivante :

Monsieur le directeur, lors de notre dernier congrès national qui s'est tenu à Paris les 13, 14, 15 et 16 avril 1910, les délégués de tous les réseaux ont nommé une délégation de quatre membres par réseau chargée de discuter, en présence de M. le Président du Conseil et de M. le Ministre des Travaux Publics, avec MM. les directeurs des grandes compagnies sur les revendications suivantes:

1° Application immédiate du repos hebdomadaire sur tous les réseaux français dans les conditions où il est mis en pratique au réseau Etat ;

2° Relèvement des salaires avec minimum de début de 1.800 fr. ;

3° Réglementation du travail établissant le maximum de la journée de travail à dix heures de service par vingt-quatre heures ;

4° Rétroactivité de la loi du 21 juillet 1909 pour tous les agents inscrits actuellement aux diverses caisses de retraites des compagnies ;

5° Extension de la loi du 21 juillet 1909 aux agents des compagnies secondaires.

Nous comptons, Monsieur le Directeur, que vous voudrez bien vous entendre avec vos collègues des autres compagnies pour nous faire connaître la date à laquelle les délégations ouvrières et patronales pourront se réunir.

Notre syndicat a déjà pressenti M. le Président du Conseil et M. le Ministre des Travaux publics et obtenu une réponse favorable.

Nous espérons, Monsieur le Directeur, que, quelle que soit la décision que vous prendrez, vous voudrez bien répondre à la présente lettre.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

La lettre du Syndicat national est du 25 avril. Un mois s'écoule, un mois pendant lequel les réunions pour le relèvement des salaires, pour les revendications corporatives se multiplient dans toute la France. Le 28 mai, le Syndicat national écrit de nouveau aux Compagnies et à M. le ministre des Travaux publics :

Monsieur le Ministre, nous avons l'honneur de vous remettre sous ce pli les copies des deux lettres que nous avons envoyées à MM. les directeurs des compagnies Est, Etat, Midi, Nord, Orléans et Paris-Lyon-Méditerranée, relatives aux revendications formulées par notre 21e Congrès national.

Nous espérons, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien user de votre haute autorité auprès des différentes compagnies pour qu'une réponse favorable soit donnée à notre demande d'entrevue. Puisque la loi de 1884 a donné au syndicat une existence légale, MM. les directeurs des compagnies ne sauraient donc arguer qu'ils ne peuvent discuter avec nous les revendications soumises.

Un refus ne pourrait s'expliquer et nous espérons, Monsieur le Ministre, que vous voudrez bien insister pour qu'une discussion contradictoire puisse avoir lieu en votre présence et en présence de M. le Président du Conseil des ministres.

D'autre part, le Syndicat national envoie cette lettre aux directeurs :

Monsieur le Directeur, nous avons l'honneur de vous confirmer notre lettre du 25 avril 1910, dans laquelle nous vous demandions de bien vouloir vous entendre avec vos collègues des autres compagnies en vue de fixer une date à laquelle une délégation de notre syndicat puisse discuter avec une délégation des compagnies en présence de M. le Président du Conseil et de M. le Ministre des Travaux publics sur les points suivants...

Et la lettre se termine ainsi :

Nous vous rappelons, Monsieur le Directeur, que cette lettre vous a été envoyée à la suite d'une décision prise par notre Congrès national d'avril dernier et nous espérons que vous voudrez bien nous faire connaître votre réponse à ce sujet.

Chose surprenante, le gouvernement a déjà reçu la réponse des Compagnies, mais il ne l'a pas transmise au syndicat. C'est le *Journal des Débats* du 29 juin qui la publiera :

Monsieur le Ministre,

Nous avons reçu du syndicat national des travailleurs des chemins de fer une invitation à nous réunir, ainsi que nos collègues de l'administration des chemins de fer de l'Etat et des autres compagnies, avec une délégation de ce syndicat, en présence de M. le Président du Conseil et de vous pour discuter un certain nombre de revendications formulées dans un récent congrès.

On ajoute que M. le Président du Conseil et vous auriez déjà été pressentis à ce sujet et auriez donné une réponse favorable. Nous ignorons ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette dernière allégation, mais quoi qu'il en soit, nos sentiments de déférence envers M. le Président du Conseil et envers vous nous font un devoir de vous faire connaître les motifs qui nous interdisent d'accueillir la proposition qui nous est faite.

Ainsi que vous le savez, Monsieur le Ministre, nous nous montrons toujours disposés à examiner les demandes qui nous sont faites par nos agents syndiqués ou non et à discuter avec eux, en groupe ou isolés, les questions qui peuvent les intéresser avec le désir de donner satisfaction à ce que ces demandes peuvent avoir de légitime dans la mesure compatible avec nos possibilités financières. Mais, d'une part, nous estimons que pour l'examen des questions relatives à la situation de son personnel, chaque Compagnie doit conserver son individualité propre, que les conditions dans lesquelles ces questions peuvent se poser, sont différentes d'une Compagnie à l'autre, d'après la situation particulière de chaque réseau et que, par conséquent, elles ne peuvent faire l'objet, entre les différentes Compagnies, d'une délibération commune. Et, d'autre part, nous ne saurions considérer comme ayant qualité pour se présenter à nous, au nom de l'ensemble de notre personnel, ni comme pouvant constituer entre celui-ci et nous un intermédiaire utile, un syndicat dont les réclamations bruyantes et les manifestations violentes sont certainement très loin de répondre aux sentiments véritables de l'immense majorité de nos agents.

Après pareille lettre, l'émotion grandit encore dans le monde des cheminots, et on ne pouvait mieux faire pour pousser à la grève. La réplique des cheminots a lieu le 17 juillet :

Le Conseil d'administration du Syndicat national des Chemins de fer, réuni le 17 juillet 1910, donne mandat au Comité de choisir le jour et le moment qu'il jugera propice pour donner le signal de la grève générale des Chemins de fer, et cela dans un délai aussi court que possible, afin de relever l'injure morale que comporte le refus dédaigneux des Compagnies de discuter avec le Syndicat national au sujet des justes revendications formulées par notre 21e Congrès national.

Mais à ce moment, les Chambres viennent de se séparer. Pourquoi donc ne pas laisser faire ? Si la grève est fatale, il la faut pendant les vacances, se disent les Compagnies ! ! ! Quelle bonne affaire de pouvoir agir à sa guise, se dit M. Briand, désireux de se poser ensuite en sauveur de la société !

Tandis que, flanqué de M. Millerand, il va cesser toute démarche, toute intervention pour laisser venir les choses, les Compagnies, systématiquement, obstinément, multiplient les provocations, sans résultat, si ce n'est d'irriter davantage les esprits des serfs de la voie ferrée.

Les Provocations

Au début du mois d'août, c'est à Villeneuve-Saint-Georges. Trois ouvriers de la Compagnie P.-L.-M. sont révoqués pour des faits étrangers au travail de l'atelier. Le syndicat empêche la grève. Un contremaître provocateur était, seul, cause de l'incident. Quelques jours plus tard, à Calais, Eckman, secrétaire et organisateur d'un des groupes du syndicat, se voit accuser de malfaçons, causes d'un léger déraillement, Il est envoyé en disgrâce. La Compagnie savait qu'auprès de lui il y avait des ouvriers ardents, et c'eût été la grève immédiate, si le syndicat, une seconde fois, n'eut déjoué la manœuvre. Dans la même semaine, à Tergnier, un ouvrier syndiqué, Miel, est frappé d'une mise à pied de 24 heures pour avoir refusé une rasade dans l'atelier ; 2.000 ouvriers ne peuvent résister davantage et quittent le travail, au chant de l'*Internationale*.

Le syndicat intervient encore. Il déclare qu'il faut que la grève cesse, qu'il importe de ne pas diffuser les forces syndicales par une série de grèves partielles, qu'il est nécessaire de les réserver intactes pour une action commune. Les cheminots de Tergnier domptent leurs légitimes colères et, une fois de plus, la provocation est vaine.

C'est enfin Renault, poursuivi, puis révoqué en septembre, pour sa brochure, parue et mise en vente depuis plus de quatre mois. La provocation était flagrante. Seul, le sang-froid de l'organisation empêche l'explosion des colères.

Mais le vent souffle à la grève, inévitable. Le moindre prétexte va la faire éclater, le moindre incident la réalisera. L'organisation syndicale, le comité de grève auront-ils suffisam-

ment d'autorité pour imposer leur heure, pour faire attendre leurs camarades? Pourront-ils gagner la rentrée des Chambres, où les groupes des employés de chemins de fer au Parlement seront obligés de prendre des responsabilités. Pourront-ils attendre le 1er janvier, avec l'application de la loi des retraites, libérant un grand nombre de la perspective du lendemain, leur permettant de se jeter dans la mêlée, sans crainte de perdre le morceau de pain de leurs vieux jours, le résultat de 20 ou 25 années de labeur et de travail ?

La réponse à toutes les questions fut faite par les événements. Les actes précipitèrent les intentions, et la grève des dépôts de la Chapelle et la Plaine Saint-Denis déchaîna le mouvement comme une traînée de poudre. Mais d'abord quelques mots de l'entrevue du 5 octobre.

L'Entrevue du 5 Octobre

Inlassablement, le syndicat continue ses démarches. Le 14 septembre, il s'adresse à Jaurès :

Cher citoyen,

Notre Syndicat, à deux reprises différentes, a adressé aux directeurs des diverses grandes Compagnies de Chemins de fer une lettre pour leur demander d'accepter de discuter nos revendications dans une entrevue contradictoire, avec une délégation du Syndicat national, sous la présidence de M. le Président du Conseil, assisté de M. le Ministre des Travaux publics.

La copie de ces deux lettres a été adressée à M. le Ministre des Travaux publics auquel nous avons demandé d'insister auprès du Gouvernement pour qu'une démarche soit faite auprès des Compagnies en vue de leur faire accepter l'entrevue. Or, n'ayant jamais reçu de réponse à ce sujet, ni du Gouvernement ni des Compagnies, nous avons décidé de solliciter une audience de M. le Président du Conseil afin de connaître officiellement le résultat des démarches du Gouvernement auprès des Compagnies.

En outre, notre Syndicat a pris la décision de vous demander, ainsi qu'au citoyen Berteaux, de bien vouloir accompagner la délégation, afin que vous puissiez prendre acte des déclarations de M. le Président du Conseil.

Notre camarade Jaurès, pas plus que M. Berteaux, n'étaient libres. C'est Thomas qui demande l'entrevue à M. le président du Conseil, qui l'accorda pour le 5 octobre. En voici le communiqué ministériel établi d'accord entre le président du Conseil et les représentants du Syndicat national et de la Fédération :

Le Président du Conseil, assisté du Ministre des Travaux publics, a reçu hier après-midi une délégation de la Fédération des mécaniciens et chauffeurs des Chemins de fer, du Syndicat national des employés et ouvriers des Chemins de fer et du personnel des Compagnies secondaires.

A la délégation qui venait le prier de faire aboutir l'entrevue que les représentants des associations avaient demandé à avoir avec les directeurs des grandes Compagnies, sous la présidence des membres du Gouvernement, M. Briand a rappelé qu'il se tenait prêt à présider cette réunion si les deux parties y consentaient.

Les Compagnies n'ayant pas cru pouvoir, pour des raisons qu'elles ont fait connaître, adhérer à ce projet, le Gouvernement n'a pu qu'enregistrer leur réponse.

Le Président du Conseil a fait remarquer aux délégués qu'une entrevue imposée à l'une des parties ne pouvait évidemment produire aucun résultat utile ; mais il s'est déclaré, ainsi que le Ministre des Travaux publics, prêt à demander aux directeurs des Compagnies de faire connaître leurs objections aux réclamations précises formulées par leur personnel. Il a ajouté qu'après avoir examiné ces objections, le Gouvernement accueillerait bien volontiers les observations en réponse des Syndicats et de la Fédération, et qu'il ne négligerait rien pour faire obtenir satisfaction, dans la mesure du possible, aux demandes du personnel qui sembleraient justifiées. Il a rappelé que le réseau de l'Etat avait déjà, notamment pour l'augmentation des salaires, donné l'exemple, et il a fait connaître qu'un projet de loi destiné à organiser des relations permanentes entre les directeurs des Compagnies et leur personnel et à faciliter la solution amiable des conflits dans les Chemins de fer serait déposé dès la rentrée des Chambres.

Au cours de la conversation, qui a été longue et cordiale, le Président du Conseil a insisté avec force sur l'impossibilité pour lui d'accepter, même d'envisager une suspension des transports par voie ferrée.

Il a déclaré qu'il voyait là une question vitale pour le pays, et

qu'une telle éventualité mettrait le Gouvernement en face d'un devoir impérieux qu'il saurait remplir sans défaillance.

Il a fait appel, avec la certitude d'être entendu, au bon sens, à la sagesse et au patriotisme de ses interlocuteurs.

Au résumé, on peut relire attentivement ce document. Plus tard M. Briand va chercher à s'en servir.

Il prétendra que des négociations étaient ouvertes. Dans l'esprit de leur lettre, dans l'esprit de l'entrevue, ce n'était pas une entrée, ce ne pouvait être une entrée en négociations, mais bel et bien une mise en demeure au gouvernement d'intervenir. Or, la réponse ne contient que de l'eau bénite de cour et des promesses d'homme d'Etat qui ne veut pas s'engager. Tout le monde le comprit ainsi, et la réponse fut bientôt faite.

JOURNAL DE GRÈVE

Samedi 8 octobre

L'ÉTINCELLE DE LA GRÈVE. — A deux heures de l'après-midi, un conflit subit et imprévu s'élève au dépôt des machines de la Chapelle, à la Compagnie du Nord. Il gagne en peu de temps celui de la Plaine Saint-Denis. Au total, 800 ouvriers, occupés à l'entretien et aux réparations de machines, quittent le travail. Les charbonniers, les coketiers, comme les appelle l'argot du métier, se joignent à leurs camarades. Quelle est la cause de ce mouvement spontané ? Peu de chose et tout. C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Des augmentations avaient été promises, les heures supplémentaires supprimées depuis le 1er mai, devaient être remplacées par un relèvement de salaire de 1 fr. 50 par jour. Or, hier, le bruit court qu'elles vont arriver. La Compagnie en fait répandre la nouvelle. Mais, comme si l'on se jouait à plaisir du personnel, comme si on voulût le pousser aux pires extrémités, on annonce que douze monteurs (2 p. 100 du personnel) sont gratifiés d'un accroissement de salaire de 0 fr. 25 centimes. C'est

tout simplement ridicule. Le « Creusot » (on appelle ainsi l'atelier d'ajustage) murmure, les monteurs se réunissent dans leur « palais des machines », une délégation, envoyée au chef de dépôt pour réclamer un franc d'augmentation immédiate, est éconduite. Le sort en est jeté, on abandonne les ateliers dans un mouvement de solidarité unanime. C'est la grève.

Grève partielle, sans doute, à propos d'un incident secondaire assez éloigné, malgré tout, de la campagne collective et générale du Syndicat national, mais grève simplement menaçante, au lendemain des incidents de Calais ou de Tergnier, comme par hasard suscités sur le même réseau. Deux fois la sagesse des militants a contraint des camarades à effacer leur cause particulière devant l'intérêt général. Deux fois, la discipline syndicale a su faire entendre la paix de la raison contre des provocations éclatantes. Le saura-t-elle, le pourra-t-elle une troisième fois ? Les faits vont répondre. Une réunion doit se tenir le soir, rue Ordener, à la salle Perat. Les représentants de l'organisation nationale ne manqueront pas de réclamer pour celle-ci le soin de vouloir fixer la date, l'heure et le moment propice d'engager la lutte. Ils montreront la nécessité d'être complètement prêts et de partir ensemble, sur l'ordre du comité de grève au grand complet de ses représentants de Paris ou de province. Ne doit-il pas, du reste, se réunir le samedi suivant ?

Le Comité de Réseau se prépare

Dimanche 9 octobre

Les cheminots de la Chapelle s'en sont remis au comité de réseau de décider de la conduite à tenir. Ils se soumettraient sans doute à sa décision, même s'il fallait taire momentanément leurs ressentiments particuliers. Mais ils n'en auront pas besoin. Le comité de réseau est entraîné lui-même par le vent qui souffle. Il ne résistera pas au mouvement d'emballe-

ment de la foule des cheminots du Nord qui maintenant veulent la grève. Comme tout comité de réseau placé à côté de l'organisation nationale, fier de ses prérogatives, de son autonomie, de son action de propagande, il néglige nécessairement les intérêts généraux au soi-disant profit d'intérêts particularistes. Les cheminots du Nord vont montrer aux cheminots de toute la France ce dont ils sont capables. Ils ne demandent même pas qu'on les aide, ils se chargent de vaincre... Ils oublient qu'une pareille partie ne se joue pas deux fois, qu'ils engagent sans le savoir, tous leurs camarades vers la victoire... ou vers la défaite. Seraient-ils seuls à engager la lutte. Ils oublient qu'il n'y a pas d'intérêts de réseau et que tous les cheminots de France sont solidaires.

En attendant, puisque c'est la bataille, il faut la préparer. Les camarades du Nord ne négligent rien pour cela. Ils profitent de ce dimanche pour parcourir tous les principaux centres pour consulter, avec la foi de convaincre, les militants les plus autorisés, les groupes les plus nombreux. Ils ont pour eux la fédération des mécaniciens du réseau qui décide, ce jour même, de suivre le mouvement créé par les adhérents du syndicat national, entraînée elle aussi par la spontanéité du mouvement. Ils prennent toutes leurs dispositions pour que l'ordre de grève soit connu, exécuté et ils s'en remettent au lendemain pour la décider conservant la nouvelle aussi secrète que possible, ne voulant s'engager qu'après le retour des délégués envoyés à travers le réseau. Ces 24 heures de préparatifs, que ne pouvaient avoir leurs camarades des autres réseaux, ont été la cause de l'étendue de la grève sur le Nord, qui s'éleva jusqu'à 90 p. 100 du personnel.

Lundi 10 octobre

C'EST LE MEETING QUI DÉCIDE LA GRÈVE. — Le matin à 6 heures, c'est la réunion des dépôts d'où est partie le mouvement : chacun sait que la grève générale du réseau va s'accomplir. Aussi se contente-t-on de l'ordre du jour suivant d'expectative

et les dépôts continuent la grève en protestant contre les soldats remplissant déjà l'office de jaunes.

Les ouvriers des dépôts de la Chapelle et de la Plaine, réunis salle Pérot, après avoir entendu divers camarades sur la question qui les a fait cesser le travail, protestent contre l'emploi de l'armée pour remplacer les camarades charbonniers, prennent l'engagement de tenir bon, d'assister toujours nombreux aux réunions qui seront données par les militants à la tête du mouvement et lèvent la séance au cri de : « Vive la grève ! »

Mais c'est à la réunion du soir que chacun pense.

Une affiche l'annonce :

Camarades, après Tergnier, Calais, maintenant La Chapelle et La Plaine, les faits démontrent que sur le réseau du Nord un mécontentement très vif est général.

Pour l'expliquer, une grande réunion aura lieu ce soir à 8 heures et demie, à la Bourse du Travail, salle des Grèves.

Il vous sera donné connaissance d'une décision des Comités centraux du réseau du Nord, du Syndicat national et de la Fédération des mécaniciens et chauffeurs.

Après de multiples démarches faites pour obtenir l'amélioration de votre situation, vous devez être pénétrés que l'augmentation générale des salaires, la rétroactivité de la retraite, la réglementation du travail, le repos hebdomadaire, ne pourront être accordés que si vous êtes suffisamment énergiques et solidaires les uns des autres.

En conséquence, faites-vous un impérieux devoir d'être tous présents à cette réunion.

Le Comité du réseau du Nord.

La salle des grèves est bondée, dès huit heures plusieurs milliers de cheminots sont réunis. Une consigne étroite empêche tout membre étranger à la corporation de pénétrer. La réunion se termine finalement à 11 heures par le vote d'un ordre du jour. C'est l'assemblée à l'unanimité qui prend la responsabilité de la décision de grève. La voici :

Ordre du jour de grève

Les agents de l'exploitation, du matériel et de la traction, voies et travaux, de la région parisienne, salariés de la Compagnie du Nord, réunis à la Bourse du Travail, salle des Grèves, le 10 octobre 1910 :

Après avoir entendu les explications des militants du groupe Paris-Nord, sur la situation faite par la grève des dépôts de la Chapelle et de la Plaine ;

Après les démarches faites auprès des Sections les plus importantes du Syndicat national et de la Fédération des mécaniciens et chauffeurs, dans la journée du dimanche 9 octobre ;

Après le compte rendu de la décision prise en assemblée des secrétaires des groupes du réseau du Nord le 11 septembre ;

L'Assemblée reconnaît que toutes les démarches utiles, toutes de conciliation faites depuis fort longtemps, tant près des chefs de service qu'auprès de la haute direction, par le Syndicat national et la Fédération des mécaniciens et chauffeurs sur le réseau Nord, n'ont apporté à la situation morale et matérielle des employés aucune amélioration ;

Egalement, l'Assemblée reconnaît la force d'inertie des pouvoirs publics constitués en ce qui concerne les revendications suivantes :

1° Augmentation générale du salaire pour tout le personnel, afin de combattre la cherté des vivres, dont souffrent indistinctement tous les travailleurs ;

2° Effet rétroactif de la loi des Retraites du 11 juillet 1909 ;

3° Réglementation du travail ;

4° Application du repos hebdomadaire dont sont privés encore bon nombre d'agents ;

5° Commissionnement au mois de tout le personnel, avec un minimum annuel de 2.850 francs pour les manœuvres et emplois similaires.

Après la grève de Tergnier, les incidents de Calais, suivis de la révocation injuste du secrétaire de ce groupe, à l'heure présente, la grève des dépôts de la Chapelle et de la Plaine. L'Assemblée estime que les cheminots du Nord ne peuvent attendre plus longtemps et déclare la grève immédiatement pour Paris, avec la volonté bien arrêtée de ne rentrer qu'après satisfaction complète, sans révocations, et avec les journées de grève payées.

Ils feront la grève à outrance, même si le Comité central de grève du Syndicat national et de la Fédération générale estimait nécessaire de localiser la grève sur le réseau du Nord.

Dans ce cas, l'Assemblée déclare qu'ayant la volonté de vaincre, ils obtiendront satisfaction. Malgré cela, ils recommenceront la lutte sur l'ordre du Comité central de grève pour un mouvement de grève générale sur tous les réseaux.

Ils s'engagent à faire grève le plus calmement possible et de dédaigner toutes les provocations gouvernementales et patronales. Mais ils déclarent d'avance qu'ils refuseront d'obtempérer à l'ordre de mobilisation qui doit être considéré comme illlégal, puisque la loi ne prévoit la mobilisation des employés techniques des Chemins de fer que pour le transport des troupes, du matériel et des subsistances de guerre.

A la sortie les camarades se dirigent, mécaniciens ou employés, vers la gare du Nord et à partir de minuit la grève devient effective : les trains ne partent plus, le travail est arrêté.

Mardi 11 octobre

L'IMPORTANCE DE LA GRÈVE. — Toute la presse elle-même est obligée de reconnaître la grandeur du mouvement. La gare du Nord a fermé définitivement ses portes à trois heures de l'après-midi. Sur 50 mécaniciens, deux seulement sont montés sur les machines. En banlieue, les gares sont désertes ; il n'y a que des militaires, des agents et des gendarmes envoyés par le gouvernement. En province, la grève s'étend, c'est Tergnier, Amiens, Lille, Arras, Beauvais, qui rejoignent le mouvement. Au syndicat national, les militants sont enchantés, les renseignements recueillis leur permettent d'affirmer, avec une certitude absolue, que le nombre de ceux qui n'ont pas cessé le travail est infime, en regard de ceux qui l'ont cessé.

La réunion tenue à la Bourse du Travail est obligée de se dédoubler. Aux deux, la séance est clôturée par le même ordre du jour, rempli à la fois de vigueur et de conciliation.

Les cheminots réunis le 11 octobre, à la Bourse du Travail de Paris, après avoir entendu les divers orateurs qui sont venus exposer les causes du mouvement de grève qui s'est produit sur le réseau du Nord, décident de continuer la grève jusqu'à complète

satisfaction de leurs revendications. Ils y ajoutent la réintégration des camarades révoqués pour action syndicale.

Toutefois, ils déclarent que conscients de la gêne apportée par la grève dont ils rendent responsables Gouvernement et Compagnies, ils proposent au Bureau du Comité de réseau du Syndicat et du Siège central de la Fédération de discuter sur l'utilité d'une demande d'audience au Conseil d'administration de la Compagnie.

Toutefois, ils n'abdiquent pas la volonté d'obtenir une entrevue collective avec les directeurs des Compagnies, le Syndicat national et la Fédération des mécaniciens et chauffeurs.

Les précautions de police restent absolument vaines à la sortie.

Un vigoureux appel est fait au public par voie d'affiches et est communiqué à la presse :

Pourquoi les Cheminots font grève !

Les Cheminots font grève parce que, légalement, c'est leur droit; parce que, las des promesses toujours renouvelées, mais jamais tenues, ils constatent que, Compagnies et Gouvernement se liguant contre eux, ils ne peuvent plus compter que sur leurs propres efforts pour améliorer leurs conditions de travail et de salaires.

Au moment où un conflit si gigantesque et si grave se déchaîne, les Cheminots tiennent à préciser les responsabilités de chacun. Ils disent :

AUX GOUVERNANTS !

Vous êtes les véritables responsables, parce que, après nous avoir encensés, après avoir reconnu, devant nous, la légimité de nos revendications, vanté notre patience et notre modération, vous n'aviez rien fait pour amener nos dirigeants à céder.

La Chambre avait déclaré qu'elle entendait donner à l'article 9 de la loi sur nos retraites le sens de la rétroactivité. Vous n'avez rien fait pour sanctionner ce vote.

Vous pouviez faire pression sur les Compagnies pour les obliger à discuter avec le Syndicat national, qui représente plus de *cent mille syndiqués :*

Vous ne l'avez pas fait !

Vous pouviez, si vous n'osiez prendre une initiative, demander au Parlement les pouvoirs nécessaires :

Vous ne l'avez pas fait !

Vous pouviez invoquer, contre les Compagnies, *l'intérêt public :*

Vous ne l'avez pas fait !

Vous pouviez menacer les Compagnies de faire appliquer rigoureusement par le Contrôle les lois et décrets régissant les Chemins de fer :

Vous ne l'avez pas fait !

Au contraire, vous vous êtes dressés contre nous : vous avez parlé de mobilisation, abdiquant vos pouvoirs entre les mains des Compagnies dont vous vous êtes faits les valets.

Toujours le Gouvernement est resté le prisonnier des puissances financières de la voie ferrée.

En 1883, le Gouvernement faisait voter les conventions scandaleuses qui permettent aux Compagnies de Chemin de fer de payer des dividendes à des gens dont le capital est cependant remboursé.

Pendant onze ans, jusqu'en 1909, sous les suggestion des Compagnies, vous avez étouffé la loi Berteaux-Rabier-Jaurès. Au moment de la faire voter, vous l'avez amputée des clauses les plus favorables au personnel.

Vous nous avez exclus de la Loi du Repos Hebdomadaire.

Mais, en revanche, vous faisiez cadeau, en 1909, de *cinq cent millions* aux actionnaires de l'Ouest, au détriment de l'Etat.

Tant qu'il s'est agi de l'intérêt des « gros », vous vous êtes largement dépensés.

Quant aux « petits », ils n'ont jamais rien obtenu.

Eh bien, les Cheminots sont, aujourd'hui, écœurés. Ils ne peuvent plus croire à vos promesses. Ils ont assez de phrases creuses : *Ils veulent du pain et sont décidés à prendre ce qu'on leur refuse.*

Vous êtes donc, autant que les Compagnies, *responsables* du conflit actuel, et cela d'autant plus que certains d'entre vous ont été nos éducateurs et ont mis, jadis, en lumière les tares de la société actuelle.

A LA BOURGEOISIE !

Nous disons : Nous sommes las de travailler pour des salaires de famine ; de nous faire broyer entre les tampons.

Nous voulons des journées de travail moins longues, moins pénibles ;

Nous voulons des salaires meilleurs.

Par notre travail, nous aidons, chaque jour, à l'édification de vos fortunes. Nous sommes des rouages indispensables, pour vous. Et vous ne semblez pas vous émouvoir de notre situation misérable.

Vous avez votre responsabilité dans la grève actuelle, parce que vous n'avez pas su faire comprendre à vos représentants au pouvoir qu'une ère de plus de justice et d'équité était devenue indispensable.

AUX OUVRIERS ! AUX EMPLOYES !

Nous disons à tous les travailleurs des autres corporations qu'ils doivent nous aider dans la lutte présente.

Beaucoup se trouveront ennuyés, lésés par notre grève ; mais ils doivent songer que nous sommes pour eux des frères de misère, qui luttons pour conquérir un peu de mieux-être.

Nous aussi, nous en avons assez de rester courbés sous le joug des rois du rail ; nous voulons clamer notre désir d'émancipation, notre volonté de faire rémunérer notre travail en proportion de nos efforts et des bénéfices réalisés par les parasites que sont les actionnaires.

TRAVAILLEURS DE TOUTES CATEGORIES,

Nous sommes convaincus que vous nous comprenez et que nous avons toute votre sympathie.

LE COMITÉ CENTRAL DE GRÈVE.

LES MESURES GOUVERNEMENTALES. — Mais le gouvernement commence son œuvre de répression. Il fallait s'y attendre. M. Briand fait à la presse, à la sortie du conseil des ministres, ces déclarations stupéfiantes que ne motivent ni le ton, ni l'attitude des grévistes :

Le Président du Conseil et le Ministre des Travaux publics ont mis le Conseil au courant de la situation créée par la grève du Chemin de fer du Nord. Ils ont indiqué qu'elle avait éclaté inopinément, dans des conditions tout à fait anormales, et que rien ne pouvait faire supposer, étant donné que quelques jours auparavant les délégués de la Fédération des chauffeurs et mécaniciens des Chemins de fer et du Syndicat national du personnel avaient été reçus au Ministère de l'Intérieur, et que le Président du Conseil

et le Ministre des Travaux publics s'étaient mis à leur disposition pour transmettre aux Compagnies leurs réclamations, recevoir de celles-ci leurs réponses, et dans le cas d'objections sur certains points, les faire tenir aux représentants du personnel.

Cette procédure avait été acceptée par les délégués. Ceux-ci devaient faire connaître le détail de leurs réclamations et il semblait certain, qu'ainsi engagés d'une manière conciliante, les pourparlers devaient aboutir à des solutions pacifiques. Le Président du Conseil a expliqué que, *déclarée sur un seul réseau et d'une manière aussi imprévue, la grève avait à ses yeux un caractère plutôt politique et révolutionnaire* que professionnel.

La majeure partie du personnel y est certainement hostile. Pour l'entraîner, ceux qui sont à la tête du mouvement semblent déterminés à recourir à des moyens de violence et à user de procédés d'intimidation.

Que veut-il donc ? une grève est révolutionnaire parce que partielle ! ! ! Des négociations, dit-il, étaient sur le point d'aboutir ! ! ! Nous en avons vu les atermoiements et nous avons vu continuer les provocations. Il veut que la grève des cheminots serve à sa politique de « réaction sociale ». Il veut mater pour se présenter comme le sauveur de la société. Jusqu'où ira-t-il ? jusqu'où pourra-t-il aller en face de ce mouvement si calme, si digne et si conciliant. Comment est-il sûr de vaincre ?

LA RÉVOCATION DE TOFFIN. — Un événement gros de conséquences vient de se produire. La compagnie du Nord révoque Toffin, président de la Fédération Nationale des chauffeurs et des mécaniciens. Elle suit en cela les procédés d'intimidation et de provocation du gouvernement. Seraient-ils donc d'accord ? L'effet est énorme sur tous les camarades qui connaissent la sagesse et la pondération de Toffin; n'est-ce pas une atteinte à la Fédération nationale, est-ce bien le syndiqué du Nord qui est frappé. Et alors ? serait-ce une provocation de grève pour les autres réseaux.

LA RÉUNION DE LA RUE POUCHET. — Sans doute les cheminots

de l'Ouest-Etat appartenant au groupe Paris-Saint-Lazare-Batignolles l'ont compris ainsi, car c'est la seule raison sans doute à l'attitude qu'ils viennent de prendre, sans avoir réuni leur comité de réseau, sans en avoir référé au comité national de grève qui se réunit presque à la même heure pour examiner la situation. Ils ont décidé la grève. Comment une réunion publique, même de la corporation, peut-elle ainsi décider la grève dans l'affolement des esprits, sans discussion préalable, sans savoir qui la compose ou qui la dirige. C'est alors la fin du syndicat et de toute organisation. Quoi qu'il en soit, voici l'ordre du jour voté et accepté par 1.500 présents et devenu loi pour les 30.000 employés de l'Etat, s'ils veulent accomplir au moins leur devoir de solidarité.

Les camarades cheminots parisiens et de la banlieue, réunis le 11 octobre 1910 à la Maison du Peuple, rue Pouchet, après avoir entendu divers orateurs grévistes du Nord et futurs grévistes de l'Etat, décident de cesser immédiatement le travail, estimant que le droit de grève, qui leur a été concédé par la loi de 1884, est la seule arme qu'ils aient entre les mains pour faire aboutir leurs revendications et se séparent aux cris de : Vive le Nord ! Vive l'émancipation de la classe ouvrière !

Au syndicat national. — Le comité national de grève se trouve devant des faits accomplis. Il se réunit dans l'imprévu des circonstances. Samedi seulement devait avoir lieu la réunion régulière. Les délégués, habitant la province ne sont naturellement pas là, des militants des plus autorisés sont dans le midi, pas encore de retour du congrès de la Confédération nationale à Toulouse. Et cependant il lui faut prendre une décision ? Faut-il laisser les camarades du Nord agir seuls, faire la grève-tampon et les soutenir pécuniairement ou moralement, c'est une idée. Dans ce sens là, Bidegaray s'est prononcé dans un interview du *Temps*.

Je ne puis que regretter ce nouveau mouvement partiel, je n'ai pas encore de renseignements exacts de notre siège central, mais je pense bien qu'on va montrer à nos camarades l'incon-

vénient d'une grève intéressant seulement quelques groupes, quand on est à la veille peut-être d'un mouvement d'ensemble. Il est certain qu'il se manifeste un peu partout de l'impatience. Je le constate ici même au congrès du réseau du Midi.

Tous les groupes par la voix de leurs délégués se plaignent de ne voir rien venir. Avec le renchérissement de toutes choses, ils déclarent que le relèvement des salaires leur est nécessaire à brève échéance. Cependant j'ai été heureux de voir que malgré cette surexcitation la discussion révélait de l'entente et de la discipline entre tous les camarades. Il faudrait que nos camarades du Nord s'inspirent de cet exemple.

Niel lui aussi communique de Montpellier la déclaration suivante :

La grève du réseau du Nord est le résultat des divers actes arbitraires que la compagnie a accomplis soit à Tergnier, soit à Calais, soit ailleurs.

Ces actes ont provoqué sur tout le réseau la surexcitation générale qui se traduit maintenant par la grève spontanée.

Dans l'intérêt général de tous les travailleurs des chemins de fer, le syndicat national, le comité de grève et la Confédéraiton générale du travail avaient su faire cesser les grèves partielles de Tergnier et de Calais. Et par esprit de discipline, les camarades de ces localités avaient consenti à reprendre le travail.

La grève actuelle, quoique étendue à tout le réseau, n'est en somme qu'une grève partielle, tant que l'ordre de grève générale ne sera pas parvenu à tous les réseaux.

S'inspirant du même intérêt général, le syndicat national voudra-t-il inviter le réseau du Nord à reprendre le travail jusqu'au mouvement d'ensemble ? Et le réseau du Nord voudra-t-il comprendre la discipline syndicale comme la comprirent ses groupes de Calais et de Tergnier ?

Je suis à peu près sûr du succès de nos camarades du Nord. Le seul souhait que je formule, c'est que leur mouvement ne puisse nuire au succès de leurs camarades des autres réseaux, lorsque ceux-ci, choisissant leur heure comme l'a choisie le Nord, jugeront utile de cesser le travail.

Louis Niel,
Secrétaire administratif du réseau Est.

Mais en quelques heures les événements ont marché. Depuis il y a la révocation de Toffin et surtout la réunion de la

rue Pouchet. Que faire? Désavouer les camarades de l'Ouest-Etat. Personne n'y peut songer en pareille circonstance et pour le moment. Reculer le mouvement, ce n'est du reste plus possible, car la victoire du Nord ou la défaite du Nord, c'est la victoire ou la défaite de tous. Le vin est tiré, il faut le boire. Il faut essayer, en décrétant la grève générale, de la rendre la plus complète possible. La bataille engagée, il faut tout faire pour éviter la moins grande défaite possible, ou même obtenir le succès. Le comité national de grève décrète donc la grève générale et il fait bien.

Ordre de grève

Le Syndicat national porte à la connaissance de tous les cheminots que la grève est complète sur le réseau du Nord.

Il leur fait savoir aussi que depuis ce moment le camarade Toffin, président de la Fédération des mécaniciens et chauffeurs, a été révoqué ;

Que le gouvernement a communiqué à la presse des notes qui constituent des menaces d'arbitraire et d'illégalité à l'encontre des travailleurs des chemins de fer réclamant leurs droits.

En présence de cette situation, le Syndicat national a décidé de faire appel à tous les réseaux *pour réaliser immédiatement la grève générale.*

En conséquence, tous les réseaux sont invités à mettre à exécution *dans le plus bref délai, et aussitôt que cette communication leur parviendra,* les mesures indispensables à la réussite du mouvement.

Pour le comité de grève et par ordre :

Le secrétaire,
ALBERT LEMOINE.

L'*Humanité,* qui dès lors allait être le seul journal en faveur des cheminots, insère donc dans son numéro du mercredi l'ordre de grève. C'est, dès lors, la lutte engagée sur toute la ligne.

Mercredi 12 octobre

LE MOUVEMENT S'ÉTEND PEU A PEU. — Malgré les menaces gouvernementales, et les communiqués officieux, la grève a pris une extension incontestable. Le Nord est, la deuxième

journée, arrêté aussi complètement que le premier jour. Seuls quatre trains avec les mécaniciens chefs ont pu partir. Toute la région lilloise est immobile. Là-bas, un seul train sans voyageurs est formé. Sur l'Ouest-Etat, le mouvement s'est déclanché avec une rapidité surprenante. Aux Invalides, c'est le succès immédiat et complet ; on ferme la gare. A Saint-Lazare, 670 trains hier, 20 ce matin. A Asnières, sur 70 employés, il en reste quatre. A Montparnasse, plus lentement mais tout de même, les cheminots rejoignent le mouvement. Ils sont 800 à leur réunion de la rue du Château. De province, de bonnes nouvelles arrivent, mais il faut le temps à l'ordre de grève de toucher les groupes, se méfiant des journaux. C'est encore plus vrai pour l'Est, si bien organisé sur lequel on compte et qui semble hésiter. Le groupe de Paris-Est s'est décidé dans la matinée à l'Egalitaire. Il s'est séparé en votant l'ordre du jour suivant :

Les camarades du groupe Paris-Est, réunis salle de l'Egalitaire, après avoir entendu avec plaisir les militants du Nord faire l'historique de la grève et constaté son bon résultat, s'engagent, d'accord avec leurs camarades de Pantin, à faire tous leurs efforts pour que la grève soit générale à brève échéance, et se séparent au cri de : Vive la grève à outrance !

Mais le comité de réseau n'a pas encore pris de décision. L'habitude même de la discipline syndicale lui fait sans doute regretter de voir la grève décidée pareillement. Cependant, la lutte est engagée, il n'y a point à hésiter. Enfin, il se décide, dans la soirée il communique sa déclaration.

Le comité du réseau Est, fidèle à sa méthode et à ses principes,

Considérant que malgré tous ses efforts de négociation et de conciliation, les revendications des travailleurs des chemins de fer n'ont pas obtenu satisfaction ;

Considérant, d'autre part, que l'attitude provocatrice du gouvernement et l'intransigeance des Compagnies ne permettent plus d'espérer satisfaction autrement que par la suspension du travail, dernière arme aux mains des salariés ;

Considérant enfin le devoir de solidarité ;

Décide d'appliquer la décision du Congrès d'Epinal et invite les groupes du réseau à organiser immédiatement la suspension du travail ;

Il recommande aux camarades de se maintenir strictement sur le terrain corporatif, afin de bien démontrer que leur mouvement n'est « ni politique ni révolutionnaire ».

Enfin, il déclare, comme l'ont fait les camarades du Nord, qu'ils sont prêts à poursuivre les pourparlers avec les pouvoirs publics et les Compagnies.

Au P.-L.-M., la grève est déclarée dans la matinée. Les camarades qui viennent dans leur permanence retirer leurs cartes de grève sont paraît-il nombreux. On assure que pour demain cela ira. Au P.-O., c'est le soir seulement que la décision de grève sera prise. Que donnera-t-elle, les syndiqués ne sont guère nombreux. Et sur le Midi? A Paris, on n'a pas encore de nouvelles. Ils ne doivent pas même encore connaître la cessation du travail. Le comité national a bien envoyé une circulaire à tous les groupes. Arrivera-t-elle? Il a fallu le temps de l'écrire, de l'expédier. A quelles difficultés ne se heurte-t-on point quand on est ainsi pris à l'improviste. Voici la circulaire qu'à la hâte on envoie, ici par la poste, là par des automobiles.

Paris, 12 octobre 1910.

Aux camarades secrétaires de groupe,

Vous avez appris par les journaux la situation du mouvement qui vient d'éclater sur tous les réseaux à Paris.

Actuellement la presque totalité des agents de la région parisienne est en grève. Plusieurs gares, telles que Paris-Nord ou Paris-St-Lazare, sont fermées.

Un enthousiasme indescriptible règne parmi les cheminots qui luttent pour l'obtention des revendications formulées par le Syndicat national.

Les nouvelles qui nous sont parvenues de province nous prouvent que le réseau Nord en entier a suivi l'ordre donné.

Or, il est indispensable que tous les cheminots des autres réseaux, qui ne l'ont pas encore fait, rendent dès la lecture de cette lettre, la grève effective.

La grève générale a été déclarée en présence des menaces

d'arbitraire et d'illégalité faites par le gouvernement à l'encontre des travailleurs des chemins de fer réclamant leurs droits.

L'heure est aux actes et le Syndicat national compte sur chacun pour faire son devoir.

Les secrétaires de groupe voudront bien veiller à l'exécution.

Salut fraternel.

Le secrétaire du comité de grève,
A. Lemoine.

En résumé, le mouvement, comme le dit la circulaire, est splendide. Ce départ en débandade seul ne permet pas de donner le maximum de résultats. Ce n'est point la faute au syndicat ni à son comité de grève et les militants essayent par une activité fiévreuse et des nuits blanches de remplacer et le temps qui manque et l'organisation insuffisamment prête. Ils vont cependant avoir à en supporter de plus dures.

Le coup de force de M. Briand. — Le gouvernement n'avait pas hésité, dès le premier jour, à montrer son hostilité. Nous l'avons vu. Qui pouvait supposer cependant qu'il oserait ce qu'il a osé ?

« La grève n'est pas un mythe, il faut malgré tout la vaincre », se dit M. Briand. Il n'ignore point la mentalité ouvrière, il va se servir de son passé pour assujettir son présent. Sa qualité de révolutionnaire lui permet de négliger la légalité. Il s'asseoira dessus : c'est un coup de force, eh bien tant pis.

Pour tuer la grève, il oubliera qu'elle est légale, reconnue légale par ses ministres et deux opérations doivent en finir de ce qu'il appelle maintenant « un mouvement insurrectionnel et anarchiste ». L'incorporation militaire des cheminots, l'arrestation des camarades du comité de grève, telles sont ses deux mesures. Avec la première, on fait peur à la masse, avec la seconde, on réduit à néant la défense, on crée la panique.

L'incorporation militaire pour une période militaire de 21 jours paraît à l'*Officiel* sous cette forme :

Conformément à la loi du 28 décembre 1888 et aux dispositions du décret du 8 décembre 1909, modifié le 16 juillet 1910, le personnel de la cinquième section des chemins de fer de campagne

et des subdivisions complémentaires territoriales qui y sont convoqués pour une période de vingt et un jours à dater du 13 octobre 1910.

Les agents supérieurs et secondaires des unités désignées ci-dessus devront se conformer aux prescriptions portées sur les convocations et ordres d'appel individuels qui leur sont adressés pour cette période.

Ils continueront à assurer le service normal sur le réseau ferré auquel ils appartiennent, d'après les ordres qu'ils recevront de leurs supérieurs hiérarchiques et dans les conditions fixées par le décret précité et par l'instruction ministérielle du 10 décembre 1909 modifiée le 16 juillet 1910.

Paris, le 11 octobre 1910.

Le ministre de la guerre,
Brun.

Quant aux arrestations, elles doivent être de 20 à 22. Elles seront opéréres dans la matinée de jeudi. Quel en est le prétexte ? Briand n'y va pas de main morte ; il menace de la mort ou des travaux forcés.

Les cheminots seront punissables au nom de l'article 17 qui n'a jamais été appliqué, de la loi de 1845 sur la police des chemins de fer.

Si le crime prévu par l'article 16 (employer un moyen quelconque pour entraver ou arrêter la marche des trains) a été commis en réunion séditeuse, avec rébellion ou pillage, il sera imputable aux chefs, auteurs, instigateurs et provocateurs de ces réunions, qui seront punis comme coupables du crime et condamnés aux mêmes peines que ceux qui l'auront personnellement commis, lors même que la réunion séditeuse n'aurait pas eu pour but direct et principal la destruction du chemin de fer. Toutefois, dans ce dernier cas, lorsque la peine de mort sera applicable aux auteurs du crime, elle sera remplacée, à l'égard des chefs, auteurs, instigateurs et provocateurs par la peine de travaux forcés à perpétuité.

Malgré ces menaces, ces poursuites, les cheminots tiennent bon. A la mobilisation, ils répondent par l'affiche suivante :

CONTRE LA MOBILISATION

Camarades,

Après les révocations qui ont précédé la grève, hier le gouvernement a révoqué notre camarade Toffin.

Aujourd'hui, les journaux publient l'ordre de mobilisation militaire qui doit être le prélude de révocations plus nombreuses.

A nos camarades, nous disons :

L'ordre de mobilisation est illégal. Toutes les mesures qu'il engendre avec lui seront elles-mêmes illégales et frappées de nullité.

Le gouvernement n'a pas pensé d'ailleurs que la loi du 9 juin 1837, chapitre 5, article 230, prévoit que les hommes mobilisés ont quinze jours pour répondre à la mobilisation en temps de paix.

Ainsi la mesure gouvernementale est illégale ; elle est en même temps vaine, car aucun de vous ne répondra à l'appel qui lui sera adressé.

Aucun de vous ne se laissera influencer par les menaces ou par les lettres de révocation.

Vous êtes des milliers d'hommes solidaires. Il n'est pas de gouvernement, pas de compagnie qui puisse résister à votre juste revendication si, forts de votre droit, vous avez tous ensemble la volonté de le faire triompher.

Chacun de vous ne se laissera pas non plus troubler par l'accusation combinée entre Briand et M. Sartiaux que votre grève est politique et révolutionnaire.

Ce sont des revendications corporatives que vous avez élevées. C'est à votre action corporative seule que vous faites appel pour triompher.

Camarades, la grève de tous les réseaux est déclarée.

L'opinion publique, qui sait notre misère, est avec nous jusqu'au bout. Avec la dernière énergie, luttons pour notre droit.

Vous ne répondrez pas à l'ordre de mobilisation.

Vive la grève !

A l'annonce des poursuites, ils déclarent qu'ils sont à la disposition de M. Briand dans les locaux du journal l'*Humanité,* journal que l'ex-camarade avait contribué à fonder pour la défense des travailleurs.

1° Le comité de grève décide que les camarades menacés d'arrestation se tiendront à la disposition de M. Briand, dès l'heure légale des arrestations, dans les locaux de l' « Humanité ».

2° Le comité de grève prévient les cheminots que toutes les dispositions sont prises pour assurer la direction de la grève par le remplacement des camarades arrêtés si M. Briand donne suite à ses projets.

3° Le comité de grève se félicite de constater que sur tous les réseaux, son appel a été entendu.

A tous les cheminots, à tous les serfs de la voie ferrée, nous crions : Courage ! Nous serons vainqueurs. De notre fermeté dépend notre avenir. Vive la grève !

Pour le comité de grève :

Le secrétaire,

A. Lemoine.

M. Briand a la force, mais il a trouvé tout de même à qui parler !

Jeudi 13 octobre

M. Briand, à l'*Humanité*. — C'est fait; c'est à peine croyable, mais c'est comme cela. Dans le fauteuil même de Briand, le camarade Renault a été arrêté. Si l'ex-camarade n'est pas venu exercer lui-même, c'est tout comme. L'exécuteur de ses basses-œuvres est venu pour lui. M. Lépine a été reçu comme il le méritait, en envoyé de M. Briand. Spectacle réconfortant par sa dignité et sa moralité que ces cinq arrestations faites « contre le principe de la République et du droit de grève », comme a dit Jaurès, dans le journal de la classe ouvrière, mais où les cinq arrêtés étaient entourés par plus de vingt députés du parti socialiste et par les ex-collaborateurs de M. Briand. La panique dans les rangs ouvriers ne sera point, après pareille démonstration, celle qu'escomptait le président du conseil. Un peu de courage est certainement rendu aux militants.

Le Parti socialiste intervient. — L'organisation politique de la classe ouvrière va faire son devoir. Mandataires

du prolétariat, les socialistes doivent être avec lui, quelles que soient les circonstances, quelle que soit la lutte engagée hors même de leur conseil ou de leur consentement. Menacés par le gouvernement, persécutés, révoqués, arrêtés, les cheminots peuvent compter sur le parti socialiste, même pour une défaite, surtout dans la défaite. Dans l'après-midi paraît ce vigoureux manifeste :

LA GRÈVE DES CHEMINS DE FER

Manifeste du Parti Socialiste (S. F. I. O.)

CITOYENS,

Contre une grève légale et que lui-même a rendue inévitable, le gouvernement sévit. Il emploie la calomnie, en essayant de persuader au pays que la grève n'est pas professionnelle.

Elle a au contraire pour objet des intérêts *strictement professionnels.* C'est pour obtenir la *rétroactivité de la retraite,* solennellement promise par un vote de la Chambre ; c'est pour être protégés contre *des journées de travail exténuantes ;* c'est pour conquérir un *repos périodique assuré ;* c'est pour avoir enfin des *salaires qui leur permettent de vivre* avec la *cherté croissante de la vie* que les travailleurs de la voie ferrée se sont mis en grève.

Ce n'est pas de gaieté de cœur, ce n'est pas à la légère qu'ils ont pris cette résolution. Et ils souffrent de ne pouvoir se défendre eux-mêmes qu'en infligeant à la population des jours de gêne et d'embarras, mais ils ont été acculés à la lutte par l'égoïsme des compagnies, par la mollesse des pouvoirs publics, par toutes les manœuvres dilatoires d'un gouvernement dévoué aux intérêts du Capital.

Ce n'est pas sur ces probes et fermes ouvriers, qui ont soutenu héroïquement un service tous les jours plus pesant ; *C'EST SUR LES DIRIGEANTS AVEUGLES ET CUPIDES QUE DOIT PORTER LA RESPONSABILITE* des événements ; *c'est à eux que le pays doit demander des comptes.* Le sentiment même de leurs fautes

et de leurs responsabilités les affole jusqu'au délire et jusqu'au crime.

Ils portent atteinte aux premières et trop faibles libertés conquises par la classe ouvrière. *Biffant comme d'un trait de plume les lois sur les coalitions, les lois sur les syndicats* ; ils remontent ou plutôt redescendent aux lois de police de 1845. Ils *font application au travailleur en grève de lois destinées à protéger les trains contre les bandes de pillards qui les assaillaient.*

Ils osent menacer du bagne, ils osent menacer expressément *de la peine de mort* et du *couteau de Deibler* les ouvriers coupables d'exercer un droit légal !

Ce serait participer à la folie de ces hommes que de paraître prendre au sérieux ces menaces insensées, ces procédures d'aberration. Mais elles montrent à quel degré de réaction et d'égarement dans la réaction le gouvernement est parvenu.

Par un révoltant abus de pouvoir, par une *interprétation monstrueuse* et *une extension illégale* des décrets sur l'organisation militaire des chemins de fer, le ministre applique des dispositions prévues pour la défense nationale, à la répression de la grève. *IL TRANSFORME ILLEGALEMENT LES OUVRIERS EN SOLDATS,* pour les remettre comme des esclaves publics aux mains des Compagnies substituées à la Patrie elle-même.

Et ces mesures sont promulguées, appliquées par des hommes qui ont jadis prêché aux travailleurs l'emploi des moyens révolutionnaires et qui, si le système des *complicités morales* qu'ils invoquent pour frapper avait un sens, *DEVRAIENT ETRE DEJA SAISIS PAR LEURS POLICIERS ET CONDAMNES PAR LEURS JUGES.*

Vous protesterez tous, travailleurs républicains, libres citoyens des cités et des campagnes, contre cet *abus de force,* contre ce déchaînement de réaction et d'arbitraire. *VOUS DEFENDREZ LE DROIT DE GREVE MENACE.* C'est à vous que le Parti Socialiste fait appel.

Le devoir du Parlement, dans ces jours de crise, *est de se réunir sans délai.* Il est impossible qu'il abdique. Nous avons soumis à M. le Président de la Chambre une demande de convocation *immédiate.* Il dépend des représentants du pays de la rendre efficace en y joignant leurs signatures. *Honte à ceux qui par pusillanimité, par trahison, laisseraient le champ libre à la politique la plus violente et la plus fourbe qui ait depuis de longues années compromis et déshonoré la République !*

En ajournant la réunion de la Chambre, ils deviendraient responsables de la continuation du conflit. *Que seules les compagnies*

peuvent résoudre, en accordant aux ouvriers, sous la pression de la volonté nationale, *les justes satisfactions réclamées par eux.*

Vive la Solidarité Ouvrière !

Vive la République Sociale !

La Commission administrative permanente :

Marius André, Bénier, Henri Binet, Cambier, Camélinat, Chastanet, Louis Dubreuilh, Ducos de la Haille, Gérard, Héliès, Paul Lafargue, Jean Longuet, Mayéras, citoyenne Pelletier, Poisson, Renard, Pierre Renaudel, Lucien Roland, Maxence Roldes, citoyenne Roussel, Tanger, J. Uhry.

Le Groupe parlementaire :

Albert Poulain, Albert Thomas, Aldy, Aubriot, Barthe, Basly, Bedouce, Betoulle, Bouveri, J.-L. Breton, Briquet, Brenier, Brizon, Bouissón, Bouhey-Allex, Cabrol, Cadenat, Camelle, Colly, Compère-Morel, Dejeante, Delory, Doizy, Dubled, Ducarouge, J. Dufour, Charles Dumas, Emile Dumas, Ellen-Prevot, Guesde, Hubert-Rouger, Jaurès, Lagrosillière, Lamendin, Lauche, Lavaud, Lecointe, Lheureux-Molle, Lhoste, Manus, Mariet-ton, Mauger, Meslier, Mille, Mistral, Myrens, Nectoux, H. de La Porte, Léandre Nicolas, Raffin-Dugens, Reboul, Ringuier, Roblin, Rognon, Rouanet, Roux-Costadau, Rozier, Sabin, Selle, Marcel Sembat, Sixte-Quenin, Tarbouriech, Thivrier, Ed. Vaillant, Veber, Vigne, Voilin, Walter, Willm.

Le groupe socialiste au Parlement décide de siéger en permanence. Les élus seront à la disposition du comité de grève, s'il juge utile de faire appel à leur concours, soit comme orateurs, soit pour protester contre tout acte arbitraire. Dès l'après-midi, à la demande du comité, des députés partent en province, vont dans les quatre coins de Paris pour faire entendre des paroles d'encouragement et de solidarité. Les militants, les juristes du parti les y accompagnent pour exposer les violations contre le droit, l'illégalité des mesures prises. Le gouvernement est tellement effrayé qu'il fait prendre la mesure ridicule d'interdire aux délégations de pénétrer dans le Palais-Bourbon; cela n'empêchera pas le groupe de continuer ses bons offices.

La proclamation de la C. G. T. — De son côté, l'organisation centrale des syndicats ne pouvait faire autrement que d'affirmer sa solidarité avec le prolétariat en lutte. Elle publie, elle aussi, une affiche :

BRAVO, LES CHEMINOTS

Après l'incontestable preuve de patience et de résignation qu'ils donnent depuis si longtemps, les cheminots se sont enfin mis en grève.

Avant de se lancer dans l'admirable mouvement que seuls les bourgeois, les gouvernants et leurs serviteurs ont intérêt à blâmer, les cheminots *ont loyalement posé leurs revendications* et patiemment attendu qu'on leur réponde.

Que demandaient-ils ?

Aux Compagnies qui réalisent un chiffre annuel de *38 millions* de bénéfices, comme la Compagnie du Nord, ils demandaient un minimum de salaire de *5 francs par jour* pour un travail quotidien trop long, trop fatigant, trop périlleux.

Ils demandaient la rétroactivité de leur retraite, ils demandaient le respect de leurs droits de travaillleurs.

Les promesses n'ont pas été tenues.

Les menaces ont été exécutées.

Vexations, punitions, révocations ont tenu lieu de réponse.

Bafoués, bernés, les cheminots de la Compagnie du Nord se sont révoltés d'abord.

Malheureux comme eux, las de souffrir et de se résigner, les cheminots des autres réseaux ont suivi leur exemple.

Ils ont bien fait.

Le Prolétariat les approuve.

Il veut les seconder.

Il veut les aider

Le Gouvernement, aidé par une presse servile, veut tromper l'opinion publique. Il n'y réussira pas.

Nous démasquerons ces infamies.

Le Gouvernement aux abois veut rassurer la bourgeoisie.

Elle en a besoin.

C'est pour cela qu'il conteste aux cheminots le droit de grève.

C'est pour cela qu'il fait révoquer, emprisonner les militants.

C'est pour cela qu'il veut intimider, *en les mobilisant*, les esclaves de la voie ferrée.

Mais les cheminots ne se laisseront pas intimider.

Les militants mettent au service de leur bonne cause leur plus grand bien, *leur liberté.*

Les cheminots ne prennent pas au sérieux l'ordre de mobilisation.

On ne mobilise pas des gens qui demandent un moins mauvais sort.

Le stratagème infâme de ce Gouvernement de traîtres et de rénégats qui veut faire croire que le mouvement *purement corporatif* des cheminots est un *mouvement politique* ne trompera personne.

C'est cinq francs par jour la politique des cheminots !

La Confédération Générale du Travail, elle-même, n'intervient que pour protester contre la *violation du droit de grève, contre les arrestations odieuses et arbitraires* d'un Gouvernement affolé. Elle intervient encore pour inviter les organisations toujours prêtes à faire leur devoir de solidarité effective à ne pas faillir à ce devoir en cette occasion.

Enfin, la Confédération Générale du Travail proclame que les enfants du Peuple, mis malgré eux — comme soldats — au service du capital, font œuvre de jaunes, de traîtres à leur classe en remplaçant les grévistes.

Tout le prolétariat souhaite que le soldat ait un sursaut de raison et de conscience pour faire son devoir, tout son devoir d'homme !

Bravo, les cheminots !

Le Comité Confédéral.

C. G. T.

AUX BOURSES DU TRAVAIL

En présence de la belle grève des cheminots qui, quoi qu'en dise la grande presse de mensonge, prend de jour en jour plus d'extension, le Bureau confédéral insiste vivement auprès de toutes les Boures du Travail et Unions de syndicats, pour, qu'accomplissant le plus impérieux de leurs devoirs, elles installent de suite

les soupes communistes pour alimenter les grévistes et leurs familles.

Que partout s'ouvrent des souscriptions. Qu'immédiatement fonctionnent les soupes communistes.

Le Bureau Confédéral :
Les Secrétaires, JOUHAUX et YVETOT.

P.-S. — Les Bourses et Unions de syndicats recevront directement les fonds des souscripteurs.

LES GRÈVES DE SOLIDARITÉ. — Certaines corporations jugent utiles de profiter du moment d'agitation pour présenter leurs revendications et croient favoriser les cheminots en tentant eux aussi un mouvement de grève. Ce sont les maçons qui donnent l'exemple. Depuis le jeudi matin, ils chôment; ils vont être suivis des autres corporations du bâtiment, sur l'ordre de leur comité interfédéral. Dans l'ensemble, et comme toujours, leur mouvement sera effectif. Il en est différemment chez les électriciens et les travailleurs du métropolitain, qui doivent marcher de concert, mais les uns ne partent point et les autres, remplacés dans leurs secteurs électriques par les soldats du génie, arrivent à peine pendant quelques heures à arrêter la lumière sur quelques points. Au total, les preuves de solidarité ne manquent pas, mais apportent-elles une force de plus aux cheminots dans leur lutte; ne mécontentent-elles pas l'opinion publique dont, hélas! on a besoin. On peut vraiment se le demander. Cela sera à examiner pour une autre fois.

Vendredi 14 octobre

L'ÉTAT DE LA GRÈVE. — Où en est maintenant la grève ? Les forces sociales ont pris position. La mobilisation maintenant effectuée sur le Nord et sur les autres réseaux a-t-elle produit ses effets ? Les arrestations ont-elles jeté le désarroi ? Le nouveau comité de grève qui remplace le premier emprisonné et a été nommé à la hâte, publie le communiqué suivant :

Communiqué du Comité de grève

Paris, 13 octobre 1910.

Le Comité Central de Grève a reçu dans la matinée des nouvelles sûres, qui lui ont fait connaître la situation existante, ce matin même, sur tous les réseaux.

Nord et Ouest-Etat. — Arrêt complet du travail.

P.-L.-M. — Paris, stationnaire ; province se joint au mouvement.

Est. — Paris, stationnaire ; province est partie en grève. Arrêt complet des services dans les Ardennes.

P.-O. — Limoges, Orléans, Tours, Saint-Flour, Périgueux, cessent dans la matinée.

Ceintures. — Continuent d'être complètement arrêtées.

La victoire est déjà dès maintenant assurée ; demain, elle sera complète.

Des avis, officieux, permettent au Comité Central de pouvoir s'en déclarer certain.

Pour le Comité Central :

Le Secrétaire,

R. Communay.

Sans doute, le ton en est un peu assuré, mais il n'appartient point à ceux qui sont à la tête du mouvement de décourager les troupes en plein combat, c'est une bonne tactique, nécessaire. Du reste, la grève ne faiblit pas; le comité du réseau du Midi l'a déclarée. Elle est effective immédiatement, dès maintenant, dans les grands centres, et particulièrement à Toulouse. Pour bien juger, il suffit de se rendre dans les réunions quotidiennes du matin et du soir de la Bourse du Travail, dans les permanences, et de lire les innombrables dépêches de province, de recevoir les délégués qui, en automobile, accourent de tous les coins pour repartir aussitôt donner à leurs mandants des nouvelles rassurantes : dans les meetings, les orateurs, particulièrement les députés socialistes, sont longuement ovationnés, et le gouvernement conspué comme il convient. La mobilisation est apparue comme ridicule. On cite même des non-grévistes qui n'ont pas voulu arborer le brassard militaire et se sont joints au mouvement.

Au total, 40 ou 50.000 cheminots ont répondu à l'appel de leur organisation.

Les essais de négociations. — Pour affirmer de nouveau la base corporative de leur mouvement, pour faire éclater leur bonne foi, leur désir de négocier et d'aboutir, dès hier, dans la nuit, avant d'être arrêté, Lemoine a écrit au président du Conseil une missive, au nom du comité de grève :

A M. Aristide Briand, Président du Conseil des Ministres.

Monsieur le Président du Conseil,

Le 28 mai 1910, nous vous annoncions que nous avions écrit aux Compagnies de Chemins de fer et nous vous demandions d'user de votre haute autorité auprès des différentes Compagnies pour qu'une réponse favorable soit donnée à notre demande d'entrevue.

Le 20 septembre, nous vous demandions de nous faire connaître la réponse à notre lettre, vous avez officiellement communiqué à une délégation de nos Comités de réseau le refus apposé par les Compagnies à notre demande.

Depuis et par suite d'incidents où les employés de Chemins de fer ne se reconnaissent point de responsabilité, la grève de tous les réseaux a été déclarée.

Pendant la grève, comme avant, au moment même où sur tous les réseaux les employés ont affirmé sans conteste leur commune solidarité avec l'inébranlable volonté d'obtenir satisfaction, nous venons vous dire que nous sommes toujours à votre disposition et à celles des Compagnies pour une entrevue générale...

Le Secrétaire,
A. Lemoine.

Voilà déjà 24 heures d'écoulées, et M. Briand, qui n'est pas sans doute pressé de voir la fin du conflit, n'a pas encore répondu. Est-il gêné de trouver un pareil sang-froid au lieu de l'affolement qu'il cherche. Quoi qu'il en soit, le comité de grève revient à la charge :

Paris, le 14 octobre 1910.

Monsieur le Président du Conseil,

Hier, 13 octobre, à 11 heures, nous avons eu l'honneur de remettre au Ministère de l'Intérieur une lettre précisant les intentions des travailleurs de la voie ferrée.

Aujourd'hui, 14 octobre, à 11 heures, nous n'avons pas encore la lettre de réponse que nous étions en droit d'attendre.

Estimant que chaque heure qui passe aggrave les responsabilités et lèse plus gravement les intérêts du public, nous venons vous demander, Monsieur le Président du Conseil, de nous faire connaître vos intentions.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour le Comité de grève et par ordre,
GRANVALLET.

Bien mieux, le groupe des députés de la Seine est reçu par M. Briand. Celui-ci déclare qu'il ne peut discuter avec des cheminots militaires. Il laisse entendre que si les organisations syndicales demandent une audience, il saura ce qu'il aura à faire. Serait-ce enfin un désir de conciliation ? Après avoir tenté inutilement jusqu'ici de « mater », voudrait-il enfin « apaiser ». C'est l'impression des députés de la Seine. On verra demain. La presse tout entière annonce la détente et y croit.

LE MANÈGE SAINT-PAUL. — Cependant, ne faut-il point se défier ? Le gouvernement a certainement cherché une émeute pour justifier ces coups de force d'arbitraire et d'illégalité au meeting organisé par la Fédération soialiste de la Seine en faveur des cheminots, et avec le concours des principaux orateurs du parti. Si plus de 10.000 citoyens y sont accourus pour protester contre les mesures gouvernementales, ils doivent à leur nombre qu'on n'ait pas tenté un mauvais coup contre eux. Ils le doivent aux organisations, à l'*Humanité*, qui à temps les a prévenus, pour éviter tout incident provocateur ; ils le doivent à la volonté qu'ils avaient de ne servir en rien les desseins du gouvernement. Mais, évidemment, M. Briand veut du sang. Les régiments d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie à cheval amassés autour de la réunion, la précaution que, dans l'après-midi, il avait mise à annoncer des troubles pour dégager sa responsabilité, nous le prouvent et nous dénotent son état d'esprit.

Samedi 15, Dimanche 16

Hélas ! il fallait s'y attendre; les intentions conciliatrices n'étaient qu'un trompe-l'œil avant la manifestation du Manège Saint-Paul. Pour faire suite aux déclarations de M. Briand, dès le commencement de la matinée, le comité de grève envoie une troisième lettre :

Monsieur le Président du Conseil,

Nous avons eu connaissance que dans l'entrevue que vous avez eue avec les députés de la Seine vous avez déclaré que vous étiez prêt à engager les pourparlers avec les deux organisations nationales des Chemins de fer, le Syndicat national et la Fédération.

Nous ne voulons pas nous arrêter au refus que vous opposez à une discussion avec le Comité de grève. Nous vous signalerons seulement qu'il ne vous est plus possible de trouver pour discuter avec vous un seul des nôtres qui ne soit militarisé.

Nous ne voulons pas nous arrêter davantage au refus de discuter avec des hommes qui sont en prison. Nous vous signalerons seulement que si Lemoine, le secrétaire du Comité de grève, est à l'heure actuelle arrêté, Bidegaray, secrétaire du Syndicat national, Toffin, secrétaire de la Fédération, le sont aussi et qu'à s'en tenir aux termes de votre communiqué, toute conversation reste impossible.

L'opinion publique ne comprendrait pas que nous nous arrêtions à des subtilités de procédure. Nous avons au cours du conflit constamment prouvé que nous avions le souci de ce que nous devions à l'intérêt public. C'est à lui que nous voulons faire encore cette suprême concession.

Aussi bien nous enregistrons que les pourparlers s'engageront entre les Compagnies et les représentants de nos organisations nationales avec lesquelles les Gouvernements successifs ont toujours eu coutume de converser.

C'est pour nous une précieuse certitude de sauvegarde à la fois pour l'action de ces organisations dans l'avenir et pour l'intérêt des travailleurs des Chemins de fer.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président du Conseil, vous trouverez au bas de notre lettre la signature de deux de nos camarades agissant, l'un au nom du Syndicat national, l'autre au nom de la Fédération.

Ainsi donc, Monsieur le Président du Conseil, le Syndicat national et la Fédération vous avisent qu'ils sont toujours prêts à discuter avec vous et les Compagnies les intérêts des travailleurs des Chemins de fer.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Pour la Fédération :
Pour le Secrétaire momentanément empêché :
MORIN.

Pour le Syndicat national :
Pour le Secrétaire momentanément empêché :
COMMUNAY.

Dans l'après-midi, le groupe de défense des intérêts des employés de chemins de fer réunit 30 membres sur 250 inscrits, la plupart socialistes et, prenant acte de la lettre, ils se rendent à la place Beauvau pour demander à M. Briand de négocier avec le syndicat sans vouloir se substituer aux organisations. M. Briand annonce qu'il allait consulter ses collègues et, dimanche matin, quand, retournés une deuxième fois, ils réclament une réponse. Il n'y a plus de doute : M. Briand ne négocie pas, il ne recevra pas de délégation. Sa détermination est claire. Il prétend que la grève est finie, qu'il est de moitié. Il veut jusqu'au bout prouver sa politique réactionnaire en sauveur de l'ordre et de la société.

Voici sa réponse :

Paris, 16 octobre 1910.

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, à Messieurs les Députés, membres du groupe de défense des intérêts corporatifs des employés et ouvriers des Chemins de fer.

Messieurs les Députés et chers collègues,

Une délégation de votre groupe me fait connaître le vœu que vous avez émis de voir le Gouvernement intervenir entre les Compagnies de chemins de fer et les organisations syndicales de leur personnel, pour mettre fin au conflit actuel.

J'ai l'honneur de vous faire savoir :

1° Que je considère la grève comme virtuellement terminée, la

presque totalité des agents ayant repris le travail dans des conditions normales ;

2° Que le Gouvernement, ainsi qu'il l'a déclaré publiquement, n'a nullement l'intention de solidariser la masse de ces travailleurs avec les auteurs de faits criminels qui ont précédé, accompagné ou suivi la déclaration de grève ; qu'il demeure prêt à faire tout ce qu'il est en son pouvoir pour améliorer leur sort. A cet égard, déjà, avant la grève, il leur avait obtenu des Compagnies un certain nombre d'avantages, lesquels même, depuis la grève, viennent de s'accroître à la suite de nouveaux pourparlers entre le Ministre des Travaux publics et les Compagnies ;

3° Que je reste, conformément à ma promesse, disposé à recevoir des organisations légales des travailleurs des Chemins de fer leurs revendications précises et détaillées pour les communiquer aux Compagnies, mais à la condition que ces organisations cessent d'être en révolte contre la loi militaire et que leurs communications ne me soient pas transmises sous la signature d'agents faisant partie du Comité de grève, révoqués pour refus de service depuis que la décision d'appel a paru et par suite exposés à être arrêtés par ordre de l'autorité militaire à la porte de mon cabinet dans le moment même où ils se présenteraient pour s'entretenir avec moi.

La démonstration interdite. — Pour démontrer que la grève tient bon, les cheminots essayent d'organiser avec toutes les précautions indispensables : hommes de confiance, tenue de travail, une manifestation au lac Daumesnil. Ils veulent faire voir à tous qu'ils sont encore plus de 15.000, rien qu'à Paris :

CHEMINOTS,

M. Briand dit : « La grève est terminée ». Les journaux à sa solde écrivent : « La grève est terminée. Les cheminots reprennent le travail ».

Puisque les salles sont trop petites pour vous contenir tous à la fois ; puisque la presse bourgeoise se refuse à dire la vérité à l'opinion publique ; c'est à vous de faire la démonstration éclatante de votre nombre.

Votre Comité de grève a décidé de vous convoquer pour demain *lundi, de 7 heures à 9 heures du matin* sur les pelouses du lac Daumesnil. La presse, qui sera là, pourra constater si la grève est terminée.

De son côté le Comité de grève va organiser son service d'ordre. Il a écrit à M. Briand pour l'aviser de sa décision. Il lui a dit qu'il ne voulait pas troubler l'ordre, qu'il avait dans ce dessein choisi une heure matinale pour ne pas gêner le public qui circule. Il est sûr que M. Briand donnera des indications à ses troupes de police pour que la journée se passe sans incidents.

S'il en était autrement, c'est à M. le Président du Conseil que remonterait la responsabilité de ces incidents.

Mais une telle *mobilisation* n'est possible que si vous prenez vis-à-vis de vous-mêmes l'impérieuse décision de faire preuve du calme le plus absolu ; que si, en face des forces policières ou militaires qu'accumulera M. Briand, vous êtes résolus à ne répondre à aucune provocation, *comme à ne tolérer de la part de l'un des vôtres aucune provocation, même involontaire.*

Votre Comité de grève est sûr que vous avez confiance en lui, que vous lui obéirez pour la réussite de la démonstration.

Dans l'*Humanité* de *lundi matin* vous trouverez le plan des pelouses où nous vous convoquons.

CHEMINOTS,

Nous comptons sur votre fermeté.

Nous comptons sur votre calme.

Nous comptons sur votre dignité.

Et vous, les hésitants ! Camarades qui travaillez encore, ne vous déciderez-vous pas devant le gigantesque effort accompli pour le bien-être de tous, du vôtre comme du nôtre, ne vous déciderez-vous pas à vous joindre à nous ?

Qu'avez-vous à redouter quand le mouvement grandit en province sur tous les réseaux ? On ne révoquera pas, on n'emprisonnera pas cent mille hommes.

Cheminots !

Tous demain, lundi, de 7 à 9 heures du matin, au lac Daumesnil.

EN TENUE DE TRAVAIL

Le Comité de grève.

La lettre suivante est envoyée à M. Briand :

Paris, le 16 octobre 1910.

Monsieur le Président du Conseil,

La grève n'est pas terminée.

Puisque les journaux veulent faire croire, puisque vous-même vous paraissez croire que le nombre des grévistes diminue, nous

portons à votre connaissance que le Comité de grève a convoqué tous nos camarades pour une grande démonstration qui aura lieu demain lundi, de 7 à 9 heures du matin, sur les pelouses du lac Daumesnil.

Nous savons, Monsieur le Président du Conseil, tout ce que peut avoir de périlleux une telle démonstration. Mais nous vous rappelons que dans le discours — le premier que vous prononcâtes à la Chambre — sur les événements de Terrenoire, vous avez déclaré combien les cortèges organisés, les vastes manifestations avaient d'importance pour que les grévistes prennent confiance en eux-mêmes, pour que s'exprime visiblement la force de leur solidarité.

Nous savons aussi que l'heure est pour nous aux résolutions les plus hautes, et nous savons que nous trouverons chez nos camarades le souci du respect des engagements que nous charge de vous communiquer le Comité de grève.

L'ordre ne sera pas troublé. Nous en prenons l'engagement et la responsabilité.

Il n'y aura pas de cortège dans Paris.

L'arrivée sur les pelouses se fera de 7 heures à 9 heures.

Le départ par dispersement se fera de 11 heures à midi.

Vous remarquerez, Monsieur le Président du Conseil, qu'une heure matinale a été à dessein choisie, afin de limiter à son minimum la gêne que pourrait éprouver le public circulant.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil, etc., etc.

Pour le Syndicat national :
R. Communay.

Pour la Fédération :
Morin.

M. Briand, qui ne veut à aucun prix de cette preuve, interdit la démonstration. Encore quelques documents à se sujet :

Camarades,

Nous vous avions proposé de faire ce matin lundi, 17 octobre, une démonstration qui vous permettrait de répondre, par l'évidence de votre masse, aux nouvelles tendancieuses de la presse de M. Briand sur « la grève terminée ».

A l'heure même où nous soumettions ce dessein à votre approbation dans toutes les permanences, M. Briand déclarait, par un

communiqué officiel, qu'il avait résolu d'empêcher votre rassemblement et qu'il prendrait les dispositions les plus munitieuses et les plus énergiques pour qu'il n'ait pas lieu.

Fidèle à la tactique qu'il a suivie depuis le début du conflit, votre comité de grève a décidé de ne pas aller au-devant d'incidents qui pourraient compromettre le succès de votre admirable mouvement. Libre à M. le Président du Conseil de déclarer que nous voulons la violence et le désordre. Nous lui laissons ce nouveau mensonge pour compte. Nous allons prouver, une fois de plus, la fermeté et la netteté de nos intentions.

Votre comité de grève décide de renoncer à la manifestation projetée. Vous n'irez donc pas aux pelouses Daumesnil.

Mais par l'interdiction, pleine de menaces, qu'à lancée M. le Président du Conseil, le but que nous poursuivions par notre démonstration se trouve en fait déjà atteint.

Que voulions-nous ?

Prouver à tous, prouver à l'opinion publique impartiale mais déroutée par des affirmations inexactes, que notre nombre est intact, qu'il est toujours formidable.

Si M. Briand ne le croyait pas, s'il était vraiment convaincu de la fin de la grève, il n'aurait pas interdit la manifestation, il l'aurait laissée se dérouler.

Il l'a interdite ; et cette interdiction même est la preuve de notre nombre, de notre force.

Camarades ! vous le démontrerez encore en vous rendant tous aujourd'hui dans vos permanences à 7 heures du matin et en venant de là à 9 heures à la Bourse du Travail, où le comité de grève vous soumettra, dans sa vérité réconfortante, la situation de la grève.

Haut les cœurs, camarades ! La lutte sera féconde.

Le Comité de Grève.

La répression. — Au cours de ces deux dernières journées, Briand va consacrer sans pitié tous ses instants à la répression. Il est sûr qu'après huit jours de lutte, il finira par affaiblir la résistance. Il a déjà essayé de lui porter des coups mortels. Si c'est nécessaire, il en portera d'autres, grâce à la presse à sa merci ; il a déjà fait épingler, grossir démesurément des incidents de grève absolument infimes. Il peut maintenant tirer la ficelle, bien connue mais jamais assez, du complot, pour forcer

l'opinion publique sympathique aux grévistes à se retourner contre eux et pour lui. Un des communiqués officiels parus dans le *Petit Parisien* rend compte de la réunion tenue au ministère, en présence du procureur général et du préfet de police :

On avait songé, un instant, à ouvrir une information pour complot contre la sûreté de l'Etat. Mais on a vite renoncé à cette procédure trop compliquée qui aboutit à la Haute Cour. On a estimé que point n'était besoin de détourner le Sénat de ses travaux pour le tranformer en cour de justice. La loi du 25 juillet 1845 armait, en effet, suffisamment le parquet.

En plus de l'article 16, dont nous avons donné le texte dans notre dernier numéro, article qui punit de réclusion, de travaux forcés et même de mort ceux qui auront attenté à la sûreté de la circulation sur les chemins de fer, la loi sur la police des chemins de fer réprime, en son article 17, les provocateurs et les instigateurs. Cet article est ainsi conçu :

Si le crime prévu à l'article 16 a été commis en réunion séditieuse avec rébellion ou pillage, il sera imputable aux chefs, auteurs, instigateurs et provocateurs de ces réunions qui seront punis comme coupables du crime et condamnés aux mêmes peines que ceux qui l'auraient personnellement commis, lors même que la réunion séditieuse n'aurait pas eu pour but direct et principal la destruction de la voie de fer. Toutefois, dans ce dernier cas, lorsque la peine de mort sera applicable aux auteurs du crime, elle sera remplacée, à l'égard des chefs auteurs, instigateurs et provocateurs de ces réunions, par la peine des travaux forcés à perpétuité.

Les inculpations relevées ont été, en dehors de celles concernant les faits personnels prévus par l'article 16, celles visées par l'article 17.

Le parquet a visé, en outre, dans son réquisitoire introductif, l'article 18 de la même loi qui punit de 3 à 5 ans de prison « quiconque aura menacé, par écrit anonyme ou signé, de commettre un des crimes prévus en l'article 16 ».

Si la menace n'a été que verbale, la peine n'est que de 15 jours à 6 mois de prison et une amende de 25 à 300 francs.

Cependant il s'aperçoit que c'est bien gros, il ne sait jusqu'où il faudra aller. Il a de quoi se rabattre; c'est plus sûr.

Il suffit de tenir sa police, de commander ses préfets. Ecoutons-le :

Au ministère de l'intérieur on croit être, par suite de perquisitions opérées à certains endroits, sur la piste d'une organisation de sabotage et d'un plan de sabotage qui aurait été préparé avec son centre à Paris et dont l'exécution aurait eu des conséquences redoutables : destruction des voies ferrées, des ponts, des écluses, des travaux d'art, etc., si l'occupation militaire immédiate de tous les points menacés n'avait mis obstacle à la réalisation de ce plan.

On espère découvrir à bref délai la plupart des auteurs responsables, ainsi que leurs complices de province.

La répression sera impitoyable.

INTERIEUR A PREFET...

En raison de la situation actuelle, veuillez prendre immédiatement, d'accord avec l'autorité militaire les dispositions nécessaires pour que le *plan de grève* puisse être appliqué sur le réseau du..... au premier signal. — Entendez-vous avec les parquets pour que tout acte de sabotage, toute entrave à la liberté du travail et provocation à des actes soit immédiatement très énergiquement réprimé. *Faites surveiller les individus connus de l'action directe*, ainsi que ceux qui ont été *signalés par la Direction de la Sûreté générale*. Nous prendrons à leur égard, d'accord avec le Parquet, *toutes mesures que vous jugerez utiles à la sûreté publique*. Entendez-vous avec les agents principaux de la Compagnie pour empêcher les individus chargés de propager la grève de pénétrer dans l'enceinte des chemins de fer. Envoyez, autant que possible, un officier de police judiciaire dans les endroits où il paraîtra *que des sommations pourront être faites ou des arrestations opérées.*

Il est possible que certains syndicats, notamment les terrassiers et les électriciens prêtent leur concours à la grève et commettent des actes de sabotage. L'accès des chemins de fer devra être interdit à tout élément de désordre. Je vous recommande de prévoir toutes les éventualités et d'agir le cas échéant avec la plus grande énergie et la plus grande rapidité.

Immédiatement, les arrestations commencent, les perquisitions se font à tort et à travers. Il n'est de doute, pour quiconque réfléchit, qu'il est trop facile pour un gouvernement de se rendre dans une demeure qu'on a fait préventivement « ma-

quiller » par quelques habiles argousins. On est ainsi toujours sûr de trouver des documents dont on peut ensuite faire étalage.

En raconte-t-on assez, dans la presse, de ces cas de sabotages dont souvent on est obligé de ne plus reparler ? Ce train express qui, sans freins, traverse Austerlitz et ne doit qu'à un miracle (?) de s'arrêter à Orsay ; ce train attaqué à Tergnier et à qui personne n'a plus songé ; cette locomotive dégringolée dans une cuve, mise là pour soi-disant barrer les voies, puis, tous les jours, ces centaines de rails déboulonnés, ces milliers de fils coupés, ces disques cassés. C'est à se demander vraiment s'il en restera encore debout demain pour alimenter les copies de la presse à la solde gouvernementale.

Et pourtant il paraît que les mouchards sont bien maladroits, car cela ne suffit pas pour donner des prétextes. La police a trouvé mieux.

Les bombes glacées de la police. — Nous sommes, paraît-il, menacés à chaque coin de rue d'une bombe. Quel rapport peut avoir avec la grève une bombe qui part chez l'anarchiste Massard, directeur de la *Patrie,* journal vraiment sans intérêt ni portée, si ignominieux qu'il soit pour les grévistes ? Quel intérêt y aurait-il à pareil acte ? Il est trop facile de découvrir la mèche. Du reste la préfecture a soin de prévenir qu'il y a six bombes semblables. Elle est évidemment mieux renseignée que quiconque et naturellement ses calculs se réalisent. L'une part à Saint-Denis, fait beaucoup de bruit et démolit un rail (!). L'autre est jetée au sortir du tunnel de Versailles, mais les bombificateurs savent ce qu'ils font, un train devait passer, mais il était passé. N'en trouve-t-on pas une dans la Seine, et encore une autre dans l'école maternelle d'Issy-les-Moulineaux, c'est évidemment aux enfants encore à la mamelle que les cheminots s'attaquent !!! Ces bombes inoffensives aux yeux de tous sont donc des bombes de la police. Elles ne font heureusement de mal à personne, et le seul sabotage, c'est le sabotage des bombes par la police.

La grossièreté des procédés est telle que l'opinion publique ne s'en émeut que fort peu, et permet, chose étonnante, que la population, surtout de la capitale, reste plutôt sympathique à un mouvement social qui pourtant gène tout le monde.

Les révocations pleuvent dru sur le dos des cheminots, on en compte déjà des centaines. Moins les grévistes sont nombreux, plus la proportion est forte ; il y en a partout, et ce sont des militants, voire les militants socialistes qui sont touchés les premiers. Le pis, ce sont les condamnations abominables que les tribunaux, sans souci de la loi, élèvent au maximum. La prison sans sursis est octroyée à des pères de famille qui n'ont quelquefois rien fait. Ici on condamne un camarade qui a répété à des voisins une phrase qu'il vient d'entendre ; ailleurs on condamne encore un cheminot qui inscrivait sur son calepin on ne sait quoi, mais on suppose le nom des jaunes qui rentraient. Les avocats socialistes partout, et entre autres à Paris, où ils forment un groupe d'une quarantaine, sont heureusement à la disposition et défendent du mieux qu'ils peuvent des condamnés par avance. Personne ne reste sans un soutien. Mais hélas c'est plusieurs centaines qui sont dans les geôles républicaines; il faudra un jour faire le relevé des années de prison et des condamnations ainsi obtenues. Mais c'est pour plus tard.

Lundi

C'est le dernier jour de grève ! ! ! Au communiqué paru dans l'*Humanité* du matin, on peut prévoir un fléchissement : malgré tout on y lit à travers les lignes que la grève ne pourra durer longtemps. Quoi d'étonnant, du reste, il y a déjà dix jours que le mouvement est commencé sur le Nord. S'il n'est parti que beaucoup plus tard par ailleurs, l'échelonnement de la grève a retiré de la force à tous. Enfin, l'intimidation, les provocations, les illégalités, l'arbitraire du gouvernement ont malgré tout produit leur effet. C'est une démonstration par l'expérience que contrairement à l'avis de beaucoup, la vio-

lence contre les grévistes ne sert pas leur cause, ne les détermine pas davantage à agir en les exaspérant, mais tout au contraire détermine les hésitants en sens contraire, ralentit les timides et jette même la panique parmi les plus courageux. Le comité cependant ne donnera l'ordre de rentrée que dans la soirée et il fait bien d'encourager encore la lutte dans une forme modérée, de ne point faire connaître le fléchissement qui lui apparaît menaçant d'heure en heure. On n'imagine point l'état-major d'une armée faisant savoir en plein combat les points où l'on bat en retraite, cela serait une véritable trahison que d'entraîner ainsi des troupes non plus à une retraite honorable, mais à une panique, suivie d'une abominable déroute.

Le comité de grève fit donc bien de maintenir jusqu'à sa résolution même les nouvelles rassurantes de grève toujours debout et forte. Il suffisait qu'il ne s'illusionne pas lui-même. Il fit bien à la fois pour son honneur même et la responsabilité du mouvement dans l'avenir, de résister jusqu'aux dernières limites possibles, sans écouter les conseils « d'endormeurs », comme on dit dans certains milieux, et qui pour cette fois n'avaient rien des politiciens et conseillaient la reprise au plus tôt et sans délai. Il fit bien de montrer ainsi que les grévistes étaient encore capables de tenir plusieurs jours, même après que le gouvernement eut découvert son intention de « briser la grève », montrant ainsi la force de résistance du prolétariat devant des pouvoirs publics coalisés contre lui. Il fit bien en même temps de ne pas laisser tomber en déliquescence un si grand mouvement collectif et de vouloir la rentrée en masse encore possible, tandis que 48 ou 24 heures plus tard les défections auraient été si nombreuses que pour l'avenir l'organisation eut été mortellement frappée. Ceux qui ont vécu la grève peuvent dire que le comité a tenu sans défaillance jusqu'au bout. Mais les nouvelles de lundi devenaient mauvaises. Si les meetings du jour étaient encore pleins d'enthousiasme et 5.000 grévistes présents aux réunions, cependant des faits de fléchissement bien caractéristi-

ques, renouvelés, prévus d'un peu partout, firent l'opinion du comité national de grève. Deux exemples suffisent pour préciser un ensemble. A Paris-Nord, sur 500 mécaniciens qui, par appel nominal, décidèrent la grève à outrance, près d'un tiers se faisait inscrire deux heures plus tard pour reprendre le travail. Au Mans, les 1.000 camarades restés sur la brèche font savoir qu'ils ont tenu jusqu'ici mais qu'ils n'iront pas plus loin. Le comité a donc vu juste et choisi le bon moment pour rentrer en « bon ordre ». Ni faiblesse déprimante, ni entêtement stupide, telle fut sa formule.

A l'unanimité, il vote donc la résolution suivante qu'il communique à minuit à la presse :

A l'unanimité, le Comité de grève décide que la reprise du travail aura lieu aujourd'hui mardi 18 octobre sur tous les réseaux.

Le Comité de grève décide en outre la publication immédiate d'un manifeste qui donnera les raisons de sa résolution et demandera aux cheminots de prendre toutes les mesures pour la sauvegarde et le progrès de leurs organisations syndicales.

Le comité ne croit pas de son devoir d'essayer de nouvelles négociations impossibles. Il ne le peut avec le Gouvernement, car il lui faudrait envoyer des délégués non grévistes. Il perdrait toute dignité. Il ne le peut avec les Compagnies, car ce serait capituler sur le point essentiel, la reconnaissance du syndicat national, et c'est lui précisément qu'il faut garantir contre l'avenir.

Après la grève

La rentrée en bon ordre. — C'est presque partout que la décision fut suivie à la lettre, hormis par les trop malheureux révoqués, les insoumis envoyés à la salle de police ou à la prison militaire. Rien ne paraît meilleur pour l'avenir que cette discipline de fin de grève. Ajoutons toutefois que de ci, de là, il y eut quelques résistances, particulièrement sur le réseau du Midi. Les camarades en grève depuis moins longtemps et envisageant leurs intérêts particuliers, croyaient par le mouvement qu'ils avaient immédiate-

ment devant les yeux que la victoire était possible. Ils restèrent donc en grève deux et trois jours après leurs camarades. Dès le lendemain, les cheminots, décidés à rallier les bataillons du syndicat, publiaient par l'organe de leur comité de grève le manifeste suivant, digne et précis :

SYNDICAT NATIONAL

DES

Travailleurs des Chemins de fer de France et des Colonies

ET

Fédération Nationale des Chauffeurs-Mécaniciens

Après sept jours de lutte, votre comité de grève a décidé la reprise du travail.

Si douloureux que puisse être, dans le cœur de tous, le retentissement de sa décision, votre comité n'a pas hésité à la prendre, comme la seule qui convînt à l'intérêt syndical lui-même.

Le comité a préféré la rentrée sans conditions à des pourparlers mensongers qui ne pouvaient plus être poursuivis sans humiliation.

Il n'a pas tenu à vous que notre grève ne réussit pleinement. Aujourd'hui encore nous pouvons dire que si un fléchissement s'était marqué depuis deux jours à Paris, le nombre des grévistes, resté considérable, comme l'ont prouvé nos réunions d'hier et l'état de la province eussent permis de garder encore presque intacte la force du mouvement.

Votre comité de grève a voulu une rentrée en bon ordre, afin que l'organisation prouvât ainsi sa vitalité et sa discipline.

Dans un dernier communiqué, par l'intermédiaire de sa police, le gouvernement s'est mis au service des compagnies pour assurer définitivement les révocations suspendues sur les militaires. Sans plus attendre et puisque la grève ne peut être victorieuse, *que du moins le comité de grève soit SEUL à porter toutes les responsabilités,* s'il plaît au gouvernement de les rechercher.

Sous un gouvernement de liberté, sous un gouvernement qui aurait commis la folie des violences arbitraires accumulées sur le monde du travail, notre grève — grève corporative et professionnelle s'il en fût — aurait amené à composition les Compagnies.

Mais le gouvernement n'a rien épargné pour s'abaisser au niveau du patronat le plus féroce.

Menaces, révocations, arrestations, illégalités, décrets arbitraires de mobilisation ou de militarisation, violation de toutes les libertés syndicales ou individuelles, M. Briand a tout employé.

Nous l'avons vu soutenu et poussé par une presse avide de ses faveurs, à la solde de toutes les puissances d'argent, prête à tous les mensonges pour déshonorer notre mouvement, acceptant d'avance toutes les fables de basse police, grossissant tous les incidents pour affoler l'opinion.

Et le dégoût nous est venu quand, nous rappelant les viles flagorneries de certaines campagnes électorales, nous avons vu enfin la plupart des parlementaires inscrits au groupe de défense des travailleurs des chemins de fer opposer à ceux des leurs qui essayaient d'intervenir en notre faveur, la plus scandaleuse inertie, la plus cynique des abstentions.

L'héroïsme de nos militants qui s'est dépensé sans compter, le sacrifice, d'avance accepté par eux, de leur liberté, ne pouvait suffire à assurer la victoire.

Nous n'en avons pas moins la conscience et la fierté d'avoir fait la démonstration de notre force, d'avoir prouvé qu'un grand mouvement était possible parmi les travailleurs des chemins de fer. Nous savons que chez ceux-là mêmes qui n'ont pas pris leur part de responsabilités et sont restés au travail, nous avons fait naître le sentiment du devoir qu'il eût fallu accomplir.

L'avenir développera les conséquences de notre action.

Nos revendications, si modérées :

— Cinq francs par jour,

— Rétroactivité des retraites,

— Réglementation du travail,

devront nous être accordées.

Elles nous le seront parce que l'opinion publique, dont la sympathie ne nous a pas fait défaut pendant la grève, nous continuera son appui.

Elles le seront parce que nous resterons fermes devant les gouvernements d'aujourd'hui et de demain ; parce que nos organisations syndicales sont toujours debout ; parce que, conscients des nécessités de s'unir, les cheminots vont resserrer les liens des deux organisations qui affrontèrent ensemble la lutte ; parce qu'ils les fortifieront sans relâche de leurs adhésions nouvelles.

Après la tourmente, c'est le plus sacré de nos devoirs de recommencer la propagande et l'agitation. Nous n'oublierons pas que dans les prisons, à la porte de nos ateliers, de nos dépôts et de

nos gares, sont les meilleurs d'entre nous et que n'ont pas été tenus à leur égard les engagements pris cependant par des milliers et des milliers de grévistes, de ne pas les laisser sacrifier. C'est pour eux maintenant, pour les ramener près de leurs femmes, pour les arracher aux griffes d'une justice implacable, pour leur rendre leurs moyens de vivre, que sans relâche nous devons agir.

Nous n'oublierons pas non plus le concours trouvé près de la Confédération Générale du Travail, près des travailleurs de toutes les corporations. Leur solidarité engage la nôtre pour l'avenir. Mettons-nous en mesure d'y répondre.

Cheminots, vaincus nous ne sommes pas abattus. Pour le Syndicat national, pour la Fédération des chauffeurs et mécaniciens, serrons les rangs et préparons, en acquérant la force, la revanche de notre droit.

Pour le Comité de grève :

Pour le Syndicat national : COMMUNAY, FENOT, GRANDVALLET, JOUANNEAUX, MARCHAL.

Pour la Fédération des mécaniciens et chauffeurs : MORIN, RAIMBAUD, SAUVÉ.

Ce manifeste et l'attitude du comité de grève recevaient l'approbation qu'ils méritaient quelques jours après, lorsque les membres du conseil d'administration, reprenant les pouvoirs et leur tâche d'organisateurs, votaient l'ordre du jour suivant :

Les membres du Conseil d'administration du Syndicat National et de la Fédération des Mécaniciens et Chauffeurs se sont réunis hier, 20 octobre, au siège du Syndicat National. Après avoir envisagé la situation faite aux deux organisations par suite de la grève, ils ont voté les ordres du jour suivants :

« 1° Les membres du Conseil d'administration du Syndicat National et de la Fédération des Mécaniciens et Chauffeurs, réunis le 20 octobre 1910, après avoir entendu les explications du deuxième Comité de grève sur les motifs qui ont amené ce dernier à donner l'ordre de la reprise du travail, reconnaissent que le deuxième Comité de grève a accompli son devoir et que sa décision n'a été motivée que par le désir de sauvegarder la vitalité du Syndicat National et de la Fédération des Mécaniciens et Chauffeurs. »

« 2° Les membres du Conseil d'administration et du Comité de grève du Syndicat national et de la Fédération des mécaniciens et chauffeurs, réunis le 20 octobre, affirment qu'ils ne sauraient être

rendus responsables des actes de sabotage commis pendant la grève sur divers réseaux et réprouvent formellement des procédés qui n'ont jamais été préconisés ni même envisagés par les deux organisations des cheminots. »

« 3° Les membres du Conseil d'administration du Syndicat national, réunis le 20 octobre 1910, décident de nommer une nouvelle Commission exécutive composée de 14 membres et chargée de poursuivre, d'accord avec la Fédération des mécaniciens et chauffeurs, la libération des emprisonnés, la réintégration des révoqués et la réalisation des revendications élaborées par le 21e Congrès national du Syndicat national et le dernier Congrès de la Fédération des mécaniciens et chauffeurs. »

Il a été ensuite décidé d'ouvrir une souscription parmi les organisations ouvrières pour venir en aide aux cheminots, et de demander aux grévistes rentrés au travail de s'imposer une cotisation supplémentaire de 0 fr. 25 par semaine pour secourir les emprisonnés et les révoqués ainsi que leurs familles.

Une permanence sera établie 20, rue Notre-Dame-de-Nazareth, par le Conseil judiciaire du Syndicat, tous les jours à partir de quatre heures pour donner les renseignements juridiques au point de vue de la mobilisation ou des révocations.

Le Syndicat et la Fédération établiront incessamment la répartition des secours pour les révoqués.

Pour la Fédération :
Le Président Fédéral intérimaire,
MORIN.

Pour le Syndicat national :
Le Secrétaire général intérimaire,
DELVAL.

De son côté, le Parti socialiste, soucieux de tirer les enseignements pour le prolétariat tout entier du conflit maintenant fini, publie cette déclaration :

Aux Travailleurs Socialistes

Citoyens,

Les cheminots, solidaires à tous les moments de la lutte, ont décidé tous ensemble la reprise du travail.

Ils rentrent sans faiblesse et sans désarroi, plus forts du combat soutenu en commun. Les violences et les illégalités du pouvoir,

qui devra bien en rendre compte, n'ont pas fait fléchir leur courage. Ils ont donné une preuve de force qui atteste et qui accroît l'énergie du prolétariat tout entier, sa confiance en lui-même. Les réacteurs affolés n'ont pas combattu qu'en recourant à la militarisation contre la grève, qui est un scandale sans précédent dans la République. Ceux qui glorifient sans cesse hypocritement l'armée et la patrie, les ont prostituées au service du capital. Et la bourgeoisie s'est infligée à elle-même cette honte suprême de proclamer qu'elle prend pour chefs d'anciens révolutionnaires, parce qu'ils avaient appris, dans leurs fréquentations premières, à connaître le Parti de la révolution et les habitudes du camp ennemi. Tactique vaine autant que méprisable ! Car ceux qui n'ont traversé les rangs de la classe ouvrière que pour la trahir ne la connaissent pas. Ils n'en connaissent ni la grandeur morale, ni la puissance de solidarité, ni la résolution invincible.

Tous ceux qui ont peur du mouvement ouvrier, tous ceux qui veulent maintenir et étendre les monopoles capitalistes, tous ceux qui ont besoin de la servitude et du silence de la classe ouvrière pour pêcher dans les combinaisons coloniales de louches profits ou pour provoquer en Europe, au service de leurs appétits, des conflits sanglants, tous ceux-là se sont rués contre les cheminots, contre le prolétariat, contre le Parti socialiste, en un déchaînement de haine sauvage et de calomnie qui dépasse les souvenirs ignomineux des temps de réaction du ministère Dupuy.

Cette haine et cette violence n'entameront pas la fermeté ouvrière. Il faut que les cheminots se groupent plus nombreux que jamais dans le Syndicat national des travailleurs des Chemins de fer, dans la Fédération nationale des mécaniciens et chauffeurs. Il faut que tous les travailleurs entrent dans leurs organisations pour opposer la force de la masse avec la force du courage aux entreprises du pouvoir et de la réaction, dont il est l'organe. Il faut que tous les vrais républicains comprennent qu'il n'y a plus de salut pour l'esprit républicain que dans la démocratie sociale.

Travailleurs, la peur et la colère de l'ennemi grandissent, et cette grève même, dont ils savent bien qu'au fond elle est pour eux une défaite parce qu'elle a révélé une force croissante d'organisation et d'action achève de l'exaspérer. A vous de déjouer toutes ces manœuvres, de briser ces desseins criminels par la force toujours développée de votre groupement et de votre solidarité. A travers toutes les vicissitudes d'une lutte qui aboutira nécessairement à la victoire, vous serez fidèles à vous-mêmes, à votre idée, à votre classe, à votre Parti. Au terme de cette grève, qui marque une grande date de l'histoire sociale du prolétariat,

nous crions avec vous comme au premier jour du combat, et résolus à lutter toujours à vos côtés :

« Vive la solidarité ouvrière ! »

« Vive la République sociale ! »

La Commission administrative permanente du Parti Socialiste.

Le Groupe Socialiste au Parlement.

LES ENSEIGNEMENTS DE LA GRÈVE

LES LEÇONS D'UNE DÉFAITE. — Il nous est impossible au lendemain même d'un pareil mouvement d'en fixer toutes les leçons ; les circonstances que nous traversons, à elles seules, nous en empêcheraient, mais dès aujourd'hui nous pouvons en tirer quelques-unes.

LE POINT DE VUE CORPORATIF. — Quoi qu'on en ait dit, et quoi qu'on ait essayé de prétendre, le mouvement a été et est resté à base corporative. Peut-on dire qu'il ait complètement échoué ? Nous ne le pensons pas. Sans doute aucun contrat, aucun acte, aucune parole, même d'espoir, n'a été prononcée par les gouvernants ou les Compagnies, mais la grève a été suffisamment démonstrative par elle-même. Elle a montré sans conteste un tel mécontentement dans une corporation aussi nombreuse que par crainte de l'opinion publique et de représailles électorales, les cheminots obtiendront bientôt tout ce qu'ils réclamaient pendant la grève. L'exemple des postiers vaincus aussi, aujourd'hui triomphants dans leurs revendications, n'est-il pas là pour en faire la preuve. Déjà, au cours même de la grève, n'avons-nous pas vu successivement M. Millerand pour l'Etat promettre plus nettement les 5 francs par jour. N'avons-nous pas vu la Compagnie du Nord prétendre après coup que les cent sous sont maintenant un fait accompli et que la grève n'avait pas de causes. N'avons-nous pas vu, enfin, le P.-L.-M. promettre la « thune » pour récompenser ses agents de n'avoir pas suivi le mouvement.

Pour les autres revendications qui, après tout, n'étaient que secondaires, il en sera de même. Bien plus, j'apprenais ces jours derniers à Sotteville que les revendications locales pour lesquelles des années d'effort n'avaient pas suffit étaient « de plano » réalisées depuis la rentrée. Une grève qui échoue peut donc cependant faire aboutir ses desiderata.

Discipline syndicale. — Mais pour nous il y a au-dessus des intérêts corporatifs, ou plutôt pour leur sauvegarde même, le Syndicat. Quel coup la grève lui aura-t-elle porté ? Quel enseignement aura-t-elle donné à ses militants ?

C'est autour du syndicat que doivent se grouper à l'heure actuelle tous les efforts. C'est à le sauvegarder que doivent tendre toutes les activités. Il ne faut point pour cela perdre de temps. Il ne faut pas que les camarades se laissent suggestionner par les idées que les Compagnies et le gouvernement ne manqueront pas de répandre dans leurs rangs. C'est le syndicat national qui, par excellence, représente l'organisation prolétarienne. Les comités de réseau, négociant avec la Compagnie, ce serait la fin de l'unité ouvrière dans l'organisation, la possibilité d'opposer les travailleurs les uns aux autres et sous ce couvert créer des officines de Compagnies ou du gouvernement.

Nous espérons que nos camarades cheminots sauront déjouer la manœuvre et pour cela il faut que cessent les querelles intestines. La situation est suffisamment grave pour remettre à plus tard l'épuration des comptes.

Mais la grève fera réfléchir plus d'un. Les conditions mêmes dans lesquelles elle s'est déclarée, conditions qui n'ont pas été sans influer sur le résultat, ne doivent pas à l'avenir se renouveler. C'est même la classe ouvrière tout entière qui, de ces circonstances, devra se rappeler.

Il n'y aura pas trop de précautions à prendre pour qu'un mouvement comme celui-là ne puisse s'engager avant que l'organisation se sente suffisamment prête. Elle devra résister à tous les emballements de ses adhérents, si cela est néces-

saire. Sa discipline doit rester supérieure à un mouvement spontané, quel qu'il soit.

De plus, nous ne saurions trop insister sur la nécessité de faire *seulement* ratifier par les réunions publiques les décisions syndicales qui peuvent seules avoir une valeur, parce que là seulement des hommes prennent leurs responsabilités.

Pour ou contre la grève générale. — Des événements que nous avons relatés, on essaiera sans doute de tirer argument contre le principe même de la grève générale. Ce seraient là des conclusions hâtives, car à notre avis, au contraire, sa possibilité même a été démontrée. Pendant près d'une semaine, le service a été interrompu, sinon arrêté sur trois Compagnies. Au Nord, elle a même été complète et pourtant la Compagnie du Nord n'est-elle point la plus puissante, la plus riche de toutes par l'omnipotence de ses propriétaires, les barons Rothschild. Nè pourra-t-on à nos prochains congrès internationaux quand on parlera de l'action contre la guerre, citer l'exemple présent. Certes, ce n'est pas encore, à loin près, ce que nous désirons, mais c'est la possibilité de la chose et c'est beaucoup.

Pour qu'à l'avenir ce ne soit plus une nouvelle défaite, il faut seulement comprendre la nécessité d'avoir avec soi, non pas une minorité, mais l'immense majorité des travailleurs.

Le parti socialiste et la grève. — Le Parti socialiste sortira fortement grandi de cette épreuve douloureuse pour le prolétariat. Dans une bataille qu'il n'avait pas engagée, il s'est jeté tout entier quand la défaite hélas était certaine, avec ses militants, ses députés, ses avocats et ses journalistes. Pour la première fois, depuis longtemps, à l'exception de Fougères, on a revu les députés du Parti sur les champs de grève. Qui osera s'en plaindre ? Qui osera les blâmer ? Loin d'y jouer le rôle d'endormeurs, ils ont été encourager à la solidarité et à la résistance collective ceux qui les demandaient ; et la grève par sa répercussion parlementaire aura permis à la classe ou-

vrière de constater que les élus du Parti socialiste étaient bien les siens. Une séance mémorable où l'ex-agent provocateur devenu briseur de grèves a fait entendre des paroles de coup d'Etat, a montré que les élus socialistes étaient résolus à utiliser suivant les circonstances les meilleurs moyens d'action pour la défense du droit ouvrier contre l'illégalité et l'arbitraire gouvernemental.

On a vu les plus modérés devenir les plus énergiques, cela valait mieux que de faire de la révolution en chambre. Ajoutons, du reste, qu'à aucun moment les socialistes n'ont essayé d'accaparer la direction de la grève. Ils ont été simplement au service du prolétariat frappé et persécuté et cela leur suffit.

L'Humanité. — On ne peut oublier de souligner l'importance dans un grand conflit social d'avoir un journal à sa disposition. Les cheminots s'en sont aperçu. Alors que toute la presse essayait d'ameuter contre eux la population, ils n'ont trouvé qu'un organe libre de toute attache ministérielle ; libre de toute tractation avec les Compagnies et la finance pour pouvoir exprimer leurs volontés, se défendre contre les calomnies et même faire connaître rapidement à leurs adhérents leurs décisions.

L'*Humanité,* journal de la classe ouvrière, n'a-t-il pas été le dernier asile des militants traqués. La solidarité étoite de ses rédacteurs avec les cheminots ne sera pas de longtemps oubliée. On ne peut même pas dire que l'*Humanité,* dans cette affaire, pensait à une question de boutique, car la grève a été pour elle une source de grosses dépenses et il faudra songer à les combler. En revanche, elle a ouvert une souscription qui ne manquera pas de s'élever à moins de 50.000 francs en faveur des victimes, des révoqués, des emprisonnés et de leur famille.

Victoire morale. — On ne peut décrire la grève des che-
vu de près à l'œuvre doivent lui rendre hommage. Constitué
minots sans parler de son comité de grève. Ceux-là qui l'ont

d'abord des seuls éléments parisiens, complété un peu au hasard après les premières arrestations, il n'en a pas moins fait tout son devoir et il sera difficile de lui reprocher des fautes. Il a fort bien su en effet se défendre habilement et défendre la grève avec lui de toutes les accusations, de tous les mensonges lancés par Briand, répétés par sa presse. Briand n'avait-il point dit qu'il se trouvait en présence d'un mouvement révolutionnaire. Le comité de grève sut répondre par ses déclarations, par ses manifestes et ses communiqués. Il ne manqua pas une seule fois de rappeler sur quel terrain corporatif la grève était engagée. Quand il fit appel au Parti socialiste, c'est sans abdiquer son autonomie. Quand il décida l'arrestation de ses membres à l'*Humanité*, c'était simplement pour mettre Briand dans la plus mauvaise posture et empêcher par l'éclat même de la manifestation l'écrasement immédiat. Pour se rendre compte de ses efforts et de sa diplomatie, il suffit de lire toute la partie des négociations où par plusieurs lettres successives il accule peu à peu M. Briand à dévoiler ses batteries et à n'avoir pour tout refuge que l'arbitraire et l'illégalité.

En conservant son calme et son sang-froid, il a pu empêcher une opinion publique versable de se retourner contre lui.

Pour le vaincre, et avec lui le prolétariat des chemins de fer, on a eu recours à l'arbitraire d'une convocation militaire sans précédent, à la suppression du droit de grève reconnu et proclamé par tous les ministres. Il a fallu inventer un complot, faire fabriquer des bombes, simuler et inventer des actes de sabotage, il a fallu condamner sans raison des centaines de travailleurs, révoquer des milliers de militants et en arriver jusqu'au vol des communications téléphoniques, interdire à un avocat de parler à son client. Jeter Hervé au secret, prostituer l'idée de patrie aux intérêts des Compagnies.

N'est-ce pas la plus belle des compensations.

Que les cheminots sachent profiter de l'expérience et ils auront un jour leur revanche.

E. Poisson.

Le Congrès de Toulouse

XIe Congrès de la C. G. T.

Un Congrès confédéral du Travail devrait être une manifestation de foi, de force et de discipline de la classe ouvrière. Ce devrait être une réunion d'hommes énergiques, investis d'une mission par la confiance des autres travailleurs, oublieux de leur propre personnalité. Là devraient être traitées, impersonnellement, et pour le seul bien commun, les questions générales, avec le mépris de tous les mesquins intérêts particuliers. En un mot, un Congrès confédéral devrait être l'affirmation de la haute raison et de l'indestructible union qu'implique la formule : « le prolétariat conscient ». Cela, le Congrès de Toulouse ne l'aura guère été. Il a duré six journées, du 3 au 8 octobre. L'ordre du jour, bien composé, contenait des questions intéressantes telles que les retraites ouvrières, le contrat collectif, l'arbitrage obligatoire, la capacité commerciale aux syndicats, etc. Et cependant, il ne lui a guère été consacré qu'une journée et demie. Les autres ont été employées en discussions stériles sur les dissensions passées. Le comité confédéral avait su mettre dans son rapport, la phrase qu'il fallait en déclarant : « Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de faire revivre dans ce rapport ces pages vraiment pénibles de notre histoire syndicale. Laissons dormir dans l'oubli le plus profond ces heures fiévreuses de bataille qui, pendant quelques semaines, ont menacé de rompre l'unité ouvrière. » Le Congrès n'a pas eu cette sagesse. Etait-il nécessaire

cependant d'étaler au grand jour, après les avoir ressuscitées, de vieilles querelles qui ne peuvent que jeter la déconsidération sur une organisation par ailleurs puissante ? Quoi qu'il en soit, puisque tels ont été les principaux travaux du Congrès, voici, à titre documentaire, les sujets qui ont prêté à discussion.

Le plus gros débat a certainement porté sur le différend Lévy-Griffuelhes, à propos de la Maison des Fédérations. Lévy d'abord, Griffuelhes ensuite, firent chacun un long exposé des faits, celui-là accusant, celui-ci ripostant.

On se rappelle comment est née cette affaire de la Maison des Fédérations. Lorsque la C. G. T. fut chassée de la Bourse du Travail, elle dut chercher ailleurs un logement. Ce fut très difficile, personne ne se souciant de louer à cette organisation. Il fallut user de ruse. C'est ainsi que Lévy, le trésorier à cette époque, fut amené à louer en son nom propre, au numéro 10 de la cité Riverin. Dès l'installation, la propriétaire, se voyant trompée, donna congé. La C. G. T. dut reprendre ses courses errantes, en quête d'un logis. Sur ces entrefaites, Griffuelhes, passant rue Grange-aux-Belles, vit, au numéro 33, une maison à louer en totalité avec un terrain. Il prévint Lévy, et tous deux allèrent visiter. Ils se donnèrent comme voulant fonder une grosse affaire d'imprimerie. Mais le mandataire de la propriétaire ayant manifesté ses intentions de prendre des renseignements avant de rendre réponse, il fut résolu de tout lui avouer en essayant de fléchir son refus. Ce qui fut fait. Moyennant un billet de 500 francs, le fondé de pouvoirs consentit à peser sur la décision de la propriétaire qui, malgré ses répugnances, accepta, en effet, la location. L'affaire fut conclue après que, dans une séance du Comité confédéral, on eut décidé de donner à l'œuvre nouvelle le nom de « Maison des Fédérations », pour éviter toute intervention de la police. L'immeuble n'était pas très beau: il se trouvait au fond d'une impasse. Son loyer était une lourde charge, puisqu'il se montait à 12.000 francs par an, en y comptant les frais accessoires. Cependant, un bail de

dix-huit ans fut passé. Ainsi on pouvait regarder sans crainte l'avenir. Manœuvres humiliantes, sans doute. Mais surtout situation fausse et périlleuse — on s'en aperçut vite. Car c'est ici que se placent les querelles qui ont passionné, qui passionnent encore le monde syndicaliste.

Pour éviter toute cause de persécution de la part du gouvernement, il avait fallu placer la « Maison des Fédérations » sous l'abri de la légalité. A la hâte, une société était constituée. On procédait en même temps à l'établissement d'une imprimerie. Mais les frais se multipliaient. Les Fédérations, qui devaient venir s'établir dans la Maison, et prendre à leur charge une partie du loyer, « faisaient la sourde oreille », selon l'expression de Griffuelhes. Quelques-unes à peine répondaient à l'appel pressant qui leur était adressé. Les douze mille francs étaient loin d'être couverts. L'imprimerie marchait mal. Les Fédérations qui, en principe, devaient lui confier leurs travaux, s'en désintéressaient. Les échéances étaient difficiles. Des menées sourdes tendaient à faire échouer l'entreprise. C'était le gâchis, et presque l'anarchie. Au bout d'un certain temps, Lévy s'étant avisé de contrôler les comptes, s'aperçut qu'ils étaient dans un inexprimable désordre. Griffuelhes redevait à sa caisse 4.718 fr. 40. La comptabilité de l'imprimerie, de son côté, était pleine d'erreurs. Et, chose plus grave, le comptable malhonnête avait commis des malversations pour un montant supérieur à 2.000 francs. La conclusion de ces incidents fut la démission de Lévy, immédiatement après sa réélection au poste de trésorier.

Tout cela est rappelé. Griffuelhes est accusé d'avoir refusé une reddition des comptes de la Maison des Fédérations. On lui impute des virements, entre autres celui qu'il effectua en employant au payement d'une échéance le produit d'une tombola destinée à l'édification d'une salle dans la Maison. On lui reproche encore divers points de détail. On le somme d'avoir à livrer, selon sa promesse, la Maison soit à la C. G. T., soit à l'Union des Syndicats. De son côté, l'ancien secrétaire de la C. G. T. se défend avec beaucoup de logique. Il s'affirme

prêt à fournir toutes les explications que l'on demandera. Il le peut aujourd'hui, parce que l'œuvre est forte, vivace, qu'elle ne risque plus rien. A ce moment-là, il ne le pouvait, parce que c'eût été compromettre la solidité de l'œuvre. Il reconnaît avoir fait des virements. « Mais, dit-il, fallait-il fermer et priver la C. G. T. de local plutôt que de payer le loyer et les échéances ? ». Les irrégularités qu'il a pu commettre, l'autoritarisme qu'il a montré en refusant les comptes, c'était pour le bien commun. Il réfute ou explique les cas particuliers reprochés. Enfin, il affirme que la Maison sera livrée à la C. G. T. dès que le moyen légal sera trouvé grâce auquel cette transmission pourra s'opérer sans danger juridique. Il ajoute enfin que les réformistes menaient contre l'œuvre tout entière une sourde campagne qui rendait plus lourde encore la tâche assumée.

Le Congrès semble avoir partagé cette façon de voir puisqu'il a voté, par 1.025 voix contre 65 et 324 abstentions, l'ordre du jour suivant :

Le Congrès,

Après avoir entendu les critiques du camarade Lévy et les explications du camarade Griffuelhes, relativement au conflit soulevé sur la question de la Maison des Fédérations, constate que, seul, l'intérêt de la C. G. T. et du prolétariat organisé a guidé l'attitude du camarade Griffuelhes, approuve pleinement les déclarations de ce dernier et lui exprime toute sa confiance.

Il est à noter d'ailleurs que le Congrès exprimait en même temps la pensée qu'un tel ordre du jour n'impliquait nullement un blâme envers ceux qui avaient formulé les critiques.

Un autre débat très long s'est ouvert sur les incidents relatifs au secrétariat de Niel qui a tenu à venir longuement les exposer devant le Congrès. Ici les haines entre réformistes et révolutionnaires jouent pleinement, et à découvert. Niel, lorsqu'il fut élu, avait un peu l'espoir d'arriver à réaliser l'union entre les tendances adverses. C'est en quelque sorte une politique d'apaisement qu'il eût voulu, lui aussi, pratiquer. Il

est probable que cette sorte de politique est vouée à un sort misérable, car elle échoua. Les révolutionnaires le considérèrent comme un candidat réformiste et commencèrent tout aussitôt à l'attaquer. Les réformistes ne le soutinrent que mollement. « Je ne trouvai pas chez mes amis, dit l'orateur, l'appui et les concours que j'étais en droit d'espérer d'eux. » En butte à d'incessantes tracasseries, désespérant d'arriver jamais au résultat qu'il avait rêvé, il avait déjà préparé sa démission lorsqu'éclata la grève des postiers. Très simplement, interrompant le geste commencé, il demeura à son poste pour prendre sa part des responsabilités du moment. C'est alors qu'il prononça, à Lens, un discours qu'on lui a toujours reproché, l'accusant même pendant un temps de l'avoir prononcé par complaisance pour le gouvernement et pour empêcher les mineurs de se joindre au mouvement postal. Niel se défend énergiquement contre cette accusation mais reconnaît avoir commis là une maladresse par manque d'opportunité. Car, dans ce discours, il mettait en garde contre les pièges gouvernementaux, ce qui était juste, mais qui, dit à ce moment, risquait d'être fort mal interprété. Puis, il affirme avoir fait, lors du vote de la grève générale par le Comité confédéral, tout ce qu'il devait, tout ce qu'il pouvait faire. Mais on profita du peu d'écho qu'avait eu la proclamation de grève pour « faire de l'excitation contre lui ». Il fut traduit devant le « tribunal confédéral » et condamné. A l'issue de cette comparution, les terrassiers menacèrent de lui faire subir un châtiment pour ce qu'ils considéraient comme une trahison. Et voici la fin de son discours, que beaucoup applaudirent :

A la vérité, je fus accablé parce que réformiste. Le syndicalisme est atteint d'un virus qui fait que partout on se fait la guerre entre réformistes et révolutionnaires.

La campagne contre moi vient surtout de ce que je traîne après moi d'avoir cessé de fréquenter les groupes anarchistes et d'avoir modifié la forme de mes opinions. Je l'ai fait publiquement, je l'ai écrit. Est-ce un crime de changer d'opinion? Proudhon changea aussi. J'avais rêvé d'apporter dans la Confédération l'unité morale nécessaire au syndicalisme pour qu'il vive.

Ce n'est pas un groupement d'opinions, a dit Pouget, et je l'approuve. Mais vous en avez fait un en syndicalisme qui s'occupe de tout, des guerres, d'antipatriotisme. Soit ! Mais alors modifiez les statuts confédéraux. Pour moi, le prolétariat ne peut établir sa force que sur l'unité morale.

Yvetot lui répondit, défendant la méthode révolutionnaire, laissant entendre que, seule, elle devait assurer l'unité ouvrière.

Ces discussions vidées, le rapport confédéral est approuvé par 1.096 mandats contre 97 et 118 abstentions. Disons à l'occasion de ce vote que le nombre des organisations représentées était de 46 Fédérations, 30 Bourses et 1.390 syndicats.

***

Nous voici arrivés à un débat qui présente un intérêt tout autre que les vaines disputes précédentes sur des questions personnelles. Il s'agit des retraites ouvrières. Une loi a été votée qui va entrer prochainement en application. De graves reproches lui ont été adressés. Des syndicats ont proclamé leur indignation d'une telle moquerie. Le Comité confédéral a, de son côté, dénoncé ce qu'il appelle une *formidable escroquerie*. Mais ce jugement est passible d'appel devant la masse des travailleurs. Le prolétariat va donc énoncer sa volonté par la voix de son Congrès. Nommons les principaux orateurs qui se sont succédé, pour n'avoir plus ensuite qu'à extraire de l'ensemble de leurs discours les principales divergences d'opinions. Ont parlé contre la loi : Constant, Bousquet, Ricordeau, Rougerie, Cordier, Lamarque, Savoie, Merrheim, Luquet. Ont parlé pour (avec quelquefois des restrictions) : Claverie, Niel, Coupat — et Gibaud.

Il semble bien que la presque unanimité des congressistes ait été favorable au principe même d'une loi sur les retraites ouvrières. Ils estiment que sur ses vieux jours, lorsque le travailleur est fatigué, qu'une vie de labeur l'a usé, il doit pouvoir réclamer, exiger une pension qui lui permette de se reposer et d'attendre dans un paisible recueillement la venue

de la mort. Cela, seule une loi lui donnera un *droit* à l'exiger. Nous mettons donc le principe hors de cause, comme l'ont fait tous les orateurs que nous avons nommés.

Reste à examiner la loi actuelle des retraites. Trois reproches principaux lui sont adressés. Elle a le tort: 1° de n'accorder une retraite qu'à un âge avancé; 2° d'exiger de l'ouvrier des versements obligatoires; 3° de capitaliser ces versements pour assurer le service des pensions.

L'ouvrier ne recevra sa retraite en principe qu'à 65 ans. C'est évidemment là un âge avancé, auquel bien des travailleurs ne parviennent pas. On a à ce sujet dit que la loi de 1910 était une loi de « retraites pour les morts ». Aussi les orateurs se sont-ils tous élevés contre ce chiffre de 65 ans. Il est souhaitable que l'ouvrier puisse se reposer le plus tôt possible de son long labeur, sont-ils tous venus affirmer. Coupat, seul, a présenté la défense de cette disposition. Il a notamment fait observer que l'âge de 65 ans constitue une limite maxima. Bien avant, le cotisant aura le droit de faire valoir son invalidité. Cela détruit la critique. S'il est fatigué, il demande sa retraite et l'obtient. S'il est encore alerte et vigoureux, pourquoi n'atteindrait-il pas les 65 ans ? Et alors où sont ces *retraites pour les morts ?* L'orateur qui a fait par ailleurs la comparaison avec la loi allemande eût pu la faire ici aussi. Cette dernière n'alloue la retraite qu'à 70 ans — et pour le même motif. Elle porte d'ailleurs le nom de loi d'invalidité. Le Congrès ne partage pas cette manière de voir. Il déclare, en effet, désirable, que la limite d'âge soit abaissée.

La question des versements. Les avis sont un peu plus partagés. Beaucoup admettent comme une fatalité inéluctable que l'ouvrier paie une cotisation pour contribuer à assurer la retraite de ses vieux jours. Beaucoup, d'autre part, ne l'admettent pas.

L'Etat seul, argumente-t-on, doit faire les frais des retraites ouvrières. Eh quoi ! l'ouvrier, déjà, a souvent de la peine à faire vivre sa famille avec le salaire modique qui lui est attribué. Bien souvent la gêne est à son foyer. Que sera-ce si

encore on lui impose une charge supplémentaire par une cotisation obligatoire. Est-ce que ce n'est pas l'Etat et l'Etat seul qui doit prendre à sa charge l'entretien du producteur qui ne peut plus produire ? Pendant toute sa vie, celui-ci a fourni son travail quotidien à la société, il a contribué pour sa part au bonheur de tous et au bon équilibre de la nation. Lorsque les forces lui manquent, on doit l'aider. Si lui-même se constitue sa retraite, par des privations, à quoi sert l'intervention de l'Etat ? Et si encore il n'avait à supporter que son propre versement ! Mais non. La cotisation patronale, sur qui retombera-t-elle, en définitive ? Sur l'ouvrier. Le patron, voyant diminuer ses bénéfices, abaissera les salaires. En sorte que le travailleur se verra lésé, escroqué des deux côtés, en tant que cotisant, en tant que salarié.

On répond que l'Etat n'a eu pour but que de créer l'assurance obligatoire dans la classe ouvrière comme il l'a en somme créée chez ses fonctionnaires. Comme eux, l'ouvrier effectuera un versement, que l'Etat bonifiera au moment de servir la retraite. Dans la société capitaliste, c'est à peu près tout ce que l'Etat ait le pouvoir matériel de faire. En Allemagne, où le même système est appliqué, le prolétariat considère ce régime comme bienfaisant. Pourquoi n'en serait-il pas de même en France ? D'ailleurs, le versement n'est pas de nature à grever lourdement le budget du travailleur. Il n'aura à verser que 9 francs par an, soit 0 fr. 75 par mois. Ces trois sous et demi qu'on lui retiendra le jour de la paie, y prendra-t-il garde ? Non, sans doute. Et combien de gros sous sont dépensés plus mal à propos, sans aucun regret. On a dit que le salarié supporterait le versement patronal. N'est-ce pas une plaisanterie qu'une telle affirmation ? Peut-on penser sérieusement que la classe ouvrière organisée se laisserait ainsi gruger sans y mettre immédiatement bon ordre ? — Ou alors quel terrible aveu d'impuissance pour le syndicalisme, qui proclame cependant si orgueilleusement sa force. Et quel triomphe pour le patronat ! Sur ce point encore, les congressistes semblent avoir cédé. Ils ont compris que dans l'état

actuel des choses on ne pouvait guère procéder autrement que par versements ouvriers et patrnaux. Et, malgré leurs intimes désirs, ils les acceptent — sous condition. Nous voici au troisième point controversé.

Le service des retraites peut être fait selon deux modes : répartition, capitalisation. Nous ne reviendrons pas sur l'explication de ces deux systèmes. Rappelons seulement que le second a été adopté par la loi du 5 avril 1910. Le Congrès de Toulouse n'a accepté les versements ouvriers qu'à la condition de voir appliquer le premier. Il ne s'est trouvé presque personne pour défendre le condamné. La capitalisation entraîne l'immobilisation d'une énorme quantité de capitaux — soit à peu près 13 milliards. Ces fonds seraient pour le gouvernement un trésor de guerre tout indiqué au cas de conflagration internationale. Grâce aussi à cette caisse, l'Etat comblerait les déficits creusés dans les budgets par les crédits ouverts pour l'augmentation incessante de l'armée et de la marine. C'est ce qu'il ne faut à aucun prix. Cet argent serait d'ailleurs placé dans des entreprises capitalistes et deviendrait un instrument d'exploitation de la classe ouvrière. C'est inadmissible.

Par 1.049 voix contre 251 à un ordre du jour de Niel et 19 abstentions, l'ordre du jour suivant, présenté par Jouhaux, est adopté. Il résume et sanctionne à la fois les débats dont nous avons donné l'analyse :

Le Congrès, soucieux de poursuivre l'action engagée par le Comité confédéral en ce qui concerne la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, considère qu'il y a lieu pour les organisations ouvrières d'accentuer leur opposition à l'application de la loi au moment où elle entre en application ;

Signale les projets patronaux prétendant faire servir à leur profit les cotisations ouvrières, contrairement aux intérêts de la classe des producteurs.

Le Congrès signale comme moyen l'opposition à toutes les retenues sur les salaires opérées pour le fonctionnement de la loi tant qu'il ne sera pas apporté à cette dernière des modifications

devant assurer aux producteurs une retraite normale à un âge moins reculé.

Le Congrès ajoute qu'il ne saurait se résoudre à accepter le principe du versement que si la loi reposait sur le système de répartition.

Compte sur les organisations et les militants ouvriers pour exercer tous leurs efforts à l'effet d'empêcher l'application d'une loi, utile dans son principe, mais contraire à nos intérêts dans ses dispositions.

Eût-il été plus sage d'accepter la mise en application et d'exiger par la suite les modifications nécessaires comme le préconisaient les défenseurs de la loi ? Quels troubles, quels échecs peut-être, réserve cette résolution votée par le Congrès? L'avenir le dira.

Ce fut la seule question examinée très sérieusement par le Congrès. Le reste de l'ordre du jour fut dépêché en une journée à peine. Aussi nous bornerons-nous à rappeler que l'antimilitarisme fut, une fois de plus, approuvé en un long ordre du jour. Les accidents du travail ne donnèrent lieu à aucun débat, non plus que la question capitale du salaire des femmes. Enfin, le contrat collectif, l'arbitrage obligatoire et la capacité commerciale avaient été confiés aux rapides travaux d'une commission dont on adopta l'ordre du jour sans coup férir par 1.234 mandats contre 11 et 7 abstentions. Nous nous bornerons, pour terminer, à la citation de cet ordre du jour, d'ailleurs très détaillé, que voici :

QUESTION DU CONTRAT DE TRAVAIL

1° Le Congrès déduit de l'expérience que les contrats existants sont la résultante des luttes soutenues par la classe ouvrière organisée ; qu'ainsi le contrat collectif est lié à la manifestation d'une force solidaire commune représentée par les Syndicats, reconnaît que le contrat collectif est susceptible d'apporter des garanties de stabilité et de sécurité passagères à la condition toutefois que les Syndicats exercent, pour l'application des contrats, et cela par la force de l'organisation, le contrôle, la surveillance, sans lesquels le patron, poussé par ses intérêts, violerait les clauses

dudit contrat. Qu'il y a lieu pour les travailleurs de recourir au contrat, mais de telle façon qu'il assure de meilleures conditions de travail en dehors de toutes nouvelles stipulations légales qui constitueraient des restrictions. Pour ce motif, le Congrès repousse le projet de contrat légal.

2° Sur l'*Arbitrage obligatoire*. — De ce point de vue, il découle que l'arbitrage obligatoire est incompatible avec la fonction dévolue aux organisations syndicales, et par là affaiblirait leur indépendance et leur autorité. Le Congrès repousse également tout projet de loi rendant obligatoire l'arbitrage.

3° En ce qui concerne la *Capacité commerciale*, le Congrès, considérant que les Syndicats ouvriers ont pour but de combattre d'abord l'exploitation des travailleurs par les capitalistes et le patronat, quels qu'ils soient, qu'ils doivent s'occuper surtout d'améliorer les salaires, l'hygiène des ateliers, de réduire les heures de travail et toutes les prétentions arbitraires des employeurs, en un mot d'orienter les adhérents, et partant la classe ouvrière vers un état social meilleur. Considérant en outre que, dans la situation actuelle des choses, ce rôle de défense des intérêts généraux du prolétariat leur suffit sans ajouter à leur lourde tâche des préoccupations d'ordre industriel et commercial que voudraient leur attribuer des législateurs plus ou moins bien intentionnés. Considérant d'autre part que l'expérience déjà faite permet d'affirmer que les syndicats qui s'y sont employés n'ont rencontré que difficultés et désillusions. Considérant encore que les sociétés coopératives sont suffisamment indiquées pour réaliser les opérations commerciales dont ils ont besoin, le Congrès déclare mettre en garde les Syndicats contre la capacité civile et commerciale dont on veut les doter ; que celle-ci n'aurait pour effet que de les anéantir ou de les détourner de leur vraie destination qui consiste à dresser le prolétariat contre la classe capitaliste. Pour ces motifs, repousse la capacité civile et commerciale.

R. Pélatan.

Revue sociale du mois

MOUVEMENT COLONIAL

M. Messimy, député de Paris, a fait paraître, avant les vacances, un gros volume sur *Notre œuvre coloniale*. Il a réuni dans cette publication les études qu'il a faites comme rapporteur du budget des Colonies en 1909 et 1910, mises à jour par des documents récents.

Cet important travail me paraît présenter, au point de vue socialiste, un réel intérêt, car il contient, d'une part, des critiques très vives, très crûment exprimées, — M. Messimy est de ceux qui atténuent rarement leurs idées par des formules enveloppantes, — d'autre part, des projets de réformes dont certains méritent d'être soutenus par les socialistes.

Notre parti n'a pas encore de programme colonial. Lagrosillière, député socialiste de la Martinique, en a exprimé le regret dans le *Socialisme* du 30 juillet 1910 : « Il faut dire aussi que le P. S., non plus que les partis bourgeois de France, n'a encore précisé ni défini sa politique coloniale. L'heure est arrivée pour lui de le faire : par ses élus, qui sont aujourd'hui répartis entre toutes les commissions de la Chambre, il doit fournir son maximum d'effort dans toutes les branches de l'activité parlementaire. Chargé au surplus, à la fois des intérêts de la classe du prolétariat universel et des intérêts de la civilisation, il ne saurait négliger de s'intéresser au sort de quarante millions de sujets et de quinze cent mille citoyens français qui sont aujourd'hui répartis sur les différents territoires de notre empire colonial. »

Notre camarade hollandais Van Kol exprimait, d'autre part, dans les *Sozialistische Monatshefte*, le regret que le parti socialiste international n'eût pas encore mis la question coloniale à l'ordre du jour d'un de ses congrès.

« Nous vivons à une époque où le réveil des races de couleur se manifeste partout. Par l'éducation, la protection morale, la sympathie, nous devrions, dans chaque colonie, seconder suivant nos forces ces mouvements naissants. Car nous nous sentons solidaires avec les travailleurs de toutes les races de la terre et menons partout la lutte contre la domination mondiale du capital. Mais pour

que le socialisme puisse dûment remplir son rôle dans la politique coloniale, il faut d'abord nettement établir ce qu'il veut et comment il peut y atteindre. Et pour cela, il est indispensable de dresser un programme d'action (1). »

En attendant, les socialistes de chaque nation auront à se prononcer sur des questions immédiates de politique coloniale posées par les autres partis. Les socialistes de Hollande ont déjà rédigé un programme pratique d'action coloniale d'une application immédiate.

Pour les socialistes français, il n'est pas sans intérêt de connaître les critiques qu'un député radical-socialiste, deux fois rapporteur du budget des Colonies, adresse à l'état actuel de nos possessions. Il se dégage de la lecture de ce livre l'impression très nette que notre empire colonial n'est pas organisé politiquement ni exploité économiquement suivant des méthodes raisonnées. M. Messimy nous rappelle que les conquêtes ont été dirigées absolument « au hasard » ; cette imprécision, ce vague, ont continué dans toute la période qui aurait dû être consacrée à l'organisation raisonnée, mûrement réfléchie, de ces vastes territoires.

L'action socialiste n'a donc pas, dans le domaine colonial, à se heurter contre un système construit avec méthode, consolidé par la pratique, consacré par des résultats imposants. Nous verrons, en parcourant rapidement la partie générale du livre de M. Messimy, que presque tout est encore à faire.

Si, d'ailleurs, nous nous préoccupons des résultats immédiats, des réformes à introduire sans retard dans notre organisation coloniale, le fait que M. Messimy propose de nombreuses modifications ne nous paraîtra pas négligeable. Si nos élus veulent s'unir aux radicaux-socialistes et radicaux qui partagent les idées du député du XIVe arrondissement, ils pourront peut-être mettre en échec au Parlement les représentants des exploiteurs coloniaux, de tous ceux qui ne pensent qu'aux bénéfices considérables qu'ils peuvent encore retirer en pressurant indigènes et colons.

Ce serait là, sans doute, une action réformiste caractérisée. Si pourtant le camarade Lagrosillière veut que son projet de « réorganisation coloniale », que son programme de « politique coloniale » soient autre chose que de vaines déclarations théoriques, il faudra qu'il tienne compte des dispositions des autres partis. On ne peut pas dire ici que l'émancipation des indigènes sera l'œuvre des indigènes eux-mêmes. Elle ne pourrait l'être en tout cas que dans un délai très long. Si nous voulons faciliter cette émancipation,

(1) *Sozialistische Monatshefte,* 11 août 1910.

collaborer à cette évolution que nous jugeons nécessaires, il est indispensable de profiter des dispositions de certains radicaux-socialistes et radicaux qui concordent avec les nôtres sur certains points et dans une certaine mesure. Si un groupe de parlementaires a la volonté de réorganiser au moins certains services de notre administration coloniale, dans un sens que nous approuvons, il est impossible que nos élus lui refusent leur aide, sous prétexte de collaboration de classes.

Or, cette volonté réorganisatrice, nous en trouvons mille preuves certaines dans le livre de M. Messimy. Il ne va pas jusqu'où nous allons; et nous sommes parfois surpris de certaines réserves qu'il apporte arbitrairement aux principes généraux proclamés par lui-même. Mais pour le présent, l'application de son programme réaliserait un progrès certain. Etudions-le donc, complétons-le au besoin ; cherchons à trouver un terrain d'entente sur lequel l'action commune soit possible.

Notre examen doit principalement porter sur le chapitre consacré par l'auteur à l'*action sociale et politique*.

« Un principe profondément juste se fait jour de plus en plus nettement dans notre politique coloniale : rien de sérieux et de profitable ne peut être accompli dans nos possessions que par le moyen des indigènes, instruments nécessaires et auxiliaires indispensables de notre action. » Rien n'est plus délicat d'ailleurs que la mise en pratique de ce principe. « Il ne parait guère que nous y soyons parvenus jusqu'à présent. » Dans toutes les sections de ce vaste domaine, — enseignement, justice, administration indigène, etc., — il ne peut pas n'y avoir qu'une seule méthode applicable uniformément à toutes nos colonies : le degré de civilisation, le développement intellectuel, les facultés d'assimilation des diverses races sont trop variés : il faut dégager pour chaque région une méthode différente.

En Indo-Chine, nous devons « respecter une mentalité orientale, orgueilleuse de ses traditions, rigoureusement close à tout ce qui ne tient pas compte du long passé d'un peuple, d'ailleurs digne d'estime et d'amitié ». — A Madagascar, « sachons utiliser le plan sommaire de perfectionnement dont les Malgaches nous offrent les linéaments ». — Chez les noirs d'Afrique enfin, efforçons-nous de trouver la voie que peut suivre un développement intellectuel relatif, pénétrons leur mentalité fruste, tâchons de penser pour eux « comme pourrait le faire une aristocratie intellectuelle noire, si elle existait ».

I. — *Enseignement*. — On comprend, dans ces conditions, la complexité énorme de l'organisation scolaire aux colonies. Il

y faudrait des spécialistes éminents, connaissant à la fois parfaitement les questions pédagogiques et le caractère, les mœurs, les idées, la civilisation des divers peuples à éduquer.

« L'enseignement, écrit Van Kol, doit être simple et pratique, plus intuitif que didactique, et correspondre aux besoins de la masse du peuple, à ceux des paysans et éleveurs. Un enseignement technique répondant aux besoins industriels de la région, aux grandes industries à créer, devra aussi être organisé. »

Cette admirable tâche n'a pas été tentée : « Jusqu'à présent, écrit M. Messimy, ces idées n'ont guère été appliquées dans la pédagogie coloniale. L'organisation de l'enseignement officiel est restée longtemps languissante dans nos plus grandes possessions, en face de la concurrence néfaste de l'enseignement congréganiste, préoccupé de buts jalousement égoïstes... Elle s'égare maintenant dans une copie misérable, une caricature plutôt, de l'enseignement métropolitain. »

L'enseignement agricole colonial en particulier est pratiquement inexistant. On s'étonne parfois de l'insuffisance des rendements de notre agriculture coloniale. La France a, en 1908, importé pour 200 millions de produits agricoles provenant de son domaine colonial : ce chiffre ne représente que le *douzième* du total des importations de produits similaires. Et pourtant, plusieurs denrées coloniales françaises ne paient que la moitié, ou même moins, des droits établis au tarif minimum (thé, cacao, café).

Voici des chiffres qui méritent d'être rappelés :

Importations en 1908 (en milliers de quintaux)

	Café	Cacao	Thé	Bananes	Coton
	—	—	—	—	—
De nos colonies......	12	13	3	1	4
Des pays étrangers...	1.007	191	8,5	39,5	2.802

« L'infériorité du commerce colonial d'exportation vers la France tient à des causes multiples qui ont d'ailleurs été maintes fois signalées: la timidité des capitaux métropolitains, les habitudes routinières du consommateur et du commerçant français, etc... Il en est une qui, à mon avis, mérite une attention toute spéciale, c'est le degré d'infériorité très notoire de notre agriculture coloniale. »

La France possède pourtant plusieurs organes administratifs qui, théoriquement, auraient dû se préoccuper de « chercher à amélirorer la production et à étudier les cultures qui conviendraient le mieux au climat et au sol de nos établissements. ». Ce sont le jardin colonial de Nogent, les jardins d'essai, les services

d'agriculture des diverses colonies. Mais leurs recherches et leurs résultats n'ont pas eu « l'ampleur et la publicité nécessaires ».

Les autres nations — Hollandais, Anglais, Allemands, Belges, Américains — ont fait dans cette voie des efforts couronnés de succès.

« Dans nos colonies, l'agriculture, source essentielle de toute richesse coloniale, a été au contraire jusqu'à présent presque entièrement négligée. »

II. — *Assistance et hygiène.* — Il est bien connu que la population indigène ne se maintient nombreuse que grâce à une fécondité considérable et malgré un effroyable déchet. La mortalité infantile (20 p. 100 en France de la mortalité totale) s'élève pour les races primitives jusqu'à 40 p. 100 et plus.

Il y a donc là un vaste domaine où l'activité européenne peut être couronnée de résultats certains.

« Qu'a-t-on fait jusqu'à présent dans cet ordre d'idées ? Peu de chose. »

La santé publique est encore aux colonies entre les mains des militaires; le personnel du corps sanitaire est emprunté presque exclusivement aux officiers du corps de santé des troupes coloniales. M. Messimy, tout en rendant hommage à la « compétence et au dévouement » de ces derniers, demande la création d'un service civil d'hygiène et d'assistance publiques.

Quelques initiatives intéressantes ont été à cet égard prises à Madagascar, en Indo-Chine, en Afrique Occidentale; mais elles sont peu étendues, pas coordonnées, dépendent des bonnes volontés et de dévouements individuels. Elles n'ont aucunement le caractère d'un service public. « L'assistance médicale demeure au second rang des préoccupations administratives. »

M. Messimy insiste sur la grande mission morale et civilisatrice du médecin. « Il représente ce que nous pouvons apporter de plus efficacement profitable à nos sujets. Les résultats de son intervention sont perceptibles tout de suite pour tous et pour chacun... La première protection que nous devons à nos sujets est la protection contre la maladie et la mort. Ce n'est d'ailleurs pas seulement un devoir d'humanité qui nous y oblige, c'est le souci même de l'avenir et de la prospérité de notre œuvre coloniale. Celle-ci ne s'accomplira qu'avec l'aide de nos auxiliaires indigènes, dont l'activité sera d'autant plus grande qu'ils seront plus nombreux, plus forts et plus sains. »

« Pour soulager la santé des populations indigènes, écrit Van Kol, il est indispensable, dans les pays où de fréquentes épidémies font de si nombreuses victimes, d'établir la gratuité des soins

médicaux, des soins d'accouchement et des médicaments. Des médecins indigènes ayant reçu une instruction simple, peuvent ici rendre de bons services. En première ligne se trouve la lutte contre la malaria, la maladie du sommeil, le choléra, la petite vérole, la lèpre. Pour l'hygiène générale, il faut prendre des mesures appropriées; en particulier pour la pureté de l'eau à boire. »

III. — *Participation des indigènes à la conduite des affaires.* — « L'utilisation des indigènes comme auxiliaires de notre domination, nous est à la fois conseillée par la logique et par l'expérience : par la logique, car c'est une économie d'efforts que de mettre à profit les éléments d'organisation politique et sociale que nous trouvons dans nos sujets ; par l'expérience, car tous les grands peuples coloniaux ont ainsi procédé, et nous avons été tout naturellement conduits à les imiter par l'impossibilité de créer de toutes pièces un ordre nouveau dans des pays où notre souveraineté date d'hier. »

La participation indigène aux affaires est un puissant moyen d'action : « On n'a prise sur les peuples que par la hiérarchie constituée chez eux... Nous atteindrons les masses par l'intermédiaire des chefs auxquels elles sont accoutumées. Quant à ceux-ci nous serons d'autant plus sûrs de leur loyalisme que nous leur aurons conservé vis-à-vis de leurs anciens administrés, les dehors de la puissance et du commandement. »

Enfin, les administrateurs indigènes seront moins coûteux que les administrateurs français : considération budgétaire qui a sa valeur.

Pratiquement, le problème est très délicat. « Il ne faut point donner aux peuples une liberté dont ils ne sentent pas le besoin et dont ils ne comprennent pas les grandeurs et les responsabilités... Mais il ne faut point non plus fermer les yeux à l'évolution qui s'accomplit dans les esprits par le contact même de notre civilisation. » C'est une question d'opportunité, combien difficile à apprécier avec sûreté.

M. Messimy se déclare nettement favorable à l'introduction des populations musulmanes de race blanche du Nord de l'Afrique dans les diverses administrations. « Il faut leur demander une collaboration de jour en jour plus large et tendre à les associer directement à nos responsabilités. Elles en sont dignes. » Et il rappelle le mouvement d'émancipation des Jeunes Turcs et des nationalistes Egyptiens.

« En Indo-Chine, les circonstances nous imposent, momentanément tout au moins, plus de réserve. »

D'abord l'organisation d'une collaboration directe suivant la méthode démocratique en usage en France pourrait heurter la mentalité des peuples indigènes et être en tout point contraire à l'esprit de leurs institutions ; ce serait le cas par exemple pour la société annamite qui est basée sur la conception aristocratique de l'autorité.

D'ailleurs, M. Messimy estime qu'il serait imprudent d'octroyer à nos sujets des institutions qui leur seraient « un puissant moyen d'affranchissement. Si nous souhaitons leur émancipation, nous n'allons pas jusqu'à désirer qu'elle se fasse contre nous ».

Que nous le désirions ou non, c'est pourtant bien le sens que cette émancipation peut, qu'elle doit presque inévitablement suivre. M. Messimy nous fixe pour idéal d'aider le peuple annamite à accomplir l'évolution qu'a accomplie le Japon. « Et cette tâche ne convient-elle pas à notre pays, toujours épris de cet idéal supérieur où il entrevoit la convergence de toutes les formes de civilisation, obstinément préoccupé d'élargir son patriotisme au-dessus de son égoïsme et d'atteindre le point où son œuvre, de nationale, deviendra humaine ? »

Oui certes, mais si tel est bien notre idéal, proclamons-le sans restriction ; et n'hésitons pas à en accepter toutes les conséquences. Il ne me paraît pas douteux que le jour où le peuple annamite aurait atteint le degré de civilisation du peuple japonais, il ne supporterait plus sans impatience notre domination et chercherait à s'émanciper « contre nous ».

Mais alors, nous aurons dépensé notre argent, nos hommes, nos efforts pour élever l'Indo-Chine au niveau de notre civilisation et c'est lorsque nous aurons atteint ce résultat, que nous devrons quitter la place et laisser les indigènes seuls en profiter ? Nous aurons joué un rôle de dupes.

Non pas. D'une part, pendant des années, nos commerçants, nos industriels, nos fonctionnaires, nos officiers auront profité de l'état retardataire de la civilisation annamite ; et cela est déjà un gain. D'ailleurs, le maître qui voit son élève parvenir à un degré de science égal ou supérieur au sien, est-il dupe ? Il est entendu qu'on ne nous saura aucun gré de tout ce que nous aurons fait là-bas. Mais, sincèrement, l'avons-nous fait par désintéressement, par philanthropie ?

Enfin, le jour où les annamites seront capables de nous résister, grâce aux enseignements de tous genres que nous leur aurons donnés, nous n'aurons plus aucun droit à prolonger notre protectorat, qui ne serait plus alors que la plus odieuse des oppressions.

Au fond, la colonisation n'a que deux méthodes : la méthode

d'exploitation pure et simple et la méthode de civilisation progressive. La première, basée sur le régime de la force, a pour seul objet de gagner de l'argent et ne tient aucun compte de la population indigène qu'elle rançonne le plus possible, sans soucis ni des droits de l'homme, ni du respect de la personne humaine, ni du progrès social. La seconde, au contraire, a pour objet de civiliser les peuples conquis, de les hausser au niveau du peuple conquérant, à le supposer supérieur. Sincèrement appliquée, cette méthode de colonisation doit aboutir à l'émancipation intellectuelle et économique des indigènes, et à sa contre-partie nécessaire, l'émancipation politique. Si les peuples ainsi élevés désirent rester sous la domination européenne, ce n'est bien sûr pas à nous de les repousser loin de la France, mais s'ils veulent devenir indépendants et autonomes, nous n'avons pas le droit de nous y opposer.

C'est bien en cela, me semble-t-il, que la politique coloniale du socialisme se distingue de la politique coloniale capitaliste. Nous n'avons aucune arrière-pensée qui puisse neutraliser la mission exclusivement civilisatrice que nous attribuons à la colonisation.

Comme l'indiquait Van Kol : le bien-être des indigènes, leur développement physique, intellectuel et moral doit être le but le plus élevé de la politique coloniale du socialisme. Nos autres efforts de portée économique doivent avoir pour objet d'atténuer, pour les races indigènes, les conséquences nuisibles du régime actuel, de hâter l'évolution économique et de remplacer l'exploitation capitaliste par un régime de gestion autonome.

IV. — *Justice.* — « Le plus sérieux problème d'administration que nous ayons peut-être à résoudre est celui de distribuer à nos sujets une justice à la fois conforme à leur mentalité, à leurs coutumes et inspirée des idées humanitaires que ces mêmes coutumes méconnaissent souvent. Il y faut apporter un esprit aussi averti de la psychologie des individus, — toujours sensibles au juste et à l'injuste sous la forme la plus générale, — que de la psychologie des foules régies par les instincts sociaux variables avec les latitudes et les civilisations. »

M. Messimy n'hésite pas à signaler que c'est un des problèmes dont l'administration française « s'est le moins occupée et où elle a apporté l'esprit le plus routinier ». Au début on se borna à appliquer partout le système français, quelles que fussent les races et les conditions locales.

Depuis, l'extension des possessions n'ayant pas permis de généraliser sur une si vaste étendue les juridictions françaises, on laissa subsister, à titre provisoire, certaines institutions indigènes.

Cette organisation, qui « combine toutes les variétés d'erreurs et de défectuosités », n'a même pas pour contre-partie de comprendre une petite élite de magistrats coloniaux français : « De tout temps recrutés presque sans conditions, au hasard des recommandations, ces derniers ne présentent pas non plus toutes les garanties d'impartialité désirables. »

M. Messimy propose pour l'Indo-Chine des tribunaux purement annamites où la justice devrait être prompte et les magistrats intègres ; pour l'Afrique le système du juge français assisté d'assesseurs indigènes consultatifs serait maintenu, mais en soignant spécialement l'instruction juridique de nos agents. Dans chaque colonie de quelque importance, une Cour d'appel devrait exercer un contrôle sérieux, faire des inspections, évoquer toute affaire à son gré, stabiliser la jurisprudence, rendre la coutume claire, cohérente et humaine. Ces Cours d'appel seraient composées de juristes spécialistes des colonies, assistés d'indigènes.

Van Kol écrit à ce sujet : « Ce n'est qu'après une étude exacte des mœurs et des coutumes et de l'histoire des peuples que l'on pourra trouver une forme convenable pour le droit public et privé (famille, mariage, héritage, etc.). Pour les peines, nos vues européennes ne doivent pas être appliquées dans le domaine colonial. Il faut protéger les indigènes contre l'usure, les commerçants ou artisans honorables contre les dols. Une police locale sérieusement dirigée et pas trop coûteuse doit garantir aux indigènes la sécurité de la vie et de la propriété. »

V. — *Finances.* — Le budget des colonies (budget colonial métropolitain et budgets locaux) a passé de 175 millions en 1896 à 355,7 millions en 1910.

Le budget colonial métropolitain a diminué beaucoup d'importance, suivant le programme tracé dans la loi de finances du 13 avril 1900, qui met à la charge des colonies toutes leurs dépenses civiles et de gendarmerie. Les dépenses militaires restent à la charge de la métropole, ainsi que l'administration centrale. Encore les colonies doivent-elles payer contribution pour les dépenses militaires. Les charges assumées par les budgets locaux se sont augmentées, au total, du fait même de la loi de 1900, de près de 10 millions en 10 ans.

Le programme de 1900 n'est d'ailleurs pas encore parvenu à complète application.

Il a entre autres effets de tendre à séparer nettement les budgets des diverses colonies de celui de la métropole, à créer autant d'unités budgétaires que de possessions distinctes.

Les budgets locaux atteignent maintenant 254.670.000 francs ;

l'extension des ressources est due, d'une part, à la création d'impôts nouveaux, d'autre part, au développement de la prospérité économique.

Là aussi il y a de grandes réformes de simplification et d'adaptation à réaliser; la multiplicité des impôts est une cause de vexation pour l'indigène. L'Afrique occidentale fournit un exemple de simplicité fiscale : deux impôts élémentaires sont l'essentiel de son système budgétaire : « l'impôt personnel qui frappe l'homme, la possibilité du travail, c'est-à-dire la seule richesse de l'indigène ; les droits d'entrée qui frappent le commerce, c'est-à-dire le capital de colonisation (droits à l'importation d'un caractère exclusivement fiscal et perçus en plus des droits de douane proprement dits).

C'est aussi par une surveillance étroite des dépenses que l'équilibre des budgets locaux peut être sauvegardé.

M. Messimy termine ce chapitre en rappelant que le total des emprunts contractés par les colonies françaises est de 671 millions, mise de fonds encore insuffisante, sans aucun doute. « Persuadons-nous donc que les colonies devront encore faire appel à nos capitaux, et qu'elles rempliront ainsi leur véritable destination économique, qui est d'offrir à notre surcroît de richesses l'occasion de placements privilégiés et d'élargir le champ de notre activité à la mesure des moyens de civilisation dont nous disposons. »

M. Messimy recommande l'extension des droits à l'importation comme ressource budgétaire de nos colonies.

Je m'étonne qu'il ne soit pas favorable aux régies directes ou monopoles. Il a été probablement éloigné de cette source de recettes par les trois fameux monopoles d'Indo-Chine, alcool, sel et opium. Ces monopoles ne sont à vrai dire que des caricatures de services publics, puisqu'ils ont été confiés par l'Etat à des sociétés privées, et appliqués avec une âpreté, une brutalité inqualifiables. Nous ne sommes pas non plus partisans de ces systèmes bâtards que le citoyen de Pressensé a si vigoureusement condamnés au cours de son interpellation du 2 avril 1909.

Mais à une époque où dans la vieille Europe se manifeste partout la volonté très nette d'étendre le domaine des entreprises municipales ou nationales, pour leur demander un supplément de recettes que les impôts directs ne peuvent plus fournir, n'est-il pas évident que les pays nouveaux doivent, eux aussi, et avant qu'il ne soit trop tard, organiser le plus grand nombre possible de services publics, de monopoles fiscaux ?

Ces monopoles, qu'on le remarque bien, n'ont pas un caractère spécifiquement socialiste. Toutes les villes d'Allemagne, par exemple, qui ne réussissent à boucler leurs budgets que grâce aux béné-

fices de leurs régies directes : eaux, gaz, électricité, tramways, etc., ne sont pas exclusivement administrées par des socialistes.

Aux colonies, les gouvernements, comme les municipalités, ont tout à gagner à la généralisation des régies directes ; ils y trouveront des ressources, et ils pourront réaliser les réformes désirées par les populations qui resteront assez indifférentes à la disparition de certaines entreprises privées généralement aux mains des étrangers.

En outre des régies municipales, mentionnées plus haut, il y aurait tout intérêt à créer des régies nationales : transports par eau ou par fer ; monopole de l'alcool et de l'opium, en vue surtout d'en restreindre la consommation, et non pas, comme en Indo-Chine, pour l'imposer ; tous les monopoles agricoles (1) ; les mines, etc. Suivant l'étendue, les productions et consommations locales, on n'adopterait que tels ou tels de ces monopoles.

Le champ est vaste où le service public doit remplacer avec avantage le service privé. Ne pas profiter de l'organisation encore rudimentaire aux colonies de ces grandes entreprises pour les réserver à l'Etat serait assurément une grave faute.

ETIENNE BUISSON.

MOUVEMENT SYNDICAL

Loi de 1884. — Le Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale a publié il y a quelques mois les rapports des délégués, ouvrier et patronal, concernant la modification à la *Législation sur les syndicats professionnels* (Paris, 1909, in-4). C'est Keufer à qui est dû le rapport de la fraction ouvrière, à M. Touron, celui de la fraction patronale. M. Touron est, au Sénat, le représentant du parti patronal ; il continue la même besogne au Conseil supérieur, et, à ce titre, il a demandé, en ce qui touche les syndicats professionnels, l'abolition de la loi de 1884 et l'adaptation à cette espèce de groupement de la loi de 1901. Une des plus importantes modifications à apporter, selon lui, en cette législation, c'est de donner aux syndicats la faculté de posséder (art. 6), afin de développer en eux le véritable sens des intérêts syndicaux, — de la façon du moins que les comprennent les patrons — ; sur ce point, les tendances syndicalistes sont très précises : le monde ouvrier ne veut pas de cette faculté. Celui-ci repousse également les articles 414 et 415 du Code pénal, qui

(1) Voir *Revue Socialiste* du 15 mars 1910, page 275.

n'ont pas été formellement abrogés par la loi de 1884, et dont M. Touron demande la modification dans un sens clairement antisyndicaliste : Ces articles 414 et 415 ne constituent plus qu'un article qui punit de 6 jours à 3 ans de prison et d'une amende de 16 à 3.000 francs ou de l'une de ces deux peines « quiconque, à l'aide de violences envers les personnes ou contre les propriétés, voies de fait, menaces, manœuvres frauduleuses, interdictions rendues publiques ou actes d'intimidation, aura amené ou maintenu, tenté d'amener ou de maintenir une cessation concertée de travail, ou porté ou tenté de porter atteinte au libre exercice de l'industrie, du travail ou d'une profession quelconque », et de 2 à 5 ans d'interdiction de séjour les coupables de méfaits « par suite d'un plan concerté ou par des attroupements armés ou non armés » ; l'article 415 est remplacé par une disposition qui punit de 6 jours à 2 ans de prison et de 16 à 500 francs d'amende ou de l'une de ces deux peines, « quiconque aura amené ou maintenu, tenté d'amener ou de maintenir une cessation concertée de travail de la part des ouvriers et employés d'une administration de l'Etat, du département ou de la commune ou à toute exploitation, publique ou privée, dont le personnel est placé sous les ordres des ministres de la guerre et de la marine ou mis à leur disposition en cas de mobilisation ».

La campagne patronale contre la loi de 1884 est à la fois précise dans ses termes et active dans ses manifestations. A la séance du 4 juin 1910 de la Société d'Economie politique de Paris, des professeurs et des économistes comme MM. Villey, Souchon, Courcelles-Seneuil, Yves Guyot, Paul Leroy-Beaulieu ont exposé des vues qui se rapprochent singulièrement de celles de M. Touron. M. Villey a rappelé la loi anglaise du 21 décembre 1906, qui déclare les *Trade-Unions* responsables des dommages causés à leur instigation ; M. Y. Guyot a exposé la jurisprudence de la Cour suprême du Massachusetts (Etats-Unis), considérant comme ayant un objet illégal les grèves qui ont pour but : 1° d'obtenir le monopole dans un métier ; 2° de créer ou de maintenir un marché fermé ; 3° de soutenir une autre grève par sympathie ; 4° de provoquer le renvoi d'un ouvrier sous prétexte qu'il n'appartient pas à une Union ; 5° de forcer un tiers à violer un contrat ; 6° de violer un contrat obligeant le gréviste ; 7° d'obtenir la perception d'une amende imposée à un employé dans le but de le forcer à prendre part à la grève ; 8° de forcer l'employeur à accepter les règles d'arbitrage faites exclusivement par l'Union ; 9° d'intervenir illégalement pour empêcher les employeurs d'accéder librement au marché du travail libre.

A l'Académie des Sciences morales et politiques, séance du

9 juillet 1910, M. Villey a repris quelques-unes de ses idées et a demandé l'application des art. 3, 7 et 8 de la loi de 1901 à la C. G. T., dont l'objet est illicite.

On le voit donc, s'il ne tenait qu'à la bourgeoisie de modifier les textes qui ont permis, dans une faible mesure, à la classe ouvrière de s'organiser, la chose serait rapidement faite. C'est à la classe ouvrière de surveiller et de déjouer toutes les manœuvres.

Loi du 14 mars 1904. — L'Office du Travail a publié, à la fin de 1909, une enquête sur l'application, à Paris, de la loi du 14 mars 1904 (1) : on sait que cette loi autorisait la suppression des bureaux de placement payants moyennant indemnité. Le conseil municipal en a supprimé 61; 16 tenanciers n'ont pas accepté cette indemnité et se sont pourvus devant le Conseil de préfecture. Au 31 décembre 1907, restaient 207 bureaux autorisés (187 pour Paris, 20 pour la banlieue); 119 bureaux appliquent les mêmes tarifs, les autres les ont diminués, mais partout la clientèle semble être demeurée la même. La loi a eu un effet sur le développement des associations faisant le placement, qui ont exactement doublé (148); parmi 74 associations postérieures à la loi, il y a 57 p. 100 d'associations libres, 27 p. 100 de syndicats ouvriers, 9 p. 100 de syndicats patronaux et mixtes, 7 p. 100 de sociétés de secours mutuels; mais dans l'alimentation (boulangerie et limonade), le placement payant clandestin est très fréquent au sein de ces associations, qui ont pris pour employés d'anciens placeurs, et d'autre part, malgré l'article 3 de la loi de 1904, qui interdit aux hôteliers, logeurs, restaurateurs et débitants de boisson de joindre à leurs établissements la tenue d'un bureau de placement, 35 de ces associations ont leur siège chez des débitants de boisson, qui ont sans doute eu, dans l'intérêt de leur commerce, l'initiative de ces groupements. Et cependant les infractions poursuivies depuis 1904 à Paris en matière de placement sont plus nombreuses qu'avant. Tels sont les résultats objectifs que l'enquête de l'Office permet d'atteindre : on peut négliger les appréciations énoncées sur la valeur de la loi par les associations diverses, patronales, ouvrières, mutuelles, qu'on a consultées, et qui sont trop peu nombreuses pour qu'on en puisse tirer argument ; il y a lieu cependant de remarquer que toutes stigmatisent le placement payant clandestin, sans qu'aucune n'indique de remède bien topique à ce mal. Rappelons que le coût de la réforme a été, à Paris, d'après

(1) *Enquêtes sur le placement des employés, ouvriers et domestiques à Paris depuis la promulgation de la loi du 14 mars 1904* (Paris, 1909, in-8). Cf. *Bull. de l'Office du travail*, février 1910.

une note de la préfecture de la Seine, arrêtée au 18 décembre 1906, de 1.608.000 francs.

La loi de 1904 avait également spécifié que les communes de plus de 10.000 habitants seraient tenues de créer un bureau municipal de placement. Une autre enquête de l'Office du Travail nous donne quelques renseignements sur les résultats de la loi à cet égard. En 1891, il y avait 11 villes (y compris Paris avec 11 bureaux) en possession d'un bureau municipal; en 1898, 28 villes (Paris : 18); actuellement, 107 villes (Paris : 20), ce qui fait que 132 villes de plus de 10.000 habitants n'en possèdent pas, et que, dans 19 autres, on se contente de recevoir à la mairie les offres et les demandes d'emploi et de les porter à la connaissance du public au moyen de registres et d'affiches. Il faut reconnaître que, dans les villes où un bureau a été créé, le placement a sensiblement progressé, mais sans rapport avec le chiffre de la population, car l'efficacité des bureaux est variable selon la mentalité des habitants, l'activité des municipalités, — et, à ce sujet, on doit constater que c'est dans les villes de 40 à 50.000 habitants qu'il y a le moins de bureaux et que les bureaux rendent le moins de services, — enfin et surtout selon leur organisation même : trop souvent le placement dépend du bureau de l'état civil, du secrétariat, du bureau militaire ; dans une localité, c'est le concierge de la mairie qui tient les fonctions de secrétaire, et, d'une façon générale, les municipalités considèrent le service du placement comme un service tout à fait accessoire. Nous sommes loin des bureaux de placement « paritaires » d'Allemagne, où les intéressés collaborent à l'administration par une commission mixte, composée de représentants des employeurs et des employés, et où le bureau est organisé comme une maison de commerce, tant pour le local que pour le personnel. Aussi est-il peu étonnant que le total des placements effectués pour la France entière est inférieur au chiffre de Berlin pour 1909 (99.827), et est à peine supérieur d'un tiers au chiffre de Stuttgart (63.131), qui n'a pourtant que 265.000 habitants. Il convient dès lors que les membres du parti socialiste en France, qui se préoccupent de politique municipale et tentent la conquête des mairies, s'intéressent de plus en plus à la question du placement et qu'à la pratique arriérée des municipalités actuelles ils substituent un système cohérent et une conception nette de la besogne à remplir.

Georges Bourgin.

ERRATA

pour le numéro d'octobre de la *Revue Socialiste*

P. 291, l. 26, au lieu de « distinction naturelle », lire « DESTINATION *naturelle* ».

P. 293, l. 12, au lieu de « conception », lire « CORRUPTION ».

P. 294, l. 8, au lieu de « c'est la défense individuelle », lire « *c'est* DE *la défense individuelle* ».

P. 299, note, au lieu de « G. Gentila », lire « G. GENTILE ».

P. 300, l. 12, au lieu de « qu'elles opprimeront », lire « *qu'elles* ORGANISERONT ».

P. 303, l. 7, au lieu de « une vaste réserve », lire « *un vaste* RÉSEAU ».

P. 303, l. 10, au lieu de « elle l'aura », lire « *elle aura* ».

P. 304, l. 14, au lieu de « l'équilibre économiquement », lire « *l'équilibre* ÉCONOMIQUE ».

P. 304, l. 26, au lieu de « la valeur se mesure par le travail », lire « *la valeur* NE *se mesure* PAS *par le travail* ».

P. 304, l. 29, au lieu de « les valeurs sont chose immortelle », lire « *les valeurs sont chose* IMMATÉRIELLE ».

P. 305, l. 6, au lieu de « pour faire ressortir les sociétés », lire « *pour faire ressortir* QUE *les sociétés* ».

P. 305, l. 8, au lieu de « toute vie; permettez-moi », lire « *toute vie, permettez-moi* ».

CH. ANDLER.

Le Compte rendu du 7e Congrès national du Parti Socialiste (S. F. I. O.) vient de paraître à la librairie du Parti, 16, rue de la Corderie, en un fort volume de 520 pages. Nous n'avons pas à donner ici un nouvel article sur le congrès, mais tous ceux qui suivent de près le mouvement social se procureront ce volume. La question de la loi des retraites ouvrières et paysannes y est étudiée, notamment de tous les points de vue. Les comptes rendus des congrès du Parti Socialiste constituent une précieuse suite de documents de tout premier ordre où l'histoire du mouvement socialiste de ces dernières années se trouve reflété sous tous ses aspects.

Le Gérant : RODOLPHE SIMON.

L'Union Typographique, imp. coop. ouvr., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.) 

L'Épilogue de la Grève

Lourdes responsabilités des Compagnies
Tristes palinodies du Gouvernement. — Fautes graves des Cheminots

---

A côté des enseignements que la grève des cheminots nous a fournis, n'y a-t-il pas à établir les responsabilités encourues et les fautes commises ? Aux Compagnies et au gouvernement les premières; aux cheminots, hélas ! les secondes.

Les responsabilités ont trait à la grève elle-même et aux causes de son échec. Les fautes sont déjà apparues au cours du récit de la grève, mais il faut les préciser. Nous aurions voulu remettre à plus tard ce soin, mais d'autres ne l'ont pas compris. Dans des organes dits syndicalistes, jusque dans certains journaux bourgeois, la question a été acceptée. Des erreurs matérielles ont été commises, des calomnies insinuées, des conclusions hâtives et erronées ont été formulées. Tant pis. Il n'est pas possible de reculer. Il faut qu'on sache la vérité. Nous la dirons sans passion ni reproches pour quiconque. Un seul but nous guidera : « Sauver » l'avenir de l'organisation du syndicat, « éviter » pour toute la classe ouvrière le renouvellement de pareils errements.

Mais d'abord, voyons les responsabilités des Compagnies et de M. Briand.

LOURDES RESPONSABILITÉS

Les Compagnies ont voulu la grève. Elles l'ont cherchée, préparée, provoquée. Les cheminots sont tombés dans un piège.

Si monstrueux que cela paraisse, quelques faits et quelques déductions le démontreront clairement. Et il n'y aura là rien de bien surprenant pour ceux qui suivent le mouvement ouvrier. Des précédents, dans les mines, ne sont guère éloignés: jouer de la vie et du gain de milliers de gens qui édifient votre fortune, le tout dans un but de lucre et d'intérêt : c'est abominable, mais c'est comme cela. La responsabilité paraîtra d'autant plus légère aux Compagnies qu'elles sont arrivées à leurs fins ou croient y être arrivées.

* * *

Depuis quelques années, les Compagnies avaient de gros soucis.

En premier lieu, leur impopularité grandissait dans le pays et elles sont trop bien renseignées pour ne pas le savoir. Non seulement parmi leurs employés, mais même auprès du public, elles avaient tellement abusé de la patience générale que tout le monde en avait assez. Le mauvais fonctionnement des transports, le matériel défectueux, le service insuffisant et inexact, les tarifs exorbitants pour les marchandises et les personnes, tout cela était connu, archiconnu, comme les bénéfices scandaleux réalisés, l'omnipotence et l'orgueil des dirigeants ; c'était une « caste de privilégiés », et tout chacun commençait à songer à y porter atteinte. N'était-il point grand temps d'essayer par un coup de maître de regagner la confiance et de se faire oublier pour longtemps. La grève devait apparaître, à condition d'être vaincue, peu à peu, comme l'occasion cherchée.

Le danger ne devenait-il point chaque jour plus menaçant, et les pires extrémités n'étaient-elles point à envisager. L'une de ces Compagnies avait déjà succombé et disparu: l'Ouest. Après la première charrette, à qui le tour ? Pour se rendre compte des inquiétudes que ce rachat avait suscitées parmi les Compagnies, il suffit de se rappeler que le réseau Ouest-Etat a été l'objet d'une campagne de presse, que nous vou-

drions croire désintéressée et inspirée par le souci du bon fonctionnement des services publics. Malheureusement, notre ami Milhaud nous a révélé, dans un livre sur le rachat des chemins de fer, l'existence d'une caisse commune de presse, et comme les abus inhérents à toutes les campagnes n'étaient soulignés que sur l'Etat, nous pouvons hardiment en conclure que les auteurs des communiqués et soi-disant articles de grande information avaient été largement arrosés. Il fallait discréditer l'exploitation de l'Etat, même quand c'était le prédécesseur, la Compagnie de l'Ouest, qui aurait dû être incriminée. La tactique a du reste réussi.

On s'étonne pourtant qu'un « rachat », effectué dans les mêmes conditions que l'Ouest, puisse effrayer les actionnaires ou obligataires d'à côté. Ils n'auraient pas grand'chose à craindre. Il n'y a pas lieu d'être effrayé, pour un commerçant, de voir son voisin en déconfiture pour mauvaise gestion, obligé de vendre sa boutique, mais libéré auparavant de toutes ses créances et nanti par-dessus le marché de l'argent qui restait dans la caisse. Tel fut le cas pour l'Ouest. Et pourtant, c'était un cauchemar, malgré tout, pour les autres Compagnies, car c'était tuer pour l'avenir la poule aux œufs d'or et porter atteinte à des habitudes enracinées, aux situations acquises.

Et puis, la démocratie n'était-elle pas en train de se développer ? Retrouverait-on avec une opinion versatile, un mouvement électoral toujours plus accentué à gauche, des amis complaisants comme pour la première expérience ? Le contraire devenait tous les jours possible et probable. Les progrès de l'organisation syndicale n'en donnaient-ils pas la preuve, et plus celle-ci serait vivante, combative et puissante, plus les Compagnies devaient être frappées. C'était donc de plus en plus une question de vie ou de mort pour elles qui s'engageait.

Ces temps derniers, malgré la presse à leur dévotion, les hommes politiques sous leur domination, ne leur avait-on point, pour les retraites, imposé des sacrifices élevés. Dans cette voie, où s'arrêterait-on ? Les atermoiements savamment entretenus n'étaient plus de mise. Une campagne sur les sa-

laires, c'était le coup de grâce. Dénoncer les petits traitements, dénoncer les gros, faire connaîtres les dividendes ! Vous n'y pensez pas ! ! ! Les Compagnies ont compris le danger. On voulait la grève, on l'aurait, mais le moment on serait choisi. Elle n'éclaterait qu'une fois certaines complicités assurées : l'appui d'un gouvernement comme celui de M. Briand, définitivement certain.

Il faut lire l'arrogance avec laquelle elles répondirent, au mois de juin dernier, à la demande d'entrevue sollicitée par le syndicat national. Elles invoquèrent l'impossibilité de traiter ensemble la situation de leur personnel respectif au moment même où elles se réunissaient pour faire une réponse négative, mais collective, à ce sujet. Elles laissent percer l'oreille en parlant de ce syndicat aux manifestations bruyantes qu'elles ne pouvaient voir en peinture. C'est lui qu'il fallait atteindre et briser. Elles n'ignoraient point qu'une telle réponse déterminerait invinciblement la grève. Elles savaient que l'opinion publique n'approuverait pas leur refus de discuter ou de négocier. Mais peu leur importait. Dès l'époque, il leur fallait la grève, le plus vite possible, pour que les cheminots n'eussent le temps de s'organiser; il fallait profiter de la présence d'amis gouvernementaux et à la politique de qui cela pouvait profiter. M. Briand, les élections passées, pour se constituer le sauveteur de la société, avait besoin d'événements qui lui donnent « une raison d'être ». Il suffisait de les lui fournir, et comme un seul point noir pouvait se présenter à l'horizon : le contrôle des représentants du suffrage universel, rien de plus facile : on provoquerait la grève pendant les vacances parlementaires. Nous avons énuméré précédemment les provocations. Les premières ne réussirent point; la dernière, enfin, aboutit, et la grève fut déclarée.

Depuis la grève, deux faits nouvellement connus prouvent les intentions préalables des Compagnies. Elles veulent profiter de la réaction produite pour faire revenir sur les charges imposées. Elles ont soumis au conseil d'Etat la question du droit, pour les Chambres, de légiférer en matière de retraites

pour leurs employés, et elles ont tenu, dans un buffet de la gare de Lyon, une réunion pour réclamer l'augmentation des tarifs. Avec cela, la grève leur aura donné le maximum de rendement. Tout cela était par avance dans leur plan et n'a pu naître en un jour. A qui fera-t-on croire qu'elles se sont décidées à faire connaître l'augmentation des salaires accordés, la pièce de cent sous à Paris, la grève finie, si elles l'avaient décidé auparavant. Pour éviter la grève, pourquoi ne l'ont-elles pas fait savoir publiquement et clairement. Qui ne sait que des ordres avaient été donnés sur la Compagnie du Nord, à tous les ingénieurs, de refuser toute réclamation ouvrière pour surexciter davantage les esprits. De tous ces faits, une conclusion inévitable s'impose.

Nous l'avons indiqué, au début, nous le répétons. La grève des cheminots ? les Compagnies l'ont voulue. Espérons que nos amis le crieront et le démontreront assez fort pour que tout au moins les résultats attendus : tarifs surélevés, syndicat par terre, législation protectrice oubliée, ne se produisent pas et que les Compagnies soient définitivement jugées comme un « danger public » et un jour reprises par la nation au profit de tous. On ne se sera pas joué impunément de la liberté des cheminots et de l'opinion publique.

TRISTES PALINODIES DU GOUVERNEMENT

Nous venons de voir les Compagnies jouer leur rôle, le gouvernement a-t-il joué le sien? Et d'abord prenons-le tel qu'il est ou plutôt tel qu'il prétendait être. Les élections de 1910 ont amené à la Chambre une majorité radicale et radicale-socialiste. Or, sans forcer le sens des mots, cela veut dire une majorité franchement républicaine, soucieuse de favoriser les revendications de la démocratie, de défendre les intérêts des travailleurs. M. Briand avait la prétention de représenter ces deux principes : République, réformes ouvrières et sociales. Comment les a-t-il appliqués pendant la grève ?

En fait de réforme ouvrière il a porté atteinte à l'un des

droits les plus anciens et les plus incontestés des travailleurs. Le droit de coalition date de l'empire, le droit syndical de 1884, de la république opportuniste, c'est à l'un et à l'autre que M. Briand s'est attaqué. Il a sans raison décidé d'arrêter les membres du comité de grève, dix heures après la déclaration de cette dernière, alors que personne ne pourra prétendre que des « tentatives criminelles » de sabotage avaient été commises sous leur inspiration. On ne peut pourtant pas arrêter les gens sur des intentions et nous attendons encore qu'il invoque une autre question quelconque. Mais au profit de qui l'a-t-il fait ? et sous quel prétexte ? Au profit de Compagnies puissamment riches et puissantes, arrogantes devant le gouvernement républicain, ennemies acharnées de la démocratie, sous le prétexte d'un droit « social » de se défendre et qu'on invoque sans parler même de la possibilité de « socialiser » l'industrie.

Il a oublié que ce sont ses ministres, que c'est lui-même qui avait reconnu aux cheminots le droit de grève comme le droit syndical. M. Barthou au Sénat, M. Millerand à la Chambre, l'avaient expressément affirmé. Ce n'était du reste qu'une tradition. Et M. Jonnart était tombé en 1894 pour avoir, comme ministre, défendu la thèse contraire. Il s'est donc affirmé comme le plus rétrograde des ministres que nous ayons eu depuis longtemps.

Qu'a-t-il fait du principe républicain, lui-même. Dans un discours célèbre il a déclaré la nécessité dans certaines circonstances de recourir jusqu'à l'illégalité. Jamais pareil langage ne fut tenu du haut d'une tribune parlementaire dans un gouvernement représentatif. Il n'a pas même eu sur le moment l'approbation des réactionnaires les plus endurcis. Qu'invoquait-il pour justifier ses mesures: le droit, pour une société, de se défendre et la patrie menacée. Les frontières de l'Est étaient paraît-il dégarnies par la grève. Cette partie de son argumentation n'était que grotesque, mais l'autre était odieuse et antirépublicaine. L'essence même de notre régime n'est-elle pas de reposer sur le pouvoir de la majorité dont la loi est

l'expression ? Or, ni un homme, ni une caste, n'ont sous aucun prétexte le droit de substituer leur volonté à celle de tous. Le droit supérieur de la société ou de la patrie ne peut être mieux interprété que par la majorité des membres de celles-ci. C'est donc eux qu'il faut consulter et tant qu'une loi n'aura pas fait connaître leur volonté, un homme, fût-il président du Conseil, n'a pas le droit de mettre la sienne à la place, c'est tout ce qui distingue une démocratie, une république, voire même une monarchie constitutionnelle, d'un empire ou d'une royauté absolue. Quel triste époque traversons-nous pour qu'il soit nécessaire de le rappeler. Sur ce chemin, le président du Conseil d'une Chambre républicaine, jusqu'où n'est-il pas allé une fois la grève finie.

La démission collective du cabinet nous dévoile son état d'esprit. Elle lui aura permis de se débarrasser des collaborateurs les plus gênants et les moins serviles. Il suffit de lire la liste des nouveaux ministres pour s'en convaincre. A la place d'hommes dont il n'avait qu'à se louer, — il furent des complices de sa politique réactionnaire contre les cheminots, — il a consciemment choisi des hommes de troisième ou de quatrième plan, illustres nullités ou médiocrités. Que veut-il donc ? C'est facile à voir. Régner en maître, n'avoir point de ministres mais être le seul ministre, dirigeant la politique à sa guise sans contrôle et sans surveillance. Son attitude contre les cheminots a permis de percevoir cette dictature au petit pied, la création d'un gouvernement personnel que les mœurs démocratiques et parlementaires de la France nous avaient jusqu'ici épargné.

Nous pouvons conclure. M. Briand n'a pas été le représentant de la majorité qui l'a élu. Et pourtant nous n'avons rien dit de son passé qui aurait dû l'appeler à être le dernier à accomplir cette besogne antirépublicaine et antiouvrière ; nous nous sommes placés dans sa peau, tel qu'il s'affiche. Nous avons constaté que pendant la grève des cheminots aucun conservateur, si endurci soit-il, ne pouvait aller aussi loin et qu'il n'a pas tenu ses propres promesses. Qu'y a-t-il d'éton-

nant à cela ? Mais quel spectacle écœurant et démoralisant pour le prolétariat de voir cet ex-partisan de la grève générale, ex-membre de je ne sais quelle franc-maçonnerie des chevaliers du travail où il apprenait aux autres le moyen de faire sauter les égouts, devenu le servile domestique des grandes Compagnies de chemin de fer, leur homme lige, emprisonner les camarades qu'il tutoyait la veille, persécuter les organisations ouvrières qui ont servi de tremplin à ses sauts périlleux.

S'il avait voulu, il lui suffisait de tenir la dragée un peu haute aux Compagnies pour les faire capituler. Il a mis à leur service l'armée de la patrie et n'a fait que jouer de ruses et d'atermoiements pour les travailleurs de la voie ferrée qui réclamaient son intervention. Entre le capital et le travail, il n'a pas voulu jouer le rôle classique de l'Etat-tampon et c'est en faveur d'une des parties que toute son action a donné. Les milliers de révoqués, les condamnations iniques d'une magistrature servile, véritable machine à bosseler de la justice, voilà son œuvre.

Si la grève des cheminots n'a réussi qu'à cela, elle a permis de faire apparaître l'aventurier, hier cajolé, flatté, lâché par tout le monde dans son véritable rôle. Ces palinodies l'auront fait mépriser de tous les partis et de tous les hommes. Il a la place, mais chacun pense qu'il y salit la république et y déshonore la France. C'est une consolation pour les *travailleurs* de la voie ferrée, les victimes de ses trahisons.

FAUTES GRAVES DES CHEMINOTS

Des accusations ont été, depuis la grève, portées contre les deux comités de grève qui se sont succédé. Des fautes leur ont été reprochées. Ce n'est pas de celles-ci qu'il s'agit ici. Bien au contraire ; nous avons déjà démontré quel fut le rôle sagace et ferme des camarades des comités. Nous essayerons même de faire justice des arguments portés contre eux, mais précisément nous montrerons que c'est un certain état d'esprit que nous trouvons chez quelques-uns des détracteurs d'aujour-

d'hui qui a entraîné dans la corporation des cheminots et à propos de la grève, des fautes d'une telle gravité qu'il faut que le prolétariat les connaisse et les juge.

* * *

On a voulu la vérité. La voici : Chacun sait que le syndicat était divisé, la majorité se disait réformiste, la minorité syndicaliste révolutionnaire. Jusqu'à ces dernières années, la minorité était infime. Un incident d'ordre intérieur, des accusations graves portées contre l'ancien secrétaire général, le citoyen Guérard, avaient bouleversé l'année dernière l'organisation syndicale, déjà engagée en pleine bataille pour le relèvement des salaires. A tort ou à raison, il importe peu ici, la minorité avait au cours de cette lutte intestine, pris de la force et par le départ du secrétaire général, espéré bientôt prendre la direction du syndicat national. En vertu de la théorie dite des « minorités conscientes » elle a essayé au cours de la campagne qui a précédé la grève et jusqu'à la veille, de faire triompher ses idées, et d'orienter le mouvement vers une « action directe » plus vigoureuse et à son avis plus efficace. La minorité, composée d'hommes actifs et batailleurs eut une grave influence. Mais il est arrivé ce qui arrive toujours en pareil cas, la majorité s'est défendue, et la lutte des idées est devenue une lutte de chapelle. Les réformistes ont répondu du tac au tac.

L'action comme cela arrive souvent n'a même pas rapproché les combattants et dans un mouvement si gigantesque, chacun a tiré de son côté, peut-être exagéré son point de vue au lieu de travailler au bien commun. On s'est préoccupé de faire triompher sa « tendance », d'en imposer les solutions et nous ne craignons pas de dire que cette division funeste dont les échos ont retenti jusque pendant la grève elle-même est la cause des fautes qui ont été commises.

La grève à tout prix.— 1° D'abord les uns ont voulu la grève, sans se préoccuper si elle était opportune, sans savoir exactement à quelles conditions elle pourrait être victorieuse, et ils

l'ont voulue avec d'autant plus de vigueur que les autres n'en voulaient pas et évidemment ne se prêtaient point à son organisation. Or, si on devait l'envisager, en dernière analyse, ce n'était qu'après l'avoir longuement préparée qu'on devait s'y résoudre. En a-t-il été ainsi ? Nous avons vu comment au Congrès d'Avril on a « forcé » le Congrès à la nomination d'un Comité de grève, comment la grève n'a dû qu'à une résistance vigoureuse de la majorité de n'être point déclarée immédiatement dans un « mouvement spontané » et comment on se servit avec une habileté que n'eurent pas désavouée les plus purs parlementaires, d'incidents à Sotteville pour essayer de détourner le Congrès de son ordre du jour. Qu'eut été un pareille grève ? Après six mois d'organisation, nous avons vu ce qu'elle a donné, 50.000 grévistes sur 200.000 travailleurs. En avril, cela aurait été sans doute un mouvement aussi insignifiant que la première grève de 1898, où une gymnastique dans le genre de la grève générale sans grévistes qui a suivi l'affaire de Villeneuve-Saint-Georges. Sous prétexte du conseil syndical en majorité réformiste et que l'on croyait rebelle secrètement à toute grève, n'était-ce pas une autre faute que de charger de l'organiser un comité spécial, secret et à part. L'organisation syndicale a la responsabilité, c'est à elle d'organiser un mouvement. Les événements devaient l'apprendre. Le comité de grève lui-même cependant devait être bientôt accusé de ne pas aller assez vite et de se laisser intimider par le conseil d'administration. Il fallait le forcer à agir. Il n'est pas difficile de s'imaginer quelles luttes ont dû se livrer à ce sujet, quels reproches de part et d'autre on a dû se jeter à la face.

N'en a-t-on pas un peu oublié de prendre toutes les dispositions de grève ? En vérité pour qu'une grève des cheminots réussisse, il nous apparaît qu'une organisation formidable, préparée de longue main, avec des hommes d'expérience, serait nécessaire, c'est la leçon des derniers événements. Mais les cheminots ont-ils bien saisi par avance l'enjeu de l'aventure qu'ils tentaient, l'importance du mouvement qu'ils enga-

geaient. Nous ne pouvons oublier que certains d'entre eux et des plus pondérés nous ont affirmé qu'elle ne pouvait durer plus de deux jours sans réussir. Nous ne pouvons oublier le « romantisme » dangereux d'exaltés, qui par exemple au Congrès de la Fédération socialiste d'Indre-et-Loire, m'affirmaient que cela serait le début de la révolution sociale. Leurs luttes intestines les ont aveuglés et empêchés de voir clair.

La grève contre le syndicat. — Mais ces luttes devaient entraîner la minorité dans une voie plus déplorable. Gagner du temps, sans avoir ici peut-être assez de courage ou assez de prudence pour le proclamer ouvertement, tel fut la résolution de la majorité. Ils avaient compris que pendant les vacances parlementaires déclarer la grève, c'était une chance de moins de succès, ils auraient voulu gagner la date de l'application de la loi de retraites, le premier de l'an. Instinctivement ils ne se sentaient pas prêts, mais ils ne le dirent pas suffisamment et avec assez d'autorité. Leurs adversaires détracteurs de l'action parlementaire ne voulaient pas accepter pareils raisonnements, et d'atermoiements en atermoiements constatés, ils se décidèrent à « forcer » la main au syndicat. Sans doute, nous ne saurions trop protester dans la voie où ils ont été entraînés; sans doute, c'est une triste illustration de l'histoire des associations déchirées entièrement. Mais nous n'oublions pas qu'ils ont essayé d'appuyer leur conduite sur des principes, une doctrine, une école. Qu'a-t-on fait de ce côté pour les arrêter? Or, qu'ont-ils fait? Peu confiants dans le comité de grève, composé d'éléments parisiens de son côté, mais d'éléments provinciaux opposés, la minorité s'empara des incidents de la plaine Saint-Denis pour vouloir imposer la grève d'autorité au réseau du Nord. Elle entraîna ce dernier à partir, contre les conseils de militants du conseil syndical, qui lui demandaient d'attendre. Elle profita même de l'éloignement des principaux militants absents de Paris, et délégués au Congrès national de Toulouse. Le lendemain, elle faisait déclarer l'extension de la grève sur tout le réseau Etat, par une réunion publique, tenue rue Pouchet.

La faute était encore plus grave. Rien ne pouvait servir davantage les intérêts des Compagnies et faire leur jeu. Combien plus sage, pour le succès, n'y aurait-il pas eu à laisser l'Etat de côté et à demander, par ailleurs, ce qui y était accordé et sans donner pleine satisfaction, pouvait empêcher le Parlement et le gouvernement de se retourner contre les grévistes. C'eût été de la diplomatie. D'aucuns auraient appelé cela de la politique. Quoi qu'il en soit, quand une heure après la réunion de la rue Pouchet, se réunissait enfin à la hâte le comité de grève, on l'avait mis devant les faits accomplis. La grève était engagée contre sa décision et, à plus forte raison, contre le syndicat. Or, on a vu comment le départ en débandade a été cause de panique et a contribué à l'échec. Si jamais pareils faits devaient se renouveler, il en serait fini de tout esprit syndical, et nous attendons à ce sujet avec quelque impatience l'opinion des syndicalistes révolutionnaires les plus en vue. Pour notre part, nous ne saurions élever une protestation assez énergique. En tous cas, le syndicat national des chemins de fer doit être mis hors de cause, et c'est là le principal. Les coups de force de ce genre sont de véritables attentats contre l'organisation. Fallait-il les cacher ?



Trois reproches de quelque importance ont été faits dans diverses publications syndicalistes révolutionnaires aux comités de grèves des cheminots : 1° L'arrestation à l'*Humanité;* 2° L'appel au concours des députés et militants socialistes ; 3° L'absence de démarches et d'action auprès et contre les Compagnies. Qu'y a-t-il de vrai?

1° *L'arrestation à l'*Humanité : Nous avons indiqué dans quelles conditions elle s'était faite. Le comité aurait dû aller à la rue Grange-aux-Belles, rester au siège, nous a-t-on dit. Qu'y a-t-il donc, dans cela, de si extraordinaire pour les membres du comité, et quelle importance formidable cela peut-il avoir? Les rédacteurs de la *Vie Ouvrière* ne font pas, j'en suis

sûr, une querelle de boutique ou d'influences de personnes. L'*Humanité* n'avait-elle pas été le seul journal qui eût défendu les grévistes? Est-ce que, par hasard, c'était impossible, parce qu'il était socialiste? Il y a tant de gens qui ont la phobie des mots. Le comité, il est vrai, y a rencontré des politiciens, et, qui plus est, des politiciens parlementaires, car il y en a de toutes les espèces, mais ce qu'on oublie, c'est que personne n'a pris la décision à la place des cheminots eux-mêmes. Il y avait dans le comité des révolutionnaires syndicalistes. Ils ne s'y sont pas opposés, que je sache; c'est donc une querelle après coup. Ils sont venus là comme dans une maison d'asile. Ils auraient mieux fait d'aller rue Grange-aux-Belles, à la Maison des Fédérations, probablement ? Ce n'est point cela qui aurait empêché leur mouvement d'être qualifié de révolutionnaire et d'insurrectionnel. Ils ont été arrêtés avec autant de dignité et de protestations véhémentes que partout ailleurs dans n'importe quelle circonstance. Ils auraient mieux fait de rester au syndicat ? Mais devaient-ils alors ne pas faire appel aux députés socialistes. C'eût été une erreur. Leur présence a certainement donné un nouvel élan au mouvement, qui sans cela sombrait immédiatement. Fallait-il donc sacrifier l'intérêt de la grève à la sauvegarde d'un principe ? Quant à cette pauvre *Humanité,* elle n'avait rien à gagner dans cette affaire. Matériellement, cela ne lui donnera pas un lecteur de plus ou de moins; moralement, je ne suis pas bien sûr qu'en accentuant son caractère prolétarien, et dans les circonstances que l'on traversait, il n'y avait pas quelque danger pour elle. Cela sera donc toujours son lot de grandir sous les outrages et de recevoir maintenant, en même temps, les attaques des syndicalistes révolutionnaires et de l'ex-révolutionnaire de la place Beauvau. Peu importe ;

2° *Le concours des socialistes :* Quel mal a-t-il fait ? Nous le cherchons encore. Le mouvement corporatif serait devenu politique. Il aurait donné prise à la critique. Mais M. Briand a déclaré son caractère insurrectionnel dès le premier jour. Il ne l'a pas plus affirmé avant qu'après. Et nous avons montré

jusqu'au bout l'attitude corporative du comité de grève. Les cheminots devaient-ils donc rester dans un superbe isolement? Le moment eût été mal choisi, et il est indéniable que le concours du parti, qui n'a été à aucun titre une prise de direction, a réussi à étendre le mouvement. Le parti socialiste avait-il un intérêt quelconque à cela ? Tous ses militants, tous ses députés savaient et croyaient dès le début que la grève courait à un échec certain. Ils se sont jetés dans la bataille parce que c'était le devoir du parti politique de la classe ouvrière. Et après ? Cela gêne les théories et les discours de certains qui ont représenté les socialistes sous un faux jour à la classe ouvrière. Tant pis.

Mais de quel droit des révolutionnaires syndicalistes enfourchent-ils ce dada « corporatif » ? Sont-ils donc simplement des corporatifs révolutionnaires? C'est beaucoup moins que révolutionnaire parlementaire. Il faut le dire en ce cas. N'ont-ils pas toujours déclaré que la grève était une gymnastique révolutionnaire, et alors, est-ce une querelle de mots ? Je ne puis oublier que certains de nos députés étaient membres du comité confédéral il y a quelques mois, et certains appartenaient à la « gauche ». Du jour au lendemain, de bons camarades peuvent-ils donc être si corrompus? On aurait dû s'en apercevoir auparavant. Il est vrai que, par définition, nous serions des « endormeurs ». Mais qui donc de nos élus ou de nos militants a prononcé pendant la grève des paroles de découragement et n'a pas parlé comme auraient parlé les rédacteurs de la *Vie Ouvrière* et les meilleurs des syndicalistes révolutionnaires. S'il y en a, qu'on nous les cite ? En revanche, nous citerons le nom des « grosses légumes » syndicalistes qui, dès le samedi, prêchaient la rentrée immédiate presque devant le comité de grève, et nous dirons comment leurs amis s'employaient à faire triompher cette tactique le soir même. C'était mettre bas les armes aux ordres de M. Briand. Certains m'ont affirmé que le dépit de se croire évincés avait guidé cette attitude et que c'était un moyen pour mettre la responsabilité de l'échec plus facilement sur le dos

des socialistes. Nous ne le croyons pas, mais nous attendons une explication plausible.

3° *Les interventions auprès des Compagnies*

Le Comité de grève n'a, paraît-il, pas essayé suffisamment de démarches auprès des Compagnies pour entamer les négociations. Il aurait dû charger contre les Rothschild et autres seigneurs des Compagnies. Seul, un ignorant des choses syndicales peut soutenir pareille thèse. Du début à la fin de la campagne, que voulaient les cheminots? Négocier par l'intermédiaire de leur organisation nationale.

S'ils avaient accepté d'aller trouver les Compagnies les unes après les autres, ils auraient renoncé par là-même à la principale des conditions imposées par le syndicat à M. Briand, lors de l'entrevue du 5 octobre, et, du coup, ils justifiaient sa thèse: la grève entamée au milieu de négociations qui n'avaient pas de raison de ne pas aboutir. On oublie ainsi que l'un des réseaux appartient à l'Etat, et qu'en pareil cas, s'adresser aux pouvoirs publics, c'est s'adresser au « patron ». L' « action directe » est, en ce cas, purement parlementaire, mais à quoi bon répondre à des « ignares » qui se targuent de savantasserie.

* * *

En résumé, des critiques vaines ! Voilà qui constitue l'argumentation des détracteurs des comités de grève. Mais il y a meilleure besogne que de s'en préoccuper, et c'est d'essayer, dans l'avenir, de profiter des leçons des événements.

Le saurons-nous? Il faut l'espérer.

E. Poisson.

Faut-il punir les accaparements des valeurs en Bourse?

I

De récents événements rappellent d'une façon plus pressante à l'attention publique l'existence du fameux article 419 du Code pénal sur les accaparements (1).

Le rôle historique de cette disposition législative a varié avec l'intensité des crises économiques et financières et avec l'indulgence plus ou moins grande des pouvoirs publics pour les spéculateurs. Il faut dire aussi que la concurrence internationale très vive sur la matière première, là où la nature du produit ou une législation douanière draconienne ne crée pas un monopole de fait, rend les accaparements de moins en moins dangereux en temps normal.

Pour les réaliser, il faut la machine compliquée du trust, du cartel, d'une série d'actes juridiques qui, tôt ou tard, en

(1) En voici le texte : « Tous ceux qui par des faits faux ou calomnieux semés à dessein dans le public, par des suroffres faites aux prix que demandaient les vendeurs eux-mêmes, par réunion ou coalition entre les principaux détenteurs d'une même marchandise ou denrée, tendant à ne pas la vendre ou à ne la vendre qu'à un certain prix, ou qui par des voies ou moyens frauduleux quelconques, auront opéré la hausse ou la baisse du prix des denrées ou marchandises ou des papiers et effets publics au-dessus ou au-dessous des prix qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce, seront punis d'un emprisonnement d'un mois au moins, d'un an au plus, et d'une amende de 500 à 10.000 francs. Les coupables pourront, en plus, être mis par l'arrêt ou le jugement, sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq ans au plus. »

révèlent l'existence au public ; et le gouvernement, à moins de fermer les yeux de parti pris, finit par les apercevoir et tire de l'arsenal du Code pénal l'arme rouillée de l'article 419, ne fût-ce que pour ouvrir une information judiciaire, à titre de menace.

Mais malheureusement, si vaine qu'en soit la menace, si rare qu'en soit l'application, la jurisprudence, par une interprétation des plus restrictives, a rendu cet article inapplicable aux valeurs privées, par exemple aux actions émises par des sociétés par actions, à tout un domaine où s'épanouit librement la spéculation à la bourse des valeurs, et surtout au marché libre.

Sous l'empire de l'article 419, avec l'interprétation que lui donne la Cour de Cassation d'après un arrêt rendu dans l'affaire de la Banque de Lyon et de la Loire, les administrateurs d'une société peuvent souscrire les actions entre eux, former un syndicat, ou après avoir, par souscription publique, drainé l'épargne nationale, raréfier les titres et même les enfermer tous dans le portefeuille de la société, ou encore après les avoir bloqués, à l'aide d'une cotation fictive, faire monter la valeur et écouler ces titres, fictivement et frauduleusement majorés à des cours exagérés.

Quand les cours tombent, quand la société est acculée à une faillite, des cris d'indignation s'élèvent, montent jusqu'au Parquet. On met en mouvement l'arme souple, mais pas toujours efficace de l'article 405 du Code pénal sur l'escroquerie ; on s'attarde à l'interprétation subtile de la manœuvre frauduleuse ; mais l'arme de l'article 419 du Code pénal fait défaut. L'action — dit dogmatiquement la Cour de Cassation — est une valeur privée ; et cependant, à voir de près la hausse exagérée des actions, on s'aperçoit que la montée fantastique et soudaine des cours n'a été rendue possible qu'après un accaparement préalable de toutes les valeurs entre les mains d'un petit nombre de personnes. Dans l'état actuel de la jurisprudence, les juges correctionnels pour réprimer de pareils agissements en sont réduits à poursuivre un des moyens

employés par les accapareurs, la cotation fictive des valeurs sur lesquelles porte la spéculation. Ces documents judiciaires tiennent le langage suivant :

« Vous n'accaparez les valeurs que pour les écouler plus tard dans le public à la suite d'une publicité effrénée; la cote fictive est l'un des moyens les plus efficaces et les plus puissants de cette publicité. Impuissants légalement à réprimer l'accaparement comme tel, nous nous en prendrons d'autant plus énergiquement à la cotation fictive qui en est le terme inévitable. »

C'est ainsi que les tribunaux ont été appelés, ces temps derniers, à sévir contre les cotes fictives par la voie de l'article 405 du Code pénal sur l'escroquerie, sur la mise en scène destinée à obtenir des victimes des remises de sommes d'argent (1) ; mais ce n'est là qu'un expédient qui fait honneur à la fertilité des ressources de la jurisprudence prétorienne ; mais qui n'en montre pas moins le défaut de cuirasse de l'article 419 en vigueur.

Les quelques explications qui suivent feront sentir d'une façon très nette la portée de nos observations.

II

La loi de 1867 a substitué, pour les sociétés par actions, au système de l'autorisation préalable, le principe de la liberté réglementée. Il suffit de remplir les conditions imposées par la prévoyance du législateur pour qu'une société par actions puisse se fonder, fonctionner, faire appel au public, donner une extension illimitée à ses affaires, fusionner avec des entreprises analogues et couvrir le territoire d'un réseau de succursales qui lui permettent de drainer l'épargne locale, de la centraliser dans ses caisses, de l'orienter vers les débouchés extérieurs, de consacrer ces capitaux à des entreprises utiles ou néfastes. Le principe de la spécialité qui régit les

(1) Voir cette jurisprudence dans notre volume : *Délits et sanctions pénales. Sociétés par actions*, 1910, p. 256.

sociétés n'ayant pas pour objet l'enrichissement en les subordonnant à un certain contrôle de l'administration, ne trouve pas ici son application. La société commerciale, qui ne poursuit qu'un but de spéculation, évolue dans le domaine réservé à la liberté individuelle et n'est pas vue avec la défaveur que le législateur a, pendant longtemps, marquée aux associations proprement dites qui, elles, scientifiques, artistiques, à plus forte raison poursuivant une œuvre sociale et professionnelle comme les syndicats, peuvent, pense-t-on, entrer en conflit avec l'Etat.

Ces dernières, pendant longtemps, étaient soumises au contrôle suivi et étroit de l'administration et n'en ont été affranchies — à quelques exceptions près — que par la loi de 1901. Déjà antérieurement, la loi de 1885 sur les syndicats avait établi la liberté de l'association ouvrière et de l'association patronale quand il s'agit de défendre ou de combattre les intérêts du travail.

Mais, malgré cette concession libérale bien tardive, les sociétés commerciales, industrielles et financières jouissent d'un traitement privilégié. Leur personnalité morale est plus large, leur puissance patrimoniale est illimitée et par là même leur puissance sociale et — pourquoi ne pas le dire ? — leur influence politique est plus grande dans un pays où tout le régime social, où la personnalité individuelle ont comme attribut essentiel la propriété. Tandis que le législateur mesure parcimonieusement la part de propriété mobilière ou immobilière que pourrait posséder une association sans but lucratif et qui ne spécule pas, l'autre, la société proprement dite, non seulement pourra posséder tout ce qui lui convient, faire appel par exemple au crédit le plus large ; mais encore elle pourra créer des valeurs qui souvent ne reposent que sur des espérances chimériques, sur un jeu de spéculation, qui se retourne non seulement contre le travail, mais souvent contre le capital lui-même.

La raison d'être de la liberté accordée à la société sous le régime de la loi de 1867 est qu'elle ne s'occupe que d'intérêts

privés et que ceux qui participent à ce groupement y entrent par un acte formel et réfléchi de leur volonté ; aucune fatalité de classe ou de travail ne les y pousse.

Et cependant un simple coup d'œil sur ce qui se fait à la Bourse suffit pour démentir ce point de vue.

La société par actions a deux champs d'activité : elle se fonde tout d'abord entre un petit nombre de sociétaires qui discutent en connaissance de cause les statuts de la société et qui en courent volontiers les risques ; mais, de ce premier cercle, la société est appelée à sortir rapidement ; l'action, par le jeu normal du marché, comme une lettre de crédit, est appelée à remplacer la monnaie ; comme gage, comme couverture, elle tient lieu de monnaie. Toute société est entraînée à émettre des valeurs qui seront, par la publicité, destinées elles aussi à prendre leur place dans les portefeuilles de tous les petits capitalistes et rentiers. Les fondateurs d'une société qui apportent une mine en Espagne, qui en décuplent la valeur statutairement et se font rémunérer par des actions libérées, escomptent forcément un appel ultérieur au public. On se trouve en effet généralement en face de la situation suivante : une société se fonde, par exemple, avec un capital de deux millions dont la moitié est représentée par un apport en nature, brevet ou mine ; l'autre moitié sera constituée à l'aide d'une souscription publique ; les statuts stipulent que l'apport sera rémunéré à l'aide ou par tant d'actions entièrement libérées. Où prendra-t-on l'argent pour les rémunérer ? Evidemment dans la poche de ceux qui sont les actionnaires en numéraire. Or on sait comment, en pratique, se fait l'approbation des apports, le peu de contrôle qui s'exerce sur les apporteurs. Que fera-t-on si le véritable apporteur, qui est un syndicat, se cache derrière un apporteur fictif, un homme de paille qui seul apparaît en scène et qui, par un engagement ultérieur, retransfère au syndicat tous les avantages qu'il a pu se faire concéder sans éveiller le moindre soupçon sur l'identité civile du véritable spéculateur ? Alors les apporteurs réels prennent part à l'assemblée générale chargée de vérifier

les apports et ainsi on se trouve en présence de cette situation incontestable qu'un tout petit syndicat, sous le régime de la liberté, créera des valeurs fictives qui envahiront le marché et qui, à l'aide d'une cotation fictive, fera croire que la valeur attribuée aux apports par les statuts est le résultat de l'application sérieuse de la loi de l'offre et de la demande venant consacrer son évaluation conventionnelle. Déjà ici apparaît le danger de l'accaparement, condition préalable de la hausse artificielle des valeurs d'une société.

Ce n'est pas seulement à l'origine de la société que l'enflement d'une valeur est à redouter ; le canard se brisera les ailes rapidement si la valeur ne donne pas lieu à des transactions activés, réelles ou apparentes, savamment entretenues, habilement espacées par un écoulement graduel sur le marché, des valeurs dont on veut se débarrasser. Cela commencera par le syndicat qui souscrira toutes les actions, qui — supposons-le pour la beauté de la cause — remplira correctement toutes les formalités de la loi de 1867, mais qui les groupera entre ses mains pour que la quantité de titres offerts ne fasse pas baisser les cours ; chaque membre du syndicat prendra l'engagement de ne pas se débloquer avant un certain temps. Mais cela peut se passer moins correctement : une valeur sera, par des moyens frauduleux, centralisée entre les mains d'une personne qui spéculera sur elle absolument comme si cette valeur faisait l'objet d'une transaction réelle soumise à la loi pure et simple de l'offre et de la demande.

Expliquons-nous tout d'abord sur le jeu de la cotation fictive et sur la façon dont on procède pour faire coter une valeur. Cela est nécessaire pour montrer comment l'accaparement se fait sentir sur le marché quand il s'agit d'une valeur ou d'un titre.

La valeur d'une société par actions étant subordonnée aux dividendes que donne l'entreprise, est susceptible de nombreuses variations ; comme son cours plus ou moins élevé attire une clientèle plus ou moins considérable, il faut un moyen de le faire connaître au public ; c'est le rôle de la cote.

Qu'il nous soit permis de reproduire le développement que nous consacrions à ce sujet dans notre récent volume « Délits et sanctions pénales » (1910, p. 255 et suivantes) :

« La cote, par une simple figuration en chiffres, contient l'affirmation d'une série de faits. Elle semble supposer que la valeur fait l'objet de transactions opérées d'après la loi de l'offre et de la demande... La cotation prête à de nombreux abus.

« Il faut faire remarquer d'abord que la cotation peut se produire aussi bien pour les valeurs qui se négocient au marché libre que pour celles qui se traitent au marché officiel.

« En ce qui concerne le marché officiel, c'est la chambre syndicale des agents de change qui arrête le cours des valeurs admises à la cote officielle. En ce qui concerne le marché libre, la constatation des cours est effectuée par des procédés laissés à l'initiative privée ; il y a les cotes syndicales émanant de syndicats de banquiers et les cotes particulières, éditées par des publicateurs libres ; parmi les premières, citons celle du syndicat des banquiers des valeurs au comptant, celle du syndicat des banquiers des valeurs à terme, placées l'une et l'autre sous le contrôle des chambres syndicales de ces groupes ; parmi les autres, citons les cotes Vidal et Desfossés.

« Une fraude possible consistera, pour une société véreuse, à obtenir, après production de justification de forme, le versement d'une rémunération, son inscription à une cote du marché libre, et à faire croire que ses titres sont admis à la cote officielle.

« Parfois la société véreuse poussera le malentendu plus loin. Elle déclarera expressément qu'une valeur n'est pas admise à la cote officielle ; mais elle jettera une confusion sur la signification de ces termes. On peut dire en effet d'une valeur qu'elle n'est pas à la cote officielle, bien que de premier ordre, uniquement parce qu'elle ne donne pas lieu à des transactions en bourse, comme c'est le cas, par exemple, pour les parts de la Belle Jardinière. Dans ces conditions, il arrivera

que l'on range habilement sous la même rubrique de « valeurs non admises officiellement à la cote » une valeur créée par une société véreuse, une valeur qui n'est pas admise à la cote officielle, mais négociable en coulisse et une bonne valeur qui n'est pas négociable par sa nature. A la faveur de cet artifice, on déterminera une erreur dans l'esprit du rentier qui sera trompé par le rapprochement arbitraire de la valeur qu'on désire écouler avec des titres d'une solidité incontestable.

« Une société véreuse peut encore tromper le public, en présentant des cours correspondant à des négociations fictives. Les chambres syndicales s'appliquent à prévenir ces agissements par un ensemble de précautions.

« Les cotes libres, même les plus réputées, ne sont point placées sous le contrôle des chambres syndicales. Mais, dans le but de se préserver des cotations fictives, elles se mettent elles-mêmes « sous le contrôle des membres du marché » par la déclaration, figurant en tête de leurs colonnes, qu'elles reçoivent les *oppositions* ; lorsqu'une maison de banque opérant au marché leur déclare prendre ou donner à tel cours, une autre maison ne peut requérir une inscription de cours préjudiciant à cette offre ou à cette demande. L'opposition, dans la pensée des éditeurs, est ainsi destinée à faire fonction de contrôle automatique...

« Malgré ces précautions, des émetteurs de titres véreux donnent aux cours inscrits l'interprétation qu'il leur plaît. Au surplus, il peut advenir, en l'absence d'opposition au marché en banque, que des négociations donnent lieu à des inscriptions de cours (puisqu'elles sont affirmées par les négociateurs), et qu'elles soient cependant factices au cas où acheteurs et vendeurs opérant au marché ont reçu l'un et l'autre de l'émetteur des ordres en sens contraires... »

Qu'on n'oublie pas en effet qu'il suffit d'une seule fiche d'achat ou d'une seule fiche de vente, résultat de deux ordres d'achat et de vente se produisant en sens inverse pour pouvoir déterminer une cote qui, pour le public profane, paraîtra

comme la conséquence réelle du libre jeu de la loi de l'offre et de la demande. Or dans ce cas, c'est le spéculateur véreux lui-même qui a donné l'ordre d'achat et l'ordre de vente et qui, demain et après-demain, en renouvelant cette même opération, fera monter les cours de cette valeur et fera croire à une hausse réelle qui attirera la faveur du public et fera affluer l'argent des dupes dans ses caisses.

« ... Si les cotes fictives sont possibles là où elles sont soumises au régime de l'opposition, à plus forte raison prêtent-elles à de nombreux abus quand elles se produisent dans les colonnes d'un journal ou d'une cote libre dégagée de toute attache sérieuse avec le marché ; alors elles sont livrées à l'arbitraire de la société intéressée.

« C'est ainsi qu'on peut se représenter un syndicat ou un administrateur d'une société véreuse donnant purement et simplement tel cours à inscrire à l'éditeur d'une cote, et ce dernier, moyennant finance, inscrivant le cours demandé.

« On peut se représenter de même l'administrateur d'une banque passant à l'éditeur de la cote les cours de négociations opérées non en bourse, mais par correspondance ou à ses propres guichets. Il n'existe, en ce cas, qu'une catégorie de négociateurs : un vendeur unique, la banque d'une part, et, d'autre part, les clients de la banque en question. Alors les cours portés sur les fiches communiquées aux cotes par la société intéressée sont exclusivement déterminés par la volonté de la banque qui les fait progresser à sa guise.

« Plus tard, quand un certain nombre de titres de la société se trouvent répandus dans le public, il y a sans doute des détenteurs qui désirent les réaliser et comme ils ne s'adressent pas toujours directement à la société, certains titres peuvent être offerts sur le marché. Si ces offres étaient tombées dans le vide, elles auraient amené une chute des cours et alors pour éviter qu'il en soit ainsi, les administrateurs de la société font racheter en bourse, au prix qu'ils fixent pour la vente de ces titres à la clientèle, les actions qui s'égarent sur le marché.

« Ce qui prouve que les cotations de ces titres sont fictives,

c'est que, très souvent, la banque elle-même offre les mêmes actions à un taux inférieur et plus d'une fois, quand on examine la comptabilité d'une pareille société, poursuivie par le parquet, on trouve que la même valeur est vendue à des prix différents, suivant que la transaction intervient entre la banque et les démarcheurs, la banque avec le public par l'intermédiaire de ses guichets ou par l'organe d'un agent de change.

« Quand, malgré les efforts de la société, un nombre trop considérable de titres viennent envahir le marché et obligent la société à des sacrifices très importants pour acheter ses actions en vue d'en enrayer la baisse, les administrateurs trouvent moyen de centraliser, sous un prétexte quelconque, les valeurs dans les caisses de la société.

« La publication d'une fausse cote est d'autant plus dangereuse qu'en réalité aucun contrôle n'est possible pour le public et qu'en fait ces agissements s'ajoutent à l'accaparement de toutes les valeurs d'une société déterminée par un syndicat, le délit de l'article 419 ne pouvant plus s'appliquer puisqu'il s'agit de valeurs non publiques... »

Le seul moyen pour la jurisprudence de frapper les auteurs de ces manœuvres, c'est d'atteindre les cotations fictives comme manœuvre frauduleuse, mais cela n'est pas toujours commode, car les inexactitudes, les énonciations frauduleuses même écrites ne sont que des mensonges écrits et ne tombent pas toujours sous l'empire de l'article 405 du Code pénal qui demande en outre une mise en scène, l'intervention d'un tiers imaginaire, par exemple.

Ainsi un nommé D..., condamné pour escroquerie, le 25 août 1903, par la 11e chambre, a divisé ses actions en deux groupes sous prétexte qu'il allait procéder à la fondation d'une nouvelle société ; il proposait aux détenteurs des actions de l'ancienne société de lui remettre leurs titres contre certains avantages, au besoin contre la promesse d'un intérêt supplémentaire. Rentré en leur possession, il les gardait pendant un certain temps dans la caisse de la société, les rendant ainsi indisponibles. Ces actions étaient estampillées, l'estampille

étant la marque de leur caractère privilégié, et c'était précisément ces actions soi-disant privilégiées, enfouies dans les caisses de la société, qu'il faisait coter comme étant l'objet d'une négociation active. Quant aux autres actions, elles étaient considérées comme exclues du marché et ne faisaient l'objet d'aucune transaction.

Dans une autre affaire, un nommé L... imagina de détacher par avance un coupon qu'on offrait aux clients pour les amorcer. Ce coupon ne répondait naturellement à aucune distribution de dividende réel ; les agents envoyés en province détachaient sur place ce coupon ; mais une fois celui-ci détaché, les actions n'étaient plus négociables, car elles n'avaient plus leur valeur entière. C'était un moyen artificiel de les raréfier et de mettre la société à l'abri de la nécessité de racheter cette catégorie d'actions.

On a vu deux compères, à l'aide de quelques hommes de paille, fonder une société, accomplir toutes les formalités légales ; deux ou trois souscripteurs étaient en réalité les seuls détenteurs des valeurs de la société. L'un d'eux ou un prête-nom quelconque, une fois la cotation des valeurs de la société faite par les procédés que nous avons indiqués, s'adresse à un intermédiaire, agent de change ou banquier, pour lui donner l'ordre d'acheter un certain nombre d'actions de cette société à un prix déterminé au cours qui figure généralement à quelque cote autorisée. L'intermédiaire, trompé par les apparences, accepte l'engagement et quand il songe à exécuter l'ordre reçu, il s'aperçoit que les valeurs sont monopolisées entre les mains d'une même personne maître de fixer le prix au taux qui lui convient ; et cependant l'opération est en apparence valable ; rien n'en dénonce l'irrégularité.

Pour aboutir à une répression pénale d'une pareille manœuvre, il faut démontrer la mauvaise foi qui aurait animé les fondateurs et les administrateurs au moment de la création de la société, ce qui est toujours difficile à démontrer.

On spéculera ainsi sur des valeurs qui, sans quitter le portefeuille de la société, auront fait l'objet d'une série de suren-

chères ; il suffit pour cela qu'un contrepartiste s'en mêle. Quelques-uns d'entre eux (et non des moindres) imposent aux clients un contrat dont une clause porte en substance : « il est entendu que, lors de la formation ou de la liquidation du contrat, le coulissier n'est pas tenu de justifier de la détention effective des titres ». L'action ne quittera donc pas le portefeuille de la société qui l'a créée et cependant elle subira des crises de hausse et de baisse et aboutira ainsi au dépouillement d'un grand nombre de dupes qui y auront perdu la couverture imprudemment déposée entre les mains du banquier contrepartiste. Nous disons « imprudemment », car dans l'espèce le banquier saura toujours spéculer de façon à mettre de son côté toutes les chances à l'époque de la liquidation ; par le jeu de la cotation fictive, il saura faire monter ou descendre le cours de la valeur en spéculation, suivant son intérêt.

A propos d'un récent scandale financier encore pendant devant les tribunaux, le tribunal, dans son jugement, a eu l'occasion de mettre en relief, avec force, de pareils abus qui sont plus fréquents qu'on ne le croit. Quand une société voit ses valeurs baisser, il lui est assez facile de provoquer la fondation d'une nouvelle société, d'offrir aux nouveaux actionnaires l'échange de valeurs de l'ancienne société contre des titres nouvellement émis et prolonger l'opération de l'échange pendant quelques mois et, après avoir ainsi accaparé les titres pendant un certain temps, procéder librement à un jeu effréné de spéculation.

L'accaparement des actions d'une société ou de plusieurs sociétés se produit surtout dans les rapports entre une société mère et ses filiales. Très souvent, la société mère étant en possession de la presque totalité des actions des sociétés filles fondées par elle, en fait monter les cours, dont elle est seule maîtresse par le jeu des cotations fictives, puis écoule les actions. Il est difficile de relever le lien qui la rattache aux sociétés filles ; souvent fondatrice, en réalité elle ne joue vis-à-vis des sociétés issues d'elle que le rôle de commissionnaire.

Ces spéculations provoqueront non seulement des abus isolés et locaux, mais peuvent déterminer de véritables crises financières. Supposons que plusieurs maisons intermédiaires, complices conscients ou non de l'enflement artificiel de titres qui n'ont pas quitté le portefeuille de la société, soient acculées, par l'exigence des clients, à liquider leur position ; supposons notamment que le contrepartiste qui escomptait la bonne volonté du client pour se contenter de la liquidation des différences se trouve en face d'une exigence pressante, d'une mise en demeure précise de lui livrer les titres ; la hausse, même artificielle, du titre en question en provoquera des demandes multiples ; si, à ce moment-là, l'intermédiaire, coulissier ou banquier, se trouve obligé de procéder à la livraison effective des titres, il peut se heurter à la mauvaise volonté de leur détenteur ; ce dernier, maître de la position, à moins que sa mauvaise foi ne soit démontrée, pourra imposer les prix qui lui conviennent. Pour se couvrir de ce danger, il faudra donc, à la veille de la liquidation des positions, qu'une contre-spéculation se produise, tendant à la baisse des titres. Deux catégories de spéculateurs seront aux prises et les baissiers auront beau jeu, étant donné qu'il s'agit d'une valeur notoirement fictive. Ne serait-on pas tenté alors de faire courir, à la veille de la liquidation, des rumeurs inquiétantes, de répandre la panique pour déterminer une baisse, sinon un effondrement des titres en question, ce qui permettra de les racheter à bon compte et, ainsi, de faire face à la liquidation menaçante. Cela n'empêchera pas les mêmes intermédiaires de faire remonter les mêmes titres, par la voie de la cotation fictive, le lendemain ou deux jours après la liquidation et de réaliser ainsi un double bénéfice.

Dans cette bataille où l'enjeu sera l'épargne populaire, les pauvres sous de quelques petits rentiers, l'arme de combat sera aussi bien l'action publique que l'action civile. De ce scandale se ressentira tout le marché et l'effondrement d'un titre ébranlera plus d'une maison solide, de même qu'il ruinera nombre de petits ménages.

Où se trouve l'instrument efficace de la spéculation dont je signale l'abus ? Evidemment dans l'accaparement secondé par la cotation fictive.

III

Tous les développements qui précèdent suffisent à prouver la nécessité de réprimer l'accaparement et de faire application de l'article 419 du Code pénal, même quand il s'applique aux valeurs privées.

Qu'on ne nous dise pas qu'il s'agit ici d'un monopole de fait que le fondateur d'une société est libre de créer, qu'il crée par la force des choses. Qu'on le veuille ou non, l'action d'une société — par suite de la publicité dont dispose la spéculation moderne secondée par des démarcheurs éparpillés sur le territoire tout entier et trouvant leur accès auprès des habitants de hameaux les plus reculés, — l'action d'une société, disons-nous, devient une véritable « denrée publique ». En vain, dira-t-on, que l'actionnaire est un associé qui, volontairement, mû par une pensée de lucre, s'expose aux conséquences d'une opération désastreuse. Vraiment, peut-on appeler une adhésion réfléchie, son accession à une société?

La société à but lucratif comporte dans son sein la même inégalité, la même juxtaposition des forts et des faibles que l'association proprement dite; il s'y établit des dictatures de fait sous forme de syndicats. Les habiles savent fort bien comment se truque le suffrage des assemblées, comment on fait nommer les administrateurs. Dans toute société, il y a une tendance à une concentration des pouvoirs, à une sorte d'omnipotence qui rend tout contrôle inefficace, et celui qui s'aperçoit le premier des irrégularités commises recule devant les conséquences de dénonciation qui, en déterminant la chute d'une valeur, fera de l'actionnaire vigilant la première victime de son zèle.

Quant à la responsabilité personnelle et pénale de l'administrateur, elle est inefficace: il s'agit d'actes qui, par la force

des choses, revêtent un caractère collectif ; or, la sanction pénale demande avant tout la personnalité de la faute ; et puis, cette responsabilité pénale, aussi bien d'ailleurs que la responsabilité civile, n'est mise en jeu que quand la ruine de la société est déjà consommée.

On a essayé de remédier au mal par un article de la loi de budget de 1908, en apportant la plus grande publicité aux évaluations des apports, aux avantages stipulés en faveur des administrateurs et des fondateurs ; mais nous avons déjà démontré que l'action de la société est vite appelée à franchir le cercle étroit des premiers souscripteurs et c'est quand elle devient denrée publique que les abus sont surtout à redouter.

Voici donc notre conclusion : l'action d'une société devient, par la suite des habitudes de la spéculation et de la publicité moderne, une véritable valeur publique. Son accaparement, en vue d'en déterminer la hausse, doit être réprimé par l'article 419. Il n'y a aucune raison de faire une différence entre une valeur publique et une valeur privée. La cotation fictive, qui est un moyen dont se sert l'accaparement pour déterminer la hausse du cours de la valeur avant et en vue de l'écouler dans le public, doit faire l'objet d'une réglementation étroite.

La jurisprudence, d'ailleurs, pourra, à elle seule, faire cette réforme en revenant sur ses premières tendances. C'est là l'avantage de la justice prétorienne: c'est qu'elle s'adapte aux besoins modernes. Que les juges de la Cour de cassation réfléchissent aux besoins nouveaux, à une répression plus énergique que rendent nécessaires les abus de la spéculation et, par un simple revirement, par un retour à son ancienne jurisprudence, elle rendra inutile l'intervention toujours tardive du législateur.

I. Tchernoff,

Avocat à la Cour de Paris,
Ancien Chargé de Cours à la Faculté
de Droit d'Aix.

Les nouvelles taxes sur la plus value du sol en Angleterre

La grande bataille qui s'est livrée autour du budget anglais de 1909 s'est terminée par la victoire libérale. Maintenant que ce projet « révolutionnaire » est devenu la loi, il semble que les controverses qu'il a soulevées, les passions et les colères, et toute l'agitation d'alors aient fait place au calme, et comme à un désir mutuel de paix et de réconciliation. Les ministres n'oublient peut-être point les paroles socialistes par eux proférées dans les assemblées populaires, mais il ne se préoccupent pas d'en réveiller l'écho : les opposants acceptent de négocier avec le gouvernement en vue d'un accord sur une question aussi importante que les droits de la Chambre Haute. C'est le moment, sans doute, pour les socialistes, d'insister sur cette loi, qui n'a été votée que parce qu'on s'est appuyé sur leurs doctrines, et qu'on a fait appel à leurs troupes entraînées et résolues. Il est entendu que la révolution n'est pas faite parce qu'on a imposé le paiement de taxes nouvelles aux propriétaires fonciers d'Angleterre. Mais, s'il n'y a aucune raison pour que de telles mesures soient appliquées dans ce pays et non dans les autres, en France en particulier, et, non plus, pour qu'elles atteignent, en Angleterre même, tels propriétaires fonciers et non tels autres, ni, parmi les détenteurs, du capital, les propriétaires fonciers à l'exclusion de tous les

(1) Voir l'article de A.-A. HESSE, « en Angleterre », paru dans la *Revue Socialiste,* en décembre 1909.

autres, le budget anglais de 1909 sera le germe de toute une législation socialiste. Il appartient aux socialistes de démontrer que ce n'est point là une loi de circonstance, et qu'il ne dépend pas du législateur d'en restreindre l'application à un pays, ou à une catégorie de privilégiés. Se retournant vers les libéraux, ils peuvent maintenant leur demander s'ils ont fait œuvre d'égoïsme, s'ils ont prétendu seulement défendre contre les maîtres du sol certains intérêts capitalistes, — auquel cas toute la force vive de l'opinion populaire se détournerait d'eux ; ou s'ils ont fait œuvre de justice ; et, alors, les sommer d'aller maintenant jusqu'au bout, et de tirer, des principes qu'ils ont voulu poser, les conséquences qu'il leur était impossible de ne point voir.

Rappelons les articles essentiels dudit budget. [Nous nous aidons surtout du livre : *The budget, the land and the people, the whole budget fully explained and illustrated*, avec une préface de Lloyd George, publié par la *Budget league*.] Il établit d'abord un droit sur la plus-value (*Increment Value Duty*) qui porte sur toute augmentation à venir de la valeur de la terre qui ne sera pas due au travail ou aux dépenses du propriétaire. On procédera à une estimation de la valeur de toutes les terres de la Grande-Bretagne, déterminant d'abord la valeur totale de chaque terre (y compris les bâtiments, la superstructure, les améliorations), ensuite sa valeur de situation (*site value*), c'est-à-dire la valeur du sol pur et simple : c'est celle-ci qui servira de base pour l'établissement du droit. La valeur totale, c'est le prix de vente éventuel, en supposant que la vente a lieu de plein gré, sur le marché libre, et à l'époque considérée. Pour déterminer la valeur de situation, on retranchera de la valeur totale celle des bâtiments et superstructures (bois, arbres fruitiers, etc.), et toute la part de la valeur qui se rapporte à l'exécution de travaux ou à des dépenses en capital faites en vue d'accroître la valeur du terrain comme terrain à bâtir, ou en vue de toute affaire, commerce ou industrie autre que l'agriculture; et, encore, toute la partie de la valeur qui provient de toute transformation

ou don de terrain fait par toute personne intéressée au sol, pour des rues, routes, squares, jardins ou autres espaces libres d'une utilité publique. Cette estimation sera faite par les *Commissionners of Inland Revenue* dès que le budget sera voté, et sera refaite de temps en temps, aux moments où le droit devra être acquitté, c'est-à-dire quand le terrain où tout droit sur le terrain (bail) sera vendu, quand il sera transmis pour cause de mort, et, si le terrain est possédé, comme bien de mainmorte, par un corps constitué ou non, à intervalles périodiques, c'est-à-dire en 1914 et, à partir de là, tous les quinze ans. Le montant du droit est de 20 p. 100 (1/5) de l'accroissement de la valeur de situation du terrain par rapport à la valeur de situation initiale (déduction faite, naturellement, des droits payés dans l'intervalle). Toutefois, le droit ne sera perçu en chaque cas que si, dans ce cas, l'accroissement de valeur est d'au moins 10 p. 100; s'il est de plus, les premiers 10 p. 100 seront exempts du droit (à moins que l'accroissement n'ait été de plus de 25 p. 100 en cinq ans). Il sera payé par le vendeur, le bailleur ou l'héritier. Ajoutons qu'on tient compte de la diminution de valeur toujours possible du terrain considéré : si un terrain valant (comme situation) 30.000 francs vient à n'en valoir plus que 25.000, et s'il augmente de nouveau de valeur, ce droit ne sera perçu que sur ce qui dépassera les 30.000 ; bien plus, s'il est démontré que la valeur de situation d'un terrain, lors d'un transfert qui aura eu lieu dans les vingt années précédant 1909, dépassait sa valeur à cette nouvelle date, c'est cette valeur de situation originale qui sera prise comme base pour le calcul du droit. Enfin, sont exemptés du droit : les terrains agricoles, tant qu'ils n'ont de valeur que pour la culture, les terrains de jeu, les maisons occupées par leur propriétaire dont la valeur n'excède pas 40 livres à Londres, 26 et 16 ailleurs, les biens des petits propriétaires cultivateurs qui ne possèdent pas plus de 50 acres, à raison de 75 livres par acre, les terrains de chasse, enfin les bâtiments aménagés en appartements séparés (flats).

La seconde taxe est le droit de renouvellement (*Reversion duty*). C'est un droit de 10 p. 100 de la valeur du bénéfice qui revient au bailleur à l'expiration du bail (exception faite pour les baux de 21 ans au moins). Ce bénéfice est la différence (en plus) de valeur de la terre (valeur totale, sauf certaines déductions, à raison de travaux exécutés ou dépenses en capital faites par le bailleur durant le bail), entre la conclusion du bail et son expiration. Il s'agit donc d'un accroissement de valeur qui n'est aucunement du fait du bailleur. La valeur totale du terrain à l'époque de la conclusion du bail sera déterminée d'après le montant de la rente prévue alors et des paiements effectués à raison du bail, ainsi que d'après l'importance des engagements pris par le locataire (promesse d'élever des bâtiments ou de dépenser certaines sommes sur la propriété). Sont exemptés de ce droit les terrains purement agricoles et les mines, et, de même, les baux conclus avant 1909 et qui ne doivent être renouvelés qu'après 40 ans. Dans le cas où la même propriété serait exposée à payer aussi bien le droit de renouvellement que le droit sur la plus-value, les sommes à payer se compenseront (on portera au compte de ce droit ce qui a été acquitté de celui-là, et réciproquement).

Ce second droit a été tout de suite très populaire : c'est que, depuis bien des années, les habitants de Londres se plaignaient des conditions rigoureuses qui leur étaient faites par le propriétaire du sol. On sait qu'à l'expiration du bail de 99 ans, le propriétaire du sol, qui a touché la rente annuelle, rentre en possession non seulement du terrain, mais de toute la superstructure. De là, et de la nécessité pour beaucoup de commerçants d'obtenir à tout prix le renouvellement du bail, des bénéfices miraculeux. En mars 1888, les baux des locataires de Lord Portman arrivaient à échéance dans le quartier de Baker street : le relèvement des loyers, et les « amendes » exigées des locataires pour le renouvellement du bail rapportèrent au propriétaire un bénéfice d'une trentaine de millions de francs. En 1903, le duc de Westminster fit une

aussi belle affaire aux dépens de la maison de commerce Gorringe, qui ne pouvait changer de quartier sans perdre une partie de sa clientèle. Le loyer avait été jusque là de 8.750 francs. D'après M. Lloyd George, le duc ne consentit au renouvellement du bail que moyennant : 1° un loyer « pour le terrain » de 100.000 francs par án ; 2° un loyer additionnel, pour « la situation », de 30.000 francs ; 3° une « amende » de 1.250.000 francs pour le rachat de l'immeuble ; 4° l'engagement de dépenser pour la réparation de l'immeuble une somme de 1.250.000 francs. Ce ne sont là que quelques exemples parmi beaucoup d'autres.

La troisième taxe porte sur le terrain non utilisé (*Undeveloped Land Duty*). Elle doit être payée chaque année par le propriétaire du terrain, au taux d'un demi-penny pour 1 liv. sterl. de la valeur de situation du terrain non utilisé (à l'exception des mines). Une estimation spéciale de ces terrains aura lieu tous les cinq ans. Utiliser un terrain, c'est le mettre en valeur par l'érection de maisons d'habitation ou de bâtiments commerciaux ou industriels (mais non agricoles). Sont exemptés de ce droit les terrains qui n'ont que la valeur de terres à culture, ou qui sont occupés par de petits propriétaires, ou qui sont en cours d'utilisation ; de même, les jardins privés (en partie), les parcs et espaces libres servant au public, les terrains de chasse. L'objet de cette taxe est d'imposer le sol en raison de sa valeur véritable. On a considéré que tout propriétaire avait le devoir d'exploiter normalement son bien, qu'il ne devait pas lui être permis d'attendre la plus-value sans contribuer en rien à sa formation.

La quatrième taxe porte sur ceux qui ont des droits sur les mines (*Mineral Rights Duty*). Elle est perçue annuellement, et se monte à 5 p. 100 de la valeur en rente de tous les droits d'extraire les minéraux. Par la valeur en rente, on entend la rente payée par le locataire qui exploite, ou, si le propriétaire exploite, le montant de la rente qu'il aurait reçue s'il avait donné à bail.

Dès le Congrès annuel des mineurs d'Ecosse à Edinburgh,

en 1908, Mr. William Galbacher avait réclamé la taxation des propriétaires des mines, de ceux qui ont seuls le droit de les exploiter, et qui, en échange de ce droit (royalty), sans aucune dépense et sans risques, reçoivent des sommes très élevées. Il disait que la valeur de la production de houille dans ce pays était estimée à 120 millions de livres, et que les landlords recevaient près de 10 millions là-dessus. En 1909, sir Furness écrivait : « Les Compagnies du Nord de l'Angleterre où je suis intéressé, à elles seules, ont payé dans les dix dernières années 76.100 livres par an en royalties ». Voici un de ces exemples concrets, comme on en trouve dans la littérature socialiste anglaise, et qui ont une telle valeur de propagande. Le *Lusitania* consume 1.680 tonnes par jour. Le propriétaire du sol d'où a été extraite la houille perçoit là-dessus 84 livres. Si, d'autre part, on additionne les salaires des 333 hommes occupés à la chaufferie, on trouve 69 livres 6 shellings 6 pence par jour. Les droits (royalties) dépassent donc de 14 livres 13 shellings 6 deniers les salaires en question, et, pour le voyage de Liverpool à New-York (cinq jours), de 146 livres 15 shellings. Toutes les fois qu'il y a une dépression dans l'industrie houillère, les salaires sont réduits (en 1888, les mineurs du Yorkshire ont dû accepter une réduction de salaires de 7 1/2 à 10 p. 100) ou la grève éclate : mais les royalties ne diminuent pas.

Telles sont les quatre taxes que le budget anglais de 1909 a introduites. On comprend que nos camarades d'Angleterre aient vigoureusement lutté pour en obtenir le vote, et que le socialisme international en ait dégagé et souligné la signification socialiste. Faut-il, toutefois, en conclure que l'Angleterre est le pays le plus socialiste du monde, et que la Révolution est en train de s'y accomplir sans éclat, sans tâtonnements non plus, de façon méthodique et positive ? Non, et les socialistes doivent, mieux que tous les autres, comprendre qu'un ensemble de réformes en apparence révolutionnaires peuvent n'exprimer simplement que des appétits bourgeois. Rappelons-nous les célèbres formules du Manifeste commu-

niste : « Le rôle de la bourgeoisie, dans l'histoire, a été révolutionnaire au premier chef. Partout où elle s'est saisie du pouvoir, elle a détruit toutes les conditions féodales, patriarcales, idylliques de l'existence sociale... La bourgeoisie a montré au grand jour comment l'expansion de force brutale, que la réaction admire si fort dans le moyen âge, vint s'achever très logiquement dans la plus crapuleuse paresse... La bourgeoisie a fait la ville maîtresse souveraine de la campagne... » De fait, on peut voir, dans la bataille du budget, un nouvel épisode de la lutte entre les industriels et les landlords. Les libéraux n'ont d'ailleurs pas manqué de rappeler que, dès 1841, Cobden engageait ses amis à faire campagne en même temps (*collaterally*) contre la loi sur les blés, et pour une évaluation générale du sol. Il disait aux hommes des classes moyennes : « Le percepteur qui vient compter chez vous les ouvertures par lesquelles la lumière du ciel pénètre dans vos habitations, qui vous laisse un papier sur lequel vous devez inscrire le nombre de vos chiens, de vos chevaux et de vos voitures, n'impose aucune formalité de ce genre au landlord : il s'en tient à la vieille évaluation du sol, datée de 1696, c'est-à-dire d'il y a un siècle et demi. » C'est la puissance territoriale subsistante de la vieille aristocratie, ce sont certaines institutions juridiques traditionnelles qui pèsent comme des entraves sur l'industrie et le commerce, qu'on veut abolir. On dénonce le système londonien des baux de 99 ans comme le résultat de l'extension du système de baux appliqué autrefois aux biens des corporations et des chapitres. On s'indigne de ce que telle maison de commerce et d'industrie peut être exposée à des déplacements ruineux ou gênants, parce que le landlord n'aura point consenti à renouveler les baux, et que les marchands de Covent Garden soient obligés de payer des taxes au duc de Bedford. Ce qu'on reproche à ceux qui détiennént un terrain sans y bâtir, c'est surtout leur inactivité, et, aux propriétaires de mines qui n'exploitent pas eux-mêmes, leur oisiveté. Or, sans doute, les socialistes seront les premiers à réclamer la suppression de ces revenus

auxquels ne correspond *aucun travail,* et de ces privilèges qui sont autant d'obstacles à la production. Mais pour eux, ce n'est là qu'un commencement, et, des revenus sans travail, ils en découvrent en beaucoup d'autres domaines, en particulier chez ces « commerçants, manufacturiers, hommes d'affaires, constructeurs », qui se sont plaint si âprement des « voleries » des landlords.

En somme, les taxes nouvelles portent uniquement sur la « rente » du sol, au sens où Ricardo prenait ce mot : elles s'inspirent de la distinction entre la propriété pure et simple du sol et de ses produits, et leur mise en valeur par l'industrie ou le commerce : tandis que le revenu des industriels et commerçants est respectable absolument, celui des propriétaires qui ne sont que cela, ou en tant que tels, ne l'est point du tout. — Mais la notion de rente s'est révélée très élastique. D'abord limitée aux terrains agricoles, elle s'est étendue aux mines, aux terrains à bâtir, en particulier aux terrains urbains. Mais, dans l'industrie même, il a été facile de découvrir des « rentes », c'est-à-dire des revenus qui ne proviennent pas du travail, mais de la chance ou de l'habileté. « D'une usine à l'autre, les machines sont plus ou moins bonnes, les bâtiments plus ou moins bien aménagés, la division du travail poussée plus ou moins loin suivant l'abondance des capitaux, si bien que la productivité de la première dépasse celle de la seconde, et lui assure un gain supplémentaire. » Et M. Rist, qui a écrit cette phrase (1), cite celle-ci, de Stuart Mill : « Les gains supplémentaires qu'un producteur ou un négociant acquiert grâce à ses talents commerciaux supérieurs, ou à une meilleure organisation de son entreprise, sont d'une nature tout à fait analogue à la rente. » Alors, ce n'est pas seulement chez le propriétaire du sol ou de la mine, c'est chez l'industriel, le commerçant, l'entrepreneur qu'on retrouvera une rente, c'est-à-dire un revenu qu'il n'a pas gagné, et qu'il faudra taxer. Les économistes bourgeois ne peuvent

(1) *Histoire des doctrines économiques depuis les physiocrates jusqu'à nos jours*, par GIDE et RIST, 1909, p. 628.

pas échapper à ces conséquences de leurs propres théories. Et les socialistes ne manqueront pas de leur rappeler que si l'accroissement de valeur du terrain d'une grande ville est illégitimement attribué au propriétaire du sol, puisqu'il dérive de la collectivité, une grande part du revenu des industriels et commerçants n'a pas une autre origine : eux aussi profitent de ce que la population est dense, de ce qu'il y a beaucoup d'ouvriers, de consommateurs, de richesse accumulée, de ce que l'instruction est donnée, l'ordre et la paix assurés par l'Etat, de ce qu'il y a des chemins de fer, des postes et télégraphes, des banques, etc. Le revenu « non gagné » est partout. Si le budget de 1909 signifiait que seul le revenu des landlords est illégitime, un tel événement n'intéresserait pas les socialistes ; mais eux, et beaucoup d'autres, l'ont voté dans une tout autre pensée.

Ces réserves faites, nous devons reconnaître que ces taxes marquent un grand pas vers une politique foncière urbaine plus rationnelle. Avant qu'on ait décidé de taxer ainsi la plus value, presque toutes les réformes, en ce domaine, tournaient au bénéfice des maîtres du sol. Plusieurs cas ont été cités, où les secours distribués aux pauvres, dans tel quartier misérable, permettaient aux propriétaires d'augmenter les loyers d'autant. Là où on dispose des parcs, où on ménage des espaces libres, aux frais de la collectivité, les pauvres ne peuvent plus habiter, parce qu'aussitôt les loyers haussent. Il en est de même là où, par le passage des trains et des tramways, par la construction de ponts, on prétend dégager, vivifier, améliorer les conditions de quartiers étouffés ou mal desservis. Dès maintenant, grâce aux taxes nouvelles, il est certain que les propriétaires des maisons et du sol ne profiteront plus, au moins ne profiteront plus seuls, de ces réformes et de ces progrès, et que la collectivité qui en est l'auteur en tirera quelque avantage. Enfin, quand les municipalités ou les coopératives se préoccuperont d'élever elles-mêmes des maisons ouvrières, elles ne rencontreront plus les mêmes résistances de la part de monopoleurs qui n'auront plus le même

avantage à conserver du terrain non bâti, puisqu'ils devront payer une taxe proportionnelle à sa réelle valeur. En dehors même de leur valeur à raison des principes qu'ils posent et des précédents qu'ils constituent (et dont la propagande socialiste saura s'inspirer), les droits nouveaux établis par le budget anglais de 1909 auront donc une influence pratique immédiate sur les conditions de vie ouvrières.

Pour cette raison même, nous ne pouvons y voir un simple instrument de guerre dirigé contre une classe limitée de gros propriétaires qui, en Angleterre, jouissaient de privilèges scandaleux. C'est le droit de la collectivité sur les richesses créées par son développement, et c'est le devoir pour elle de surveiller et de contrôler les propriétaires et la manière dont ils remplissent un service d'intérêt public, de leur imposer ses prescriptions et de se substituer à eux au besoin, qui se trouvent reconnus et formulés. Et cela ne vaut pas seulement pour l'Angleterre.

Assurément, à Paris, par exemple, la plus grande partie du sol n'est pas distribuée entre quelques gros propriétaires (en règle générale, d'ailleurs, la propriété du sol n'y est point distincte de la propriété de la maison). On peut prendre une idée (assez imparfaitement) de la répartition de la propriété foncière à Paris en se reportant à l'*Annuaire des propriétaires et des propriétés de Paris et du département de la Seine*, qui paraît annuellement depuis 17 ans. On y trouve d'une part la liste, par ordre alphabétique, de tous les propriétaires parisiens, avec l'indication des rues dans lesquelles ils possèdent des immeubles, et, d'autre part, pour chaque rue et chaque numéro, le nom du propriétaire. Nous avons fait le relevé, pour tous les propriétaires dont le nom commence par la lettre A, de ceux qui possèdent des immeubles dans deux rues ou plus : on en trouve 384, sur 1.520. D'autre part. 58 d'entre eux possèdent des immeubles dans quatre rues ou plus. Remarquons d'ailleurs qu'en raison de l'extrême différence des immeubles, de tels chiffres n'ont qu'une signification toute relative. Un seul immeuble dans un quartier très cen-

tral est déjà une considérable richesse. Mais, où la formation de fiefs fonciers déjà importants se laisse surprendre, c'est lorsqu'on compte les immeubles possédés par des sociétés. La Société des Immeubles de France possède des immeubles dans 141 rues (plusieurs immeubles par rue dans 20 rues), la Foncière de France dans 46 rues (plusieurs par rue dans 9), la Foncière lyonnaise dans 41 rues (plusieurs par rue dans 16), la Rente foncière parisienne dans 34 rues (plusieurs par rue dans 8). Si on passe aux Compagnies d'assurance, qui ont de terribles appétits fonciers de plus en plus, et dont le développement est si intéressant pour nous, voici ce qu'on trouve : la Confiance possède des immeubles dans 22 rues, le Monde dans 26, l'Urbaine dans 27, la Caisse Paternelle dans 27, le Phénix dans 35, la Nationale dans 41, la France dans 45, et enfin la Générale dans 60 rues. On peut être assuré, d'ailleurs, que ces immeubles ne se trouvent pas dans le quartier de la Gare, ou du Combat, mais sur les avenues principales, là où le prix des terrains et maisons sont poussés au plus haut. Si l'on ne trouve pas à Paris, comme à Londres, de vastes zones continues qui dépendent d'un seul landlord, il ressort quand même de nos chiffres et de l'examen de la liste des propriétaires dans les voies les plus importantes, que la propriété foncière dans les quartiers riches, à Paris, est déjà assez concentrée. Cette concentration est d'ailleurs en voie de développement : à côté des familles de la vieille aristocratie qui conservent la propriété de tant d'immeubles parisiens, de puissantes sociétés par actions, ou des Compagnies d'assurances considérables accaparent petit à petit tous ces emplacements où la plus value se crée si vite et à si bon compte : comme disait Ruskin, ces modernes barons du sac, à côté des anciens barons du pic, sont postés à tous les carrefours où l'effort de la richesse collective, produite par tout l'effort public, s'accumule et se laisse capter (1).

(1) Voici à titre d'exemple la liste d'un certain nombre de propriétaires des maisons du boulevard Haussmann : on verra que les nobles et les

Mais alors même que la propriété foncière urbaine serait beaucoup plus morcelée, même si un immeuble important était possédé par une société d'actionnaires, au lieu qu'une société ou qu'un individu en détienne plusieurs, cela n'empêcherait point l'appropriation par un nombre limité d'individus d'un revenu d'origine collective. La propriété du terrain et des immeubles urbains reste un monopole, quand même le nombre des propriétaires est de 20.000 ou de plus. Il se peut que les capitalistes préfèrent avoir une part dans diverses entreprises, au lieu de ne s'occuper à la fois que d'une seule : cela n'empêche pas que le sol et les maisons des grandes villes, dont la valeur a sans cesse haussé, et haussera tant que le développement économique durera, soient entre les mains des gros capitalistes et d'*eux seuls*. Le fait, en Angleterre, était simplement plus apparent. Mais le problème se pose ailleurs dans les mêmes termes, et appelle les mêmes solutions. Que ces taxes aient été proposées, défendues, établies par un gouvernement bourgeois, il n'importe. « La bourgeoisie sera son propre fossoyeur. » Bien avant qu'une majorité socialiste prenne conscience d'elle-même, ce sont des projets et des réformes élaborés par des socialistes que les gouvernements bourgeois, aux heures de crise où les difficultés apparaissent soudain à des esprits qui ne les ont point d'avance envisagées, devront adopter et appliquer. Le

sociétés financières s'y sont taillé la part du lion : 13, comtesse Clary ; 23, Lebaudy ; 25-31, la Générale ; 33, comte de Fels ; 39-41, la Générale ; 43, comte de Sugny ; 47, la Rente Foncière ; 49, Galpin de Roubaix ; 53, le Crédit Lyonnais ; 57, la France ; 69-71, la Générale ; 73, l'Union ; 75, Société Parisienne pour l'industrie des chemins de fer et tramways ; 103, Galezowski ; 135, vicomtesse de Guillerville ; 143, Laffitte ; 151-157, le Phénix ; 161, vicomtesse du Châtel ; 169-171, le Monde ; 32, la Nationale ; 38-42, les Galeries Lafayette ; 44, le prince de Broglie ; 48, la Foncière ; 50, la Banque Générale française ; 52 *bis*-54, les Chemins de fer du Midi ; 56-70, le Printemps ; 76, le marquis de Pange ; 86-88, marquise de Croix ; 104, comtesse de Keroman ; 106, marquise de Manville ; 110, baronne de Berckheim ; 118, comtesse d'Ordan ; 128, Galezowski ; 134, baron de Rothschild (Ed.) ; 140, de Rothschild (Henri) ; 154, la Générale ; 156, Lebaudy ; 182, comtesse de Martimprey.

budget anglais de 1909 est le résultat de la propagande de Stuart Mill, de Henry George et de tout le groupe des Fabiens. Ce doit être pour nous un encouragement à préciser et diffuser nos idées, et à créer ainsi une atmosphère intellectuelle socialiste, hors de laquelle il ne soit plus possible à nos adversaires eux-mêmes de respirer.

MAURICE HALBWACHS.

La Crise ouvrière en Angleterre

(*Suite*)

L'affaire Osborne

Lorsque, il y a quelque dix ans, le Parti du Travail a fait son apparition sur la scène politique anglaise, il a été accueilli par des cris de colère et de haine, par des protestations de sympathie plus ou moins sincères, par les pronostics encourageants des gens « bien informés » qui ne lui donnaient pas quatre ans à vivre: mais, dans ce concert, aucune voix autorisée ne s'est élevée pour contester au nouveau parti le droit à l'existence et pour dénoncer l'usurpation des syndicats ouvriers qui, au mépris de la loi, s'immisçaient dans les luttes politiques. Depuis lors, le Parti du Travail a prouvé sa vitalité en se donnant une organisation et des finances dignes d'un grand parti, en ralliant, sans exception, tous les syndicats de quelque importance, en conquérant de haute lutte quarante sièges parlementaires ; tous, amis ou adversaires, voyaient en lui un facteur permanent et désormais essentiel de la politique anglaise. Et voilà qu'un beau jour, à la veille des dernières élections générales, en pleine bataille, quelques nobles Lords, interprètes souverains de la loi, déclarent, dans l'affaire Osborne, que ce parti robuste, objet de tant d'espérances, de craintes et de haines, en réalité, *n'existe pas*, puisqu'il s'est constitué en violation de la loi ; que c'est un fantôme qui n'a pu en imposer qu'à la faveur des ténèbres et de l'universelle ignorance, mais dont le devoir est de s'évanouir, maintenant que la lumière s'est faite et que les juges suprêmes ont révélé la loi ! Cette décision judiciaire est sans appel ; elle définit souverainement la légalité et il ne reste

plus au Parti du Travail qu'à s'incliner et à cesser d'être, à moins qu'il ne parvienne à faire abroger, au Parlement, la loi « faite par les juges » (*judge-made law*), au moyen d'une loi nouvelle, faite par les législateurs.

Cette affaire Osborne, qui agite profondément à l'heure actuelle le monde ouvrier d'Outre-Manche, mérite d'être suivie avec attention par les socialistes de France : car elle est destinée à exercer une influence considérable, non seulement sur le développement du parti ouvrier anglais, mais aussi sur l'évolution du régime parlementaire et de la démocratie politique en Angleterre ; de plus, elle nous présente, sous un aspect singulier, le problème, qui nous est familier, des rapports entre le syndicalisme et l'action politique.

***

Les conditions de la vie politique en Angleterre sont telles que l'idée de constituer un parti populaire et ouvrier, radicalement distinct des deux partis bourgeois traditionnels, a longtemps paru un rêve irréalisable. Le fait que les députés anglais ne reçoivent aucune indemnité, l'effroyable complication des opérations électorales, les frais énormes qu'entraînent les élections, semblaient assurer aux riches le monopole de la carrière parlementaire. Les deux partis officiels, vieux de plusieurs siècles, maîtres de la presse, forts d'une organisation puissante, richement dotés par les groupes divers de la classe possédante, pouvaient se livrer en paix au jeu de bascule solennel qui constituait la vie politique de l'Angleterre. Indépendamment de ces difficultés matérielles, le Parti du Travail se heurtait à des obstacles sentimentaux encore plus redoutables. Beaucoup d'ouvriers étaient encore éblouis par le prestige des vieux partis et leur restaient inféodés. La religion les y maintenait : si l'Eglise officielle travaillait pour les conservateurs, les « chapelles » des non-conformistes formaient le gros de l'armée libérale. Surtout, nous avons peine à imaginer le respect superstitieux qu'inspirent encore aux ouvriers anglais les hommes de la caste supérieure, les *gentle-*

men bien nés, bien titrés, au beau parler et aux belles manières ; ce respect, la méfiance instinctive qu'ils éprouvent à l'égard des « aventuriers » de la politique ont amené bien souvent les prolétaires anglais à préférer à l'un des leurs un adversaire notoire de leurs intérêts de classe.

Pour surmonter tous ces obstacles, le Parti du Travail, qui avait l'audace de vouloir pénétrer dans un domaine jusqu'alors réservé aux vieux partis et à la classe bourgeoise, devait posséder, d'abord, beaucoup d'argent, puis, une organisation nombreuse, forte et disciplinée, enfin et surtout, une autorité morale capable de contrebalancer efficacement les influences traditionnelles, politiques, religieuses, sociales, qui dominaient encore un grand nombre de consciences ouvrières. Les divers groupements socialistes ne présentaient aucun de ces caractères nécessaires, et la neutralité du prolétariat anglais ne permettait guère d'espérer qu'ils les présentassent de longtemps. Si la classe ouvrière devait avoir cette représentation parlementaire distincte dont le besoin se faisait impérieusement sentir, il fallait de toute nécessité que les cadres du nouveau parti fussent constitués par les organisations économiques elles-mêmes. Seuls, les syndicats, par le nombre de leurs adhérents, par leur puissance financière, par leur organisation éprouvée, par le crédit dont ils jouissaient auprès des travailleurs, étaient capables d'émanciper les électeurs ouvriers de leur traditionnelle servitude politique et de détruire la domination, longtemps incontestée, des partis bourgeois. C'est ainsi qu'au moment même où les syndicats de France et d'Allemagne travaillaient à se rendre indépendants de tout parti politique, les syndicats anglais, par un mouvement inverse, s'alliaient aux socialistes et se fédéraient en un vaste parti, chargé d'assurer la représentation directe et autonome des intérêts ouvriers au Parlement. Cette adaptation du syndicalisme à des fins politiques répondait admirablement aux nécessités de la vie politique en Angleterre, comme la croissance rapide du Parti du Travail et ses succès électoraux l'ont prouvé surabondamment ; mais il faut bien dire que ce qui

a fait la force de ce parti était aussi une cause de faiblesse, et il était possible de discerner en lui, dès l'origine, un vice de constitution dont l'affaire Osborne a été la manifestation tardive mais éclatante.

C'est à propos de la question financière que devait se produire le conflit, qui porte, en réalité, sur la nature, la fonction et les pouvoirs de l'organisation syndicale. Plus que partout ailleurs, l'argent est, en Angleterre, le nerf de la guerre politique. Pour assurer à leurs élus une indemnité annuelle de 5.000 francs, pour subvenir aux lourdes dépenses des campagnes électorales, les syndicats affiliés au Parti du Travail durent imposer à leurs membres une contribution de vingt centimes par an, qui rapporta, l'année dernière, à la caisse centrale, environ 350.000 francs. Mais ce n'était là qu'un minimum, très largement dépassé ; l'organisation centrale ne prenant à sa charge qu'une faible partie des frais électoraux, les syndicats ou Bourses du travail, qui désireraient présenter des candidats, devaient exiger de leurs adhérents un supplément de cotisation souvent élevé. C'est ainsi que dans la plupart des grandes organisations, la participation de chaque ouvrier syndiqué aux dépenses d'ordre politique se montait à 1 fr. 25 centimes par an, quelquefois à 2 francs ou même davantage. Il va sans dire que cette participation était strictement impérative au même titre que les autres cotisations syndicales ; le syndiqué, qui prétendait s'y soustraire, devait être exclu de l'organisation et perdait du même coup le bénéfice de ses versements antérieurs aux caisses de grève, de chômage ou de mutualité.

La grande masse des ouvriers accepta avec joie, ou du moins avec facilité, ces sacrifices pécuniaires, soit par conviction et par enthousiasme pour la cause du Travail, soit par simple loyauté syndicale. Mais il y eut, dès le début, quelques réfractaires, adeptes fervents des anciens partis, adversaires fanatiques du socialisme; ils ne se soumirent que par force. Un cheminot libéral, W. Osborne, secrétaire d'une section de son syndicat, entreprit de faire établir par les tribu-

naux le caractère illégal des cotisations imposées à ses membres par un syndicat pour des fins politiques ; il fut aussitôt soutenu et encouragé par tous ceux que la croissance du nouveau parti gênait et menaçait : il reçut plus de 15.000 francs de souscriptions pour ses frais de justice et sa campagne de presse. L'affaire vint devant plusieurs juridictions et, finalement, le 21 décembre 1909, la Chambre des Lords, représentée, suivant l'usage, par ses cinq membres les plus compétents, prononça en dernier ressort.

Le jugement, qui donnait raison à Osborne et condamnait le syndicat des cheminots pour abus de pouvoir, fut rendu à l'unanimité ; mais les « nobles Lords » firent valoir deux ordres de considérants très différents. Deux d'entre eux, tout en se refusant à déclarer illégale toute espèce d'action politique entreprise par un syndicat, fondèrent leur condamnation sur certaines exigences du Parti du Travail qui leur paraissaient contraires à la Constitution anglaise. Le Parti, en effet, pour mettre fin à la confusion des libéraux-travaillistes (*Libéral-labour*) et pour se différencier nettement du parti radical, avait dû exiger de chaque candidat un engagement écrit d'observer la discipline du Parti du Travail et de se tenir complètement indépendant des partis bourgeois. Cet engagement, par lequel l'élu obtenait le concours et le salaire du parti, avait ému une assez importante fraction du public anglais et parut à deux des juges suprêmes un motif suffisant pour refuser au Parti du Travail l'existence légale (1). Mais la condamnation portée par les trois autres Lords a une tout autre gravité. Ils reprennent la vieille thèse, toujours soutenue par les réactionnaires, toujours combattue par les représentants du syndicalisme : un syndicat est une « corporation », ana-

(1) Dans une réunion tenue à Londres vers la fin de septembre, le Conseil exécutif du Parti du Travail a décidé, pour ôter à ses adversaires un argument spécieux, de proposer au prochain Congrès national d'abolir cette formalité qui a eu son utilité, mais que le développement actuel du Parti et la loyauté de ses membres rendent superflue. Si cette réforme des statuts est adoptée par le Parti, il pourra s'abriter, pour démontrer sa légalité, derrière l'autorité même de deux des juges suprêmes de l'affaire Osborne.

logue, par exemple, à une Compagnie de chemins de fer ; ce n'est pas une association libre d'individus unis par une convention mutuelle ; créé par la loi, le syndicat ne peut pas, sans commettre un abus de pouvoir, entreprendre une fonction qui ne lui a pas été, expressément ou implicitement, attribuée par la loi. Or, les lois de 1871 et de 1876, qui constituent le statut légal du syndicat, ne l'autorisent nullement à entrer dans les luttes politiques sous prétexte de défense des intérêts ouvriers et à faire campagne pour des opinions qui n'ont qu'un rapport lointain avec les conditions du travail. Les syndicats n'ont donc pas le droit d'imposer à leurs membres des cotisations destinées à un usage politique.

En interprétant dans un sens restrictif la loi de 1876, les Lords ne se sont pas inspirés de l'intention réelle du législateur, ils ont obéi à la préoccupation, qui domine dans leur milieu, d'enfermer l'activité syndicale dans des limites aussi étroites que possible pour le plus grand avantage de la paix sociale et de l'ordre bourgeois. Mais il faut bien avouer qu'ils ont, en même temps, traduit en leur jargon de juristes un sentiment qui a prise sur un grand nombre d'Anglais et même sur certains socialistes et qui, en tous cas, ne saurait être entièrement rejeté par un socialiste français. Lorsque Osborne et ses amis s'insurgent contre l'obligation qu'on voudrait leur imposer de contribuer de leur argent à une propagande et à une action politiques contraires à leurs opinions, ils se réfèrent, au fond, à la doctrine qui voit dans le syndicat un *groupement d'intérêts* et non un *groupement d'opinions,* et qui affirme l'entière liberté d'opinion et d'action politique de chaque ouvrier syndiqué. Dira-t-on que les mandataires du Travail ne font que représenter au Parlement des intérêts purement syndicalistes et que leur *indépendance* des partis bourgeois est une garantie de *neutralité* politique ; mais il y a là une équivoque et une impossibilité. Si le Parti du Travail a sa raison d'être, il ne peut s'enfermer dans une indépendance passive et négative; il doit suivre une politique autonome, militante, qui, dans la pratique, se confondra forcément

avec celle des socialistes. Des députés de tendances et de formation aussi foncièrement ouvrières et syndicalistes que Shackleton, le représentant des ouvriers du textile, l'ont affirmé avec force : l'élu du Travail, en même temps qu'il représente les intérêts et les besoins d'une organisation professionnelle, doit exprimer les opinions des citoyens de la circonscription qui l'a choisi. Il ne peut se dérober à la nécessité de prendre position sur les questions d'ordre national ou international qui se posent à la Chambre ; s'il s'abstenait, pour ne froisser les sentiments d'aucun des syndiqués qui l'ont désigné comme candidat et qui le paient, il trahirait la confiance des électeurs de qui il tient son mandat. Le résultat le plus clair de l'expérience anglaise de ces dernières années est d'avoir démontré que l'idée d'un Parti du Travail, purement professionnel et « apolitique », idée qui a été entretenue par quelques syndicalistes français, est une chimère : tout parti doit prendre parti, s'inspirer dans son action parlementaire d'un certain nombre d'opinions qui dépassent forcément le cadre des revendications professionnelles. Qu'on ne croie pas que c'est l'alliance avec les socialistes qui a introduit dans le Parti du Travail le virus politique ; alliés ou non aux socialistes, les élus syndicalistes devaient prendre parti sur des questions comme celles de la laïcisation de l'enseignement, de la réforme fiscale, de la Chambre des Lords, etc., et, quelque attitude qu'ils eussent adoptée, ils auraient forcément choqué les opinions d'un certain nombre de membres de leurs organisations syndicales. Assurément il paraît difficile de défendre sans restriction le droit du syndicat à mettre à la porte l'un de ses membres, parce que, patriote, il refuse de souscrire de ses deniers à l'internationalisme audacieux de Keir Hardie où parce que, catholique, il répugne à l'anticléricalisme de la plupart des Travaillistes.

Ainsi, la décision des Lords, dans l'affaire Osborne, peut se justifier, jusqu'à un certain point, par le droit d'une minorité à ne pas se laisser entraîner, au nom de la solidarité syndicale et sous peine d'exclusion, dans une action politique

contraire à ses convictions. Mais, par sollicitude pour la minorité, les Lords lui ont donné le droit et le pouvoir de paralyser complètement la majorité. Comme le dit le récent manifeste du Parti du Travail, « il s'agit ici, non des droits de la minorité, mais du règne de la minorité ». L'immense majorité des syndiqués anglais est convaincue qu'il est essentiel à ses intérêts et au progrès de la cause pour laquelle les syndicats ont été fondés d'avoir des représentants directs dans les assemblées législatives ; elle est convaincue, en effet, que les grandes batailles entre le capital et le travail se livrent aujourd'hui dans l'enceinte du Parlement. Or, en vertu de la décision des Lords, qui a force de loi, il suffit à un seul réfractaire (qui peut être un vulgaire mécontent, ou un instrument entre les mains des patrons ou d'un des partis bourgeois) de déposer une plainte entre les mains du juge pour que l'action du syndicat soit immédiatement frappée d'interdit. En fait, la minorité qui, à l'intérieur des syndicats, s'oppose à l'œuvre du Parti du Travail, est presque insignifiante : au dernier Congrès syndical, qui s'est tenu en septembre, il ne s'est trouvé que 13.000 voix contre 1.717.000 pour approuver la décision des Lords. Fait caractéristique : cette minorité se compose exclusivement d'adeptes des anciens partis ou d'indifférents; mais aucun congressiste ne s'est levé pour soutenir la thèse antiparlementaire et pour opposer l'action économique exclusive à l'action politique. Mais, quand même cette minorité serait plus forte, il resterait le fait qu'étant donnée l'organisation de la vie politique anglaise, les syndicats sont seuls capables d'assurer la représentation authentique et directe des intérêts ouvriers : si on leur en ôte le droit (qu'ils ont exercé en fait d'une manière plus ou moins systématique depuis près de 40 ans), et si l'on ne modifie pas profondément le régime parlementaire tel qu'il fonctionne à l'heure actuelle, cela signifiera, comme l'a dit Sidney Webb, qu'il existe chez les dirigeants un dessein bien arrêté d'interdire aux ouvriers l'accès du Parlement et d'assurer aux riches le monopole des pouvoirs politiques.

Cette conséquence de la décision des Lords est une injustice si scandaleuse, si flagrante qu'elle met les partis bourgeois dans un grand embarras. Peut-être sont-ils plus ennuyés de l'affaire Osborne et de la situation politique qu'elle a créée que le Parti du Travail lui-même. Celui-ci voit son existence légale mise en question, ses recettes ordinaires interrompues; mais il a en caisse environ 350.000 francs; c'est plus qu'il ne lui en faut pour mener la bataille aux élections législatives qui, dit-on, auront lieu prochainement et il est bien décidé à reconquérir par tous les moyens son droit à la vie. Mais les partis bourgeois hésitent encore sur l'attitude qu'ils doivent adopter. Evidemment, une classe dirigeante, quel que soit son désir, ne peut pas ouvertement, en régime démocratique, faire de la richesse une condition d'éligibilité; elle ne peut pas contester aux ouvriers le droit de confier à l'un des leurs, s'il leur plaît, la défense de leurs intérêts et de leurs revendications. D'autre part, la très grande majorité des libéraux et des conservateurs approuve la décision des Lords et n'est pas fâchée de voir brisé un parti rival qui, tout jeune encore, menaçait leur suprématie. C'est ainsi que les libéraux au pouvoir et la fraction démocratique du parti conservateur en sont venus à envisager une réforme, réclamée de tout temps, mais en vain, par les démocrates anglais: l'établissement de l'indemnité parlementaire et la mise à la charge de l'Etat d'une partie des dépenses électorales. Il est dès à présent certain que cette mesure sera introduite et l'on peut prévoir qu'elle aura forcément sur toute la vie politique du pays et sur le fonctionnement des partis une grave répercussion et qu'elle modifiera profondément le recrutement et le type professionnel des parlementaires anglais.

Mais les libéraux et les conservateurs, qui se résignent à l'indemnité parlementaire comme à un moindre mal, se trompent s'ils espèrent, au moyen de cette mesure nécessaire, en avoir fini avec l'affaire Osborne et l'agitation ouvrière qu'elle a fait naître. Qui subviendra, du côté ouvrier, à cette partie des dépenses électorales que l'Etat ne songe pas à assumer

et aux frais de la propagande ? Mais surtout, quelle organisation choisira les candidats et mènera les ouvriers, par la discipline, au triomphe de leur cause ? Enfin, quelle autorité fera échec aux forces sociales formidables qui sont au service des partis bourgeois? Après — comme avant — l'indemnité parlementaire, le syndicat restera en Angleterre le seul organisme capable d'assurer aux intérêts ouvriers la représentation qu'il leur faut. Qu'on s'occupe de sauvegarder, en ce qu'ils ont de légitime, les droits de la minorité, rien de mieux; et peut-être l'accord n'est-il pas impossible sur ce point. Mais de quel droit empêcherait-on le syndicat de remplir sa fonction? Le Parti du Travail accepte, comme un progrès nécessaire, la rétribution des fonctions parlementaires; mais il ne se tiendra pas pour satisfait tant qu'il n'aura pas obtenu la complète abrogation de la loi telle qu'elle a été interprétée ou faite par les Lords, tant qu'il n'aura pas rendu aux syndicats le droit de faire de leurs fonds l'usage que la majorité des syndiqués juge conforme à l'intérêt des travailleurs.

La campagne pour le rétablissement de l'état de choses antérieur au jugement des Lords a déjà commencé; elle continuera, ardente et méthodique, jusqu'à l'ouverture de la prochaine session parlementaire et aussi longtemps qu'il le faudra. L'état d'équilibre instable qui existe en ce moment entre les deux partis bourgeois fait que le Parti du Travail est le maître de la situation, aussi bien à la Chambre que dans les circonscriptions; s'il sait tirer parti de sa force, s'il est uni et enthousiaste, la refonte de la constitution anglaise qui s'élabore en ce moment assurera aux ouvriers, dans des conditions plus commodes et plus assurées, l'accès à la puissance politique. En attendant, le résultat immédiat de l'affaire Osborne a été de ranimer l'énergie et l'ardeur militante du prolétariat anglais, qui semble avoir besoin périodiquement de semblables secousses. Tout porte à croire qu'Osborne et ses amis, ainsi que les nobles Lords qui ont fait triompher sa cause, ont rendu un immense service à ce Parti du Travail qu'ils espéraient détruire.

ROBERT HERTZ.

Des Intellectuels

Ce qualificatif s'est imposé à l'attention publique au moment de la fameuse « Affaire ». Il servait à désigner les savants, les hommes de laboratoire et de cabinet, professeurs, littérateurs, poètes, qui avaient décidé de sacrifier une partie de leur temps à ce qu'ils estimaient leur devoir de citoyen. Depuis, le mot est resté, bien qu'il ne soit pas fameux et présente des côtés agaçants. Il désigne quelque chose qui se précise de jour en jour, qui se situera aussi davantage, espérons-le, pour le plus grand résultat du travail général qui a besoin de régularisation, de cadres dans lesquels chacun pourra employer au mieux l'activité pour laquelle il est fait ; à l'heure actuelle, les frontières de l'ensemble sont mal délimitées et l'ensemble même demeure un peu vague, en formation, comprenant les troupes les plus opposées, les plus contradictoires. M. Charles Maurras et M. Péguy, M. Barrès et M. Andler sont, à proprement parler, des intellectuels. M. Daniel Halévy, qui l'a été, semble l'être moins. M. Anatole France le demeure davantage. En somme, le jargon politique contemporain qui a forgé le mot, puis lui a valu sa consécration première, entend par intellectuel l'homme de pensée ou d'écriture, — car les deux diffèrent et, quelquefois, souvent même, s'opposent, — qui s'occupe de politique plus ou moins active, qui apporte à la politique active le point de vue particulier de sa culture, la qualité, si l'on veut, de sa réflexion, la recherche, plus ou moins constante et poursuivie, de son intellectualité, non seulement pour extraire le sens de la vie moderne et prévoir

où celle-ci mène, mais afin de coopérer, à sa façon, à cette marche inquiète et, même, au besoin, dans des crises particulièrement importantes, spéciales, afin de s'efforcer de la conduire, serait-ce en apparence, d'un peu loin. Il y a là, en face de l'Eglise qui décroît, sinon dans le temporel, où elle va grandir, visiblement, grâce aux fautes de ses adversaires, du moins dans le spirituel, une revendication de la pensée, ou, du moins, de ceux qui, à cette heure, à tort ou à raison, bien ou mal, entendent la servir ; il s'y révèle un véritable spiritualisme, une sorte de protestation traditionnelle et révolutionnaire à la fois, qui aspire à recréer, dans les luttes, par certains côtés barbares, qui s'annoncent, la puissance de l'intellectualité, sur des bases différentes et libres, bien entendu, presque voilées, à l'écart peut-être encore, mais qui prétendent à l'action, à la puissance de cette action. La pensée « pure » ne suffit plus. Elle se sent grandir en cherchant à se réaliser. Elle a reconnu qu'elle mourrait à s'isoler et qu'il lui fallait, elle aussi, dépendre de la réalité plus qu'elle ne le faisait, surtout à une époque de transformation qui la menace progressivement dans sa liberté.

On l'a dit déjà, la plume est un instrument, comme le fut l'épée ; elle est l'instrument de la pensée, et la pensée domine de plus en plus la fatalité. Or la pensée ne peut plus venir que de l'expérience, et même de l'expérience contrôlée. Elle est donc nécessairement active. Et pour agir, ne serait-ce que sur des sentiments sentimentaux, sur le plaisir intellectuel, pour que cette jouissance intellectuelle soit totale, il faut qu'elle soit le résultat perfectionné, mis au point, d'une grande, d'une multiple expérience, d'une expérience de mille et mille aspects de la vie, et de la vie dans tous ses détails ; même lorsqu'elle s'en écarte, elle en vient ; même si elle se symbolise en un court poème, il faut, pour que la sève y soit puissante, que de nombreuses expériences répétées y aient conduit. Or, à cette heure, la politique fait trop partie de la vie courante, l'a trop envahie et de partout pénétrée, pour que l'homme de lettres l'ignore ou continue de l'ignorer.

Les travailleurs intellectuels et les autres travailleurs sont rapprochés les uns des autres, quoique différemment, par la loi économique, appuyant son niveau sur tous ceux qui dépendent du capital et le rapprochement s'accentue à travers les embûches, les difficultés, les indécisions, par suite d'un intérêt et d'un sentiment supérieurs, plus forts, plus impérieux que les sentiments, les intérêts ou les animosités qui séparent toujours, peut-être à seule fin de prouver, une fois de plus, que les unions les plus nécessaire ont besoin du temps pour se cimenter. A l'autel d'un meilleur accord, moins hésitant, je voudrais, à mon tour, apporter ma pierre. Sans doute m'expliquerais-je incomplètement, ou, même avec un peu de parti-pris, malgré mon souci de justice et de départager les torts réciproques. J'aurais voulu faire entendre les deux cloches, celle qui gronde les griefs, souvent trop pressés, des intellectuels, puis celle qui n'a jamais laissé entendre encore que des sons confus, persistants, mais quelquefois peu compréhensibles, souvent trop inférieurs ou trop alourdis d'injustice pour entrer en ligne de compte. Son devoir serait de se préciser elle-même, de même que je m'efforce de voir ici pourquoi beaucoup d'intellectuels se sont écartés du Parti Socialiste, du socialisme, et, en même temps que pourquoi ils ont eu tort, pourquoi ils ont aussi à leur décharge de valabes excuses, d'une part parce que le prolétariat suspectait vraiment trop, contre son intérêt, les meilleures bonnes volontés, et celles là de préférence, de l'autre parce que le Parti semblait faire exprès, sur certains points, dans certaines localités, de décourager lui aussi ces mêmes bonnes volontés au profit de gens adroits et visiblement sans scrupules, en dépit de leurs qualités actives, peu renseignés, d'une manière, en tout cas, insuffisante, au triple point de vue intellectuel, moral et scientifique, pour avoir le droit de toucher aussi brutalement, aussi injustement qu'ils le faisaient, en récusant d'avance toute possibilité de services pratiques, à des hommes qui ne demandaient qu'à mettre au service de cette pratique de réelles valeurs, de grandes capacités. Une sourde irritation en découle,

et persiste, entre deux catégories faites pour s'éclairer et qui ont besoin l'une de l'autre, surtout dans l'état chaotique de la société contemporaine, le monde intellectuel et le monde politique, tous deux intransigeants, tous deux, d'ailleurs, diminués par suite de leur division, d'autant plus qu'elle s'aggrave en face d'une nation indécise, — l'indécision est presque partout à cette heure, — en face d'un corps électoral travaillé par l'argent, qui attend qu'on l'aide à se rendre compte et à se conduire.

Certes, l'homme de lettres apporte à la politique ses préjugés, ses délicatesses, précieuses sur quelques points encore qu'exagérées, sur quelques autres son ignorance des hommes qu'il a étudiés souvent superficiellement et trop dans un milieu de bourgeoisie riche ou moyenne, pour ce milieu ; mais cela, nécessairement, doit changer ; il apporte aussi ses répugnances, sa timidité quelquefois, son rêve, sa paresse en face de l'action répétée, de l'action active. Il y apporte enfin, — c'est le pire, — sa suffisance, une vague certitude qu'il est supérieur et que cette supériorité doit être reconnue ou, encore, que ceux vers lesquels il va contractent à son égard une sorte de dette.

Rien n'est plus faux ; moins bien évalué. Il le pense pourtant souvent d'autant plus qu'il se froisse que tout cela n'apparaisse pas aussi évident à ses nouveaux amis et que, d'autre part, il ne les connaît pas suffisamment encore pour deviner tout ce que l'attention silencieuse et réservée qu'il suscite comporte de désir de sympathie ou, tout au moins, de réel intérêt... Il pense et écrit alors de trop loin et trop tôt. Toutefois, il ne demande qu'à revenir sur cette impression première, et bien peu de chose serait nécessaire pour cela.

Il est mauvais que ce divorce dure ou devienne, pour un temps, irrémédiable, et il convient d'éviter au plus vite que la cassure déjà précisée s'élargisse. Cette solution est nécessaire aussi bien pour le socialisme et le parti socialiste que pour les intellectuels; si la séparation demeure, il y aura décadence. Du côté socialiste, un corporatisme étroit, réduit aux

seules questions de salaire, un socialisme de plus en plus irréalisable, d'une part, de plus en plus réalisable de l'autre, sans amélioration vraiment efficace ni création de valeur nouvelle ; du côté intellectuel, une vaine peinture, — les exceptions ne font jamais que confirmer la règle, — de la société, une recherche historique dépourvue de la foi scientifique qui, elle aussi, a besoin d'une flamme, une nouvelle recherche trop affinée ou, plus justement, affinée trop loin de la vie et de tout, qui ne répond plus au temps présent ; sur l'ensemble, enfin, la diminution progressive du pays et l'incapacité fatale du despote prodigieux que certains évoquent, car l'apparence, pour des questions aussi graves, aussi fondamentales, ne signifie rien.

J'insiste parce qu'il me semble qu'une sorte de nouveau parti intellectuel cherche à se créer, en dehors du Parti socialiste et contre lui, soi-disant au nom de la République, en réalité en faisant, peut-être, sans s'en douter, le jeu de tous les adversaires de l'idée républicaine, notamment quand ce parti, ce groupe plutôt, exécute du fond d'un petit cabinet vinaigré tout ce qui ne pense pas comme lui et, principalement, l'ancien bloc, qu'il déclare estimer ce que la République a produit de plus mauvais. Je ne veux m'arrêter à aucune personnalité, de peur d'offenser la sincérité méconnue, et n'envisager le problème — en hâte, malheureusement, toujours, — qu'en gros.

*
* *

Rien de plus difficile au début, et même pendant un certain temps, que la situation de l'intellectuel qui entre dans le monde politique. Il est bien entendu que nous n'envisageons même pas ici celui qui s'y précipite par intérêt, pour jouer un rôle, ou parce qu'il a dû reconnaître ses inaptitudes successives au long des autres carrières essayées; nous ne nous occupons que de l'homme de lettres véritable, venu aux lettres par suite d'une vocation profonde, s'en écartant, ou, du moins,

menant à bout les conséquences des réflexions que la littérature a suscitées en lui pour reconnaître, dans une certaine mesure, l'insuffisance de sa prétention cérébrale, tranchant, critiquant et créant sans connaissances assez expérimentées de la vie. Là est le point initial, à mon sens, qui poussera certains littérateurs à prétendre que celui qui s'oriente de la sorte n'était pas un véritable homme de lettres, n'avait pas la vocation. Protestations pour une part intéressées, qui ne signifient rien. L'homme de lettres véritable n'a jamais été uniquement homme de lettres. Il a la pudeur de son art au point que pour tout ce qui concerne l'essence la plus rare de celui-ci, pour les vers, par exemple, où il donne la quintessence de lui-même, une sorte de discrétion lui semble nécessaire. Les poètes antiques révélaient leurs poèmes entre amis; leurs poèmes étaient recopiés en petit nombre, à moins qu'ils ne fussent des poètes tragiques; ils exprimaient alors au théâtre les sentiments de toute une foule. Situation identique au moyen âge, et encore longtemps après, où, malgré l'imprimerie, le poète n'atteint qu'un certain public. « L'homme de lettres » apparaît ainsi une création moderne. Curieux serait l'essai qui situerait l'écrivain à travers les âges, relevant de près les conditions de son existence, son salaire, quand il en recevait ; conçu dans un esprit d'exactitude et de désintéressement, avec impartialité, ce travail trouverait tout naturellement sa place dans les bibliothèques à côté du *Stello* d'Alfred de Vigny, qui en est la préface romantique et sombre.

Victor Hugo et d'autres se sont satisfaits de cette situation d'autant plus aisément qu'elle leur valait de vivre. On sait, à côté, dans quel enfer dut travailler Balzac, et à travers quel lamentable odyssée de surproduction, nécessairement peu au point, Lamartine se traîna sans un instant de répit jusqu'à la fin de ses jours. Dans ces quarante dernières années, faut-il récapituler les talents pleins d'avenir, pleins de promesses parfaites, à leurs débuts, que les conditions de la société ont contraint à diminuer cet avenir et ces promesses d'une manière presque croissante; car la civilisation est si

mal conduite qu'elle détruit elle-même, au fur et à mesure qu'elle se développe, ses facultés de perfection en employant ses moyens de perfectionnement au bénéfice de médiocrités. Aujourd'hui, l'homme de lettres, incapable de gâcher son métier, ne peut pas vivre de son métier, à moins d'une chance inespérée, d'un hasard, la plupart du temps passager. S'il veut le rendre propre à sa subsistance, il doit trahir les muses, se trahir lui-même, se diminuer à volonté, marquer le pas à l'allure admise, préparer des concessions au goût à la mode, accommoder savamment ses idées, trop en avance, à des possibilités de compréhension à la fois restreintes — on le trouverait sans cela rétrograde — et générales, — on le trouverait trop avancé, — être un traducteur, en un mot cesser d'avoir du talent et saboter sa besogne, car l'homme de talent ne transige jamais, ne peut pas transiger; cela ne lui vient pas à l'idée, l'œuvre d'art étant une œuvre personnelle qui ne dépend que d'elle-même et qui ne doit dépendre que d'elle-même pour valoir. La différence se précise ici nettement avec la politique qui est forcée d'amener à elle déjà dans le présent ceux qu'elle veut s'affranchir, tout en leur permettant de demeurer dans l'ordre et la liberté. La politique ne peut pas attendre au delà d'un certain temps; l'œuvre d'art conquiert le temps d'avance, quand elle vaut, au moins jusqu'à une certaine limite. D'où, de nos jours, où l'incompréhension littéraire et artistique accompagne si souvent la fortune, la nécessité pour l'homme de lettres qui n'a pas de revenus de prendre un métier lucratif, dont le résultat est une diminution de ses facultés créatrices et même, souvent, par suite du surmenage que ce métier entraîne, l'extinction de celles-ci, sans parler de la fatigue, de l'usure qui résultent de cette double vie, impraticable longtemps, à moins que l'occupation choisie ne soit régulière, minime et de tout repos. Une nécessité semblable s'impose aux journalistes socialistes, auxquels l'explication de leurs idées ne rapporte rien non plus, ou bien peu. Et là est la blessure qui rapproche le travailleur manuel du travailleur intellectuel, qui fait de ce dernier aussi un

prolétaire. Par là se tissent entre eux des affinités sérieuses, par l'ignorance aussi qu'ils ont des affaires la plupart du temps. Ils ont besoin les uns des autres, les uns pour concevoir, les autres pour exécuter; et alors que ce besoin, existant déjà jadis, les situait chacun dans un clan, de l'un et de l'autre côté de la barricade, parce que le littérateur dépendait d'une aristocratie ou d'un capitalisme qui savaient le comprendre, ou qui, du moins, le rémunéraient, car la majorité s'est toujours montrée en retard (rappelons la grande période littéraire du règne de Louis-Philippe, où le « bourgeois » fut particulièrement caricaturé par l'homme de lettres), maintenant que le capitalisme, achevant sa décadence sur ce plan comme sur d'autres, détruit le travailleur intellectuel de même qu'il a détruit le travailleur manuel, tout en les faisant travailler, tout en les entretenant, mais en marquant sa préférence, dans les deux cas, pour l'ouvrier médiocre, qui rapporte, contre l'ouvrier réellement achevé qui veut la perfection et a une valeur, il y a bien, en dépit de la prévention absurde et sottement vaniteuse de la plupart des hommes de lettres, union, similitude de conditions, dans certains cas même, inégalement douloureux de part et d'autre, égalité. Il est instructif de constater, au sujet de cette prévention, qu'elle ne vient pas toujours du côté où elle eût été légitime, du côté du prolétariat, qui peut railler souvent avec raison l'intellectuel et pourtant lui est acquis d'avance, par instinct, par besoin, par un beau sentiment d'humilité inavouée, avant même, quelquefois, qu'il n'ait eu le temps de reconnaître la valeur et la sincérité qui lui permettent la plénitude de ce sentiment, mais, plus volontiers, de la part de ceux qui, par leur culture, par leur expérience, par leurs loisirs, quelquefois par suite d'une existence, en partie, moins fatigante, n'ont pas le droit, en quelque sorte, de rester sur cette méfiance, ni de formuler longuement un reproche de défaut de culture, d'incompréhension ou de manque de tenue. Que ce sentiment existe chez les hommes de lettres, prouve à quel pont ils sont loin de leur rôle, ce qu'ils dissimulent,

et à eux-mêmes, d'ignorance — celle-ci est souvent incroyable — de fausse humanité, de *fausse culture*. Il démontre, en outre, que nous vivons des jours et des années où l'homme de lettres doit se dépasser, être amené à reconnaître ce qui lui manque, à ressentir passionnément en même temps que logiquement, et par sa raison, et par son cœur, irrésistiblement, la nécessité d'agir, la supériorité même de l'action. — Il y a souvent, chez l'homme de lettres contemporain, un fond de lâcheté, une sorte d'engourdissement physique et moral qu'il se doit de vaincre.

***

Cette fatigue, cette lâcheté, ne viendraient-elles pas d'une mauvaise orientation? Le littérateur, strictement cantonné dans la littérature, paraît aujourd'hui écarté de la civilisation. On peut se demander toutefois, en partie, s'il n'y a pas là faute à la civilisation même, ou à ce qu'on nomme tel, qui fait dépendre le littérateur d'un public du dernier ordre intellectuel, et plus encore, en réalité, et à proportion, dans la classe riche que dans la classe pauvre. Ayant suffisamment de fortune pour travailler en paix, le littérateur, d'autre part, ne dépend plus alors suffisamment de la vie contemporaine; il n'y répond plus. Il se trouve condamné, s'il a réussi quand même à susciter loin un art nouveau, à la solitude; et la solitude exagérée, au delà d'une certaine limite, affaiblit. Elle finit même à la longue par tuer. Exemple : Mallarmé. N'ayant pas de fortune, il dépend trop de la vie contemporaine qui l'absorbe et le déforme, peu à peu, à jamais. En faudrait-il tirer cette conséquence extrême que la littérature est condamnée à disparaître?

Une nature remarquable, souvent brutale par à-coup, extrêmement avisée en politique, mais ignorante en amour, concluait à peu près ainsi, au moins momentanément, en 1848, Proudhon. L'amour semble, en effet, le dernier refuge littéraire. Au premier abord, il y a là quelque chose de cho-

quant; le fait apparaît ensuite plus naturel et plus légitime. Quoi qu'on fasse, quel que soit l'ordre social, il y aura toujours le sentiment, des sentiments; il y aura toujours la vie multiple et variée qui engendrera des faits et des sentiments, et les hommes aimeront à retrouver dans un miroir ces sentiments et ces faits. Il existera toujours des hommes et des femmes qui ne pourront pas réduire toute leur vie l'amour à une chose purement matérielle. Ne serait-ce même pas, en partie, retourner en arrière? Et si, du côté de cette matérialité, des progrès nécessaires seront accomplis, il y aura en même temps, et de ce fait même, du côté de l'esprit, un vol nouveau, enfin, par les deux, une recherche de bonheur plus étendue, plus audacieuse, parce que plus renseignée, plus profonde. La science y aidera, au moins jusqu'à la limite où l'on ne dépasse pas la nature. Il existe plus d'honnêteté qu'il ne le semble d'abord — si l'examen, bien entendu, est sincère et complet, — dans la recherche des sentiments nouveaux ou, du moins, transformés, qui possèdent le cœur de nos contemporains; je ne veux pas insister ici sur les côtés documentaires précieux de cette enquête, qui entraînent quelquefois la création d'une valeur nouvelle, une victoire de l'humanité sur la fatalité, sur la nature. Ne faut-il pas avancer de toutes parts, sur tous les terrains ? Or, dans ce domaine du sentiment, des sentiments, discrédité parce qu'il a été exploité commercialement par de faux hommes de lettres, mais qui, un mouvement nouveau pénétrant le monde de partout, redevient, en quelque sorte, vierge ou à défricher, dans l'évaluation des rapports psychologiques entre les êtres, le littérateur me paraît avoir encore de nombreuses gerbes à moissonner, surtout si, placé au cœur de la vie, la vivant à fond, il aide par ses études à cette recherche du bonheur qui est peut-être, le point de vue purement moral ou idéal n'étant pas accessible à tous, le moteur initial de l'activité humaine. Par cette compréhension de son rôle, il ne fera pas œuvre inutile. Il préparera, à sa maniière, de son point de vue, la civilisation socialiste qui libèrera ses successeurs — je n'ose

dire lui-même — en lui rendant toutes ses facultés affranchies du souci constant de la matérielle à réaliser coûte que coûte, du public à conquérir. Le public de la cité socialiste, en effet, vaudra la peine d'être conquis ; celui de la société contemporaine ne le mérite pas. Il exige une réclame à laquelle ne peuvent souscrire que des joueurs assez petits ou des affamés.

La crise littéraire, — car elle existe, et la médiocrité de la plupart des productions le prouve, comme le second plan où se trouve relégué l'homme de lettres, — tient donc, en partie, à la civilisation contemporaine, à la société capitaliste, à ses exigences qui, sur ce terrain aussi, sont inférieures.

La situation est d'autant plus douloureuse que le prolétariat, encore simpliste, inéduqué, tout à une vie et à une lutte économique épuisantes, ne peut ni n'a le temps d'être le public nouveau qui manque à l'homme de lettres. Pour qu'il le devienne de suite, il serait nécessaire que l'homme de lettres reniât une partie de lui-même, car sur le terrain littéraire la culture de la classe ouvrière est bien moins avancée que sur le terrain politique, — il ne peut en être autrement et il y a peut-être là un bien, — ou le laissât momentanément dans l'ombre, et, répétons-le, un bon ouvrier de plume, même pour ce motif là, le seul qui pourrait à la rigueur l'y décider, ne consentira jamais à réduire, à étriquer son ouvrage. Le désaccord se complique au lieu de s'aplanir, du fait que les intermédiaires entre le prolétariat et l'homme de lettres, sentant chez celui-ci une supériorité, en même temps qu'ils enregistrent son infériorité sur le terrain de la lutte politique dans ses détails matériels, redoutent leur allié, et, manquant à leur devoir, font ressortir la seconde pour masquer mieux la première et empêcher ainsi de passer. Au lieu de prendre la main qui leur est tendue, comme ils le devraient, ils la repoussent, ou ne permettent d'approcher que jusqu'à une certaine limite. Ainsi se sont trouvés écartés plusieurs hommes de lettres sincères et patients, convaincus de la nécessité de l'action, modestes en face de celle-ci, tout disposés à faire un long apprentissage,

mais rebutés au bout de nombreux essais parce qu'ils devaient reconnaître, en dépit de leur volonté d'illusion ou d'optimisme, qu'ils restaient isolés. Il faut avouer, d'ailleurs, à la décharge de quelques chiens de garde de la politique rémunératrice, que les mauvais intellectuels ont nui aux bons.

Cela durera-t-il ?

Je le crains, et c'est parce que je le redoute à cause des conséquences possibles, beaucoup plus sérieuses et prolongées qu'on ne pense, que je le note ici, rapidement. Redisons-le une dernière fois : la détresse de l'intellectuel *véritable* est, aujourd'hui, au double point de vue moral et intellectuel, égale à celle de l'ouvrier. C'est une raison, il me semble, pour qu'elles se réunissent, s'écoutent l'une l'autre, avec quelque indulgence, peu à peu avec sympathie, avec affection et, après s'être ainsi longtemps cherchées, se soutiennent, — serait-ce par-dessus certains soi-disant demi-chefs, passagers, qui se sont décrétés de leur propre autorité les conducteurs de la classe ouvrière, bien qu'ils ne la comprennent ni ne la représentent réellement.

André Lebey.

Revue sociale du mois

CHRONIQUE DES CONGRÈS

Il n'est pas sans intérêt, pour les socialistes que préoccupent l'idéologie et la tactique bourgeoises, de jeter un coup d'œil sur les congrès, périodiques ou non, qui se tiennent tous les ans pendant les vacances, et où les représentants les plus qualifiés des diverses fractions de la bourgeoisie la plus agissante viennent exposer, dans l'intervalle des banquets et des visites, leurs points de vue et élaborer soit des plans de défense contre l'invasion socialiste, soit des compromis utiles même à l'actif assaillant.

*
* *

A Scheveningen (Hollande), s'est ouverte, le 6 septembre, une «Conférence internationale pour les assurances sociales », sous la présidence d'honneur du pasteur Talma, ministre de l'Agriculture et du Travail, qui a annoncé le dépôt prochain de projets de loi pour établir l'assurance contre la maladie, l'invalidité, la vieillesse. M. Ed. Fuster, secrétaire général du Comité permanent, a fait distribuer les deux volumes qui renferment les rapports sur la situation des divers pays vis-à-vis des assurances sociales, et M. Raymond Poincaré a prononcé un discours éloquent, mais d'où était absente toute indication pratique. La discussion la plus vive s'est élevée entre les partisans de la liberté pour les assurés de choisir leur docteur et les partisans de l'obligation, qui demandent des médecins spéciaux et obligatoires, dans l'intérêt des médecins et des assureurs; mais nulle solution n'est intervenue, encore que les partisans de l'obligation semblent avoir été en minorité. En ce qui concerne l'assurance pour la vieillesse, le comité a préconisé le droit pour tout vieillard à une retraite de l'Etat; bien que le secrétaire général ait fait quelques réserves sur la position prise dans la discussion par

les délégués norvégiens, il a paru que la Conférence était dans l'ensemble hostile à la notion de bienfaisance, en tant que portant atteinte à la dignité humaine, et l'on a vu l'abbé Nolens, promoteur de la Conférence, être obligé de parler en faveur de la charité, selon lui inspirée, aussi bien que l'assurance, par la solidarité.

A Bruxelles, sous la présidence d'Emile Delecroix, directeur de la *Revue de législation des Mines*, s'est tenu, à partir du 14 septembre, le troisième Congrès de la propriété minière, du travail, de l'hygiène et de la sécurité des mines. Les congressistes y ont tout d'abord célébré les bienfaits de la loi organique française du 21 avril 1810, qui a servi de prototype à la législation belge et hollandaise. Mais M. Porlier, avocat-conseil à Paris, en traitant du fondement de la propriété minière, qui est, selon lui, l'intérêt général, a avancé quelques propositions qui méritent de retenir l'attention des socialistes : l'une d'elles consiste à dire qu' « il importe par dessus tout que les mines soient exploitées » ; en outre, il convient d'accorder aux ouvriers de la mine une participation aux bénéfices et d'observer les nécessités techniques sous le contrôle de l'Etat. Plusieurs congressistes ont mis au courant l'assemblée de la pratique administrative en matière de mines dans les pays d'Orient, en Belgique, en Norvège, en Hollande et dans les colonies françaises. M. Rondeleux, directeur des mines de la Condamine (Allier), s'est élevé contre la modification possible par voie législative des contrats de concession de mines : la loi française de 1903, concernant les anciens mineurs et le relèvement à 6 p. 100 des charges et redevances est pour lui le type de ces atteintes au droit des concessionnaires. M. Delecroix a protesté contre la possibilité pour l'Etat d'élever les taxes de redevances par voie budgétaire. M. Didier, directeur de la *Revue Noire*, tirant argument du prix de vente des charbons produits par les mines royales de la Sarre, a déclaré que la nationalisation des mines serait loin d'être un bienfait, et, conformément aux précédentes indications, le Congrès a adopté un vœu assez long, où il est demandé, entre autres choses, « qu'aucune tentative, directe ou détournée, d'étatisation des mines n'ait lieu, notamment par le refus systématique d'accorder de nouvelles concessions, l'étatisation ne pouvant avoir pour résultat que la ruine de l'industrie minière et l'écrasement des budgets nationaux, tout en sacrifiant les consommateurs ».

Egalement à Bruxelles, et à la même époque, s'est réuni le Congrès international du travail à domicile (1), dont l'initiative appartenait, il est vrai, à un socialiste, Camille Huysmans, à qui est due également

(1) Voy. la *Revue* d'octobre.

l'Exposition du travail à domicile, organisée sous les auspices de la ville de Bruxelles. Dix-neufs nations y furent représentées, et la section de législation élabora une déclaration adoptée à l'unanimité, et qui réclamait : « Les employeurs, soit entrepreneurs, soit sous-entrepreneurs, seront astreints à l'enregistrement de tous leurs ouvriers travaillant à domicile et à la tenue à jour de livres contenant toutes les indications relatives aux salaires et à la description du travail distribué au dehors; à ces livres devra correspondre un carnet reproduisant les mêmes indications et qui sera remis à tout travailleur à domicile. Les inspecteurs du travail seront admis à contrôler en tous temps la sincérité de ces documents. Des comités mixtes obligatoires fixeront, pour un laps de temps restreint, un minimum de salaire, applicable à tout ouvrier normal; les décisions de ces conseils seront sanctionnées par des pénalités; il pourra être appelé de ces décisions à un conseil supérieur. Les pouvoirs publics, après avoir dressé une échelle de salubrité des divers métiers, examineront quelles sont les industries à domicile qui devraient être réglementées au point de vue de l'hygiène et des locaux et celles qui devraient être supprimées radicalement. » On a également demandé l'instruction obligatoire jusqu'à quatorze ans, et un bureau composé de socialistes, de catholiques et de libéraux a été chargé de convoquer un second Congrès pour 1912.

A Bruxelles encore, à la même date, était inaugurée une autre institution congressiste : le Congrès international des associations d'agriculture et de démographie rurale, où vingt-sept états étaient représentés, mais où surtout l'œuvre de l'Italie a été mise en vedette; nous aurons bientôt l'occasion de revenir sur les problèmes actuels de l'économie agraire en Italie ; mais on peut dès maintenant signaler ici comme une source importante d'économie agricole les travaux (bulletins et statistiques) élaborés par l'Institut international d'agriculture, fondé en Italie, et auquel participent quarante-sept états.

Paris a vu, entre le 18 et le 21 septembre, se tenir, à la Sorbonne, la Conférence internationale du chômage, dont l'initiative provient de Varlez, le philanthrope belge, à qui l'on doit une organisation intéressante des caisses de chômage, et de Max Lazard, qui a étudié scientifiquement la question du chômage. Le but de cette Conférence était de faire la critique des statistiques de chômage, d'analyser les institutions de placement et d'assurance et d'arriver à constituer un lien entre les spécialistes du chômage des différents pays. Nombreux furent les socialistes français et étrangers qui prirent part aux travaux de la Conférence, présidée par le sénateur radical Léon Bourgeois. Un des rapports les plus intéressants a été celui de M. Cruppi sur le placement, qui, variant de profession à profession,

reste dans l'ensemble inorganisé, et sur lequel la loi de 1903 est demeurée sans effets. Une discussion très vive s'est également ouverte, à propos de la lutte contre le chômage, entre interventionnistes et libéraux (1), et l'on a revu l'opposition ancienne entre la conception liégeoise et la conception gantoise des caisses de chômage. Il est intéressant de constater qu'à cette Conférence encore les adversaires libéraux de l'assurance-chômage par voie d'obligation se sont trouvés en minorité. A sa dernière séance, la Conférence a décidé la création d'une association indépendante pour la lutte contre le chômage, avec un comité de direction de quarante membres (France 4, Grande-Bretagne 4, Allemagne 4, Belgique 4, Suisse 3, Pays-Bas 3, Etats-Unis 3, Autriche 2, Hongrie 2, Italie 2, Suède 1, Danemark 1, Russie 1, Finlande 1, Espagne 1, Norvège 1, Luxembourg 1, Australie 1, Argentine 1).

L'association nouvelle devra se tenir en rapport avec le Comité international des assurances sociales et avec l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs ; nous avons vu tout à l'heure le rôle du Comité ; pour l'Association internationale, elle a tenu également son congrès à la fin du mois de septembre, à Lugano. Nous reviendrons sur les travaux de ce Congrès ; disons seulement qu'il a chargé le bureau d'une démarche auprès du Conseil fédéral suisse pour inviter les gouvernements étrangers à une Conférence internationale dans le but de régler la question du travail nocturne des enfants ; il a demandé des mesures de protection en faveur des ouvriers travaillant dans des caissons à air comprimé, une convention internationale pour établir la journée de travail de dix heures pour les femmes et les enfants dans tous les pays, des mesures d'hygiène dans l'industrie céramique et les industries polygraphiques. On y a annoncé la publication, au mois d'avril prochain, d'une liste des poisons industriels.

Avec le Congrès des grains, ouvert à Lyon le 28 septembre, nous sommes en présence du capitalisme organisé et épuré, comme à Bruxelles avec le Congrès de la propriété minière. Notons seulement ici l'intérêt, pour la campagne entreprise par les organisations ouvrières contre la cherté des vivres, d'un vœu du Syndicat général de la meunerie de la région lyonnaise en faveur d'une détermination de la politique douanière du gouvernement en matière d'importations de céréales. Il est évident, en effet, que l'incertitude dans laquelle se trouve la minoterie touchant la valeur de soixante-et-onze millions de quintaux de froment à œuvrer, par suite des hésitations

(1) On en trouvera un résumé précis par M. Belloni dans l'*Economiste français* du 8 octobre 1910.

du gouvernement en ce qui touche au maintien ou la réduction du tarif douanier, ne peut avoir que de fâcheuses conséquences sur l'état du marché et s'ajouter à bien d'autres causes pour alourdir les prix et favoriser la spéculation.

C'est également à Lyon que s'est tenu, au début d'octobre, le Congrès lyonnais du moyen et petit commerce, organisé par l'alliance des Chambres syndicales lyonnaises et recruté dans le personnel radical et radical-socialiste. On y a vigoureusement stigmatisé la politique étatiste, la tendance au monopole et au fonctionnarisme, et on a demandé la création de cours d'apprentissage à l'intérieur des ateliers privés, à condition que cet enseignement professionnel ne déviât pas vers la pure théorie.

La question de l'apprentissage a également préoccupé le Convent maçonnique, qui, pour être encore une des forteresses du radicalisme, est pénétré de plus en plus par le socialisme, si l'on en croit l'adoption du rapport présenté par Briat et demandant un refonte complète de la loi du 22 février 1851 (contrat d'apprentissage obligatoirement par écrit; surveillance administrative de l'apprentissage au moyen de commissions locales mixtes, ou, à leur défaut, des conseils de prud'hommes; examen théorique et pratique et certificat d'instruction professionnelle; cours professionnels, obligatoires pour les jeunes gens et jeunes filles employées dans le commerce et l'industrie, gratuits, professés à l'intérieur des ateliers et pendant la journée légale de travail; journée de travail pour les travailleurs sans exception ramenée à dix heures, avec des dérogations possibles pour les adultes).

*
* *

Le recrutement de ces congrès, leur organisation, leurs ordres du jour sont bien trop différents sans doute pour qu'on en puisse tirer des indications très précises sur la politique sociale de la bourgeoisie. Néanmoins, on peut souligner l'opposition qui met aux prises les différentes fractions de cette classe (1), dont les unes

(1) Elle est soulignée également par M. L. Guérin, secrétaire de l'Union des Syndicats patronaux des Industries textiles de France, (*Compte-rendu de l'Assemblée générale et de la Réunion gén. du 17 mars 1910*, Paris, in-8) qui constate que si « dans certains milieux on est fidèle aux bons principes, aux saines doctrines, à celles que nous défendons ici, à l'union, dans d'autres milieux que je ne veux pas nommer, pour ne pas faire de personnalités, on se tient beaucoup moins et on capitule dans des conditions qui sont parfois lamentables ». Cette union est un exemple encore de la bourgeoisie organisée ; la lecture de ses vœux touchant l'impôt sur le revenu, la réglementation du travail, les modifications possibles à la législation sur les syndicats

restent obstinément attachées aux conceptions anciennes du libéralisme économique et fortifient même, on peut le dire, ces conceptions par une adhésion volontaire et sans réserve, dont les autres entrent, non sans inquiétudes, non sans retours en arrière, dans la voie de l'interventionnisme et se voient forcées d'examiner les solutions proposées par les socialistes. Ainsi, en matière d'assurances sociales, de chômage et d'apprentissage, certains économistes bourgeois en arrivent à adopter les thèses socialistes : il n'y a pas, à proprement parler, de collaboration entre socialistes et bourgeois, — témoin les attaques passionnées des Congrès de Lyon ou de Bruxelles contre l'étatisme, — mais le socialisme conquiert au jour le jour de nouvelles intelligences et s'installe dans des institutions dont il exproprie en quelque sorte les anciens occupants.

G. Bourgin.

MOUVEMENT ÉTRANGER

Aux États-Unis

Longtemps, il a été de tradition de voir, dans l'incontestable faiblesse du mouvement socialiste aux Etats-Unis, une preuve de la fausseté du marxisme. Dans ce pays, plus que partout ailleurs, semblait-il, les effets de la grande industrie s'étaient fait sentir; avec plus de netteté qu'en aucun autre pays, on y voyait apparaître les traits caractéristiques de l'économie capitaliste : un petit nombre d'hommes y détenant une masse énorme de richesses, et la classe déshéritée y étant plongée dans la détresse la plus extrême, et en même temps on ne voyait pas cette classe prendre conscience

professionnels, les retraites ouvrières, la responsabilité de l'Etat et des communes nous montre avec quelle présence le grand patronat essaie à tourner à son profit les lois, à exercer son influence sur le pouvoir, à préparer des représailles ou à se ménager des garanties, élaborant ainsi une politique de classes, au moment même où il nie qu'il y ait une lutte de classes. On peut admettre, en effet, que les « associations sœurs », selon l'expression de M. Guérin (Union des Industries métallurgiques et minières, Association de l'Industrie et de l'Agriculture françaises, Association des Tissus et Matières textiles, Fédération des Industriels et Commerçants français, Union des Banquiers privés, Alliance du Commerce et de l'Industrie, Association pour la protection de la propriété industrielle, Union des Maîtres Imprimeurs de France, Groupe des syndicats de l'alimentation, etc.), suivent la même politique : c'est une raison de plus pour recommander aux syndicats ouvriers l'union et l'organisation.

d'elle-même, s'organiser et combattre pour de meilleures conditions immédiates, et s'organiser un avenir différent du présent. On constatait l'inexistence d'un véritable socialisme ouvrier et l'on en concluait qu'ailleurs l'agitation socialiste n'était due qu'à des excitations artificielles.

Le fait noté était exact, mais non pas les conclusions que l'on croyait pouvoir en tirer. Car si les causes assignées par le marxisme au développement d'une conscience de classe prolétarienne ne produisaient par leurs effets, c'est qu'un certain nombre de causes perturbatrices dont quelques-unes seront dans la suite indiquées, empêchaient les premières d'être efficaces; si les lois dégagées par Marx ne jouaient pas, ce n'est pas qu'elles fussent erronées, mais c'est que d'autres lois non moins exactes les contrecarraient : une analyse moins superficielle des conditions du milieu social aux Etats-Unis les aurait sans doute révélées à des observateurs moins intéressés à juger, contrairement aux règles de la méthode de Descartes, avec précipitation et prévention.

Les conclusions dont nous parlons étaient téméraires pour une autre raison encore : l'on a le droit de supposer et l'on a même de bonnes raisons de croire qu'en tout ordre de choses il faut une certaine quantité de causes pour produire un minimum indivisible ; autrement dit que l'effet, ou du moins un effet d'une certaine nature ou qualité, ne s'accroît pas proportionnellement à la cause : c'est là une des lois que Hégel a établies dans sa *Logique*, que Marx et Engels lui doivent et dont ils ont fait souvent l'application. Il fallait que l'économie capitaliste atteignît un haut degré de développement pour que commençassent à se manifester les effets qu'elle produit nécessairement.

Et ces effets ont commencé à se produire. On ne saurait plus dire aujourd'hui que le socialisme américain n'est rien. Il est incarné dans un grand parti, exposé dans nombre de journaux, combattu dans un plus grand nombre encore ; il envahit les organisations ouvrières, il exerce son influence sur la législation; plusieurs grandes villes, telles San-Francisco et Milwaukee, ont des municipalités et des maires socialistes. Ce ne sont pas des propagandistes, toujours prêts à se faire illusion sur l'importance du mouvement qu'ils ont suscité, c'est le président même des Etats-Unis qui le proclame : le socialisme est le plus grave problème qui se pose actuellement aux Etats-Unis. *Socialism is the gravest problem facing the United States at present* (1).

(1) Discours du Président Taft, à Jackson, cité dans *The Call*, de New-York, 12 février 1910.

I

Pour en arriver là, il a fallu que la misère fût grande, si grande que, d'après un proverbe new-yorkais dont l'hyperbole masque à peine la navrante réalité, « il n'y a pas d'article à meilleur marché que la chair humaine ». Des détails typiques suffisent à donner une idée d'un état de choses qui se détruira par son excès même. A Manhattan, le nombre des suicides augmente sans cesse; sur 100 personnes qui y meurent, 16 sont ensevelies dans la « fosse des pauvres ». Le nombre de ceux qui demandent asile au *Municipal Lodging House,* suprême asile du désespoir, augmente dans une proportion qui inquiète les pouvoirs publics. Les salaires sont dérisoires, sans qu'on puisse en accuser la situation générale du commerce : une exposition organisée par la Ligue des Consommateurs de New-York a montré les bénéfices scandaleux que réalisent les employeurs sur certains articles, notamment sur ceux que fabriquent les enfants : pour tel article, le travailleur reçoit 35 *cents,* le consommateur paie 6 *dollars;* pour tel autre, le travailleur reçoit 5 *dollars,* le consommateur paie 18 *dollars;* pour des médaillons, le travailleur est payé 17 *cents* à la douzaine, l'article est vendu 6 dollars (1). En même temps la vie devient toujours plus chère problème angoissant, tellement qu'une grande revue américaine publiait dans un de ses numéros quatre articles de différents auteurs sur cette seule question (2): l'un s'en prend aux *trusts,* l'autre à l'abondance de l'or, la plupart aux tarifs ultraprotectionnistes dont les Démocrates voudraient bien aujourd'hui, mais vainement, rejeter l'entière responsabilité sur les Républicains.

De plus en plus, l'attention du public se tourne vers la situation cruelle des travailleurs. Un rapport du commissaire du travail Neill, au Sénat, sur les conditions du travail dans l'industrie de l'acier en Pensylvanie, a soulevé les protestations du président des aciéries de Bethléem; celui-ci remarquait justement qu'on lui faisait tort en représentant le travail à Bethléem comme exceptionnellement dur : « ce sont les conditions générales de cette branche d'industrie dans tout le pays »; dans tout le pays, comme en témoignent les rapports annuels du bureau du Travail sur les salaires et les heures, on travaille 84 heures par semaine, ce qui

(1) *The Call,* 25 mai 1910.

(2) Voir dans l'*American Review of Reviews* de février 1910 les études de Agnes C. LAUT, *The Housekeeper and the Rising Cost of Living ;* Walter E. CLARK, *why should the Cost of Living increase ?;* Irving FISHER, *Goldin Relation to the Cost of Living ;* JENKS, *Do Trusts make high Prices ?*

revient à une journée de travail de 12 heures, sans aucun repos dans la semaine.

Or l'industrie de l'acier n'est pas une de celles dont l'état stationnaire ou le marasme justifie en partie le refus opposé par les employeurs à toute demande de réduction du temps de travail ou d'augmentation des salaires; ce n'est pas, tant s'en faut, une de celles où les faibles bénéfices réalisés ne laissent, comme on dit, de marge à aucune concession. C'est celle tout au contraire qui, dans les dix dernières années, a laissé derrière elle en Amérique tous les records de haute production; le trust de l'acier, tout en acquittant ses dépenses ordinaires, a dépensé des millions pour élargir ses entreprises. En présence d'un tel constrate entre la prospérité de l'industrie et la situation des ouvriers qui y sont employés, le président des aciéries de Bethléem a reconnu que le travail était excessif, mais en ajoutant aussitôt que la concurrence imposait le maintien de ce temps de travail dans ses usines tant que les mêmes conditions régneraient dans tout le pays. On ne saurait plus nettement proclamer la nécessité d'une réglementation du travail systématique, rigoureuse et uniforme pour les Etats-Unis tout entiers.

II

Les Etats-Unis sont le seul pays civilisé où l'on oppose encore de prétendus principes à l'établissement d'une législation industrielle. C'est ainsi qu'une loi de l'Illinois restreignant à dix heures la journée de travail des femmes a été déclarée inconstitutionnelle par le juge Tuthill sous prétexte qu'elle était contraire à la liberté de contracter de la femme. Sans doute cette mauvaise raison a été aussitôt jugée à sa valeur par les meilleurs esprits, mais c'est trop qu'elle ait pu être donnée et qu'elle ait jusqu'à nouvel ordre force légale. La théorie de la liberté du contrat est ici, comme l'a remarqué après tant d'autres William J. Calhoun, une fiction plutôt qu'une vérité: quand la vie dépend du salaire quotidien, quand on est continuellement face à face avec la misère, quand la perte du salaire signifie pas assez d'argent pour payer le loyer et pour acheter du pain, il est absurde de dire que l'ouvrier qui vend son travail jouisse à quelque degré que ce soit de la liberté de contracter. Le libre contrat n'est possible qu'entre égaux; la notion du contrat vient du marché où les individus s'affrontent comme acheteurs et vendeurs de marchandises, propriétaires de biens et d'argent: rien ne permet de transporter cette notion du marché à l'usine où les individus qui sont en présence

sont essentiellement inégaux, l'un étant propriétaire du capital, l'autre ne possédant que sa force de travail. Le transfert de cette notion est une fiction cruelle, faite pour l'asservissement du travailleur, la ruine physique et morale de la poulation laborieuse.

La législation ouvrière américaine, dans la mesure où elle existe, n'est en raison de l'arbitraire des juges, qu'un chaos de décisions provisoires, contingentes et contradictoires. Les Américains vivent comme les Français avant la Révolution, sous le régime des « arrêts de règlement ». C'est le pouvoir judiciaire qui fait la loi à sa guise, et comme il n'est pas un, ses décisions s'accumulent sans s'accorder, créant dans la vie sociale un trouble inexprimable. Un syndicat ouvrier exerce une pratique que plusieurs juges ou plusieurs Cours avaient déclarée légale : soudain survient un juge qui la proclame illégale, qui affirme qu' » aux termes de la loi il y a eu conspiration » et c'en est fait d'une liberté ouvrière sur laquelle on croyait pouvoir compter. On vient de voir que la loi d'Illinois réglementant le travail des femmes a été déclarée inconstitutionnelle; or elle est calquée sur la loi de l'Etat d'Orégon, conquise après des années d'agitation, que la Cour suprême des Etats-Unis a déclarée constitutionnelle par la raison que la restriction des heures de travail est nécessaire pour sauvegarder la santé des femmes », que « les femmes sont exemptes de la prétendue protection constitutionnelle de la liberté du contrat et qu'elles peuvent être protégées par une loi limitant le nombre des heures qu'elles pourraient « librement consentir » ; et la Cour suprême de l'Orégon a sanctionné cette décision.

Non seulement l'arbitraire des juges crée une indécision funeste sur le droit, mais leur esprit réactionnaire brise toute velléité d'améliorer par la voie légale la situation des travailleurs ou de restreindre quelques-uns des plus scandaleux privilèges de la richesse. Une loi donnant aux représentants du *Comptroller's Office* dans l'Etat de New-York le droit d'examiner les livres des agents de change est déclarée inconstitutionnelle par la Cour d'appel. Le Congrès a voté une loi sur la responsabilité de l'employeur dans les chemins de fer: où est cette loi, demande-t-on ? L'Etat de New-York a édicté une loi limitant le nombre des heures de travail dans les boulangeries, une autre loi limitant les heures de travail des femmes dans les usines. Où sont ces lois ? Elles ont été annulées. Votées par les représentants du peuple des Etats-Unis, elles n'ont pas force de loi. L'Amérique est sous le pouvoir

(1) *The Call* du 28 mai ; article de Louis Boudin, *Who is who in the United States ?*

despotique des juges, les juges de la Cour suprême des Etats-Unis ont le souverain pouvoir législatif; ils disent, en les déclarant constitutionnelles ou inconstitutionnelles, quelles lois les députés et les sénateurs peuvent et ne peuvent pas faire. L'indépendance ou l'hégémonie du pouvoir judiciaire, qu'on nous présente en France comme un idéal politique (1), est en réalité un puissant instrument d'obstruction capitaliste. Le pouvoir judiciaire, écrit-on (2), est le suprême gouvernement de ce pays. Les programmes des grands partis politiques, la volonté de la nation se manifestant aux élections, les votes des législateurs et des Congrès, tout cela n'est rien auprès des décisions des Cours de justice. Le système de gouvernement propre aux Etats-Unis, c'est la servitude la plus contraire à l'esprit et à la pratique démocratiques. Si une loi ouvrière est déclarée constitutionnelle par la Cour d'un Etat, les employeurs peuvent en appeler à la Cour suprême des Etats-Unis ; si elle est déclarée inconstitutionnelle par la Cour d'un Etat, les ouvriers ne peuvent interjeter appel à la Cour suprême. D'autre part une loi qui a été proclamée constitutionnelle par la Cour suprême peut néanmoins être « invalidée » par la Cour d'un Etat. Une loi votée par le Congrès et approuvée par le Président n'a de force que si, lors de son application et après appel, elle a été ratifiée par la Cour : ainsi la loi établissant l'impôt sur le revenu, qui fut signée par le Président Cleveland, n'entra jamais en vigueur. Dans l'affaire plus récente du trust des sucres, la Cour suprême s'opposa à l'établissement du contrôle financier sur les relations commerciales entre les Etats de l'Union ; et tout dernièrement, lorsque les boulangers, parmi lesquels sévit la tuberculose, demandèrent « *decent shops, decent hours, and decent pay* ». Ce furent ces mêmes juges qui empêchèrent l'Etat de New-York de porter remède à des conditions hygiéniques aussi funestes pour les ouvriers que pour le public, « réduisant ainsi à l'impuissance les seules autorités qui pussent agir. Cette décision de la Cour allait réellement à l'encontre des droits populaires et des principes du gouvernement démocratique » (Roosevelt).

Pourtant des signes certains montrent que le respect inspiré par le pouvoir irresponsable des juges commence à diminuer. C'est une chose inouïe aux Etats-Unis que les attaques auxquelles s'est livré M. Roosevelt contre cette magistrature toute puissante, contre l' « esprit fossile » qui l'anime, contre les « subtilités juridiques » de ses décisions « en contradiction flagrante et directe avec l'esprit et les besoins des temps modernes ». « La nation et l'Etat, dit l'ancien

(1) L'idée revient périodiquement sous la plume tenace de M. Jules Roche.
(2) *The Call* du 1er avril ; article de Louis Boudin, *A judicial Wrinkle.*

président des Etats-Unis en exprimant l'espoir que ces décisions de la Cour suprême seront abrogées, la nation et l'Etat ne doivent pas laisser exister un terrain neutre où ni l'Etat ni la nation ne peuvent exercer leur autorité, un terrain qui deviendra un refuge pour les criminels et les riches qui veulent agir contre la communauté. »

Tant que l'influence des Cours de justice prévaudra, la question de la protection légale des travailleurs et d'une manière générale la législation ouvrière ne feront pas de progrès sérieux, quelque intérêt qu'y puissent d'ailleurs porter les législateurs des différents Etats. Il n'est que juste en effet de signaler les efforts louables qui ont été et sont encore tentés de divers côté en ce sens. Ainsi le Sénat de New-Jersey, malgré l'opposition des manufacturiers verriers, après une lutte qui se poursuivait à chaque session de la législature depuis 1904, vient de voter un *bill* sur le travail des enfants ; le *bill* interdit l'emploi des mineurs de 16 ans pour le travail de nuit (l'âge minimum actuel est de 14 ans ; il est élevé à 15 ans depuis le 4 juillet dernier, et sera élevé à 16 dès l'année prochaine).

La question des accidents du travail, sans cesse posée par de nouvelles catastrophes, est enfin à l'ordre du jour. Les lois actuelles sur la responsabilité de l'employeur sont barbares : elles font peser sur l'ouvrier tout le poids des accidents survenus pendant le travail de l'usine. Les patrons eux-mêmes ont dû reconnaître l'iniquité de la législation existante. A sa dernière convention l'Association nationale des Manufacturiers a adopté une résolution qui condamne le système actuel pour déterminer la responsabilité des accidents comme embrouillé, dispendieux, et « contraire à des relations harmonieuses entre patrons et salariés ». Quand l'ouvrier réclame des dommages-intérêts pour accident en s'autorisant du *Compensation Bill*, le juge lui dit qu'il a été négligent, qu'il n'a pas retiré sa main ou son pied « comme l'eût fait tout homme raisonnable », ou bien encore qu'il était libre de choisir son emploi : voit-on un ouvrier qui veut s'embaucher entrant dans une usine et demandant à inspecter les machines ? La nécessité d'une législation systématique en cette matière apparaît d'autant plus clairement que, comme l'a noté Algernon Lee, il n'y a point de pays civilisé au monde qui n'ait dans les vingt dernières années adopté des lois pour protéger l'ouvrier contre les accidents du travail. Les remèdes proposés ou portés jusqu'ici à cet état de choses paraissent assez inadéquats.

Le nouveau bill élaboré par la « Wainwright commission » est limité à un petit nombre d'occupations dangereuses, il ignore un bien plus grand nombre de métiers également dangereux et occupant un nombre beaucoup plus considérable de travailleurs ; il ne

vise qu'un dixième au plus des accidents qui surviennent dans l'industrie ; d'autre part un certain nombre des métiers énumérés dans le projet Wainwright sont déjà protégés par des mesures spéciales beaucoup plus favorables. Le nouveau *bill* impose au demandeur la charge de prouver que la cause de l'accident est de celles qui sont énumérées dans le *bill ;* il soumet le plaignant, même s'il triomphe, à la procédure de droit commun, procédure lente, coûteuse, vexatoire et incertaine ; il ne donne aucun privilège spécial pour le paiement des dommages-intérêts accordés par le juge ; il limite le montant des dommages-intérêts à payer durant la période d'invalidité à la moitié au plus du salaire antérieur, et en tous cas à 10 dollars par semaine au maximum; il décide que le paiement de la *compensation for disability* cesse de droit huit années après l'accident, même si l'ouvrier blessé reste incapable de travail durant tout le reste de sa vie ; il n'établit aucun minimum de dommages-intérêts au profit de la famille du travailleur tué pendant le travail, et il les limite en revanche à un maximum qui, toujours inférieur au salaire total de 4 années, ne peut en aucun cas dépasser 3.000 dollars; il contraint l'ouvrier blessé ou la famille de l'ouvrier tué à opter entre la procédure organisée par la loi nouvelle et la loi actuelle sur la responsabilité de l'employeur, et il prévoit qu'une des deux actions sera arrêtée du seul fait de commencer l'autre. On conçoit que la *Joint Labor Conference* ait estimé que cette loi proposée n'apporterait aucun bénéfice réel aux ouvriers et aurait pour unique résultat positif d'arrêter le mouvement naissant des organisations ouvrières en vue d'une réglementation juste et adéquate des accidents du travail.

Le besoin en est tel qu'on a vu la *State Federation of Labour* et d'autres organisations ouvrières défendre énergiquement, contre les compagnies de chemins de fer et l'Association des Manufacturiers, l'*Employer's Liability Bill* proposé par Phillips et signé par le gouverneur de l'Etat de New-York Hughes, bien que ce bill ne soit qu'un assez mauvais démarquage du *Workmen's Compensation Act* anglais. Le *bill* n'a d'intérêt qu'en ce qu'il modifie les présomptions légales : le fait pour l'employé de continuer son travail après avoir découvert une violation de la loi de la part du patron ne paralyse plus son action ni en fait ni en droit ; le *bill* rend le patron responsable de la négligence de toute personne exerçant une autorité quelconque sur les salariés à l'occasion de leur travail ; enfin il déplace le fardeau de la preuve en matière de « négligence accessoire » de l'employé blessé.

Il faut encore signaler pour la nouveauté du principe qu'elle pose et pour la contribution importante qu'elle apporte à la législation

des grèves la loi Morrill qui a été au mois de mai dernier votée par la législature et sanctionnée par le gouverneur de l'Etat de Massachusetts. *La strike laws* est l'une des premières lois qui ne manifeste pas une sympathie injustifiée pour les patrons et les ouvriers « briseurs de grèves » et qui considère comme anormale la situation d'ouvriers qui trahissent leurs frères sous prétexte de liberté du travail. Etant admis que, par leur inintelligence de leurs intérêts et de leurs devoirs, par leur refus de tout sacrifice, par leur manque d'esprit de solidarité, ces ouvriers représentent au sein de leur classe une humanité inférieure, la loi Morrill tend à en restreindre autant que possible le nombre; toute la presse des Etats-Unis a parlé de cette loi comme d'un *socialistic bill*, comme un grand pas dans la voie d'une législation socialiste. Elle a été votée par 7 contre 4 des Membres de la Commission, par 84 voix contre 25 à la Chambre, par 23 voix contre 13 au Sénat. Elle aidera grandement les Trade-Unions en temps de grève, en empêchant les patrons d'embaucher aisément des ouvriers pour prendre la place des grévistes. Bien souvent des ouvriers parcouraient de longues distances et dépensaient leur dernier argent pour apprendre que le travail annoncé ne pouvait être obtenu qu'à la condition de « briser une grève »: la charité publique ou les Trade-Unions voyaient invoquer leur assistance par des hommes qui en conscience se refusaient à devenir des traîtres ; et d'autres devenaient *scabs* qui ne se seraient jamais déplacés s'ils avaient su de quoi il s'agissait. Tel est l'état de choses auquel remédie la loi Morrill, aussi claire que brève : Article 1. Si un patron au cours d'un lock-out ou d'une grève fait publiquement, par journaux, par lettres ou autrement, des annonces pour recruter des employés, ou si lui-même ou ses agents sollicitent quelqu'un de travailler chez lui pour remplir la place de grévistes, il devra explicitement mentionner dans son annonce, dans ses sollicitations orales ou écrites, qu'il y a grève, lock-out ou tout autre trouble dans le travail. — Article 2. Toute personne, maison, association ou corporation qui aura violé une des dispositions de la présente loi sera punie pour chaque délit d'une amende de 100 dollars au minimum (1).

III

La puissance et l'esprit réactinnaire des Cours de justice ont eu pour effet de développer parmi les socialistes, surtout dans l'Ouest, une indifférence à peu près complète pour l'action politique. Beau-

(1) *The Call*, 26 mai 1910.

coup, jusqu'à ces derniers temps du moins, ne voulaient croire qu'à l'action directe. Mais l'action directe à l'usine suppose l'existence d'organisations ouvrières puissantes et auxquelles la loi accorde certains droits. Or la lutte entre les *trusts* et les *trade-unions* est aujourd'hui acharnée : chaque jour l'on enregistre quelque nouveau fait de guerre ; et par les grands partis politiques, par les administrations municipales et fédérales, par les Cours de justice, les *trusts* occupent aujourd'hui une position d'où ils ne peuvent guère être délogés que par une action politique des *trade-unions* dans le sens socialiste. En effet si les *trusts* parviennent à briser les syndicats, l'action directe devient impossible. D'autre part, l'action directe exige des ressources beaucoup plus considérables et de bien plus grands sacrifices que l'action politique, et elle a l'inconvénient d'éparpiller l'effort des travailleurs au lieu de l'unifier. Il en résulte que l'action politique est plus nécessaire que jamais pour limiter le pouvoir usurpé par les Cours de justice, pour créer des conditions juridiques où la démocratie ouvrière puisse librement s'affirmer, et pour obtenir des capitalistes un système national uniforme de législation du travail.

Les ouvriers se voient forcés d'entrer dans les rangs du Parti socialiste parce que l'action politique seule peut empêcher la destruction de leurs organisations. De fait, le socialisme conquiert un à un, en vertu d'une nécessité inéluctable, les grands groupements de trade-unions. A leur dernière convention, les tailleurs se sont prononcés pour le socialisme, l'action politique et la propriété collective des moyens de production; ils n'ont pas réélu au poste de secrétaire de leur Union internationale John Lennox, et la défaite de ce dernier a été considérée comme significative, car il représentait, a-t-on dit, la vieille école du trade-unionisme conservateur (1).

Ce fait et d'autres faits analogues manifestent un changement profond dans la psychologie de l'ouvrier des Etats-Unis. « Nulle part l'individualisme n'a porté de fruits aussi mortels », écrit Herron (2). L'idéal du travailleur américain est de devenir un petit patron avec l'argent qu'il a accumulé en travaillant comme salarié. Jusque dans les derniers temps, quand un homme n'arrivait pas à vivre dans une ville, il pouvait toujours aller un peu plus loin chercher l'emploi

(1) *The Call*, 12 janvier.

(2) Dans un très bel article du *New Age* sur M. Roosevelt, article que nous ne pouvons résumer parce que M. Herron nous paraît se méprendre tout à fait en faisant de M. Roosevelt une sorte de Titan né pour le mal, de Satan du capitalisme.

de son activité. « Beaucoup d'ouvriers américains ne croient pas que c'est aux conditions économiques qu'ils doivent d'être salariés et non patrons; ils croient que c'est une malchance individuelle qui les tient abaissés et ils espèrent devenir patrons dans un avenir plus ou moins proche : de là leur indifférence pour leurs intérêts collectifs et leur résignation (1). » Tandis que les ouvriers européens comprennent qu'il n'y a pas pour eux d'espoir d'améliorer leur situation en tant que salariés, et qu'ils s'en rendent compte collectivement, l'ouvrier américain essaie isolément d'élever son *standard of life :* c'est pourquoi ses organisations sont souvent chaotiques, déchirées par la concurrence et les rivalités individuelles. Le travailleur organisé lui-même voit rarement dans son organisation autre chose qu'une société de secours mutuels ; les unions sont ordinairement conçues comme des corporations dont le but est plutôt la protection de leurs membres que l'amélioration des conditions de la profession ou de la classe en général. Mais la nécessité est une grande éducatrice : de plus en plus, l'ouvrier américain comprend l'impuissance de la résistance individuelle au capital organisé. C'est tout récemment que les ouvriers juifs des Etats-Unis ont compris la valeur de l'organisation : pourtant leur association a déjà conquis une puissance énorme; c'est l'instinct de conservation qui a poussé les ouvriers juifs à créer la splendide organisation du *Workmen's Circle.*

C'est également l'esprit individualiste qui est responsable de l'échec des coopératives aux Etats-Unis, et c'est l'instinct de conservation qui assurera, il faut l'espérer, le même succès à l'*American Wholesale Cooperative* qui vient de se fonder avec le même programme social. Une fois vaincue l'indifférence des travailleurs, il sera aisé de triompher des autres causes qui ont jusqu'à présent paralysé l'essor de la coopération. Un certain nombre de coopératives ont échoué parce qu'elles ne faisaient pas de crédit, de sorte que l'ouvrier était contraint pendant les chômages de revenir au petit boutiquier qui fait crédit. D'autres coopératives ont été ruinées pour ne s'être pas inspirées, en accordant du crédit, des principes reconnus dans les affaires, pour avoir fait crédit même à des consommateurs qui pouvaient payer immédiatement. — En dehors de ces raisons d'insuccès, les coopératives américaines ont aussi souffert des défiances que la coopération a soulevées dans tous les pays et qu'elle a heureusement vaincues ou qu'elle est en train de vaincre en Europe. Certains socialistes ont prétendu qu'il était inutile que les travailleurs conscients de leur classe s'occupassent de la répar-

(1) Vlag, *Socialism and Cooperation* (*The Call,* 10 mai).

tition dans les conditions économiques existantes, la même chose pouvant très bien se faire sans les socialistes : on oubliait la valeur éducative du mouvement coopératif; on oubliait que, la répartition devant être une des fonctions du peuple sous un régime socialiste, c'est là une des choses que les socialistes ont à apprendre avant de pouvoir prendre la direction de la société. Enfin les adversaires de la coopération ont prétendu obstinément que les coopératives n'ont pas de succès dans les pays où l'industrie et le commerce sont très développés: on sait que c'est le contraire qui est vrai: au Danemark, 60 p. 100 de la répartition se fait par les coopératives; la coopération est florissante en Allemagne, en Belgique, en France, et c'est justement dans les pays dont le développement économique est encore faible, en Espagne, en Turquie, en Russie, qu'elle n'a pu prendre pied. L'exemple des Etats-Unis eux-mêmes prouve qu'il faut une économie très avancée pour que le mouvement coopératif puisse naître et se développer en triomphant des préventions individualistes.

Il en est de même pour les syndicats : comme les partisans de l'action politique exclusive sont opposés à tout effort des socialistes dans les coopératives, de même ils combattent toute participation des socialistes aux luttes menées par les syndicats : ce point de vue exclusif est exactement antithétique de celui des partisans de l'action directe, également représentés dans la classe ouvrière américaine. Les controverses sur les rapports du socialisme avec les syndicats sont incessantes, les points de vue les plus divers s'y opposent, sans qu'on soit parvenu encore à terminer le différend par une formule suffisante (1). Beaucoup de socialistes américains ont adopté sur le rôle des associations ouvrières les idées de Lassalle, depuis longtemps abandonnées en Allemagne : pour eux, le mouvement politique est seul capable d'améliorer la condition de la classe ouvrière; tout ce qui est en dehors de l'action politique est au détriment de cette action, n'est que vains palliatifs et gaspillage de forces; ils attaquent comme traîtres à la classe ouvrière ceux des leaders de trade-unions qui sont opposés à l'introduction de la politique dans les syndicats ; on a vu des membres du *Socialist Labour Party*, ne pouvant ni s'emparer du mouvement syndical ni persuader les membres des trade-unions de les abandonner, essayer de ruiner les syndicats en formant des organisations rivales.

D'autres socialistes tentent de faire revivre les projets de Robert Owen, de créer une union nationale du travail qui comprendrait toutes les classes laborieuses, tous ceux qui à des titres divers sont

(1) Robert HUNTER, *Our Trade-Union tactics* (*The Call*, 12 février).

engagés dans les professions productives. Il y a des socialistes dominés par les idées de Proudhon ; il en est d'autres qui s'intitulant marxistes, contrairement à toute vérité historique, tentent de discréditer l'action politique et n'admettent, comme on l'a vu, que l'action directe. « Le syndicalisme, répond justement Hunter à ces derniers, est la résurrection d'une philosophie que Marx pensait avoir détruite. » Hunter fait en outre remarquer que, tant que le marxisme ne triompha pas dans le mouvement socialiste international, les trade-unions furent considérées comme des expédients inefficaces et temporaires, condamnées et méprisées. En 1847, Marx et Engels soutenaient, contre les chartistes, la valeur socialiste des trade-unions (1). C'est sous l'influence des idées marxistes que le parti social-démocrate allemand, considérant que le capitalisme opprime et exploite également tous les travailleurs, conservateurs, libéraux ou socialistes, déclara que c'est un devoir sacré pour tous les travailleurs de mettre de côté toute controverse de parti pour former sur la base de la neutralité politique des syndicats homogènes, pour opposer au capitalisme une résistance vigoureuse et améliorer leur condition de classe. On sait que cette résolution, constamment obéie, a permis aux Allemands de constituer le plus puissant mouvement syndical en même temps que le plus puissant mouvement politique d'Europe.

De plus en plus, à mesure que l'on triomphera de l'esprit d'exclusion, on devra reconnaître dans le parti, la coopérative et le syndicat des formations autonomes, auxquelles l'unité de la fin à laquelles elles tendent communique un air de famille. Il y a là une pluralité qui n'est pas exclusive de l'unité, une multiplicité sans dispersion. Dans chacune de ces formes, l'esprit socialiste demeure tout entier ce qu'il est, se répand sans se perdre; partout présent sans cesser d'être un, toujours semblable à lui-même, il pénètre et fait sympathiser l'un avec l'autre les trois mouvements. Ce qui fait l'unité réelle et substantielle du parti, de la coopérative et du syndicat, au point de vue socialiste, c'est que tout y procède du même idéal et que tout y revient.

E. Laskine.

(1) Hyndman, qui s'exagère l'importance des défaillances de l'*Independent Labour Party* anglais, reproche à Marx et à Engels de s'être grossièrement trompés sur ce point (*Justice*, 2 juillet 1910, *Marx, Engels and the S. D. P.*). Mais autre chose est l'attachement regrettable de beaucoup d'unions à l'I. L. P., autre chose leur action si puissante et si efficace dans le domaine économique et professionnel. Hyndman n'aurait raison que si tout le rôle des trade-unions consistait à faire élire au Parlement des membres de l'*Indépendant Labour Party*.

En Suisse

Un journal mensuel en langue allemande vient d'être fondé sous le titre d'*Arbeiterwille*. Il est publié sur le territoire français, à Thonon-les-Bains, et exclusivement rédigé par des ouvriers suisses; son programme est syndicaliste. La rédaction se plaint, dans son second numéro, que les « social-démocrates » aient tout fait pour en empêcher l'apparition et organiser autour de ce journal la conspiration du silence. Bien qu'il semble se donner pour tâche principale de lutter contre la « social-démocratie », qu'il la charge de tous les méfaits possibles, la *Revue Socialiste* se devait d'en signaler l'apparition. Mais il est permis de regretter que cet organe nouveau, qui préconise « l'action directe révolutionnaire », mette au premier plan de ses visées la propagande antiparlementaire et recommande aux ouvriers l'abstention aux élections : il est si facile de s'abstenir, mais si vain aussi ! On peut encore douter que sa lutte contre le « centralisme » dans les syndicats soit très opportune au moment où, dans tous les pays, les mouvements ouvriers souffrent surtout de l'incoordination et de l'incohérence; son fédéralisme anarchique ne paraît pas propre à préparer la grève *générale* qu'il préconise. Il faut déplorer encore qu'il donne à ses lecteurs, sciemment ou non, l'idée la plus fausse des principes de la social-démocratie en prétendant que pour celle-ci la conquête des pouvoirs publics est l'*unique* moyen de transformer la société; la supériorité de la « social-démocratie » sur toutes les tendances qui veulent lui disputer l'esprit des masses prolétaires est tout au contraire que *la « social-démocratie » n'exclut aucun moyen d'émancipation*. Pour elle, le régime capitaliste est un régime économique à combattre par des moyens économiques; mais c'est aussi un régime juridique et politique à combattre par l'action politique. L'*Arbeiterwille* raille comme une survivance mystique l'attachement des socialistes à « la trinité : parti, syndicat, coopérative »; qu'il découvre une quatrième forme d'action prolétarienne et les socialistes renonceront de grand cœur à cette trinité ! Le syndicalisme de l'*Arbeiterwille* apparaît comme une doctrine d'exclusion, faite pour priver la classe ouvrière d'armes qui ont fait leurs preuves et pour la diviser contre elle-même au moment où elle a le plus besoin d'unité.

E. L.

Revue des Livres

Une enquête officielle sur le travail des femmes et des enfants dans les industries textiles aux Etats-Unis (*Annales du Musée Social,* octobre 1910, pp. 326-329).

Cette enquête *officielle* révèle les illégalités et les abus commis par les filateurs américains du Sud : dans une filature, on a constaté que 25 p. 100 des enfants employés à travailler le coton sont âgés de moins de douze ans; 8 p. 100 ont *moins de neuf ans.* Dans les Etats du Sud, 53 p. 100 des jeunes ouvriers sont illettrés ; en Caroline, trente-deux filateurs emploient mille femmes et enfants à partir de minuit cinq fois par semaine. Tandis que dans le Nord, les salaires annuels s'élèvent à 900 francs en moyenne, dans le Sud ils ne dépassent pas 625 francs.

1. PAUL LEROY-BEAULIEU, **L'Œuvre nécessaire de défense sociale :** *Le nouveau ministère* (*L'économiste français,* 5 novembre 1910, pp. 669-671).
2. EDOUARD PAYEN, **Les Ouvrières à domicile** (*L'économiste français,* 5 novembre 1910, pp. 671-673).

M. Leroy-Beaulieu rend hommage à la fermeté du président du conseil ; tout en regrettant que M. Briand encombre son nouveau cabinet d'une personnalité compromettante, il indique au gouvernement quelle est la politique « qui s'impose » : dissolution de la C. G. T., fermeture de la Bourse du travail, suppression du ministère du Travail, où l'on agite, paraît-il, « des problèmes sans actualité ou insolubles », en un mot toutes les mesures violentes dont on oublie de nous dire comment elles se concilient avec le fameux « apaisement ».

L'article de M. Payen sur *Les Ouvrières à domicile,* quel que soit son intérêt, semble vicié par le parti-pris « libéral » des collaborateurs de l'*Economiste français.* A propos du rapport soumis par M. Honoré à la Commission permanente du Conseil du Travail, M. Payen s'efforce de montrer que la « complexité du problème » coupe court à toute intervention légale. La question essentielle est celle de la fixation d'un salaire minimum; or, sans parler des difficultés soulevées par le genre de travail exécuté, par le choix d'une base (les opi-

nions divergent, en effet, sur le rapport à établir entre la rémunération du travail à domicile et celle du travail à l'atelier), par la diversité des régions, l'utilité même d'un salaire minimum est contestable. S'il est trop élevé, les acheteurs préféreront au travail à domicile le travail, plus soigné, de la machine; s'il est médiocre, aucun texte de loi ne pourra empêcher l'ouvrière qui ne désire gagner qu'un *salaire d'appoint* de se livrer au marchandage. M. Payen conclut que le seul moyen de protéger le travail à domicile, « plus moral et plus en rapport avec le rôle de la femme », consiste à ne pas légiférer, à laisser faire, à attendre que les « syndicats des acheteurs » refusent d'acheter les objets étiquetés aux plus bas prix.

La thèse de M. Payen semble d'autant plus solide qu'il l'appuie sur les déclarations faites par le « syndicat des ouvrières de l'aiguille à domicile ». Toutefois, les textes qu'il cite ne sont pas aussi péremptoires qu'il le prétend : « Ce qu'il faut, ce n'est pas *réglementer à tout prix* le travail à domicile, quitte à le faire disparaître par contre-coup. » Cette phrase suffit à montrer que le syndicat s'élève seulement contre une intervention maladroite et brutale du législateur : en assimilant le travail à domicile au travail à l'atelier, on le sacrifie au machinisme; en fixant un salaire minimum uniforme, on expose l'ouvrière aux dangers de la concurrence industrielle, sans la protéger efficacement contre le marchandage. Mais une protection prudente reste possible : en particulier, les amendes prévues dans le projet pour les contraventions des employeurs devraient être relevées; on combattrait ainsi le marchandage dont certains patrons se font les complices; en outre, la fixation d'un salaire minimum *inférieur* au salaire de l'atelier garantirait aux ouvrières à domicile des conditions suffisantes. Ces améliorations légales vaudraient certainement mieux que les appels de M. Payen à « l'opinion publique » et que son respect des problèmes « délicats », des « matières complexes », respect qui lui permet de supporter d'un cœur léger les « conditions *médiocres* » faites actuellement aux ouvrières de l'aiguille.

1. René Simon, **Les Conventions collectives relatives aux conditions du travail** (*Les Documents du Progrès, Revue Internationale*, novembre 1910, pp. 366-371).
2. Rodolphe Broda, **La Grève des Chemins de fer** (*Documents du Progrès, Revue Internationale*, novembre 1910, pp. 331-335).

M. René Simon rappelle, en quelques mots, le caractère essentiel des conventions collectives : c'est qu'elles règlent, non les rapports

de tel employeur avec tel employé, mais la forme générale des contrats individuels ; elles interviennent, par exemple, entre un syndicat de patrons et un syndicat d'ouvriers pour fixer un minimum de salaire, un maximum d'heures de travail, parfois même pour déterminer la durée des chômages nécessaires.

Or, les avantages de ce mode nouveau de contrat (meilleures conditions faites aux ouvriers, main-d'œuvre assurée aux patrons, au moins pour une certaine durée), ne se font sentir que s'il est reconnu et garanti par la loi. M. Simon expose ici — et c'est la partie principale de son article — les difficultés que l'on a rencontrées lorsqu'il s'est agi de déterminer les conditions de cette garantie, et décrit le travail d'organisation qui a commencé au projet Doumergue de 1906 et abouti à l'avant-projet élaboré par la Société d'études législatives.

Les parties en présence, dans ces contrats, sont des syndicats, ou, d'une façon plus générale, des groupements d'employeurs et d'employés, permanents ou non; et tout de suite, la question s'est posée de savoir dans quelle mesure les groupements pourraient engager les individus. Deux systèmes opposés se présentaient: dans l'un, les dirigeants des syndicats avaient un « mandat spécial préalable » qui engageait leurs commettants; l'autre supprimait le mandat, mais donnait aux syndiqués quatorze jours pour se dégager; c'est ce dernier qui a prévalu; on a seulement réduit le délai à trois jours.

On n'a pas osé donner aux conventions collectives force de coutumes pour les non-contractants de la même profession dans le même pays. On a préféré laisser aux tribunaux l'appréciation des espèces, en indiquant néanmoins que l'on considérait la convention comme acquise à tous, en quelque manière. On semble avoir voulu provoquer comme une législation économique spontanée.

Les syndicats, personnes civiles, pourront agir judiciairement et être poursuivis judiciairement. La loi tend donc à leur donner une importance de plus en plus grande, à tel point qu'ils peuvent se substituer aux individus dans les conflits individuels.

Il y a là un effort intéressant pour donner une sanction légale à l'action économique des syndicats.

A propos de la récente grève, M. Broda cherche à prouver qu'une interruption de travail semblable, immobilisant un grand service public, est incompatible avec les conditions économiques et sociales actuelles et prend forcément un caractère révolutionnaire. M. Broda en conclut, d'une part, que tout est permis contre les grévistes aux législateurs de la cité bourgeoise, et, d'autre part, que la grève des

chemins de fer, « comme tout autre acte de révolution, peut se justifier, au point de vue de l'histoire, si elle est victorieuse, si, par une brève période de lutte et de souffrances, de sang versé ou de misère, elle réussit à améliorer l'état politique et social ».

Ces deux conclusions, contradictoires d'apparence, se concilient, aux yeux de M. Broda, par la distinction de l'état de guerre et de l'état de paix. L'état de paix, c'est l'ordre économique et social actuel; l'état de guerre, c'est la révolution sociale; la grève des chemins de fer est belliqueuse et révolutionnaire parce qu'elle détruit la vie économique telle que nous la vivons à présent.

M. Broda établit ce dernier point par des arguments historiques: il y a eu des grèves de chemins de fer. Or, de deux choses l'une, ou elles ont échoué, étouffées par un organisme social assez solide encore pour se défendre: c'est ce qui s'est passé en Italie en 1898 et 1902, c'est ce qui s'est passé en Hollande et en Hongrie; ou bien, elles se sont posées franchement comme révolutionnaires et elles ont employé tout de suite les moyens violents: c'est le cas de la grève russe de 1905; quant à la grève autrichienne, son caractère paradoxal la met en dehors de toute loi: elle a réussi parce qu'elle était indirecte et qu'elle a exploité, contre les dirigeants eux-mêmes, l'ambiguïté des règlements, derrière lesquels les dirigeants abritaient leur hypocrisie.

M. Broda ne s'en tient pas absolument à ce fatalisme: il essaie de trouver, entre l'état de guerre destructif et l'état de paix oppresseur, des moyens termes ingénieux. A défaut d'une grève que l'on ne peut autoriser, il y a l'*arbitrage obligatoire* qui a donné, d'après M. Broda, d'excellents résultats en Nouvelle-Zélande et en Australie. M. Broda le recommande chaudement, mais avec une inquiétante concision. Il y a aussi la loi Lémieux, appliquée au Canada, et qui consiste à suspendre obligatoirement la grève ou le lock-out durant un mois, et à soumettre, pendant ce temps, au public, sans conclure, toutes les pièces du débat; la pression de l'opinion remplace ici l'action légale. M. Broda ajoute, d'ailleurs, qu'un grève des services publics, entreprise de cette façon, devient « pratiquement impossible »; il affirme, tout de même, que les ouvriers n'en sont « nullement désavantagés ».

M. Broda affirme l'excellence de ces deux remèdes, et il ajoute prudemment « sous réserves des transformations que l'histoire pourra apporter plus tard ». S. N.

PAUL LOUIS, **Les tendances du socialisme allemand** (*Revue Bleue*, 5 novembre, pp. 591-594).

La socialdémocratie allemande a fait, en ces dernières années,

des progrès énormes ; le parti avait 530.000 cotisants en 1907, 587.000 en 1908, 633.000 en 1909, 722.000 en 1910. Aux élections de 1908, il eut à souffrir de la coalition formée par les conservateurs et les nationaux-libéraux ; mais étant le seul parti d'opposition irréductible, il a vu peu à peu les éléments véritablement libéraux se joindre à lui ; les sièges perdus ont été reconquis, onze élections complémentaires ont introduit coup sur coup onze socialistes au Reichstag, et les conservateurs ne cachent plus leur inquiétude. La discipline intérieure du parti est très forte; le syndicalisme, puissamment organisé, groupe dans ses associations 1.852.000 membres contre 689.000 en 1900 ; les socialistes espèrent avoir 120 représentants au prochain Reichstag et 4 millions d'électeurs.

Quelles sont les causes d'un mouvement si intense ? Le développement de la grande industrie, notamment dans les environs de Hambourg, dans le bassin de la Ruhr et en Saxe, suffirait à l'expliquer. D'un autre côté, les partis bourgeois ne sont nulle part plus timides qu'en Allemagne : la socialdémocratie seule représente l'opposition énergique et groupe tous ceux qui luttent contre un régime arbitraire, favorisant, grâce à un militarisme formidable, les gains des capitalistes.

Ce n'est pas à dire que le parti soit absolument homogène. Les courants marxiste et lassallien se retrouvent aujourd'hui encore, les marxistes ne comptant que sur le prolétariat pour accomplir les réformes nécessaires, les Lassalliens confiant en partie à l'Etat démocratisé le soin d'améliorer la société. Les socialistes du Nord s'éloignent ainsi de ceux du Sud, les premiers voulant maintenir la pure doctrine d'opposition irréductible, les seconds prêts à voter les réformes d'apparence libérale. Ces divergences s'expliquent aisément : la monarchie prussienne, absolue, s'appuyant sur une armée très puissante et une bureaucratie soupçonneuse, s'est définitivement aliéné les masses populaires; dans les Etats du Sud, la bourgeoisie, plus libérale, a fait participer le peuple à l'œuvre de réformes. Enfin les bourgeois protestants du Nord conservent la rigueur de leurs doctrines politiques, tandis que les bourgeois catholiques du Sud, plus souples, moins sûrs de l'appui de l'Etat, ont demandé l'aide du prolétariat. Ces divergences d'opinion à l'intérieur du parti se sont manifestées au Congrès de Magdebourg ; les socialistes badois ayant voté le budget furent sévèrement blâmés par les délégués du Nord qui refusent toute compromission avec les libéraux. La dissension n'est pas sérieuse; contre l'autoritarisme du gouvernement la socialdémocratie se retrouve unie tout entière.

En fait, le revisionnisme ne peut réussir en Allemagne ; les partis conservateurs et bourgeois reconnaissent un ennemi commun, le

socialisme. Les socialistes s'en rendent compte ; au Congrès international de Copenhague, ils n'ont plus repoussé d'une façon précise l'idée de grève générale en cas de guerre, et les troubles qui ont éclaté dernièrement à Berlin marquent l'avènement d'une ère nouvelle. Si l'antimilitarisme n'est pas en Allemagne une propagande organisée comme en France, c'est qu'on n'a point encore fait intervenir l'armée dans les grèves et qu'on a évité ainsi de poser le soldat en défenseur de l'ordre capitaliste.

Quant à la montée croissante du socialisme, personne ne songe à la contester, et on attend avec une impatience légitime les élections de janvier 1912.

S. N.

Dr Bernhard Fehr, de Zurich, **Dickens et Malthus** (*Germanisch-romanische Monatsschrift*).

M. Bernhard Fehr entreprend de démontrer comment Dickens a faussé le sens du malthusianisme en le critiquant d'un point de vue purement sentimental.

Malthus publia en 1798 son « Essay on the principles of population ». Il voit dans la surpopulation le mal qu'il faut combattre. L'espèce humaine croît suivant une progression géométrique 1. 2. 4. 8. 16. ; les moyens de subsistance croissent suivant une progression arithmétique 1. 2. 3. 4. 5. Il arrivera un moment où les moyens de subsistance ne suffiront plus à la population, et ceux qui souffriront les premiers seront les faibles, pauvres et enfants. La nature remédie elle-même à cela ; la maladie, la misère tendent à rétablir l'équilibre. Mais c'est l'homme qui peut le mieux obvier à ces dangers : il faut proportionner la population aux moyens de subsistance dont l'accroissement suit une progression plus lente. Les classes pauvres éviteront d'avoir trop d'enfants afin de ne pas perpétuer la misère; d'autre part, les lois dites de bienfaisance, de secours, doivent être abolies, car elles sont néfastes en donnant à la classe misérable la possibilité de se développer. Malthus repousse la charité privée comme la charité officielle.

Ses premiers partisans furent les économistes de l'école de Ricardo ; leur influence fut assez considérable pour que le gouvernement en 1834 réglementât sévèrement les distributions de secours ; et en 1840-1845, avant l'abolition des lois sur les grains qui faisaient craindre en Angleterre la misère et la famine, la doctrine de Malthus jouit d'une grande faveur. Les capitalistes tournèrent d'ailleurs le malthusianisme à leur avantage et prétendirent que les prolétaires devaient être abandonnés à eux-mêmes puisqu'ils étaient seuls responsables de leur dénûment.

Dickens, sous l'influence de Carlyle, entreprit la critique de Malthus. Il n'avait jamais considéré les problèmes politiques du côté scientifique et faisait intervenir dans ces questions un vague sentimentalisme. L'impuissance du gouvernement à résoudre les difficultés économiques l'aigrissait, il réclamait des lois d'assistance et c'est alors qu'il voulut réfuter Malthus (*A Christmas Carol in Prose*, 1843). Ce livre fut composé, comme l'auteur l'avoue lui-même, avec irritation, avec rage. Dickens ne pouvait comprendre qu'on traitât les questions économiques par formules mathématiques; il n'oppose à Malthus aucune raison précise. L'ouvrier Toby Veck se laisse duper par les théories malthusiennes et arrive à douter de lui-même : les pauvres n'ont aucun droit à l'existence. Dickens le met aux prises avec deux malthusiens, l'un Filer épris de théorie, l'autre Cute plus pratique. Filer parle sans cesse de formules mathématiques, et Dickens ne cherche qu'à rendre ces explications ridicules en les faisant intervenir à tort et à travers. Cute critique les lois de bienfaisance et c'est là un prétexte dont se sert Dickens pour reprocher aux malthusiens leur insensibilité devant la misère. Le conseil : « N'ayez pas trop d'enfants » ne sera enfin dans l'esprit de Dickens qu'une apologie de l'amour libre pouvant entraîner les plus funestes conséquences.

Dickens n'a donc fait qu'opposer des raisons psychologiques et sentimentales aux doctrines de Malthus. Quand on lui demande : « Quels sont pour vous les moyens de résoudre les difficultés sociales? » il répond en invoquant l'amour de l'humanité, philosophie indécise qu'on a parfois assimilée à une sorte de socialisme chrétien. La critique de Dickens ne porte donc que sur une fausse interprétation du malthusianisme.

S. N.

PIERRE LABORDERIE, **Bastiat, sa vie publique et ses doctrines sociales** (*Feuilles d'histoire du* XVIIe *au* XXe *siècle*).

M. Laborderie a montré, en racontant la vie publique de Bastiat, comment ses théories économiques ont fait de lui, dans la pratique, un adversaire des protectionnistes et des socialistes de 1848.

Bastiat est, en matière économique, un optimiste, c'est-à-dire qu'il croit saisir, dans les lois naturelles qui président à la répartition des richesses, une justice profonde, une « harmonie » cachée. L'ordre économique est tel que chacun en bénéficie pour sa part et que tout le monde soit utile à chacun. « Le capital profite même à ceux qui ne le possèdent pas ». Donc, l'intérêt bien entendu de chacun concorde infailliblement avec l'intérêt de tous ; pour être juste, il

suffit d'agir intelligemment par intérêt. « L'utile est un des aspects du juste. »

On saisit ici, et M. Laborderie l'indique, comment cette conception se rattache à celle des physiocrates et d'Adam Smith ; d'une façon générale, elle se rattache à toute l'idéologie française du XVIII[e] siècle. De même que Rousseau affirmait la bonté foncière de l'homme naturel, de même Bastiat soutient l'équité profonde des lois économiques naturelles.

La conclusion, c'est que le législateur devra, comme le précepteur d' « Emile », délivrer la nature des liens artificiels qui la déforment. L'optimisme de Bastiat en fait donc un libéral. « Mon idée chérie, c'est la liberté. »

Dès lors on comprend facilement que la théorie de Bastiat se soit trouvée en opposition avec celle de ses contemporains Ricardo et Malthus. Le pessimisme de ces derniers, qui réduisaient toutes les lois économiques à une seule loi d'évolution, fatale et cruelle, impliquait, comme une conséquence latente, un appel au législateur pour redresser les torts de la nature.

C'est pourquoi la vie publique de Bastiat a été une lutte contre le protectionnisme d'abord, contre le socialisme ensuite. M. Laborderie raconte les désillusions de sa vie politique lorsqu'il fut, en 1848, député à la Constituante et à la Législative. Elle fut courte et malheureuse, mais il importait d'en préciser le caractère pour saisir l'incompatibilité profonde des doctrines socialistes avec tout optimisme économique.

S. N.

CHARLES BROUILHET, **Le conflit des doctrines dans l'économie politique contemporaine,** Paris, Alcan, 1910, in-12, 300 p.

M Brouilhet détermine les courants de pensée qui se heurtent aujourd'hui dans l'économie politique. Il en discerne trois : libéralisme, radicalisme, et socialisme (auquel il joint le syndicalisme), et il les rattache aux tendances générales de l'esprit humain aux prises avec les faits économiques : conservatisme, évolutionnisme, catastrophisme.

L'école libérale nous est présentée d'abord : on nous montre comment, révolutionnaire sous l'ancien régime, au temps de Quesnay, de Gournay et de Turgot, pessimiste un instant avec Malthus et Ricardo, elle a évolué, logiquement d'ailleurs, vers le conservatisme, depuis qu'elle est devenue, sous le second empire, doctrine d'Etat. M. Brouilhet, après avoir réfuté les conceptions d' « harmonies sociales » et d' « égalité progressive », retient quelques magis-

trales analyses de Gournay, de Malthus et de Ricardo, qu'il prend à son compte.

Plus sympathique au *radicalisme social*, M. Brouilhet en relève les premières traces dans la politique marchande de Colbert, les suit jusqu'au mercantilisme de l'Allemagne contemporaine. Il prend pour base de la doctrine actuelle la déclaration Clemenceau de 1906 et montre la socialisation des capitaux s'opérant progressivement grâce à l'impôt sur le revenu, aux monopoles d'état et à la création du Ministère du Travail.

Le socialisme, qui est identifié avec le marxisme, apparaît comme une sorte de religion, apocalyptique et prophétique, un mysticisme qui s'allie bizarrement au souci prédominant des réalités économiques. De la cité future, nous savons surtout qu'elle éliminera la capitalisation et le parasitisme par la socialisation des moyens de production et par l'emploi de bons de consommation.

S. N.

Die Neue Zeit. — Le numéro du 18 novembre de la *Neue Zeit* contient un compte rendu intéressant du livre de Gompers sur le *Travail en Europe et en Amérique* ; un article d'Olberg sur le Congrès de Milan ; et surtout un article extrêmement précis et instructif de Rothstein sur la situation actuelle du syndicalisme en Angleterre.

Le numéro du 25 novembre contient des articles critiques et bibliographique sur la théorie de l'impôt de Ricardo, sur l'antisémitisme en Russie, sur la coopération et le socialisme ; il contient aussi la statistique des élections législatives partielles en Allemagne.

Nous espérons pouvoir revenir sur quelques-uns de ces articles.

S. N.

Table des Matières

CONTENUES DANS LE TOME CINQUANTE-DEUXIÈME

(DEUXIÈME SEMESTRE 1910)

N° 307. — Juillet.

Revue sociale du mois :

N° 308. — Août.

REVUE SOCIALE DU MOIS :

N° 309. — Septembre.

N° 310. — Octobre.

REVUE SOCIALE DU MOIS :

N° 311. — Novembre.

Revue sociale du mois :

N° 312. — Décembre.

Revue sociale du mois :

Le Gérant : Rodolphe Simon.

L'Union Typographique, Imp.coop. ouvr., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.)





